# ASSEMBLÉE ORDINAIRE

# DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

# VERSION 2

**Le jeudi 30 janvier 2020**

**à 17 h**

## AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 23 janvier 2020

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le jeudi 30 janvier 2020, à 17 h**, **dans la salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier, située au 2e étage du 155, rue Notre-Dame Est.** Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

_____

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

*(English version available at the Service du greffe, Lucien-Saulnier building, street level)*

Montréal

# ASSEMBLÉE ORDINAIRE

# DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

# VERSION 2

**Le jeudi 30 janvier 2020**

**à 17 h**

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 30 janvier 2020 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 16 janvier 2020.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des articles 6.01, 20.22 à 20.32, 30.04, 41.03, 51.01 et 51.02.

Veuillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, que le document afférent à l'article 3.03 est maintenant accessible via ladite base de données et qu'aucun document ne sera livré pour l'article 51.02.

Veuillez également prendre note que les documents livrés, le 16 janvier dernier, pour le dossier 1197684003 inscrit à l'article 20.12 ont été remplacés par une nouvelle version à la suite de correctifs mineurs apportés au dossier.

Nous vous rappelons que le règlement intitulé « Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal », inscrit à l'article 42.06, a été remplacé par une nouvelle version à la suite de correctifs mineurs apportés à ce règlement après l'avis de motion au conseil d'agglomération du 19 décembre dernier.

# Assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 30 janvier 2020

## ORDRE DU JOUR

## VERSION 2

**01 – Période de questions du public**

**01.01** *Service du greffe*

Période de questions du public

**02 – Période de questions des membres du conseil**

**02.01** *Service du greffe*

Période de questions des membres du conseil

**03 – Ordre du jour et procès-verbal**

**03.01** *Service du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

**03.02** *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 13 décembre 2019

**03.03** *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 décembre 2019

## 04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

**04.01** *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

**04.02** *Service du greffe*

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

**04.03** *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

## 05 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

**05.01** *Service du greffe*

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

## 06 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

**06.01** *Service du greffe*

Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de recommandations du Bureau de l'inspecteur général concernant le projet de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (appels d'offres 10-11277, 10-11257 et 12-12107) »

**07 – Dépôt**

**07.01** *Service de sécurité incendie de Montréal* - 1198699001

Dépôt du rapport sur la période de l'état d'urgence du 26 avril au 8 mai 2019, dans le cadre des inondations du printemps de 2019, conformément à l'article 51 de la *Loi sur la sécurité civile* et du rapport des dépenses sur les mesures d'urgences, à la suite des inondations du 15 avril 2019 au 13 septembre 2019

*Compétence d'agglomération :* Élément de la sécurité publique qu'est l'élaboration et l'adoption du schéma de sécurité civile et du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

**11 – Dépôt de pétitions**

**11.01** *Service du greffe*

Dépôt de pétitions

**20 – Affaires contractuelles**

**20.01** *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1193438031

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Les industries Fournier inc. pour une période de trois ans, pour l'entretien de trois pressoirs rotatifs de marque Fournier, pour une somme maximale de 231 953,57 $, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.02** *Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires - Institutionnelles* - 1197684005

Accorder un contrat de gré à gré à SIGMA-RH Solutions inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGMA-RH.net, pour la période du 3 février 2020 au 2 février 2025, pour une somme maximale de 1 439 544,49 $, taxes incluses (fournisseur unique)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.03** *Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail* - 1198113003

Accorder un contrat à Ernst & Young S.R.L., d'une durée de 12 mois, pour l'analyse des modèles d'affaires et de partenariat afin d'assurer un bon déploiement de la 5G sur le territoire montréalais, pour une somme maximale de 781 316 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17245 (3 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 365 543,93 $ au net en 2020 en provenance des dépenses contingentes

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.04** *Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure* - 1196871002

Autoriser une dépense additionnelle de 794 879,21 $, taxes incluses, au contrat accordé à Compugen inc. (CG18 0531), pour une variation des quantités des licences Microsoft et une somme additionnelle de 182 469,19 $, taxes incluses, pour l'acquisition additionnelle des licences des serveurs Microsoft visant à couvrir l'abonnement aux correctifs de sécurité du manufacturier, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 299 194,71 $ à 6 276 543,11 $, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.05** *Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice* - 1195035004

Approuver le projet d'addenda # 7 au contrat avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie (CG17 0257) se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour la mise en place de l'interface VIPER, pour une dépense additionnelle de 335 507,81 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 088 914,28 $ à 35 424 422,09 $, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.06** *Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure* - 1198410003

Accorder un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc. pour l'acquisition, l'utilisation et l'entretien de logiciels spécialisés, pour une période de cinq ans, soit du 31 mars 2020 au 30 mars 2025, pour une somme maximale de 982 410,54 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.07** *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1197100005

Conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 36 mois, avec deux options de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de thiosulfate de calcium utilisés dans les usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets et Atwater - Montant total de l'entente : 558 015,77 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19 17864 (Lot 1, 1 soum.)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.08** *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition* - 1198719001

Exercer la deuxième option de prolongation du contrat accordé à Messer Canada inc. (Linde Canada Ltée) (CG16 0014), pour une durée de 12 mois, et autoriser une dépense de 525 752,61 $, taxes incluses, pour la fourniture de gants de travail, majorant ainsi le montant total de 2 436 406,41 $ à 2 962 159,02 $, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.09** *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1198147002

Conclure une entente-cadre avec Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc., d'une durée de 36 mois, avec une option de renouvellement de 12 mois, pour des services techniques de nettoyage, de gestion et de disposition de matières résiduelles aux usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets et/ou Atwater, pour une somme maximale de 351 941,35 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17854 (1 soum.)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.10** *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1197090001

Accorder un contrat de services professionnels à la firme SIMO Management inc., pour l'inspection de chambres d'aqueduc souterraines sur le réseau d'aqueduc principal, pour une période de 12 mois - Dépense totale de 998 158,84 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17743 (3 soum.)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.11** *Service des technologies de l'information , Direction technologies_architecture_innovation et sécurité* - 1197297003

Conclure des ententes-cadres avec les firmes suivantes Cofomo inc. (lot 1, pour une somme de 970 916,74 $, taxes incluses et lot 3, pour une somme de 551 824,81 $, taxes incluses) et Levio conseils inc. (lot 5, pour une somme de 239 435,44 $, taxes incluses, lot 6, pour une somme de 250 645,50 $, taxes incluses et lot 7, pour une somme de 327 678,75$, taxes incluses), pour une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en architecture TI et analyse de marché - Appel d'offres 19-17746 (7 soum.)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.12** *Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires - Institutionnelles* - 1197684003

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 153 500,23 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à SIR Solutions inc. (CG16 0339) pour des licences additionnelles, des services de support et de maintenance associés à ces licences et pour les services professionnels requis pour effectuer des adaptations au système de points de vente (SPDV), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 495 249,88 $ à 1 648 750,11 $, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda no 1 à cette fin / Autoriser une enveloppe de contingences de 58 982,18 $

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.13** *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1193438032

Autoriser l'utilisation des crédits prévus pour des services additionnels et des dépenses admissibles (contingences) afin d'augmenter le nombre d'heures disponibles en honoraires professionnels, dans le cadre du contrat de services professionnels avec SNC-Lavalin et Réal Paul architecte (CG14 0470), pour une somme maximale de 3 132 842,02 $, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.14** *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1190805002

Résilier le contrat de services professionnels avec les firmes Archipel architecture inc. et WSP inc. (CG15 0760) pour les services en architecture et en génie de bâtiment, dans le cadre du projet de réfection du 5e étage du bâtiment situé au 775, rue Gosford, pour une somme maximale de 731 413,46 $, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Cour municipale

**20.15** *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1193438037

Accorder un contrat de services professionnels à FNX INNOV inc. pour la préparation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un traitement secondaire à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 009 566,73 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17708 (3 soum.)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.16** *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1198290005

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de The Westbury 1 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 1 765,6 mètres carrés, situé du côté est de la rue Mackenzie et au nord de l'avenue Mountain Sights, constitué du lot 6 049 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme de 708 000 $, plus les taxes applicables / Accorder mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en faveur de la Ville de Montréal et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 20 janvier 2017, sous le numéro 22 860 813, afin de garantir l'accomplissement des engagements relatifs à la réalisation de logements sociaux et communautaires

*Compétence d'agglomération :* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

**20.17** *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1198290008

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de The Westbury 2 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 1 959,7 mètres carrés, situé du côté est de la rue Mackenzie, au sud de l'avenue Mountain Sights et au nord de l'avenue Trans Island, constitué du lot 6 049 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme de 864 000 $, plus les taxes applicables

*Compétence d'agglomération :* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

**20.18** *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1198290012

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Logis 12+, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 699,2 mètres carrés, situé du côté sud du boulevard Maurice-Duplessis et légèrement à l'est de l'intersection avec l'avenue Gilbert-Barbier, constitué du lot 1 058 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une somme de 60 000 $, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 1 058 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

*Compétence d'agglomération :* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

**20.19** *Service de l'habitation* - 1198207004

Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 4 000 000 $ pour la réalisation du projet de logement social de la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, dans l'arrondissement de Ville-Marie

*Compétence d'agglomération :* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

**20.20** *Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat* - 1197016003

Accorder un soutien financier non récurrent de 724 750 $ à l'École des Entrepreneurs du Québec pour le déploiement du projet Succès Croissance en 2020, 2021 et 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.21** *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1184962010

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie 1 142,7 mètres carrés, situé du côté nord de la rue Saint-Jacques et à l'est de la rue de la Montagne, constitué du lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme de 1 566 514 $, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

*Compétence d'agglomération :* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

**20.22** *Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs* - 1197026002

Conclure une entente-cadre avec Les industries Centaure Ltée pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois avec l'option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 1 529 231,89$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17639 (6 soum.)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.23** *Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs* - 1197026001

Conclure une entente-cadre avec Korth Group Ltd pour l'acquisition de munitions de calibre 9mm pour les pistolets de service du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 149 410,01 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17396 (2 soum., 1 seul conforme)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.24** *Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire* - 1195006005

Conclure une entente-cadre avec Sia Partenaires inc. pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en gestion du changement, afin de mettre en place le projet d'assistance à la gestion des interventions dans le réseau routier (AGIR) de la Ville de Montréal, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 526 125,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17876 (3 soum.)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.25** *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1198528002

Ratifier l'exercice du deuxième et dernier renouvellement des ententes-cadres collectives avec les firmes Énergie Valero inc. et Pepco Énergie Corp (CG15 0778) pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard, pour une période d'une année se terminant le 3 janvier 2021, pour une somme totale estimée de 10 427 881,89 $, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.26** *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1196810002

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.27** *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1193438035

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Deric construction inc. pour les travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture, dans le cadre de la construction d'un système de traitement des odeurs à la station de pompage Rhéaume, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 6 938 046,27 $, taxes, contingences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 3295-AE-15 (3 soum.)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.28** *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1197231070

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Constructions H2D inc. pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la Commission des services électrique de la Ville de Montréal (CSEM) dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc - Dépense totale de 13 838 410,14 $, taxes contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 420412 (8 soum.)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

**20.29** *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1196945001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanentes sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadre de services professionnels en ingénierie, d'une durée de dix ans, avec FNX-INNOV inc. (12 784 149,58 $, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (15 436 424,21 $, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de deux projets sur le réseau principal d'aqueduc - Dépenses totales de 14 701 772,02 $ taxes et contingences incluses, pour le contrat A et de 17 751 887,84 $ (contingences incluses) pour le contrat B - Appel d'offres public 19-17711 (contrat A : 2 soum., contrat B: 1 soum.)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.30** *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1197075003

Accorder un contrat à 9216-1264 Québec inc. (ARTE) pour la collecte, le transport et le traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, la Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel ainsi que pour la collecte, le transport, le traitement d'articles du réemploi et la gestion des centres de réemploi des écocentres LaSalle et Saint-Laurent, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 281 121 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17933 (1 soum.)

*Compétence d'agglomération :* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

**20.31** *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1196810003

Autoriser une dépense additionnelle de 751 465,26 $, taxes incluses, pour les contingences dans le cadre du contrat de construction à St-Denis Thompson inc. (CG19 0184) pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 696 657,85 $ à 5 448 123,11 $, taxes et contingences incluses

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.32** *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1196810004

Autoriser une dépense additionnelle de 566 944,20 $, taxes incluses, pour les contingences dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) (CG19 0240) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, majorant ainsi le montant total à autoriser de 3 543 401,23 $ à 4 110 345,43 $, taxes et contingences incluses

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**30 – Administration et finances**

**30.01** *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports* - 1198169003

Autoriser le dépôt de demandes de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain et du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

**30.02** *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme* - 1198199006

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Beaumont-Fleury, sur le territoire de la Ville de Montréal

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

**30.03** *Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles* - 1193219008

Autoriser une dépense additionnelle de 200 000 $, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le cadre de contrats publics obtenus par les firmes Consultants Aecom inc. et GBI Experts-conseils inc., majorant ainsi le montant total du contrat à 550 750 $, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**30.04** *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1194922020

Ratifier la décision d'autoriser une dépense de 568 192,54, taxes incluses, pour l'acquisition de cinq châssis de camion de classes 8 de marque International, conformément à l'entente-cadre 1225677 conclue entre la Ville et Camions Inter-Anjou inc. (CG17 0484)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

## 41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

**41.01** *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports* - 1196860003

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

**41.02** *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports* - 1198168008

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 93 510 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels dans les parcs à caractère régional

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

**41.03** *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1193438034

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements et la construction d'un bâtiment à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

## 42 – Adoption de règlements

**42.01** *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1196279003

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 44 736 000 $ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**42.02** *Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1195092005

Adoption - Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 3 364 513 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance

*Compétence d'agglomération :* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

**42.03** *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques* - 1196814005

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

**42.04** *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1195929003

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**42.05** *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1198097001

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

**42.06** *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques* - 1196814003

Adoption - Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

**51 – Nomination / Désignation**

**51.01** *Service de la culture* - 1198021003

Nomination de membres au Conseil des arts de Montréal

*Compétence d'agglomération :* Conseil des Arts

**51.02** *Service du greffe*

Nomination de membres aux commissions permanentes

***Article 3.02***

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 13 décembre 2019 9 h**

**Séance tenue le vendredi 13 décembre 2019 Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Laurence Parent, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Maria Tutino, et Mme Maja Vodanovic.

**ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :**

M. Mitchell Brownstein.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M$^{e}$ Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice

---

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

---

**1 - Période de questions du public**

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

N'ayant aucune intervention de la part des citoyennes et citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 9 h 01.

---

**2 - Période de questions des membres du conseil**

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 9 h 02.

---

**CG19 0552**

**Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 13 décembre 2019, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

**CG19 0553**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 25 novembre 2019**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 25 novembre 2019 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 4 décembre 2019 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

**CG19 0554**

**Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du budget 2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes**

M. Georges Bourelle, à titre de vice-président de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du budget 2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes, comprenant les rapports minoritaires de l'opposition officielle et de l'Association des municipalités de banlieue, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

06.01

---

**CG19 0555**

**Adoption du budget 2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1769;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le budget 2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les maires des villes liées

30.01 1193843021

---

**CG19 0556**

**Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1771;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les maires des villes liées

30.02 1193843017

---

**CG19 0557**

**Adoption du budget de 2020 de la Société de transport de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1779;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le budget de 2020 de la Société de transport de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les maires des villes liées

30.03 1193843019

---

**CG19 0558**

**Approbation du programme d'immobilisations 2020-2029 de la Société de transport de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1780;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le programme d'immobilisations 2020-2029 de la Société de transport de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les maires des villes liées

30.04 1193843018

---

**CG19 0559**

**Approbation du budget 2020 du Bureau du taxi de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1781;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le budget 2020 du Bureau du taxi de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les maires des villes liées

30.05 1190310003

---

**CG19 0560**

**Approbation du budget 2020 du Conseil des Arts de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1785;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le budget 2020 du Conseil des Arts de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les maires des villes liées

30.06 1190310004

---

**CG19 0561**

**Approbation du budget 2020 de l'Office municipal d'habitation de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1782;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le budget 2020 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les maires des villes liées

30.07 1190310005

---

**CG19 0562**

**Approbation du budget 2020 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1783;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le budget 2020 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les maires des villes liées

30.08 1190310006

---

**CG19 0563**

**Approbation du budget 2020 de la Société du parc Jean-Drapeau**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1784;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le budget 2020 de la Société du parc Jean-Drapeau.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les maires des villes liées

30.09 1190310007

---

**CG19 0564**

**Approbation des contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2020 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1778;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2020 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants :

| | |
|---|---|
| Agence régionale de transport métropolitain | 668 394 000 $ |
| Conseil des arts | 20 235 000 $ |
| Société du parc Jean-Drapeau | 15 353 100 $ |
| Bureau du taxi de Montréal | 3 238 200 $ |
| Office municipal d'habitation de Montréal | 585 000 $ |
| Corporation d'habitation Jeanne-Mance | 12 000 $ |
| Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal | 11 444 500 $ |

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les maires des villes liées

30.10 1193843023

---

**CG19 0565**

**Décréter la publication d'un document explicatif du budget 2020 et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 pour l'exercice financier 2020 (volet agglomération)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1789;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de décréter qu'un document explicatif du budget 2020 et du PTI 2020-2021-2022 pour l'exercice financier 2020 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.11 1190310008

---

À 9 h 34, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____
Manon Barbe
PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

_____
Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Valérie Plante
MAIRESSE

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 19 décembre 2019 17 h**

**Séance tenue le jeudi 19 décembre 2019 Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Laurence Parent, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Maria Tutino et Mme Maja Vodanovic.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M$^{e}$ Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice

---

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

---

**1 - Période de questions du public**

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

| Question de | À | Objet |
|---|---|---|
| M. Emmanuel Rondia | Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet) | Que compte faire l'Administration pour rendre accessible le parc-nature du Bois d'Anjou devienne accessible aux résidents et travailleurs de l'Est, et également pour les autres parcs-natures moins accessibles ou non aménagés / Quelles sont les actions que la Ville compte mettre en oeuvre afin d'étendre, consolider et enrichir la trame verte et bleue |
| M. Marc Poulin | Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell) | Quels sont les plans de Projet Montréal et de l'arrondissement d'Outremont pour une consultation publique en matière de circulation et de stationnement dans l'arrondissement / Questionne le processus d'implication citoyenne dans l'arrondissement et souhaite des mesures pour améliorer la situation |

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyennes et des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 12. Elle remercie les deux personnes s'identifiant comme hommes qui se sont déplacés pour poser leurs questions et faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

* Aucune autre personne s'identifiant comme femme ou autre n'a posé de question.

---

---

**2 - Période de questions des membres du conseil**

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 13.

---

**CG19 0566**

**Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant l'article 7.02.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

**CG19 0567**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 novembre 2019**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 novembre 2019 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 10 décembre 2019 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

**4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1er au 30 novembre 2019.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1er au 30 novembre 2019.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1er au 30 novembre 2019.

---

**5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil**

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

---

**7- Dépôt**

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

**CG19 0568**

**Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2018**

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le Bilan de l'usage de l'eau potable 2018 constituant une exigence de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, et le conseil en prend acte.

07.01 1197404003

---

**CG19 0569**

**Ajout - Dépôt du Rapport du Bureau de l'inspecteur général portant sur le projet de désinfection des eaux usées à l'ozone à la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte (appels d'offres 10-11277, 10-11257 et 12-12107) (Art. 57.1.10 et 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*)**

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le Rapport du Bureau de l'inspecteur général portant sur le projet de désinfection des eaux usées à l'ozone à la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte (appels d'offres 10-11277, 10-11257 et 12-12107) (Art. 57.1.10 et 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*), et le conseil en prend acte.

07.02 (Ajout)

---

**11 - Dépôt de pétitions**

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

---

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG19 0570**

**Accorder un contrat à GFL environmental inc. pour le service de transport de matières par conteneurs des écocentres LaSalle et Saint-Laurent (lots #1 et #3), pour une dépense totale de 2 303 122 $, taxes incluses et un contrat à Les entreprises PEP 2000 inc. pour le service de transport de matières résiduelles par camions de l'écocentre LaSalle (lot #2), pour une dépense totale de 3 316 705 $ taxes incluses - Appel d'offres public 19-17811 (9 soum.) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 43 886 $ en 2021 et de 89 533 $ en 2022 - Ajustement total de 133 419 $**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2019 par sa résolution CE19 1804;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, GFL environnemental inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour les lots #1 et #3 et à Les entreprises PEP 2000 inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le lot #2, pour une période de 36 mois, les contrats pour le transport de matières résiduelles par conteneurs ou par camions, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17811 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

| Firmes | Lots | Montant (taxes incluses) |
|---|---|---|
| GFL environmental inc. | #1 et #3 | 2 303 122 $ |
| Les entreprises PEP 2000 inc. | #2 | 3 316 705 $ |

2- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 43 886 $ en 2021 et de 89 533 $ en 2022, pour un ajustement total de 133 419 $;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1195308004

---

**CG19 0571**

**Accorder un contrat à Excavations Vidolo ltée pour le service de chargement des matières résiduelles de l'écocentre LaSalle, pour une durée de 34 mois avec possibilité de prolongation d'un an - Dépense totale de 804 857 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17886 (4 soum.) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 6 256 $ en 2021 et de 10 694 $ en 2022 - Ajustement total de 16 951 $**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2019 par sa résolution CE19 1808;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Excavations Vidolo ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 34 mois, un contrat pour le chargement de matières résiduelles à l'écocentre LaSalle, aux prix de sa soumission, pour une dépense totale de 804 857 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17886 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

2- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 6 256 $ en 2021 et de 10 694 $ en 2022, pour un ajustement total de 16 951 $;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1197075002

---

**CG19 0572**

**Accorder à 9187-0451 Québec inc. un contrat pour la fabrication et l'installation de gardes de sécurisation machines bâtiment et de procédés - Dépense totale de 603 910,12 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10308 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2019 par sa résolution CE19 1810;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à 9187-0451 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fabrication et l'installation de gardes de sécurisation machines bâtiment et de procédés, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 471 226,19 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10308;

2- d'autoriser une dépense de 70 683,93 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 62 000 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1196935002

---

**CG19 0573**

**Approuver un projet d'entente entre Ville de Montréal et la Fiducie Desjardins inc. pour gérer et conserver le patrimoine fiduciaire du lieu d'enfouissement sanitaire (carrière Démix, cellules numéros 2 et 3), pour une période d'un an avec prolongation automatique de cinq ans, afin de se conformer au décret 1351-95 du gouvernement du Québec - Dépense totale de 31 043,28 $, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2019 par sa résolution CE19 1812;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et Fiducie Desjardins inc. pour gérer et conserver le patrimoine fiduciaire du lieu d'enfouissement sanitaire (carrière Démix, cellules numéros 2 et 3), afin de se conformer au décret 1351-95 du gouvernement du Québec, en date du 11 octobre 1995;

2- d'autoriser une dépense totale de 31 043,28 $, taxes incluses, pour les six années de l'entente;

3- d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer ladite entente ainsi que tout document pouvant y donner suite pour et au nom de la Ville;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1193438012

---

**CG19 0574**

**Approuver un projet de convention de sous-bail par laquelle la Ville sous-loue de Boscoville, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, des espaces d'une superficie de 24 731 pieds carrés, situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 9, à Montréal, pour un terme d'un an, soit du 8 novembre 2019 au 7 novembre 2020 - Dépense totale de 235 821,36 $, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2019 par sa résolution CE19 1813;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un projet de convention de sous-bail par laquelle la Ville de Montréal sous-loue de Boscoville, pour une période d'un an, à compter du 8 novembre 2019, des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 9, à Montréal, d'une superficie de 24 731 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 235 821,36 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de sous-bail.

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1198042007

---

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG19 0575**

**Autoriser une dépense additionnelle de 646 747,37 $ USD (996 421,04 $ CDN, taxes incluses) pour la mise à jour des fonctions de mobilité dans les autos-patrouilles pour le projet de mise à jour de Répartition Assistée par Ordinateur (RAO) incluant la géolocalisation des policiers pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman International Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 354 401,21 $ USD à 7 001 148,58 $ USD / Approuver un projet d'avenant no 6 à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1844;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 646 747,37 $ USD (996 421,04 $ CDN, taxes incluses) pour la mise à jour des fonctions de mobilité dans les autos-patrouilles pour le projet de mise à jour de Répartition Assistée par Ordinateur (RAO) incluant la géolocalisation des policiers pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman International Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 354 401,21 $ USD à 7 001 148,58 $ USD;

2- d'approuver un projet d'avenant no 6 à cet effet;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1190206001

---

**CG19 0576**

**Exercer la première option de prolongation du contrat accordé (CG17 0041) à Service d'entretien ménager Alphanet inc., pour une période de 12 mois, à compter du 1er avril 2020, et autoriser une dépense de 263 347,08 $, taxes incluses, pour le service d'entretien sanitaire du quartier général du Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM), majorant ainsi le montant total du contrat de 750 056,68 $ à 1 013 403,75 $, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1845;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'exercer la première année d'option de prolongation du contrat accordé à Service d'entretien ménager Alphanet inc. (CG17 0041) et d'autoriser une dépense de 263 347,08 $, taxes incluses, pour le service d'entretien sanitaire du quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 12 mois, à compter du 1er avril 2020, majorant ainsi le montant total du contrat de 750 056,68 $ à 1 013 403,75 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1197157010

---

**CG19 0577**

**Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 191 278,16 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1846;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), s'engage à fournir à la Ville de Montréal des services conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologie de l'information, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 191 278,16 $, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer ledit projet de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1194794003

---

**CG19 0578**

**Exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 746 571 $, taxes incluses, pour la fourniture de pièces authentiques de marque John Deere des séries « Agricoles » et « Commerciaux » dans le cadre du contrat accordé à Centre Agricole JLD inc. (CG16 0698), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 112 900,14 $ à 1 859 471,14 $, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1847;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'exercer l'unique option de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 746 571 $, taxes incluses, pour la fourniture de pièces authentiques de marque John Deere, des séries « Agricoles » et « Commerciaux » dans le cadre du contrat accordé à Centre Agricole JLD inc. (CG16 0698) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 112 900,14 $ à 1 859 471,14 $, taxes incluses;

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1191541001

---

**CG19 0579**

**Accorder un contrat à Veolia ES Canada Si inc. pour l'exécution de travaux de nettoyage et d'inspection sur le réseau d'égouts de la Ville de Montréal - Dépense totale de 563 359,10 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17847 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1848;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Veolia ES Canada Si inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de nettoyage et d'inspection du réseau d'égouts de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 469 465,92 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (19-17847) ;

2- d'autoriser une dépense de 93 893,18 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1193438029

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG19 0580**

**Accorder un contrat à L'Arsenal (Thibault & associés), pour l'acquisition d'un poste de commandement mobile du Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 595 728,02 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17709 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1849;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à L'Arsenal / Thibault et associés (2968-8280 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un poste de commandement mobile, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 387 589,58 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17709 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'autoriser une dépense de 208 138,44 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1194922018

---

**CG19 0581**

**Conclure une entente-cadre avec UBA inc., pour une période de 36 mois, sans option de renouvellement, pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 12 % destiné aux opérations d'assainissement de l'eau ainsi qu'à l'entretien des piscines de la Ville de Montréal et de la ville liée de Dorval - Dépense totale de 561 940,31 $, taxes et variations de quantités incluses - Appel d'offres public 19-17765 (2 soum., 1 seul conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1851;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac destiné aux opérations d'assainissement de l'eau ainsi qu'à l'entretien des piscines de la Ville de Montréal et de la ville liée de Dorval;

2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme UBA inc., un contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale estimée de 488 643,75 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17765;

3- d'autoriser une dépense de 73 296,56 $, taxes incluses, à titre de budget de variations des quantités;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1198551001

---

**CG19 0582**

**Accorder un contrat à Excavations L. Martel inc. pour des travaux de concassage et de tamisage de pierres au parc Frédéric-Back - Dépense totale de 902 495,57 $ taxes, contingences, variations de quantités et incidences incluses - Appel d'offres public 19-6406 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1854;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense totale de 902 495,58 $, taxes, contingences, variation des quantités et incidences incluses, pour les travaux de concassage et de tamisage de pierres au parc Frédéric-Back;

2- d'accorder à Excavations L. Martel inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 681 845,44 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-6406;

3- d'autoriser une dépense de 102 276,82 $, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

4- d'autoriser une dépense de 102 276,82 $, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;

5- d'autoriser une dépense de 16 096,50 $, taxes incluses, à titre de budget des incidences;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1198195001

---

**CG19 0583**

**Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à François Kassab MD. inc., consistant à fournir des opinions, des expertises médicales et témoigner devant le Tribunal Administratif du Travail au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 151 077,15 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1858;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de convention de services professionnels de gré à gré par lequel la firme François Kassab, M.D. inc. s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services professionnels consistant à fournir des opinions et expertises médicales et à agir comme témoin devant le Tribunal Administratif du Travail, pour une période de 12 mois, soit du 1er janvier au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 151 077,15 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1198548002

---

**CG19 0584**

**Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à TotalMed Solutions Santé inc., consistant à fournir des opinions, des expertises médicales et témoigner devant le Tribunal Administratif du Travail, au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 318 647,46 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1859;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de convention de services professionnels de gré à gré par lequel la firme TotalMed Solutions Santé inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant le Tribunal Administratif du Travail, pour une période de 12 mois, soit du 1er janvier au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 318 647,46 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1198548001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG19 0585**

**Approuver un projet d'addenda no. 2 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) (CG12 0464), organisme à but non lucratif, pour les services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, de services d'accueil, de comptoirs de rafraîchissements et de location d'équipements de plein air d'hiver**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1860;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver un projet d'addenda N° 2 à la convention conclue avec l'organisme à but non lucratif, Le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), pour la fourniture des services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, de services d'accueil, de comptoirs de rafraîchissements et de location d'équipements de plein air d'hiver;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1191683002

---

**CG19 0586**

**Conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, avec STI Maintenance inc. pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration, de services d'analyse et d'intégration de systèmes dédiés à la gestion des actifs physiques de la Ville, pour une somme maximale de 917 500,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17803 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1861;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, par laquelle STI Maintenance inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services de développement d'applications, de configuration, de services d'analyse et d'intégration de systèmes dédiés à la gestion des actifs physiques de la Ville, pour une somme maximale de 917 500,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17803;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1195006003

---

**CG19 0587**

**Conclure des ententes-cadres, pour une période de 30 mois, avec les firmes suivantes, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en sécurité de l'information : Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 6, pour une somme de 845 066,25 $, taxes incluses), Cofomo inc. (lot 7, pour une somme de 2 000 565 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 19-17753 (8 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1863;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour chacun des lots, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services spécialisés en sécurité de l'information, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-17753 :

| Firme | Description | Montant |
|---|---|---|
| Conseillers en gestion et informatique CGI inc. | Lot 6 - Architecture de sécurité TI | 845 066,25 $ |
| Cofomo inc. | Lot 7 - Accompagnement ponctuel en opérations et gestion des infrastructures de sécurité | 2 000 565 $ |

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1198087002

---

**CG19 0588**

**Autoriser une dépense additionnelle de 75 771 $, taxes incluses, pour le projet de rénovation et d'agrandissement de la caserne 18 dans le cadre du contrat accordé à TLÄ architectes inc. et WSP Canada inc. (CG15 0344), majorant ainsi le montant total du contrat de 547 597,37 $ à 623 368,37 $, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1864;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 75 771 $, taxes incluses, pour le projet de rénovation et d'agrandissement de la caserne 18 dans le cadre du contrat accordé à TLÄ architectes inc. et WSP Canada inc. (CG15 0344), majorant ainsi le montant total du contrat de 547 597,37 $ à 623 368,37 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1195350004

---

**CG19 0589**

**Approuver le renouvellement de la participation de la Ville de Montréal à la Chaire industrielle CRSNG en eau potable de Polytechnique Montréal, pour un montant total de 1 897 653 $, pour une période de cinq ans, soit un montant initial de 364 650 $, indexé de 2 % par année, débutant en octobre 2020 et se terminant en octobre 2025, conditionnel à l'octroi du financement du Conseil de Recherche en Sciences Naturelles et en Génie (CRSNG)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1866;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver le renouvellement de la participation de la Ville de Montréal à la Chaire industrielle CRSNG en eau potable de Polytechnique Montréal, pour un montant total de 1 897 653 $, pour une période de cinq ans, soit un montant initial de 364 650 $, indexé de 2 % par année, débutant en octobre 2020 et se terminant en octobre 2025, conditionnel à l'octroi du financement du Conseil de Recherche en Sciences Naturelles et en Génie (CRSNG);

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1197100003

---

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG19 0590**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 796 502 $, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour les frais liés à l'opération du bâtiment, situé au 1700, rue Saint-Denis, et pour la préouverture de BAnQ Saint-Sulpice, pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1869;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 796 502 $, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour les frais liés à l'opération du bâtiment situé au 1700 rue Saint-Denis, et pour la préouverture de BAnQ Saint-Sulpice, pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1191213002

---

**CG19 0591**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Alain Moro, liquidateur de la succession de Mme Jocelyne Patry, aux fins de parc, un terrain vacant d'une superficie de 217 536,6 mètres carrés, longeant la rue Cherrier et la montée Wilson, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, constitué des lots 4 589 401 et 4 590 761 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest, pour une somme de 862 312,50 $, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1874;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Alain Moro, liquidateur de la succession de Mme Jocelyne Patry, un terrain longeant la rue Cherrier et la montée Wilson, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, constitué des lots 4 589 401 et 4 590 761 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'agrandir le Grand parc de l'Ouest, pour une somme de 750 000 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés à l'acte;

2- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre M$^{e}$ Simon Larin, notaire, et le Vendeur, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;

3- de verser au domaine public les lots 4 589 401 et 4 590 761 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal à la suite de la signature de l'acte;

4- d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1186037018

---

**CG19 0592**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de mesdames Micheline St-Pierre, Sylvie St-Pierre, Rita St-Pierre, et monsieur Royal St-Pierre, aux fins de parc, un terrain vacant d'une superficie de 30 437,6 mètres carrés, situé au sud du chemin du Bord-du-Lac et à l'ouest de la 5$^{e}$ Avenue, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, constitué du lot 4 589 431 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest, pour une somme de 287 437,50 $, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1875;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de mesdames Micheline St-Pierre, Sylvie St-Pierre, Rita St-Pierre et monsieur Royal St-Pierre, aux fins d'assemblage, un terrain vague d'une superficie de 30 437,6 mètres carrés, situé au sud du chemin du Bord-du-Lac et à l'ouest de la 5$^{e}$ Avenue, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, constitué du lot 4 589 431 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 250 000 $, plus les taxes applicables, soit un montant maximal de 287 437,50 $, taxes incluses, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2- de verser au domaine public le lot 4 589 431 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal à la suite de la signature de l'acte;

3- d'imputer cette dépense conformément informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1191027001

---

**CG19 0593**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Allen Entrepreneur Général inc. pour le remplacement de l'utilisation du chlore gazeux par de l'hypochlorite de sodium à l'usine de production d'eau potable Pointe-Claire - Dépense totale de 5 053 726,13 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10324 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1911;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Allen Entrepreneur Général inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de l'utilisation du chlore gazeux par l'hypochlorite de sodium à l'usine de production d'eau potable de Pointe-Claire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 282 818,75 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10324;

3- d'autoriser une dépense de 642 422,81 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 128 484,56 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1197574002

---

**CG19 0594**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Grilli développement inc. aux fins de parc, un terrain vacant composé de 64 lots d'une superficie de 1 402 211,9 mètres carrés, situés à proximité du boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest, pour une somme de 83 931 750 $, taxes incluses / Verser au domaine public les 64 lots**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1921;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Grilli développement inc., aux fins de parc, un terrain vacant, constitué des lots 1 977 435, 1 977 436, 1 977 438, 1 977 439, 1 977 440, 1 977 441 , 1 977 442, 1 977 444, 1 977 445, 1 977 446, 1 977 447, 1 977 448, 1 977 449, 1 977 450, 1 977 451 , 1 977 452, 1 977 454, 1 977 456, 1 977 457, 1 977 458, 1 977 459, 1 977 460, 1 977 462, 1 977 463, 1 977 464, 1 977 465, 1 977 466, 1 977 467, 1 977 468, 1 977 469, 1 977 471 , 1 977 475, 1 977 476, 1 977 477, 1 977 478, 1 977 479, 1 977 481, 3 617 233, 4 662 070, 4 662 071 , 4 662 072, 4 472 099, 4 714 402, 4 714 404, 4 714 405, 4 714 406, 4 722 078, 4 784 735, 4 784 736, 4 784 737, 4 784 738, 4 784 739, 4 802 998, 4 802 999, 4 803 002, 4 803 003, 4 803 004, 4 803 005, 4 803 006, 4 803 007, 4 803 008, 5 046 826, 5 073 740 et 5 073 741, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à proximité du boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour une somme de 73 000 000 $, plus les taxes applicables, soit 83 931 750 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

3- d'autoriser la signature de l'acte de vente, pourvu que cet acte soit, de l'avis du Service des affaires juridiques, substantiellement conforme au projet d'acte à être approuvé;

4- de verser au domaine public les lots 1 977 435, 1 977 436, 1 977 438, 1 977 439, 1 977 440, 1 977 441 , 1 977 442, 1 977 444, 1 977 445, 1 977 446, 1 977 447, 1 977 448, 1 977 449, 1 977 450, 1 977 451 , 1 977 452, 1 977 454, 1 977 456, 1 977 457, 1 977 458, 1 977 459, 1 977 460, 1 977 462, 1 977 463, 1 977 464, 1 977 465, 1 977 466, 1 977 467, 1 977 468, 1 977 469, 1 977 471 , 1 977 475, 1 977 476, 1 977 477, 1 977 478, 1 977 479, 1 977 481, 3 617 233, 4 662 070, 4 662 071 , 4 662 072, 4 472 099, 4 714 402, 4 714 404, 4 714 405, 4 714 406, 4 722 078, 4 784 735, 4 784 736, 4 784 737, 4 784 738, 4 784 739, 4 802 998, 4 802 999, 4 803 002, 4 803 003, 4 803 004, 4 803 005, 4 803 006, 4 803 007, 4 803 008, 5 046 826, 5 073 740 et 5 073 741, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à la suite de la signature de l'acte;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1196037006

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG19 0595**

**Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la fourniture et l'entretien de logiciels de la firme VMware, pour la période du 16 janvier 2020 au 15 janvier 2021, pour une somme maximale de 601 022,45 $, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1900;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Bell Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la fourniture et l'entretien de logiciels de la firme VMware, pour la période du 16 janvier 2020 au 15 janvier 2021, pour une somme maximale de 601 022,45 $, taxes incluses;

2- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande de logiciels du CSPQ et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1198410005

---

**CG19 0596**

**Accorder un contrat à Concept Controls inc. pour la fourniture d'équipements de détection et de surveillance de l'environnement de matières dangereuses - Dépense totale de 259 998,88 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17393 (2 soum., 1 seul conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1903;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Concept Controls inc., un contrat pour la fourniture d'équipements de détection et de surveillance de l'environnement de matières dangereuses, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 247 617,98 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17393 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

2- d'autoriser un montant de 12 380,90 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1198687001

---

**CG19 0597**

**Autoriser une dépense additionnelle de 1 997 284,05 $, pour une variation des quantités de l'ordre de 16,3 %, ainsi que pour le remplacement de certains biens prévus au catalogue, dans le cadre du contrat avec Bell Canada (CG15 0626), majorant ainsi le montant total du contrat de 12 244 206,81 $ à 14 241 490,86 $, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1905;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 997 284,05 $, pour une variation des quantités de l'ordre de 16,3 %, ainsi que pour le remplacement de certains biens prévus au catalogue, dans le cadre du contrat avec Bell Canada (CG15 0626), majorant ainsi le montant total du contrat de 12 244 206,81 $ à 14 241 490,86 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1198113006

---

**CG19 0598**

**Accorder un contrat à Novipro inc. pour l'acquisition et le contrat d'entretien des logiciels HCL Notes et HCL Domino, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 639 834,63 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17905 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1906;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Novipro inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'acquisition et le contrat d'entretien des logiciels HCL Notes et HCL Domino, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 639 834,63 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17905;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1197684006

---

**CG19 0599**

**Conclure une entente-cadre de gré à gré avec Compugen inc. par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la fourniture et l'entretien de logiciels de la firme Microsoft, pour des licences Excel de la suite Office 365 requises pour les employés de la Ville de Montréal, pour une durée de trois ans, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 775 770,82 $, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1907;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Compugen inc. par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la fourniture et l'entretien de logiciels de la firme Microsoft pour des licences Excel de la suite Office 365 requises pour les employés de la Ville de Montréal pour une durée de trois ans soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 775 770,82 $, taxes incluses;

2- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande de logiciels du CSPQ et tout autre document requis par le soutien des licences du manufacturier Microsoft, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.30 1198057008

---

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG19 0600**

**Accorder un contrat de gré à gré à Softchoice LP, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la prolongation du support étendu de Windows 7 ainsi que pour l'acquisition de licences Windows 10, pour la période du 14 janvier 2020 au 13 janvier 2023, pour une somme maximale de 2 540 927,97 $, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1909;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Softchoice LP, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la prolongation du support étendu de Windows 7 ainsi que pour l'acquisition de licences Windows 10, pour la période du 14 janvier 2020 au 13 janvier 2023, pour une somme maximale de 2 540 927,97 $, taxes incluses;

2- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande de logiciels du CSPQ et touts autres documents requis par le soutien des licences du manufacturier Microsoft, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.31 1198057009

---

**CG19 0601**

**Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Cegid inc. pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 745 569,40 $, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1913;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Cegid inc., pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 745 569,40 $, taxes incluses, conformément à son offre de service et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville et Cegid inc. établissant les modalités et conditions de ce contrat;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1197684004

---

**CG19 0602**

**Accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ), pour la couverture de l'entretien et de l'acquisition des logiciels selon le programme Passeport Avantage des produits IBM, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 2 053 255,46 $, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1916;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la couverture de l'entretien et de l'acquisition des logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 2 053 255,46 $, taxes incluses;

2- d'autoriser une dépense de 343 186,58 $, taxes incluses, pour un règlement avec le manufacturier à la suite de la revue de conformité des droits d'utilisation des licences logicielles IBM;

3- d'approuver un projet d'addenda qui vise à entériner la conversion rétroactive des licences Spectrum Protect selon les modalités d'utilisation de logiciel régies par le contrat IBM « Passeport Avantage »;

4- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande de logiciels du CSPQ, l'addenda selon les modalités du contrat IBM Passeport Avantage, et tout autre document requis par le soutien et le règlement des licences du manufacturier IBM, pour et au nom de la Ville;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1198410006

---

**CG19 0603**

**Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal loue à Vidéotron ltée, un conduit souterrain empruntant la voie Camilien-Houde d'une superficie de 173 mètres, pour la période du 1er décembre 2019 au 31 décembre 2029 - Loyer total pour l'année 2019 de 639,52 $, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1923;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de convention par laquelle la Ville de Montréal loue à Vidéotron Ltée un conduit souterrain empruntant la voie Camillien-Houde, d'une superficie de 173 mètres, pour la période du 1er décembre 2019 au 31 décembre 2029, moyennant un loyer total pour l'année 2019 de 639,52 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention;

2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1198042011

---

**CG19 0604**

**Accorder un soutien totalisant 1 125 000 $ à Défi sportif AlterGo, sur une période de trois ans, soit un soutien financier de 375 000 $ et un soutien en biens et services d'une valeur de 750 000 $, pour la tenue de l'événement Défi sportif AlterGo de 2020 à 2022 dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1934;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 375 000 $ à l'organisme Défi sportif AlterGo ainsi qu'un soutien en biens et services estimé à 750 000 $, pour les années 2020 à 2022 inclusivement, pour soutenir l'événement Défi sportif AlterGo;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien en biens et services;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1198475003

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG19 0605**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 162 270 $ à PME MTL Centre-Est afin de soutenir le travail lié à l'initiative SÉRI Montréal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1939;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 162 270 $ à PME MTL Centre-Est pour soutenir le travail lié à l'initiative SÉRI Montréal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1198445002

---

**CG19 0606**

**Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 2 500 $, à Mission Old Brewery, pour la période du 15 novembre 2019 au 1er décembre 2019 afin de soutenir leur offre de service en matière d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet d'addenda à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1940;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 2 500 $ à l'organisme ci-après désigné pour la période du 15 novembre au 1er décembre 2019 afin de soutenir l'offre de service en matière d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri :

| Organisme | Projet | Soutien additionnel recommandé 2019 |
|---|---|---|
| **Mission Old Brewery** | Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi | **2 500 $** |

2 - d'approuver le projet d'addenda modifiant la convention de soutien financier intervenue entre la Ville de Montréal et cet organisme (CE19 0180), majorant ainsi le montant du soutien de 150 000 $ à 152 500 $;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1194970017

---

**CG19 0607**

**Accorder un contrat à 8470863 Canada inc. pour la fourniture de services de webdiffusion des différentes instances municipales à l'hôtel de ville de Montréal, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 881 536,32 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17636 (2 soum., 1 seul conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1945;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, 8470863 Canada inc., le contrat pour la fourniture des services de webdiffusion des séances du comité exécutif, du conseil municipal, du conseil d'agglomération et des commissions permanentes de la Ville de Montréal, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 881 536,32 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17636;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1198113005

---

**CG19 0608**

**Approuver un projet d'acte par lequel Gestion Jean-Louis Julien inc. fait don à la Ville de Montréal, aux fins de parc, d'un terrain vacant d'une superficie de 2 567,4 mètres carrés, situé au sud-est du boulevard Gouin Ouest, près de la rue Anger, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, constitué du lot 1 977 252 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest / Verser au domaine public le lot 1 977 252 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1947;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un projet d'acte par lequel Gestion Jean-Louis Julien inc. fait don à la Ville de Montréal, aux fins de parc, d'un terrain vacant d'une superficie de 2 567,4 mètres carrés, situé au sud-est du boulevard Gouin Ouest, près de la rue Angers, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, constitué du lot 1 977 252 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2- de verser au domaine public le lot 1 977 252 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à la suite de la signature de l'acte;

3- de refléter ce don à titre d'une acquisition d'immobilisations dans les livres de la Ville à sa juste valeur marchande, selon les normes comptables en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1198295004

---

**CG19 0609**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 1,95 M$ à Concertation régionale de Montréal pour la réalisation de divers projets de concertation en 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1944;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 1 950 000 $ à Concertation régionale de Montréal, pour la réalisation d'un projet de concertation décliné en six volets, entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1190191005

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG19 0610**

**Adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le Service de l'eau (exercice financier 2020)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1774;

Vu le dépôt de cette résolution à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 25 novembre 2019, par sa résolution CG19 0543;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le Service de l'eau;

a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le Service de l'eau;

b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;

c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;

d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;

e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;

f) les revenus de toute subvention dédiée au Service de l'eau;

g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du Service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1193843013

---

**CG19 0611**

**Adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1773;

Vu le dépôt de cette résolution à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 25 novembre 2019, par sa résolution CG19 0544;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que la somme de 286,7 M$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1193843015

---

**CG19 0612**

**Adoption d'une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2020)**

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 18 décembre 2019 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2019, GOQ 2, 5155A) (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1775;

Vu le dépôt de cette résolution à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 25 novembre 2019, par sa résolution CG19 0545;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

**1.** Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2020 » : le potentiel fiscal pour l'exercice de 2020 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

**2.** Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2020 :

1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;

2° la quote-part pour le Service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;

3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses;

4° la quote-part pour le financement du déficit d'un exercice financier antérieur qui finance le déficit d'agglomération constaté au 31 décembre 2018.

**3.** Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

**4.** La présente résolution s'applique à l'exercice financier de 2020 et prend effet à la plus tardive des dates suivantes : la date de son adoption et la date de l'entrée en vigueur de l'arrêté.

---

**ANNEXE A**
QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

**Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2020**

| Villes liées | Quotes-parts - Générales - Service de l'eau - Déficit exercice(s) antérieur(s) | Quotes-parts Premiers répondants |
|---|---|---|
| **Ville de Montréal** | **82,64271 %** | **83,58580 %** |
| **Villes reconstituées** | **17,35729 %** | **16,41420 %** |
| Baie d'Urfé | 0,50618 % | 0,51196 % |
| Beaconsfield | 0,94154 % | 0,95228 % |
| Côte-Saint-Luc | 1,12829 % | s.o. |
| Dollard-des-Ormeaux | 1,69955 % | 1,71894 % |
| Dorval | 2,82806 % | 2,86033 % |
| Hampstead | 0,44637 % | 0,45146 % |
| L'Ile-Dorval | 0,00314 % | 0,00317 % |
| Kirkland | 1,22820 % | 1,24222 % |
| Mont-Royal | 2,23895 % | 2,26451 % |
| Montréal-Est | 0,65027 % | 0,65769 % |
| Montréal-Ouest | 0,23927 % | 0,24200 % |
| Pointe-Claire | 2,57889 % | 2,60832 % |
| Senneville | 0,13069 % | 0,13218 % |
| Sainte-Anne-de-Bellevue | 0,29848 % | 0,30188 % |
| Westmount | 2,43942 % | 2,46726 % |
| **Agglomération de Montréal** | **100,00000 %** | **100,00000 %** |

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. John Belvedere
M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
Mme Julie Brisebois
M. Robert Coutu
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Beny Masella
M. Laurence Parent
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
Mme Christina M. Smith
M. William Steinberg
Mme Maria Tutino

30.03 1193843008

---

**CG19 0613**

**Approbation d'une dérogation temporaire de 2020 à 2026 de la limite du ratio d'endettement, telle qu'elle est définie à la Politique de gestion de la dette, jusqu'à un maximum de 120 % et mandater le Service des finances afin qu'il exerce un suivi serré de l'allocation annuelle du programme PTI pour assurer le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises actuelles de la Politique de gestion de la dette en 2027**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1790;

Vu le dépôt de cette résolution à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 25 novembre 2019, par sa résolution CG19 0546;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d’adopter la demande de dérogation temporaire de 2020 à 2026 de la limite du ratio d'endettement, telle qu'elle est définie à la Politique de gestion de la dette, jusqu'à un maximum de 120 %.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. John Belvedere
M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
Mme Julie Brisebois
M. Robert Coutu
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Beny Masella
M. Laurence Parent
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
Mme Christina M. Smith
M. William Steinberg
Mme Maria Tutino

30.04 1193894001

---

**CG19 0614**

**Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains pour l'année 2020**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2019 par sa résolution CE19 1817;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver les modifications au Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains;

2 - d'approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains pour l’année 2020.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1195978004

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG19 0615**

**Autoriser la Société de transport de Montréal à décréter l'expropriation des servitudes d'occupation et de travail nécessaires pour la réalisation du projet d'installation d'ascenseurs, d'intégration de puits de ventilation naturelle et de réfection de la membrane d'étanchéité de la station de métro McGill dans le cadre du Projet McGill**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2019 par sa résolution CE19 1820;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser la Société de transport de Montréal à décréter l'expropriation des servitudes d'occupation et de travail nécessaires pour la réalisation du projet d'installation d'ascenseurs, d'intégration de puits de ventilation naturelle et de réfection de la membrane d'étanchéité de la station de métro McGill, dans le cadre du Projet McGill, identifiés aux plans annexés à la résolution CA-2019-171 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1190854003

---

**CG19 0616**

**Autoriser une dépense de 6 639 973,53 $, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de sept camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Maxi-Métal inc. (CG18 0122)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1882;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 6 639 973,53 $, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de sept camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Maxi-Métal inc. (CG18 0122);

2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1194922019

---

**CG19 0617**

**Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1885;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la modification au Plan de transport quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1198097001

---

**CG19 0618**

**Approuver le Rapport d'activités 2018-2019 relatif au Fonds de développement des territoires**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1959;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver le Rapport annuel d'activités 2018-2019 relatif au Fonds de développement des territoires;

2- de transmettre ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

3- d'autoriser le Service du développement économique de la Ville de Montréal à rendre le rapport disponible sur le site Internet de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1197386001

---

**CG19 0619**

**Autoriser le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) à présenter une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 200 000 $, dans le cadre du Volet 3 du programme Soutien des actions de préparation aux sinistres, et qu'il s'engage à en respecter toutes les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au dossier**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1967;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) à présenter une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 200 000 $, dans le cadre du Volet 3 du programme Soutien des actions de préparation aux sinistres et qu'il s'engage à en respecter toutes les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente pour en faire partie intégrante;

2- que le SIM confirme que cette contribution municipale d'une valeur d'au moins 200 000 $ sera attribuée à un projet qui totalise un investissement global de 477 364 $ en sécurité civile;

3- d'autoriser, à cette fin, la chef de section au Centre de sécurité civile, à signer pour et au nom de la Ville, le formulaire de demande d'aide financière qui atteste que tous les renseignements annexes et engagements qu'il contient sont exacts;

4- de confirmer que le SIM a déjà complété et transmis l'outil d'autodiagnostic municipal fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et, à ce que les actions décrites au formulaire et à ses annexes soient réalisées, au plus tard, le 1er octobre 2020, ainsi qu'à conserver, pour une période d'au moins trois ans, tous les documents requis pour une reddition de compte à l'Agence sur demande.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1198712001

---

**CG19 0620**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 44 736 000 $ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 736 000 $ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1196279003

---

**CG19 0621**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 3 364 513 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 3 364 513 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1195092005

---

**CG19 0622**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1196814005

---

**CG19 0623**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1195929003

---

**CG19 0624**

**Avis de motion et dépôt - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1198097001

---

**CG19 0625**

**Avis de motion et dépôt - Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1196814003

---

**CG19 0626**

**Avis de motion et dépôt - Règlement du conseil d'agglomération de Montréal modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1194435004

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 et 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG19 0627**

**Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 novembre 2019 par sa résolution CG19 0548;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 novembre 2019 par sa résolution CG19 0548;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019, par sa résolution CE19 1798;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) ».

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. John Belvedere
M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
Mme Julie Brisebois
M. Robert Coutu
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Beny Masella
M. Laurence Parent
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
Mme Christina M. Smith
M. William Steinberg
Mme Maria Tutino

42.01 1193843007

*Règlement RCG 19-030*

---

**CG19 0628**

**Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 novembre 2019 par sa résolution CG19 0549;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 novembre 2019 par sa résolution CG19 0549;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019, par sa résolution CE19 1799;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) ».

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidence :** Mme Maria Tutino

42.02 1193843009

*Règlement RCG 19-031*

---

**CG19 0629**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 novembre 2019 par sa résolution CG19 0550;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 novembre 2019 par sa résolution CG19 0550;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019, par sa résolution CE19 1801;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1193843012

*Règlement RCG 06-054-8*

---

**CG19 0630**

**Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2020)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2020) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 novembre 2019 par sa résolution CG19 0551;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2020) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 novembre 2019 par sa résolution CG19 0551;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019, par sa résolution CE19 1794;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2020) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1195205006

*Règlement RCG 19-032*

---

**CG19 0631**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 $ afin de financer les travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 $ afin de financer les travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 par sa résolution CG19 0521;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 $ afin de financer les travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 par sa résolution CG19 0521;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 octobre 2019, par sa résolution CE19 1667;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 $ afin de financer les travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1194750001

*Règlement RCG 19-033*

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 et 42.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG19 0632**

**Adoption - Règlement établissant le programme visant la réalisation d'initiatives zéro déchet**

Vu l'avis de motion donné du Règlement établissant le programme visant la réalisation d'initiatives zéro déchet à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 par sa résolution CG19 0522;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme visant la réalisation d'initiatives zéro déchet » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 par sa résolution CG19 0522;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 novembre 2019, par sa résolution CE19 1704;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme visant la réalisation d'initiatives zéro déchet ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1191179013

*Règlement RCG 19-034*

---

**CG19 0633**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ pour le financement de travaux de maintien du réseau cyclable**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ pour le financement de travaux de maintien du réseau cyclable à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 par sa résolution CG19 0523;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ pour le financement de travaux de maintien du réseau cyclable à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 par sa résolution CG19 0523;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 novembre 2019, par sa résolution CE19 1757;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ pour le financement de travaux de maintien du réseau cyclable », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1198465001

*Règlement RCG 19-035*

---

**CG19 0634**

**Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 573 239 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 573 239 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 par sa résolution CG19 0524;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 573 239 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 par sa résolution CG19 0524;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 novembre 2019, par sa résolution CE19 1756;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 573 239 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance ».

Adopté à l'unanimité.

42.08 1194334003

*Règlement RCG 19-036*

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 45.01 et 45.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG19 0635**

**Approuver le Règlement R-036-3 modifiant le Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1887;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-036-3 de la Société de transport de Montréal modifiant le règlement R-036 intitulé « Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

45.01 1190854004

---

**CG19 0636**

**Approuver le Règlement R-193 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 53 888 765 $ pour financer le projet « Programme de rehaussement et entretien périodique - technologies métro (PREP-TM) » pour un terme de cinq ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1888;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver le Règlement R-193 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 53 888 765 $ pour financer le projet « Programme de rehaussement et entretien périodique – technologies métro (PREP-TM) » pour un terme de cinq (5) ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01);

2- d'approuver la modification du Programme d'immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.02 1190854005

---

**CG19 0637**

**Approuver le Règlement R-198 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 4 684 512 $ pour financer le projet « Démonstration minibus au TA » pour un terme de cinq ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1889;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le Règlement R-198 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 4 684 512 $ pour financer le projet « Démonstration minibus au TA », pour un terme de cinq ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01);

2 - d'approuver la modification du Programme d'immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.03 1190854006

---

**CG19 0638**

**Approuver le Règlement R-201 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 64 004 992 $ pour financer le projet « Acquisition bus articulés électrique (Pie-IX) » pour un terme de 15 ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1890;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le Règlement R-201 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 64 004 992 $ pour financer le projet « Acquisition bus articulés électrique (Pie-IX) » pour un terme de 15 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01);

2 - d'approuver la modification du Programme d'immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.04 1190854007

---

---

Avant de clore les travaux, la présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, prend la parole pour offrir ses meilleurs vœux pour Noël et la nouvelle année. La présidente d'assemblée remercie les élus pour leur participation et leur collaboration. Elle remercie également toutes les équipes qui assurent le bon déroulement des assemblées, soit le Service du greffe, le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal (SLAM), l'équipe technique, les policières et policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), ainsi que l'équipe de la sécurité de l'hôtel de ville. Pour terminer, la présidente d'assemblée invite à la prudence sur les routes durant la période des fêtes.

La présidente d'assemblée cède la parole à M. Beny Masella.

M. Masella, au nom des villes liées, souhaite de joyeuses fêtes à tous, de même que la poursuite des travaux dans le respect, le calme et la sagesse.

La présidente d'assemblée remercie M. Masella et cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse souhaite à tous de très joyeuses fêtes et encourage les membres à prendre du temps pour s'amuser et se reposer car elle entrevoit la prochaine année bien remplie de projets forts et rassembleurs.

---

À 17 h 28, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare la séance levée.

---

_____
Manon Barbe
PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

_____
Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Valérie Plante
MAIRESSE

# 04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
**30 JANVIER 2020**

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
**COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION**

POUR LA PÉRIODE DU
**1ER AU 31 DÉCEMBRE 2019**

## CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

**PÉRIODE DU 01 DÉCEMBRE 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2019**

| FOURNISSEUR | RÉPARTITION | SERVICE | DIRECTION | DOSSIER | OBJET | DÉCISION | DATE | MONTANT |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PEINTRES CERTAPRO / 9162-6283 QUÉBEC INC. | 38% AGGLO 62% VILLE | SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE | DIRECTION - GESTION IMMOBILIÈRE ET EXPLOITATION | 1190336001 | ACCORDER UN CONTRAT À PEINTRES CERTAPRO / 9162-6283 QUÉBEC INC. POUR LE SERVICE DE PEINTURE DE BÂTIMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL. DÉPENSE TOTALE DE 171 887,63 $, TAXES INCLUSES (149 467,50 $ + CONTINGENCES DE 22 420,13 $, TAXES INCLUSES) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17724 - (2 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) | CE19 1899 | 2019-12-12 | 172 000,00 $ |
| LE GROUPE CENTCO | 100% AGGLO | SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE | DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS | 1190652005 | ACCORDER UN CONTRAT À LE GROUPE CENTCO INC. POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX AUX ENTRÉES D'EAU DE VINGT-DEUX (22) BÂTIMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL - DÉPENSE TOTALE DE 373 369,82 $, TAXES INCLUSES (CONTRAT : 287 207,55 $ + CONTINGENCES : 57 441,51 $ + INCIDENCES 28 720,76 $) - APPEL D'OFFRES PUBLIC IMM-15477 - (5 SOUMISSIONNAIRES) | CE19 1855 | 2019-12-09 | 373 369,00 $ |
| LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC. | 100% AGGLO | SERVICE DE L'EAU | DIRECTION DE L'EAU POTABLE | 1196945005 | ACCORDER UN CONTRAT À LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC. POUR LA RECONSTRUCTION ET LA RÉHABILITATION DE LA CONDUITE DE 2100 MM LONGEANT L'AUTOROUTE VILLE-MARIE, ENTRE L'AVENUE ATWATER ET LA RUE GUY - DÉPENSE TOTALE DE 19 057 500,00 $, TAXES INCLUSES (CONTRAT, INCIDENCES ET CONTINGENCES) - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NO 10336 - (3 SOUMISSIONNAIRES). | CE19 1873 | 2019-12-06 | 19 057 500,00 $ |
| AFCOR CONSTRUCTION INC. | 100% AGGLO | SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE | DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS | 1198515001 | ACCORDER UN CONTRAT À L'ENTREPRISE AFCOR CONSTRUCTION INC. POUR DES TRAVAUX DE MODIFICATIONS INTÉRIEURES AU BÂTIMENT ADMINISTRATIF DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE D'ATWATER (2620) SITUÉE AU 999, RUE DUPUIS, DANS L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST, À LA SUITE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC #10332 (3 SOUMISSIONNAIRES). AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE DE 476 838,12 $ (CONTRAT : 371 369,25 $ + CONTINGENCES : 74 273,85 $ + INCIDENCES : 31 195,02 $, TAXES INCLUSES) | CE19 1856 | 2019-12-09 | 476 838,12 $ |

NOMBRE DE CONTRATS : 4

TOTAL : 20 079 707,12 $

# 04.02

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
**30 JANVIER 2020**

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
**COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION**

POUR LA PÉRIODE DU
**1ER AU 31 DÉCEMBRE 2019**

## SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

**PÉRIODE DU 01 DÉCEMBRE 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2019**

| FOURNISSEUR | RÉPARTITION | SERVICE | DIRECTION | DOSSIER | OBJET | DÉCISION | DATE | MONTANT |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| BOCOBOCO | 100% AGGLO | SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT | DIRECTION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES | 1192937002 | ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 50 000 $ PRÉVU PAR LE "RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME VISANT LA RÉALISATION D'INITIATIVES ZÉRO DÉCHET" À L'ENTREPRISE BOCO BOCO CONDITIONNELLEMENT À L'ADOPTION, PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE CE RÈGLEMENT | CE19 1942 | 2019-12-13 | 50 000,00 $ |
| CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL (CCSMTL) | 100% AGGLO | SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE | DIRECTION | 1194970016 | ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 50 000 $ À CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL (CCSMTL), SERVICE RÉGIONAL DES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES ET DE L'ITINÉRANCE, AFIN DE RÉALISER LE PROJET « UNITÉ DE DÉBORDEMENT DES SERVICES D'HÉBERGEMENT D'URGENCE EN ITINÉRANCE À HAUT SEUIL D'ACCESSIBILITÉ - BONIFICATION PONCTUELLE DES MESURES HIVERNALES 2019-2020 », POUR LA PÉRIODE DU 1ER DÉCEMBRE 2019 AU 31 MARS 2020, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET | CE19 1932 | 2019-12-13 | 50 000,00 $ |
| ÉCOLE DES ENTREPRENEURS DU QUÉBEC | 100% AGGLO | SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE | DIRECTION ENTREPRENEURIAT | 1196352006 | ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENTE DE 110 000 $ À L'ÉCOLE DES ENTREPRENEURS DU QUÉBEC AFIN D'ORGANISER LE « DÉFI OSENTREPRENDRE ÉDITIONS 2019-2020 ET 2020-2021 » POUR LA RÉGION DE MONTRÉAL, VOLETS CRÉATION D'ENTREPRISES ET RÉUSSITE INC. \| APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET | CE19 1871 | 2019-12-09 | 110 000,00 $ |
| PME MTL CENTRE-EST | 100% AGGLO | SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE | DIRECTION MISE EN VALEUR DES PÔLES ÉCONOMIQUES | 1197796011 | ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE 100 000 $ À PME MTL CENTRE-EST AFIN DE TENIR UN CONCOURS EN ENTREPRENEURIAT POUR LE SECTEUR DE LA PLAZA SAINT-HUBERT ET DE VERSER DES BOURSES AUX LAURÉATS DANS LE CADRE DU PR@M-ARTÈRE EN CHANTIER / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET | CE19 1933 | 2019-12-13 | 100 000,00 $ |
| BIQUETTE - ÉCOPÂTURAGE | 100% AGGLO | SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE | DIRECTION PARTENARIATS STRATÉGIQUES ET AFFAIRES INTERNATIONALES | 1197956003 | ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 42 500 $ SUR UNE PÉRIODE DE QUATRE ANS (2019, 2020, 2021 ET 2022) À L'ORGANISME BIQUETTE - ÉCOPÂTURAGE, POUR LA RÉALISATION DU PROJET « LE REPAIRE DE BIQUETTE » / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET. | CE19 1941 | 2019-12-13 | 42 500,00 $ |

NOMBRE DE CONTRATS : 5

TOTAL : 352 500,00 $

**04.03**

# À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
**30 JANVIER 2020**

## DÉPÔT DES CONTRATS OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
**1er AU 31 DÉCEMBRE 2019**
LISTE SIMON

## VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
## FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

## POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| BOUTY INC | 1384592 | 04 DÉC. 2019 | LEVEILLE, MARIE-LYNE | Achat de chaises visiteurs AGP1-PN plastique noir selon soumission #617 pour cubicules organismes externes (Judiciaires) | Affaires juridiques | Cour municipale et magistrature | 2 039,63 $ | 1013950 |
| BOUTY INC | 1387887 | 18 DÉC. 2019 | LEVEILLE, MARIE-LYNE | Achat de chaises pour bureau C. Dussault 4001P-N-12-GL82-222 Hue 222Gr.C (soumission 644)(Judiciaires) | Affaires juridiques | Cour municipale et magistrature | 2 194,66 $ | 1013950 |
| COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL | 1387478 | 16 DÉC. 2019 | TINO, RUFFINO | MTXN2VC/A APPLE iPade Pro 11" 64Go Wi-Fi Gris Cosmique. MU8F2AM/A Apple Pencil (2e génération) MU8G2C/A Apple Smart Keyboard Folio pour iPad pro 11 - FR | Affaires juridiques | Cour municipale et magistrature | 4 258,42 $ | |
| ENTREPRISES A.L.I. SNOWDON INC. | 1387884 | 18 DÉC. 2019 | LEVEILLE, MARIE-LYNE | Achat de 4 classeurs Beige pour équipe contractuel selon soumission 50620 (Judiciaires) | Affaires juridiques | Cour municipale et magistrature | 2 729,67 $ | |
| ENTREPRISES A.L.I. SNOWDON INC. | 1388286 | 19 DÉC. 2019 | LEVEILLE, MARIE-LYNE | Achat de mobilier pour la réserve (VID-3666_ED Bureau uff/ff couleur 180 rcw selon la soumission 2080. (Judiciaires) | Affaires juridiques | Cour municipale et magistrature | 3 138,08 $ | |
| IMPRIMERIE F.L. CHICOINE | 1383509 | 04 DÉC. 2019 | ROY, GUY | Réap SPVM | Bilan | Matériel de bureau, papeterie et imprimerie | 2 292,93 $ | |
| LOGISTIK UNICORP INC. | 1386436 | 11 DÉC. 2019 | GAUTHIER, DEAN | Réap SPVM | Bilan | Vêtement et équipement de travail | 345 623,98 $ | |
| G. GARCIA CONSERVATION | 1387216 | 14 DÉC. 2019 | ROSE, STEPHANIE | Travaux - Phare du Cosmos | Culture | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux | 2 897,34 $ | |
| SABLAGE AU JET 2000 INC. | 1387217 | 14 DÉC. 2019 | ROSE, STEPHANIE | Restauration de l'¿uvres d'art Le Phare du cosmos | Culture | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux | 5 616,83 $ | |
| ROY BELANGER AVOCATS | 1387126 | 13 DÉC. 2019 | GUAY, PATRICE | Police Factures Autre2 2019 | Dépenses communes | Autres - Administration générale | 5 792,16 $ | |
| ROY BELANGER AVOCATS | 1388308 | 19 DÉC. 2019 | GUAY, PATRICE | Police Factures décembre 2019- Lot A | Dépenses communes | Autres - Administration générale | 4 090,94 $ | |
| ROY BELANGER AVOCATS | 1388320 | 19 DÉC. 2019 | GUAY, PATRICE | Police Factures décembre 2019- Lot B | Dépenses communes | Autres - Administration générale | 28 330,43 $ | |
| ROY BELANGER AVOCATS | 1388322 | 19 DÉC. 2019 | GUAY, PATRICE | Police Factures décembre 2019- Lot C | Dépenses communes | Autres - Administration générale | 6 305,23 $ | |
| CONNECTED INTELLIGENCE LIMITED | 1387246 | 16 DÉC. 2019 | COTE GALARNEAU, JOHANNE | organisateurs du Web Summit 2019 à Lisbonne (4 au 7 novembre). Ce partenariat inclut le kiosque pour les startups montréalaises recrutées, les éléments de visibilité, des billets, entre autr | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dév.écon. | 60 860,02 $ | |
| CONSEIL REGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTREAL | 1387055 | 13 DÉC. 2019 | CHIASSON, JOSEE | Portrait des atouts du cadre de vie et de travail du secteur du Technoparc et des secteurs périphériques et identification des potentiels de développement et d'aménagement qui favoriseront l'amélioration de la qualité de l'environnement. | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dév.écon. | 26 246,87 $ | |
| COOPERATIVE MEILLEUR MONDE | 1387810 | 17 DÉC. 2019 | CHIASSON, JOSEE | Mandat alloué à Coopérative Meilleur Monde pour faire de l'accompagnement dans une démarche d'optimisation des processus et de l'expérience client pour le Parcours Développement Durable PME Montréal/ voir CSP | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dév.écon. | 6 906,03 $ | |
| DEBORAH DELAUNAY | 1387912 | 18 DÉC. 2019 | COTE GALARNEAU, JOHANNE | DEBORAH DELAUNAY- Politique bruit - SDÉ - 2019-2020 Accompagnement et prise en charge par des services-conseil relatifs au développement d'une stratégie interdisciplinaire du bruit pour la Ville de Montréal Voir CSP et O.S 2019-12-14 | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dév.écon. | 24 986,00 $ | |

## VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
## FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

## POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| GROUPE ALTUS GESTION DE DONNEES INC. | 1386882 | 12 DÉC. 2019 | CHIASSON, JOSEE | Groupe Altus-Service - Accès aux bases de données- Frais de renouvellement de contrat / voir factures INV-5747 et INV-5340 | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dév.écon. | 23 254,73 $ | |
| GROUPE CONTEX INC. | 1388064 | 18 DÉC. 2019 | MARTIN, GERALDINE | BCO -Groupe Contex inc. (Les Affaires) Recensement Design Montréal - Service - Placement média publicitaire/Paiement de la facture 860 (2 factures en 2020) | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dév.écon. | 42 294,21 $ | |
| GROUPE UIG | 1388006 | 18 DÉC. 2019 | CHIASSON, JOSEE | Groupe UIG-Mandat afin d'assister le SDE à mettre en ¿uvre un plan de communication pour Technoparc /Voir démarche GÀG | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dév.écon. | 73 491,25 $ | |
| LE CURSEUR HABILE | 1385496 | 06 DÉC. 2019 | DOUCET, VERONIQUE | Le curseur Habile - Mandat spécifique visant à adapter la base de données GPS avec la suite G - Administrateur de bases de données (Dével. Économ.) | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dév.écon. | 8 477,74 $ | |
| MOBA MOBILITE ALTERNATIVE | 1386833 | 12 DÉC. 2019 | CHIASSON, JOSEE | Portrait de la mobilité et des retombées du REM pour les entreprises dans le pôle économique de l'Ouest de Montréal/ Démarche GÀG et CSP | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dév.écon. | 47 821,81 $ | |
| PUBLICITE TOVYA INC. | 1386187 | 10 DÉC. 2019 | MARTIN, GERALDINE | Publicité Tovya inc. - Article promotionnel- tasse à café avec liege- voir soumission 2019-11-18 | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dév.écon. | 3 989,53 $ | |
| UNIVERSITE LAVAL | 1386814 | 12 DÉC. 2019 | DOUCET, VERONIQUE | Université Laval - Formation module 3.3.1 - Service du développement économique - Frais - Inscription pour colloque, conférence, séminaire et congrès de Mme Doucet/ voir Fac. 00565787 | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dév.écon. | 3 250,00 $ | |
| VOYAGEZ FUTE | 1386654 | 12 DÉC. 2019 | CHIASSON, JOSEE | SERV. PROF. - MOBILITÉS | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dév.écon. | 10 826,96 $ | |
| ZA COMMUNICATION D'INFLUENCE INC. | 1359665 | 11 DÉC. 2019 | CHIASSON, JOSEE | Accompagnement stratégique (comm.,consultation/animation et mobilisation des parties prenantes) - cadre élaboration de la vision et du plan directeur de D.E (voir CP 2019-07-11) | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dév.écon. | 44 094,75 $ | |
| ZA COMMUNICATION D'INFLUENCE INC. | 1363361 | 19 DÉC. 2019 | CHIASSON, JOSEE | Élaboration d'une stratégie pour l'élaboration de branding pour le corridor d'innovation industrielle/ Ajout de ligne pour changer la clé comptable (voir CSP )/SDE | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dév.écon. | 5 614,21 $ | |
| SPIRALIS CONSULTANT INC | 1384233 | 03 DÉC. 2019 | GUIDOIN, STEPHANE | Services professionnels d'un Conseiller en relations publiques - Dossier Mobilité intégrée (Direction générale) | Direction générale | Autres - Transport | 22 782,29 $ | |
| AVENSYS SOLUTIONS INC. | 1385613 | 06 DÉC. 2019 | BOULET, SUZANNE | Matériel de labo | Environnement | Réseaux d'égout | 6 965,92 $ | |
| AVENSYS SOLUTIONS INC. | 1385613 | 06 DÉC. 2019 | BOULET, SUZANNE | Matériel de labo | Environnement | Protection de l'environnement | 57,74 $ | |
| BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. | 1271910 | 11 DÉC. 2019 | BORNAIS, LUC | 2018 - Support technique base forfaitaire Offre de service:PR-2018-1230 | Environnement | Protection de l'environnement | 27 296,74 $ | |
| BUREAU VERITAS CANADA (2019) INC. | 1335189 | 19 DÉC. 2019 | ALLARD, LINA | 2019 - Analyses lixiviat | Environnement | Matières recyclables - matières organiques - traitement | 3 674,56 $ | |
| BUREAU VERITAS CANADA (2019) INC. | 1335189 | 19 DÉC. 2019 | ALLARD, LINA | 2019 - Analyses lixiviat | Environnement | Protection de l'environnement | 9 264,09 $ | |
| CARGILL SEL SECURITE ROUTIERE | 1384712 | 04 DÉC. 2019 | BORNAIS, LUC | 2019 - Sel régulier de déglaçage pour le Complexe Environnemental Saint-Michel | Environnement | Protection de l'environnement | 11 774,22 $ | 1370108 |

## VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
## FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

## POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CENTRE D'EXPERTISE EN ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU QUEBEC | 1388534 | 20 DÉC. 2019 | ALLARD, LINA | Laboratoire mobile TAGA | Environnement | Protection de l'environnement | 10 740,22 $ | |
| CHROMATOGRAPHIC SPECIALTIES INC | 1386682 | 12 DÉC. 2019 | SIROIS, DANIEL | Matériel de laboratoire | Environnement | Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir | 2 016,81 $ | |
| C.P.U. DESIGN INC. | 1376683 | 02 DÉC. 2019 | MANTZAVRAKOS, MYRTA | Achat d'imprimantes | Environnement | Inspection des aliments | 2 298,75 $ | |
| C.P.U. DESIGN INC. | 1384855 | 04 DÉC. 2019 | MANTZAVRAKOS, MYRTA | Achat d'imprimantes | Environnement | Inspection des aliments | 3 605,00 $ | |
| DEMIX AGREGAT | 1325996 | 04 DÉC. 2019 | BORNAIS, LUC | ABRASIF,HIVER,MELANGE COMPOSE 90% GRANULAT & 10% CHLORURE DE SODIUM (NACL) | Environnement | Protection de l'environnement | 4 032,02 $ | 1382085 |
| EUROFINS-ENVIRONEX | 1327440 | 19 DÉC. 2019 | SIROIS, DANIEL | Commande ouverte 2018 - Analyses externes | Environnement | Traitement des eaux usées | 1 315,28 $ | |
| EUROFINS-ENVIRONEX | 1327440 | 12 DÉC. 2019 | SIROIS, DANIEL | Commande ouverte 2018 - Analyses externes | Environnement | Traitement des eaux usées | 781,24 $ | |
| EXCAVATION VIDOLO LTEE | 1326298 | 20 DÉC. 2019 | THAI, SADETH | 2019 - Service Nettoyage Tracteur chargeur | Environnement | Matériaux secs - traitement | 32 445,32 $ | |
| GROUPE IMOG INC. | 1354211 | 05 DÉC. 2019 | BUDKA, ARNAUD | 2019 - Fourniture du service d¿un tracteur chargeur pour le chargement des matières en vrac de l¿écocentre LaSalle | Environnement | Matériaux secs - traitement | 71 846,88 $ | |
| J.M. SERVICES UNIQUES INC. | 1370523 | 10 DÉC. 2019 | BUDKA, ARNAUD | 2019 - Services de transport des matières résiduelles de l'écocentre St-Laurent | Environnement | Matériaux secs - traitement | 47 254,97 $ | |
| JMV ENVIRONNEMENT INC. | 1386096 | 10 DÉC. 2019 | BUDKA, ARNAUD | 2019 - Service de transport de matières par camions 12 roues et semi-remorques de l¿écocentre LaSalle | Environnement | Matériaux secs - traitement | 91 312,42 $ | |
| JR SERVICES SANITAIRES | 1384138 | 02 DÉC. 2019 | MOISE, CARL | 2019 - Nettoyage de 3000 bacs montréalais | Environnement | Matériaux secs - traitement | 11 023,69 $ | |
| LAROSE & FILS LTEE | 1382810 | 06 DÉC. 2019 | BOULET, SUZANNE | Nettoyeur haute pression | Environnement | Réseaux d'égout | 3 848,85 $ | |
| L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC. | 1384665 | 04 DÉC. 2019 | MOISE, CARL | 2019 - Impression billet de pesée | Environnement | Déchets domestiques et assimilés - élimination | 3 793,38 $ | |
| L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC. | 1384665 | 04 DÉC. 2019 | MOISE, CARL | 2019 - Impression billet de pesée | Environnement | Matériaux secs - traitement | 1 207,99 $ | |
| LIFE TECHNOLOGIES INC. | 1383777 | 05 DÉC. 2019 | SIROIS, DANIEL | Contrat de service annuel BAX Q7 System. Soumission 40542089 | Environnement | Inspection des aliments | 6 492,00 $ | |
| MAERIX INC. | 1375394 | 02 DÉC. 2019 | ROUSSIN, VERONIQUE | Création et gestion des fiches signalétiques 2019-2020 | Environnement | Protection de l'environnement | 270,10 $ | |
| MAERIX INC. | 1375394 | 02 DÉC. 2019 | ROUSSIN, VERONIQUE | Création et gestion des fiches signalétiques 2019-2020 | Environnement | Traitement des eaux usées | 5 266,89 $ | |
| MINISTRE DES FINANCES | 1386837 | 12 DÉC. 2019 | LAROCHE, LAURENT | Service de biologie. | Environnement | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 116,55 $ | |
| OXOID INC. | 1386655 | 12 DÉC. 2019 | SIROIS, DANIEL | Matériel de laboratoire | Environnement | Inspection des aliments | 8 120,88 $ | |
| ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC. | 1386184 | 10 DÉC. 2019 | ALLARD, LINA | Facturation Rogers décembre 2019 - Fin d'année - | Environnement | Inspection des aliments | 1 574,81 $ | |
| ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC. | 1386184 | 10 DÉC. 2019 | ALLARD, LINA | Facturation Rogers décembre 2019 - Fin d'année - | Environnement | Traitement des eaux usées | 104,99 $ | |
| ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC. | 1386184 | 10 DÉC. 2019 | ALLARD, LINA | Facturation Rogers décembre 2019 - Fin d'année - | Environnement | Réseaux d'égout | 1 259,85 $ | |
| ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC. | 1386184 | 10 DÉC. 2019 | ALLARD, LINA | Facturation Rogers décembre 2019 - Fin d'année - | Environnement | Approv. et traitement de l'eau potable | 314,96 $ | |

## VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
## FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

## POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| SERVICES MATREC | 1354627 | 05 DÉC. 2019 | BUDKA, ARNAUD | 2019 - Service de transport de matières en conteneurs pour l'écocentre LaSalle | Environnement | Matériaux secs - traitement | 87 370,60 $ | |
| SYSTEMES B.C.B.F. 2017 | 1325133 | 20 DÉC. 2019 | MOISE, CARL | 2019 - Remplacements d'équipements et pièces des balances des écocentres | Environnement | Matériaux secs - traitement | 5 598,08 $ | |
| TECHNOCRAFT LTEE. | 1385902 | 09 DÉC. 2019 | BOULET, SUZANNE | Réparation de chariot-élévateur et fabrication de plate-forme | Environnement | Réseaux d'égout | 2 506,05 $ | |
| TECHNOCRAFT LTEE. | 1385902 | 20 DÉC. 2019 | BOULET, SUZANNE | Réparation de chariot-élévateur et fabrication de plate-forme | Environnement | Réseaux d'égout | 1 774,29 $ | |
| THERMO FISHER SCIENTIFIC (MISSISSAUGA) INC. | 1386355 | 11 DÉC. 2019 | LAROCHE, LAURENT | Matériel de laboratoire | Environnement | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 323,00 $ | |
| THERMO FISHER SCIENTIFIC (MISSISSAUGA) INC. | 1387861 | 17 DÉC. 2019 | SIROIS, DANIEL | Matériel de laboratoire | Environnement | Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir | 9 991,57 $ | |
| BELL CANADA | 1255362 | 19 DÉC. 2019 | BOUVRETTE, JEAN | Installation du réseau de télécommunication à la caserne 18 - Incidence 14425 | Gestion et planification immobilière | Gestion des installations - Séc. incendie | 15 245,16 $ | |
| CGA ARCHITECTES INC. | 1385850 | 09 DÉC. 2019 | CAPPELLI, JEAN | Services professionnels en architecture dans le cadre du projet de la relocalisation des effectifs de l¿Hôtel de Ville vers l¿Édifice Lucien-Saulnier (0012) - Incidences 14825 | Gestion et planification immobilière | Autres - Administration générale | 12 864,32 $ | |
| COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL | 1385164 | 05 DÉC. 2019 | CORBEIL, SEBASTIEN | Achat iPad Pro 12.9" 256 GO Wi Fi + CELL + garantie Apple care 2 ans + keyboard en français + Apple Pencil - soumission 397306 - 20191114 | Gestion et planification immobilière | Autres - Administration générale | 10 335,86 $ | |
| COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL | 1385164 | 09 DÉC. 2019 | CORBEIL, SEBASTIEN | Achat iPad Pro 12.9" 256 GO Wi Fi + CELL + garantie Apple care 2 ans + keyboard en français + Apple Pencil - soumission 397306 - 20191114 | Gestion et planification immobilière | Autres - Administration générale | 416,36 $ | |
| ENVIRONNEMENT FAUCON | 1388342 | 19 DÉC. 2019 | LEBLANC, VINCENT | Consultation pour la gestion des oiseaux nuisibles dans le cadre de l'implantation du futur Centre de traitement de matières organiques (4485) - Incidences 15206 | Gestion et planification immobilière | Matières recyclables - matières organiques - traitement | 11 303,27 $ | |
| ETHIER BELLEVILLE ARPENTEURS-GEOMETRES INC. | 1387897 | 18 DÉC. 2019 | BOUVRETTE, JEAN | Réaliser un certificat de localisation (plans de cadastre) du poste de quartier (PDQ) #23 (3249), situé au 4555, rue Hochelaga | Gestion et planification immobilière | Activités policières | 4 346,48 $ | |
| HOULE ARPENTEURS-GEOMETRES | 1387900 | 18 DÉC. 2019 | BOUVRETTE, JEAN | Réaliser un certificat de localisation (plan de cadastre) du poste de quartier (PDQ) #13 (3172), situé au 8745 blvd Lasalle | Gestion et planification immobilière | Activités policières | 4 527,58 $ | |
| HOULE ARPENTEURS-GEOMETRES | 1387908 | 18 DÉC. 2019 | BOUVRETTE, JEAN | Réaliser un certificat de localisation (plan de cadastre) du poste de quartier (PDQ) #8 (3169), situé au 170 15e Avenue | Gestion et planification immobilière | Activités policières | 3 489,26 $ | |
| METRICA, ARPENTEURS-GEOMETRES INC. | 1387890 | 18 DÉC. 2019 | BOUVRETTE, JEAN | Réaliser un contrat de localisation (plan de cadastre) de la cavalerie située au 1505-1525 voie Camilien-Houde (3684) | Gestion et planification immobilière | Activités policières | 9 628,66 $ | |
| SIGNEL SERVICES INC | 1384204 | 03 DÉC. 2019 | BOUVRETTE, JEAN | Travaux de fabrication et installation de plaquettes pour stationnement relatif au projet de rénovation et d'agrandissement d'un immeuble administratif (1106) - Incidences 15030 | Gestion et planification immobilière | Activités policières | 2 229,50 $ | |
| ST-GELAIS MONTMINY & ASSOCIES ARCHITECTES, S.E.N.C.R.L. | 1387916 | 18 DÉC. 2019 | CAPPELLI, JEAN | Services professionnels en ce qui concerne la réfection complète de la toiture et des lucarnes de l'école de rang (3785) au 295 chemin de Senneville - Incidences 15418 | Gestion et planification immobilière | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux | 7 162,25 $ | |

## VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
## FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

## POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 8012482 CANADA INC. | 1384034 | 02 DÉC. 2019 | HOGUE CROS, CHARLOTTE ANAIS | Dépôt 30% - activité traineaux à chiens 8 février et 1er mars 2020 parc-nature du Cap-Saint-Jacques | Grands parcs, mont Royal et sports | Planification et gestion des parcs et espaces verts | 2 023,95 $ | |
| CENTRE DE LA MONTAGNE | 1385207 | 05 DÉC. 2019 | BEDARD, DANIEL | 19-6465_Services en communication et en interprétation dans les milieux boisés des parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsirà'kéhne | Grands parcs, mont Royal et sports | Horticulture et arboriculture | 12 010,57 $ | |
| CONSERVATION DE LA NATURE CANADA | 1385256 | 05 DÉC. 2019 | BROUILLETTE, CHANTALE | CONSERVATION DE LA NATURE CANADA - OFFRE DE SERVICE -ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ "DÉCOUVERTE DE L'îLE BONFOIN LE 17 AOÛT 2019 - CONTRAT NUMÉRO 19-6381 - GPVMRS - SECTEUR EST | Grands parcs, mont Royal et sports | Planification et gestion des parcs et espaces verts | 9 158,18 $ | |
| CORPORATION PEPCO ENERGIE | 1388786 | 23 DÉC. 2019 | HOGUE CROS, CHARLOTTE ANAIS | Changement de réservoir de mazout 909 litre EcoGard double fond + ligne d'huile Protec. | Grands parcs, mont Royal et sports | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux | 3 669,31 $ | |
| C.P.U. DESIGN INC. | 1386729 | 12 DÉC. 2019 | ANGERS, VERONIQUE | Ordinateur portatif (ultrabook)Référence entente permanente: 1164102 ligne :13Article du fournisseur: 1DFabriquant: HP INCArticle du fabriquant: 5MY25UP#ABL | Grands parcs, mont Royal et sports | Planification et gestion des parcs et espaces verts | 2 154,36 $ | |
| MAISON ANDRE VIGER INC. | 1386137 | 10 DÉC. 2019 | BROUILLETTE, CHANTALE | MAISON ANDRÉ VIGER INC. - NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DE LA SOUMISSION : 50152144 - ACHAT D'UN FAUTEUIL HIPPOCAMPE LARGE BLEU - OPTIONS INCLUSES DANS LE PRIX - POUR LE PARC-NATURE DU BOIS-DE-LIESSE - GPVMRS - SECTEUR EST | Grands parcs, mont Royal et sports | Planification et gestion des parcs et espaces verts | 7 995,00 $ | |
| NATURE-ACTION QUEBEC INC | 1385217 | 05 DÉC. 2019 | BEDARD, DANIEL | 19-6466_Services en communication et en interprétation dans les milieux boisés des parcs-nature du Cap-St-Jacques, du Bois-de-l'Île-Bizard, de l'Île-de-la-Visitation ainsi que de la Pointe-aux-Prairies | Grands parcs, mont Royal et sports | Horticulture et arboriculture | 50 942,00 $ | |
| REGROUPEMENT DES MAGASINS-PARTAGE DE L'ILE DE MONTREAL | 1386577 | 11 DÉC. 2019 | BROUILLETTE, CHANTALE | Semences, engrais et coûts partiels pour conditionnement, réfrigération du camion et système d'attaches - Projet Cultiver l'Espoir | Grands parcs, mont Royal et sports | Planification et gestion des parcs et espaces verts | 25 031,55 $ | |
| ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE | 1387886 | 18 DÉC. 2019 | DESAUTELS, ANNE | Effectuer des travaux d¿étanchéisation de l¿enveloppe de la grange-étable, parc agricole du Bois-de-la-Roche (3775) | Grands parcs, mont Royal et sports | Planification et gestion des parcs et espaces verts | 10 498,75 $ | |
| ROUSSEAU LEFEBVRE INC. | 1386002 | 12 DÉC. 2019 | LEFEBVRE, LOUISE-HELENE | l'élaboration d'une esquisse d'aménagement d'un parc-nature dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques et l'évaluation de sa faisabilité financière et technique_ Appel d'offres public | Grands parcs, mont Royal et sports | Planification et gestion des parcs et espaces verts | 11 968,57 $ | |
| ROUSSEAU LEFEBVRE INC. | 1386002 | 09 DÉC. 2019 | LEFEBVRE, LOUISE-HELENE | l'élaboration d'une esquisse d'aménagement d'un parc-nature dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques et l'évaluation de sa faisabilité financière et technique_ Appel d'offres public | Grands parcs, mont Royal et sports | Planification et gestion des parcs et espaces verts | 59 842,87 $ | |
| SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL | 1385788 | 09 DÉC. 2019 | ARNAUD, CLEMENT | renouvellement de la licence no.110001313883 selon le devis no.00247853 pour les usagers Lauchar Kek et Laurence Sylvestre. | Grands parcs, mont Royal et sports | Planification et gestion des parcs et espaces verts | 7 548,60 $ | |
| DELOITTE S.E.N.C.R.L/S.R.L | 1383710 | 12 DÉC. 2019 | CLOUTIER, MARIANNE | Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte pour la production d'états financiers (année 2019) requis dans le cadre d'ententes signées avec la Société d'habitation du Québec - Service de l¿habitation | Habitation | Autres biens - Rénovation urbaine | 11 811,09 $ | |

## VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
## FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

## POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| FRANCOIS GOULET CONSULTANT | 1385344 | 06 DÉC. 2019 | CLOUTIER, MARIANNE | Octroi d'un contrat de services professionnels à François Goulet auprès du SPO, dans le cadre du programme AccèsLogis (Devis du 28/11/2019) (Habitation) | Habitation | Autres biens - Rénovation urbaine | 2 400,00 $ | |
| GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES BATIR SON QUARTIER | 1388609 | 20 DÉC. 2019 | CLOUTIER, MARIANNE | Octroi d'un contrat à Bâtir son quartier pour réaliser une étude financière portant sur la relocalisation d'un ensemble de logements sociaux (Habitation) | Habitation | Autres biens - Rénovation urbaine | 22 572,31 $ | |
| SOCIETE D'HABITATION POPULAIRE DE L'EST DE MONTREAL | 1385696 | 09 DÉC. 2019 | CLOUTIER, MARIANNE | de services professionnels - Convention avec un organisme sans but lucratif - Intervention dans le secteur Nord-est de Montréal-Nord - Service de l¿habitation | Habitation | Autres biens - Rénovation urbaine | 43 830,40 $ | |
| COMPUGEN INC. | 1387468 | 16 DÉC. 2019 | LEBRUN, ISABELLE | Microsoft Visio Standard 2019 - License - 1 PC - GOV - OLP: Government -Win | Infrastructures du réseau routier | Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir | 2 305,61 $ | |
| C.P.U. DESIGN INC. | 1386438 | 11 DÉC. 2019 | BEAUDIN, ALEXANDRE | Achat de produits informatiques pour la fin d'année (infrastructures) | Infrastructures du réseau routier | Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir | 2 020,95 $ | 1164102 |
| EDOUARD CABOT-CADOTTE | 1370244 | 12 DÉC. 2019 | PASCAL, OCTAVIAN | Projet Turcot, SP de conseiller en aménagement pour l¿étude de faisabilité sur le lien vert de la falaise St.Jacques au fleuve St.Laurent, gré à gré, Édouard Cabot-Cadotte. | Infrastructures du réseau routier | Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir | 6 998,00 $ | |
| ETHNOSCOP INC. | 1386210 | 10 DÉC. 2019 | BOSSE, JEAN-PIERRE | [illegible] intervention sur la rue Saint-Gabriel - Dem. Sébastien Breton - Réso. tr. CG18 0238 - Gré à gré - V.réf: Soumission du 2019-09-13 | Infrastructures du réseau routier | Construction d'infrastructures de voirie | 36 745,62 $ | 1374983 |
| 9392-6780 QUEBEC INC. | 1386433 | 11 DÉC. 2019 | CHARBONNEAU, MARC | Rapport sur la confection et la méthodologie d'un sondage | Police | Activités policières | 2 677,18 $ | |
| ACCEO SOLUTIONS INC | 1385403 | 06 DÉC. 2019 | CHARBONNEAU, MARC | Achat de Doppler pour projet photo-radar | Police | Activités policières | 3 622,50 $ | |
| AIRCLEAN SYSTEMS CANADA | 1385127 | 05 DÉC. 2019 | VAILLANCOURT, GAETAN | tables de poudrage | Police | Activités policières | 11 784,83 $ | |
| ANTONIO MOREAU (1984)LTEE | 1387646 | 17 DÉC. 2019 | BOUHDID, MOHAMED AZIZ | SPVM - manteaux pour cadets | Police | Activités policières | 3 259,86 $ | |
| AV-TECH INC. | 1385731 | 09 DÉC. 2019 | REEVES, CHANTAL | Paiement de la facture pour projet 106668 | Police | Activités policières | 4 274,04 $ | |
| BIRON GROUPE SANTE INC. | 1384612 | 04 DÉC. 2019 | SECONDI, FRANCESCO | Tests de dépistage SCO | Police | Activités policières | 4 251,99 $ | 1242119 |
| BOO! DESIGN INC. | 1388292 | 19 DÉC. 2019 | DANDENAULT, MARIE-CLAUDE | GUIDE ET FICHES SEXTAGE - "SI J'AVAIS SU" | Police | Activités policières | 2 042,01 $ | |
| BURO DESIGN A.Q. INC. | 1383684 | 05 DÉC. 2019 | JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE | Buro Design. Soumission 14797A. Achat de mobilier pour C/S Manon Auger livré au 5000 Iberville. | Police | Activités policières | 4 577,45 $ | |
| CELLEBRITE USA CORP. | 1385715 | 09 DÉC. 2019 | FERRAZ, MARIO | Formation Cellebrite CCPA-CCO - FOR20190926-02 | Police | Activités policières | 10 742,88 $ | |
| CENTRE CALIXA-LAVALLEE | 1386497 | 11 DÉC. 2019 | BEAUCHESNE, JULIE | Service de traiteur. | Police | Activités policières | 3 104,08 $ | |
| COLLEGE CANADIEN DE POLICE | 1385579 | 06 DÉC. 2019 | FERRAZ, MARIO | Frais formation et hebergement au CCP. Factures # 91222713-91223717-91223724-91223713 | Police | Activités policières | 16 536,38 $ | |
| COLLEGE CANADIEN DE POLICE | 1388467 | 20 DÉC. 2019 | DAGENAIS, LILIANE | Formation et hebergement du 9 au 18 decembre 2019 pour Patrick Fortin. | Police | Activités policières | 2 626,80 $ | |
| COLLEGE CANADIEN DE POLICE | 1388586 | 20 DÉC. 2019 | FERRAZ, MARIO | Enquêtes de laboratoires clandestins du 13 au 22 août 2019. | Police | Activités policières | 3 151,80 $ | |
| COMMUNICATION MICHEL VERRET | 1388652 | 20 DÉC. 2019 | FERRAZ, MARIO | Formation 12-2019 Facture 1190 | Police | Activités policières | 5 947,54 $ | |

## VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
## FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

## POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CONFECTIONS CARLO SAVO INC. | 1385581 | 06 DÉC. 2019 | MARTEL, JONATHAN | Facture 22825 - 8 habits d'apparat | Police | Activités policières | 7 139,15 $ | |
| CONFECTIONS CARLO SAVO INC. | 1385583 | 06 DÉC. 2019 | MARTEL, JONATHAN | Facture 22826 - Vestons (CF Jackets) | Police | Activités policières | 2 414,71 $ | |
| CONFIDENTIEL DECHIQUETAGE DE DOCUMENTS INC. | 1387755 | 17 DÉC. 2019 | ROBITAILLE, BENOIT | Confidentiel Déchiquetage de documents. Facture 57227. De plus de 1000$. Pour la Section des archives du SPVM. | Police | Activités policières | 4 123,33 $ | |
| COOPERATIVE DES POLICIERS ET POLICIERES DE LA CUM (CLUB COOP C.U.M.) | 1387650 | 17 DÉC. 2019 | DANDENAULT, MARIE-CLAUDE | Achat de balles de stress mauve | Police | Activités policières | 3 230,32 $ | |
| CORPORATION D'URGENCES-SANTE | 1332984 | 05 DÉC. 2019 | ROY, SOPHIE | Factures pour 2019 - SPVM - Transport ambulancier écroués et employés) | Police | Activités policières | 6 000,00 $ | |
| CPU SERVICE INC. | 1384679 | 04 DÉC. 2019 | LANDRY, ROBERT | CPU Service. Facture 220021 de plus de 1000$ pour service en atelier déjà rendu pour le rapport de service 566548 pour Robert Landry de la Section des ressources technologiques. | Police | Activités policières | 2 215,24 $ | |
| DAVTECH ANALYTICAL SERVICES (CANADA) INC. | 1384202 | 03 DÉC. 2019 | DANDENAULT, MARIE-CLAUDE | Achat de 4 kits de cannabis (8 lunettes et 4 kits (2 simples et 2 complets) dans le cadre du projet « Outils de prévention et de sensibilisation du cannabis envers les élèves du secondaire du milieu scolaire » | Police | Activités policières | 11 290,08 $ | |
| DECALCOMANIE ARTISTIC LTEE | 1385943 | 09 DÉC. 2019 | SOUMPHOLPHAKDY, SAMAKI ERIC | Impression de 14 000 étiquettes panier pour les vélos BIXI | Police | Activités policières | 8 892,44 $ | |
| MANUFACTURIER D'EQUIPEMENTS DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE INC. | 1388468 | 20 DÉC. 2019 | SYLVESTRE, JEAN-MICHEL | Achat d'articles de sport pour le GYM du CO Sud | Police | Activités policières | 4 473,52 $ | |
| DYNAMIQUE HUMAINE INC. | 1385456 | 06 DÉC. 2019 | SHUSTER, NATALIA | travaux comité de travail santé psychologique-911 | Police | Communications d'urgence 911 | 3 818,92 $ | |
| DYNAMIQUE HUMAINE INC. | 1385459 | 06 DÉC. 2019 | SHUSTER, NATALIA | travaux comité santé psychologique et formation nouveaux employés | Police | Communications d'urgence 911 | 9 173,29 $ | |
| ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC | 1324207 | 13 DÉC. 2019 | DESJARDINS, LINE | Contribution annuelle 2019 au financement de l'ENPQ. | Police | Activités policières | 220 220,00 $ | |
| ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC | 1385556 | 06 DÉC. 2019 | FERRAZ, MARIO | Frais formation - Stratégies proactives du 4 au 8 novembre 2019. | Police | Activités policières | 10 132,00 $ | |
| ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC | 1385563 | 06 DÉC. 2019 | FERRAZ, MARIO | Frais formation et hébergement - Opération filet du 11 au 15 novembre 2019 | Police | Activités policières | 3 443,41 $ | |
| ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC | 1386815 | 12 DÉC. 2019 | FERRAZ, MARIO | Activité d'intégration. Factures: FA00128296 et 303 | Police | Activités policières | 24 469,52 $ | |
| ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC | 1386819 | 12 DÉC. 2019 | FERRAZ, MARIO | Formation et hebergement Factures: FA00128312-318-320-332 | Police | Activités policières | 26 892,17 $ | |
| ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC | 1387911 | 18 DÉC. 2019 | FERRAZ, MARIO | Entrainement du GTI du 18 au 20 novembre 2019. | Police | Activités policières | 3 450,99 $ | |
| ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC | 1388525 | 20 DÉC. 2019 | FERRAZ, MARIO | Formation Intégration en Enquête du 18-11 au 12-12-2019 et du 2-12 au 19-12-2019. | Police | Activités policières | 27 159,71 $ | |
| ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC | 1388641 | 20 DÉC. 2019 | FERRAZ, MARIO | Courus 2019 | Police | Activités policières | 40 262,81 $ | |
| EDITIONS HANNENORAK S.E.N.C. | 1387977 | 18 DÉC. 2019 | COTE, DOMINIQUE | Achat de livres : Mon ami... mon agresseur | Police | Activités policières | 4 280,25 $ | |

## VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
## FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

## POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| EDITIONS PETITE MINE INC. | 1386912 | 12 DÉC. 2019 | DANDENAULT, MARIE-CLAUDE | Cahiers de prévention Vaincre l'intimidation personnalisés | Police | Activités policières | 4 715,00 $ | |
| EDITIONS PETITE MINE INC. | 1386919 | 12 DÉC. 2019 | DANDENAULT, MARIE-CLAUDE | Cahiers d'activités de prévention de FLIK (version anglaise) facture 3267 | Police | Activités policières | 4 000,75 $ | |
| EVENEMENTS PRIMA DANSE | 1386495 | 11 DÉC. 2019 | BEAUCHESNE, JULIE | Consultation, vidéos, ateliers. | Police | Activités policières | 2 230,98 $ | |
| FELLICE STRATÉGIES HUMAINES | 1388579 | 20 DÉC. 2019 | FERRAZ, MARIO | Services de coaching de cadres. | Police | Activités policières | 4 094,51 $ | |
| GARDEX (LMC) | 1387998 | 18 DÉC. 2019 | CARON, SYLVAIN | Information restreinte - Achat d'équipement spécial | Police | Activités policières | 7 405,54 $ | |
| GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC. | 1385926 | 09 DÉC. 2019 | JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE | Globex. Facture 322036. De plus de 1000$ pour frais de livraison du courrier interne du SPVM. | Police | Activités policières | 4 626,83 $ | |
| HOLIDAY INN & SUITES MONTREAL | 1386387 | 11 DÉC. 2019 | ROY, SOPHIE | Location de stationnements P20. déc. 2019 fact. 4969 | Police | Activités policières | 2 397,00 $ | |
| IMPRIMERIE HEON & NADEAU LTEE | 1386745 | 12 DÉC. 2019 | MARTEL, JONATHAN | Facture 27912 - Impression L'Heure Juste décembre 2019 | Police | Activités policières | 2 661,43 $ | |
| INFO-CARREFOUR INC. | 1387609 | 17 DÉC. 2019 | NGO, HOANG HAO | Disques dur 1 TB USB | Police | Activités policières | 2 257,23 $ | |
| INFONEX INC. | 1385714 | 09 DÉC. 2019 | FERRAZ, MARIO | Formation "Risk Management" du 21 au 22 janvier 2020 - FOR20191024-02 | Police | Activités policières | 2 371,87 $ | |
| JDECOR INC. | 1387285 | 16 DÉC. 2019 | MARTEL, JONATHAN | Facture 1183 - Lutrin en chêne massif | Police | Activités policières | 5 512,57 $ | |
| KIMPEX INC. | 1384333 | 03 DÉC. 2019 | BOUHDID, MOHAMED AZIZ | SPVM-Équipement Section Vélo corporative Soum4381610 | Police | Activités policières | 7 750,17 $ | |
| LATENT FORENSIC SERVICES | 1387241 | 16 DÉC. 2019 | VAILLANCOURT, GAETAN | order already received | Police | Activités policières | 6 818,73 $ | |
| LAURIN LAURIN (1991) INC. | 1387663 | 17 DÉC. 2019 | GERVAIS, DANIEL | travaux divers explosif | Police | Activités policières | 11 145,33 $ | |
| LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTEE | 1386829 | 12 DÉC. 2019 | LAGACE, MARC | Le Circuit Ford Lincoln. Facture PC61374. Pour vérification du sac gonflable pour véhicule du service du de la Section du parc auto SPVM. | Police | Activités policières | 6 518,99 $ | |
| LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTEE | 1386842 | 12 DÉC. 2019 | LAGACE, MARC | Le Circuit Ford Lincoln. Facture PC61376. Pour vérification du sac gonflable pour véhicule du service du de la Section du parc auto SPVM. | Police | Activités policières | 6 624,46 $ | |
| LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTEE | 1388582 | 20 DÉC. 2019 | LAGACE, MARC | vérifier anomalie du sac gonflable | Police | Activités policières | 7 315,97 $ | |
| LE GROUPE GESFOR, POIRIER, PINCHIN INC. | 1384584 | 04 DÉC. 2019 | LAGACE, MARC | Le Groupe Gesfor. Soumission pour offre de service. Pour évaluation du plomb dans une camionnette de transport du Parc auto du SPVM situé au 5000 rue d'Iberville. | Police | Activités policières | 2 162,74 $ | |
| L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC. | 1384237 | 03 DÉC. 2019 | DANDENAULT, MARIE-CLAUDE | Achat de Dépliants Santé Mentale en français et anglais projet «Dépliant santé mentale» | Police | Activités policières | 3 144,38 $ | |
| L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC. | 1386905 | 12 DÉC. 2019 | DANDENAULT, MARIE-CLAUDE | Projet Affiches références abuseurs- Achat de 300 affiches SPVM facture 1-98078 | Police | Activités policières | 2 078,75 $ | |
| L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC. | 1387727 | 17 DÉC. 2019 | FERRAZ, ANNABELLE | Impression - Brochure la Police des Montréalais (FR/ANG) | Police | Activités policières | 3 133,87 $ | |
| LES INDUSTRIES CENTAURE LTEE. | 1384082 | 02 DÉC. 2019 | BERNIER, MARTIN | Les Industries Centaure. Facture 20460. Pour la réception de caisse de munition 9mm pour la formation pratique du SPVM. | Police | Activités policières | 8 561,81 $ | |
| LES INDUSTRIES CENTAURE LTEE. | 1385886 | 09 DÉC. 2019 | BERNIER, MARTIN | Centaure. Soumission pour achat de munition 9mm pour la formation pratique du SPVM. | Police | Activités policières | 22 110,15 $ | |

## VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
## FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

## POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| LES PRODUITS SANITAIRES LEPINE INC. | 1387584 | 17 DÉC. 2019 | REEVES, CHANTAL | Achat de 5 boot boy pour l'immeuble situé au 10351 Sherbrooke Est | Police | Activités policières | 9 238,90 $ | |
| MAGNET FORENSICS | 1385690 | 09 DÉC. 2019 | FERRAZ, MARIO | Formation AXIOM AX200 - FOR20191015-02 | Police | Activités policières | 5 301,67 $ | |
| MANOIR KANISHA INC. | 1386621 | 12 DÉC. 2019 | LABRECQUE, FRANCOIS | Services de pension pour chiens policiers - Escouade canine - 5 forfaits de 28 jours (140 Jours) | Police | Activités policières | 5 173,78 $ | |
| MICHEL ET MICHEL VIDEASTE | 1384253 | 03 DÉC. 2019 | DANDENAULT, MARIE-CLAUDE | Frais de réalisation et montage de la vidéo dans le cadre du projet «Si j'avais su» | Police | Activités policières | 2 787,42 $ | |
| MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ELECTRICIEN LTEE | 1385747 | 09 DÉC. 2019 | SECONDI, FRANCESCO | Travaux électriques | Police | Activités policières | 3 040,12 $ | |
| MILLBROOK TACTICAL INC | 1342801 | 04 DÉC. 2019 | FARIAS, DANIEL | Millbrook Tactical. Soumission 7573 pour l'achat de casques balistiques. | Police | Activités policières | 35 275,80 $ | |
| MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER) | 1383867 | 02 DÉC. 2019 | DUPONT, MANON | CGER Cannabis Octobre | Police | Activités policières | 10 470,96 $ | |
| MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER) | 1386667 | 12 DÉC. 2019 | DUPONT, MANON | CGER ACCEF novembre 2019 | Police | Activités policières | 6 699,90 $ | |
| MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER) | 1386670 | 12 DÉC. 2019 | DUPONT, MANON | CGER Cannabis novembre 2019 | Police | Activités policières | 10 277,74 $ | |
| MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER) | 1387973 | 18 DÉC. 2019 | COTE, DOMINIQUE | Location véhicule Novembre EILP | Police | Activités policières | 9 875,85 $ | |
| NORBEC COMMUNICATION | 1384541 | 04 DÉC. 2019 | LANDRY, ROBERT | Norbec Communication. Soumission 3. PMT pour l'achat de téléviseurs et de supports mural pour téléviseur pour Robert Landry de la Section des ressources technologiques du SPVM. | Police | Activités policières | 6 813,69 $ | |
| NORBEC COMMUNICATION | 1384882 | 04 DÉC. 2019 | BOUHDID, MOHAMED AZIZ | Planification opérationnelle: Tableau intelligent et support (soum approuvée - livraison incluse) | Police | Activités policières | 3 721,81 $ | |
| NORBEC COMMUNICATION | 1385816 | 09 DÉC. 2019 | BOUDREAU, DANIEL | soumission 191204 | Police | Activités policières | 4 640,36 $ | |
| NORBEC COMMUNICATION | 1387112 | 13 DÉC. 2019 | CHARRON, DIANE | Achat de 20 unités pour Robert Landry | Police | Activités policières | 8 923,94 $ | |
| PASCALE GOUGEON | 1385204 | 05 DÉC. 2019 | ROY, SOPHIE | Analyse- collecte de données - Rédaction d'un rapport de Rétroaction / intégration des PDQ 24-26 (convention signée approuvée jointe) Période du 28 oct-20 déc. 2019 | Police | Activités policières | 12 000,00 $ | |
| PIE IX CHRYSLER | 1388575 | 20 DÉC. 2019 | LAGACE, MARC | Remplacer airbag avant et tous les dommages au alentour | Police | Activités policières | 5 580,67 $ | |

## VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
## FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

## POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PITNEY WORKS | 1385951 | 09 DÉC. 2019 | JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE | Pitney Works. Relevé de compte 6100-9080-0178-7290. Pour renflouement de la timbreuse de la Section des ressources matérielles et technologiques du SPVM situé au 5000 rue d'Iberville. | Police | Activités policières | 21 569,94 $ | |
| PLONGEE CPAS | 1386395 | 11 DÉC. 2019 | LABRECQUE, FRANCOIS | Patrouille nautique achat de 2 "dry suites" soum 3381 app. | Police | Activités policières | 3 566,29 $ | |
| PMG TECHNOLOGIES INC. | 1370931 | 02 DÉC. 2019 | CHARRON, DIANE | Essaie de déploiement de coussins gonflables avant - côté conducteur et passager | Police | Activités policières | 12 220,54 $ | |
| PRE LABS INC. | 1388334 | 19 DÉC. 2019 | GERVAIS, DANIEL | bouclier | Police | Activités policières | 3 793,52 $ | |
| PRETEXTE COMMUNICATION GRAPHIQUE INC. | 1384407 | 03 DÉC. 2019 | FILION, LINA | Facture 01428 - Graphisme L'Heure juste | Police | Activités policières | 2 482,95 $ | |
| PROTEXPLO INC. | 1386651 | 12 DÉC. 2019 | GERVAIS, DANIEL | travaux et matériaux divers | Police | Activités policières | 4 168,00 $ | |
| PUBLICITE J.L. | 1385896 | 09 DÉC. 2019 | BEAUCHESNE, JULIE | Cartes OSEZ AGIR | Police | Activités policières | 5 904,95 $ | |
| PUBLICITE J.L. | 1387146 | 13 DÉC. 2019 | DANDENAULT, MARIE-CLAUDE | Achat de 5000 sacs réutilisables 150 G PP Woven lamine avec logo SPVM facture #28196138 | Police | Activités policières | 4 960,85 $ | |
| PUBLICITE VISION-AIR INC. | 1385309 | 06 DÉC. 2019 | BOUHDID, MOHAMED AZIZ | Planification opérationnelle_ achat équipement personnalisé pour GI | Police | Activités policières | 4 223,64 $ | |
| REMORQUAGE CENTRE-VILLE | 1384352 | 03 DÉC. 2019 | TRICA, ALEXANDRU | Déplacement des véhicules en infraction à un règlement sur le stationnement dans les secteurs D, E, F et J en décembre 2019 | Police | Surv. des activités de remorquage | 2 456,71 $ | |
| REMORQUAGE CENTRE-VILLE | 1385377 | 06 DÉC. 2019 | DUSSAULT, LYNE | Déplacement des véhicules en infraction à un règlement sur le stationnement en décembre 2019 | Police | Surv. des activités de remorquage | 2 866,16 $ | |
| REMORQUAGE METEOR INC. | 1375378 | 19 DÉC. 2019 | DUSSAULT, LYNE | déplacement des véhicules en infraction à un règlement sur le stationnement dans les PDQ 23 et 48 en octobre 2019 | Police | Surv. des activités de remorquage | 4 012,62 $ | |
| REMORQUAGE METEOR INC. | 1385360 | 06 DÉC. 2019 | TRICA, ALEXANDRU | déplacement des véhicules en infraction à un règlement sur le stationnement dans les PDQ 23 et 48 en novembre 2019 | Police | Surv. des activités de remorquage | 3 275,61 $ | |
| REMORQUAGE R.F.A. INC | 1377739 | 04 DÉC. 2019 | DUSSAULT, LYNE | déplacement des véhicules en infraction à un règlement sur le stationnement au Marathon de Montréal en 2019 | Police | Surv. des activités de remorquage | 3 521,28 $ | |
| RESTO PLATEAU | 1384811 | 04 DÉC. 2019 | BISSONNETTE, SYLVAIN | service traiteur | Police | Activités policières | 3 041,80 $ | |
| RESTO PLATEAU | 1384818 | 04 DÉC. 2019 | BISSONNETTE, SYLVAIN | service traiteur | Police | Activités policières | 4 936,90 $ | |
| RESTO PLATEAU | 1386744 | 12 DÉC. 2019 | LEGAULT, GENEVIEVE | service traiteur | Police | Activités policières | 3 103,00 $ | |
| RESTO PLATEAU | 1387092 | 13 DÉC. 2019 | COURNOYER, CAROLINE | service traiteur | Police | Activités policières | 3 435,55 $ | 1365478 |
| SCRIBES A.T. | 1384126 | 02 DÉC. 2019 | NGO, HOANG HAO | traduction vietnamien | Police | Activités policières | 6 467,23 $ | |
| SOCIETE DE TRANSPORT DE MONTREAL (STM) | 1384452 | 03 DÉC. 2019 | ROY, SOPHIE | Achats de titres - unité Métro Commande #14015414 | Police | Activités policières | 15 000,00 $ | |
| SOCIETE DE TRANSPORT DE MONTREAL (STM) | 1387311 | 16 DÉC. 2019 | BOUHDID, MOHAMED AZIZ | Planification opérationnelle -SPVM Location autobus -pour 1er octobre 2019 | Police | Activités policières | 4 869,57 $ | |
| TEKNION ROY ET BRETON INC. | 1383878 | 02 DÉC. 2019 | JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE | Teknion Roy et Breton. Soumission KS-0496_R2. Achat de mobilier pour la cafétéria du QG du SPVM situé au 1441 rue St-Urbain. | Police | Activités policières | 18 411,23 $ | |

## VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
## FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

## POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| TEKNION ROY ET BRETON INC. | 1383878 | 11 DÉC. 2019 | JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE | Teknion Roy et Breton. Soumission KS-0496_R2. Achat de mobilier pour la cafétéria du QG du SPVM situé au 1441 rue St-Urbain. | Police | Activités policières | 388,45 $ | |
| TOHU | 1387779 | 17 DÉC. 2019 | FERRAZ, ANNABELLE | Assermentation policière du 20 décembre 2019 | Police | Activités policières | 6 589,44 $ | |
| TOHU | 1388056 | 18 DÉC. 2019 | BARTH, SIMONETTA | SPVM - Rencontre des officiers de direction et cadres civils 25 nov 2019 (précisions au rapport de dépenses approuvé ci-joint) | Police | Activités policières | 17 005,76 $ | |
| ULINE CANADA CORP | 1385849 | 09 DÉC. 2019 | REEVES, CHANTAL | Achat d'équipements pour les Crimes technologiques | Police | Activités policières | 2 215,10 $ | |
| VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC. | 1386838 | 12 DÉC. 2019 | VAILLANCOURT, GAETAN | facture 1112281/ client ser04065 | Police | Activités policières | 19 948,32 $ | |
| ASSOCIATION DES POMPIERS DE MONTREAL | 1384785 | 04 DÉC. 2019 | L'HOSTIE, SYLVAIN | Paiement de la facture No. 2000 - Déplacement de quatre membres de la garde d'honneur du SIM pour assister à la cérémonie de l'IAFF au Colorado - Du 19 au 22 septembre 2019 - SSIM | Sécurité incendie de Montréal | Dir., adm. et soutien - Séc. incendie | 3 918,48 $ | |
| BOIVIN & GAUVIN INC. | 1387271 | 17 DÉC. 2019 | GIRARD, SYLVIE | SOUMISSION SC20002017 // CUIR // ACHAT GANTS POUR HABIT DE COMBAT - TYPE PHOENIX EN CUIR AVEC POIGNET | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 14 804,15 $ | |
| BOUTY INC | 1385318 | 06 DÉC. 2019 | GIRARD, SYLVIE | Achat 30 chaises pour le SIM - Soumission631 | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 14 145,91 $ | 1013950 |
| BRANDALLIANCE, INC. | 1386746 | 12 DÉC. 2019 | GAUTHIER, PHILIPPE | BRANDALLIANCE -Répétition de commande. SIM vestes sans manche homme-medium 20 -large 50 -xlarge 50-xxlarge 10. Approuve par Philippe Gauthier | Sécurité incendie de Montréal | Dir., adm. et soutien - Séc. incendie | 12 829,47 $ | |
| CDTEC CALIBRATION INC. | 1363976 | 20 DÉC. 2019 | LECOURS, SYLVAIN | BCO 2019 // Réparation et entretien de station et detecteurs 4 gaz de marque BW | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 5 081,39 $ | |
| CENTAURECOM INC. | 1386156 | 10 DÉC. 2019 | GAUTHIER, PHILIPPE | CENTAURECOM -Programme de reconnaissance-Répétition de commande-Tasses de voyage en acier inoxydable NOIRES/LOGO SILVER -Couvercle antifuite ajustable-Isolation à paroi double sous vide 100% sans PBA & Boîte cadeau | Sécurité incendie de Montréal | Dir., adm. et soutien - Séc. incendie | 2 354,34 $ | |
| CHOQUETTE-CKS INC. | 1359393 | 03 DÉC. 2019 | GIRARD, SYLVIE | Bon de commande ouvert 2019 -Réparations et entretiens des cuisinières commerciales du SIM | Sécurité incendie de Montréal | Dir., adm. et soutien - Séc. incendie | 2 099,75 $ | |
| C.I.L. ORION | 1388205 | 18 DÉC. 2019 | GOYETTE, STEPHANE | Inventaire - Fusée routière 30 minutes - 36 unités par caisse - SSIM | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 9 513,44 $ | 1353787 |
| COMMISSION SCOLAIRE DE MONTREAL (CSDM) | 1387377 | 16 DÉC. 2019 | L'HOSTIE, SYLVAIN | Facture No SDIP 0001288- Formation: Préparation à la retraite pour le groupe 61 (18 pompiers) du 28 au 30 octobre 2019 et groupe 62 (18 pompiers) du 25 au 27 novembre 2019 | Sécurité incendie de Montréal | Dir., adm. et soutien - Séc. incendie | 6 468,32 $ | |
| CONCEPT CONTROLS INC. | 1387677 | 17 DÉC. 2019 | LIEBMANN, RICHARD | Achat d'Electricité et communication // MicroDock II et capteurs selon la soumission 102950 (SIM) | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 63 673,24 $ | |
| COSE INC. | 1386143 | 10 DÉC. 2019 | GAUTHIER, PHILIPPE | Rencontres d'accompagnement Daniel De Vries pour les 1, 13, 26 & 27 novembre 2019. Approuvé par Philippe Gauthier.- SSIM | Sécurité incendie de Montréal | Dir., adm. et soutien - Séc. incendie | 2 493,45 $ | |
| COSE INC. | 1386167 | 10 DÉC. 2019 | GAUTHIER, PHILIPPE | COSE INC. -Détermination de la cible en termes de rôles et responsabilités pour les CO -Rencontre de préparation -Pour la période du 4 - 25 novembre 2019 | Sécurité incendie de Montréal | Dir., adm. et soutien - Séc. incendie | 11 154,91 $ | |

## VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
## FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

## POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL | 1385352 | 06 DÉC. 2019 | GIRARD, SYLVIE | Acquisition d'une embarcation de sauvetage sur glace | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 38 929,36 $ | |
| FONDATION DES POMPIERS DU QUEBEC POUR LES GRANDS BRULES | 1387715 | 17 DÉC. 2019 | BRIAND, STEPHANIE | Article promotionnel FSC ¿ Frisbee - SSIM | Sécurité incendie de Montréal | Prévention - Séc. incendie | 2 624,69 $ | |
| GESTION MEMOTHEQUE | 1385353 | 06 DÉC. 2019 | LACHANCE, BRUNO | Gestion du Centre de documentation en histoire du SIM selon les factures # 2019-12A ¿ Service des finances | Sécurité incendie de Montréal | Dir., adm. et soutien - Séc. incendie | 2 792,37 $ | |
| GESTION MEMOTHEQUE | 1385356 | 06 DÉC. 2019 | LACHANCE, BRUNO | Gestion du Centre de documentation en histoire du SIM selon les factures # 2019-11A ¿ Service des finances | Sécurité incendie de Montréal | Dir., adm. et soutien - Séc. incendie | 2 762,02 $ | |
| INNOTEX INC. | 1319229 | 10 DÉC. 2019 | LECOURS, SYLVAIN | Cuir - Inspection et entretien d'habit de combat pour le mois de novembre 2019 | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 1 023,96 $ | C899907 |
| INNOTEX INC. | 1319229 | 03 DÉC. 2019 | LECOURS, SYLVAIN | Cuir - Inspection et entretien d'habit de combat pour le mois de novembre 2019 | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 3 898,87 $ | C899907 |
| INNOTEX INC. | 1319229 | 02 DÉC. 2019 | LECOURS, SYLVAIN | Cuir - Inspection et entretien d'habit de combat pour le mois de novembre 2019 | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 2 559,87 $ | C899907 |
| INNOTEX INC. | 1319231 | 20 DÉC. 2019 | LECOURS, SYLVAIN | INNOTEX // FACTURE # FAC0000033500 // Habit de combat incendie SIM - Nettoyage avancé par pièce : manteau ou pantalon - SSIM | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 684,17 $ | C899907 |
| INNOTEX INC. | 1319231 | 18 DÉC. 2019 | LECOURS, SYLVAIN | INNOTEX // FACTURE # FAC0000033500 // Habit de combat incendie SIM - Nettoyage avancé par pièce : manteau ou pantalon - SSIM | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 2 901,89 $ | C899907 |
| INSPECTIONS D'ECHELLES DENIS THIBAULT | 1352573 | 16 DÉC. 2019 | GIRARD, SYLVIE | Bon de commande OUVERT // SIM-DST: Inspections et test d'échelles pour les véhicules du SIM. Incluant pièces et main d'¿uvres. *** PAYER FACTURES 2019-1006 ET 2019-224 *** | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 14 775,57 $ | |
| IN-SPORT FASHIONS INC. | 1388318 | 19 DÉC. 2019 | GAUTHIER, PHILIPPE | IN-SPORT FASHIONS - Programme de reconnaissance SIM - Répétition de commande -Sacs de randonnée OSPREY DAYLITE REAL RED-Sans impression -Approuvé par Philippe Gauthier - SSIM | Sécurité incendie de Montréal | Dir., adm. et soutien - Séc. incendie | 6 484,29 $ | |
| INTERGO INC. | 1384426 | 03 DÉC. 2019 | GIRARD, SYLVIE | FACTURE 2019001991 // ÉVALUATION DES CAPACITÉS FONCTIONNELLES ET MODES OPÉRATOIRES (PÉRIODE DU 31 OCT 2019 AU 20 NOVEMBRE 2019) // RÉFÉRENCE: MARTIN PÉRUSSE | Sécurité incendie de Montréal | Dir., adm. et soutien - Séc. incendie | 2 139,91 $ | |
| LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE | 1321152 | 19 DÉC. 2019 | LECOURS, SYLVAIN | ARPIA - Factures 200845 et 200846 appel de service - SSIM | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 4 784,23 $ | 1275193 |
| LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE | 1321152 | 19 DÉC. 2019 | LECOURS, SYLVAIN | ARPIA - Factures 200845 et 200846 appel de service - SSIM | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 47,24 $ | |
| LACHAPELLE LOGISTIQUE | 1386424 | 11 DÉC. 2019 | GIRARD, SYLVIE | Service de déménagement pour le SIM | Sécurité incendie de Montréal | Dir., adm. et soutien - Séc. incendie | 8 028,93 $ | |
| LE GROUPE BELLON PRESTIGE INC. | 1388577 | 20 DÉC. 2019 | GIRARD, SYLVIE | INSTALLATION D'UN ABRIS TEMPO - ACCUEILLIR LES VÉHICULES DE TRANSPORT 8000 POUR DES MESURES DE SANTÉ ET SÉCURITÉ // SOUMISSION ES 5588 | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 25 788,08 $ | |
| LES ENTREPRISES HANDFIELD INC. | 1327282 | 13 DÉC. 2019 | LECOURS, SYLVAIN | Bon de commande ouvert 2019 // Pantalons cols bleu et Bottes pour personnel DST | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 7 864,84 $ | |

## VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
## FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

## POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C. | 1366132 | 19 DÉC. 2019 | RENAUD, SYLVAIN | Location chariot élévateur telescopique - Formation continu dirigé Béton - Service de sécurité incendie de Montréal | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 2 087,73 $ | |
| MAERIX INC. | 1375394 | 02 DÉC. 2019 | ROUSSIN, VERONIQUE | Création et gestion des fiches signalétiques 2019-2020 | Sécurité incendie de Montréal | Dir., adm. et soutien - Séc. incendie | 731,12 $ | |
| MAISON PIGNARD INC. | 1386736 | 12 DÉC. 2019 | MALETTO, ANNICK | SERVICE DE TRAITEUR - JOURNÉE DE RÉTROACTION À FROID - INONDATIONS 2019 -SSIM | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 4 184,01 $ | |
| MELISSA MARTIN | 1388328 | 19 DÉC. 2019 | L'HOSTIE, SYLVAIN | -Paiement de la facture du 13 aout 2019 pour honoraires professionnels - SSIM | Sécurité incendie de Montréal | Dir., adm. et soutien - Séc. incendie | 2 460,00 $ | |
| MIAMI VALLEY FIRE/EMS ALLIANCE - OHIO TF1 | 1388346 | 19 DÉC. 2019 | VINCENT, FRANCOIS | Paiement de la facture Numéro 19-010 ¿ RSMUEL - SSIM | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 3 773,03 $ | |
| MORNEAU SHEPELL LTD. | 1385025 | 05 DÉC. 2019 | L'HOSTIE, SYLVAIN | Facture No 957031 - Service professionnels PAE (2 T : taxable et 47 E : non taxable - SSIM | Sécurité incendie de Montréal | Dir., adm. et soutien - Séc. incendie | 3 938,98 $ | 1310883 |
| MORNEAU SHEPELL LTD. | 1387362 | 16 DÉC. 2019 | L'HOSTIE, SYLVAIN | Paiement facture Morneau Shepell (21 T : taxable et 61 E: non taxable) service professionnels | Sécurité incendie de Montréal | Dir., adm. et soutien - Séc. incendie | 6 362,32 $ | 1310883 |
| MORNEAU SHEPELL LTD. | 1387372 | 16 DÉC. 2019 | L'HOSTIE, SYLVAIN | Facture No 1097351 - Services professionnels PAE pour Intervention post-traumatique | Sécurité incendie de Montréal | Dir., adm. et soutien - Séc. incendie | 2 800,00 $ | 1310883 |
| MP REPRODUCTIONS INC. | 1388314 | 19 DÉC. 2019 | GAUTHIER, PHILIPPE | MP REPRO -Restructuration SIM 2019 -IMPRESSION DE 112 CARTES COULEURS. Approuvé par Philippe Gauthier - SSIM | Sécurité incendie de Montréal | Dir., adm. et soutien - Séc. incendie | 11 053,41 $ | |
| POMPIERS AUXILIAIRES DE MONTREAL | 1388345 | 19 DÉC. 2019 | LACHANCE, BRUNO | Service - Traiteur - Souper de Noël de l'APM - SSIM | Sécurité incendie de Montréal | Dir., adm. et soutien - Séc. incendie | 3 078,77 $ | |
| ORGANISMES HUMANITAIRES/COMMUNAUTAIRES LES MESURES D'URGENCE | 1386737 | 12 DÉC. 2019 | MALETTO, ANNICK | Mise à jour et impression du répertoire ROHCMUM 2017-2018; assurer présence au CCMU afin d'assurer adéquation entre les offres de services et les besoins municipaux; ateliers pour les organismes - SSIM | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 13 696,99 $ | |
| ROBERT ALEXIS TRAITEUR INC | 1388488 | 20 DÉC. 2019 | LACHANCE, BRUNO | Service de traiteur pour une réunion lors de l'événement du 28 nov. (cérémonie remise de médaille services distingués - SSIM | Sécurité incendie de Montréal | Dir., adm. et soutien - Séc. incendie | 2 385,88 $ | |
| SECURITE LANDRY INC | 1384888 | 04 DÉC. 2019 | RENAUD, SYLVAIN | BLOQUEUR ET MOUQUETONS ¿ pour l'éQUIPES - SSIM | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 7 214,11 $ | |
| SPB PSYCHOLOGIE ORGANISATIONNELLE INC. | 1386762 | 12 DÉC. 2019 | GAUTHIER, PHILIPPE | SPB PSYCHOLOGIE - Honoraire pour animation de rencontres de travail avec l'employé pour développement de livrables (rencontre 3- rencontre 1 et 2) plan de sauvegarde des connaissances). Approuvé par Philippe Gauthier. - SSIM | Sécurité incendie de Montréal | Dir., adm. et soutien - Séc. incendie | 4 908,17 $ | |
| SPB PSYCHOLOGIE ORGANISATIONNELLE INC. | 1386772 | 12 DÉC. 2019 | GAUTHIER, PHILIPPE | SPB PSYCHOLOGIE - Honoraire pour animation de rencontres de travail avec l'employé pour développement de livrables (rencontre 1 et 2 - premiere moitie) plan de sauvegarde des connaissances). Approuvé par Philippe Gauthier - SSIM | Sécurité incendie de Montréal | Dir., adm. et soutien - Séc. incendie | 3 320,23 $ | |
| TEKNION ROY ET BRETON INC. | 1374936 | 13 DÉC. 2019 | GIRARD, SYLVIE | Achat de mobilier de bureau pour le SIM | Sécurité incendie de Montréal | Dir., adm. et soutien - Séc. incendie | 14 851,90 $ | |
| 9337-7224 QUEBEC INC. | DEU39772 | 09 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | Factures 72329-72197 | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 278,64 $ | |
| A.D.I. ART DESIGN INTERNATIONAL INC. | 1384364 | 03 DÉC. 2019 | LARRIVEE, ALAIN | Fourniture, transport et déballage de 20 tabourets pour les ateliers à l'usine Atwater - Incidences 14836 | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 6 975,36 $ | |

## VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
## FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

## POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| AGAT LABORATOIRES LTD | DEU32633 | 06 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | ANALYSE DE E-COLI, SITE RECREOTOURISTIQUE | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 10 664,21 $ | |
| AIREAU QUALITE CONTROLE INC. | DEP27753 | 11 DÉC. 2019 | REBSELJ, VINCENT | BS - UDB - Pièces pour unité de climatisation Aaon atelier léger - P. Boily - 1 soumission | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 8 960,67 $ | |
| A.J. THEORET ENTREPRENEUR ELECTRICIEN INC. | DEP27752 | 12 DÉC. 2019 | TURCOTTE, CAROLINE | BS - Appel de service pour l'installation de 3 stations, 2 prises de courant et d'un cabinet de serveur - UPI - E. Tremblay - 1 soumission | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 6 278,25 $ | |
| ALIGNEMENT BEAUDOIN | DEU39867 | 16 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | ENTRETIEN - RÉFECTION BASE POMPE EBARA 9 | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 3 682,96 $ | |
| ANACHEM LTEE | 1317647 | 23 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | 2019 DISPOSITION DE PRODUITS DE LABORATOIRE | Service de l'eau | Déchets domestiques et assimilés - élimination | 2 624,69 $ | |
| ANTONIO MOREAU (1984)LTEE | DEP27950 | 18 DÉC. 2019 | REBSELJ, VINCENT | BS - UDB - Manteaux arc flash et polars de catégorie 2 pour divers employés - D. Robert - 1 soumission | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 5 497,06 $ | |
| ANTONIO MOREAU (1984)LTEE | DEP27950 | 19 DÉC. 2019 | REBSELJ, VINCENT | BS - UDB - Manteaux arc flash et polars de catégorie 2 pour divers employés - D. Robert - 1 soumission | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 551,27 $ | |
| ATLAS COPCO COMPRESSEURS CANADA | DEP27939 | 17 DÉC. 2019 | DURNIN, JUDITH | UDO-Ventilateur pour le compresseur ATLAS copco | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 4 319,38 $ | |
| ATLAS COPCO COMPRESSEURS CANADA | DEU39804 | 11 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | REAPPROVISIONNEMENT HUILE ATLAS COPCO | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 3 169,26 $ | |
| ATLAS SYSTEMES D'ASSECHEMENT LTEE | DEP27951 | 18 DÉC. 2019 | BOUZID, FAICAL | BS-19U49 BS01 Inspection d'une conduite Atwater | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 5 249,37 $ | |
| AVENSYS SOLUTIONS INC. | DEU39805 | 11 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | 2 ÉCHANTILLONNEURS ISCO ET ACCESSOIRES | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 19 721,90 $ | |
| BACHMANN DAMPJOINT INC. | DEU39533 | 19 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | ESTIMATION / RÉPARATION VOLET 1, INC. 3 | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 19 454,18 $ | |
| BACHMANN DAMPJOINT INC. | DEU39534 | 19 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | ESTIMATION / RÉPARATION VOLET 2, INC. 3 | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 21 790,16 $ | |
| BACHMANN DAMPJOINT INC. | DEU39535 | 19 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | ESTIMATION / RÉPARATION VOLET 3, INC. 3 | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 20 472,56 $ | |
| BEP BESTOBELL LTD | DEU39238 | 11 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | Transmetteur de niveau Auxitrol - Magasin | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 3 646,93 $ | |
| BRENNTAG CANADA INC. | DEP27730 | 06 DÉC. 2019 | REBSELJ, VINCENT | POUR PAIEMENT DE 2 FACTURES - CHARBON EN POUDRE | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 6 007,91 $ | |
| CEM CORPORATION | DEU39775 | 09 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | MAINTENANCE DE ROUTINE POUR LE CEM - INSTRUMENT LABORATOIRE | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 3 068,00 $ | |
| CENTRE PATRONAL DE SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL DU QUEBEC (C P S S T Q ) | DEP24604 | 20 DÉC. 2019 | DURNIN, JUDITH | BS - Formation - Maitre d'oeuvre d'un chantier de construction - Karel - 1 soumission | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 078,75 $ | |
| COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX | DEP27757 | 17 DÉC. 2019 | REBSELJ, VINCENT | BS - UDB - Accouplement pour GMP basse #7 - P. Boily - 1 soumission | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 4 560,94 $ | |
| COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX | DEP27819 | 12 DÉC. 2019 | LARRIVEE, ALAIN | BS - PIECES POUR FILTRE, PALIERS - M.LAJEUNESSE - 1 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 2 292,04 $ | |
| COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX | DEP27819 | 12 DÉC. 2019 | LARRIVEE, ALAIN | BS - PIECES POUR FILTRE, PALIERS - M.LAJEUNESSE - 1 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 167,16 $ | |

## VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
## FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

## POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX | DEU39664 | 03 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | Magasin - Masques respiratoires 3M | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 254,96 $ | |
| COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX | DEU39740 | 05 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | 27 articles différents en Roulements - Magasin | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 9 200,78 $ | |
| CONSTRUCTION HEPPELL ET FILS INC. | DEP27784 | 11 DÉC. 2019 | DURNIN, JUDITH | Installation du nouveau clapet et spool de refoulement pompe P-402 - UDO | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 3 092,04 $ | |
| CONSULTANTS TECHNIQUES TECHNILOGIC INC. | DEU39806 | 11 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | FOURNITURE ET INSTALLATION DE COMPOSANTES DE SYSTEME D'ACCES | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 9 473,76 $ | |
| CORPORATION PEPCO ENERGIE | DEU39819 | 12 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | Facture 462683 - Diesel coloré génératrice Intercepteurs | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 818,47 $ | |
| C.P.U. DESIGN INC. | DEU39678 | 02 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | EQUIPEMENTS INFORMATIQUE POUR LES PROJETS DE RÉAMÉNAGEMENT | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 17 433,59 $ | |
| DUBO ELECTRIQUE LTEE | DEP27790 | 11 DÉC. 2019 | VINCENT, SIMON | BS - RR - Aérotherme 30kw salle des pompes ouest - M.LAJEUNESSE - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 7 480,36 $ | |
| DUBO ELECTRIQUE LTEE | DEP27831 | 16 DÉC. 2019 | DURNIN, JUDITH | UDO-Consommable électrique | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 747,15 $ | |
| DUBO ELECTRIQUE LTEE | DEP27935 | 17 DÉC. 2019 | DURNIN, JUDITH | BS - UDO- Cable Belden 8208 - C. SAINTELMY - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 3 204,01 $ | |
| ECOLE POLYTECHNIQUE MONTREAL | DEU35029 | 16 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | Pour couvrir les frais de deux stagiaires pour une période de 14 semaines (Projet maximo) | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 32 476,31 $ | |
| ECOLE POLYTECHNIQUE MONTREAL | DEU35829 | 16 DÉC. 2019 | HALLE, BRUNO | Pour couvrir les frais de trois stagiaire pour une période de 30 semaines (projet maximo) | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 4 201,60 $ | |
| ELOGGER INC. | DEU39769 | 11 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | RENOUVELLEMENT ELOGGER DU 2020-01-05 AU 2021-01-05 | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 14 269,84 $ | |
| EMCO CORPORATION | DEU39726 | 04 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | 20 Brides Victaulic - Galeries souterraines | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 4 891,37 $ | |
| EMONDAGE ST-GERMAIN & FRERES LTEE | DEP27454 | 17 DÉC. 2019 | VENDETTI, PERRY | BS - Appel de service pour couper arbres sur le site Atwater, 3 frênes et 1 pommetier devant la rue Joseph et 2 peupliers près des filtres | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 11 023,69 $ | |
| ENDRESS + HAUSER CANADA LTEE | DEP27677 | 02 DÉC. 2019 | DURNIN, JUDITH | BS - UDB - Transmetteur de pression - P. Normandeau - 1 soumission | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 5 436,43 $ | |
| ENERGIR S.E.C. | DEP23754 | 17 DÉC. 2019 | VENDETTI, PERRY | BCO2019 - Gaz naturel pour 8970, boul. Lasalle #compte 3985 4200 001 | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 4 199,50 $ | |
| ENGRENAGES LASALLE INC. | DEP27561 | 12 DÉC. 2019 | DUBUC, JEAN-FRANCOIS | BS - VANNES - Machinage de pièce pour réparer engrenage de la 84po cathedrale - S.JEAN - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 4 545,96 $ | |
| ENGRENAGES LASALLE INC. | DEP27672 | 02 DÉC. 2019 | DURNIN, JUDITH | BS - VANNES - Fittings - S.GINGRAS - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 3 622,07 $ | |
| ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC. | DEU39890 | 18 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | BOTTES DE SÉCURITÉ - FACTURE N° IN0005336 - 11 DÉC 2019 | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 3 480,34 $ | |
| ENTRETIEN DE PONT-ROULANT PRO-ACTION INC. | 1287171 | 12 DÉC. 2019 | HALLE, BRUNO | A/O SI18061-BF0000-ST, 2018-2019, INSPECTION, ENTRETIEN ET REPARATION DES EQUIPEMENTS DE LEVAGE - 12 MOIS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 10 498,75 $ | |
| ESI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC. | DEU38982 | 01 DÉC. 2019 | HALLE, BRUNO | RENOUVELLEMENT MAINTENANCE CITRIX DU 2019-12-13 AU 2021-03-27 | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 29 188,52 $ | |
| ETAP CANADA LTD. | DEU39756 | 09 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | RENOUVELLEMENT ETAP SOFTWARE RENEWAL 2020-01-12 AU 2021-12-31 | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 3 882,44 $ | |

## VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
## FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

## POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ETHNOSCOP INC. | DEU39774 | 09 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | RECHERCHE HISTORIQUE SUR INSCRIPTION RETROUVÉE DANS LE COLLECTEURS GRAND TRUNK : ENTENTE-CADRE 1374983 AVEC ETHNOSCOP | Service de l'eau | Réseaux d'égout | 2 388,47 $ | |
| FABCO PLASTIQUES INC | DEU39721 | 04 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | Éliminateur de goutelettes Kimre - Magasin | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 634,12 $ | |
| FISHER SCIENTIFIQUE | 1382833 | 06 DÉC. 2019 | MAC QUHAE ALONZO, ISABEL | Matériel de laboratoire | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 3 452,05 $ | |
| FISHER SCIENTIFIQUE | 1386694 | 12 DÉC. 2019 | BEAUDET, JEAN-FRANCOIS | Matériel de laboratoire. | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 5 114,03 $ | |
| FOGIKO INC. | DEU39731 | 05 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | REAPPROVISIONNEMENT LAME D'ECREMAGE | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 183,74 $ | |
| FORTERRA CONDUITE SOUS PRESSION, INC. | DEU38145 | 17 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | REPARATION DE LA FUITE D'EAU A LA SORTIE DE LA POMPE D'EAU DE PROCÉDÉE NO 6 | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 456,34 $ | |
| GLT + INC | DEP26463 | 11 DÉC. 2019 | BONIFAY, ROMAIN | SP - 18A04 SP09 - Service professionnels - Estimateurs en construction d'infrastructures urbaines | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 5 089,53 $ | |
| GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC | DEU39645 | 05 DÉC. 2019 | HALLE, BRUNO | 485 LUMINAIRES LED ET CABLE POUR LA STATION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 52 014,06 $ | |
| GROUPE L T I | DEP27813 | 13 DÉC. 2019 | BEAUDET, JEAN-FRANCOIS | BS - Analyse d'échantillonnages d'huile - Cameson - 1 soumission | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 314,97 $ | |
| GROUPE MECANO INC | DEP27678 | 02 DÉC. 2019 | REBSELJ, VINCENT | BS - UDB - Location d'un hydro injecteur pour l'ajout de sable - 2 demandes - 1 soumission | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 10 236,28 $ | |
| GROUPE SANTE PHYSIMED INC. | DEP27689 | 03 DÉC. 2019 | LARRIVEE, ALAIN | BS - Vaccination antigrippale 2019 - El Hocine Arar - 1 facture | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 246,73 $ | |
| GROUPE UNIGESCO INC. | DEP27118 | 19 DÉC. 2019 | VENDETTI, PERRY | BS - Nouveau bâtiment - Atelier Mécanique - Déplacement gicleurs - M. Meziane - 1 soumission | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 5 203,18 $ | |
| HAZMASTERS INC. | DEU39698 | 03 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | 15 Détecteurs Honeywell - Atelier Plomberie des Eaux | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 649,62 $ | |
| HAZMASTERS INC. | DEU39714 | 04 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | Station de détection Galaxy - Bureaux des Boues | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 812,36 $ | |
| HILTI CANADA LTEE | DEU39742 | 05 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | Ancrages et Mèches Hilti - Intercepteur Salaberry | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 029,05 $ | |
| HYDRO-QUEBEC | 1384988 | 05 DÉC. 2019 | LAMARRE, JEAN | Facturation pour le coût des travaux au chemin Lucerne Mont-Royal - Optimisation des réseaux - DRE | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 15 643,87 $ | |
| INFRAVERT | DEU39871 | 17 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | Transport de modules | Service de l'eau | Réseaux d'égout | 3 584,27 $ | |
| ISE METAL INC. | DEP27933 | 17 DÉC. 2019 | BEAUDET, JEAN-FRANCOIS | BS - Opérateur de vanne électrique - Cameson - 2 soumissions | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 8 953,33 $ | |
| KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC. | DEP27728 | 06 DÉC. 2019 | BEAUDET, JEAN-FRANCOIS | BS - Coagulant en vrac de type polyDADmac Superfloc C-592 | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 62 062,57 $ | |
| LACHAPELLE LOGISTIQUE | DEU39688 | 02 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | TRAVAUX DE DÉMÉNAGEMENT DE CLASSEURS ET BOITE POUR PHASAGE DES TRAVAUX AU 121 ET RETOUR DANS LA ROULOTTE- PROJET 181217 ACT.3 | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 4 176,40 $ | |
| LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL | DEP26636 | 16 DÉC. 2019 | REBSELJ, VINCENT | BS - UDB - Souffleur Kubota pour tracteur F3990 no. 59219416 - 1 soumission | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 9 382,74 $ | |

## VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
## FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

## POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| LAVO | DEP23720 | 18 DÉC. 2019 | VINCENT, SIMON | BCO2019 - Hypochlorite de sodium pour roulottes (Jarry et Mariens) | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 16 172,69 $ | |
| LE GROUPE LML LTEE | 1387633 | 17 DÉC. 2019 | LAMARRE, JEAN | Soumission 13/12/2019 Réparation du coffret endommagé sur Dandurand - Réduit PVC 4 à 2 - Optimisation des réseaux - DRE | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 2 115,64 $ | |
| LE GROUPE LML LTEE | DEP24757 | 16 DÉC. 2019 | REBSELJ, VINCENT | BS - ULA - Fabrication de 2 batardeaux - 1 soumission | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 057,75 $ | |
| LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC. | DEU39496 | 02 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | ESTIMATION / RÉPARATION SYSTÈME D'ENTRAINEMENT VIS DE DOSAGE COMPLET (GEN 37-08-300) | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 4 763,28 $ | |
| LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC. | DEU39497 | 09 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | ESTIMATION / RÉPARATION RÉDUCTEUR DE VITESSE LINK BELT 5DDBF MODEL 1948S114-A RATIO 25.6:1 DISPOSITION DE MONTAGE F #SERIE NR4-04011 (GEN 35-02-009) | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 632,04 $ | |
| LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M. INSTRUMENTS INC. | DEP27458 | 02 DÉC. 2019 | DURNIN, JUDITH | BS - RR - ACHATS D'ACCESSOIRES POUR APPAREIL HIOKI MEMORY HI CORDER - M.LAJEUNESSE - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 2 419,86 $ | |
| LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE | DEP27199 | 17 DÉC. 2019 | REBSELJ, VINCENT | BS - UDB - Aménagement PLC-4 - D. Robert - 1 soumission | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 10 197,40 $ | |
| LES SERVICES D'URGENCE MEDIC | DEP24289 | 18 DÉC. 2019 | DURNIN, JUDITH | BS - Formation - Secourisme en milieu de travail - Karel | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 11 672,51 $ | |
| LES SERVICES VIBRATECH INC. | DEU37036 | 11 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | E. ALLEN - ANALYSE VIBRATION COMPRESSEURS EMMAGASINEMENT | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 892,93 $ | |
| LES SOUDURES DU FUTUR INC | DEP27732 | 06 DÉC. 2019 | REBSELJ, VINCENT | BS - Appel de service pour RPC Hot Tap - Marijo - 1 facture | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 803,17 $ | |
| LEVITT-SECURITE LTEE | DEP28008 | 20 DÉC. 2019 | VENDETTI, PERRY | BS - Remplace DEP25605 - Certification d'équipements d'espace clos et harnais le 11, 12 et 13 juin 2019 | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 6 166,43 $ | |
| LIGNES-FIT INC. | DEP27930 | 17 DÉC. 2019 | BEAUDET, JEAN-FRANCOIS | BS - Blocs de fleurs pour le nouveau bâtiment administratif - Said Annour - 1 soumission | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 9 081,42 $ | |
| LINOVATI INC. | DEP23558 | 18 DÉC. 2019 | BEAUDET, JEAN-FRANCOIS | SP - UAT - SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'IMPLANTATION DE PROJETS D'AMÉNAGEMENT D'ATELIERS MÉCANIQUES ET SPÉCIALISÉS POUR LA DIRECTION DE L'EAU POTABLE DU SERVICE DE L'EAU SELON LA MÉTHODE 5S - APPEL D'OFFRES NO 18-17082 | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 17 476,48 $ | |
| LOCATION BATTLEFIELD QM | DEU39891 | 18 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | Location de pompe pour collecteur anjou | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 5 689,77 $ | |
| MAERIX INC. | 1375394 | 02 DÉC. 2019 | ROUSSIN, VERONIQUE | Création et gestion des fiches signalétiques 2019-2020 | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 7 772,26 $ | |
| MAINTENANCE QUEBEC INC. | DEP27737 | 09 DÉC. 2019 | DAOUST, YVON | BS - Inscription conférences - 7ème Congrès annuel de la maintenance industrielle le 28/10 - 30/10/2019 - Saint-Hyacinthe - E. Tremblay - 1 facture | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 914,97 $ | |
| MARMEN INC. | DEU39728 | 04 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | 2 Cartouches Seepex rebaties - Magasin | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 13 711,37 $ | |
| MATHESON VALVES & FITTING LTD | DEU39680 | 02 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | 15 Robinets à soupapae Velan - Magasin | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 232,45 $ | |
| MATHESON VALVES & FITTING LTD | DEU39704 | 03 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | 2 Vannes Velan pour l'Isoring 10 | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 4 123,91 $ | |

## VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
## FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

## POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| MATHESON VALVES & FITTING LTD | DEU39705 | 03 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | 3 Valves à couteaux Gate - Conduites d'Eau souterraines | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 3 338,60 $ | |
| MATRIKON INC. | DEU39776 | 09 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | RENOUVELLEMENT DU SERVICE DE BASE DES PRODUITS MATRIKON POUR UNE DURÉE DE 1 AN | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 13 470,78 $ | |
| MDL ENERGIE INC. | DEP27741 | 09 DÉC. 2019 | REBSELJ, VINCENT | BS - UDB - Essais et vérifications sur transformateur à sec 5000 kVA alimentation pompe HP#5 par MDL - P. Normandeau - 1 soumission | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 808,42 $ | |
| MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C | DEP24500 | 17 DÉC. 2019 | DURNIN, JUDITH | BCO2019 - Frais afférents aux redevances des inscriptions au SEAO | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 13 648,37 $ | |
| MESSER CANADA INC. | DEU39561 | 02 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | RÉAPPRO GANTS ANSELL | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 3 033,09 $ | |
| METROHM CANADA, INC. | DEU32556 | 18 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | CONTRAT D'ENTRETIEN 3 ANS, PROFIC SINGLE IC PUMP, AUTOSAMPLER, BURET AND DRIVE COMBO | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 12 189,05 $ | |
| MISTRAS SERVICES INC. | DEU39747 | 18 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | Retrait de la pompe de prise d'eau du lac des dauphins | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 4 233,10 $ | |
| MOTION CANADA | DEP27888 | 17 DÉC. 2019 | DURNIN, JUDITH | 2019 UPC - POMPE PS3 ACCOUPLEMENT | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 5 228,00 $ | |
| MVC OCEAN INC. | DEP26965 | 16 DÉC. 2019 | VENDETTI, PERRY | BS - EN LIEN AVEC DEP26964 - Travaux d'inspection et de réparation en eau potable - Équipements (Hors devis) | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 10 394,95 $ | |
| NAGM & ASSOCIATES INC. | DEU38279 | 10 DÉC. 2019 | HALLE, BRUNO | SERVICE D'EXPERT CONSEIL POUR LE PROJET D'OZONATION À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES JEAN-R.-MARCOTTE | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 8 274,17 $ | |
| OSISOFT CANADA ULC | DEU37536 | 02 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | FORMATION, VISUALISATION DES DONNÉES PI | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 6 303,09 $ | |
| PACWILL ENVIRONMENTAL | DEP27690 | 03 DÉC. 2019 | DURNIN, JUDITH | BS - UPI - Pièce pour analyseur - Cameson - 1 soumission | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 887,42 $ | |
| PLOMBERIE LEVINE BROS LTEE | DEP27814 | 13 DÉC. 2019 | BEAUDET, JEAN-FRANCOIS | BS - Appel de service pour travaux de plomberie sur 2 pompes submersibles - Cameson - 1 soumission | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 624,69 $ | |
| POMERLEAU INC. | DEU39865 | 16 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | PAYER FACTURE POUR MASSIF CONTRUIT PAR POMERLEAU AU LIFT 3 | Service de l'eau | Réseaux d'égout | 18 839,48 $ | |
| POMPACTION INC. | DEU39682 | 02 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | ESTIMATION / RÉPARATION POMPE ILE STE-HÉLÈNE | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 5 673,52 $ | |
| PONT ROULANT SERVI-TECH | DEP27102 | 02 DÉC. 2019 | VINCENT, SIMON | GENERE MP Tournée Annuel Inspection Équipement de levage (EXTRES) REP | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 3 942,26 $ | |
| PROCEDES DE SOUDURE UNIES (CANADA) INC. | DEU39087 | 12 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | RÉFECTION (SOUDAGE) PIECES POMPE DAWSON | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 5 837,36 $ | |
| PROTECTION INCENDIE VIKING INC. | DEP24415 | 16 DÉC. 2019 | VENDETTI, PERRY | BCO2019 - By-pass d'alarmes incendie pour travaux à l'usine Atwater - JG Poirier - 1 soumission | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 5 113,94 $ | |
| PRUD'HOMME TECHNOLOGIES INC. | DEP24118 | 09 DÉC. 2019 | VENDETTI, PERRY | BS - Appel de service pour la réparation du système Intrepid - JG Poirier - 1 soumission | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 985,34 $ | |
| REAL PAUL, ARCHITECTE | DEP27716 | 05 DÉC. 2019 | CARRIERE, ANNIE | SP - 19U29 SP01 - Services professionnels pour les travaux d'atténuation du bruit à l'usine de Pointe-Claire | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 6 299,25 $ | |
| ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE | 1385673 | 09 DÉC. 2019 | HALLE, BRUNO | Enlèvement de l¿amiante à la chambre de Vanne de Courcelle (0279) - Contrat 15580 | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 60 661,78 $ | |
| SERVICE D'ENTRETIEN MENAGER VIMONT INC. | DEP27954 | 18 DÉC. 2019 | MARTEL, SIMON | BS - UDO-Grand ménage de l'usine - C.SAINTELMY - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 3 989,52 $ | |

## VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
## FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

## POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| SERVICES TECHNIQUES CLAUDE DROUIN INC. | DEP27658 | 04 DÉC. 2019 | LABERGE, ANNE-MARIE | BS - Formation - Alignement - Karel - 1 soumission | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 5 774,31 $ | |
| SIGNEL SERVICES INC | 1386638 | 12 DÉC. 2019 | LAMARRE, JEAN | Achat de dispositifs de cadenassage de vanne d'aqueduc - Optimisation des réseaux - DRE | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 8 147,03 $ | |
| SOCIETE XYLEM CANADA | DEU39870 | 18 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | RÉPARATION POMPE 81 IÈME 3127.180-6062 | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 5 204,97 $ | |
| SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL | DEP27656 | 03 DÉC. 2019 | TURCOTTE, CAROLINE | BS - Renouvellement AutoDesk - du 13-12-2019 au 12-12-2020 - Q. Fan - 2 soumissions | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 20 950,26 $ | |
| SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC. | DEU39872 | 17 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | Boite de jonction Novatech avec 4 Gaz de calibration - Projet de la désinfection | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 3 014,19 $ | |
| SPI SANTE SECURITE INC. | DEP27114 | 17 DÉC. 2019 | VINCENT, SIMON | BS - RR - REMPLACEMENT DE 5 ENROULEURS/DÉROULEURS - M. Lajeunesse - 1 | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 10 400,76 $ | |
| SPI SANTE SECURITE INC. | DEP27224 | 20 DÉC. 2019 | REBSELJ, VINCENT | BS - UDB - Vérification annuelle 2019 pour harnais, potences, mâts, treuils, longes, barricades - P. Normandeau - 1 soumission | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 011,24 $ | |
| SPI SANTE SECURITE INC. | DEP27830 | 16 DÉC. 2019 | REBSELJ, VINCENT | BS - UDB - Service de vérification à l'externe (hors usine) pour les treuils - P. Normandeau - 1 soumission | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 787,42 $ | |
| STANEX INC. | DEP27027 | 19 DÉC. 2019 | MARTEL, SIMON | BS - Appel de service pour le remplacement du système d'alarme incendie par un panneau Siemens au Réservoir Côte-Vertu - B.SCRAIRE - 2 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 14 997,46 $ | |
| STANEX INC. | DEP27028 | 19 DÉC. 2019 | MARTEL, SIMON | BS - Appel de service pour le remplacement du système d'alarme incendie par un panneau Siemens au Réservoir Des Sources | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 6 590,07 $ | |
| STANEX INC. | DEP27029 | 19 DÉC. 2019 | MARTEL, SIMON | BS - Appel de service pour le remplacement du système d'alarme incendie par un panneau Siemens au Poste de surpression Michel-Jasmin | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 3 705,01 $ | |
| STEPH OUTILLAGE 2010 INC. | DEP27723 | 06 DÉC. 2019 | DURNIN, JUDITH | BS - UAT - Filtreurs/régulateurs - JG Poirier - 1 soumission | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 3 823,14 $ | |
| STEPH OUTILLAGE 2010 INC. | DEP27731 | 06 DÉC. 2019 | BEAUDET, JEAN-FRANCOIS | BS - Armoire pour le cadenassage - D. Lavallée - 1 soumission | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 3 421,54 $ | |
| STEPH OUTILLAGE 2010 INC. | DEP27780 | 11 DÉC. 2019 | VINCENT, SIMON | BS - Équipement de cadenassage pour Réservoirs - Caroline Gauthier - 1 soumission | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 9 512,24 $ | |
| STEPH OUTILLAGE 2010 INC. | DEU39719 | 04 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | 3 Adaptateurs XTirpa et Articles de Securite - Intercepteurs et magasin | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 3 950,61 $ | |
| STI MAINTENANCE INC | DEU39762 | 10 DÉC. 2019 | HALLE, BRUNO | SERVICE PROFESSIONNELS MAXIMO | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 73 491,25 $ | |
| TECHNO-CONTACT INC. | DEP27782 | 11 DÉC. 2019 | DURNIN, JUDITH | BS - UPC - Carte Hart pour DEM au PLC | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 3 117,83 $ | |
| TENAQUIP LIMITED | DEP27720 | 05 DÉC. 2019 | BEAUDET, JEAN-FRANCOIS | BS - Étiquettes SIMDUT/EPI pour UDO, UPC, UPI - D. Plouffe - 1 soumission | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 5 114,86 $ | |
| TETRA TECH QI INC. | DEU39085 | 12 DÉC. 2019 | HALLE, BRUNO | OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA VÉRIFICATION HYDRAULIQUE POUR LE BASSIN LEDUC | Service de l'eau | Réseaux d'égout | 21 942,39 $ | |
| TOROMONT CAT (QUEBEC) | DEP25091 | 16 DÉC. 2019 | VINCENT, SIMON | BCO2019 - Location sur demande de groupe électrogène pour la station Vincent d'Indy - S.Annour | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 23 078,14 $ | |
| TOROMONT CAT (QUEBEC) | DEP27820 | 12 DÉC. 2019 | VINCENT, SIMON | BS - RR - Location transformateur et câble MCTavish-M.LAJEUNESSE - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 19 002,73 $ | |

## VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
## FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

## POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| TUYAUX FLEXIBLES DU QUEBEC INC. | DEP27717 | 05 DÉC. 2019 | DURNIN, JUDITH | BS - VANNES - Boyaux de pompe et de désinfection - S.JEAN - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 038,48 $ | |
| UGOBURO INC. | DEP27724 | 06 DÉC. 2019 | VENDETTI, PERRY | BS - Chaises opérateurs (console) - P. Jean - 1 soumission | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 434,66 $ | |
| ULINE CANADA CORP | DEU39902 | 19 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | EQUIPEMENTS INFORMATIQUE POUR PROJETS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 3 931,70 $ | |
| USI-POMPES INC. | DEU38567 | 10 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | ESTIMATION / RÉPARATION 45-18-101 POMPE WEMCO | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 5 402,66 $ | |
| USI-POMPES INC. | DEU39710 | 09 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | ESTIMATION / RÉPARATION POMPE GOULDS 3175S 4X6X18 | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 3 697,66 $ | |
| VANNES ET RACCORDS LAURENTIAN LTEE | DEU39901 | 19 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | 38 Raccords Swagelok - Laboratoire | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 304,50 $ | |
| VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC. | DEP27797 | 12 DÉC. 2019 | LARRIVEE, ALAIN | BS - UDB - Achat de deux débitmètres pour l'usine Des Baillets - Éric Tremblay - 3 soumissions - Note explicative | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 44 924,15 $ | |
| VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC. | DEP27025 | 09 DÉC. 2019 | VENDETTI, PERRY | BS - Appel de service en urgence pour le ramassage fuite d'huile loader - G. Gauvin-Forest - 1 facture | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 5 229,81 $ | |
| VIAU BASTIEN GOSSELIN ARCHITECTES INC. | DEU39761 | 09 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | SERVICE DE CONSULTATION SPÉCIALISÉ GLT - PLANS ET DEVIS ARCHITECTURE - CONSTRUCTION ENTREPOT DESINFECTION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 309,72 $ | |
| ZONE TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE INC. | DEU39790 | 12 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | FLÈCHES, CONTRÔLEURS, SUPPORTS, PATTES DE TOITET PROSIGNAL-G6 POUR LE Z-370 ET POUR LE Z-371 | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 5 156,98 $ | |
| ZONE TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE INC. | DEU39854 | 16 DÉC. 2019 | VERREAULT, MICHEL | Z-370 ET Z-371 ACHAT MATERIE POUR INSTALLATION FLÈCHE TEL QUE SOUMISSION FOURNI | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 5 156,98 $ | |
| COFOMO INC. | 1384038 | 02 DÉC. 2019 | MONET, PHILIPPE | 68420_Bonification d'une application ACCES_Cofomo inc._Naim Manouchi_28/11/2019 - Service des technologies de l¿information | Technologies de l'information | Administration, finances et approvisionnement | 5 305,90 $ | |
| COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL | 1387826 | 17 DÉC. 2019 | MONET, PHILIPPE | 74562_Acquisition de 32 MacBook_Coopérative de l'Université Laval_Denis Fecteau_17/12/2019 - Service des technologies de l¿information | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 44 187,52 $ | |
| C.P.U. DESIGN INC. | 1387796 | 17 DÉC. 2019 | MONET, PHILIPPE | 74562 _Acquisition de 40 postes de travail_CPU Design_Denis Fecteau_17/12/2019 - Service des technologies de l¿information | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 39 952,12 $ | |
| DOCUMENS TRADUCTION INC. | 1385853 | 09 DÉC. 2019 | MONET, PHILIPPE | 70892_ de services professionnels auprès de la firme DOCUMENS TRADUCTION INC _Abdelmalek Boukhezar_069/12/2019 - Service des technologies de l¿information | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 3 762,22 $ | |
| GOSECURE INC. | 1384125 | 02 DÉC. 2019 | MONET, PHILIPPE | 60110.06_Activation 4 CPU_GoSecure_Sabrina Aimene_28/11/2018 - Service des technologies de l¿information | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 3 824,46 $ | |
| INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC. | 1384410 | 03 DÉC. 2019 | GRENIER, RICHARD | 70910-02_Acquisition des serveurs UCS_Pro-Contact Informatique inc._Robert Vandelac_26/11/2019 - Service des technologies de l¿information | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 62 122,78 $ | 1363441 |
| INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC. | 1388228 | 19 DÉC. 2019 | MONET, PHILIPPE | 74562 _ AAcquisition de 21 postes de travail _ Informatique Pro-Contact inc. _ Denis fecteau _ 17/12/2019 - Service des technologies de l¿information | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 17 643,57 $ | |

## VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
## FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

## POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| NOXENT INC. | 1383904 | 02 DÉC. 2019 | MONET, PHILIPPE | 70910.05_Infrastructure de câblage fibre optique et cuivre_Noxent_Robert Vandelac_29/11/2019 - Service des technologies de l¿information | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 9 525,28 $ | |
| NSER CANADA INC. | 1386102 | 10 DÉC. 2019 | MONET, PHILIPPE | 31 dans le cadre du projet mise à niv. modernisation des syst. d'interventions d'urgence - Service des technologies de l¿information | Technologies de l'information | Communications d'urgence 911 | 61 428,45 $ | |
| NWD-MICROAGE | 1384096 | 02 DÉC. 2019 | MONET, PHILIPPE | PortServer TS 2 (2 port)_NWD-MicroAge_Sébastien Berteau_28/11/2019 - Service des technologies de l¿information | Technologies de l'information | Activités policières | 5 858,30 $ | |
| OKIOK DATA LTEE | 1384009 | 02 DÉC. 2019 | MONET, PHILIPPE | Hélène Moussongui_27/11/2019 - Service des technologies de l¿information | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 4 142,16 $ | |
| ORACLE CANADA ULC | 1381887 | 19 DÉC. 2019 | MONET, PHILIPPE | University_Abdelmalek Boukhezar_11/12/2019 - Service des technologies de l¿information | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 6 238,32 $ | |
| SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC. | 1388111 | 18 DÉC. 2019 | MONET, PHILIPPE | 74562_Acquisition de 21 postes de travail_ Solutions Informatiques Inso inc._Denis Fecteau_17/12/2019 - Service des technologies de l¿information | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 17 651,09 $ | |
| SOLUTIONS XL-ID INC. | 1385729 | 09 DÉC. 2019 | BERTEAU, SEBASTIEN | Résolution du serveur CAR-Y - SPVM - Investigation de transactions bloquées - Correctifs | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 2 624,69 $ | |
| SUPPORT WAREHOUSE | 1384403 | 03 DÉC. 2019 | VANDELAC, ROBERT | Renouvellement - Contrat d'entretien RAO - Maintenance physique pour serveur géolocalisation - Periode du 13 décembre 2019 au 12 mai 2020 - Conformément à la soumission CQ01000010B450 | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 2 173,24 $ | |
| TECHNOLOGIE OPTIC.CA INC. | 1388556 | 20 DÉC. 2019 | MONET, PHILIPPE | 70910.01_l¿acquisition et l¿installation de trois connecteurs SFP DWDM utilisés dans l¿infrastructure de câblage fibre optique_Technologie Optic.ca INC._19/12/2019 - Service des technologies de l¿information | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 4 726,00 $ | |
| VILLE DE GATINEAU | 1385586 | 06 DÉC. 2019 | MONET, PHILIPPE | accessoires - réf. : Offre d'achat de biens meubles en surplus #2019-004 pour l'unité ARS du SVPM _Ville de Gatineau_Dung LÊ_06/12/2019 - Service des technologies de l¿information | Technologies de l'information | Activités policières | 3 307,11 $ | |
| ECO-COMPTEUR INC. | 1384279 | 03 DÉC. 2019 | MORIN, ISABELLE | quotidienne automatique et sauvegarde des données incluant service - SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITE | Urbanisme et mobilité | Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir | 8 324,88 $ | |
| ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE | 1387804 | 17 DÉC. 2019 | MORIN, ISABELLE | Service - Formation en développement interpersonnel/relationne | Urbanisme et mobilité | Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir | 2 485,05 $ | |
| EQUIPE SALUT-CLEMENT | 1386230 | 10 DÉC. 2019 | FELTON, SYLVAIN | Équipe Salut-Clément - Ambassadeur Programme Vision Zéro - Printemps - Été 2019 - Service de l¿Urbanisme et de la mobilité | Urbanisme et mobilité | Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir | 3 000,00 $ | |
| FNX-INNOV INC. | 1387116 | 13 DÉC. 2019 | BLAIS, STEPHANE | Offre de services professionnels gré à gré pour un mandat de prestation de travail dans les bureaux de la Ville de Montréal - Service de l¿Urbanisme et de la mobilité | Urbanisme et mobilité | Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir | 20 963,90 $ | |

## VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
## FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

## POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| KOREM LOGICIELS ET DONNEES GEOSPATIAUX INC. | 1385053 | 05 DÉC. 2019 | MORIN, ISABELLE | CARTO Enterprise Engine 1 utilisateur abonnement annuel Inclus du 15 déc.2019 au 14 déc. 2020/Ref: François Niro - SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITE | Urbanisme et mobilité | Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir | 14 376,65 $ | |
| STREETLIGHT DATA, INC. | 1388250 | 19 DÉC. 2019 | GAGNON, LUC | STREETLIGHT DATA - Octroyer un achat à Streetlight Data pour l¿utilisation d¿une plateforme informatique d¿analyse de données de type BigData en transport pendant une année à la Direction des projets de mobilité durable (DPMD) dans le cadre | Urbanisme et mobilité | Conseil et soutien aux instances politiques | 19 779,64 $ | |
| HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC. | 2019periode25 | 10 DÉC. 2019 | GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK | Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 25 - Hainault, Gravel | Affaires juridiques | Cour municipale et magistrature | 8 423,39 $ | |
| HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC. | 2019periode26 | 18 DÉC. 2019 | GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK | Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 26 - Hainault, Gravel | Affaires juridiques | Cour municipale et magistrature | 5 572,54 $ | |
| KELENY INC. | 20190543 | 16 DÉC. 2019 | LAMBERT, ALEXANDRE | Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2019 - Facture # 2019_0543 | Affaires juridiques | Cour municipale et magistrature | 2 047,26 $ | |
| KELENY INC. | 20190548 | 20 DÉC. 2019 | LAMBERT, ALEXANDRE | Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2019 - Facture # 2019_0548 | Affaires juridiques | Cour municipale et magistrature | 2 185,84 $ | |
| KELENY INC. | 20190549 | 20 DÉC. 2019 | LAMBERT, ALEXANDRE | Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2019 - Facture # 2019_0549 | Affaires juridiques | Cour municipale et magistrature | 2 168,52 $ | |
| KELENY INC. | 20190552 | 20 DÉC. 2019 | LAMBERT, ALEXANDRE | Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2019 - Facture # 2019_0552 | Affaires juridiques | Cour municipale et magistrature | 2 047,26 $ | |
| LOUISE PHILIBERT | lp19090314 | 09 DÉC. 2019 | GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK | Services judiciaires - Sténographie - Louise Philibert - 2019 - Facture # lp-190903-14 | Affaires juridiques | Cour municipale et magistrature | 2 625,74 $ | |
| PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L. | 2019periode25 | 10 DÉC. 2019 | GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK | Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 25 - Paquette et Associes | Affaires juridiques | Cour municipale et magistrature | 11 467,44 $ | |
| PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L. | 2019periode26 | 18 DÉC. 2019 | GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK | Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 26 - Paquette et Associes | Affaires juridiques | Cour municipale et magistrature | 3 926,52 $ | |
| RENEE DUPRAS | 201928 | 03 DÉC. 2019 | GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK | Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2019 - Facture # 2019-28 | Affaires juridiques | Cour municipale et magistrature | 5 023,35 $ | |
| SOCIETE CANADIENNE DES POSTES | 9708636172 | 03 DÉC. 2019 | GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK | Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire | Affaires juridiques | Cour municipale et magistrature | 35 108,72 $ | |
| SOCIETE CANADIENNE DES POSTES | 9709492006 | 09 DÉC. 2019 | GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK | Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire | Affaires juridiques | Cour municipale et magistrature | 24 695,16 $ | |
| SOCIETE CANADIENNE DES POSTES | 9709518505 | 09 DÉC. 2019 | GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK | Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire Période du 23-11-2019 @ 29-11-2019 | Affaires juridiques | Cour municipale et magistrature | 6 798,54 $ | |
| SOCIETE CANADIENNE DES POSTES | 9710481839 | 13 DÉC. 2019 | GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK | Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire | Affaires juridiques | Cour municipale et magistrature | 26 125,05 $ | |
| SOCIETE CANADIENNE DES POSTES | 9710505583 | 13 DÉC. 2019 | GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK | Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire Période du 30-11-2019 @ 06-12-2019 | Affaires juridiques | Cour municipale et magistrature | 7 287,80 $ | |

## VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
## FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

## POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| SOCIETE CANADIENNE DES POSTES | 9711365124 | 20 DÉC. 2019 | GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK | Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire | Affaires juridiques | Cour municipale et magistrature | 29 567,51 $ | |
| SOCIETE CANADIENNE DES POSTES | 9711386447 | 19 DÉC. 2019 | GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK | Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire Période du 07-12-2019 @ 13-12-2019 | Affaires juridiques | Cour municipale et magistrature | 4 157,80 $ | |
| VALADE & ASSOCIES S.E.N.C. HUISSIERS DE JUSTICE | 2019periode25 | 10 DÉC. 2019 | GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK | Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 25 - Valade et associes | Affaires juridiques | Cour municipale et magistrature | 6 815,89 $ | |
| VALADE & ASSOCIES S.E.N.C. HUISSIERS DE JUSTICE | 2019periode26 | 18 DÉC. 2019 | GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK | Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 26 - Valade et associes | Affaires juridiques | Cour municipale et magistrature | 6 267,87 $ | |
| 8201102 CANADA INC. | vm003 | 10 DÉC. 2019 | RONDEAU, RONALD | Affaires juridiques frais étude dossier ; 18-000306 et 18-001883 | Dépenses communes | Autres - Administration générale | 19 942,38 $ | |
| ARSENAULT ARPENTEURS-GEOMETRES INC. | 5358 | 05 DÉC. 2019 | RONDEAU, RONALD | Affaires juridiques frais arpenteur dossier; 19-000399 | Dépenses communes | Autres - Administration générale | 24 750,80 $ | |
| BATTISTA TURCOT ISRAEL CORBO S.E.N.C. | 3182 | 16 DÉC. 2019 | RONDEAU, RONALD | Affaires juridiques frais avocats dossier SPVM c-2016-4077/S Trudeau | Dépenses communes | Autres - Administration générale | 17 829,36 $ | |
| BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L. | 379612 | 19 DÉC. 2019 | RONDEAU, RONALD | Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-004443 | Dépenses communes | Autres - Administration générale | 3 859,87 $ | |
| BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L. | 379616 | 19 DÉC. 2019 | RONDEAU, RONALD | Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-000373 | Dépenses communes | Autres - Administration générale | 9 299,27 $ | |
| BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L. | 380560 | 19 DÉC. 2019 | RONDEAU, RONALD | Affaires juridiques frais avocats dossier; 19-000057 | Dépenses communes | Autres - Administration générale | 3 128,63 $ | |
| DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE | de191119dasressh um | 17 DÉC. 2019 | CLERVEAUX, REGINALD | RASNA Compte gestion santé - Ex-Ville pour le mois d'octobre 2019 | Dépenses communes | Admin. générale - Autres dép.- À répartir | 4 860,08 $ | |
| DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE | de191218dasressh um | 18 DÉC. 2019 | KABANGE, MBOMBO MICHELINE | Assurance collective - Pompiers retraités villes liées - Contrat Q1637 - du 1er décembre 2019 au 31 décembre 2019- Bloquée car nom du fourn. érroné sur le formulaire @ a sylvain champagne en attente de correction. | Dépenses communes | Autres - Administration générale | 10 559,47 $ | |
| DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE | de191218dasressh um01 | 18 DÉC. 2019 | KABANGE, MBOMBO MICHELINE | Assurance collective - Pompiers retraités villes liées - Contrat Q1637 - du 1er octobre 2019 au 31 octobre 2019 - Bloquée car erreur de fournisseur @ à Sylvain Champagne en attente de correction | Dépenses communes | Autres - Administration générale | 10 559,47 $ | |
| DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE | de191218dasressh um02 | 18 DÉC. 2019 | KABANGE, MBOMBO MICHELINE | Assurance collective - Pompiers retraités villes liées - Contrat Q1637 - du 1er novembre 2019 au 30 novembre 2019- Bloquée erreur de fournisseur sur le formulaire @ envoyé à Sylvain Champagne pour correction | Dépenses communes | Autres - Administration générale | 10 218,78 $ | |
| DUFRESNE HEBERT COMEAU INC. | 158923 | 10 DÉC. 2019 | RONDEAU, RONALD | Affaires juridiques frais avocats dossier ;18-000306 et 18-001883 | Dépenses communes | Autres - Administration générale | 16 867,13 $ | |
| DUFRESNE HEBERT COMEAU INC. | 159531 | 10 DÉC. 2019 | RONDEAU, RONALD | Affaires juridiques frais avocats dossier ;18-001684 | Dépenses communes | Autres - Administration générale | 7 376,47 $ | |
| ENGLOBE CORP. | 900307279 | 19 DÉC. 2019 | RONDEAU, RONALD | Affaires juridiques frais ingénérie dossier; 19-000815 | Dépenses communes | Autres - Administration générale | 3 959,08 $ | |
| LEFEBVRE TREMBLAY LAROCQUE SENCRL | 23410001 | 13 DÉC. 2019 | RONDEAU, RONALD | Affaires juridiques règlement dossier SPVM David Chartrand | Dépenses communes | Autres - Administration générale | 3 652,54 $ | |

## VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
## FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

## POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| LES CONSULTANTS COULOMBE JUNEAU & ASSOCIES INC. | 8639 | 03 DÉC. 2019 | RONDEAU, RONALD | Affaires juridiques frais consultant dossier; 18-001154 | Dépenses communes | Autres - Administration générale | 10 498,75 $ | |
| ME CHARLES-B COTE | 36591 | 13 DÉC. 2019 | RONDEAU, RONALD | Affaires juridiques frais avocats dossier; SPVM MSP4095 | Dépenses communes | Autres - Administration générale | 3 044,64 $ | |
| MP CANADA INC | 2019279 | 04 DÉC. 2019 | RONDEAU, RONALD | Affaires juridiques frais expertise dossier;18-004481 | Dépenses communes | Autres - Administration générale | 6 779,57 $ | |
| MP CANADA INC | 2019281 | 04 DÉC. 2019 | RONDEAU, RONALD | Affaires juridiques frais expertise dossier;18-000606 | Dépenses communes | Autres - Administration générale | 2 367,47 $ | |
| PCI-PERRAULT CONSEIL INC. | 21790 | 10 DÉC. 2019 | RONDEAU, RONALD | Affaires juridiques conseiller en rémunération dossier; 16-000835 | Dépenses communes | Autres - Administration générale | 4 724,44 $ | |
| PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX | rechercheelusprojetmontreal201912e | 12 DÉC. 2019 | RONDOU, JEAN-FRANCOIS | Dép.électorales / alloc. / recherche | Dépenses communes | Conseil et soutien aux instances politiques | 11 906,26 $ | |
| PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX | rechercheelusprojetmontreal201913e | 13 DÉC. 2019 | RONDOU, JEAN-FRANCOIS | Dép.électorales / alloc. / recherche | Dépenses communes | Conseil et soutien aux instances politiques | 15 157,22 $ | |
| PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX | rechercheelusprojetmontreal201914e | 13 DÉC. 2019 | RONDOU, JEAN-FRANCOIS | Dép.électorales / alloc. / recherche | Dépenses communes | Conseil et soutien aux instances politiques | 9 236,24 $ | |
| STEPHEN ANGERS AVOCAT INC. | 3623 | 16 DÉC. 2019 | RONDEAU, RONALD | Affaires juridiques frais avocats dossier2019313101 | Dépenses communes | Autres - Administration générale | 2 821,54 $ | |
| THEMIS MULTIFACTUM INC. | 30279 | 04 DÉC. 2019 | RONDEAU, RONALD | Affaires juridiques frais préparation mémoire dossier;16-003350 | Dépenses communes | Autres - Administration générale | 4 021,00 $ | |
| MONTREAL INTERNATIONAL | de191217 | 17 DÉC. 2019 | CLERVEAUX, REGINALD | Accorder un soutien financier de 510 000 $ par année, sur une période de trois ans, à Montréal International pour les fins du Fonds de développement international de Montréal ( | Dépenses de contributions | Industries et commerces - Prom. et dév.écon. | 510 000,00 $ | |
| SOCIETE DU PARC JEAN-DRAPEAU | 15236 | 06 DÉC. 2019 | CLERVEAUX, REGINALD | Dépenses encourues dans le cadre du programme | Dépenses de contributions | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux | 763 767,84 $ | |
| SOCIETE DU PARC JEAN-DRAPEAU | 15245 | 06 DÉC. 2019 | CLERVEAUX, REGINALD | Dépenses encourues dans le ca redu programme | Dépenses de contributions | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux | 1 461 185,66 $ | |
| SOCIETE DU PARC JEAN-DRAPEAU | 15249 | 06 DÉC. 2019 | CLERVEAUX, REGINALD | Facturation - Arboriculture et Facturation - Agrile du frêne | Dépenses de contributions | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux | 57 876,52 $ | |
| 5455 AV DE GASPE INC. | ############ | 18 DÉC. 2019 | TOURE, TENE-SA | GDD 2195238025/ Subvention PRAM-INDUSTRIE/ versements 1,2,3 de 6 pour le 5455 de Gaspé, dossier 523 | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dév.écon. | 1 216 762,38 $ | |
| 9270-8213 QUEBEC INC. | ############ | 11 DÉC. 2019 | OUALI, MOHAMED | Subvention PR@M-Industrie, 6e et dernier versement 6/6 pour le 1675, autoroute Transcanadienne, Dorval, Dossier 461 | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dév.écon. | 127 494,72 $ | |
| 9308-8433 QUEBEC INC. | ############ | 18 DÉC. 2019 | TOURE, TENE-SA | GDD 2191179016/ Subvention PRAM-INDUSTRIE/ 6e et dernier versement pour le 9210 Maurice-Duplessis, dossier 497 | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dév.écon. | 30 745,66 $ | |
| 9347-4559 QUEBEC INC | ############ | 18 DÉC. 2019 | TOURE, TENE-SA | GDD 1151179004/ Résolution CG15 0719/ PR@M-Commerce en chantier (RCG 15-082) Dossier C08-015(1730, rue Fleury Est), versement 1 de 1 | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dév.écon. | 10 345,57 $ | |
| 9362-8626 QUEBEC INC. | ############ | 18 DÉC. 2019 | TOURE, TENE-SA | GDD 1151179004/ Resolution CG15 0719/ PR@M-Commerce en chantier (RCG 15-082) Dossier C06-001(4715, rue Sainte-Catherine Est), versement 1 de 1 en 2019. | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dév.écon. | 54 000,00 $ | |

## VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
## FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

## POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| BPP 2200 RUE DE L'AVIATION LP | ########## | 18 DÉC. 2019 | TOURE, TENE-SA | GDD 2191179005/ Subvention PRAM-INDUSTRIE/ versements 5 de 6 pour le 2200 de l'aviation, dossier 380 | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dév.écon. | 280 132,50 $ | |
| FONDATION DU CEGEP ANDRE-LAURENDEAU | ########## | 16 DÉC. 2019 | OUALI, MOHAMED | GDD 1198379001, Fondation Cegep André-Laurendeau, 1 vers. de 1, 1 de 1 en 2019 | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dév.écon. | 12 000,00 $ | |
| ILOT 84 | ########## | 04 DÉC. 2019 | OUALI, MOHAMED | GDD 1186352005, Ilot 84 - Soutien 2 espaces de coworking extérieurs, 3e vers.de 3, 2/2 en 2019 | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dév.écon. | 4 000,00 $ | |
| LA CORPORATION ETEX LIMITEE | ########## | 11 DÉC. 2019 | OUALI, MOHAMED | Subvention PR@M-Industrie, 3e versement pour le 10700, boul parkway, Montréal dossier 485 | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dév.écon. | 38 814,34 $ | |
| LES INVESTISSEMENTS MONIT INC. | ########## | 17 DÉC. 2019 | OUALI, MOHAMED | GDD 1151179004 PR@M-Commerce en chantier (RCG 15-082) Dossier C06-038(3450, rue Ontario Est), versement 1. | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dév.écon. | 21 209,68 $ | |
| SYNDICAT DE LA COPROPRIETE DU 3735-3737 NOTRE-DAME OUEST | ########## | 04 DÉC. 2019 | OUALI, MOHAMED | GDD 1151179005 PR@M-Artère en chantier (RCG 15-083), 3737, rue Notre-Dame Est, Dossier AC04-003, versement 1 | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dév.écon. | 81 337,44 $ | |
| VALERIE JANOT | ########## | 18 DÉC. 2019 | TOURE, TENE-SA | GDD 1151179004/ Resolution CG15 0719/ PR@M-Commerce en chantier (RCG 15-082) Dossier C06-022(4211, rue Sainte-Catherine Est), versement 1 de 1 en 2019. | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dév.écon. | 3 166,67 $ | |
| YVES ROCHER AMERIQUE DU NORD INC. | ########## | 12 DÉC. 2019 | OUALI, MOHAMED | GDD 1151179005 PR@M-Artère en chantier (RCG 15-083) Dossier AC06-077 (6628, rue Saint-Hubert), versement 1 de | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dév.écon. | 4 951,98 $ | |
| MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC | de191211 | 11 DÉC. 2019 | KABANGE, MBOMBO MICHELINE | Remise des taxes sur aquisition d'un immeuble | Gestion et planification immobilière | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux | 254 362,50 $ | |
| BELL CANADA | 95498339 | 17 DÉC. 2019 | BOUDREAU, DANIEL | Bell DOS | Police | Activités policières | 4 045,80 $ | |
| DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM | cr20191111 | 05 DÉC. 2019 | LAJEUNESSE, ISABELLE | DÉPENSE OPÉRATIONNELLE - SCO | Police | Activités policières | 3 500,00 $ | |
| DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM | cr20191216 | 17 DÉC. 2019 | LAJEUNESSE, ISABELLE | Dépense opérationnelle - SCO | Police | Activités policières | 2 000,00 $ | |
| DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM | crd20191216 | 17 DÉC. 2019 | LAJEUNESSE, ISABELLE | Dépense opérationnelle - ENRCO | Police | Activités policières | 2 450,00 $ | |
| FONDS DE GESTION DES INFRASTRUCTURES - SPVM | 20191206ajust | 12 DÉC. 2019 | DI STEFANO, MELISSA | Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières | Police | Activités policières | 7 023,25 $ | |
| FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM | 20191101comm1 | 12 DÉC. 2019 | DI STEFANO, MELISSA | Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières | Police | Activités policières | 6 792,92 $ | |
| FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM | 201911210commct | 10 DÉC. 2019 | DI STEFANO, MELISSA | Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières | Police | Activités policières | 2 858,25 $ | |
| FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM | 20191201comm1 | 12 DÉC. 2019 | DI STEFANO, MELISSA | Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières | Police | Activités policières | 6 321,13 $ | |
| FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM | 20191209obs | 12 DÉC. 2019 | DI STEFANO, MELISSA | Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières | Police | Activités policières | 10 850,88 $ | |
| FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM | 20191211loccom | 12 DÉC. 2019 | DI STEFANO, MELISSA | Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières | Police | Activités policières | 8 384,85 $ | |

## VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
## FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

## POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM | 20191211obs | 12 DÉC. 2019 | DI STEFANO, MELISSA | Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières | Police | Activités policières | 7 610,30 $ | |
| FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM | 20191211obscom | 13 DÉC. 2019 | DI STEFANO, MELISSA | Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières | Police | Activités policières | 4 625,30 $ | |
| FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM | 419 | 17 DÉC. 2019 | DI STEFANO, MELISSA | Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières | Police | Activités policières | 3 741,96 $ | |
| TELUS | 89340488 | 06 DÉC. 2019 | BOUDREAU, DANIEL | TELUS | Police | Activités policières | 3 890,73 $ | |
| ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC. | 2097413206 | 18 DÉC. 2019 | CADIEUX, ISABELLE | Rogers -Novembre 2019 | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 11 991,61 $ | |
| | | | | | | **TOTAL** | **10 046 210,86 $** | |

Montréal

Article 6.01

**Commission permanente sur l'inspecteur général**

***Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de recommandations du Bureau de l'inspecteur général concernant le projet de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (appels d'offres 10-11277, 10-11257 et 12-12107).***

Rapport déposé au conseil municipal
le 27 janvier 2020

Rapport déposé au conseil d'agglomération

le 30 janvier 2020

Ville de Montréal
**Service du greffe**
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

***La commission permanente sur l'inspecteur général***

***Présidence***

*Mme Manon Barbe*
*Arrondissement de LaSalle*

***Vice-présidences***

*Mme Christine Black*
*Arrondissement de Montréal-Nord*

*Mme Marie-Andrée Mauger*
*Arrondissement de Verdun*

***Membres***

*M. Christian Arseneault*
*Arrondissement de Côte des Neiges – Notre-Dame-Grâce*

*M. Alan DeSousa*
*Arrondissement de Saint-Laurent*

*Mme Nathalie Pierre-Antoine*
*Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*M. Robert Samoszewski*
*Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève*

*M. Yves Sarault*
*Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève*

*M. Alain Vaillancourt*
*Arrondissement Le Sud-Ouest*

*Mme Maeva Vilain*
*Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal*

Montréal, le 27 janvier 2020

Mme Valérie Plante
Mairesse de Montréal
Membres du conseil municipal
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la mairesse,

Conformément au règlement 14-014, la Commission permanente sur l'inspecteur général a l'honneur de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération ses commentaires et recommandations faisant suite au dépôt par l'inspecteur général du rapport intitulé *Rapport de recommandations du Bureau de l'inspecteur général concernant le projet de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (appels d'offres 10-11277, 10-11257 et 12-12107).*

Nous vous prions d'agréer, Madame la mairesse, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Manon Barbe
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

## MISE EN CONTEXTE

Le 16 décembre 2019, le Bureau de l'inspecteur général (BIG) a rendu public un rapport de recommandations portant sur le projet de désinfection des eaux usées à l'ozone à la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte.

L'inspectrice générale, Me Brigitte Bishop, et l'inspecteur général adjoint, M. Michel Forget, ont présenté leurs conclusions à la Commission le 14 janvier 2020.

À la suite de la présentation, les membres de la Commission ont pu échanger avec Me Bishop et M. Forget au sujet du contenu de ce rapport. Puis, dans le cadre de leurs délibérations à huis clos, les membres de la Commission ont pu convenir des recommandations de la Commission.

## LE PROJET DE TRANSPORT DE DÉSINFECTION À L'OZONE

Me Bishop et M. Forget ont exposé les conclusions de l'enquête, et ce, tel que le sommaire du rapport, résumé ci-dessous, le rapporte. Cette enquête a été menée à la suite de plusieurs dénonciations relatives à trois (3) appels d'offres principaux d'un même projet de la Ville de Montréal, soit le projet de désinfection des eaux usées à l'ozone de la Station d'épuration Jean-R. Marcotte de Montréal. Les trois (3) appels d'offres sont les suivants :

- 10-11277 « Services professionnels d'expertise technique en ozonation relatif au projet de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », soit l'appel d'offres visant à retenir un expert devant conseiller la Station pour la mise en œuvre du projet de désinfection des eaux usées (ci-après « appel d'offres d'expert 10-11277 »),

- 10-11257 « Qualification des fournisseurs du système d'ozonation », soit l'appel d'offres servant de première phase qualificative en vue de la sélection du fournisseur du système d'ozonation (ci-après « appel d'offres de qualification 10-11257 »), et

- 12-12107 « Fourniture de l'unité d'ozonation à la Station Jean-R.-Marcotte », soit l'appel d'offres servant de deuxième et dernière phase en vue de la sélection finale du fournisseur de systèmes d'ozonation (ci-après « appel d'offres de fourniture d'unité d'ozonation 12-12107 »).

Ce projet vise à désinfecter les eaux usées traitées avant d'être déversées dans le fleuve Saint-Laurent via la Station d'épuration Jean R.-Marcotte, située dans l'est de Montréal[1]. Après plusieurs années de recherches et d'analyses, trois projets pilotes ont été réalisés à la Station entre 2005 et 2007 dans l'objectif de déterminer la meilleure technologie de désinfection des eaux usées de la Ville, entre l'UV et l'ozone. Au terme de ces projets pilotes, c'est le traitement à l'ozone qui a été retenu.

[1] Des eaux usées peuvent avoir été traitées, mais demeurer non désinfectées. En effet, le traitement des eaux usées permet l'élimination des matières solides et de plusieurs produits toxiques avant leur rejet au fleuve, mais n'en assure pas la désinfection du point de vue microbiologique. (note extraite du rapport du BIG)

Au cours des années 2005 à 2007, les projets pilotes à l'ozone sont effectués par une seule entreprise sollicitée par la Ville à cet effet, soit Degrémont, une compagnie multinationale qui fournit des systèmes d'ozonation et qui est impliquée dans de multiples domaines. Cette firme sera ultimement l'adjudicataire du contrat découlant de l'appel d'offres de fourniture d'unité d'ozonation 12-12107.

Alors que le dernier projet pilote de 2007 devait servir à valider la viabilité du système d'injection à l'ozone pour la Station, sa conception a été faite par Pierre-André Liechti, un expert en ozonation de renommée internationale, qui était alors employé par Degrémont. Selon M. Liechti, les informations obtenues grâce à ce dernier projet pilote lui ont permis, de même qu'à la firme Degrémont, de développer le brevet du « Nouveau Tube en U » pour désinfecter les eaux usées à l'ozone. Il est à souligner que Pierre-André Liechti est un des trois inventeurs de ce brevet.

***Premier appel d'offres : l'appel d'offres d'expert 10-11277***

Dans le cadre du premier appel d'offres, l'appel d'offres d'expert 10-11277, lancé en juin 2010 afin d'obtenir les services professionnels d'un expert en ozonation, Pierre-André Liechti obtenu le contrat dans le cadre duquel il a contrevenu à son obligation d'indépendance, notamment en examinant la soumission de Degrémont qui, comme il a été expliqué, était basée sur le brevet du « Nouveau Tube en U » dont il est l'inventeur et à l'égard duquel il a démontré un préjugé favorable dans sa propre soumission comme expert. L'inspectrice générale est d'avis que la gravité de ces manquements est établie sans l'ombre d'un doute puisque l'essence même d'un appel d'offres d'expertise dans le cadre d'un projet de la complexité de celui de la désinfection à l'ozone consiste à avoir la certitude qu'il est possible de s'en remettre sans crainte aux conseils de l'expert retenu. Dan son rapport, le BIG ne remet pas en question la validité ou l'exactitude des calculs extrêmement complexes accomplis précédemment par Pierre-André Liechti, mais constate plutôt que ses gestes, révélés par la présente enquête, entretiennent un doute persistant quant à la confiance qu'il est possible de lui accorder. Pour ces raisons, l'inspectrice générale conclut que les conditions de l'article 57.1.10 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec sont remplies et que le contrat d'expert 10-11277 doit être résilié.

Par ailleurs, l'inspectrice générale dénonce fermement la conduite des employés de la Station affectés au projet. Les gestes posés démontrent une volonté claire de favoriser Pierre-André Liechti et attestent d'un aveuglement grossier dans l'application des règles d'octroi de contrats publics pour l'appel d'offres d'expert 10-11277.

***Deuxième appel d'offres : l'appel d'offres de qualification 10-11257***

Quant à l'appel d'offres de qualification, 10-11257, lancé simultanément à l'appel d'offre d'expert en vue de qualifier les fournisseurs qui allait par la suite être autorisés à soumissionner sur l'appel d'offres de fourniture d'unité d'ozonation 12-12107, trois entreprises ont été qualifiées, dont Degrémont. À ce stade-ci, il est important de rappeler que l'appel d'offres de qualification 10-11257 n'étant qu'une étape préalable dans le processus d'octroi du contrat de fourniture d'unité d'ozonation 12-12107, il n'y a plus, comme tel, de processus contractuel à l'égard duquel l'inspectrice générale pourrait intervenir suivant l'article 57.1.10 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec. Par contre, ce constat ne saurait justifier que soit passée sous silence la gravité de la conduite des employés affectés au projet de la Station. Certes, il doit être noté que Degrémont n'a pas hésité à profiter des largesses des employés de la Station, mais on ne saurait tout simplement pas tolérer que ces derniers permettent à un soumissionnaire éventuel d'avoir l'opportunité de lire et de commenter des versions préliminaires des

documents d'appel d'offres et encore moins, d'accepter de modifier les documents en conséquence.

Étant les principaux artisans des avantages conférés à Degrémont, que le processus d'appel d'offres n'ait pas été dirigé vers cette dernière à l'exclusion de tout autre fournisseur et ait permis la qualification de trois (3) soumissionnaires, n'excuse d'aucune façon l'insouciance inadmissible dont ont fait preuve les employés de la Station à l'endroit de l'intégrité des règles d'octroi de contrats publics.

**Troisième appel d'offres : l'appel d'offres de fourniture d'unité d'ozonation 12-12107**

L'appel d'offres de fourniture d'unité d'ozonation, publié le 22 juillet 2013, n'était ouvert qu'aux seules trois (3) entreprises qualifiées au terme de l'appel d'offres de qualification 10-11257. Seules deux soumissions ont été reçues, dont celle de Degrémont. Le contrat découlant de cet appel d'offres est toujours en vigueur et en cours d'exécution.

L'enquête de l'inspectrice générale n'a pas permis l'identification comme tel, de la part de Degrémont, du non-respect d'une des dispositions spécifiques des documents de l'appel d'offres. D'une part, il appert de l'enquête que c'est Pierre-André Liechti qui a joué un rôle prépondérant lors des travaux du comité technique qui servaient à l'évaluation des soumissionnaires sur l'appel d'offres de fourniture d'unité d'ozonation 12-12107. La majorité des témoins rencontrés, dont Pierre-André Liechti lui-même, affirme que la difficulté des analyses à effectuer et l'expertise pointue de ce dernier dans ce domaine de haute technologie comparativement à celle des autres membres font en sorte que c'est son analyse qui a été le facteur déterminant pour évaluer les soumissionnaires. Ainsi, l'évaluation de la conformité des soumissions s'est faite principalement selon l'analyse de Pierre-André Liechti, qui évalue une soumission qu'il considère basée sur son invention, soulevant ainsi des questionnements au sujet de l'indépendance de son rôle d'expert conseil. D'autre part, la décision de ne pas donner suite aux demandes des autres soumissionnaires de leur transmettre les données et les résultats des pilotes réalisés de 2005 à 2007 est le fait des employés de la Station. Il s'en dégage une apparence de favoritisme à l'endroit de Degrémont qui en aura eu l'exclusivité. Certes, les faits ayant précédé l'attribution du contrat de fourniture d'unité d'ozonation 12-12107, exposés dans l'enquête, soulèvent des questions susceptibles d'avoir des impacts sur le lien de confiance envers Degrémont. Mais comme ils ne constituent pas pour autant des manquements aux exigences des documents d'appel d'offres, l'avenue d'une intervention directe de l'inspectrice générale par le biais de l'article 57.1.10 de la Charte de la Ville de Montréal ne lui est pas disponible.

Néanmoins, l'inspectrice générale se dit grandement préoccupée du portrait dégagé par l'ensemble des faits révélés et elle est d'avis qu'à défaut d'avoir la certitude de la solidité de ce lien de confiance, il doit, du moins, être mis sous stricte surveillance. En ce sens, le développement de la capacité de vérification des prescriptions contractuelles par les équipes internes de la Ville est essentiel. Il en va de la préservation de l'intégrité de l'exécution contractuelle et de la saine gestion des deniers publics, notamment ceux investis dans les nombreux contrats reliés au projet et octroyés à d'autres adjudicataires.

Pris ensemble, ces contrats représentent un investissement de près de cinq cents millions de dollars (500 M$) dont plus de cent soixante-cinq millions de dollars ont déjà été engagés (165 M$). En réponse à l'Avis à une personne intéressée, les responsables du Service de l'eau ont transmis un plan de redressement de l'ensemble du projet, la Ville en ayant assuré la viabilité à l'inspectrice générale. Les lignes directrices de l'encadrement proposé incluent entre autres :

- la création d'un nouveau poste de directeur de projet ;
- la mise sur pied de deux (2) comités constitués chacun de quatre (4) experts indépendants qui doivent revoir l'ensemble des aspects techniques principaux du projet et conseiller la Ville en conséquence ;
- l'assignation exclusive d'un avocat spécialisé en gestion contractuelle ;
- des suivis périodiques de l'évolution du projet par un comité de directeurs incluant la directrice du service de l'eau ; et
- une surveillance par le Contrôleur général qui doit rendre compte à la direction générale.

À ce titre, l'inspectrice générale prend acte du plan de redressement que lui a soumis la Ville puisqu'il s'en dégage une volonté claire de la part de la haute direction municipale de reprendre en main le projet et de donner le coup de barre qui s'impose. Par ailleurs, en conclusion, l'inspectrice insiste sur l'importance du plan de redressement dans ce dossier et réitère qu'une application rigoureuse et continue des mesures prévues au plan de redressement est nécessaire. Elle conclut en informant la Commission qu'elle entend bien faire des vérifications soutenues de leur mise en œuvre.

## L'ANALYSE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

La Commission est d'avis que le rapport du BIG, bien que complet, a pris trop de temps à venir aux instances décisionnelles et, par le fait même, à la Commission. En effet, l'envergure de ce projet et les faits rapportés dans ce rapport auraient dû commander une attention immédiate, d'autant plus que le projet est toujours en cours.

Bien, qu'à la première lecture du rapport, l'on puisse s'étonner que le contrat principal ne soit pas résilié, les commissaires comprennent que l'importance des sommes déjà engagées jumelée à l'absence de preuves directes de fautes de la part de Degrémont font en sorte d'opter pour un encadrement serré du projet en cours. Ainsi, d'une part, la Commission est d'avis que l'inspectrice générale doit faire partie du comité responsable du suivi de la réalisation de ce projet, dont elle connait dorénavant tous les détails. D'autre part, la Commission aurait résolument souhaité pouvoir prendre connaissance des détails du plan de redressement visant à assurer l'encadrement strict et constant du projet d'ozonation, tel que recommandé dans le rapport.

Puis, à première vue, il semble bien que la Ville de Montréal ait participé au développement d'une nouvelle technologie sans pour autant avoir pu bénéficier des retombées de sa participation. La Commission est d'avis que le Service des affaires juridiques doit entreprendre tout recours devant permettre de faire reconnaître sa participation au développement de l'invention de M. Pierre-André Liechti.

En outre, du point de vue des membres de la Commission, ce rapport du BIG démontre visiblement l'importance de hausser les exigences par rapport aux grands projets, et ce, en plus de resserrer l'encadrement de leur réalisation.

Il importe également de rappeler que ce sont de nombreuses dénonciations qui ont permis au BIG de mener cette enquête. La Commission ne saurait donc passer sous silence l'importance du rôle des personnes qui décident de prendre action pour dénoncer et la nécessité de favoriser encore davantage les dénonciations en encourageant les « lanceurs d'alertes » à révéler toute situation irrégulière. Il est donc essentiel de rappeler régulièrement l'importance du respect strict des règles dans l'octroi et la réalisation des contrats.

Enfin, les membres de la Commission apprécient le travail effectué par le BIG, en totale indépendance par rapport à toute autre position pouvant être prise par quelque ressource municipale que ce soit.

Avec ce rapport, le BIG envoie le message clair qu'une vigilance supérieure est exercée par les ressources de la Ville de Montréal et que le BIG n'hésite, en aucun cas, à entreprendre des démarches d'enquête et d'analyse des plus rigoureuses pour assurer le respect des contrats.

## LES RECOMMANDATIONS

La Commission remercie l'inspectrice générale, Me Brigitte Bishop, et les membres de son équipe pour la qualité des travaux menés dans le cadre de cette enquête.

*ATTENDU les conclusions de l'enquête et l'ensemble des informations contenues dans le rapport du BIG ;*

La Commission recommande :

**RÉSILIATION DE L'APPEL D'OFFRES D'EXPERT 10-11277**

*ATTENDU l'application de l'*article 57.1.10 de la Charte de la Ville de Montréal, qui énonce deux (2) critères cumulatifs permettant l'intervention de l'inspectrice générale afin de résilier un contrat de la Ville :

> 1° Elle doit constater le non-respect d'une des exigences des documents d'appel d'offres ou d'un contrat, ou que des renseignements donnés dans le cadre du processus de passation d'un contrat sont faux ;
>
> 2° Elle doit être d'avis que la gravité des manquements constatés justifie la résiliation :

**R-1**
**Que les conseils municipal et d'agglomération maintienne la décision de l'inspectrice générale de résilier le contrat d'expert 10-11277 ;**

**et**

**R-2**
**Que la Ville entreprenne les démarches légales en vue de récupérer les sommes payées à Pierre-André Liechti dans le cadre de ce contrat.**

**MANQUEMENTS À L'INTÉGRITÉ DU PROCESSUS DE QUALIFICATION / APPEL D'OFFRES 10-11257**

*ATTENDU QUE l'appel d'offres de qualification 10-11257 n'était qu'une étape préalable dans le processus d'octroi du contrat de fourniture d'unité d'ozonation 12-12107 et que, en ce sens, il n'y a donc plus de processus d'appel d'offres ou de contrat à l'égard duquel l'inspectrice générale pourrait intervenir en vertu de l'article 57.1.10 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*;

*ATTENDU QUE les façons de faire peu orthodoxes des employés qui étaient en service au moment des faits ont eu pour effet de désavantager la Ville de Montréal en omettant notamment de reconnaître sa participation du Service de l'eau au développement du brevet de la technologie d'ozonation du tube en U :*

**R-3**
**Que les conseils municipal et d'agglomération maintiennent la décision de l'inspectrice générale à l'égard du contrat 10-11257 ;**

**R-4**
**Que la Ville entreprenne tous les recours légaux disponibles afin de faire reconnaître la part de propriété intellectuelle qui lui revient pour avoir servi de laboratoire aux expérimentations de la technologie développée avec le Service de l'eau;**

**R-5**
**Que la Ville évalue la possibilité d'entreprendre des recours légaux contre les employés d'alors, aujourd'hui retraités, qui ont permis ce copinage, faisant ainsi fi des règles d'octroi de contrats;**

**R-6**
**Que le Bureau de l'inspecteur général fasse officiellement partie du comité responsable d'assurer le suivi du plan de redressement;**

**R-7**
**Que l'inspectrice générale fasse rapport à la Commission sur l'inspecteur général après chacune des rencontres du comité.**

**CONTRAT DE FOURNITURE D'UNITÉ D'OZONATION 12-12107 : SUIVI STRICT ET CONSTANT**

*ATTENDU QUE certains faits ne constituent pas pour autant des manquements aux exigences des documents de l'appel d'offres, l'avenue d'une intervention directe de l'inspectrice générale par le biais de l'article 57.1.10 de la Charte de la Ville de Montréal ne lui est pas disponible ;*

ATTENDU QUE, au terme de l'enquête et d'une analyse approfondie de chacun des éléments en ayant ressorti, l'enquête de l'inspectrice générale n'a pas permis l'identification comme tel, de la part de Degrémont, du non-respect d'une des dispositions spécifique des documents d'appel d'offres ;

*ATTENDU QUE le projet confié à la firme Degrémont a atteint un taux d'avancement de 80% ;*

*ATTENDU QUE plusieurs autres contrats, octroyés à d'autres adjudicataires en lien avec la fourniture du système d'ozonation, sont en cours d'exécution, dont la construction d'un poste électrique, de bâtiments d'installation des équipements, et ce, en plus des services professionnels afférents ;*

*ATTENDU QUE ces contrats regroupés représentent un investissement de près de cinq cents millions de dollars (500 M$) dont plus de cent soixante-cinq millions de dollars ont déjà été engagés (165 M$) :*

**R-8**
**Que le conseil d'agglomération maintienne la décision de l'inspectrice générale de ne pas résilier le contrat de fourniture 12-12107;**

*ATTENDU QUE, à* défaut d'avoir la certitude de la solidité du lien de confiance avec Degrémont, ce lien doit, à tout le moins, être mis sous stricte surveillance *;*

*ATTENDU QUE seules les grandes lignes du plan de redressement recommandé par l'inspectrice générale ont été déposées à la Commission, et ce, alors que l''ampleur du projet et l'état de la situation l'entourant dictent à la Commission la nécessité d'en prendre connaissance dans ses moindres détails :*

**R-9**
**Que le plan de redressement détaillé soit déposé aux instances décisionnelles et à la Commission sur l'inspecteur général. Ce plan, en bonne et due forme, devrait prévoir différentes actions échelonnées dans le temps et préciser les différents points de passages requis, et ce, en plus d'énoncer les enjeux et les risques inhérent au projet;**

**R-10**
**Que l'organigramme du comité de suivi soit également déposé aux instances décisionnelles ainsi qu'à la Commission sur l'inspecteur général.**

**R-11**
**Que le comité de suivi du plan de redressement dépose un bilan semi-annuel aux instances décisionnelles et à la Commission sur l'inspecteur général.**

Gouvernance des grands projets (50 M$ et plus)

**R-12**
**Que la Ville mette en place une structure de gouvernance stricte en amont de chaque projet de 50 M$ et plus;**

**R-13**
**Que la Ville systématise la production des estimés de coûts des projets afin que ceux-ci reflètent dorénavant les coûts complets d'un projet sur la base des coûts réels et incluant l'ensemble des besoins périphériques.**

*******

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 07.01

2020/01/30 17:00

(1)

**Dossier # : 1198699001**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Centre de la sécurité civile |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Schéma de sécurité civile et de couverture de risque |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Déposer le rapport sur la période de l'état d'urgence du 26 avril au 08 mai 2019 dans le cadre des inondations du printemps de 2019, conformément à l'article 51 de la Loi sur la sécurité civile et le rapport des dépenses sur les mesures d'urgences suite aux inondations du 15 avril au 13 septembre 2019 |

Il est recommandé de :

- Déposer le rapport sur la période de l'état d'urgence du 26 avril au 08 mai 2019 dans le cadre des inondations du printemps de 2019, conformément à l'article 51 de la Loi sur la sécurité civile et du rapport des dépenses sur les mesures d'urgence suite aux inondations du 15 avril au 13 septembre 2019.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-11-25 17:30

**Signataire :** Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1198699001**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Centre de la sécurité civile |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Schéma de sécurité civile et de couverture de risque |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Déposer le rapport sur la période de l'état d'urgence du 26 avril au 08 mai 2019 dans le cadre des inondations du printemps de 2019, conformément à l'article 51 de la Loi sur la sécurité civile et le rapport des dépenses sur les mesures d'urgences suite aux inondations du 15 avril au 13 septembre 2019 |

## CONTENU

### CONTEXTE

À partir de lundi 15 avril 2019, les arrondissements de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro, Ahuntsic-Cartierville, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Montréal-Nord, ainsi que la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le village de Senneville de l'agglomération de Montréal ont fait face à des inondations printanières majeures. Considérant la situation exceptionnelle du sinistre aussi bien par l'ampleur du territoire touché que par son intensité, sept jours plus tard, le 26 avril, la Mairesse de Montréal annonça la déclaration de l'état d'urgence pour une durée de deux jours. Par la suite, l'état d'urgence fut renouvelé à deux reprises pour une durée de cinq jours chacune par le conseil d'agglomération, le 28 avril et le 3 mai. Il fut levé officiellement le 8 mai 2019.

Les mesures prises par la Ville de Montréal dans le cadre de l'état d'urgence visaient à contrer les inondations, assurer la sécurité des citoyens et protéger les biens et les infrastructures.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1058 - 7 juin 2017 - déposer à la prochaine assemblé du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport sur la période de l'état d'urgence du 7 au 14 mai 2017, dans le cadre des inondations printanières 2017 conformément à l'article 51 de la lois sur la sécurité civile. Adopté à l'unanimité.
CM17 0650 - 12 juin 2017 - Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport sur la période de l'état d'urgence du 7 au 14 mai 2017, dans le cadre des inondations printanières 2017 conformément à l'article 51 de la lois sur la sécurité civile. Un débat s'engage.

CG17 0229 - 15 juin 2017 - Le porte-parole d'assemblé dépose le rapport sur la période de l'état d'urgence du 7 au 14 mai 2017, dans le cadre des inondations printanières 2017 conformément à l'article 51 de la lois sur la sécurité civile, et le conseil prend acte.

1197034001 Dépôt du rapport des dépenses engagées en raison des inondations printanières jusqu'au 26 avril 2019 à 15 h 45 au montant de 1 231 158,96 , taxes non incluses, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal

**DESCRIPTION**

Une combinaison de facteurs météorologique et hydrologique a causé les inondations exceptionnelles et centenaires dans l'agglomération de Montréal en avril et mai 2019. Les importantes quantités de neige accumulées tout au long de l'hiver se sont mises à fondre rapidement sous l'effet de la hausse des températures auxquelles se sont ajoutés de nombreux épisodes de pluie qui ont des donné des cumuls anormalement élevés pour avril et mai. Le ruissellement vers le lac des Deux Montagnes, la rivière des Prairies et le lac Saint -Louis s'est effectué vite, faisant augmenter leurs niveaux et débits, de manière exceptionnelle. Le débit de crue historique de la rivière des Outaouais et les débits de certains de ses affluents surpassent ceux observés lors des inondations de 2017.
Dès le 15 mars, le Centre de sécurité civile (CSC) amorça une vigie de la crue des eaux. Aussitôt que les prévisions hydrologiques de la Direction de l'expertise hydrique du ministère de l'Environnement du Québec annonçaient des niveaux et des débits significatifs pour la région de Montréal et ayant relevé une série de facteurs aggravants, le 15 avril, le coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal activa le Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (PSCAM) en mode **ALERTE.** Il s'en est suivi une mobilisation qui aura duré 49 jours, dont 46 jours en modes **INTERVENTION 1 et 2** soit du 18 avril au 3 juin 2019. Par la suite s'est ensuivie la phase de **RÉTABLISSEMENT** du 4 juin au 13 septembre 2019.

Les inondations de 2019 furent pires qu'en 2017 par leur ampleur et leur durée. Néanmoins, grâce aux mesures préventives temporaires et d'intervention prise par l'Organisation de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal (OSCAM), seules 110 résidences furent inondées en 2019 contre 1100 en 2017.

**JUSTIFICATION**

Tel que le précise la Loi sur la sécurité civile à l'article 51, toute personne habilitée à agir en vertu de la déclaration d'état d'urgence doit faire un rapport motivée au conseil municipal au plus tard à la première séance du conseil postérieur d'au moins 30 jours à la fin de l'état d'urgence.

Selon l'article 52 de la Loi sur la sécurité civile, *le conseil municipal doit, dans les six mois qui suivent la fin de l'état d'urgence, remettre un rapport d'événement à l'autorité régional.* L'agglomération de Montréal, dans le contexte des inondations qu'elle a subies en 2019, a déclaré l'état d'urgence sur l'ensemble de son territoire pour une durée de 12 jours, la déclaration initiale datant du 26 avril 2019 et l'expiration finale ayant eu lieu le 8 mai 2019. À cet effet, la Ville de Montréal, à titre de municipalité centre de l'agglomération de Montréal, aurait dû remettre un rapport d'événement à ce dernier, soit l'autorité régionale, pour ou avant le 8 novembre 2019.

La mobilisation complète de l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (OSCAM) du 15 avril 2019 au 19 juillet 2019, inclusivement, et une mobilisation partielle du 20 juillet au 13 septembre, inclusivement, n'a simplement pas permis à la Ville de conclure l'évaluation financière de cet événement à temps pour produire le rapport dans les délais exigés. L'évaluation financière n'a été finalisée que le 21 novembre 2019.

Le Ministère de la Sécurité publique (MSP) du Québec a été avisé par le Centre de sécurité civile (CSC) de ce dépassement de délai. Une demande de dérogation pour prolonger l'échéance pour la remise du présent rapport à l'autorité régionale dans les six mois qui suivent la fin de l'état d'urgence a également été présentée au MSP.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**Les dépenses engagées avant l'état d'urgence conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal :**
Pour faire face aux inondations majeures et devant l'ampleur des dommages engendrés aux biens et aux infrastructures par les inondations, la Ville de Montréal a eu recours à des mesures exceptionnelles avant même de déclarer l'état d'urgence le 26 avril 2019.

Des dépenses ont alors dû être engagées en location ou en acquisition en biens et en services, dont le coût s'élève à **1 231 158,96 $ taxes non incluses**, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (voir sommaire décisionnel 1197034001).

**Les dépenses engagées suite à la déclaration de l'état d'urgence :**

Dans le cadre de la déclaration de l'état d'urgence, des dépenses supplémentaires ont dû être engagées pendant l'état d'urgence pour répondre au sinistre dans sa phase critique. La valeur de la consommation externe (bons de commandes) de location et d'approvisionnement crée lors de la période de l'état d'urgence du 26 avril au 08 mai 2019 et ayant une clé budgétaire s'élevaient à **1 945 315,74 $ net des taxes (source : Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal)**. Le tableau suivant donne le détail des valeurs des bons de commandes par unités d'affaires **(source : Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal)**.

**Tableau : Valeurs des bons de commande (BC) crées lors de l'état d'urgence du 26 avril au 08 mai 2019**

| | **Type de transactions** | | |
|---|---|---|---|
| **Émetteur du BC** | **Location** | **Autres** | **Total** |
| Service d'approvisionnement | 1 412 541,34 $ | 177 061,83 $ | 1 589 513,17 $ |
| Ahuntsic-Cartierville | 29 438,94 $ | - | 29 438,94 $ |
| Service de l'environnement | 199 942,92 $ | 15 990,00 $ | 215 932,92 $ |
| Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles | 340,00 $ | - | 340,00 $ |
| Pierrefond-Roxboro | 50 409,75 $ | - | 50 409,75 $ |
| Service de l'eau | 59 680,96 $ | - | 59 680,96 $ |
| **Total général** | **1 752 263,91 $** | **193 051,83 $** | **1 945 315,74 $** |

**Les dépenses engagées pour l'ensemble des mesures d'urgence**

Les dépenses engagées pour l'ensemble des mesures d'urgence soit du 15 avril au 13 septembre 2019 inclusivement et représentant le coût total des dépenses en biens et en services s'élèvent à **17 241 085,91 $ net des taxes** (**source : Service des finances de la Ville de Montréal)**.

Le rapport détaillé des dépenses pour les mesures d'urgence soit du 15 avril au 13 septembre 2019 inclusivement du Service des finances de la Ville de Montréal est en pièce jointe.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Non applicable

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Non applicable

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Non applicable

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dépôt au conseil d'agglomération du rapport d'événement portant sur les inondations 2019 au cours du premier trimestre 2020.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications, et au mieux de leurs connaissances, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Raoul CYR, Service des finances
Marc-André LABELLE, Service de l'approvisionnement
Nathalie M BOUCHARD, Service des finances
Dean GAUTHIER, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Nathalie M BOUCHARD, 25 novembre 2019
Raoul CYR, 22 novembre 2019
Marc-André LABELLE, 22 novembre 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annick MALETTO
Chef de section

**Tél :** 514 280-4037
**Télécop. :** 514 280-0219

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-22

Annick MALETTO
Chef de section

**Tél :** 514 280-4037
**Télécop. :** 514 280-0219

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Bruno LACHANCE
Directeur
**Tél :** 514 872-3761
**Approuvé le :** 2019-11-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Bruno LACHANCE
Directeur
**Tél :** 514 872-3761
**Approuvé le :** 2019-11-22




# Inondations de 2019

# Rapport sur la période de l'état d'urgence

# du 26 avril au 08 mai 2019

**Par : Bruno Lachance**

**Coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal**

**Le 22 novembre 2019**

# Table des matières

Les acronymes ..... 3

La mise en contexte ..... 4

L'état d'urgence, une procédure exceptionnelle ..... 4

Les mesures et les pouvoirs prévus par la Loi sur la sécurité civile (chapitre S-2.3) ..... 6

La description de l'événement ..... 7

Les mesures d'intervention prises dans le cadre de l'état d'urgence ..... 9

Les mesures de rétablissement ..... 11

Les dépenses engagées avant l'état d'urgence ..... 12

Les dépenses engagées pendant l'état d'urgence ..... 12

Les dépenses engagées pour l'ensemble des mesures d'urgence ..... 13

## Les acronymes

| | |
|---|---|
| **BC** | Bon de commande |
| **CCMU** | Centre de coordination des mesures d’urgence |
| **CGC** | Cellule de gestion de crise |
| **COUS** | Centre des opérations d'urgence sur le site |
| **CSC** | Centre de sécurité civile |
| **FAC** | Forces armées canadiennes |
| **ORSC** | Organisation régionale de la sécurité civile |
| **OSCAM** | Organisation de sécurité civile de l’agglomération de Montréal |
| **PC** | Poste de commandement |
| **PSCAM** | Plan de sécurité civile de l’agglomération de Montréal |
| **US** | Urgences-santé |
| **SIM** | Service de sécurité incendie de Montréal |
| **SPVM** | Service de police de la Ville de Montréal |
| **STM** | Société de transport de Montréal |
| **TP** | Travaux publics |

## La mise en contexte

À partir de lundi 15 avril 2019, les arrondissements de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro, Ahuntsic-Cartierville, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Montréal-Nord, ainsi que la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le village de Senneville de l'agglomération de Montréal ont fait face à des inondations printanières majeures.

Considérant la situation exceptionnelle du sinistre aussi bien par l'ampleur du territoire touché que par son intensité, sept jours plus tard, le 26 avril, la Mairesse de Montréal annonça la déclaration de l'état d'urgence pour une durée de deux jours. Par la suite, l'état d'urgence fut renouvelé à deux reprises pour une durée de cinq jours chacune par le conseil d'agglomération, le 28 avril et le 3 mai. Il fut levé officiellement le 8 mai 2019.

Les mesures prises par la Ville de Montréal dans le cadre de l'état d'urgence visaient à contrer les inondations, assurer la sécurité des citoyens et protéger les biens et les infrastructures.

## L'état d'urgence, une procédure exceptionnelle

En application de la Loi sur la sécurité civile chapitre S2-3 en vertu des articles 42 à 52, « Une municipalité locale peut déclarer l'état d'urgence, dans tout ou partie de son territoire, lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent, exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable*» Article 42*.

Selon l'article 52 de la Loi sur la sécurité civile, *le conseil municipal doit, dans les six mois qui suivent la fin de l'état d'urgence, remettre un rapport d'événement à l'autorité régionale.* L'agglomération de Montréal, dans le contexte des inondations qu'elle a subies en 2019, a déclaré l'état d'urgence sur l'ensemble de son territoire pour une durée de 12 jours, la

déclaration initiale datant du 26 avril 2019 et l'expiration finale ayant eu lieu le 8 mai 2019. À cet effet, la Ville de Montréal, à titre de municipalité centre de l'agglomération de Montréal, aurait dû remettre un rapport d'événement à ce dernier, soit l'autorité régionale, pour ou avant le 8 novembre 2019.

La mobilisation complète de l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (OSCAM) du 15 avril 2019 au 19 juillet 2019, inclusivement, et une mobilisation partielle du 20 juillet au 13 septembre 2019, inclusivement, n'a simplement pas permis à la Ville de conclure l'évaluation financière de cet événement à temps pour produire le rapport dans les délais exigés. L'évaluation financière n'a été finalisée que le 21 novembre 2019.

Le Ministère de la sécurité publique (MSP) du Québec a été avisé par le Centre de sécurité civile (CSC) de ce dépassement de délai. Une demande de dérogation pour prolonger l'échéance pour la remise du présent rapport à l'autorité régionale dans les six mois qui suivent la fin de l'état d'urgence a également été présentée au MSP.

## Les mesures et les pouvoirs prévus par la Loi sur la sécurité civile (chapitre S-2.3)

L'article 47 de la Loi sur la sécurité civile offre aux municipalités la faculté de recourir à six mesures, présentées ci-après :

1. contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
2. accorder, pour le temps qu'elle juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la municipalité;
3. ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'elle détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement ainsi qu'à leur sécurité;
4. requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
5. réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du présent chapitre ou du chapitre VI;
6. faire les dépenses et conclure les contrats qu'elle juge nécessaires.

## La description de l'événement

Une combinaison de facteurs météorologique et hydrologique a causé les inondations exceptionnelles et centenaires dans l'agglomération de Montréal en avril et mai 2019. Les importantes quantités de neige accumulées tout au long de l'hiver se sont mises à fondre rapidement sous l'effet de la hausse des températures auxquelles se sont ajoutés de nombreux épisodes de pluie qui ont des donné des cumuls anormalement élevés pour avril et mai. Le ruissellement vers le lac des Deux Montagnes, la rivière des Praires et le lac Saint-Louis s'est effectué vite, faisant augmenter leurs niveaux et débits, de manière exceptionnelle. Le débit de crue historique de la rivière des Outaouais et les débits de certains de ses affluents surpassent ceux observés lors des inondations de 2017.

Dès le 15 mars, le Centre de sécurité civile (CSC) amorça une vigie de la crue des eaux. Aussitôt que les prévisions hydrologiques de la Direction de l'expertise hydrique du ministère de l'Environnement du Québec annonçaient des niveaux et des débits significatifs pour la région de Montréal et ayant relevé une série de facteurs aggravants, le 15 avril, le coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal activa le Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (PSCAM) en mode **ALERTE.** Il s'en est suivi une mobilisation qui aura duré 49 jours, dont 46 jours en modes **INTERVENTION 1 et 2** soit du 18 avril au 3 juin 2019. Par la suite s'est ensuivie la phase de **RÉTABLISSEMENT** du 4 juin au 13 septembre 2019, soit 101 jours.




Les inondations de 2019 furent pires qu'en 2017 par leur ampleur et leur durée. Néanmoins, grâce aux mesures préventives temporaires et d'intervention prise par l'OSCAM, seules 110 résidences furent inondées en 2019 contre 1100 en 2017.

## Les mesures d'intervention prises dans le cadre de l'état d'urgence

**1) Les mesures opérationnelles**

- Élargissement des pouvoirs du coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal pour l'octroi de dépenses extraordinaires, pour la réquisition de terrains ou de bâtiments, pour forcer l'évacuation de personnes sinistrées ou en voie de l'être;
- Pression élevée sur les digues en raison des débits et des niveaux d'eau supérieure à ceux de 2017. Les digues étant des structures temporaires instables et se fragilisent avec le temps, les vagues causées par les embarcations ou le vent et les vibrations des pompes ou de la machinerie à proximité. Si une digue cède, le coordonnateur devra faire évacuer une rue ou une section d'un quartier en urgence;
- Ouverture du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) 24 /7 du 18 avril au 14 juin 2019;
- Ouverture d'un Centre des opérations sur le site du sinistre (COUS) au 13555 boulevard Pierrefonds dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro 24 / 7;
- Fermeture des rues et de sections de rues dans les territoires touchés;
- Fermeture du pont reliant l'Ile-Bizard et l'île Mercier;
- Fermeture du pont Oakridge et évacuation de la maison du Ruisseau;
- Fermeture du courant du parc de maisons mobiles (environ 60 maisons) afin de prévenir les risques liés à l'eau s'approchant dangereusement du plancher de ces résidences.

- Mise en place de mesures de contrôle de l'accès à l'île Mercier;
- Mise en place d'une équipe nautique du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour l'île Mercier;
- Réquisition des équipements pour les opérations;
- Mise en place des équipes d'intervention rapide pour la protection et le renforcement des digues;
- Mise en place d'une vigie du fonctionnement des pompes et l'intégrité des digues;
- Contrôle et sécurisation des zones inondées, des biens et des infrastructures touchés par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le SIM.

**2) Les mesures administratives**

- Suspension de l'application des dispositions de la convention collective des cols bleus, sauf quant au paiement de la rémunération;
- Rendre disponibles les ressources financières et matérielles.
- Mettre en place des mécanismes d'aide aux employés de façon plus efficace et rapide tant sur le plan psychologique que sur le plan de la santé en général (le personnel sur le terrain montre des signes de fatigue importants);
- Octrois de contrats.

**3) Les autres mesures**

- À la demande de la mairesse de Montréal, déploiement et soutien des Forces armées canadiennes (FAC), du 21 avril jusqu'au mois de juin 2019, afin d'apporter un soutien opérationnel aux intervenants montréalais. Leur soutien s'est traduit par la construction, le renforcement et le démantèlement des digues.

## Les mesures de rétablissement

- Inspection des résidences touchées par une équipe spécialisée constituée par les agents de la prévention du SIM, des professionnels de la Direction régionale de la santé publique, et les inspecteurs de la Direction de l'aménagement urbain et des aux entreprises des arrondissements concernés;
- Démantèlement des digues et gestion des sacs de sable contaminés;
- Inspection et réouverture du pont de l'île Mercier dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève;
- Inspection et réouverture des rues;
- Gestion des déchets et des sacs de sable.

## Les dépenses engagées avant l'état d'urgence

Pour faire face aux inondations majeures et devant l'ampleur des dommages engendrés aux biens et aux infrastructures par les inondations, la Ville de Montréal a eu recours à des mesures exceptionnelles avant même de déclarer l'état d'urgence le 26 avril 2019.

Des dépenses ont alors dû être engagées jusqu'au 26 avril 2019 en location ou en acquisition de biens et services dont le coût s'élève à **1 231 158,96 $ net des taxes**, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (voir sommaire décisionnel 1197034001).

## Les dépenses engagées pendant l'état d'urgence

Des dépenses supplémentaires ont dû être engagées pendant l'état d'urgence pour répondre au sinistre dans sa phase critique  et dans le cadre de la déclaration de l'état d'urgence.

La valeur de la consommation externe (bons de commandes) de location et d'approvisionnement crée lors de la période de l'état d'urgence du 26 avril au 08 mai 2019 et ayant une clé budgétaire s'élevaient à **1 945 315,74  $ net des taxes** (source Service de l'approvisionnement).

Le tableau suivant donne le détail des valeurs des bons de commandes par unités d'affaires.

**Tableau : Valeurs des bons de commande (BC) crées lors de l'état d'urgence du 26 avril au 08 mai 2019 (source Service de l'approvisionnement)**

| | Type de transactions | | |
|---|---|---|---|
| **Émetteur du BC** | **Location** | **Autres** | **Total** |
| Service d'approvisionnement | 1 412 541,34 $ | 177 061,83 $ | 1 589 513,17 $ |
| Ahuntsic-Cartierville | 29 438,94 $ | - | 29 438,94 $ |
| Service de l'environnement | 199 942,92 $ | 15 990,00 $ | 215 932,92 $ |
| Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles | 340,00 $ | - | 340,00 $ |
| Pierrefond-Roxboro | 50 409,75 $ | - | 50 409,75 $ |
| Service de l'eau | 59 680,96 $ | - | 59 680,96 $ |
| **Total général** | **1 752 263,91 $** | **193 051,83 $** | **1 945 315,74 $** |

## Les dépenses engagées pour l'ensemble des mesures d'urgence

Les dépenses engagées pour l'ensemble des mesures d'urgence soit du 15 avril au 13 septembre 2019 inclusivement et représentant le coût total des dépenses en biens et services s'élèvent à **17 241 085,91 $ net des taxes** (source : Service des finances de la Ville de Montréal).

Le rapport détaillé des dépenses produit par le Service de la Ville de Montréal est joint au sommaire décisionnel 1198699001.

**Crues printanières 2019**

| | |
|---|---|
| Salaire régulier - structure permanente - cadres de direction. | 34 984,07 |
| Salaire régulier - structure permanente - cadres administratifs | 109 815,51 |
| Salaire régulier - structure permanente - contremaîtres non syndiqués | 101 490,66 |
| Salaire régulier - structure permanente - professionnels généraux | 98 168,12 |
| Salaire régulier - structure permanente - cols blancs permanent | 158 904,97 |
| Salaire régulier - structure permanente - cols blancs non permanent | 3 109,92 |
| Salaire régulier - structure non permanente - cadres administratifs | 73 454,66 |
| Salaire régulier - structure non permanente - contremaîtres non syndiqués | 77 539,43 |
| Salaire régulier - structure non permanente - professionnels généraux | 47 348,31 |
| Salaire régulier - structure non permanente - cols blancs permanent | 847,65 |
| Salaire régulier - structure non permanente - cols blancs non permanent | 1 505,62 |
| Salaire régulier - structure variable - professionnels généraux | 33 300,11 |
| Salaire régulier - structure variable - cols blancs non permanent | 20 496,26 |
| Salaire régulier - structure variable - cols bleus permanent | 874 812,12 |
| Salaire régulier - structure variable - cols bleus non permanent | 581 768,95 |
| Salaire régulier - Hors structure - cols blancs permanent | 189,75 |
| | |
| Ajustements salariaux - professionnels généraux | 2 681,76 |
| Ajustements salariaux - cols blancs permanent | 1 892,90 |
| Ajustements salariaux - cols blancs non permanent | 171,88 |
| Ajustements salariaux - cols bleus permanent | 45 573,33 |
| Ajustements salariaux - cols bleus non permanent | 14 021,37 |
| | |
| Primes diverses - contremaîtres non syndiqués | 456,08 |
| Primes diverses - professionnels généraux | 12 685,41 |
| Primes diverses - cols blancs permanent | 979,22 |
| Primes diverses - cols bleus permanent | 5 491,47 |
| Primes diverses - cols bleus non permanent | 43 366,96 |
| | |
| Maladie courante - cadres de direction. | 97,50 |
| Maladie courante - cadres administratifs | 83,86 |
| Maladie courante - contremaîtres non syndiqués | 352,28 |
| Maladie courante - professionnels généraux | 82,93 |
| Maladie courante - cols blancs permanent | 211,05 |
| Maladie courante - cols blancs non permanent | 97,49 |
| Maladie courante - cols bleus permanent | 920,41 |
| Maladie courante - cols bleus non permanent | 944,60 |
| | |
| Temps supplémentaire - contremaîtres non syndiqués | 112 076,66 |
| Temps supplémentaire - contremaîtres syndiqués | 2 676,79 |
| Temps supplémentaire - professionnels généraux | 68 494,02 |
| Temps supplémentaire - professionnels scientifiques | 6 764,10 |
| Temps supplémentaire - cols blancs permanent | 321 940,44 |
| Temps supplémentaire - cols blancs non permanent | 12 244,45 |
| Temps supplémentaire - cols bleus permanent | 1 630 437,85 |
| Temps supplémentaire - cols bleus non permanent | 504 490,34 |
| Temps supplémentaire - pompiers | 67 111,00 |
| Temps supplémentaire - policiers | 507 689,17 |
| | |
| Temps compensé - cols bleus permanent | 1 051,14 |
| | |
| Cotisations de l'employeur -policiers | 21 627,57 |
| | |
| Assurance-emploi - cadres de direction | 3 325,06 |
| Assurance-emploi - cadres administratifs | 1 078,62 |
| Assurance-emploi - contremaîtres non syndiqués | 2 482,79 |
| Assurance-emploi - professionnels généraux | 3 012,81 |
| Assurance-emploi - cols blancs permanent | 2 449,04 |
| Assurance-emploi - cols blancs non permanent | 892,79 |

| | |
|---|---|
| Assurance-emploi - cols bleus permanent | 33 211,63 |
| Assurance-emploi - cols bleus non permanent | 21 486,37 |
| | |
| Fonds des services de santé - cadres de direction | 885,28 |
| Fonds des services de santé - cadres administratifs | 4 553,60 |
| Fonds des services de santé - contremaîtres non syndiqués | 10 060,78 |
| Fonds des services de santé - professionnels généraux | 12 138,53 |
| Fonds des services de santé - professionnels scientifiques | 288,15 |
| Fonds des services de santé - cols blancs permanent | 17 900,12 |
| Fonds des services de santé - cols blancs non permanent | 2 774,29 |
| Fonds des services de santé - cols bleus permanent | 123 483,81 |
| Fonds des services de santé - cols bleus non permanent | 54 260,13 |
| Fonds des services de santé - pompiers | 2 858,93 |
| | |
| Santé et sécrité au travail - cadres de direction | 380,18 |
| Santé et sécrité au travail - cadres administratifs | 3 296,37 |
| Santé et sécrité au travail - contremaîtres non syndiqués | 7 203,90 |
| Santé et sécrité au travail - contremaîtres syndiqués | 45,74 |
| Santé et sécrité au travail - professionnels généraux | 5 396,54 |
| Santé et sécrité au travail - professionnels scientifiques | 124,22 |
| Santé et sécrité au travail - cols blancs permanent | 10 063,98 |
| Santé et sécrité au travail - cols blancs non permanent | 593,94 |
| Santé et sécrité au travail - cols bleus permanent | 42 668,56 |
| Santé et sécrité au travail - cols bleus non permanent | 7 904,32 |
| Santé et sécrité au travail - pompiers | 1 089,54 |
| | |
| Régime des rentes du Québec - Cadres de direction | 742,27 |
| Régime des rentes du Québec - cadres administratifs | 3 852,70 |
| Régime des rentes du Québec - contremaîtres non syndiqués | 8 221,22 |
| Régime des rentes du Québec - professionnels généraux | 9 577,89 |
| Régime des rentes du Québec - cols blancs permanent | 8 217,41 |
| Régime des rentes du Québec - cols blancs non permanent | 2 874,85 |
| Régime des rentes du Québec - cols bleus permanent | 133 100,42 |
| Régime des rentes du Québec - cols bleus non permanent | 64 894,10 |
| | |
| Régime québecois d'assurance parentale - Cadres de direction | 114,50 |
| Régime québecois d'assurance parentale - cadres administratifs | 640,11 |
| Régime québecois d'assurance parentale - contremaîtres non syndiqués | 1 548,25 |
| Régime québecois d'assurance parentale - professionnels généraux | 1 557,50 |
| Régime québecois d'assurance parentale - cols blancs permanent | 1 273,68 |
| Régime québecois d'assurance parentale - cols blancs non permanent | 431,11 |
| Régime québecois d'assurance parentale - cols bleus permanent | 20 019,70 |
| Régime québecois d'assurance parentale - cols bleus non permanent | 9 174,49 |
| | |
| Régime de retraite courant - cadres de direction | 1 246,99 |
| Régime de retraite courant - cadres administratifs | 9 963,36 |
| Régime de retraite courant - contremaîtres non syndiqués | 25 157,05 |
| Régime de retraite courant - professionnels généraux | 8 136,68 |
| Régime de retraite courant - cols blancs permanent | 14 467,71 |
| Régime de retraite courant - cols blancs non permanent | 2 524,65 |
| Régime de retraite courant - cols bleus permanent | 99 414,73 |
| Régime de retraite courant - cols bleus non permanent | 47 919,18 |
| | |
| Assurance collective - Prime - cadres de direction | 942,67 |
| Assurance collective - Prime - cadres administratifs | 13 857,64 |
| Assurance collective - Prime - contremaîtres non syndiqués | 23 689,34 |
| Assurance collective - Prime - professionnels | 12 464,93 |
| Assurance collective - Prime - cols blancs permanent | 14 986,93 |
| Assurance collective - Prime - cols blancs non permanent | 1 094,41 |
| Assurance collective - Prime - cols bleus permanent | 52 453,67 |
| Assurance collective - Prime - cols bleus non permanent | 1 067,05 |

| | |
|---|---|
| Assurance collective - syndicale - cols blancs permanent | 3 232,19 |
| Assurance collective - syndicale - cols blancs non permanent | 887,03 |
| Assurance collective - syndicale - cols bleus permanent | 118 578,06 |
| Assurance collective - syndicale - cols bleus non permanent | 41 179,83 |
| | |
| **Salaires** | **6 739 864,46** |
| | |
| Frais de déplacement et d'hébergement | 15 638,85 |
| Transport en commun, taxi et stationnement | 1 220,89 |
| Poste, messagerie et fret | 148 289,44 |
| Déménagement et transport de biens | 56 172,99 |
| Téléphonie | 1 650,55 |
| Publicité, communication et frais de représentation | 39 562,85 |
| Honoraires professionnels -Ressource humaine et relations de travail | 50 656,57 |
| Honoraires professionnels -Ressource humaine et relations de travail -Expertises médicales | 129 240,09 |
| Autres honoraires professionnels | 861 199,67 |
| Services techniques -Gestion des matières résiduelles - réception de sols d'excavation | 17 834,54 |
| Services techniques -Gestion des matières résiduelles - collecte de déchets domestiques | 38 910,82 |
| Services techniques -Gestion des matières résiduelles - déversement de déchets | 247 811,65 |
| Services techniques -Gestion des matières résiduelles - transport de conteneurs | 16 787,46 |
| Services techniques -Gestion des matières résiduelles -Redevances -matières résiduelles | 118 617,78 |
| Services techniques -Équipements et matériel roulant avec opérateur | 255 919,34 |
| Autres services techniques | 614 351,24 |
| Autres services techniques - gardiennage et sécurité | 157 086,52 |
| Autres services techniques - impression et services connexes | 356,96 |
| Frais de réception et d'accueil Frais de réunion et repas | 77 151,98 |
| Location - véhicule, outillage, machinerie et équipement | 2 496 482,35 |
| Location - véhicule, outillage, machinerie et équipement  - Autobus | 18 442,95 |
| Autres locations | 234 883,83 |
| Entretien et réparation  - immeubles et terrains | 90 982,01 |
| Entretien et réparation  - véhicule, outillage, machinerie et équipement | 17 263,37 |
| Entretien et réparation  - ameublement, équipement de bureau et informatique | 3 311,79 |
| Essence et huile diesel | 495 388,58 |
| Agrégats et matériaux de constructions - matériaux de constructions | 48 394,35 |
| Agrégats et matériaux de constructions - mélange bitumineux | 11 422,03 |
| Agrégats et matériaux de constructions - pierre | 780 993,44 |
| Agrégats et matériaux de constructions - sable | 1 103 630,90 |
| Agrégats et matériaux de constructions - terre | 49 738,99 |
| Produits chimiques et autres matières | 1 530,20 |
| Pièces et accessoires - matériel roulant, équipements et infrastructures | 394 303,85 |
| Pièces et accessoires - bâtiments | 101 918,78 |
| Arbres et fournitures horticoles | 2 897,40 |
| Vêtements, chaussures et accessoires | 206 854,56 |
| Fournitures de bureau et innformatiques | 167 797,21 |
| Autres biens non durables | 680 103,47 |
| Autres biens non durables - aliments et boissons | 66 875,16 |
| Autres biens non durables - matériel de signalisation et d'identification | 124 148,33 |
| Achats de biens non capitalisés ( outils,….) | 144 265,26 |
| | |
| Dorval | 12 794,82 |
| Pointe-Claire | 20 819,36 |
| Ville Mont-Royal | 16 466,52 |
| Kirkland | 7 967,00 |
| Westmount | 7 010,98 |
| Sainte-Anne-de-Bellevue | 213 660,43 |
| Senneville | 132 413,34 |
| | |
| **Autres familles** | **10 501 221,45** |
| | |
| **Total** | **17 241 085,91** |

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 20.01

2020/01/30 17:00

(1)

**Dossier # : 1193438031**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| **Compétence d'agglomération :** | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Accorder un contrat de gré à gré à Les industries Fournier inc. d'une durée de trois ans pour l'entretien de trois pressoirs rotatifs de marque Fournier pour une somme maximale de 231 953,57 $ taxes incluses. |

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Les industries Fournier inc. d'une durée de trois ans pour l'entretien de trois pressoirs rotatifs Fournier, pour une somme maximale de 231 953,57 $ taxes incluses;

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-06 06:50

**Signataire :** Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1193438031**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| **Compétence d'agglomération :** | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Accorder un contrat de gré à gré à Les industries Fournier inc. d'une durée de trois ans pour l'entretien de trois pressoirs rotatifs de marque Fournier pour une somme maximale de 231 953,57 $ taxes incluses. |

## CONTENU

### CONTEXTE

La station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) opère 3 pressoirs rotatifs Fournier qui permettent de déshydrater les boues municipales. Ces pressoirs ont été mis en service en avril 1995 et leur valeur actuelle de remplacement est évaluée à environ 600 000. $ chacun. La Station déshydrate en moyenne 8000 m3 de boues par jour avec les filtres presses et les pressoirs Fournier. Les pressoirs fonctionnent en mode continue et assurent une alimentation constante pour l'unité de séchage thermique ainsi que pour les incinérateurs. Ces équipements doivent faire l'objet d'un entretien annuel et certaines pièces sont remplacées régulièrement, afin de maintenir et d'améliorer la capacité de déshydratation des pressoirs.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

### DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à Les industries Fournier inc. pour l'entretien annuel et le remplacement de pièces sur trois pressoirs Fournier de type CV pour une période de trois ans.

### JUSTIFICATION

Tel que confirmé dans la lettre jointe au présent dossier, la compagnie Les industries Fournier inc. est le manufacturier et le fournisseur exclusif des pressoirs rotatifs Fournier.

Elle détient de façon exclusive les brevets canadiens et américains pour la technologie des pressoirs rotatifs installés à la Station. Elle est aussi la seule entreprise en mesure de procéder à leur entretien annuel et à fournir les pièces de rechange.
La proposition ci-jointe de Les industries Fournier inc. est conforme aux exigences de l'article 573.3 par. 2 de la loi des Cités et Villes qui mentionne:

> 573.3. Les dispositions des articles 573 et 573.1 et celles d'un règlement pris en vertu des articles 573.3.0.1 ou 573.3.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat:
> ...
> « 9° : dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant ».

Il est donc recommandé d'accorder le contrat à Les industries Fournier inc. pour le montant de sa proposition, soit 231 953,57 $ toutes taxes incluses.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 231 953,57 $, taxes incluses. Les crédits seront priorisés aux budgets de fonctionnement 2020-2021 et 2022 de la Direction de l'épuration des eaux usées.
Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 211 804,53 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale (10 087,13 $) et provinciale (10 061,91 $).

Cette dépense sera imputée comme suit :

**Division** : Entretien
**Objet de dépenses** : Entretien et réparation machinerie et équipement

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'assainissement des eaux et la production d'eau potable qui sont des compétences d'agglomération en vertu de la *« Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».*

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence d'entretien sur les pressoirs rotatifs Fournier diminuerait la capacité de déshydratation des boues de la Station et par conséquent la capacité de traitement des eaux usées.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début du contrat: 1 février 2020
Fin du contrat: 31 janvier 2023

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel SHOONER
Conseiller analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 514 280-4418
**Télécop. :** 514 280-6779

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-22

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

**Tél :** 514-280-4364
**Télécop. :** 514-280-4387

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Bruno HALLÉ
Directeur
**Tél :** 514 280-3706
**Approuvé le :** 2019-11-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice
**Tél :** 514 280-4260
**Approuvé le :** 2019-12-05

Thetford Mines (Québec)
Le 30 septembre 2019

Ville de Montréal
Direction de l'épuration des eaux usées
12001, boul. Maurice-Duplessis
Montréal, (Québec) H1C 1V3

Attention : M. Éric Allen
Assistant surintendant - Entretien

***Objet : Pressoir Rotatif***

Monsieur Allen,

La présente est pour vous confirmer que Les Industries Fournier Inc. est l'unique fabricant et fournisseur exclusif des Pressoirs Rotatif en Amérique du Nord.

Veuillez agréer, Monsieur Allen, l'expression de nos salutations distinguées.

**LES INDUSTRIES FOURNIER INC.**



Francis Caouette
**Directeur des ventes et développements d'équipements de déshydratation.**

FC/lf

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**

**Dossier # : 1193438031**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation |
| **Objet :** | Accorder un contrat de gré à gré à Les industries Fournier inc. d'une durée de trois ans pour l'entretien de trois pressoirs rotatifs de marque Fournier pour une somme maximale de 231 953,57 $ taxes incluses. |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

GDD1193438031_DEEU_InterventionFinancière_BF.xlsx

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
**Tél :** (514) 872-0893

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-26

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
**Tél :** 514 280-4195
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 20.02

2020/01/30
17:00

(1)

**Dossier # : 1197684005**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions ressources humaines |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Acte mixte |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Accorder un contrat de gré à gré à SIGMA-RH Solutions inc.pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGMA-RH.net, pour la période du 3 février 2020 au 2 février 2025, pour une somme maximale de 1 439 544,49 $, taxes incluses (fournisseur unique) |

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme SIGMA-RH Solutions inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGMA-RH.net, pour la période du 3 février 2020 au 2 février 2025, pour une somme maximale de 1 439 544,49 $, taxes incluses (fournisseur unique);

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-20 15:22

**Signataire :** Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1197684005**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions ressources humaines |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Acte mixte |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Accorder un contrat de gré à gré à SIGMA-RH Solutions inc.pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGMA-RH.net, pour la période du 3 février 2020 au 2 février 2025, pour une somme maximale de 1 439 544,49 $, taxes incluses (fournisseur unique) |

## CONTENU

### CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.
La Ville de Montréal gère plus de 2 900 dossiers d'accidents de travail par année. Pour faciliter la gestion de ces dossiers et l'envoi des dossiers liés aux accidents de travail à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), la Ville utilise le logiciel SIGMA-RH.net.

En effet, cette solution est une composante essentielle de l'architecture d'affaire du Service des ressources humaines permettant de faire le suivi des absences liées aux accidents de travail et à la maladie, de créer les nouveaux dossiers, de suivre avec la CNESST. De plus, la solution permet de consulter l'historique de l'absence de l'individu (dossier d'expérience), de calculer la durée de l'absentéisme, ainsi que le financement et la répartition des coûts. En plus de gérer les dossiers d'accident de travail, la solution permet le suivi de l'ensemble des dossiers d'absentéisme.

L'objet du présent dossier consiste donc à accorder un contrat de gré à gré à SIGMA-RH Solutions inc.pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGMA-RH.net, pour la période du 3 février 2020 au 2 février 2025, pour une somme maximale de 1 439 544,49 $, taxes incluses (fournisseur unique).

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0008 - 31 janvier 2019 - Accorder un contrat de gré à gré à la firme SIGMA-RH Solutions Inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGMA-RH.net, pour la période du 3 février 2019 au 2 février 2020, pour une somme maximale de 243 258,35 $,

taxes incluses.
CG16 0021 - 28 janvier 2016 - Accorder un contrat de gré à gré à la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour le renouvellement du contrat d'entretien de la solution Employeur D-RH, pour la période du 3 février 2016 au 2 février 2019, pour une somme maximale de 697 278,16 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

CG15 0390 - 18 juin 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 576 135 $, taxes incluses, pour tenir compte des frais annuels prévus dans le cadre du contrat d'entretien accordé à la Fédération des caisses Desjardins du Québec (CG09 0120) et prolonger le contrat d'une année additionnelle.

CG09 0120 - 30 avril 2009 - Autoriser l'octroi de deux contrats à la Fédération des Caisses Desjardins du Québec afin de fournir un progiciel de gestion en prévention de la santé et sécurité du travail au montant de 1 250 063,62 $ et de fournir le support et l'entretien du progiciel existant (CE02 2088) pour un montant total de 1 036 277,15 $ pour cinq ans

CE08 1237 - 2 juillet 2008 - Autoriser un appel d'offres pour l'acquisition d'outils informatiques visant à permettre l'implantation d'un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail.

CE02 2088 - 27 novembre 2002 - Octroyer un contrat à Sigma-Rh Solutions Inc. (nouvelle raison sociale de Les Logiciels Sentinel Inc. depuis le 1er novembre 2002) pour fournir un système supportant la gestion des activités en santé et sécurité au travail (3 soum.), 1 095 714.03$ et allouer 99 000.00$ pour les dépenses connexes de réalisation du projet, coût total du projet 1 194 714.03$.

**DESCRIPTION**

Le contrat d'entretien de la solution SIGMA-RH.net pour une durée de cinq ans à partir du 3 février 2020 jusqu'au 2 février 2025 inclut :

- Les mises à niveau du logiciel en fonction de la réglementation et de la législation en vigueur;
- Le support technique lors des mises à niveau et lors des anomalies;
- Les mises à niveau de la base de données;
- La maintenance des personnalisations prévue à chaque période de 18 mois.

**JUSTIFICATION**

La Ville de Montréal, comme tous les employeurs, est assujettie aux normes de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, elle a donc l'obligation d'informer et de faire le suivi des accidents de travail et des lésions professionnelles auprès de la CNESST. La Ville enregistre en moyenne 2 900 dossiers d'accident de travail par année, et doit être en mesure d'assurer les suivis de ces accidents et des actions qui en découlent. La solution SIGMA-RH.net permet à la Ville d'assurer la gestion de l'absentéisme, ce qui inclut la gestion des dossiers de la CNESST, des employés et ex-employés de la Ville de Montréal.
Le contrat de services visé par le présent sommaire décisionnel peut être conclu de gré à gré avec la firme SIGMA-RH Solutions inc. puisqu'il s'agit d'un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un logiciel et vise la protection de droits exclusifs tels les licences exclusives, conformément à l'article 573.3 (6) b) de la *Loi sur les cités et villes.*

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense de 1 439 544,49 $, taxes incluses (1 314 496,00 $ net de taxes) sera assumée à même le budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information comme suit :

| Type de produit ou service | Année 2020 | Année 2021 | Année 2022 | Année 2023 | Année 2024 | Total (taxes incluses) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Support et entretien du progiciel & Environnement de test | 252 945,00 $ | 260 993,25 $ | 270 191,25 $ | 280 539,00 $ | 289 737,00 $ | 1 354 405,50 $ |
| Maintenance des personnalisations | 26 444,25 $ | - | 28 341,34 $ | - | 30 353,40 $ | 85 138,99 $ |
| **Total** | **279 389,25 $** | **260 993,25 $** | **298 532,59 $** | **280 539,00 $** | **320 090,40 $** | **1 439 544,49 $** |

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération. En effet, cette solution est utilisée entre autres par le Service de l'eau, SPVM et le SIM, qui sont de compétence d'agglomération.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Poursuivre l'entente avec SIGMA-RH Solutions inc. pour l'entretien de la solution SIGMA-RH.net permet à la Ville :

- De respecter la réglementation en vigueur au Québec en lien avec les accidents de travail (CNESST);
- D'avoir le support technique pour la mise en place des correctifs d'anomalies;
- De pouvoir suivre avec la CNESST les accidents de travail;
- De suivre les absences reliées aux accidents de travail et à la maladie;
- D'utiliser les données pour la production des indicateurs d'absence au travail.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du dossier par le CE : 15 janvier 2020;

Approbation du dossier par le CM : 27 janvier 2020;
Approbation du dossier par le CG : 30 janvier 2020.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Marc-André PEDNEAULT, Service des ressources humaines

Lecture :

Marc-André PEDNEAULT, 12 décembre 2019

---

| **RESPONSABLE DU DOSSIER** | **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-13 |
|---|---|
| Naim MANOUCHI<br>Conseiller en analyse et contrôle de gestion | Annie THERRIEN<br>Chef de division |
| **Tél :** 514 872-7301<br>**Télécop. :** | **Tél :** 514-872-8938<br>**Télécop. :** 514-872-2036 |

---

| **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION** | **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE** |
|---|---|
| André TRUDEAU<br>directeur(trice) solutions d'affaires<br>**Tél :** 514-448-6733<br>**Approuvé le :** 2019-12-18 | Richard GRENIER<br>Directeur<br>**Tél :** 514 868-5942<br>**Approuvé le :** 2019-12-18 |

SRH
sigma-rh solutions

Montréal, le 19 décembre 2018

Ville de Montréal
Service des technologies de l'information
Ville de Montréal
801, rue Brennan 9e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Objet : attestation de propriété intellectuelle

Madame, Monsieur,

La présente est pour certifier que SIGMA-RH Solutions est propriétaire des titres de propriété de la solution logicielle SIGMA-RH.net ainsi que des codes sources y étant afférents. Puisque SIGMA-RH Solution est l'idéateur et le créateur de cette solution logicielle, les droits de propriété intellectuelles nous appartiennent, à vie.

Si vous avez besoin d'information complémentaires à ce sujet, merci de communiquer avec le soussigné.

Cordialement,

Olivier Laroche
Vice-président, administration et développement des affaires
SIGMA-RH Solutions
T. 514 352-3814, poste 250
E. olivier.laroche@sigma-rh.com

4380, rue Beaubien Est, Montréal (Québec) H1T 1S9
T. 514 352-3814 F. 514 352-4313
info@sigma-rh.com · www.sigma-rh.com

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**

**Dossier # : 1197684005**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions ressources humaines |
| **Objet :** | Accorder un contrat de gré à gré à SIGMA-RH Solutions inc.pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGMA-RH.net, pour la période du 3 février 2020 au 2 février 2025, pour une somme maximale de 1 439 544,49 $, taxes incluses (fournisseur unique) |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

1197684005 STI.xls

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Tene-Sa TOURE
Préposée au budget
**Tél :** (514) 868-8754

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-21

Gilles BOUCHARD
conseiller budgetaire
**Tél :** 514-872-0962
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 20.03

2020/01/30 17:00

(1)

**Dossier # : 1198113003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Acte mixte |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Accorder à ERNST & YOUNG S.R.L. un contrat d'une durée de douze mois pour l'analyse des modèles d'affaires et de partenariat afin d'assurer un bon déploiement de la 5G sur le territoire montréalais, pour une somme maximale de 781 316,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17245) - (3 soumissionnaires) / Autoriser un virement budgétaire de 365 543,93 $ au net en 2020 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 182 040,88 $ de compétence d'agglomération, et un montant de 183 503,05 $ de compétence locale |

Il est recommandé :
1. d'accorder à ERNST & YOUNG S.R.L., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de douze (12) mois pour l'analyse des modèles d'affaires et de partenariat afin d'assurer un bon déploiement de la 5G sur le territoire montréalais, pour une somme maximale de 781 316,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17245;

2. d'autoriser un virement budgétaire de 365 543,93 $ au net en 2020 en provenance des dépenses contingentes vers le budget du Service des technologies de l'information;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera financée, à 49,8 % par l'agglomération.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-20 15:27

**Signataire :** Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1198113003** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Acte mixte |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Accorder à ERNST & YOUNG S.R.L. un contrat d'une durée de douze mois pour l'analyse des modèles d'affaires et de partenariat afin d'assurer un bon déploiement de la 5G sur le territoire montréalais, pour une somme maximale de 781 316,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17245) - (3 soumissionnaires) / Autoriser un virement budgétaire de 365 543,93 $ au net en 2020 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 182 040,88 $ de compétence d'agglomération, et un montant de 183 503,05 $ de compétence locale |

## CONTENU

### CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.
L'offre des services de la Ville repose de plus en plus sur des infrastructures de télécommunications efficaces, tant pour ses opérations que pour les services qu'elle offre à ses citoyens. La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés.

En télécommunications, la 5G est la cinquième génération des standards pour la téléphonie mobile. Elle donnera accès à des communications de très hauts débits et avec un niveau de fiabilité accrue. Avec ces performances, la 5G vise à répondre à la demande croissante de données avec l'essor des téléphones intelligents et de l'internet des objets. Ceci permettra le développement des services automatisés, reliés aux réseaux d'objets communicants auto évolutifs et aux systèmes de partage d'informations et de mesures en temps réel comme :

- La navigation urbaine assistée en temps réel (véhicules autonomes, parcours dynamiques, contrôle de la circulation dynamique);
- La sécurité civile des citoyens, la protection des infrastructures critiques ainsi que la sécurité des systèmes d'information;
- L'utilisation de caméras urbaines à très haute définition;

- L’utilisation des nouvelles technologies de réalité augmentée;
- L’intégration de l'Internet des Objets industriels avec l’Internet des Objets publiques;
- Et beaucoup d’autres applications potentielles.

Ce type de réseau contribuera à l'essor de la « ville intelligente ».

D’ici 2030, avec la technologie du 5G, les réseaux de télécommunications numériques urbains seront infiniment plus puissants et ubiquitaires qu’ils ne le sont actuellement, afin de répondre à la demande croissante de la consommation des données dans une économie numérique:

- La densification des équipements visant à recueillir ou transmettre des données;
- La convergence et/ou l’unification de technologies numériques existantes (cellulaires, radiocommunications, sans-fil, photonique, filaire, etc.).

Sachant que les services existants de la Ville sont supportés par des infrastructures et technologies dédiées, une approche globale et concertée est donc indispensable au déploiement efficace des infrastructures numériques pour des services de la ville intelligente. Ceci doit permettre de maximiser les actifs ainsi que les investissements requis.

Depuis 2016, la Ville de Montréal a :

- Mené des études exhaustives avec ses partenaires universitaires (CIRAIG, CEFRIO)* dans le domaine de l’Internet des objets pour déterminer les standards de déploiement de tels outils, le niveau de densité des réseaux nécessaires, les architectures technologiques et de réseaux à mettre en place;
- Identifié avec le CEFRIO les grands modèles d’affaires dans le domaine des réseaux numériques;
- Identifié avec le CIRAIG les enjeux d’éthique et d’acceptabilité sociale liés à ces technologies;
- Demandé à l’École nationale d’administration publique (ÉNAP) de l’accompagner en matière de gouvernance stratégique et opérationnelle des futurs réseaux de télécommunication numériques municipaux et de ses communications évoluées.

C'est dans ce contexte que la Ville a lancé le 17 juin 2019, un appel d’offres pour « L’analyse des modèles d’affaires et de partenariat afin d’accélérer le déploiement de la 5G sur le territoire montréalais », AO 19-17245 (ci-après le « Projet » ou le « Contrat »), afin de déterminer et d’analyser des modèles d’affaires ainsi que d’émettre une recommandation à la Ville de Montréal d’un modèle d’affaires et de partenariat lié à la technologie 5G qui couvrira les infrastructures de télécommunications numériques et qui facilitera le déploiement de la 5G sur son territoire. De plus, ce mandat est appuyé par un financement de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), une convention décrite dans le dossier décisionnel 1198113002 (CM19 1366).

Cet appel d'offres, publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 17 juin 2019 pour se terminer le 13 août 2019 (date d'ouverture des soumissions). La durée de la publication a été de 58 jours.

Le délai de validité des soumissions est de 120 jours de calendrier suivant leur ouverture.

Dans le cadre de cet appel d'offres, trois (3) addenda ont été publiés.

| No. Addenda | Date | Portée |
|---|---|---|
| 1 | 2019-07-05 | Précisions suite à des questions techniques et révision de l'annexe A - Exigences obligatoires |
| 2 | 2019-07-16 | Précisions suite à des questions techniques |
| 3 | 2019-07-24 | Précisions suite à des question techniques et report de la date d'ouverture des soumissions |

Le présent dossier vise donc à conclure avec ERNST & YOUNG S.R.L. un contrat d'une durée de douze (12) mois pour l'analyse des modèles d'affaires et de partenariat afin d'assurer un bon déploiement de la 5G sur le territoire montréalais, pour une somme maximale de 781 316,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17245) - (3 soumissionnaires) / Autoriser un virement budgétaire de 365 543,93 $ au net en 2020 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 182 040,88 $ de compétence d'agglomération, et un montant de 183 503,05 $ de compétence locale.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE19 1915 - 11 décembre 2019 - Approuver la convention entre la Ville de Montréal et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) établissant les modalités et conditions relatives au versement par l'UMQ à la Ville d'une contribution financière de 400 000 $ pour la réalisation du projet « L'analyse des modèles d'affaires et de partenariat afin d'accélérer le déploiement de la 5G sur le territoire montréalais » / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au montant de 400 000 $.

**DESCRIPTION**

Le présent appel d'offres a pour objet de déterminer et d'analyser des modèles d'affaires liés à la technologie du 5G ainsi que d'émettre une recommandation à la Ville de Montréal d'un modèle d'affaires qui couvrira les infrastructures de télécommunications numériques sur l'ensemble du territoire.
La Ville souhaite mettre en place un modèle d'affaires qui offre un bon retour sur investissement (ROI) et notamment qui :

- Offre aux citoyens un maximum d'accès aux télécommunications numériques sur l'ensemble de son territoire;
- Assure l'équité d'accès aux partenaires;
- Réduit le développement de fracture numérique;
- Protège ses données et celles des citoyens sur le domaine public;
- Protège la vie privée et les libertés civiles des citoyens sur le domaine public;
- Soutien de manière neutre le développement économique.

En plus d'une vigie mondiale des modèles d'affaires liés à la technologie du 5G, les travaux d'analyses attendus par la Ville devront donc couvrir les cadres et analyses financières.

Et conclure par une recommandation du modèle d'affaires le plus approprié et équitable dans le contexte de la Ville de Montréal.

Les résultats de ces travaux d'analyses serviront à soutenir et à accélérer les discussions avec les partenaires d'affaires de la Ville pour le déploiement et l'exploitation de la

technologie 5G dans le contexte de la Ville de Montréal ainsi que d'autres municipalités au Québec et au Canada.

**JUSTIFICATION**

Le résultat du processus d'appel d'offres a permis de conclure à un intérêt marqué du marché avec un total de dix-neuf (19) preneurs du cahier des charges. De ce nombre, trois (3) d'entre eux ont déposé une soumission, soit 15,79 % des preneurs, alors que treize (13) firmes n'ont pas déposé de soumission (84,21 %). De ces dix-neuf (19) firmes, dix (10) d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistement invoquées sont :

- Trois firmes n'offrent pas le service requis,
- Deux firmes sont sous contractants d'un soumissionnaire,
- Une firme mentionne que les documents sont en français seulement,
- Une firme ne peut soumissionner en raison de ses autres projets,
- Une firme mentionne que l'appel d'offres n'offre pas la possibilité d'offrir une solution alternative,
- Une firme a un carnet de commandes complet
- Une firme n'a pu répondre dans le délai alloué.
- Les autres preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission n'ont pas retourné de formulaire de non participation.

L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et des critères d'évaluation préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement. Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

Trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre, et une (1) d'entre elles s'est avérée non conforme.

| Soumissions conformes | Note Intérim | Note finale | Prix de base | Autre (préciser) | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| ERNST & YOUNG S.R.L. | 83.8 | 1.71 | 781 316,00 $ | | 781 316,00 $ |
| PricewaterhouseCoopers s.r.l. | 81.6 | 1.04 | 1 264 929,00 $ | | 1 264 929,00 $ |
| Dernière estimation réalisée | | | | | 1 200 000,00 $ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($)<br>*(l'adjudicataire – estimation)*<br><br>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)<br>*((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100* | | | | | (418 684,00 $)<br><br>(34,89 %) |
| Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($)<br>*(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*<br><br>Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%)<br>*((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100* | | | | | 483 613,00 $<br><br>61,89% |

Le prix soumis par l'adjudicataire est inférieur de 34,89% au prix de la dernière estimation.

En considérant l'envergure et la complexité des livrables, il eut un risque important d'avoir des écarts entre l'estimation budgétaire et les coûts des soumissions. Cet écart est expliqué par le fait que les prestations de services reposent sur des expertises et connaissances d'une technologie émergente (5G) qui n'a pas encore de balises bien définies ni de grands

déploiements. Cette réalité apporte des approches et des hypothèses différentes et innovantes de la part des soumissionnaires. Ces différences se traduisent par des écarts non négligeables dans leur évaluation des prestations de services.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de 781 316,00 $ taxes incluses (713 445,65 $ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information.
Cette dépense sera financée, à 49,8 % par l'agglomération, par un virement budgétaire de 365 543,93 $ au net en 2020 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 182 040,88 $ de compétence d'agglomération, et un montant de 183 503,05 $ de compétence locale, vers le Service des TI et par un budget additionnel provenant de la subvention de l'UMQ de 347 901,72 $.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Assure un positionnement de la Ville au niveau de la technologie émergente 5G pour les prochaines années .

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit:

- Approbation du dossier par le CE: 15 janvier 2020;
- Approbation du dossier par le CM: 27 janvier 2020;
- Approbation du dossier par le CG: 30 janvier 2020.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Gilles BOUCHARD)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

**Parties prenantes**

Lecture :

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Robert ROY
Conseiller Analyse et Controle de Gestion

**Tél :** 514-872-0982
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-21

Demis NUNES
chef division reseaux de telecommunications

**Tél :** 514-887-9047
**Télécop. :**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Gianina MOCANU
Directrice Centre d'Expertise - Espace de Travail
**Tél :** 514-280-8521
**Approuvé le :** 2019-11-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

André TRUDEAU
directeur(trice) solutions d'affaires
**Tél :** 514-448-6733
**Approuvé le :** 2019-12-20

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition**

**Dossier # : 1198113003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale |
| **Objet :** | Accorder à ERNST & YOUNG S.R.L. un contrat d'une durée de douze mois pour l'analyse des modèles d'affaires et de partenariat afin d'assurer un bon déploiement de la 5G sur le territoire montréalais, pour une somme maximale de 781 316,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17245) - (3 soumissionnaires) / Autoriser un virement budgétaire de 365 543,93 $ au net en 2020 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 182 040,88 $ de compétence d'agglomération, et un montant de 183 503,05 $ de compétence locale |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

**FICHIERS JOINTS**

SEAO Liste des commandes.pdf
19-17245 pv.pdf
19-17245 comité.pdf
19-17245 intervention.pdf

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Robert NORMANDEAU
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
**Tél :** 514-868-3709

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-25

Lina PICHÉ
C/S app.strat.en biens
**Tél :** 514-8685740
**Division :** Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
## ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres : 19-17245 — No du GDD : 1198113003

Titre de l'appel d'offres : Analyse des modèles d'affaires et de partenariat afin d'accélérer le déploiement de la 5G sur le territoire montréalais

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 17 - 6 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 30 - 7 - 2019

Ouverture faite le : 13 - 8 - 2019

Date du comité de sélection : 24 - 10 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 24 - 7 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 56 jrs

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 19

Nbre de soumissions reçues : 3

% de réponses : 15,79

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 33,33

| Soumission(s) rejetée(s) (nom) | Motif de rejet: administratif et / ou technique |
|---|---|
| Roland Berger Inc. | pointage intérimaire inférieur à 70% |

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 9 - 2 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 9 - 2 - 2020

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

| Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | √ | # Lot |
|---|---|---|---|
| ERNEST & YOUNG S.R.L. | 781 316,00 $ | √ | |
| PricewaterhouseCoopers s.r.l. | 1 264 929,00 $ | | |

### Information additionnelle

Un suivi auprès des firmes n'ayant pas déposé de soumission nous indique que: Trois firmes n'offrent pas le service requis, deux firmes sont sous-contractants d'un soumissionnaire, une firme mentionne que les documents sont en français seulement, une firme ne peut soumissionner en raison de ses autres projets, une firme mentionne que l'appel d'offres n'offre pas la possibilité d'offrir une solution alternative, une firme a un carnet de commandes complet et une firme n'a pu répondre dans le délai alloué. Les autres preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission n'ont pas retouné de formulaire de non participation.

Préparé par : Robert Normandeau — Le 21 - 11 - 2019

19-17245 - Analyse des modèles d'affaires et de partenariat afin d'accélérer le déploiement de la 5G sur le territoire montréalais

| FIRME | Qualité de la ressource experte ou du spécialiste affecté au mandat (éliminatoire min 21/30) 30% | Présentation de l'offre & qualité de la soumission 5% | Compréhension du mandat et de la problématique 15% | Méthodologie proposée 10% | Expérience et expertise de la firme dans les travaux semblables 20% | Qualité des ressources affectées au mandat 20% | Pointage intérimaire total 100% | Prix $ | Pointage final | Rang |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ERNEST & YOUNG S.R.L. | 25,00 | 4,20 | 12,20 | 8,20 | 17,00 | 17,20 | 83,8 | 781 316,00 $ | 1,71 | 1 |
| Roland Berger Inc. | 21,40 | 3,00 | 11,60 | 6,60 | 13,20 | 12,80 | 68,6 | | | Non conforme |
| PricewaterhouseCoopers s.r.l. | 22,60 | 4,40 | 12,40 | 8,20 | 16,40 | 17,60 | 81,6 | 1 264 929,00 $ | 1,04 | 2 |
| | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | - | | - | |

| Comité | |
|---|---|
| Date | 24-10-2019 |
| Heure | 13 h 30 |
| Lieu | 801 Brennan salle2127 |

| Multiplicateur d'ajustement |
|---|
| 10000 |

| Agent d'approvisionnement | Robert Normandeau |
|---|---|

# Liste des commandes

**Numéro** : 19-17245
**Numéro de référence** : 1278234
**Statut** : En attente des résultats d'ouverture
**Titre** : Analyse des modèles d'affaires et de partenariat afin d'accélérer le déploiement de la 5G sur le territoire montréalais

| Organisation | Contact | Date et heure de commande | Addenda envoyé |
|---|---|---|---|
| Accuracy<br>1, Place Ville-Marie<br>Bureau 1120<br>Montréal, QC, H3B 2A7<br>http://www.accuracy.com NEQ : 1167318568 | Monsieur Maxime Robillard<br>Téléphone : 514 437-6496<br>Télécopieur : 418 781-2683 | **Commande : (1610838)**<br>2019-06-21 16 h 37<br>**Transmission :**<br>2019-06-21 16 h 37 | 3153028 - 19-17245 addenda 1 (devis)<br>2019-07-05 13 h 26 - Courriel<br>3153029 - 19-17245 addenda 1 (bordereau)<br>2019-07-05 13 h 26 - Téléchargement<br>3157806 - 19-17245 addenda 2<br>2019-07-16 15 h 21 - Courriel<br>3161112 - 19-17245 addenda 3<br>2019-07-24 10 h 01 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Bell Mobilité Inc.<br>200, boulevard Bouchard 4CO<br>Dorval, QC, H9S 5X5<br>http://www.bell.ca NEQ : 1143866029 | Madame Nathalie Jeffrey<br>Téléphone : 514 420-3073<br>Télécopieur : 514 420-8315 | **Commande : (1608913)**<br>2019-06-18 9 h 34<br>**Transmission :**<br>2019-06-18 9 h 34 | 3153028 - 19-17245 addenda 1 (devis)<br>2019-07-05 13 h 26 - Courriel<br>3153029 - 19-17245 addenda 1 (bordereau)<br>2019-07-05 13 h 26 - Téléchargement<br>3157806 - 19-17245 addenda 2<br>2019-07-16 15 h 21 - Courriel<br>3161112 - 19-17245 addenda 3<br>2019-07-24 10 h 01 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Cogeco Peer 1 (Canada) Inc.<br>615 rene levesque o<br>500<br>Montréal, QC, H3B 1P5<br>http://www.cogecopeer1.com NEQ : 1169105435 | Monsieur Christopher Larose<br>Téléphone : 514 462-6892<br>Télécopieur : 514 524-3281 | **Commande : (1619124)**<br>2019-07-16 12 h 02<br>**Transmission :**<br>2019-07-16 12 h 02 | 3153028 - 19-17245 addenda 1 (devis)<br>2019-07-16 12 h 02 - Téléchargement<br>3153029 - 19-17245 addenda 1 (bordereau)<br>2019-07-16 12 h 02 - Téléchargement<br>3157806 - 19-17245 addenda 2<br>2019-07-16 15 h 21 - Courriel<br>3161112 - 19-17245 addenda 3<br>2019-07-24 10 h 01 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| ☐ | Delta Partners Group<br>Avinguda Diagonal, 399, 4, 1<br>Barcelone, , 08008<br>NEQ : | Monsieur Nicolas Mialaret<br>Téléphone : 1646 938-4779<br>Télécopieur : | **Commande : (1610925)**<br>2019-06-24 14 h 37<br>**Transmission :**<br>2019-06-24 14 h 37 | 3153028 - 19-17245 addenda 1 (devis)<br>2019-07-05 13 h 26 - Courriel<br>3153029 - 19-17245 addenda 1 (bordereau)<br>2019-07-05 13 h 26 - Téléchargement<br>3157806 - 19-17245 addenda 2<br>2019-07-16 15 h 21 - Courriel<br>3161112 - 19-17245 addenda 3<br>2019-07-24 10 h 01 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| ☐ | Ericsson Canada<br>8275 transcanadienne<br>Montréal, QC, H4S0B6<br>NEQ : 1144857746 | Monsieur Paul Baptista<br>Téléphone : 1514 379-8401<br>Télécopieur : | **Commande : (1610686)**<br>2019-06-21 12 h 31<br>**Transmission :**<br>2019-06-21 12 h 31 | 3153028 - 19-17245 addenda 1 (devis)<br>2019-07-05 13 h 26 - Courriel<br>3153029 - 19-17245 addenda 1 (bordereau)<br>2019-07-05 13 h 26 - Téléchargement<br>3157806 - 19-17245 addenda 2<br>2019-07-16 15 h 21 - Courriel<br>3161112 - 19-17245 addenda 3<br>2019-07-24 10 h 01 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | | Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |
| ☐ | Ernst & Young Montréal LLP<br>900, de Maisonneuve Ouest<br>Bureau 2300<br>Montréal, QC, H3A 0A8<br>http://www.ey.com/CA/en/Home NEQ : 3342276048 | Madame Norma Gaudio<br>Téléphone : 514 879-8166<br>Télécopieur : | **Commande : (1608740)**<br>2019-06-17 16 h 57<br>**Transmission :**<br>2019-06-17 16 h 57 | 3153028 - 19-17245 addenda 1 (devis)<br>2019-07-05 13 h 26 - Courriel<br>3153029 - 19-17245 addenda 1 (bordereau)<br>2019-07-05 13 h 26 - Téléchargement<br>3157806 - 19-17245 addenda 2<br>2019-07-16 15 h 21 - Courriel<br>3161112 - 19-17245 addenda 3<br>2019-07-24 10 h 01 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |
| ☐ | FG8<br>5265 de Gaspé<br>bureau 203<br>Montréal, QC, H2T2A1<br>http://fg8.ca NEQ : 1170895529 | Madame Ismael Gueymard<br>Téléphone : 514 293-3637<br>Télécopieur : | **Commande : (1621038)**<br>2019-07-22 15 h 36<br>**Transmission :**<br>2019-07-22 15 h 36 | 3153028 - 19-17245 addenda 1 (devis)<br>2019-07-22 15 h 36 - Téléchargement<br>3153029 - 19-17245 addenda 1 (bordereau)<br>2019-07-22 15 h 36 - Téléchargement<br>3157806 - 19-17245 addenda 2<br>2019-07-22 15 h 36 - Téléchargement<br>3161112 - 19-17245 addenda 3<br>2019-07-24 10 h 01 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| ☐ | Fibrenoire Inc.<br>550, Ave Beaumont<br>suite 320<br>Montréal, QC, H3N 1V1<br>http://www.fibrenoire.ca NEQ : 1169044113 | Monsieur Serge-Alexandre Hamel<br>Téléphone : 514 907-3002<br>Télécopieur : | **Commande : (1609770)**<br>2019-06-19 15 h 23<br>**Transmission :**<br>2019-06-19 15 h 23 | 3153028 - 19-17245 addenda 1 (devis)<br>2019-07-05 13 h 26 - Courriel<br>3153029 - 19-17245 addenda 1 (bordereau)<br>2019-07-05 13 h 26 - Téléchargement<br>3157806 - 19-17245 addenda 2<br>2019-07-16 15 h 21 - Courriel<br>3161112 - 19-17245 addenda 3<br>2019-07-24 10 h 01 - Courriel |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | | Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| ☐ | Gestion Deloitte s.e.c.<br>Bay Adelaide East<br>8 Adelaide Street West, Suite 200<br>Toronto, ON, M5H 0A9<br>http://www.deloitte.ca NEQ : 3364165525 | Madame Mary Conway<br>Téléphone : 613 751-6696<br>Télécopieur : | **Commande : (1609096)**<br>2019-06-18 11 h 48<br>**Transmission :**<br>2019-06-18 11 h 48 | 3153028 - 19-17245 addenda 1 (devis)<br>2019-07-05 13 h 26 - Courriel<br>3153029 - 19-17245 addenda 1 (bordereau)<br>2019-07-05 13 h 26 - Téléchargement<br>3157806 - 19-17245 addenda 2<br>2019-07-16 15 h 21 - Courriel<br>3161112 - 19-17245 addenda 3<br>2019-07-24 10 h 01 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| ☐ | Levio Conseils inc.<br>1001, boul. De Maisonneuve<br>Bureau 320<br>Montréal, QC, H3A 3C8<br>http://www.levio.ca NEQ : 1169672574 | Madame Kathy Tremblay<br>Téléphone : 418 914-3623<br>Télécopieur : | **Commande : (1608522)**<br>2019-06-17 13 h 18<br>**Transmission :**<br>2019-06-17 13 h 18 | 3153028 - 19-17245 addenda 1 (devis)<br>2019-07-05 13 h 26 - Courriel<br>3153029 - 19-17245 addenda 1 (bordereau)<br>2019-07-05 13 h 26 - Téléchargement<br>3157806 - 19-17245 addenda 2<br>2019-07-16 15 h 21 - Courriel<br>3161112 - 19-17245 addenda 3<br>2019-07-24 10 h 01 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |
| ☐ | PwC Management Services L.P.<br>1250, boul. René-Lévesque Ouest<br>Bureau 2500<br>Montréal, QC, H3B4Y1<br>NEQ : 3347816566 | Madame Nadia Bergeron<br>Téléphone : 514 205-5001<br>Télécopieur : | **Commande : (1608570)**<br>2019-06-17 13 h 57<br>**Transmission :**<br>2019-06-17 13 h 57 | 3153028 - 19-17245 addenda 1 (devis)<br>2019-07-05 13 h 26 - Courriel<br>3153029 - 19-17245 addenda 1 (bordereau)<br>2019-07-05 13 h 26 - Téléchargement<br>3157806 - 19-17245 addenda 2<br>2019-07-16 15 h 21 - Courriel<br>3161112 - 19-17245 addenda 3 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | | 2019-07-24 10 h 01 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| ☐ | Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L.<br>600 De La Gauchetière O. bur. 2000<br>Montréal, QC, H3B 4L8<br>http://www.rcgt.com NEQ : 3342037838 | Madame Annie Givern<br>Téléphone : 514 954-4621<br>Télécopieur : 514 878-2127 | **Commande : (1609315)**<br>2019-06-18 16 h 36<br>**Transmission :**<br>2019-06-18 16 h 36 | 3153028 - 19-17245 addenda 1 (devis)<br>2019-07-05 13 h 26 - Courriel<br>3153029 - 19-17245 addenda 1 (bordereau)<br>2019-07-05 13 h 26 - Téléchargement<br>3157806 - 19-17245 addenda 2<br>2019-07-16 15 h 21 - Courriel<br>3161112 - 19-17245 addenda 3<br>2019-07-24 10 h 01 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| ☐ | Roland Berger Inc.<br>1000 sherbrooke ouest, 25ème étage<br>Montréal, QC, H3A3G4<br>NEQ : 1168430032 | Madame Viviane Mercier-Donatelli<br>Téléphone : 514 875-2000<br>Télécopieur : | **Commande : (1611056)**<br>2019-06-25 9 h 19<br>**Transmission :**<br>2019-06-25 9 h 19 | 3153028 - 19-17245 addenda 1 (devis)<br>2019-07-05 13 h 26 - Courriel<br>3153029 - 19-17245 addenda 1 (bordereau)<br>2019-07-05 13 h 26 - Téléchargement<br>3157806 - 19-17245 addenda 2<br>2019-07-16 15 h 21 - Courriel<br>3161112 - 19-17245 addenda 3<br>2019-07-24 10 h 01 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| ☐ | SC Services de gestion KPMG<br>1500-600, boul. de Maisonneuve Ouest<br>Montréal, QC, H3A 0A3<br>NEQ : 3341653908 | Madame SEAO Infrastructure<br>Téléphone : 514 840-2451<br>Télécopieur : 514 840-2187 | **Commande : (1611111)**<br>2019-06-25 10 h 04<br>**Transmission :**<br>2019-06-25 10 h 04 | 3153028 - 19-17245 addenda 1 (devis)<br>2019-07-05 13 h 26 - Courriel<br>3153029 - 19-17245 addenda 1 (bordereau)<br>2019-07-05 13 h 26 - Téléchargement<br>3157806 - 19-17245 addenda 2<br>2019-07-16 15 h 21 - Courriel |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | | 3161112 - 19-17245<br>addenda 3<br>2019-07-24 10 h 01 -<br>Courriel<br>Mode privilégié (devis) :<br>Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) :<br>Courrier électronique |
| ☐ | Stantec Experts-conseils ltée<br>600-1060 boulevard Robert-Bourassa<br>Montréal, QC, H3B 4V3<br>NEQ : 1170241336 | Madame Claudine Talbot<br>Téléphone : 418 626-2054<br>Télécopieur : | **Commande : (1608576)**<br>2019-06-17 14 h 07<br>**Transmission :**<br>2019-06-17 14 h 07 | 3153028 - 19-17245<br>addenda 1 (devis)<br>2019-07-05 13 h 26 -<br>Courriel<br>3153029 - 19-17245<br>addenda 1 (bordereau)<br>2019-07-05 13 h 26 -<br>Téléchargement<br>3157806 - 19-17245<br>addenda 2<br>2019-07-16 15 h 21 -<br>Courriel<br>3161112 - 19-17245<br>addenda 3<br>2019-07-24 10 h 01 -<br>Courriel<br>Mode privilégié (devis) :<br>Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) :<br>Courrier électronique |
| ☐ | Tact Intelligence-conseil<br>465, rue McGill<br>Bureau 400<br>Montréal, QC, h2y2h1<br>NEQ : 1167657866 | Monsieur Vincent Fournier Gosselin<br>Téléphone : 514 667-0196<br>Télécopieur : | **Commande : (1609052)**<br>2019-06-18 11 h 05<br>**Transmission :**<br>2019-06-18 11 h 05 | 3153028 - 19-17245<br>addenda 1 (devis)<br>2019-07-05 13 h 26 -<br>Courriel<br>3153029 - 19-17245<br>addenda 1 (bordereau)<br>2019-07-05 13 h 26 -<br>Téléchargement<br>3157806 - 19-17245<br>addenda 2<br>2019-07-16 15 h 21 -<br>Courriel<br>3161112 - 19-17245<br>addenda 3<br>2019-07-24 10 h 01 -<br>Courriel<br>Mode privilégié (devis) :<br>Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) :<br>Courrier électronique |
| ☐ | Ville de Trois-Rivières<br>1325, place de l'Hotel-de-Ville<br>C.P. 368<br>Trois-Rivières, QC, G9A 5H3<br>NEQ : | Madame Secrétaire Approvisionnement<br>Téléphone : 819 379-3735<br>Télécopieur : 819 379-4057 | **Commande : (1616883)**<br>2019-07-10 10 h 04<br>**Transmission :**<br>2019-07-10 10 h 04 | 3153028 - 19-17245<br>addenda 1 (devis)<br>2019-07-10 10 h 04 -<br>Téléchargement<br>3153029 - 19-17245<br>addenda 1 (bordereau)<br>2019-07-10 10 h 04 -<br>Téléchargement<br>Mode privilégié : Ne pas recevoir |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| ☐ | WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec)<br>1135, boulevard Lebourgneuf<br>Québec<br>Québec, QC, G2K 0M5<br>http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057 | Madame Martine Gagnon<br>Téléphone : 418 623-2254<br>Télécopieur : 418 624-1857 | **Commande : (1610197)**<br>2019-06-20 13 h 41<br>**Transmission :**<br>2019-06-20 13 h 41 | 3153028 - 19-17245 addenda 1 (devis)<br>2019-07-05 13 h 26 - Courriel<br>3153029 - 19-17245 addenda 1 (bordereau)<br>2019-07-05 13 h 26 - Téléchargement<br>3157806 - 19-17245 addenda 2<br>2019-07-16 15 h 21 - Courriel<br>3161112 - 19-17245 addenda 3<br>2019-07-24 10 h 01 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| ☐ | Yves R. Hamel et Associés Inc<br>424 rue Guy<br>suite 102<br>Montréal, QC, H3J1S6<br>NEQ : 1142282855 | Monsieur Michel Robitaille<br>Téléphone : 514 934-3024<br>Télécopieur : 514 934-2245 | **Commande : (1611079)**<br>2019-06-25 9 h 37<br>**Transmission :**<br>2019-06-25 9 h 37 | 3153028 - 19-17245 addenda 1 (devis)<br>2019-07-05 13 h 26 - Courriel<br>3153029 - 19-17245 addenda 1 (bordereau)<br>2019-07-05 13 h 26 - Téléchargement<br>3157806 - 19-17245 addenda 2<br>2019-07-16 15 h 21 - Courriel<br>3161112 - 19-17245 addenda 3<br>2019-07-24 10 h 01 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| ☐ | zayo<br>625 belmont<br>3ieme<br>Montréal, QC, h3b2m1<br>NEQ : 1172064470 | Monsieur Arona Diarra<br>Téléphone : 438 394-8605<br>Télécopieur : | **Commande : (1610910)**<br>2019-06-24 10 h 44<br>**Transmission :**<br>2019-06-24 10 h 44 | 3153028 - 19-17245 addenda 1 (devis)<br>2019-07-05 13 h 26 - Courriel<br>3153029 - 19-17245 addenda 1 (bordereau)<br>2019-07-05 13 h 26 - Téléchargement<br>3157806 - 19-17245 addenda 2<br>2019-07-16 15 h 21 - Courriel<br>3161112 - 19-17245 addenda 3<br>2019-07-24 10 h 01 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique |

Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d’être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**

**Dossier # : 1198113003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale |
| **Objet :** | Accorder à ERNST & YOUNG S.R.L. un contrat d'une durée de douze mois pour l'analyse des modèles d'affaires et de partenariat afin d'assurer un bon déploiement de la 5G sur le territoire montréalais, pour une somme maximale de 781 316,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17245) - (3 soumissionnaires) / Autoriser un virement budgétaire de 365 543,93 $ au net en 2020 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 182 040,88 $ de compétence d'agglomération, et un montant de 183 503,05 $ de compétence locale |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

GDD 1198113003 avec contingence agglo-corpo.xls

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
**Tél :** 514-872-0962

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-20

Yves COURCHESNE
Directeur des finances et trésorier

**Tél :** 514 872-6630
**Division :** Service des finances

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 20.04

2020/01/30 17:00

(1)

**Dossier # : 1196871002**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Acte mixte |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Autoriser l'augmentation de la valeur du contrat accordé à Compugen inc. (CG18 0531) d'une somme additionnelle de 794 879,21 $, taxes incluses, pour une variation des quantités des licences Microsoft et une somme additionnelle de 182 469,19 $, taxes incluses, pour l'acquisition des licences des serveurs Microsoft additionnelle visant à couvrir l'abonnement aux correctifs de sécurité du manufacturier majorant ainsi le montant total du contrat de 5 299 194,71 $ à 6 276 543,11 $, taxes incluses |

Il est recommandé:

1. d'autoriser l'augmentation de la valeur du contrat accordé à Compugen inc. (CG18 0531) d'une somme additionnelle de 794 879,21 $, taxes incluses, pour une variation des quantités des licences Microsoft et une somme additionnelle de 182 469,19 $, taxes incluses, pour l'acquisition des licences des serveurs Microsoft additionnelle visant à couvrir l'abonnement aux correctifs de sécurité du manufacturier majorant ainsi le montant total du contrat de 5 299 194,71 $ à 6 276 543,11 $, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
3. d'autoriser le directeur Centre Expertise Plateformes et Infrastructures à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-20 15:24

**Signataire :** Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1196871002**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Acte mixte |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Autoriser l'augmentation de la valeur du contrat accordé à Compugen inc. (CG18 0531) d'une somme additionnelle de 794 879,21 $, taxes incluses, pour une variation des quantités des licences Microsoft et une somme additionnelle de 182 469,19 $, taxes incluses, pour l'acquisition des licences des serveurs Microsoft additionnelle visant à couvrir l'abonnement aux correctifs de sécurité du manufacturier majorant ainsi le montant total du contrat de 5 299 194,71 $ à 6 276 543,11 $, taxes incluses |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.
La Ville de Montréal exploite une infrastructure composée de différents serveurs corporatifs. Plus de 900 serveurs virtuels et physiques de la Ville de Montréal sont basés sur les technologies du manufacturier Microsoft. Ces serveurs soutiennent quelques centaines d'applications corporatives. Ces applications nécessitent ce type de composants notamment pour déployer des solutions d'affaires qui servent pour les ressources humaines, le déneigement, les opérations du SPVM, les interconnexions de postes bureautiques à travers la Ville, ainsi que plusieurs autres services critiques à la Ville.

Dans ce contexte, le 23 juillet 2018, la Ville a lancé l'appel d'offres public 18-17190 auprès du marché des revendeurs certifiés par Microsoft et a octroyé en octobre 2018 (CG18 0531) un contrat d'une durée de trois ans à Compugen inc., pour l'acquisition des licences serveur d'infrastructure de Microsoft. Cet appel d'offres permet à la Ville de bénéficier d'un contrat d'entreprise directement avec Microsoft et d'accéder aux dernières mises à niveau des logiciels d'infrastructure pour la durée de l'entente.

Selon la politique de gestion de vie des produits du manufacturier Microsoft, un soutien standard est offert pendant une période maximale de 10 ans à compter de la date de la première distribution. En ce sens, la version Windows Serveur 2008, lancée le 22 octobre 2009, ne sera plus supportée à partir du 14 janvier 2020.

Au moment du lancement de l'appel d'offres public 18-17190, la version Windows Serveur 2008 était encore supportée par le manufacturier. Après l'octroi du contrat en octobre 2018 (CG18 0531), le manufacturier a annoncé la fin de support de Windows serveur 2008 et a défini les modalités pour obtenir des correctifs de sécurité pour cette version. L'appel d'offres ne pouvait aucunement prévoir ni le besoin ni le mode de fonctionnement reliés à l'obtention des correctifs de sécurité nécessaires pour la version Windows 2008.

Durant l'année 2019, le projet 70910 - Programme Plateformes et Infrastructures a procédé au rehaussement de plus de 70% des serveurs Windows de l'infrastructure de la Ville. De ce nombre, 23 applications sont toujours hébergées sur des serveurs Windows 2008 et dont le rehaussement est prévu à même le portefeuille de projets du Service des TI. Cette situation est similaire à celle des postes de travail en Windows 7 (GDD 1198057009). Afin de pouvoir supporter ces postes de travail, il est également nécessaire de sécuriser les serveurs du domaine Microsoft. Une fois les acquisitions et les migrations seront complétées, un nouveau contrat sera mis en place pour avoir un accès aux dernières versions des logiciels et ainsi éviter des projets de migration à grande échelle.

En lien avec le contrat d'entreprise Microsoft pour les produits d'infrastructure de la Ville avec Compugen inc., le manufacturier offre un abonnement supplémentaire pour obtenir les correctifs de sécurité de la version en fin de vie Windows Serveur 2008 pour les 3 années à venir. Dans ce contexte, la Ville souhaite acquérir ce produit afin de se prémunir des risques de sécurité informatique et compléter la migration des serveurs vers des versions supportées.

De plus, le projet 70175 - Infrastructures et outils TI pour la gestion de l’eau, procède présentement au rehaussement de serveurs Microsoft dans chacune de ses usines afin d’augmenter la résilience des systèmes de contrôle de procédés. Ce rehaussement implique l’acquisition d'une quantité additionnelle de licences Windows Serveur qui n’était pas prévue lors de l’octroi initial, ainsi que l'acquisition des licences d'accès à distance au serveur basée par dispositif pour la connexion des appareils au lieu des licences basées par utilisateur.

Le présent dossier vise donc à autoriser l'augmentation de la valeur du contrat accordé à Compugen inc. (CG18 0531) d'une somme additionnelle de 794 879,21 $, taxes incluses, pour une variation des quantités des licences Microsoft et une somme additionnelle de 182 469,19 $, taxes incluses, pour l'acquisition des licences des serveurs Microsoft additionnelle visant à couvrir l’abonnement aux correctifs de sécurité du manufacturier majorant ainsi le montant total du contrat de 5 299 194,71 $ à 6 276 543,11 $, taxes incluses.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0531 - 25 octobre 2018 - Accorder un contrat à Compugen inc. pour l'acquisition des licences des serveurs Microsoft, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 5 299 194,71 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17190 (2 soum.)
CG13 0472 - 19 décembre 2013 - Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec Compugen inc. pour la fourniture, sur demande, des produits de l'éditeur Microsoft - Appel d'offres public 13-13094 (3 soum.)

CG13 0484 - 19 décembre 2013 - Autoriser une dépense de 2 050 743,75 $, taxes incluses, pour la conformité des droits d'auteur et l'acquisition de licences d'infrastructure serveurs Microsoft, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre à intervenir entre la Ville et Compugen inc.

CG10 0230 - 17 juin 2010 - Ratifier une dépense de 10 157,91 $ pour permettre le règlement final du dossier de régularisation des droits d'utilisation des produits Microsoft pour l'ensemble des unités administratives de la Ville - coût total 575 047,91 $

CG09 0222 - 18 juin 2009 - Autoriser une dépense de 564 890 $, taxes incluses, pour la phase 1 de régularisation des droits d'utilisation des produits Microsoft pour l'ensemble des unités administratives de la Ville, et ce par l'entremise du Centre de services partagés du Québec (CSPQ)

**DESCRIPTION**

L'entente Microsoft en cours permet principalement :
de bénéficier de la liste des prix publics gouvernementaux telle que déterminée directement par l'éditeur Microsoft pour la durée de l'entente;

d'acquérir des licences de logiciels d'infrastructure, incluant l'assurance logiciels, qui permet un accès aux dernières mises à niveau des logiciels cités;

d'harmoniser les licences d'accès aux serveurs et d'obtenir une flexibilité d'utilisation des droits d'auteurs autant à l'interne qu'en mode infonuagique.

Le changement au contrat d'entreprise permet à la Ville d'être en mesure d'assurer la sécurité des applications critiques pendant la période nécessaire à la réalisation des projets de conversion pour retirer toutes les versions 2008 de Windows Serveur du parc informatique.

- Support étendu – Windows Serveur 2008/2008 R2 Datacenter
- Support étendu – Windows Serveur 2008/2008 R2 Standard

De plus, les changements permettront :

1. l'ajout d'une variation des quantités pour l'acquisition additionnelle de licences Windows Serveur qui n'étaient pas prévues dans l'octroi initial;
2. la modification de la liste des items en ajoutant la licence d'accès au serveur par dispositif pour la connexion des appareils utilisés par le Service.
    - Licence d'accès client (CAL) Windows Remote Desktop (RDS) - par dispositif).

**JUSTIFICATION**

Le contrat Microsoft actuel permet l'accès aux correctifs et aux mises à jour des logiciels encore supportés par le manufacturier. La version Windows Serveur 2008 ne sera plus supportée à partir du 14 janvier 2020. Pour sécuriser l'infrastructure des serveurs Windows de la Ville au-delà de cette date, le service des TI souhaite acquérir un produit complémentaire pour l'accès aux correctifs de sécurité de Windows Serveur 2008. Ce produit est offert à travers le contrat d'entreprise Microsoft.
De plus, des licences d'accès à distance aux serveurs par dispositif, en complément aux licences par utilisateur prévues lors de l'appel d'offres, sont désormais nécessaires pour la réalisation des projets, notamment pour les usines du service de l'Eau.

Ces changements constituent une modification accessoire au contrat et représentent approximativement 3,44% de la valeur initiale du contrat.

Variation des quantités :
De par la nature évolutive des projets touchant les déploiements des solutions d'infrastructure, notamment pour le rehaussement des systèmes de contrôle de procédés des usines du Service de l'eau, le Service des TI compte se prévaloir de crédits additionnels pour la durée du contrat. La variation des quantités requise est de 15% pour les produits inclus dans le devis d'appel d'offres pour une somme de 794 879,21 $, taxes incluses (725 830,67 $ net de taxes), le tout conformément à l'article 18 du Règlement de gestion

contractuelle, dans le but de répondre aux potentiels besoins additionnels pour la durée du contrat en fonction des différents besoins relatifs à la mise en place des projets du PTI 2020 et du PTI 2021. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets. Ces ententes pourraient donc engager des dépenses d'agglomération.

Selon les termes du contrat d'entreprise Microsoft la facturation provient directement du manufacturier Microsoft.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense additionnelle au contrat, objet du présent dossier, sera de 977 348,40 $, taxes incluses, facturée directement par le manufacturier Microsoft, représente une augmentation de la valeur du contrat de 18,44%. Cette somme se repartit comme suit :
1- Une dépense de 182 469,19 $, taxes incluses, (166 618,69 $ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement à même la base budgétaire 2020 du Service des TI pour l'acquisition des produits complémentaires qui permettent d'accéder aux correctifs de sécurité pour les logiciels de serveurs Windows 2008. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

Cette dépense concerne notamment l'acquisition de licences serveur qui soutiennent des applications utilisées entre autres par le SPVM, le SIM et le Service de l'eau et qui sont de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations

2- Une dépense de 794 879,21 $, taxes incluses (725 830,67 $ net de taxes), pour une variation des quantités prévisionnelles des licences d'infrastructure Microsoft, sera assumée aux projets inscrits au PTI 2020 du Service des TI. Les achats qui seront effectués auprès du soumissionnaire se feront au rythme de l'expression des besoins et pourraient encourir des dépenses d'agglomération.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La modification de l'entente entreprise de Microsoft permettra :

- d'avoir accès aux mises à jour et correctif pour la stabilité des solutions TI notamment en matière de sécurité de l'information;
- de répondre à la demande touchant les déploiements des solutions d'affaires stratégiques pour la Ville.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Présentation du dossier au CE - 15 janvier 2020

- Présentation du dossier au CM - 27 janvier 2020
- Présentation du dossier au CG - 30 janvier 2020

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Bernard BOUCHER, Service de l'approvisionnement
Denis LECLERC, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Bernard BOUCHER, 17 décembre 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Redouane BLAL
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 514 452-2584
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-25

Robert VANDELAC
Chef de division - Infrastructures technologiques

**Tél :** 514 868-5066
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Martin PAGÉ
Directeur - Centre Expertise Plateformes et Infrastructures

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :** 514 280-3456
**Approuvé le :** 2019-11-25

**Tél :** 438-998-2829
**Approuvé le :** 2019-12-18

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles**

**Dossier # : 1196871002**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction |
| **Objet :** | Autoriser l'augmentation de la valeur du contrat accordé à Compugen inc. (CG18 0531) d'une somme additionnelle de 794 879,21 $, taxes incluses, pour une variation des quantités des licences Microsoft et une somme additionnelle de 182 469,19 $, taxes incluses, pour l'acquisition des licences des serveurs Microsoft additionnelle visant à couvrir l'abonnement aux correctifs de sécurité du manufacturier majorant ainsi le montant total du contrat de 5 299 194,71 $ à 6 276 543,11 $, taxes incluses |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation juridique avec commentaire

**COMMENTAIRES**

L'acquisition de l'abonnement aux correctifs de sécurité du manufacturier constitue une modification accessoire au contrat. Cette modification ne change pas la nature du contrat quant à son objet et est accessoire en valeur, et ce, tel que permis en vertu de l'article 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes.

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel
**Tél :** 514 872-1200

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-17

Sandra PALAVICINI
avocate, droit contractuel
**Tél :** 514 872-1200
**Division :** Droit contractuel

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**

**Dossier # : 1196871002**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction |
| **Objet :** | Autoriser l'augmentation de la valeur du contrat accordé à Compugen inc. (CG18 0531) d'une somme additionnelle de 794 879,21 $, taxes incluses, pour une variation des quantités des licences Microsoft et une somme additionnelle de 182 469,19 $, taxes incluses, pour l'acquisition des licences des serveurs Microsoft additionnelle visant à couvrir l'abonnement aux correctifs de sécurité du manufacturier majorant ainsi le montant total du contrat de 5 299 194,71 $ à 6 276 543,11 $, taxes incluses |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

GDD 1196871002 licences Microsoft Compugen.xls

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget
**Tél :** (514) 872-4014

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-11

François FABIEN
Conseiller(ere) budgetaire
**Tél :** 5148720709
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 20.05

2020/01/30 17:00

(1)

**Dossier # : 1195035004**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Services de police et sécurité incendie |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Approuver l'addenda # 7 au contrat avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour la mise en place de l'interface VIPER, pour une dépense additionnelle de 335 507,81 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 088 914,28 $ à 35 424 422,09 $, taxes incluses. |

Il est recommandé :

1. d'approuver l'addenda # 7 au contrat avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour la mise en place de l'interface VIPER, pour une dépense additionnelle de 335 507,81 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 088 914,28 $ à 35 424 422,09 $, taxes incluses;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-20 15:25

**Signataire :** Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1195035004**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Services de police et sécurité incendie |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Approuver l'addenda # 7 au contrat avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour la mise en place de l'interface VIPER, pour une dépense additionnelle de 335 507,81 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 088 914,28 $ à 35 424 422,09 $, taxes incluses. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.
Le Système de Gestion des Interventions (SGI) est au cœur des activités opérationnelles du Service de sécurité Incendie de Montréal (SIM). Il permet la répartition des appels d'urgence ainsi que la gestion des opérations et des communications sur le territoire de l'île de Montréal. Il est actuellement utilisé par plus de 2 700 employés du SIM, 24 heures par jour et 365 jours par année. Il soutient la gestion de plus de 130 000 interventions par année. Il est composé principalement d'une solution pour les communications entre véhicules, déployée en 2004 et d'un système de répartition assisté par ordinateur (RAO), Artémis, mis en service en 2007.

Le SGI permet aussi d'acheminer aux intervenants du SIM plusieurs types d'informations essentielles relatives aux interventions, telles que le type de bâtiment, la présence de matières dangereuses, la présence et la localisation de personnes requérant de l'aide à évacuation et la localisation des bornes d'incendie. Son utilisation contribue à la réduction du temps de réponse à un appel d'urgence et à l'amélioration des processus de répartition du SIM, ce qui a un impact majeur sur la sécurité des citoyens et celle des intervenants du SIM.

Le contrat initial du SGI (CG06 0101) a été octroyé le 2 mars 2006 à EDS Canada Inc. qui en 2008 s'est fusionné avec Hewlett-Packard Canada Enterprise Co. En janvier 2017, Hewlett-Packard Canada Enterprise Co. a changé sa raison sociale et est devenue ESIT Canada Services aux Entreprises Cie (ESIT).

Suite à l'appel d'offres public # 18-17189, la Ville a accordé, le 22 novembre 2018, un contrat à la firme West Safety Services Canada inc. pour l'acquisition d'un système de gestion des appels d'urgence VIPER pour le Centre de communications (CCSI) pour le SIM pour la période du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2021, pour une somme maximale de 859 292,13 $, taxes incluses. Pour permettre l'intégration de VIPER dans le SGI et assurer le bon fonctionnement de ce dernier, une interface est requise afin que l'information ANI/ALI (Automatic Number Identification/ Automatic Location Identifier) ainsi que les informations GPS de l'appelant (latitude, longitude) des appels 9-1-1 filaires et cellulaires soient fournies au SGI par le nouveau système de gestion des appels d'urgence VIPER. Les données ANI/ALI des appels 9-1-1 sont essentielles pour le fonctionnement du SGI et sa disponibilité est une condition nécessaire pour le traitement des incidents et la répartition des unités. La nouvelle interface entre SGI et le système VIPER va remplacer l'interface actuelle entre Bell et le SGI. Le système VIPER est également une composante incontournable pour la conformité à la prochaine génération du 9-1-1 (PG9-1-1), dont certaines fonctionnalités sont ordonnées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) d'être en place à partir du 30 juin 2020.

Le présent dossier vise l'approbation de l'addenda # 7 au contrat avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour la mise en place de l'interface VIPER, pour une dépense additionnelle de 335 507,81 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de $35 088 914,28 $ à 35 424 422,09 $, taxes incluses.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG19 0419 - 19 septembre 2019 - Autoriser une dépense additionnelle de 22 840,07 $, taxes incluses, pour l'achat des interfaces analogues, dans le cadre du contrat accordé à West Safety Services Canada inc. (CG18 0600), majorant ainsi le montant total du contrat de 859 292,13 $ à 882 132,20 $, taxes incluses.
CG18 0600 - 22 novembre 2018 - Accorder un contrat à la firme West Safety Services Canada inc. pour l'acquisition d'un système de gestion des appels d'urgence pour le Centre de communications (CCSI) pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM) pour la période du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2021, pour une somme maximale de 859 292,13 $, taxes incluses - Appel d'offres public # 18-17189 - 2 soumissionnaires.

CG17 0257 - 15 juin 2017 - Approuver le projet d'addenda no 6 se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour une période de 36 mois, soit du 28 novembre 2017 au 27 novembre 2020, avec la possibilité de 2 renouvellements annuels, et la mise à jour du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) Artémis de la version 2.0 à la version 2.4 ou la dernière version disponible commercialement avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie, pour une dépense additionnelle de 11 735 676,89 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 23 353 237,39 $ à 35 088 914,28 $, taxes incluses.

CG13 0323 – 29 août 2013 - Approuver le projet d'addenda 5 se rapportant au renouvellement du contrat d'entretien du Système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) avec Hewlett-Packard Enterprise Canada Co (CG12 0401), pour une période de 48 mois, soit du 28 novembre 2013 au 27 novembre 2017 pour une dépense additionnelle de 8 908 840,40 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 14 444 396,99 $ à 23 353 237,39 $, taxes incluses.

CG12 0401 – 25 octobre 2012 - Approuver l'addenda 3 se rapportant au renouvellement du

contrat d'entretien du Système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) dans le cadre du contrat avec Hewlett-Packard Enterprise Canada Co. (HP) (CG12 0037), et l'addenda 4 du contrat d'entretien du SGI avec HP afin d'y ajouter le support de la solution Ortivus, pour une dépense additionnelle de 231 789,60 $, majorant ainsi le montant total du contrat de 14 212 607,39 $ à 14 444 396,99 $, taxes incluses.

CG12 0037 – 23 février 2012 - Exercer l'option de renouvellement, pour une première année, du contrat d'entretien du Système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) avec la firme Hewlett-Packard Enterprise Canada Co., pour la période du 28 novembre 2012 au 27 novembre 2013, pour un montant de 1 585 211,73$, taxes incluses

CG08 0422 – 28 août 2008 - Approuver l'addenda numéro 2 au contrat de service octroyé à EDS Canada Inc. (appel d'offres public 05-8330) relatif à l'application SGI du Service de sécurité incendie de Montréal, pour un montant additionnel maximal de 937 116,99 $.

CG08 0051 - 28 février 2008 - Autoriser une dépense additionnelle de 701 444,94 $, taxes incluses, pour l'augmentation des frais de télécommunication et de support du système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat octroyé à EDS Canada Inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 10 988 833,73 $ à 11 690 278,67 $, taxes incluses (appel d'offres public 05-8330) / Approuver le projet d'addenda à cette fin.

CG06 0101 – 2 mars 2006 - Octroyer à la firme EDS Canada Inc. un contrat, au montant de 10 988 833,73 $ suite à l'appel d'offres public 05-8330 pour la réalisation de la phase II du projet de remplacement du Système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel comprend :

- La modification de l'origine et le format du flux entrant d'Artémis pour obtenir l'information ANI/ALI d'un appel 9-1-1. Un nouveau module devra être développé pour remplacer celui existant et gérant le protocole d'acquisition de trames en provenance des serveurs « BELL 911 ANI/ALI »;
- L'affichage de la position GPS de l'appelant (latitude, longitude) dans la carte d'appel Artémis lors des appels 9-1-1 cellulaires;
- L'affichage de la position GPS de l'appelant sur la cartographie et la possibilité de centrer sur la position (latitude et longitude);
- Le remplacement des simulateurs des données ANI/ALI afin de réutiliser des trames précédemment enregistrées à des fins de test.

**JUSTIFICATION**

Le présent dossier décisionnel vise à mettre en place une interface VIPER au SGI du SIM, essentielle pour assurer le bon fonctionnement du SGI et ainsi assurer la sécurité de citoyens de Montréal, ainsi que les intervenants du SIM.
La firme ESIT supporte et entretient, depuis sa mise en service, les composantes du SGI, à titre d'intégrateur exclusif du fournisseur de la solution logicielle choisie. Il est l'intégrateur pour toutes les actions de support, d'ajustements ou d'ajouts aux diverses composantes du SGI.

Ce contrat est accordé, de gré à gré, à ESIT puisqu'elle est la seule firme en mesure de

fournir les services requis dans le cadre de ce projet, compte tenu des technologies utilisées actuellement. Les exceptions prévues aux articles 573.3 (6) (b) et 573.3 (9) de la Loi sur les cités et villes, concernant les contrats accordés en gré à gré, s'appliquent à ce dossier.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant de la dépense additionnelle au contrat est de 335 507,81 $, taxes incluses. Il sera réparti comme suit :

| Description | Montant taxes incluses |
|---|---|
| Achat de licences et personnalisation (PTI) | 315 746,78 $ |
| Support et entretien (BF) | 19 761,03 $ |
| **Total taxes incluses** | **335 507,81 $** |

**Dépenses capitalisables (PTI) :**

La dépense de 315 746,78 $, taxes incluses, (288 318,90 $, net de taxes), sera imputée au PTI 2020-2022 du Service des TI au Projet 68420 - Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM.

| Description | Montant taxes incluses |
|---|---|
| Achat de licences initiales pour l'implantation | 224 179,70 $ |
| Personnalisation : Maquette, essais et mise en production | 91 567,08 $ |
| **Total taxes incluses** | **315 746,78 $** |

Le montant maximal de 288 318,90 $, net de taxes, sera financé par le règlement d’emprunt de compétence d’agglomération RCG 17-013. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne le SIM qui est de compétence d'agglomération.

**Dépenses au budget de fonctionnement (BF) :**

| Description | Montant taxes incluses |
|---|---|
| Module interface Viper | 13 243,19 $ |
| Simulateur Viper | 6 517,84 $ |
| **Total taxes incluses** | **19 761,03 $** |

Le coût annuel de 19 761,03 $ taxes incluses, (18 044,45 $ net de taxes), pour le service de maintenance et de support sera imputé au budget de fonctionnement du Service des TI. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne le support et l'entretien du système de gestion des appels d’urgence pour le Centre de communications (CCSI) du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM), qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le développement de l'interface entre le VIPER et le SIM va permettre :

- Assurer la transmission automatique des données ANI/ALI de l'appelant (nom, adresse, numéro de téléphone) vers le SGI, en évitant la transcription manuelle et en réduisant les erreurs de saisie.
- Réduire le temps pour traiter l'information GPS de l'appelant (latitude, longitude) lors des appels 9-1-1 cellulaires afin d'afficher sa position dans la cartographie et d'alimenter la carte d'appel.
- Améliorer la qualité de service du CCSI et la sécurité des citoyens en réduisant le temps requis pour le traitement des appels.
- Assurer la conformité de la Ville de Montréal aux exigences légales et fonctionnelles pour la PG9-1-1.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation de la dépense additionnelle au contrat par le CE : 15 janvier 2020;
- Approbation de la dépense additionnelle au contrat par le CM : 27 janvier 2020;
- Approbation de la dépense additionnelle au contrat par le CG : 30 janvier 2020.

Dès l'approbation de ladite dépense par les instances, un bon de commande au PTI doit être émis à la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie. Son échéancier prévisionnel pour la réalisation de l'interface se résume comme suit :

- Analyse détaillée : 1 mois;
- Développement de la solution : 5 mois;
- Essais et acceptation par la Ville : 0,5 mois;
- Mise en service des correctifs : à déterminer ultérieurement en collaboration avec la Ville.

Une fois les essais et l'acceptation par la Ville seront terminés, un bon de commande au budget de fonctionnement doit être émis à la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie.

Pour plus de détails, se référer à la soumission de ESIT Canada Services aux Entreprises Cie en pièce jointe au présent sommaire décisionnel.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Guylaine VAILLANCOURT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Richard LIEBMANN, Service de sécurité incendie de Montréal
Bruno LACHANCE, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Richard LIEBMANN, 17 décembre 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Abdelhak BABASACI
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 514 872-8783
**Télécop. :** 514 872-3964

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-06

Sébastien BERTEAU
Chef de division mesures d'urgences à la direction

**Tél :** 5142806963
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Gervais THIBAULT
Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique et justice
**Tél :** 514-880-9577
**Approuvé le :** 2019-12-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de l'information
**Tél :** 438-998-2829
**Approuvé le :** 2019-12-18



DXC.technology

# CR90019 – Interface Viper (B)

Projet VdM-SGI Maintenance

Réponse de DXC – V5.0

12 décembre 2019

Montréal

11 novembre 2019

Christian Couture
Chargé d'expertise et de pratique – Solution d'affaires
Ville de Montreal
STI – Sécurité Publique et Justice

Bonjour,

Ci-joint la réponse de DXC à la demande de changement CR90019 soumise par la Ville de Montreal (Ville) dans le cadre du projet V24.

La Ville demande à DXC, par le biais de son partenaire SIS France, de développer une interface entre le système de gestion des consoles téléphoniques et ARTEMIS pour assurer l'acheminement des cartes d'appel en synchronisme avec l'appel téléphonique.

Ci-joint la proposition de DXC qui détaille les besoins exprimés par la Ville, la solution technique et l'approche de réalisation.

Salutations,

Sophie McDonald

Directrice de compte / DXC Technology

**Sophie McDonald**

Directrice de compte
Secteur public - Canada

514-231-4586

**sophie.mcdonald@dxc.com**
**www.dxc.technology**

# Note importante

Ce document a été préparé par ESIT Canada Services aux Entreprises Cie en réponse à la demande de changement CR90019 Interface Viper soumis par la Ville de Montréal. Afin d'accélérer la mise en place de la solution, celle-ci est présentée en deux propositions A et B. La proposition A, décrit les livrables suivants liés à la phase d'analyse et de design de la solution:

- Version préliminaire des spécification détaillées (en collaboration avec VIPER) de l'interface de connexion.
- Architecture de l'interface de connexion :
    - Architecture physique (Serveur VIPER – « Digiport » - Serveur ARTÉMIS) – sous la responsabilité de la Ville
    - Architecture logique (VIPER – ARTÉMIS) – responsabilité partagé WEST et DXC/SIS

Les autres livrables sont décrits dans la proposition B (ce document) qui traite de la réalisation, des essais et de la mise en oeuvre.

Les renseignements (données) qui figurent dans le présent document/la présente soumission appartiennent à ESIT Canada Services aux Entreprises Cie ou à ses sociétés affiliées (appelées collectivement ci-après «DXC ») et sont fournis à des fins d'évaluation seulement.

L'information relative au prix incluse dans cette présentation est présentée à des fins d'évaluation et de discussion seulement.

DXC et ses représentants n'assument aucune responsabilité à l'égard du destinataire ou de l'un de ses représentants quant à l'utilisation des renseignements fournis. Seul un accord définitif écrit, établi par entente mutuelle et signé par les représentants autorisés des parties lie DXC ou ses sociétés affiliées.

Dans le contexte de cette proposition, le terme « solution » renvoie aux produits et services proposés. Il est possible que l'on ait à demander de plus amples renseignements à Ville de Montréal pour élaborer la configuration qui convient le mieux au projet; c'est pourquoi le terme « solution » ne sous-entend pas que les produits ou services proposés aux présentes répondront aux exigences de Ville de Montréal.

Les termes « partenaire » et « partenariat » utilisés dans cette proposition ne sous-entendent pas un partenariat en règle, un partenariat juridique ou un partenariat contractuel; ils renvoient plutôt à une relation mutuellement avantageuse qui découle d'un travail d'équipe entre les parties.

Les prix et estimés inclus dans ce document sont valides pour une période de 60 jours à partir de la date de soumission de ce document.

Pour toute préoccupation, toute question ou tout problème concernant cette déclaration de confidentialité, veuillez communiquer avec votre représentant.


| | |
|---|---|
| Nom du représentant DXC: | Sophie McDonald |
| Courriel: | sophie.mcdonald@dxc.com |
| Téléphone: | 514-231-4586 |


Tous droits réservés. DXC Technology

# Révisions

| Version | Date | Type de modification | Description de la modification |
|---|---|---|---|
| 1.0 | 2019/05/05 | Création | Version finale validée et soumi : ses à la Ville |
| 2.0 | 2019/05/24 | Ajout | Section 5 : explicité les activités incluses dans le volet personnalisation. |
| | | Correction | Section 5 : coûts de support et maintenance, correction du montant pour retrancher les coûts de support et maintenance déjà inclus au contrat pour l'interface actuelle. |
| 3.0 | 2019/09/04 | Supression | Suppression de la portion géomatique pendant l'appel des positions GPS. |
| 4.0 | 2019/11/11 | Suppression | Suppression du coût de réalisation de la version préliminaire du dossier des spécifications qui est couvert dans la proposition A |
| 5.0 | 2019/12/11 | Ajustement | Revue des jalons de paiement pour mieux aligner les paiements aux livrables du projet. |

Tous droits réservés. DXC Technology

# Table des matières

**1 Contexte de la demande de changement ..... 4**
1.1 Compréhension des besoins ..... 4
**2 Compréhension du système Viper à interfacer ..... 5**
2.1 Réunions techniques ..... 5
2.2 Architecture ..... 5
2.3 Protocole ..... 5
2.4 Localisation de l'appelant ..... 6
**3 Développement à réaliser ..... 7**
3.1 Remplacement du module If911IP ..... 7
3.2 Prise en compte de la géolocalisation des appels ..... 7
3.3 Modification du module If911IP ..... 7
3.4 Remplacement des « Simulateurs » ..... 7
**4 Approche de réalisation ..... 8**
4.1 Analyse détaillée ..... 8
4.2 Développement ..... 8
4.3 Validation de la solution et acceptation ..... 8
4.4 Mise en service des adaptations ..... 9
4.5 Détail de l'accompagnement réalisé sur site ..... 9
4.6 Formation des utilisateurs ..... 9
4.7 Gouvernance du projet ..... 9
4.8 Livrables ..... 9
**5 Sommaire de coûts ..... 11**
**6 Validité ..... 13**
**Annexe A – Formulaire de la Demande de changement ..... 14**
**Annexe B – Document CAD-Out de West ..... 16**

Tous droits réservés. DXC Technology

# 1 Contexte de la demande de changement

Dans le cadre du projet "Migration V2.4" le SIM a exprimé une demande de changement portant sur l'interface télécom suite à la mise en place du projet des consoles téléphoniques VIPER. On trouvera en annexe la demande de changement initiale qui a été soumise le 26 février 2019 ainsi que les précisions sur les fonctions à inclure dans l'étendue du projet du 2 août 2019.

Dans cette section, nous faisons un récapitulatif des besoins et faisons un survol des solutions pour les combler.

## 1.1 Compréhension des besoins

La Ville de Montréal a fait l'acquisition pour le SIM à la fin de 2018 d'un système de gestion des appels téléphoniques (consoles téléphoniques), VIPER de la compagnie West.

Ce système va se charger de la gestion des appels faite autrefois par Bell (distribution des appels). Le lien DATA fournissant l'information ANI/ALI pour les appels 911 va alimenter le nouveau système de gestion des appels et celui-ci, après avoir affecté l'appel à un préposé, va fournir l'information en format NENA i3 à Artémis. Le système VIPER va agir comme serveur AQS.

Pour permettre l'intégration de Viper dans le SGI, les changements suivants ont été demandés par à Ville à DXC :

- Modifier l'origine et le format (NENA i3) du flux entrant d'Artémis pour obtenir l'information ANI/ALI d'un appel 911.
- Afficher dans la carte d'appel Artémis, la position GPS de l'appelant (latitude, longitude).
- Afficher sur la carthographie et permettre de centrer sur la position GPS de l'appelant (latitude et longitude)

# 2 Compréhension du système Viper à interfacer

## 2.1 Réunions techniques

Des réunions techniques se sont déroulées les 25 mars, 1er avril et 8 avril. Elles ont eu pour objectifs de préciser le contexte du projet, l'architecture qui sera mise en place, le protocole de communication et les traitements attendus par le SIM concernant la demande de prise en compte des informations de géolocalisation de l'appelant (cas d'un appel en provenance d'un téléphone cellulaire) qui ne sont actuellement pas exploitées par l'application Artémis en exploitation/production au SIM.

## 2.2 Architecture

Les trames seront transmises simultanément depuis 2 serveurs VIPER. L'un situé dans les locaux techniques du 4040 DU PARC, l'autre situé dans les locaux techniques du 1035 RACHEL E.

Elles seront à destination de 4 serveurs Artémis. Les 2 serveurs de production (art1-cta-sim et art1-bkp-sim), le serveur de formation (art1-cta-form) et un serveur de test (art1-cta-test).

L'acheminement se fera via le réseau IP. La solution VIPER prévoit que les échanges d'informations se font via des liaisons séries, il est donc nécessaire d'intercaler des convertisseurs (Série/IP). Nous n'avons à ce jour pas eu de confirmation sur la solution qui sera mise en service. Comme il a été indiqué lors des réunions techniques nous prenons comme hypothèse que les trames seront transmises aux serveurs via un lien TCP/IP sur un port qui devra être déterminé/configuré pour ne pas interagir avec ceux déjà en usage pour les différents applicatifs en place sur les serveurs Artémis. Nous ne prévoyons donc ni de développement, ni d'acquisition de matériel, de licence et de drivers pour le pilotage d'un boitier de conversion Série/IP (Type « DIGI PortServer » par exemple).

## 2.3 Protocole

Il s'agit d'un protocole unidirectionnel. Les informations sont transmises aux serveurs Artémis sans qu'aucune trame d'acquittement ne soit à émettre vers les serveurs VIPER.

Trois types de messages seront transmis vers les serveurs Artémis. Il s'agit des messages suivants :

| | | |
|---|---|---|
| H | HEARTBEAT | Maintien de la liaison entre le serveur VIPER et le serveur Artémis |
| 1, 2, 9 | CONNECT | Informations liées à l'appel téléphonique en cours |
| E | DISCONNECT | Fin (raccroché) d'un appel téléphonique |

Le protocole est décrit dans le document « VIPER CAD OUT » au chapitre 8.5 CAD Router Page (Nous disposons des pages 261 à 264 du document qu'on retrouvera à l'annexe B).

Toutes les trames sont construites sous le même format :
<STX><TYPE><MESSAGE><ETX><BBC>, où :

- Le <TYPE> (1 caractère) indique de quel type de message il s'agit (voir tableau ci-dessus)

- Le <Message> est constitué de champs de longueur fixe
- Le <BBC> est le checksum de la trame

Il faut noter, qu'en cas d'erreur sur la réception d'une trame, celle-ci sera ignorée.

Les messages de type « CONNECT » et « DISCONNECT » contiennent un identifiant « UCID » unique pour chaque appel. Cet identifiant permettra de gérer les trames reçues en doubles. Comme précisé plus haut les équipements VIPER sont, pour des raisons de sécurité et de continuité de service, doublés. Chaque information sera donc reçue 2 fois par les serveurs Artémis.

Le contenu de la trame « CONNECT » est issue des informations fournies à partir de la trame ALI reçue et géré par le serveur VIPER. Son contenu exact devra être précisé (en fonction des possibilités de configuration offerte par le serveur VIPER) dès le démarrage du développement de notre interface.

## 2.4 Localisation de l'appelant

En complément des traitements déjà effectués lors de la réception des trames ANI/ALI de BELL 911 présentement en opération sur les serveurs Artémis du SIM et qui devront être reportés lors de l'acquisition des trames 911 VIPER en remplacement de ces premières, le SIM nous demande de prendre en compte les données de géolocalisation pour les appels en provenance des téléphones cellulaires.

Ces données de géolocalisation devront permettre le centrage de la cartographie sur le poste du répartiteur.

Ces données de géolocalisation devront être mises à disposition du répartiteur pour être visualisées et copiées (pour une éventuelle utilisation d'en une autre application).

Les données de géolocalisation ne seront pas modifiées en cours de l'appel.

# 3 Développement à réaliser

## 3.1 Remplacement du module If911IP

Un nouveau module devra être développé pour remplacer celui existant et gérant le protocole d'acquisition de trames en provenance des serveurs « BELL 911 ANI/ALI ».

## 3.2 Prise en compte de la géolocalisation des appels

Ajout des traitements liés à la prise en compte de la géolocalisation des appels en provenance de téléphone cellulaire.

## 3.3 Modification du module If911IP

Afin de pouvoir réaliser des tests du nouveau module d'interface avec les serveurs « 911 VIPER » il est nécessaire d'adapter le module If911IP actuellement en production pour qu'il puisse « filtrer » certains appels. L'application de ce filtre se fera à partir d'une liste de « position répartiteur ». Les informations concernant les appels à destination de ces positions répartiteur ne seront pas transmises par l'interface If911IP aux autres processus de traitement de l'application Artémis et ne seront pas redirigées vers les postes des répartiteurs. Ces mêmes trames seront reçues et traitées par les serveurs « 911 VIPER » et permettront de tester la nouvelle interface et les traitements associés dans les environnements TEST/FORM.

NB : Ce même type de filtrage sera aussi prévu dans le nouveau module d'interface.

## 3.4 Remplacement des « Simulateurs »

Lors de la fourniture du module d'interface 911IP nous avons développé 2 simulateurs. L'un permet de récupérer et enregistrer les trames sur les serveurs Artémis « inactifs » (Serveur de relève par exemple).

L'autre permet la réutilisation des trames précédemment enregistrées à des fins de test.

Notre offre prévoit le remplacement de ces 2 simulateurs.

# 4 Approche de réalisation

DXC propose l'approche suivante pour la réalisation de cette demande de changement.

## 4.1 Analyse détaillée

Cette phase permet de vérifier et détailler les adaptations et de définir le paramétrage des applications. Elle se déroule sous forme de réunions de travail menées par DXC en présence du SIM, avec la participation de l'équipe projet SIS depuis Aix en Provence. A l'issue de cette phase, une spécification détaillée est produite. Au cours de cette analyse, la collaboration de la Ville sera demandée pour clarifier ses exigences et ainsi mieux définir les spécifications de la solution à mettre en place. Les spécifications détaillées seront soumises à la Ville pour validation et approbation. La Ville devra s'assurer de la participation de la compagnie West lors des ateliers.

## 4.2 Développement

Cette phase débute à la suite de l'approbation par la Ville du cahier des spécifications résultant de l'analyse détaillée. L'interface Viper sera réalisée par SIS-France.

## 4.3 Validation de la solution et acceptation

Les essais d'acceptation serviront à la validation et l'acceptation par la Ville de la nouvelle interface. Selon les résultats des essais, l'acceptation sera :

- Sans réserve
- Avec réserves à lever dans le cadre de la maintenance
- Ajournement : DXC et SIS-France devront corriger les réserves et notifier la Ville de la date à laquelle de nouveaux essais sont à réaliser. Le délai maximal de livraison des correctifs ciblé est de 20 jours ouvrables mais pourrait excéder ce délai selon la nature du problème à corriger.

Un ajournement ne pourra pas être décidé :

- Si les réserves ne sont pas liées aux options développées. En cas de contestation de la part de DXC/SIS, la Ville devra démontrer que l'anomalie est en lien direct avec les exigences qui ont été détaillées et approuvées dans la phase de l'analyse détaillée.
- Si les réserves sont mineures et qu'elles n'ont pas d'impact opérationnel ou fonctionnel.

Si un ajournement est décidé, les essais des correctifs devront être réalisés au plus tard 5 jours après la livraison des correctifs par DXC/SIS-France.

### 4.3.1 Essais d'acceptation

La Ville sera responsable des essais d'acceptation. Ces essais serviront à valider que les modifications fonctionnent tel que prévu. Les cas d'essais pour valider les adaptations seront ajoutés aux essais d'acceptation de la base de maintenance Artémis qui servira à la mise en service de l'interface Viper.

## 4.4 Mise en service des adaptations

Cette proposition fait l'hypothèse que les adaptations apportées ne justifient pas une nouvelle base Artémis à elles seules. Ces correctifs seront plutôt intégrés à une des deux bases de maintenance Artémis annuelles qui suivra leur livraison.

## 4.5 Détail de l'accompagnement réalisé sur site

Dans le cadre de cette mise en œuvre, SIS a évalué les besoins d'assistance sur site à délivrer auprès de DXC et/ou du SIM.

### 4.5.1 Assistance technique

SIS prévoit 1 intervention sur site du SME d'une durée de 2 semaines consécutives afin de mettre en œuvre l'interface Viper sur la plate-forme de validation. L'activation en opérationnel sera supervisée par le SME à distance depuis les bureaux de SIS sur Aix en Provence.

## 4.6 Formation des utilisateurs

La formation des utilisateurs est de la responsabilité de la Ville. DXC ne prévoit pas offrir de formation aux utilisateurs dans le cadre de cette demande de changement.

## 4.7 Gouvernance du projet

Cette demande de changement s'inscrit dans le cadre du projet Artémis V2.4 et sera gérée selon la gouvernance de ce projet.

## 4.8 Livrables

Les livrables sont les produits des différentes activités du projet. Ce sont les livrables qui après acceptation par la Ville seront facturés. La Ville aura 5 jours pour réviser les livrables intérimaires et 10 jours ouvrables pour réviser les versions finales et signifier à DXC tous défauts qu'elle souhaite faire corriger. La Ville signifiera son acceptation inconditionnelle (absence de défauts) ou son acceptation conditionnelle (défauts mineurs à corriger plus tard) ou son refus du produit livrable par l'émission du document d'acceptation habituel. Une fois ce délai passé, le livrable sera considéré comme accepté.

La Ville sera un des participants au processus itératif de révision des livrables jusqu'à l'obtention d'une version finale.

### 4.8.1 Spécifications détaillées

Les spécifications détaillées permettent de définir les paramétrages et configurations nécessaires et les fonctionnalités spécifiques à développer pour que la nouvelle interface réponde aux attentes du SIM.

Critères d'acceptation : La Ville sera un des participants au processus itératif de révision de ce livrable jusqu'à l'obtention d'une version finale. DXC prévoit un maximum de 1 version intérimaire et une version finale. La Ville aura 5 jours ouvrables pour réviser la version intérimaire et 10 jours pour approuver la version finale. Une fois ce délai passé, le livrable sera considéré comme accepté.

### 4.8.2 Interface Viper et simulateur

Ce sont les modules qui mettent en place les fonctionnalités décrites dans le dossier des spécifications détaillées.

Cette proposition ne prévoit qu'une seule livraison pour ces livrables.

Critères d'acceptation : La Ville aura 10 jours ouvrables pour effectuer les essais d'acceptation. Le livrable sera approuvé par la Ville si à l'issue des essais d'acceptation, aucune réserve justifiant un ajournement ne subsiste (voir Validation de la solution et acceptation). Une fois ce délai passé, le livrable sera considéré comme accepté.

### 4.8.3 Mise en service

C'est la mise en service de l'interface Viper et des simulateurs validés dans l'environnement de formation/acceptation.

Critères d'acceptation : Le rapport d'acceptation de la base de maintenance Artémis qui contiendra les correctifs signifiera l'acceptation de ce livrable.

### 4.8.4 Calendrier

Une fois l'approbation, par le biais d'un bon de commande, acheminée par la Ville à DXC, une période de 1 mois sera nécessaire pour démarrer le projet et assigner les ressources. Suite à la phase préparatoire, voici le déroulement anticipé de l'implantation de cette demande de changement.

Les principaux jalons du chemin critique sont les suivants :

| **Activité / Jalon** | **Durée** |
|---|---|
| Analyse détaillée | 1 mois |
| Développement | 5 mois |
| Essais acceptation Ville | 0.5 mois |
| Mise en service des correctifs effectué dans le cadre du contrat de maintenance | À déterminer |

La durée totale du projet est donc estimée à 6.5 mois et présentée à des fins de planification. Une fois la commande donnée, une planification plus détaillée avec des dates fixes sera élaborée.

# 5 Sommaire de coûts

Les coûts de réalisation cette demande de changement sont forfaitaires. DXC propose de réaliser cette demande de changement pour la somme forfaitaire de 274 622,12 $ avant taxes. Des frais de maintenance et support, aussi présentés dans cette section seront ajoutés à la facture mensuelle une fois la mise en service complétée.

Les tableaux suivants illustrent le détail des prix, les jalons de paiement ainsi que les frais de support et maintenance. Il est pris pour acquis que la mise en service de l'interface Viper sera exécutée dans le cadre du service de maintenance du SGI (deux bases de maintenance annuelles et une mise à jour de l'image) et n'encourent pas de frais supplémentaires pour la Ville. Dans le cas où une base de maintenance ou une mise à jour de l'image supplémentaire était requise, les efforts DXC qui y seraient reliés seront chargés en temps et matériel.

Le tableau suivant présente les éléments du prix forfaitaire pour l'interface Viper :

| Éléments | Prix forfaitaire | Notes |
|---|---|---|
| Licences | $ 194 981,26 | |
| Module interface Viper | $ 146 235,94 | |
| Simulateur Viper | $ 48 745,32 | |
| Personnalisation:<br>Configurations, essais, mise en production | $ 79 640,86 | |
| Total CR90019 (B) | $ 274 622,12 | |

Les activités du volet **Personnalisation** se déroulent tout au long du projet et incluent :

- Le démarrage du projet incluant l'élaboration du plan, du calendrier, et l'assignation des ressources et spécialistes au projet;
- L'élaboration, la documentation, la révision et la préparation pour les équipes de développement des spécifications détaillées;
- Le suivi technique des réalisations et de leur conformité à l'architecture produit et aux spécifications techniques;
- La validation système, la préparation et l'exécution de la recette, l'élaboration et ou mise à jour de la documentation système et fonctionnelle;
- Le transfert de connaissance vers l'équipe de support et maintenance;
- La préparation des environnements multiples, l'installation de la maquette et base de données, l'application des configurations spécifiques, la préparation/modification des cas d'essais et l'exécution des validations spécifiques (intégration, régression);
- L'élaboration du plan d'implantation, la mise à jour de la documentation opérationnelle spécifique, l'adaptation des outils/procédures d'implantation et de retour arrière, « dry run » de l'implantation et retour arrière;

- Le support aux activités d'essai d'acceptation client;
- Déploiement des modules et configuration, mise à jour de la base de données, vérification et validation post déploiement;
- La gestion de projet, incluant le suivi des activités, le suivi des échéanciers, la gestion de la qualité, la gestion des risques, les communications avec les équipes/fournisseurs/clients, la gestion des demandes/problèmes/imprévus, le suivi des acceptations, la facturation, la fermeture du projet.

Le tableau suivant présente les jalons de paiement ainsi que les livrables associés. Tout au long du projet, le suivi des livrables permettra de faire état de l'avancement des travaux et de la facturation.

| **Jalons de facturation** | **Prix forfaitaire** | **Livrables** |
|---|---|---|
| Démarrage du projet | | Calendrier et plan de projet |
| Dossier des spécifications final | $ 60 000.00 | Spécifications détaillées acceptées |
| Livraison licenses | $ 194 981,26 | Interface installée et configurée selon le dossier des spécifications<br>Essais de régression et intégration |
| Essais et déploiement | $ 19 640.86 | Essais d'acceptation de la base et des nouvelles fonctions.<br>Rapport d'acceptation de la base Artémis. |
| Total | $ 274 622,12 | |

Le tableau suivant présente les frais annuels de support et maintenance qui seront ajoutés à la facture mensuelle dès la mise en production et qui couvrent les nouvelles fonctionnalités développées.

| **Éléments** | **Prix annuel** | **Notes** |
|---|---|---|
| Module interface Viper | $ 11 518,32 | |
| Simulateur Viper | $ 5 668.92 | |
| Total Support et maintenance | $ 17 187,24 | |

# 6 Validité

Cette proposition est valable pour les 60 jours suivant son dépôt.

# ANNEXE A – FORMULAIRE DE LA DEMANDE DE CHANGEMENT

Montréal

SERVICE DE TECHNOLOGIE D'INFORMATION
SOLUTION D AFFAIRE - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET JUSTICE
SOLUTION SUPPORT AUX OPÉRATION

**Objet :** Demande de service
**Interface ANI/ALI 911-VIPER-Artémis**

**Destinataire :** Philippe Maertens
*Chargé de projet, DXC*

**Expéditeur :** Christian Couture
*Chargé d'expertise et de pratique – Solutions d'affaires - Sécurité publique et Justice*

**Date :** 22 février 2019

---

Nous demandons à DXC de nous fournir une proposition pour que le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) puisse obtenir dans Artémis l'information de l'appelant 911 en provenance d'un nouveau système de gestion des appels d'urgence.

Contexte actuel:

La Ville de Montréal a fait l'acquisition pour le SIM à la fin de 2018 d'un système de gestion des appels téléphoniques (consoles téléphoniques), VIPER de la compagnie West.

Ce système va se charger de la gestion des appels faite autrefois par Bell (distribution des appels). Le lien DATA fournissant l'information ANI/ALI pour les appels 911 va alimenter le nouveau système de gestion des appels et celui-ci, après avoir affecté l'appel à un préposé, va fournir l'information en format NENA i3 à Artémis. Le système VIPER va agir comme serveur AQS.

Présentement, l'information en provenance de ce lien DATA est le flux entrant du serveur Artémis.

Objectif de la demande :

1. Modifier l'origine et le format (NENA i3) du flux entrant d'Artémis pour obtenir l'information ANI/ALI d'un appel 911.
2. Afficher dans la carte d'appel Artémis, la position GPS de l'appelant (latitude, longitude).
3. Mettre à jour la dernière position GPS de l'appelant dans Artémis, cette position pouvant être mise-à-jour si l'appelant est en déplacement. (pourrait faire l'objet d'une deuxième livraison si pas déjà pris en compte par Artémis).

Par le processus identifié ci-dessus, nous demandons à DXC de fournir une proposition qui vise à identifier les solutions disponibles, une évaluation des efforts et des coûts envisagés. Le SIM est ouvert aux suggestions de DXC et est disponible pour des rencontres afin de préciser la compréhension de leur besoin.

Cette demande est nécessaire pour la mise en service du nouveau système de gestion des appels d'urgence qui doit avoir lieu vers la fin mai. Des tests et de la formation sont prévus avant la mise en service.

La documentation de West concernant l'interface : VIPER CAD Out.pdf

Le champ ALI de cette documentation sera composé de l'information fournie par le service ANI/ALI actuel.

**Mcdonald, Sophie**

**From:** Christian Couture <christian.couture@montreal.ca>
**Sent:** August 2, 2019 2:46 PM
**To:** Mcdonald, Sophie
**Cc:** Sebastien Berteau; Maertens, Philippe; Alejandro Zelarayan; Robin Dionne; Gustavo Adolfo Arèvalo
**Subject:** Re: CR90019 - Interface Viper / Proposition forfaitaire de DXC

Bonjour Sophie,

Tel que demandé, j'ai rencontré le SIM concernant la proposition CR90019 – Interface Viper, et le traitement attendu de la position initiale GPS de l'appelant.

Le SIM désire pouvoir traiter la coordonnées GPS de l'appelant (cellulaire) de manière à améliorer le traitement actuel, et ce effectuant les actions suivantes :

- Afficher les coordonnes X-Y sur la carte d'appel Artémis > Oui
- Afficher la position des coordonnées X-Y sur la cartographie Artémis maps > Oui
- Centrer la carte Artémis maps sur la coordonnée X-Y > Oui

Cordialement,

**Christian Couture**

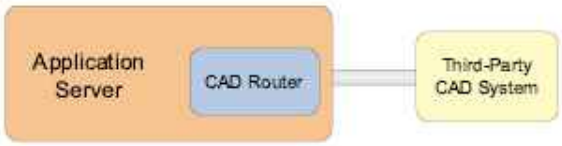
Chargé d'expertise et de pratique principal - Solution en sécurité publique
Service des Technologies d'informations - Direction solution d'affaires sécurité publique et justice
Montréal
**Tél** : 514-872-0702 | **Cell** : 514-208-4601
**Courriel** : christian.couture@montreal.ca
**Adresse postale** : 801 rue Brennan, Pavillon Prince - 2e étage (2207.20), Montréal (Qc) H3C 0G4

# ANNEXE B – DOCUMENT CAD-OUT DE WEST



## 8.5 CAD Router Page

If Positron VIPER is integrated with a third-party CAD system, use this page to configure protocols for communication between the application server and the CAD Router application, which forwards call information to the CAD system.




The CAD Router process residing on each Application Server operates redundantly (one is master, the other on standby), and is responsible for generating the CAD output and populating the Power 9-1-1 Lists Module's optional Abandoned Calls list.

Messages sent to the CAD system follow NENA standards. The following tables show message formats and an example of a connect message.

**Table 53: CAD Router Message Formats** *(Sheet 1 of 3)*

| Message Type | Message Syntax | Message Components |
|---|---|---|
| Heartbeat | <STX><TYPE><ETX><BCC> | • **STX**: Indicates start of text (0x02).<br>• **TYPE**: The message type is H (0x48).<br>• **ETX**: Indicates end of text (0x03).<br>• **BCC**: The block check character, which is obtained by taking the continuous Exclusive OR (XOR) of all characters preceding the BCC, except for the STX character. |

**Table 53: CAD Router Message Formats** *(Sheet 2 of 3)*

| Message Type | Message Syntax | Message Components |
|---|---|---|
| Connect | <STX><TYPE><POSITION><br><ALI><ETX><BCC><br><br>*If the Append UCID option is enabled, the message syntax becomes:*<br><STX><TYPE><POSITION><br><VIPER UCI><ALI><ETX><br><BCC><br><br>*For an example of a connect message, see Table 54 on page 263.* | • **STX**: Indicates start of text (0x02).<br>• **TYPE**: A one-digit message type assigned by the ALI database. Possible values are:<br>**1**: Data retrieved; one path functional<br>**2**: Data retrieved; two paths functional<br>**9**: No address found<br>• **POSITION**: Two or three digits that indicate the position number.<br>• **ALI**: The ALI string in the connect message uses the same format as the ALI database. The string is filtered to remove any non-displayed characters (0x00H and above 0x7F) which are replaced with a blank (0x20H), with the exception of <CR> and <LF>. Maximum length is 547 characters.<br><br>If ALI is not available for a call, the connect message ALI component is replaced with the text string configured in the CAD Router.ini file's ALI_NOT_FOUND key. |

**Table 53: CAD Router Message Formats** *(Sheet 3 of 3)*

| Message Type | Message Syntax | Message Components |
|---|---|---|
| Connect<br>*continued* | | • **CR**: ASCII Carriage Return (0x0D).<br>• **ETX**: Indicates end of text (0x03).<br>• **BCC**: The block check character, which is obtained by taking the continuous Exclusive OR (XOR) of all characters preceding the BCC, except for the STX character. |
| Disconnect<br><br>*Disconnect messages are sent when calls go on hold or on-hook.* | <STX><TYPE><POSITION><ETX><BCC><br><br>*If the Append UCID option is enabled, the message syntax becomes:*<br><STX><TYPE><POSITION><VIPER UCI><ETX><BCC> | • **STX**: Indicates the start of text (0x02).<br>• **TYPE**: One byte. Message type is E (0x45).<br>• **POSITION**: Two or three digits that indicate the position number.<br>• **ETX**: Indicates end of text (0x03).<br>• **BCC**: The block check character, which is obtained by taking the continuous Exclusive OR (XOR) of all characters preceding the BCC, except for the STX character. |

**Table 54: Example of Connect Message**

| Component | Description | Comments | Value | Length |
|---|---|---|---|---|
| STX | | Start of text | 0x02 | 1 |
| Type | | "1", "2", or "9" | 0x31, 0x32 or 0x39 | 1 |
| Position | | (00-99) or (01-99) | 0x30–0x39, 0x30–0x39 | 2 |
| Beginning of ALI record (following trunk number field from database) | | | | |
| ALI | Phone No. | (NPA) XXX-YYYY | 0x20 to 0x7F | 14 |
| | Class | BUSN | 0x20 to 0x7F | 4 |
| | Date | MM/DD | 0x20 to 0x7F | 5 |
| | Time | HH:MM | 0x20 to 0x7F | 5 |
| | Name | Intrado Inc. | 0x20 to 0x7F | 50 |
| | House No. | 101 | 0x20 to 0x7F | 10 |
| | Direction | W | 0x20 to 0x7F | 3 |
| | Street Name | Albemarle Road | 0x20 to 0x7F | 30 |
| | ESN | 123 | 0x20 to 0x7F | 3 |
| | SP | Space | 0x20 | 1 |
| | Location | Near Oak Lawn Cemetery | 0x20 to 0x7F | 20 |
| | State | NC | 0x20 to 0x7F | 2 |
| | City | Asheboro | 0x20 to 0x7F | 30 |
| | Free Field | Telecommunication | 0x20 to 0x7F | 25 |
| | PSAP | 12 | 0x20 to 0x7F | 2 |
| | **** End of All Fields **** | | | |
| ETX | | End of Text | 0x03 | 1 |
| BCC | | Block Check Character | | 1 |

263

- **To modify CAD router settings**

1. Expand **Telephony Server**, then click **CAD Router**.

   The CAD Router Configuration page appears.




2. Use the information in Table 55 to enter settings, then click **Save**.

**Siège Social Canadien**
5150 Spectrum Way – suite 500
Mississauga, ON, L4W 5G2

**www.dxc.technology**

**À propos de DXC Technology**
DXC Technology, nous sommes au service de quelque 6000 clients des secteurs privé et public dans 70 pays. L'indépendance de notre technologie et notre alliance internationale avec un grand nombre de partenaires compétents permettent de fournir des services et des solutions informatiques performantes de nouvelle génération.
© 2019 DXC Technology Company. All rights reserved.

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles**

**Dossier # : 1195035004**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction |
| **Objet :** | Approuver l'addenda # 7 au contrat avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour la mise en place de l'interface VIPER, pour une dépense additionnelle de 335 507,81 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 088 914,28 $ à 35 424 422,09 $, taxes incluses. |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

**COMMENTAIRES**

Sur la base des informations fournies par le Service, nous sommes d'avis que la modification peut être qualifiée d'accessoire au contrat et ne pas en changer la nature; de plus, les services peuvent être octroyés de gré à gré (art. 573.3.0.4 et art. 573.3. (6) (b) et 573.3 (9) de la Loi sur les cités et villes). Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme le projet d'addenda joint à la présente intervention.

**FICHIERS JOINTS**

2019-12-17 Addenda 7 ESIT Canada visé.pdf

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Guylaine VAILLANCOURT
avocate
**Tél :** 514-872-6875

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-18

Marie-Andrée SIMARD
notaire et chef de division
**Tél :** 514-872-8323
**Division :** Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
17 DEC. 2019
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Services des affaires juridiques

**Addenda No 7**
**Convention du 2 mars 2006 (CG06 0101) (Convention du 2 mars 2006 (CG06 0101), modifiée par l'addenda N° 1 du 28 février 2008 (CG08 0051), par l'addenda N° 2 du 28 aout 2008 (CG08 0422, par l'addenda N° 3 du 23 février 2012 (CG12 0037) , par l'addenda N° 4 du 31 octobre 2012 (CG12 0401) , par l'addenda N° 5 du 29 aout 2013 (CG13 0323) et par l'addenda N° 6 du 16 juin 2017 (CG17 0257)**

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la **« Ville »**

**ET :**

**ESIT Canada Services aux Entreprises Cie**. personne morale ayant sa principale place d'affaires au 5150, Spectrum Way Suite 500 MISSISSAUGA ON L4W 5G1, agissant et représentée par Louis Vesprini dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

No d'inscription T.P.S. : 102340239
No d'inscription T.V.Q. : 1010300467

Ci-après appelée le **« Contractant »**

**ATTENDU QUE** les parties ont conclu une convention de services professionnels le 2 mars 2006 (CG06 0101), laquelle a été modifiée par l'addenda N° 1 le 28 février 2008 (CG08 0051), par l'addenda N° 2 le 28 août 2008 (CG08 0422), par l'addenda N° 3 le 23 février 2012 (CG12 0037), par l'addenda N° 4 le 25 octobre 2012 (CG12 0401), par l'addenda N° 5 le 29 août 2013 (CG13 0323) et par l'addenda N° 6 le 16 juin 2017 (ci-après collectivement appelés la **Convention**);

**ATTENDU QUE** le contrat initial (**CG06 0101**) a été octroyé le 2 mars 2006 à EDS Canada Inc. qui en 2008 s'est fusionnée avec Hewlett-Packard Enterprise Canada Co. En janvier 2017, Hewlett-Packard Canada Co. a changé sa dénomination sociale et est devenue ESIT Canada Services aux Entreprises Cie (ESIT);

**ATTENDU QUE** le contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) a été prolongé pour une période de 36 mois par l'addenda N° 6, soit du 28 novembre 2017 au 27 novembre 2020, avec la possibilité de 2 renouvellements annuels;

**ATTENDU QUE** suite à un appel d'offres public # 18-17189, la Ville a octroyé un contrat (CG18 0600) à la firme West Safety Services Canada inc. pour l'acquisition d'un système de gestion des appels d'urgence VIPER pour le Centre de communications (CCSI) pour le SIM;

**ATTENDU QUE** pour permettre l'intégration de VIPER dans le SGI et en assurer le bon fonctionnement, une interface est requise afin que l'information des appels 9-1-1 filaires et cellulaires soit fournie au SGI par le nouveau système VIPER;

**ATTENDU QUE** le Contractant est l'intégrateur exclusif pour toutes les actions de support, d'ajustement ou d'ajouts aux diverses composantes du SGI;

**ATTENDU QUE** le Contractant est le seul en mesure de procéder au développement de l'interface permettant l'intégration de VIPER au SGI puisqu'il détient les droits de propriété intellectuelle sur les logiciels du SGI;

**ATTENDU QUE** les honoraires du Contractant doivent être augmentés d'un montant de deux cent quatre-vingt-onze mille huit cent neuf dollars et trente-six cents avant taxes (291 809,36 $) pour permettre le développement de l'interface et le support et l'entretien de celle-ci afin de permettre l'intégration de VIPER dans le SGI;

**ATTENDU QUE** la Ville de Montréal a adopté un Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement au Cocontractant;

**EN FOI DE QUOI LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:**

## ARTICLE 1
## PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante des présentes comme ci-après récité au long.

## ARTICLE 2
## MODIFICATIONS

2.1 L'article 1 de la Convention est modifié pour procéder aux ajouts suivants :

1.10 « Annexe 8 » : Demande de services du 22 février 2019.
1.11 « Annexe 9 » : Réponse de DXC du 12 décembre 2019 ;

2.2 L'article 2.1 de la Convention est remplacé par le suivant :

« 2.1 La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 à fournir le SGI. »

2.3 L'article 3 de la Convention est modifié pour ajouter les Annexes 8 et 9 :

« L'ordre de préséance d'interprétation de la présente convention et des Annexes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 sera le suivant: ...»

2.4 L'article 6.1 de la Convention est remplacé par le suivant :

« En contrepartie de l'exécution par le Contractant de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention et ses addendas, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de **TRENTE MILLIONS HUIT CENT DIX MILLE CINQ CENT QUARANTE-TROIS DOLLARS ET VINGT-QUATRE CENTS** (30 810 543,24 $) excluant toutes les taxes applicables sur les biens et les services (TPS et TVQ), tel que détaillé dans la proposition financière – enveloppe de prix de l'Annexe 7, conformément aux options retenues et les modalités de paiement définies dans la proposition du contractant datée du 25 mai 2017 et tel que détaillé également dans la Réponse de DXC – de l'Annexe 9 ».

2.5 L'article 9.3 de la Convention est modifié de façon à ce que les informations relatives au Contractant se lisent comme suit :

Monsieur Louis Vesprini
General Manager
ESIT Canada Services aux entreprises co.
5150 Spectrum Way
Mississauga (Ontario) L4W5G1
Canada
Téléphone : (205) 634-3467

**ARTICLE 3**
**AUTRES DISPOSITIONS**

3.1 Tous les autres termes et conditions de la Convention demeurent inchangés;

3.2 Aucun paiement versé à ESIT Canada Services aux Entreprises Cie ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention;

3.3 Les paiements seront honorés sur la présentation de la facture détaillée indiquant le détail des travaux;

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, AUX LIEU ET DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Signé à Montréal, ce _____2020

**VILLE DE MONTRÉAL**

**Par :**_____
Yves Saindon, greffier

Signé à _____, ce _____2020

**ESIT Canada Services aux entreprises Co.**

**Par :**_____
Louis Vesprini, General Manager

Cet Addenda N° 7 a été approuvé par résolution du conseil d'agglomération en date du _____ 2020 (CG20 _____ )

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**

**Dossier # : 1195035004**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction |
| **Objet :** | Approuver l'addenda # 7 au contrat avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour la mise en place de l'interface VIPER, pour une dépense additionnelle de 335 507,81 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 088 914,28 $ à 35 424 422,09 $, taxes incluses. |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

1195035004 STI.xls

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Tene-Sa TOURE
Préposée au budget
**Tél :** 514 868-8754

Gilles Bouchard
Conseiller budgétaire
514-872-0962

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-10

François FABIEN
Conseiller budgétaire
**Tél :** 514 872-0709

**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 20.06

2020/01/30 17:00

(1)

**Dossier # : 1198410003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Acte mixte |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Accorder un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc., pour l'acquisition, l'utilisation et l'entretien de logiciels spécialisés, pour une période de 5 ans, soit du 31 mars 2020 au 30 mars 2025, pour une somme maximale de 982 410,54 $, taxes incluses (fournisseur exclusif) |

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc. pour l'acquisition, l'utilisation et l'entretien de logiciels spécialisés, pour une période de 5 ans, soit du 31 mars 2020 au 30 mars 2025, pour une somme maximale de 982 410,54 $, taxes incluses (fournisseur exclusif);
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.
3. d'autoriser le directeur Centre Expertise Plateformes et Infrastructures à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2019-12-18 15:02

**Signataire :** Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1198410003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Acte mixte |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Accorder un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc., pour l'acquisition, l'utilisation et l'entretien de logiciels spécialisés, pour une période de 5 ans, soit du 31 mars 2020 au 30 mars 2025, pour une somme maximale de 982 410,54 $, taxes incluses (fournisseur exclusif) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.
La Ville de Montréal utilise des logiciels du manufacturier BMC pour gérer des traitements automatisés en lots, liés aux systèmes d'informations les plus critiques de la Ville. Ces traitements permettent entre autres le traitement et le chargement de données entre plusieurs plateformes incluant l'ordinateur central et le système financier SIMON. Ces traitements produisent plusieurs rapports qui sont analysés, distribués et imprimés automatiquement.

Actuellement, une partie significative des traitements est liée à l'ordinateur central. Ce système héberge plus de 29 applications de gestion dont les plus critiques sont : la paie, la taxation, les systèmes comptables et le système de traitement des offenses pénales (STOP+ et constats d'infractions). Il existe plusieurs projets d'envergures qui vont permettre de remplacer les applications sur l'ordinateur central, dont :

· 74250- Programme Transfo RH Système de gestion des ressources humaines
· 73100- Système de performance budgétaire
· 70025- Cour municipale et numérique
· 74551- Système de taxation et d'évaluation foncière

Toutefois, ces projets seront déployés de façon modulaire afin de permettre l'optimisation de la gestion de changement auprès des employés et de stabiliser les systèmes. Par conséquent, l'ordinateur central doit être maintenu pour une période de 5 à 7 ans.

Les logiciels du manufacturier BMC, acquis depuis le début des années 1990, suite à un appel d'offres (cf. CO90 03572), ont permis à la Ville d'améliorer la gestion de ses systèmes

d'informations à travers l'automatisation des traitements et de la production de divers rapports et relevés. Depuis leurs premières acquisitions, la Ville renouvelle le contrat de maintenance et d'utilisation de ces licences afin de bénéficier du service de soutien technique, d'accéder aux mises à niveau et aux mises à jour du logiciel en lien avec le respect des droits d'auteurs. BMC Software distribution inc. propriétaire du code source de ces logiciels agit en tant que distributrice exclusive et en assure l'entretien et l'évolution. Le contrat actuel pour l'acquisition et l'utilisation de logiciels BMC vient à échéance le 31 mars 2020.

De plus, afin de répondre à la croissance de la capacité des traitements corporatifs, le nouveau contrat permet d'ajouter une capacité additionnelle des taches d'automatisations. Ces nouvelles licences seront disponibles dès l'entrée en vigueur du contrat sans incidence sur le coût de maintenance annuel.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc., pour l'acquisition, l'utilisation et l'entretien de logiciels spécialisés, pour une période de 5 ans, soit du 31 mars 2020 au 30 mars 2025, pour une somme maximale de 982 410,54 $, taxes incluses (fournisseur exclusif).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG19 0053 - 28 février 2019 - Autoriser une dépense additionnelle de 172 467,09 $, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation pour l'entretien des licences logicielles Control M et Mainview, pour la période du 31 mars 2019 au 30 mars 2020, dans le cadre du contrat accordé à BMC Software Canada inc. (CG15 0139), majorant ainsi le montant total du contrat de 745 700,28 $ à 918 167,37 $, taxes incluses (fournisseur unique)
CG15 0139 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc. pour l'acquisition et l'entretien de licences logicielles pour une période de 4 ans, soit du 31 mars 2015 au 30 mars 2019, pour une somme maximale de 745 700,28 $, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin

BC954429 - 1 mai 2014 - Achat de 214 licences supplémentaires de Control-M pour un total de 6 820,41 $.

CG11 0079 - 24 mars 2011 - Octroyer un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc. pour l'entretien et le soutien technique de licences logicielles, pour une période de 4 ans, soit du 31 mars 2011 au 30 mars 2015 - Dépense totale de 908 489,99 $, taxes incluses

CG06 0501 - 13 décembre 2006 - Octroi d'un contrat à BMC Software Canada inc. au montant de 332 883,27 $, taxes incluses, pour le support, maintenance et mise à jour des logiciels nécessaires au fonctionnement de l'ordinateur central IBM de la Ville, pour une période de 4 ans, soit du 11 novembre 2006 au 10 novembre 2010

CM03 0096 - 25 février 2003 - Octroi d'un contrat de 4 ans à BMC Software Distribution inc. au montant de 47 911$US par année, taxes en sus, pour les services d'assistance, d'entretien et de mise à jour des logiciels nécessaires au fonctionnement de l'ordinateur central IBM de la Ville ainsi qu'à celui du Service de police; et autorisation au Directeur général adjoint du Service des ressources matérielles et informatiques de signer avec BMC Software Distribution inc. le contrat à cet effet - Dépense de fonctionnement annuelle de 47 911$ US, taxes en sus, pour la durée de la convention, soit au total 191 644$ US, taxes en sus - Économie sur 4 ans de 381 109 $.

**DESCRIPTION**

Les logiciels BMC servent notamment à orchestrer et à automatiser les traitements corporatifs de la Ville. Ils permettent entre autres d'assurer les transferts de fichiers, d'exécuter des traitements en lots ou la gestion des transactions. Leur utilisation est nécessaire et essentielle pour la continuité des opérations de la Ville, de ses services centraux et de ses arrondissements.
Les principaux logiciels BMC utilisés sont :

- Control-M : Orchestrateur automatisé d'opérations de toutes les applications corporatives avec gestion de rapports intégrés;
- Mainview : Outils de surveillance permettant aux spécialistes techniques d'assurer une vigie de l'utilisation et de la performance des ressources de l'ordinateur central. Il détecte aussi certaines anomalies et apporte des correctifs immédiats sans aucune intervention humaine.

Le contrat actuel comporte deux volets :

1 - Le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien technique des logiciels fournis exclusivement par le manufacturier BMC et qui donne accès aux dernières mises à jour et aux correctifs du code et de sécurité informatique, afin d'en assurer la continuité opérationnelle;

2 - L'acquisition de nouvelles tâches en prévision d'une croissance de 2 % par année pour les 5 prochaines années. Cette capacité sera mise à la disposition de la Ville dès l'entrée en vigueur du nouveau contrat, toutefois les coûts de maintenance seront échelonnés de façon progressive sur la durée du contrat.

**JUSTIFICATION**

Depuis leur acquisition en 1990, les logiciels de BMC répondent efficacement aux besoins de la Ville. Ils occupent un rôle central dans l'écosystème des applications critiques de la Ville et rendent essentiel l'accès à un service d'assistance technique et de maintenance de ces logiciels.
En plus de l'accès aux mises à jour et aux correctifs qui sont indispensables pour garantir la stabilité et la sécurité informatique des applications et des données. La Ville prévoit une croissance de 2% par année du nombre de tâches sur les 5 prochaines années.

Ce contrat peut être conclu de gré à gré en vertu de l'article 573.3 paragraphe 6 (b) de la Loi sur les cités et villes, étant donné que la firme BMC dispose des droits exclusifs pour l'édition et la distribution des logiciels utilisés, ainsi qu'en vertu de l'article 573.3 paragraphe 9 de cette même loi, puisque BMC est le fournisseur exclusif du service d'entretien et des mises à jour de ses produits.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat est de 982 410,55 $ taxes incluses sera répartie comme suit :

| Période de couverture | 31-03-2020 au 30-03-2021 | 31-03-2021 au 30-03-2022 | 31-03-2022 au 30-03-2023 | 31-03-2023 au 30-03-2024 | 31-03-2024 au 30-03-2025 | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| BF | 172 467,09 $ | 177 641,10 $ | 177 641,10 $ | 177 641,10 $ | 177 641,10 $ | 883 031,49 $ |
| PTI | 99 379,06 $ | | | | | 99 379,06 $ |
| Total | 271 846,15 $ | 177 641,10 $ | 177 641,10 $ | 177 641,10 $ | 177 641,10 $ | 982 410,55 $ |

Budget de fonctionnement

La dépense de 883 031,49 $ taxes incluses (806 325,45 $ net de taxes), sera imputée au budget de fonctionnement du Service des TI. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

Budget PTI

La dépense de 99 379,06 $ taxes incluses (90 746,33 $ net de taxes), sera assumée au PTI 2020 du Service des TI dans le cadre du projet du projet 70910 - Programme Plateformes et Infrastructures et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG17-013 et de compétence locale 17-034. Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50,1 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Cette dépense concerne des systèmes corporatifs tels que le système de taxation et d'évaluation foncière, la gestion Cour municipale ou le système de traitement des offenses pénales, qui sont de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Tableau comparatif des coûts des années antérieures :

| Contrat BMC | | | |
|---|---|---|---|
| Comparaison des années antérieures | | | |
| Période | Montants annuels taxes incluses | Différence $ | Différence % |
| 2017-2018 | 186 425,07 $ | N/A | N/A |
| 2018-2019 | 186 425,07 $ | 0 $ | 0% |
| 2019-2020 | 172 467,09 $ | (13 957,98) $ | (7,49) % |
| 2020-2021 (1ere année du nouveau contrat) | 172 467,09 $ | 0$ | 0 % |
| 2021-2022 (2e année du nouveau contrat) | 177 641,10 $ | 5 174,01 $ | 3 % |
| 2022-2023 (3e année du nouveau contrat) | 177 641,10 $ | 0$ | 0 % |
| 2023-2024 (4e année du nouveau contrat) | 177 641,10 $ | 0$ | 0 % |
| 2024-2025 (5e année du nouveau contrat) | 177 641,10 $ | 0$ | 0 % |

En ce qui concerne le nouveau contrat, l'augmentation du coût de maintenance sera de 5 174,01 $ à partir du 2021, ce qui représente 3,0 % par rapport au contrat précédent. Aucune augmentation du coût par la suite.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le contrat actuellement en vigueur arrive à échéance le 30 mars 2020 et ne peut être prolongé. La signature d'un nouveau contrat permet le maintien des logiciels à jour, de pallier aux failles de sécurité afin d'assurer la continuité des opérations et de stabiliser les traitements informatiques pour répondre aux besoins de la Ville.
Ce contrat permet aussi de répondre à la croissance des tâches automatisées en prévision des besoins.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Présentation du dossier au CE - 15 janvier 2020
- Présentation du dossier au CM - 27 janvier 2020
- Présentation du dossier au CG - 30 janvier 2020
- Octroi du contrat – 31 mars 2020.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Redouane BLAL
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-10

Robert VANDELAC
Chef de division - Infrastructures technologiques

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Tél :** | 514 452-2584 | **Tél :** | 514 868-5066 |
| **Télécop. :** | | **Télécop. :** | 000-0000 |

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Martin PAGÉ
Directeur - Centre Expertise Plateformes et Infrastructures
**Tél :** 514 280-3456
**Approuvé le :** 2019-12-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de l'information
**Tél :** 438-998-2829
**Approuvé le :** 2019-12-18

DocuSign Envelope ID: 8B93E11B-1D9C-4CC9-B259-AA672A0088CE

December 6, 2019

Ville de Montreal
801, rue Brennan
Montréal (Québec)
H3C 0G4

Dear Redouane Blal,

BMC does not release the product source code to the public or authorize other contractors to sell, lease or maintain its Control-M and Mainview products. Upgrades, modifications and enhancements are performed on the source code only by BMC. BMC owns the source code for the software required for this acquisition. To have BMC provide software support and maintenance provides the added assurance that any upgrades and enhancements to the software will be performed by the owner of the proprietary source code.

Regards,

DocuSigned by:
Judy Schafer
87333020E8B14AE...

Judy Schafer
BMC Software, Inc.

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**

**Dossier # : 1198410003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction |
| **Objet :** | Accorder un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc., pour l'acquisition, l'utilisation et l'entretien de logiciels spécialisés, pour une période de 5 ans, soit du 31 mars 2020 au 30 mars 2025, pour une somme maximale de 982 410,54 $, taxes incluses (fournisseur exclusif) |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

1198410003 STI.xls

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Tene-Sa TOURE
Préposée au budget
**Tél :** 514 868-8754

Francois Fabien
Conseiller budgétaire
514-872-0709

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-18

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire
**Tél :** 514 872-0962

**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 20.07

2020/01/30
17:00

(1)

**Dossier # : 1197100005**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante |
| **Compétence d'agglomération :** | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| **Projet :** | Gestion de l'eau |
| **Objet :** | Conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 36 mois, avec 2 options de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de thiosulfate de calcium utilisés dans les usines de production d'eau potable Charles-J.-DesBaillets et Atwater. - Appel d'offres public no 19-17864 (un lot, un soumissionnaire) - Montant total de l'entente : 558 015,77 $, taxes incluses (507 287,06 $, taxes incluses + contingences : 50 728,71 $, taxes incluses) |

Il est recommandé :
1 - de conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 36 mois avec 2 options de renouvellement de 12 mois pour une durée maximale de 60 mois, pour la fourniture et la livraison de thiosulfate de calcium utilisé dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Baillets;

2 - d'accorder un contrat de 36 mois au plus bas soumissionnaire conforme, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 19-17864 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

| Lot | Plus bas soumissionnaire conforme | Montant, taxes incluses |
|---|---|---|
| Lot 1 : Thiosulfate de calcium 30% | Univar Canada Ltée. | 507 287,06 $ |

3 - d'autoriser une dépense de 50 728,71 $ pour les contingences du lot 1 pour la durée de 36 mois;

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de l'agglomération, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-18 17:50

**Signataire :** Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1197100005**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante |
| **Compétence d'agglomération :** | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| **Projet :** | Gestion de l'eau |
| **Objet :** | Conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 36 mois, avec 2 options de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de thiosulfate de calcium utilisés dans les usines de production d'eau potable Charles-J.-DesBaillets et Atwater. - Appel d'offres public no 19-17864 (un lot, un soumissionnaire) - Montant total de l'entente : 558 015,77 $, taxes incluses (507 287,06 $, taxes incluses + contingences : 50 728,71 $, taxes incluses) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau exploite six (6) usines pour l'agglomération de Montréal. Les traitements requis pour la production de l'eau potable nécessitent l'utilisation de différents produits chimiques. Chaque usine possède une filière de traitement différente. Tous les produits chimiques utilisés en eau potable doivent être conformes au standard NSF 60 et NSF 61 selon le cas (National Sanitation Foundation). Le thiosulfate de calcium est un produit réducteur qui est utilisé aux usines Atwater et Charles-J.-Des Baillets afin d'éliminer le résiduel d'ozone.

De manière à désinfecter l'eau avant de la distribuer, le chlorure de sodium (sel) est utilisé pour la génération sur site de l'hypochlorite de sodium qui sert à la désinfection de l'eau distribuée pour les usines Atwater et Charles-J.-Des Baillets.

La conclusion d'ententes d'achat contractuelles permet d'assurer la constance et la facilité d'acquisition tout en constituant des volumes économiques profitables. Ces produits chimiques sont nécessaires pour produire une eau conforme à la réglementation.

L'appel d'offres no 19-17864 a été publié dans le quotidien *Le Devoir* et sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 16 octobre 2019. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 novembre 2019. La durée de publication a été de trente-quatre (34) jours, ce qui est conforme au délai minimal de trente et un (31) jours requis par la Loi sur les cités et

villes. Les soumissions sont valides pendant les cent-vingt (120) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 13 février 2020.

Un (1) addenda a été émis pour apporter des précisions aux clauses particulières et spécifications techniques.

| | | |
|---|---|---|
| Addenda no 1 | 8 novembre 2019 | Modification des délais de livraison et ajustement des quantités par livraison |

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG19 0423 - 19 septembre 2019 - Conclure 8 ententes d'achat contractuelles, d'une durée de 36 mois, avec 2 options de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Baillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval - Appel d'offres public 19-17706 (0 à 2 soum. par contrat) - Montant total estimé des ententes : 5 540 862,68 $, taxes incluses
CG18 0184 - 29 mars 2018 - Conclure avec Kemira Water Solutions Canada inc. quatre ententes d'achat contractuelles, d'une durée de cinquante-six mois, pour la fourniture et la livraison de quatre produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable - Appel d'offres public 17-16542 (1 à 2 soum. par contrat) - Montant total estimé des ententes : 7 598 967,95 $, taxes incluses.

CG16 0521 – 29 septembre 2016 - Conclure des ententes d'achat contractuelles d'une durée de 36 mois pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Baillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval. - Appel d'offres public 16-15090 (1 à 3 soumissionnaires par article) - Montant total estimé des ententes : 7 345 175,01 $, taxes incluses.

CG15 0404 - 18 juin 2015 - Conclure avec Kemira Water Solutions Canada Inc. et Univar Canada Ltd. des ententes-d'achat contractuelles d'une durée de 18 mois pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de filtration et de production d'eau potable - Appel d'offres public 15-14253 – (trois (3) soumissionnaires) (Montant estimé de l'entente 1 : 355 767,14 $, taxes incluses. Montant estimé de l'entente 2 : 524 998,85 $, taxes incluses).

CG13 0399 – 26 septembre 2013 - Conclure six (6) ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois pour la fourniture de produits chimiques utilisés pour les usines de filtration et de production d'eau potable - Montant total estimé des ententes à 6 830 029,71 $ - Appel d'offres public 13-12742 (onze (11) soumissionnaires.).

**DESCRIPTION**

Le présent dossier consiste à conclure une (1) entente d'achat contractuelle, d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture et la livraison de thiosulfate de calcium 30% P/V utilisées dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Baillets. L'entente peut être prolongée de douze (12) mois pour un maximum de deux (2) prolongations, pour un total de soixante (60) mois et selon les disponibilités budgétaires de l'entente.
Le produit visé par cette entente-cadre est le thiosulfate de calcium 30% P/V (lot 1).
L'ensemble des produits de l'appel d'offres 19-17864 sont les suivants :

| No de lot | Produits chimiques | Procédés | Usines |
|---|---|---|---|

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 | Thiosulfate de calcium 30 % P/V | Élimination du résiduel d'ozone | Atwater et Charles-J.-Des Baillets |
| 2 | Chlorure de sodium (Sel) | Génération d'hypochlorite de sodium sur site | Atwater et Charles-J.-Des Baillets |

Les quantités de produits chimiques inscrites au bordereau de soumission sont basées sur les historiques de consommation de 2015 à 2018 et les prévisions des besoins pour les trente-six (36) prochains mois. Elles sont fournies à titre indicatif seulement afin de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins de la Ville.

**Le lot 2, chlorure de sodium, devra faire l'objet d'un nouvel appel d'offres, car aucun fournisseur n'a déposé d'offre.**

## JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no 19-17864, sept (7) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres. Six (6) entreprises se sont désistées. Voici les motifs évoqués : une (1) entreprise n'est pas certifiée NSF, une (1) entreprise ne fournit pas les produits demandés, une (1) entreprise n'est pas dans le bon secteur d'activité et les trois (3) autres n'ont pas fourni de réponse.
Une (1) entreprise a formulé une offre pour le lot 1 et aucune pour le lot 2. La liste des preneurs du cahier des charges est indiquée dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

L'analyse administrative a été réalisée par le Service de l'approvisionnement alors que l'analyse technique a été réalisée par la DEP du Service de l'eau.

Après l'analyse des soumissions, il s'avère que le soumissionnaire du lot 1 est conforme techniquement. Il est à noter qu'une firme pouvait soumissionner sur un ou plusieurs articles. Cette stratégie d'approvisionnement visait à permettre d'ouvrir le marché à la compétition et de favoriser un plus grand nombre d'offres.

### Analyse des soumissions

Voici l'analyse des soumissions conformes aux spécifications techniques et administratives pour chacun des articles au bordereau des prix pour la durée inscrite dans l'appel d'offres de trente-six (36) mois.

**Lot 1 : Thiosulfate de calcium 30% P/V**

**Tableau 1: Analyse des soumissions de Thiosulfate de calcium 30% P/V**

| **SOUMISSIONNAIRES CONFORMES** | **COÛT DE BASE** (TAXES INCLUSES) | **TOTAL** (TAXES INCLUSES) |
|---|---|---|
| Univar Canada Ltée | 507 287,06 $ | 507 287,06 $ |
| Dernière estimation réalisée ($) | 505 890,00 $ | 505 890,00 $ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* | | 1 397,06 $ |

| | |
|---|---|
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br>*((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100* | 0,28 % |

Un (1) soumissionnaire a présenté une offre sur ce lot. L'offre de Univar Canada Ltée est jugée conforme.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est défavorable de 0,28 % par rapport à l'estimation interne. Nous avions déjà eu une soumission pour ce produit lors de l'appel d'offres 19-17706 mais l'offre avait été rejetée car elle ne répondait pas aux exigences du devis, ce qui explique que la valeur de l'estimé est près de la valeur de la soumission.

**Lot 2 : Chlorure de sodium**

Aucun soumissionnaire n'a présenté d'offre. La DEP doit retourner rapidement en appel d'offres pour ce lot.

**Résumé des ententes à conclure**

Nous recommandons de procéder comme suit avec les contrats suivants: :

**Lot 1 :** Thiosulfate de calcium 30 % P/V: octroyer un contrat de trente-six (36) mois de 507 287,06 $, taxes incluses, **à Univar Canada Ltée.**

**Lot 2 :** Chlorure de sodium (sel): aucun contrat, pas de soumissionnaire conforme.

Les validations ont été faites au Registre des entreprises non admissibles (RENA) et aucun soumissionnaire n'y figure.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle et n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)* . Le soumissionnaire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement et la DEP ont effectué une estimation préalable de la dépense totale évaluée à 556 479,00 $, taxes incluses, pour les trente-six (36) mois de la durée du contrat incluant des contingences de 10 % sur le prix total.
La dépense maximale totale de 558 015,77 $, taxes incluses comprend le coût du contrat 507 287,06 $, taxes incluses ainsi qu'un montant de 50 728,71 $, taxes incluses, pour les contingences.

Cette dépense (contrat de 36 mois avec contingences de 10%) représente un coût net de 509 542,77 $, lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales. L'écart entre la somme des contrats à octroyer et l'estimation interne est défavorable de 0,28 %.

Le prix soumis est fixe pour les trente-six (36) mois du contrat et sera ajusté, tel que prévu dans le cahier des charges, pour les deux prolongations de douze (12) mois pour un total de 60 mois. Les prolongations sont conditionnelles à l'approbation du fournisseur.

Ce produit chimique sera utilisé par les usines de filtration et de production d'eau potable de l'agglomération de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.* La totalité de cette dépense sera financée par le budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cette entente vise à assurer une alimentation fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux-être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce produit chimique est essentiel aux opérations des usines de production d'eau potable. Ce contrat permettra d'assurer la constance et la facilité d'acquisition du produit.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : février 2020
Émission de l'entente : Au 1er février 2020 pour une durée de trente-six (36) mois avec une possibilité de prolongation jusqu'au 31 janvier 2025.

**Début:** 2020-02-01 **Fin:** 2023-01-31

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Andres LARMAT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

**Parties prenantes**

Lecture :

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guillaume RICHARD
Ingénieur de procédé

**Tél :** 514-872-0351
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-13

Jean-François BEAUDET
Chef de l'exploitation

**Tél :** 514 872-3414
**Télécop. :**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain LARRIVÉE
Directeur Direction de l'eau potable
**Tél :** 514 872-5090
**Approuvé le :** 2019-12-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice Service de l'eau
**Tél :** 514 280-4260
**Approuvé le :** 2019-12-17

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition**

**Dossier # : 1197100005**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal |
| **Objet :** | Conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 36 mois, avec 2 options de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de thiosulfate de calcium utilisés dans les usines de production d'eau potable Charles-J.-DesBaillets et Atwater. - Appel d'offres public no 19-17864 (un lot, un soumissionnaire) - Montant total de l'entente : 558 015,77 $, taxes incluses (507 287,06 $, taxes incluses + contingences : 50 728,71 $, taxes incluses) |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

**FICHIERS JOINTS**

19-17864 pv.pdf19-17864 DetCah.pdf19-17864_TCP.pdf19-17864 Intervention.pdf

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Andres LARMAT
Agent d'approvisionnement
**Tél :** 514 872-5502

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-16

Lina PICHÉ
C/S app.strat.en biens
**Tél :** 514-872-5149
**Division :** Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
## ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres : 19-17864

No du GDD : 1197100005

Titre de l'appel d'offres : Fourniture et livraison de produits chimiques pour les usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets et Atwater.

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 16 - 10 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 19 - 11 - 2019

Ouverture faite le : 19 - 11 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 8 - 11 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 14,29

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 18 - 3 - 2020

Date d'échéance révisée : 18 - 3 - 2020

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

| Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | √ | # Lot |
|---|---|---|---|
| UNIVAR CANADA LTD | 507 215,10 $ | √ | LOT 1 |

### Information additionnelle

Motifs de non-participation: Le projet ne se situe pas dans le secteur d'activité de la firme;
la firme ne fournit pas les produits ou les services demandés;
La firme n'est pas certifié NSF;
Les autres firmes n'ont pas fournit de réponse.

Préparé par : Andrés Larmat pour Zoulikha Seghir

Le 13 - 12 - 2019

**Service de l'approvisionnement**
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

# Tableau comparatif des prix

**No de l'appel d'offres**
19-17864

**Agent d'approvisionnement**
Zoulikha Seghir

| Conformité | Oui |
|---|---|

| | | | | | | | | | Données | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Num. du Lot | Descreption du lot | Soumissionnaires | Num. d'Item | Description d'item | Qté par période | Unité de mesure | Nombre de périodes | Prix unitaires | Montant sans taxes | Montant taxes incluses |
| **LOT1** | **Thiosulfate de Calcium 30% P/V (ou référence Captor)** | UNIVAR CANADA LTD | 1 | Thiosulfate de Calcium 30% P/V (ou référence Captor) | 67 | T.M | 3 | 2 195,10 $ | 441 215,10 $ | 507 287,06 $ |
| | | **Total (UNIVAR CANADA LTD)** | | | | | | | **441 215,10 $** | **507 287,06 $** |

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

# Liste des commandes

**Numéro** : 19-17864
**Numéro de référence** : 1312233
**Statut** : En attente des résultats d'ouverture
**Titre** : Fourniture et livraison de produits chimiques pour les usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets et Atwater

| Organisation | Contact | Date et heure de commande | Addenda envoyé |
|---|---|---|---|
| Brenntag Canada<br>2900 J.B. Deschamps<br>Montréal, QC, H8T 1C8<br>NEQ : 1143917384 | Madame Nicole Rawlings<br>Téléphone : 514 636-9230<br>Télécopieur : 514 636-8229 | **Commande : (1653858)**<br>2019-10-17 13 h 37<br>**Transmission :**<br>2019-10-17 13 h 37 | 3209562 - 19-17864 Addenda N°1 (Modifications)<br>2019-11-08 14 h 01 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Canbecmont International Inc.<br>4400 Cote De Liesse, Suite 205-C<br>Montréal, QC, H4N 2P7<br>NEQ : 1171108005 | Monsieur Hongbo Wang<br>Téléphone : 514 343-8688<br>Télécopieur : | **Commande : (1653484)**<br>2019-10-16 17 h 56<br>**Transmission :**<br>2019-10-16 17 h 56 | 3209562 - 19-17864 Addenda N°1 (Modifications)<br>2019-11-08 14 h 01 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| ClearTech Industries Inc<br>7480 Bath Road<br>Mississauga, ON, L4T 1L2<br>NEQ : 3360831120 | Monsieur Jean-Louis Mailhac<br>Téléphone : 438 870-9085<br>Télécopieur : 905 612-0575 | **Commande : (1661327)**<br>2019-11-06 9 h 21<br>**Transmission :**<br>2019-11-06 9 h 21 | 3209562 - 19-17864 Addenda N°1 (Modifications)<br>2019-11-08 14 h 01 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |
| Les Produits Chimiques Erpac inc<br>2099, boulevard Fernand-Lafontaine<br>Longueuil, QC, J4G2J4<br>http://erpac.ca NEQ : 1147628508 | Monsieur Jean-Guy Cadorette<br>Téléphone : 450 646-0902<br>Télécopieur : | **Commande : (1653732)**<br>2019-10-17 10 h 56<br>**Transmission :**<br>2019-10-17 10 h 56 | 3209562 - 19-17864 Addenda N°1 (Modifications)<br>2019-11-08 14 h 01 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Produits Chimiques Magnus Ltée.<br>1271, rue Ampere<br>Boucherville, QC, J4B 5Z5<br>NEQ : 1169164440 | Madame Johanne Dupuis<br>Téléphone : 450 655-1344<br>Télécopieur : 450 655-5428 | **Commande : (1654000)**<br>2019-10-17 15 h 43<br>**Transmission :**<br>2019-10-17 15 h 43 | 3209562 - 19-17864 Addenda N°1 (Modifications)<br>2019-11-08 14 h 01 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |
| Quadra Chimie Ltée.<br>3901 F.X. Tessier<br>Vaudreuil-Dorion, QC, J7V 5V5<br>NEQ : 1172188022 | Monsieur Boulos Salamé<br>Téléphone : 450 510-5787<br>Télécopieur : 450 424-9458 | **Commande : (1656450)**<br>2019-10-24 11 h 15<br>**Transmission :**<br>2019-10-24 11 h 15 | 3209562 - 19-17864 Addenda N°1 (Modifications)<br>2019-11-08 14 h 01 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Univar Canada<br>2200 chemin St-François<br>Montréal, QC, H9P 1K2<br>NEQ : 1143544105 | Madame Tania Spiridigliozzi<br>Téléphone : 514 421-0303<br>Télécopieur : | **Commande : (1653241)**<br>2019-10-16 12 h 38<br>**Transmission :**<br>2019-10-16 12 h 38 | 3209562 - 19-17864 Addenda N°1 (Modifications)<br>2019-11-08 14 h 01 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**

**Dossier # : 1197100005**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal |
| **Objet :** | Conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 36 mois, avec 2 options de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de thiosulfate de calcium utilisés dans les usines de production d'eau potable Charles-J.-DesBaillets et Atwater. - Appel d'offres public no 19-17864 (un lot, un soumissionnaire) - Montant total de l'entente : 558 015,77 $, taxes incluses (507 287,06 $, taxes incluses + contingences : 50 728,71 $, taxes incluses) |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

Information_comptable_DEP1197100005.xlsx

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
**Tél :** (514) 872-0893

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-16

Yves BRISSON
Conseiller budgetaire
**Tél :** 514-280-6736
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 20.08

2020/01/30 17:00

(1)

**Dossier # : 1198719001**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Acte mixte |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Autoriser la deuxième option de prolongation pour la fourniture de gants de travail dans le cadre du contrat accordé à Messer Canada inc. (Linde Canada Ltée) (CG16 0014), pour une durée de 12 mois - Montant estimé pour la période de prolongation : 525 752,61 $, incluant les taxes, majorant ainsi le montant total de 2 436 406,41 $ à 2 962 159,02 $, incluant les taxes |

Il est recommandé :
1. d'autoriser la deuxième option de prolongation prévue de l'entente-cadre conclue avec Messer Canada inc. (CG16 0014), pour la fourniture de gants de travail pour la période du 28 janvier 2020 au 27 janvier 2021. Montant estimé pour la période de prolongation : 525 752,61 $, incluant les taxes, majorant ainsi le montant total de 2 436 406,41 $ à 2 962 159,02 $, incluant les taxes;

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-12-19 17:13

**Signataire :** Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1198719001** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Acte mixte |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Autoriser la deuxième option de prolongation pour la fourniture de gants de travail dans le cadre du contrat accordé à Messer Canada inc. (Linde Canada Ltée) (CG16 0014), pour une durée de 12 mois - Montant estimé pour la période de prolongation : 525 752,61 $, incluant les taxes, majorant ainsi le montant total de 2 436 406,41 $ à 2 962 159,02 $, incluant les taxes |

## CONTENU

### CONTEXTE

En 2015, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public ayant pour objet l'acquisition de gants de travail devant être entreposés au Centre de distribution de la Ville de Montréal qui dessert 19 arrondissements et tous les services centraux. Le contrat, au montant de 1 888 816,46 $, incluant les taxes, a été octroyé à la firme Linde Canada ltée pour une période de trente-six (36) mois, et ce, le 28 janvier 2016. L'appel d'offres prévoyait deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune. En accord avec la loi et les normes sur la santé et la sécurité au travail, la Ville, à titre d'employeur, doit fournir gratuitement au travailleur les moyens et les équipements de protection individuels ou collectifs prévus et s'assurer que le travailleur, dans le cadre de ses fonctions, les utilise (Loi SST, article 338).

En janvier 2019, le Service de l'approvisionnement a procédé à la première prolongation de l'entente-cadre de la firme Linde Canada ltée, au montant de 547 589,95 $, incluant les taxes, pour une période de douze (12) mois.

Le 1er mars 2019, la firme Linde Canada ltée a fusionné avec Messer Canada inc. La preuve de la fusion des entreprises est incluse en pièce jointe du présent dossier décisionnel.

L'objet du présent dossier décisionnel est d'exercer la deuxième option de prolongation de douze (12) mois, et ce, à compter du 30 janvier 2020, aux mêmes conditions que l'appel d'offres public 15-14651.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0654 - Conclure avec la firme Linde Canada ltée, la première option de prolongation de l'entente-cadre d'une durée de douze (12) mois, pour la fourniture de gants de travail, pour une somme maximale de 547 589,95 $, incluant les taxes - Appel d'offres public 15-14651.

CG16 0014 - Conclure avec la firme Linde Canada ltée, une entente-cadre d'une durée de 36 mois, incluant l'option d'une prolongation de 12 mois pour un maximum de 2 prolongations, concernant la fourniture de gants de travail, pour une somme maximale de 1 888 816,46 $, incluant les taxes - Appel d'offres public 15-14651 - 4 soumissionnaires.

CE14 1600 - 22 octobre 2014 Conclure avec Équipement de sécurité universel inc.(20 544,19 $), les entreprises Cappco inc. (804,37 $), Gants Laurentides ltée. (189 537,54 $), Groupe BBH inc. (23 367,15 $), Linde Canada ltée. (246 260,21 $) des ententes-cadres collectives d'une durée de 12 mois, pour la fourniture de gants de travail - Appel d'offres public 14-13615 (5 soum.).

**DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel vise à exercer la deuxième option de prolongation de douze (12) mois pour la fourniture de gants de travail au Centre de distribution de la Ville de Montréal qui dessert les 19 arrondissements ainsi que les services centraux. Celle-ci débutera le 30 janvier 2020.

Les gants font partie des pièces de protection individuelle fournie par l'employeur en vertu de la loi et des normes sur la santé et la sécurité du travail ainsi que des différentes conventions collectives en vigueur.

En date du 3 décembre 2019, la première prolongation de l'entente-cadre a été consommée à 79 % pour les premiers dix (10) mois, ce qui représente un montant total de 433 704,64 $, incluant les taxes.

Cette prolongation permettra de bénéficier des conditions obtenues lors de l'appel d'offres public 15-14651 et réduira les délais et les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs.

Le montant estimé pour la période de prolongation est de 525 752,61 $, incluant les taxes, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 2 436 406,41 $ à 2 962 159,02 $, incluant les taxes.

Il s'agit des montants d'achats prévisionnels puisque la Ville n'est pas tenue d'acquérir des quantités spécifiques.

L'adjudicataire du contrat, la firme Messer Canada inc. a confirmé son intérêt par écrit. La copie de la lettre est incluse en pièce jointe du présent dossier décisionnel.

Les prix entendus demeurent fermes pour toute la durée de la prolongation.

**JUSTIFICATION**

Conformément aux documents de l'appel d'offres 15-14651, le contrat offre la possibilité de deux (2) prolongations de douze (12) mois. Le présent sommaire décisionnel permettra d'utiliser la deuxième option de prolongation d'une année selon les mêmes conditions du contrat.
Les raisons nous incitant à recommander la prolongation de cette entente sont principalement la satisfaction du service rendu par ce fournisseur, de même que les prix compétitifs obtenus. En effet, suite à l'analyse du marché, nous avons constaté que les prix de l'entente-cadre en cours sont près de 5 % plus compétitifs par rapport au marché actuel. Conséquemment, il est recommandé de prolonger l'entente-cadre existante qui nous garantit les mêmes conditions pour une période de douze (12) mois, et ce, à compter du 30 janvier 2020.

La prolongation permettra également d’assurer la constance et la facilité d’approvisionnement tout en réduisant les délais et les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite de l'éventuelle prolongation du contrat, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'adjudicataire recommandé sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de son contrat.

L'adjudicataire du contrat n'est pas déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle et ni inscrit au Registre des entreprises non admissibles. Le présent dossier décisionnel ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le Service de l'approvisionnement a effectué l'estimation pour cette prolongation de l'entente-cadre à 525 752,61 $, incluant les taxes, et ce, pour une période de douze (12) mois à compter du 30 janvier 2020.
**Montant estimé de la prolongation :**
457 275,59 $ + 22 863,78 $ (TPS) + 45 613,24$ (TVQ) = 525 752,61 $

Nous avons effectué l'estimation à partir de l'historique de consommation des douze (12) derniers mois. Celle-ci a été calculé en fonction des prix payés, en y incluant une majoration de 1,01 %. Cette majoration a été établie en fonction de l'évolution de l'IPPI Canada, tel prévu dans l'appel d'offres.

Il s’agit d’une entente-cadre sans imputation budgétaire. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit. Les quantités prévisionnelles exprimées n'engagent aucunement la Ville à acheter le minimum ou encore la totalité de ces quantités.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une entente-cadre simplifie le processus d'approvisionnement pour ces produits en évitant la négociation à la pièce, qui pourrait faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume.
La prolongation de l’entente-cadre permettra d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement et le niveau de qualité en permettant à la Ville de constituer des volumes économiques profitables.

Non-respect des conventions collectives et des exigences en santé et sécurité au travail en vigueur. L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies d'échelle.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs internes par le biais d'un bulletin « Info-achats » afin de les informer de la prolongation de l'entente-cadre et des modalités d'achat convenues.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : 15 janvier 2020
Conseil municipal : 27 janvier 2020
Conseil d'agglomération : 30 janvier 2020

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Madalina ROSCA
Agente d'approvisionnement

**Tél :** 514-868-3727
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-18

Marie-Claude GUENETTE
c/d acquisition

**Tél :** 514-872-5396
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marie-Claude GUENETTE
c/d acquisition
**Tél :** 514-872-5396
**Approuvé le :** 2019-12-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
**Tél :** 514 868-4433
**Approuvé le :** 2019-12-19

Montréal

**Service de l'approvisionnement**
**Direction générale adjointe – Services institutionnels**
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

**PAR COURRIEL**

Le 25 novembre 2019

Monsieur Charles Savard
Directeur des ventes
Messer Canada inc.
5555 Boul des Grandes Prairies
Saint-Léonard Qc H1R-1B4

Courriel : **charles.savard@messer-*ca.com***

**Objet : Renouvellement de contrat**
**Appel d'offres n° 15-14651**
**Gant de travail**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 28 janvier 2020 au 27 janvier 2021 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à be.sakhi@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le** 2 décembre 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné..

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : CHARLES SAVARD — 26-11-2019
Nom en majuscules et signature — Date

Charles Savard

Je refuse le renouvellement : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Sakhi Badre Eddine
Agent d'approvisionnement II
Courriel : be.sakhi@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-4542

LN91Fbssp

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 20.09

2020/01/30 17:00

(1)

**Dossier # : 1198147002**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , - |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante |
| **Compétence d'agglomération :** | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Conclure avec Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec 1 option de renouvellement de 12 mois, pour des services techniques de nettoyage, de gestion et de disposition de matières résiduelles aux usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets et/ou Atwater - Appel d'offres public 19-17854 (1 soumissionnaire) – Montant maximal pour 36 mois : 351 941,35 $, taxes incluses. |

Il est recommandé :

1. de conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 36 mois avec 1 option de renouvellement de 12 mois, pour des services techniques de nettoyage, de gestion et de disposition de matières résiduelles aux usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Baillets;
2. d'accorder au soumissionnaire, Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17854 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel pour un montant maximum de 351 941,35 $, taxes incluses;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-20 16:07

**Signataire :** Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1198147002** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , - |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante |
| **Compétence d'agglomération :** | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Conclure avec Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec 1 option de renouvellement de 12 mois, pour des services techniques de nettoyage, de gestion et de disposition de matières résiduelles aux usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets et/ou Atwater - Appel d'offres public 19-17854 (1 soumissionnaire) – Montant maximal pour 36 mois : 351 941,35 $, taxes incluses. |

## CONTENU

### CONTEXTE

La Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau exploite six (6) usines de production d'eau potable pour l'agglomération de Montréal. Chaque usine emploie un procédé de traitement distinct qui comporte plusieurs étapes de traitement, notamment la désinfection. Depuis 2015, un procédé de désinfection par rayonnement ultra-violet (UV) a été ajouté aux usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets et Atwater.
Les réacteurs UV utilisés pour la désinfection sont composés de lampes qui nécessitent d'être remplacées lorsqu'elles se brisent. Les interventions de nettoyage, de gestion et de disposition des matières résiduelles doivent être conformes au protocole de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

Par ailleurs, dans une optique de planification d'entretien préventif, la DEP doit continuer à procéder à ces interventions de manière récurrente pour les années subséquentes.

L'appel d'offres 18-17386 avait été octroyé pour effectuer le même service, mais les quantités ayant été sous-estimées furent entièrement consommées bien avant la fin prévue du contrat (2022), et ce, en raison du manque d'historique du besoin ainsi que des conditions opérationnelles rencontrées.

Ainsi, les quantités demandées au présent dossier ont été revues. Ce dossier vise un octroi de contrat sur une période de trente-six (36) mois avec une possibilité d'une (1)

prolongation de douze (12) mois, et ce, dans le but de sécuriser les opérations avec un même fournisseur ainsi que d'avoir des prix fixes sans augmentation.

L'appel d'offres 19-17854 a été publié le 2 octobre 2019 dans Le Devoir et sur le site SÉAO. Une soumission dûment complétée a été ouverte le 19 novembre 2019. La durée de publication a été de quarante-neuf (49) jours. La durée de validité des offres est de cent-vingt (120) jours à compter de l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 19 mars 2020.

Deux (2) addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres afin d'apporter certaines précisions au devis technique et de prolonger la période d'ouverture des soumissions.

Addenda 1 :17 octobre 2019

Addenda 2 : 25 octobre 2019

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE19 0323 - 27 février 2019 - Accorder à Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. un contrat d'une durée de trois ans, pour des services techniques de nettoyage, de gestion et de disposition de matières résiduelles aux usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Baillets d'une valeur de 156 463,82 $ (référence au prix unitaire présenté dans la soumission)

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder à la firme Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. un contrat, d'une durée de 36 mois, pour les services techniques de nettoyage, la gestion et la décontamination de matières résiduelles aux usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets et/ou Atwater. L'entente peut être prolongée de douze (12) mois pour un maximum de une (1) prolongation, pour un total de quarante-huit (48) mois et selon les disponibilités budgétaires de l'entente.

**JUSTIFICATION**

À la suite de l'appel d'offres public 19-17854, il y a eu deux (2) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et une (1) soumission a été déposée. Le preneur qui s'est désisté a justifié sa décision par le fait que sa compagnie n'offre pas les services demandés. L'analyse administrative a été réalisée par le Service de l'approvisionnement, alors que l'analyse technique a été réalisée par la DEP.
Après l'analyse de la soumission, il s'avère que la firme Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. est conforme administrativement et techniquement. Les résultats sont présentés au tableau 1.

**Tableau 1: analyse des soumissions**

| **SOUMISSIONNAIRES CONFORMES** | **COÛT DE BASE** (TAXES INCLUSES) | **TOTAL** (TAXES INCLUSES) |
|---|---|---|
| Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. | 351 941,35 $ | 351 941,35 $ |
| Dernière estimation réalisée | 347 186,02 $ | 347 186,02 $ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* | | 4 755,33 $ |

| | |
|---|---|
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br>*((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100* | 1,37 % |

L'analyse des soumissions a permis de constater que le soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart de 4 755,33 $ taxes incluses, soit 1,37 % supérieur par rapport à l'estimation réalisée à l'interne.

Bien qu'il n'y ait eu qu'une seule soumission déposée, la compagnie Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. a été évaluée conforme selon l'analyse administrative ainsi que selon l'estimé interne.

Les validations requises à l'effet que Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. ne fait pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière des contrats public (LIMCP), de plus, le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle. L'entreprise Hudons Desbiens St-Germain Environnement inc. n'est pas inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement et la DEP ont effectué une estimation préalable de la dépense totale évaluée à un montant de 347 186,02 $, taxes incluses, pour les trente-six (36) mois de la durée du contrat.
Le coût maximal du contrat à octroyer est de 351 941,35 $, taxes incluses.

Cette dépense totale représente un coût net de 321 369,36 $, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

La totalité de cette dépense sera financée à même le budget de fonctionnement de la DEP pour les années 2020 à 2022 pour un montant total de 351 941,35 $, taxes incluses divisé en part égale pour chacune des années.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomération* . La totalité de cette dépense sera financée par le budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce contrat de services techniques vise à assurer une alimentation fiable en eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux-être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'arrêt de réacteurs UV réduit la redondance sur cette filière de traitement obligatoire pour l'atteinte des crédits de désinfection dans le processus de production d'eau potable. Le Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) oblige toutes les usines de production d'eau potable à respecter les crédits de désinfection afin de fournir une eau potable à la population desservie.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : Janvier 2020

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Ghislaine LACHAPELLE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Simon D DEMERS
Agent technique aux procédés

**Tél :** 438-402-8640
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-10

Jean-François BEAUDET
Chef de l'exploitation

**Tél :** 514 872-3414
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Tél :** | 514 872-5090 | **Tél :** | 514 280-4260 |
| **Approuvé le :** | 2019-12-19 | **Approuvé le :** | 2019-12-20 |

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition**

**Dossier # : 1198147002**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , - |
| **Objet :** | Conclure avec Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec 1 option de renouvellement de 12 mois, pour des services techniques de nettoyage, de gestion et de disposition de matières résiduelles aux usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets et/ou Atwater - Appel d'offres public 19-17854 (1 soumissionnaire) – Montant maximal pour 36 mois : 351 941,35 $, taxes incluses. |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

**FICHIERS JOINTS**

19-17854 Intervention 1198147002.pdf
19-17854 Tableau de prix.pdf
19-17854 pv.pdf
19-17854 _ Liste des commandes SEAO.pdf

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Ghislaine LACHAPELLE
Agente d'approvisionnement II
**Tél :** 514 872-7269

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-17

Lina PICHÉ
Chef de section
**Tél :** 514 868-5740
**Division :** Acquistion de biens

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
## ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres : 19-17854

No du GDD : 1198147002

Titre de l'appel d'offres : Service de nettoyage de bris de lampe et décontamination du mercure à l'usine de production d'eau potable Charles-J. des Baillets et Atwater

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le SAppro

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 2 - 10 - 2019

Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : 19 - 11 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 25 - 10 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 47 jrs

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 2

Nbre de soumissions reçues : 1

% de réponses : 50

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 17 - 5 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 17 - 5 - 2020

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

| Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | √ | # Lot |
|---|---|---|---|
| Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. | 351 941,35 | √ | |

### Information additionnelle

Deux addendas ont étés émis dans le cadre de cet appel d'offres, le premier en date du 17 octobre 2019 afin de modifier la date d'ouverture prévue le 5 novembre 2019 au 12 novembre 2019 afin d'accorder plus de temps aux soumissionnaires potentiels d'effectuer une visite des lieux. Le deuxième addenda émis le 25 octobre 2019 a eu pour but de reporter la date d'ouverture au 19 novembre 2019 et d'émettre des précisions au devis et modifier le bordereau de prix en conséquence. Deux (2) firmes ont pris possession des documents sur le site SEAO. Seulement une (1) a soumis une offre soit la firme Hudon Desbiens St-Germain Environnement Inc. La deuxième firme Xylem n'a pas déposé d'offres, car elle n'offre pas les services demandés.

Préparé par : Ghislaine Lachapelle

Le 16 - 12 - 2019

**Service de l'approvisionnement**
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

# Tableau comparatif des prix

**No de l'appel d'offres**
19-17854

**Agent d'approvisionnement**
Ghislaine Lachapelle

**Conformité** (Tous)

| | | | | | | | | | Données | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Num. d'Item** | **Description d'item** | **Num. du Lot** | **Descreption du lot** | **Soumissionnaires** | **Prix unitaire** | **Qté par période** | **Unité de mesure** | **Nombre de périodes** | **Montant sans taxes** | **Montant taxes incluses** |
| | | | | | (vide) | | | | - $ | 0,00 $ |
| 0 | 0 | 1 | Service de nettoyage de lampes | Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. | 306 102,50 $ | 1 | CH | 1 | 306 102,50 $ | 351 941,35 $ |

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

# Liste des commandes

**Numéro** : 19-17854
**Numéro de référence** : 1307969
**Statut** : En attente de conclusion du contrat
**Titre** : Service de nettoyage de bris de lampes et décontamination du mercure à l'usine de production

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

| Organisation | Contact | Date et heure de commande | Addenda envoyé |
|---|---|---|---|
| Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.<br>640 St-Paul Ouest<br>Bureau 100<br>Montréal, QC, H3C 1L9<br>http://www.hdsenv.com | Monsieur Jean-Paul Ballot<br>Téléphone : 514 398-0553<br>Télécopieur : 514 398-0554 | **Commande : (1649038)**<br>2019-10-04 17 h 35<br>**Transmission :**<br>2019-10-04 17 h 35 | 3199528 - 19-17854 Addenda 1<br>2019-10-17 16 h 02 - Courriel<br>3203076 - 19-17854 Addenda 2 (devis)<br>2019-10-25 7 h 50 - Courriel<br>3203077 - 19-17854 Addenda 2 (bordereau)<br>2019-10-25 7 h 50 - Téléchargement<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Xylem inc.<br>300 Ave. Labrosse<br>Montréal, QC, H9R 4V5<br>http://ITTFlygt.ca | Monsieur Michel Rousseau<br>Téléphone : 514 428-4864<br>Télécopieur : 514 695-7990 | **Commande : (1649746)**<br>2019-10-07 15 h 45<br>**Transmission :**<br>2019-10-07 15 h 45 | 3199528 - 19-17854 Addenda 1<br>2019-10-17 16 h 02 - Courriel<br>3203076 - 19-17854 Addenda 2 (devis)<br>2019-10-25 7 h 50 - Courriel<br>3203077 - 19-17854 Addenda 2 (bordereau)<br>2019-10-25 7 h 50 - Téléchargement<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**

**Dossier # : 1198147002**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , - |
| **Objet :** | Conclure avec Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec 1 option de renouvellement de 12 mois, pour des services techniques de nettoyage, de gestion et de disposition de matières résiduelles aux usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets et/ou Atwater - Appel d'offres public 19-17854 (1 soumissionnaire) – Montant maximal pour 36 mois : 351 941,35 $, taxes incluses. |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

Information_comptable_DEP1198147002.xlsx

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
**Tél :** (514) 872-0893

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-17

Yves BRISSON
Conseiller budgetaire
**Tél :** 514-280-6736
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 20.10

2020/01/30 17:00

(1)

**Dossier # : 1197090001**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Accorder un contrat de services professionnels à la firme SIMO Management inc., pour l'inspection de chambres d'aqueduc souterraines sur le réseau d'aqueduc principal pour une somme maximale de 867 964,21 $, taxes incluses, sur une période de 12 mois - contrat 19A18. Dépense totale de 998 158,84 $, taxes incluses (contrat : 867 694,21 $ et contingences : 130 194,63 $). Appel d'offres public no 19-17743 (3 soumissionnaires conformes). |

Il est recommandé :
1. d'accorder à la firme SIMO Management INC, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'inspection de chambres d'aqueduc souterraines sur le réseau d'aqueduc principal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 867 964,21 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17743**;**

2. d'autoriser une dépense de 130 194,63 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-06 06:44

**Signataire :** Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1197090001**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Accorder un contrat de services professionnels à la firme SIMO Management inc., pour l'inspection de chambres d'aqueduc souterraines sur le réseau d'aqueduc principal pour une somme maximale de 867 964,21 $, taxes incluses, sur une période de 12 mois - contrat 19A18. Dépense totale de 998 158,84 $, taxes incluses (contrat : 867 694,21 $ et contingences : 130 194,63 $). Appel d'offres public no 19-17743 (3 soumissionnaires conformes). |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le réseau d'aqueduc principal de la Ville de Montréal comprend 771 km, tous matériaux et diamètres confondus. Ce réseau comporte également près de 3300 chambres de vannes dont chacune est composée de différents équipements tels que : vannes d'isolation de conduite, vannes de vidange, compteurs, régulateurs de pression, etc. Ces chambres de vannes et leurs accessoires présentent plusieurs signes de détérioration et certaines d'entre elles sont dans un état avancé de dégradation, et ce, autant au niveau de la structure que de la mécanique.
À ce jour, les inspections réalisées à l'interne ont permis de connaître l'état d'environ 400 chambres sur le réseau, soit environ 12 % de l'inventaire des chambres de vannes. Les inspections de ces chambres se sont déroulées sur une période de huit ans, soit de 2011 à 2019, à ce rythme il faudra encore plusieurs décennies pour connaître l'état réel des chambres restantes. En se basant sur les inspections réalisées, un fort pourcentage de chambres de vannes seraient en mauvais état. Considérant la dégradation avancée de certaines de ces structures, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau a décidé d'entreprendre une campagne élargie d'inspection dès le début de l'année 2020 afin de connaître leur état réel pour ensuite planifier les interventions requises.

L'appel d'offres public no 19-17743 a été publié dans le journal *Le Devoir* ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 7 août 2019. La durée de publication a été de 33 jours. La validité des soumissions est de 180 jours suivant la date fixée pour le dépôt des soumissions (10 septembre 2019), soit jusqu'au 8 mars 2020.

Un addenda a été émis afin d'apporter des précisions sur les services à rendre.

| Addenda | Date | Raison |
|---|---|---|
| 1 | 2019-08-19 | Précisions sur les services à rendre |

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels à la firme SIMO Management inc. pour l'inspection structurale des chambres de vannes et leurs composantes.
Les principaux services à rendre sont :

- L'évaluation structurale des chambres de vannes ainsi que l'inspection des pièces mécaniques (vannes, purgeurs d'air, et autres accessoires);
- L'interprétation des données recueillies selon une méthode de cotation standard;
- La priorisation des interventions selon les résultats obtenus;
- Les recommandations d'intervention sur les chambres inspectées.

Ce contrat permettra d'inspecter 250 chambres de vannes pour l'année 2020 sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal, sur une période de 12 mois suivant la date de transmission de la lettre d'adjudication de contrat ou jusqu'à l'atteinte de l'enveloppe budgétaire.

La rémunération se fait selon un mode à prix unitaire et à taux horaires, pour les quantités réellement exécutées selon les postes indiqués au bordereau.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 130 194,63 $, taxes incluses, soit 15 % du montant des services à rendre, est prévue au présent contrat pour payer des besoins imprévus ou additionnels qui peuvent survenir en cours de contrat.

**JUSTIFICATION**

À la suite de l'appel d'offres public no 19-17743, à deux enveloppes, il y a eu neuf preneurs du Cahier des charges sur le site SEAO. La liste des preneurs du Cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Trois soumissions ont été déposées.
Le Comité de sélection composé de trois membres a siégé le 23 septembre 2019. Trois propositions jugées recevables ont été analysées par le Comité de sélection, soit celles des firmes WSP Canada inc., Tecnologies Pure Canada Ltd, et SIMO Management inc.

Après établissement des pointages finaux, deux soumissionnaires ont obtenu la note de passage de 70 %, en fonction des critères de sélection faisant partie du Cahier des charges, soit la firme Technologies Pure Canada Ltd et SIMO Management inc.

Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires conformes qui ont obtenu la note de passage de 70 %, les prix soumis et les écarts observés.

| **Soumissions conformes** | **Note Intérim** | **Note finale** | **Prix de base** | **Autre** | **Total** |
|---|---|---|---|---|---|
| SIMO Management inc. | 80,7 | 1,51 | 867 964,21 $ | n/a | 867 964,21 $ |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Technologies Pure Canada Ltd | 71,0 | 0,85 | 1 420 690,54 $ | n/a | 1 420 690,54 $ |
| Dernière estimation réalisée | n/a | n/a | 1 013 584,88 $ | n/a | 1 013 584,88 $ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($)<br>(l'adjudicataire – estimation)<br><br>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)<br>((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100) | | | | | (145 620,67 $)<br><br>(14,36 %) |
| Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note et l'adjudicataire ($)<br>(2e meilleure note - adjudicataire)<br><br>Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note et l'adjudicataire (%)<br>((2e meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire) x 100) | | | | | 552 645,33 $<br><br>63,67 % |

L'analyse des soumissions a permis de constater que le soumissionnaire recommandé a présenté une soumission avec un écart favorable de 14,36%, soit 145 620,67 $, taxes incluses, par rapport à l'estimation réalisée à l'interne, l'écart est de (126 654,20 $) lorsqu'on exclut les taxes.

L'écart favorable de 14,36 % est dû principalement aux articles suivants du bordereau de soumission :

- Items 1.1, 1.2, 1.3 et 1.4 - Inspection de chambre de type1, type2, type3 et type4 : environ 81 % de l'écart, soit (102 583,35 $);
- Le reste de l'écart, 19 % est distribué dans les autres items du bordereau.

De plus, l'écart entre le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et le soumissionnaire recommandé est de 63,67%, soit 552 645,33 $, taxes incluses, et cet écart est de 480 665,65 $ lorsqu'on exclut les taxes.

L'écart défavorable du 63,67% est dû principalement aux articles suivants du bordereau de soumission :

- Items 1.1, 1.2, 1.3 et 1.4 - Inspection de chambre de type1, type2, type3 et type4 : environ 51 % de l'écart, soit 245 750,00 $;
- Item 2.2 - Camion de nettoyage : environ 7 % de l'écart, soit 35 000,00 $;
- Item 2.3 - Signalisation pour zone de 60 km/h - Fermeture d'une voie : environ 13 % de l'écart, soit 61 500,00 $;
- Item 2.18 - Inspection préliminaire : environ 18 % de l'écart, soit 86 250,00$;
- Le reste de l'écart, 10,9 % est distribué dans les autres items du bordereau.

Le soumissionnaire recommandé, SIMO Management inc., détient une autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) en date du 7 mars 2017 et est valide jusqu'au 16 novembre 2020. Une copie est jointe au présent dossier.

Les validations requises à l'effet que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

La firme SIMO Management inc. est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.

La DEP recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit SIMO Management inc., pour un montant de 867 964,21 $, taxes incluses.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total relatif au contrat à octroyer est de 867 964,21 $, taxes incluses.
La dépense totale de 998 158,84 $, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 130 194,63 $, taxes incluses, pour les contingences.

Cette dépense représente un coût net total de 911 452,07 $, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense sera financée au budget de fonctionnement de la DEP.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la loi *« Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».*

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'inspection des chambres de vannes permettra de connaître l'état réel de ces actifs afin de prioriser les interventions et du même coup diminuer les pertes d'eau potable dans le réseau. Ces travaux répondent à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».*

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Afin d'être en mesure de gérer et d'exploiter efficacement le réseau d'aqueduc principal de l'agglomération et permettre une réalisation efficace des projets ou des interventions d'urgence, les chambres d'aqueduc existantes doivent être en bon état. Pour ce faire, la DEP doit d'abord connaître de façon détaillée leurs états physiques et fonctionnels pour ensuite construire un plan d'intervention afin d'intervenir à temps sur ces actifs.
Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux inspections dans un délai relativement rapproché pourrait engendrer, ce qui suit :

- Un risque d'augmenter le nombre de bris d'aqueduc;
- Un risque de provoquer une augmentation des coûts pour l'entretien du réseau;
- Des contraintes au niveau de la fermeture des conduites, lorsque requis.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 8 mars 2020, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des stratégies de communication seront élaborées en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications au besoin.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : Janvier 2020
Début des travaux: Février 2020
Fin des travaux: Février 2021

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eddy DUTELLY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Mathieu TOUSIGNANT, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

German GODOY
ingenieur(e)

**Tél :** 514-872-4743
**Télécop. :** 514 872-8146
Serge Martin Paul
Chef de section
514-872-9557

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-19

Jean-François DUBUC
Chef de division

**Tél :** 514 872-4647
**Télécop. :** 514 872-8146

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
**Tél :** 514 872-5090
**Approuvé le :** 2019-11-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice
**Tél :** 514 280-4260
**Approuvé le :** 2019-12-05

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition**

**Dossier # : 1197090001**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation |
| **Objet :** | Accorder un contrat de services professionnels à la firme SIMO Management inc., pour l'inspection de chambres d'aqueduc souterraines sur le réseau d'aqueduc principal pour une somme maximale de 867 964,21 $, taxes incluses, sur une période de 12 mois - contrat 19A18. Dépense totale de 998 158,84 $, taxes incluses (contrat : 867 694,21 $ et contingences : 130 194,63 $). Appel d'offres public no 19-17743 (3 soumissionnaires conformes). |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

**FICHIERS JOINTS**

19-17743 PV.pdfSEAO
Liste des commandes.pdf
19-17743 Tableau Résultat Global Final.pdf
19-17743 Intervention Nouvelle Appel D'offres.pdf

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement, niv 2
**Tél :** 514 872-5253

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-22

Denis LECLERC
Chef de Section, division acquisition
**Tél :** 514 872-5241
**Division :** Acquisition

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
## ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres : 19-17743 — No du GDD : 1197090001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels d'ingénierie pour l'inspection de chambres d'aqueduc souterraines (structure existante) sur le réseau principal d'aqueduc

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 7 - 8 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 10 - 9 - 2019

Ouverture faite le : 10 - 9 - 2019

Date du comité de sélection : 23 - 9 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 19 - 8 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 3 — % de réponses : 33,33

Nbre de soumissions rejetées : 1 — % de rejets : 33,33

| Soumission(s) rejetée(s) (nom) | Motif de rejet: administratif et / ou technique |
|---|---|
| WSP Canada Inc. | Notes de passage inférieure à 70% |

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs — Date d'échéance initiale : 8 - 3 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs — Date d'échéance révisée : 8 - 3 - 2020

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

| Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | √ | # Lot |
|---|---|---|---|
| Simo Management Inc. | 867 964,21 | √ | 1 |
| Technologies Pure Canada | 1 420 609,54 | | |

### Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat à la firme : Simo Management Inc. ayant obtenu le plus haut pointage. Des six (6) autres firmes détentrices du cahier des charges, certaines n'avaient pas la capacité, les prérequis, le temps ou trouvaient certaines exigences restrictives; 4 pas de réponse.

Préparé par : Eddy DUTELLY — Le 21 - 11 - 2019

19-17743 - Services professionnels d'ingénierie pour l'inspection de chambres d'aqueduc souterraines (structure existante) sur le réseau principal d'aqueduc

| FIRME | Présentation de l'offre de services 5% | Compréhension du mandat et de la problématique 10% | Méthodologie proposée 15% | Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20% | Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30% | Qualification et expérience du chargé de projet 20% | Pointage intérimaire total 100% | Prix $ | Pointage final | Rang |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Simo Management Inc. | 4,33 | 8,67 | 12,00 | 14,33 | 24,67 | 16,67 | 80,7 | 867 964,21 $ | 1,51 | 1 |
| Wsp Canada Inc. | 4,17 | 7,00 | 10,00 | 10,67 | 21,00 | 15,00 | 67,8 | | | Non conforme |
| Technologies Pure Canada | 3,50 | 6,00 | 9,50 | 16,33 | 20,67 | 15,00 | 71,0 | 1 420 609,54 $ | 0,85 | 2 |
| 0 | | | | | | | - | | - | |
| 0 | | | | | | | - | | - | |
| Agent d'approvisionnement | Eddy DUTELLY | | | | | | | | | |

| Comité | |
|---|---|
| Date | lundi 23-09-2019 |
| Heure | 10 h 00 |
| Lieu | Service de l'approvisionnement, 255 boulevard Crémazie Est, 4e |

| Multiplicateur d'ajustement |
|---|
| 10000 |

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis



Mes avis

**Saisir un avis**

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Plaintes
- Liste des commandes
- **Résultats d'ouverture**
- Contrat conclu

# Liste des commandes

**Numéro** : 19-17743
**Numéro de référence** : 1294376
**Statut** : En attente des résultats d'ouverture
**Titre** : Services professionnels d'ingénierie pour l'inspection de chambres d'aqueduc souterraines (structure existante) sur le réseau principal d'aqueduc

| Organisation | Contact | Date et heure de commande | Addenda envoyé |
|---|---|---|---|
| Cima+s.e.n.c.<br>3400, boul. du souvenir<br>bureau 600<br>Laval, QC, H7V 3Z2<br>http://www.cima.ca NEQ : 3340563140 | Madame Annie Boivin<br>Téléphone : 514 337-2462<br>Télécopieur : 514 281-1632 | **Commande : (1626335)**<br>2019-08-08 9 h 26<br>**Transmission :**<br>2019-08-08 9 h 26 | 3172399 - 19-17743<br>Addenda no 1 Q et R<br>2019-08-19 18 h 08 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Groupe-Conseil Génipur inc.<br>18 av Papineau Bureau 207<br>Candiac, QC, J5R 5S8<br>NEQ : 1174493750 | Madame Katie Gauthier<br>Téléphone : 450 619-9991<br>Télécopieur : 450 619-0999 | **Commande : (1628856)**<br>2019-08-14 11 h 17<br>**Transmission :**<br>2019-08-14 11 h 17 | 3172399 - 19-17743<br>Addenda no 1 Q et R<br>2019-08-19 18 h 08 - Télécopie<br>Mode privilégié (devis) : Télécopieur<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Les Services EXP Inc<br>1001, boulevard de Maisonneuve Ouest<br>Bureau 800-B<br>Montréal, QC, H3A 3C8<br>NEQ : 1167268128 | Madame Ginette Laplante<br>Téléphone : 819 478-8191<br>Télécopieur : 819 478-2994 | **Commande : (1626711)**<br>2019-08-08 15 h 44<br>**Transmission :**<br>2019-08-08 15 h 44 | 3172399 - 19-17743<br>Addenda no 1 Q et R<br>2019-08-19 18 h 08 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| ☐ | Norda Stelo Inc. (siège social)<br>1015, av. Wilfrid-Pelletier<br>Québec, QC, G1W 0C4<br>http://www.norda.com NEQ : 1165310831 | Madame Christine Sauvageau<br>Téléphone : 418 654-9696<br>Télécopieur : 418 654-9699 | **Commande : (1630527)**<br>2019-08-19 10 h 33<br>**Transmission :**<br>2019-08-19 10 h 33 | 3172399 - 19-17743<br>Addenda no 1 Q et R<br>2019-08-19 18 h 08 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| ☐ | Nordikeau inc.<br>603, Boulevard Base de Roc<br>Joliette, QC, J6E 5P3<br>NEQ : 1146107272 | Madame Mélanie Leblanc<br>Téléphone : 450 756-6227<br>Télécopieur : 450 756-8313 | **Commande : (1630637)**<br>2019-08-19 12 h 29<br>**Transmission :**<br>2019-08-19 12 h 29 | 3172399 - 19-17743<br>Addenda no 1 Q et R<br>2019-08-19 18 h 08 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| ☐ | Simo Management Inc<br>2099, boul. Fernand Lafontaine<br>Longueuil, QC, J4G2J4<br>http://www.simo.qc.ca NEQ : 1141631276 | Monsieur Jean-Guy Cadorette<br>Téléphone : 450 646-1903<br>Télécopieur : 450 646-9832 | **Commande : (1632982)**<br>2019-08-23 12 h 15<br>**Transmission :**<br>2019-08-23 12 h 15 | 3172399 - 19-17743<br>Addenda no 1 Q et R<br>2019-08-23 12 h 15 - Téléchargement<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| ☐ | Technologies Pure Canada<br>5055 Satellite Drvie<br>Unit 7<br>Mississauga, ON, l4w5k7<br>NEQ : | Monsieur Mike Garaci<br>Téléphone : 905 624-4066<br>Télécopieur : | **Commande : (1626355)**<br>2019-08-08 9 h 39<br>**Transmission :**<br>2019-08-08 9 h 39 | 3172399 - 19-17743<br>Addenda no 1 Q et R<br>2019-08-19 18 h 08 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| ☐ | Tetra Tech QI Inc.<br>7400, boulevard des Galeries-d'Anjou<br>bureau 500<br>Montréal, QC, H1M 3M2<br>NEQ : 1169411510 | Madame Caroline Champagne<br>Téléphone : 514 257-0707<br>Télécopieur : 514 257-2804 | **Commande : (1626628)**<br>2019-08-08 14 h 24<br>**Transmission :**<br>2019-08-08 14 h 24 | 3172399 - 19-17743<br>Addenda no 1 Q et R<br>2019-08-19 18 h 08 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| ☐ | WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec)<br>1135, boulevard Lebourgneuf<br>Québec<br>Québec, QC, G2K 0M5<br>http://www.wspgroup.com NEQ | Madame Martine Gagnon<br>Téléphone : 418 623-2254<br>Télécopieur | **Commande : (1636041)**<br>2019-09-03 10 h 07<br>**Transmission :**<br>2019-09-03 10 | 3172399 - 19-17743<br>Addenda no 1 Q et R<br>2019-09-03 10 h 07 - Téléchargement<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | : 1148357057 | : 418 624-1857 | h 07 | Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

**Besoin d'aide?**

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

**Service clientèle**

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés publics
Autorité des marchés financiers

**À propos**

À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

**Partenaires**

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

© 2003-2019 Tous droits réservés

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**

**Dossier # : 1197090001**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation |
| **Objet :** | Accorder un contrat de services professionnels à la firme SIMO Management inc., pour l'inspection de chambres d'aqueduc souterraines sur le réseau d'aqueduc principal pour une somme maximale de 867 964,21 $, taxes incluses, sur une période de 12 mois - contrat 19A18. Dépense totale de 998 158,84 $, taxes incluses (contrat : 867 694,21 $ et contingences : 130 194,63 $). Appel d'offres public no 19-17743 (3 soumissionnaires conformes). |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

Information_comptable_DEP_1197090001.xlsx

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
**Tél :** (514) 872-0893

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-21

Yves BRISSON
Conseiller budgétaire
**Tél :** 514 280-6736
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 20.11

2020/01/30
17:00

(1)

**Dossier # : 1197297003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des technologies de l'information , Direction technologies_architecture_innovation et sécurité , Direction |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Acte mixte |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Conclure des ententes-cadres avec les firmes suivantes : Cofomo inc. (lot 1 au montant de 970 916,74 $, taxes incluses, lot 2 au montant de 435 149,91$, taxes incluses et lot 3 au montant de 551 824,81 $, taxes incluses), Conseillers en gestion en informatique CGI inc. (lot 4 au montant de 256 624,20 $, taxes incluses) et Levio conseils inc. (lot 5 au montant de 239 435,44 $, taxes incluses, lot 6 au montant de 250 645,50 $, taxes incluses et lot 7 au montant de 327 678,75$, taxes incluses), pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en architecture TI et analyse de marché pour une durée de 30 mois - Appel d'offres 19-17746 - (7 soumissionnaires). |

Il est recommandé :
1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 30 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services spécialisés en architecture TI et en analyse de marché, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17746:

| Firme | Description | Montant |
|---|---|---|
| Cofomo inc. | Lot 2 - Services d'analyse de marché | 435 149,91 $ |
| Conseillers en gestion et informatique CGI inc. | Lot 4 - Services d'architecture TI spécialisés en technologies de création et gestion de centres de données et en infonuagique (plateformes et infrastructures - IaaS et PaaS) | 256 624,20 $ |

2. de recommander au conseil d'agglomération :

de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 30 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services spécialisés en

architecture TI et en analyse de marché, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17746:

| Firme | Description | Montant |
|---|---|---|
| Cofomo inc. | Lot 1 - Services d'architecture TI en développement de solutions | 970 916,74 $ |
| Cofomo inc. | Lot 3 - Services d'architecture TI spécialisés en technologies des télécommunications | 551 824,81 $ |
| Levio conseils inc. | Lot 5 - Services d'architecture TI spécialisés en mégadonnées et intelligence artificielle | 239 435,44 $ |
| Levio conseils inc. | Lot 6 - Services d'architecture TI spécialisés en gestion des services TI (ITSM) et en gestion des actifs TI (ITAM) | 250 645,50 $ |
| Levio conseils inc. | Lot 7 - Services d'architecture TI spécialisés en bureautique (postes de travail, logiciels) | 327 678,75 $ |

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2019-12-18 14:14

**Signataire :** Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1197297003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des technologies de l'information , Direction technologies_architecture_innovation et sécurité , Direction |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Acte mixte |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Conclure des ententes-cadres avec les firmes suivantes : Cofomo inc. (lot 1 au montant de 970 916,74 $, taxes incluses, lot 2 au montant de 435 149,91$, taxes incluses et lot 3 au montant de 551 824,81 $, taxes incluses), Conseillers en gestion en informatique CGI inc. (lot 4 au montant de 256 624,20 $, taxes incluses) et Levio conseils inc. (lot 5 au montant de 239 435,44 $, taxes incluses, lot 6 au montant de 250 645,50 $, taxes incluses et lot 7 au montant de 327 678,75$, taxes incluses), pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en architecture TI et analyse de marché pour une durée de 30 mois - Appel d'offres 19-17746 - (7 soumissionnaires). |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.
La réalisation de l'architecture d'entreprise TI permet de produire l'analyse de l'état actuel des actifs TI, d'établir une feuille de route de réalisation des solutions TI requises au PTI et est primordiale pour soutenir les activités d'architecture dans chaque projet. À ce titre, des services d'appoint spécialisés en architecture TI sont requis tant pour l'architecture de solution que pour l'analyse de marché.

Dans ce contexte la Ville a lancé l'appel d'offres 19-17746 "Prestations de services spécialisés en architecture TI et analyse de marché (7 lots)" en date du 24 juillet 2019. Cet appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La réception et l'ouverture des soumissions étaient prévues initialement le 27 août 2019, mais suite à un report de date elles ont eu lieu le 3 septembre 2019. La durée de la validité des soumissions est de 180 jours calendrier, suivant leur ouverture. Un délai de 40 jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission.

Dans le cadre de cet appel d'offres, 2 addenda ont été publiés aux dates suivantes :

| N° addenda | Date | Portée |
|---|---|---|

| | | |
|---|---|---|
| 1 | 08-08-2019 | Réponses aux questions |
| 2 | 16-08-2019 | Report de date d'ouverture des soumissions et réponses aux questions. |

La Ville a reçu 15 offres. Les 15 soumissions sont déclarées conformes tant administrativement que techniquement.

Le présent dossier vise à conclure des ententes-cadres avec les firmes suivantes : Cofomo inc. (lot 1 au montant de 970 916,74 $, taxes incluses, lot 2 au montant de 435 149,91$, taxes incluses et lot 3 au montant de 551 824,81 $, taxes incluses), Conseillers en gestion en informatique CGI inc. (lot 4 au montant de 256 624,20 $, taxes incluses) et Levio conseils inc. (lot 5 au montant de 239 435,44 $, taxes incluses, lot 6 au montant de 250 645,50 $, taxes incluses et lot 7 au montant de 327 678,75$, taxes incluses), pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en architecture TI et analyse de marché pour une durée de 30 mois.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0493 - 28 septembre 2017 - Accorder six (6) contrats de services professionnels pour des prestations de services en architecture TI (architecture, analyse de marché et gestion du portefeuille d'actifs TI) et en sécurité TI (Certification, gouvernance, audits et technologies de sécurité) aux firmes suivantes : Cofomo inc (lot 1 au montant de 507 039,75 $, taxes incluses, et lot 2 au montant de 1 263 000,38 $, taxes incluses), Bell Canada (lot 3 au montant de 1 086 513,75 $, taxes incluses), et Conseillers en gestion en informatique CGI inc (lot 4 au montant de 1 923 646,73 $, taxes incluses, lot 5 au montant de 973 723,28 $, taxes incluses et lot 6 au montant de 1 488 523,84$, taxes incluses ) - Appel d'offres public 17-16218 (5 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

**DESCRIPTION**

Le présent dossier concerne sept (7) lots pour des ententes-cadres de prestations de services en architecture TI et en analyse de marché.

Plus précisément, les éléments couverts par cet appel d'offres sont :

| Numéro du lot | Description des lots |
|---|---|
| Lot 1 | Services d'architecture TI en développement de solutions |
| Lot 2 | Services d'analyse de marché |
| Lot 3 | Services d'architecture TI spécialisés en technologies des télécommunications |
| Lot 4 | Services d'architecture TI spécialisés en technologies de création et gestion de centres de données et en infonuagique (plateformes et infrastructures - IaaS et PaaS) |
| Lot 5 | Services d'architecture TI spécialisés en mégadonnées et intelligence artificielle |
| Lot 6 | Services d'architecture TI spécialisés en gestion des services TI (ITSM) et en gestion des actifs TI (ITAM) |
| Lot 7 | Services d'architecture TI spécialisés en bureautique (postes de travail, logiciels) |

La prestation de services en architecture TI et en analyse de marché est une approche de sourçage qui se décline comme suit :

- Gestion des mandats en prestations de services en architecture TI avec un coordonnateur de services de l'adjudicataire qui agit comme un point de contact avec la Ville et assure la coordination des mandats pour la Ville;
- Réalisation des mandats chez l'adjudicataire qui utilise ses équipements, ses pratiques et méthodologies et qui effectue la gestion et l'administration de ses ressources afin de réaliser les livrables;
- Utilisation d'une banque d'heures par lots, pour les différents volets de prestations de services en architecture TI et en sécurité TI;
- Utilisation d'un processus d'assurance qualité pour vérifier l'atteinte des requis demandés.

À ce titre, le processus d'assurance qualité opéré par la Ville est le suivant:

Pré mandat:

- Encadrement et suivi centralisé par la division Performance TI et sourçage;
- Initiation par une demande de prestations de services en architecture TI et en analyse de marché, comprenant entre autres, la liste et la description des livrables attendus, le niveau de qualité exigé, l'enveloppe budgétaire ainsi que l'échéancier de livraison;
- Audit de pré-démarrage afin de garantir les conditions de succès du projet et du mandat;
- Rencontre de démarrage entre le fournisseur et le responsable de la Ville.

En cours de mandat:

- Rencontre de coordination et d'assurance qualité au minimum une fois par semaine pendant la prestation de services;
- Suivi de la consommation via divers rapports de gestion et validation de la facturation;
- Évaluation périodique de la qualité des livrables des mandats réalisés en prestations de services en architecture TI et en analyse d'affaire, par les fournisseurs;
- Rencontres de suivi avec les chargés de prestations (statuts, enjeux de performance et contractuels);
- Revues indépendantes des projets conduites par le Bureau de projets;
- Démonstration de l'atteinte des objectifs lors de la dernière rencontre d'assurance qualité.

Post mandat:

- Rencontre entre les équipes pour le transfert de connaissance et la revue finale des livrables;
- Gestion de la documentation;
- Soutien à l'exploitation lorsque requis (déboguage, corrections, etc.);
- Évaluation globale en fin de mandat;
- Suivi de la consommation globale des ententes;
- Inventaire des leçons apprises afin d'améliorer la performance des équipes dans la prestation des services et la réalisation des projets.

**JUSTIFICATION**

Il y a eu un total de seize (16) preneurs de cahier des charges. De ce nombre, sept (7) soumissionnaires, soit 44 %, ont déposé une soumission pour un ou plusieurs lots, alors que neuf (9), soit 56%, n'ont pas déposé de soumission. De ces neuf (9) firmes, cinq (5) ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistement mentionnées sont:

- Ressources requises non disponibles pour deux (2) firmes;
- Acquisition du cahier des charges à titre d'information pour une (1) firme;
- Engagement dans d'autres projets et donc manque de capacité pour une (1) firme;
- Service non offert pour une (1) firme.

Suite à l'évaluation des soumissions, une soumission a été rejetée parce qu'elle n'a pas atteint la note de passage de 70% lors du comité de sélection.

L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille d'évaluation standard en date du 9 octobre 2019. Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

Lot 1 : Services d'architecture TI en développement de solutions

Pour ce lot, quatre (4) soumissionnaires ont déposé une offre; elles sont toutes conformes et ont toutes eu la note de passage de 70% et plus.

| Soumissions conformes | Note Intérim | Note finale | Prix de base | Autre (préciser) | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Cofomo inc. | 80,0 | 1,34 | 970 916,74 $ | | 970 916,74 $ |
| 9205-2232 Québec inc. (Noverka Conseil) | 71,0 | 1,08 | 1 125 300,00 $ | | 1 125 300,00 $ |
| Conseillers en gestion et informatique CGI inc. | 80,9 | 1,01 | 1 293 813,68 $ | | 1 293 813,68 $ |
| Levio Conseils inc. | 71,3 | 0,84 | 1 446 845,40 $ | | 1 446 845,40 $ |
| | | | | | |
| Dernière estimation réalisée | | | | | 1 460 757,38 $ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($)<br>*(l'adjudicataire – estimation)*<br><br>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)<br>*(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100* | | | | | (489 840,64) $<br><br>(34) % |
| Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($)<br>*(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*<br><br>Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%)<br>*((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100* | | | | | 322 896,94 $<br><br>16% |

La dernière estimation interne est basée sur le prix payé lors du contrat octroyé en 2017, l'adjudicataire de ce contrat n'a pas soumissionné pour le présent contrat et une plus grande participation de fournisseur explique l'écart de 34%. On constate de plus un écart de 16 % entre la plus basse soumission et le deuxième plus bas soumissionnaire, ce qui montre que l'offre du plus bas soumissionnaire est concurrentielle et à l'avantage de la Ville.

**Lot 2 : Services d'analyse de marché**

Pour ce lot, trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre; elles sont toutes conformes mais seulement 2 ont obtenu la note de passage de 70 % et plus.

| Soumissions conformes | Note Intérim | Note finale | Prix de base | Autre (préciser) | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Cofomo inc. | 77,30 | 2,92 | 435 149,91 $ | | 435 149,91 $ |
| Levio Conseils inc. | 74,60 | 1,93 | 645 412,16 $ | | 645 412,16 $ |
| | | | | | |
| Dernière estimation réalisée | | | | | 444 090,94$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($)<br>*(l'adjudicataire – estimation)*<br><br>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)<br>*(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100* | | | | | (8 941,03) $<br><br>(2%) |
| Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($)<br>*(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*<br><br>Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%)<br>*((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100* | | | | | 210 262,25 $<br><br>48% |

La dernière estimation interne est basée sur le prix payé lors du contrat octroyé en 2017. L'adjudicataire de ce contrat a conservé pour le présent contrat un prix similaire. L'écart de 48 % entre la plus basse soumission et le deuxième plus bas soumissionnaire démontre que l'offre du plus bas soumissionnaire est concurrentielle et à l'avantage de la Ville.

**Lot 3 : Services d'architecture TI spécialisés en technologies des télécommunications**

Pour ce lot, trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre; elles sont toutes conformes et ont toutes obtenu la note de passage de 70% et plus.

| Soumissions conformes | Note Intérim | Note finale | Prix de base | Autre (préciser) | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Cofomo inc. | 81,5 | 2,38 | 551 824,81 $ | | 551 824,81 $ |
| Bell Canada. | 85,0 | 2,33 | 578 646,18 $ | | 578 646,18 $ |
| Kinessor Groupe-Conseils inc. | 78,9 | 2,18 | 590 511,60 $ | | 590 511,60 $ |
| | | | | | |
| Dernière estimation réalisée | | | | | 579 474,00 $ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($)<br>*(l'adjudicataire – estimation)*<br><br>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)<br>*(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100* | | | | | (27 649,19) $<br><br>(5)% |
| Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($)<br>*(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* | | | | | 26 821,37 $ |

| | |
|---|---|
| Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%)<br>*((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100* | 5% |

**Lot 4 : Services d'architecture TI spécialisés en technologies de création et gestion de centres de données et en infonuagique (plateformes et infrastructures - IaaS et PaaS)**

Pour ce lot, deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre; elles sont toutes conformes et ont toutes obtenu la note de passage de 70% et plus.

| Soumissions conformes | Note Intérim | Note finale | Prix de base | Autre (préciser) | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Conseillers en gestion en informatique CGI inc. | 76,8 | 4,94 | 256 624,20 $ | | 256 624,20 $ |
| Levio Conseils inc. | 77,3 | 4,23 | 300 774,60 $ | | 300 774,60 $ |
| | | | | | |
| Dernière estimation réalisée | | | | | 275 940,00 $ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($)<br>*(l'adjudicataire – estimation)* | | | | | (19 315,80 $) |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)<br>*(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100* | | | | | (7)% |
| Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($)<br>*(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* | | | | | 44 150,40 $ |
| Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%)<br>*((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100* | | | | | 17% |

La dernière estimation interne est basée sur le prix payé lors du contrat octroyé en 2017. L'adjudicataire de ce contrat a conservé pour le présent contrat un prix similaire. L'écart de 17 % entre la plus basse soumission et le deuxième plus bas soumissionnaire démontre que l'offre du plus bas soumissionnaire est concurrentielle et à l'avantage de la Ville.

**Lot 5 : Services d'architecture TI spécialisés en mégadonnées et intelligence artificielle**

Pour ce lot, un soumissionnaire a déposé une offre; elle est conforme et a obtenu la note de passage de 70% et plus.

| Soumissions conformes | Note Intérim | Note finale | Prix de base | Autre (préciser) | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Levio Conseils inc. | 83,9 | 5,59 | 239 435,44 $ | | 239 435,44 $ |
| | | | | | |
| Dernière estimation réalisée | | | | | 221 326,88 $ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($)<br>*(l'adjudicataire – estimation)* | | | | | 18 108,57 $ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)<br>*(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100* | | | | | 8% |

**Lot 6 : Services d'architecture TI spécialisés en gestion des services TI (ITSM) et en gestion des actifs TI (ITAM)**

Pour ce lot, un soumissionnaire a déposé une offre; elle est conforme et a obtenu la note de passage de 70% et plus.

| Soumissions conformes | Note Intérim | Note finale | Prix de base | Autre (préciser) | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Levio Conseils inc. | 78,8 | 5,14 | 250 645,50 $ | | 250 645,50 $ |
| | | | | | |
| Dernière estimation réalisée | | | | | 183 960,00$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* | | | | | 66 685,50 $ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100* | | | | | 36 % |

La dernière estimation interne est basée sur le prix payé lors du contrat octroyé en 2017, l'adjudicataire de ce contrat n'a pas soumissionné pour le présent contrat. L'écart de 36% s'explique notamment par le fait que c'est un marché de niche peu concurrentiel et que le nombre de ressources disponibles sur le marché est limité.

**Lot 7 : Services d'architecture TI spécialisés en bureautique (postes de travail, logiciels)**

Pour ce lot, un soumissionnaire a déposé une offre; elle est conforme et a obtenu la note de passage de 70% et plus.

| Soumissions conformes | Note Intérim | Note finale | Prix de base | Autre (préciser) | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Levio Conseils inc. | 78,5 | 3,92 | 327 678,75 $ | | 327 678,75 $ |
| | | | | | |
| Dernière estimation réalisée | | | | | 275 940,00$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* | | | | | 51 738,75 $ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100* | | | | | 19 % |

La dernière estimation interne est basée sur le prix payé lors du contrat octroyé en 2017, l'adjudicataire de ce contrat n'a pas soumissionné pour le présent contrat. L'écart de 19% s'explique notamment par le fait que c'est un marché de niche peu concurrentiel et que le nombre de ressources disponibles sur le marché est limité.

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le cadre de cet appel d'offres public.

Après vérification, Cofomo inc., Conseillers en gestion en informatique CGI inc. et Levio Conseils inc. ne sont pas inscrites sur le Registre des entreprises non admissibles aux

contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les dépenses seront assumées au PTI et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée des contrats. Les prestations de services spécialisés seront utilisées au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets et pourraient encourir des dépenses d'agglomération.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans le cadre de la réalisation de chaque projet, ces ententes permettront au Service des TI de bénéficier des impacts suivants :

- Responsabilisation des adjudicataires dans la réalisation des livrables de la Ville et le partage de risque;
- Maintien de la cadence de réalisation de projets;
- Possibilité de faire de la livraison "agile" avec cette approche, qui est historiquement réalisée à l'interne;
- Accroissement de la capacité de réalisation de la Ville;
- Approche complémentaire avec les autres modes de livraison, qui est mieux adaptée pour la livraison dans certaines situations.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation du dossier au CE: 15 janvier 2020;
Présentation du dossier au CM: 27 janvier 2020
Présentation du dossier du CG: 30 janvier 2020

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sonia BEDDER
Conseillère en nalyse et contrôle de gestion

**Tél :** 438 993-5713
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-11

Jean-Martin THIBAULT
Directeur et architecte en chef TI

**Tél :** 514 872-0843
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de l'information
**Tél :** 438-998-2829
**Approuvé le :** 2019-12-18

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition**

**Dossier # : 1197297003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des technologies de l'information , Direction technologies_architecture_innovation et sécurité , Direction |
| **Objet :** | Conclure des ententes-cadres avec les firmes suivantes : Cofomo inc. (lot 1 au montant de 970 916,74 $, taxes incluses, lot 2 au montant de 435 149,91$, taxes incluses et lot 3 au montant de 551 824,81 $, taxes incluses), Conseillers en gestion en informatique CGI inc. (lot 4 au montant de 256 624,20 $, taxes incluses) et Levio conseils inc. (lot 5 au montant de 239 435,44 $, taxes incluses, lot 6 au montant de 250 645,50 $, taxes incluses et lot 7 au montant de 327 678,75$, taxes incluses), pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en architecture TI et analyse de marché pour une durée de 30 mois - Appel d'offres 19-17746 - (7 soumissionnaires). |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

**FICHIERS JOINTS**

SEAO _ Liste des commandes.pdf
19-17746 pv.pdf
19-17746 comité lot 1.pdf
19-17746 comité lot 2.pdf
19-17746 comité lot 3.pdf
19-17746 comité lot 4.pdf
19-17746 comité lot 5.pdf
19-17746 comité lot 6.pdf
19-17746 comité lot 7.pdf
19-17746 intervention Lot 1.pdf
19-17746 intervention Lot 2.pdf
19-17746 intervention Lot 4.pdf
19-17746 intervention Lot 5.pdf
19-17746 intervention Lot 6.pdf
19-17746 intervention Lot 7.pdf
19-17746 intervention Lot 3.pdf

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION** **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-09

Robert NORMANDEAU
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
**Tél :** 514-868-3709

Lina PICHÉ
C/S app.strat.en biens
**Tél :** 514-8685740
**Division :** Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
## ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres : 19-17746 Lot 1

No du GDD : 1197297003

Titre de l'appel d'offres : Prestations de services spécialisés en architecture TI et analyse de marché (7 lots)

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 24 - 7 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 27 - 8 - 2019

Ouverture faite le : 3 - 9 - 2019

Date du comité de sélection : 9- - 10 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 16 - 8 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 40 jrs

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 16

Nbre de soumissions reçues : 4

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 25

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 1 - 3 - 2020

Date d'échéance révisée : 1 - 3 - 2020

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

| Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | √ | # Lot |
|---|---|---|---|
| Cofomo Inc. | 970 916,74 $ | √ | 1 |
| Conseillers en gestion et informatique CGI inc. | 1 293 813,68 $ | | |
| Levio Conseils inc. | 1 446 845,40 $ | | |
| 9205-2232 Québec Inc. (Novera Conseil) | 1 125 300,00 $ | | |

### Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que:Une firme s'est procuré les documents pour information, deux firmes n'ont pas les ressources requises, une firme a des engagements dans d'autres projets et une firme n'offre pas le service demandé. Les autres firmes n'ont pas retourné de formulaire de non participation.

Préparé par : Robert Normandeau

Le 12 - 11 - 2019

19-17746 - Prestations de services spécialisés en architecture TI et analyse de marché (7 lots) lot # 1: Services d'architecture TI en développement de solutions.

| FIRME | Présentation de l'offre de services TI 5% | Compréhension du mandat et de la problématique 10% | Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires 15% | Expérience du coordonnateur des services 10% | Description des processus et méthodologies 20% | Qualité du centre d'expertise 20% | Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques 20% | Pointage intérimaire total 100% | Prix $ | Pointage final | Rang |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Cofomo Inc. | 4,00 | 7,25 | 12,50 | 7,75 | 16,50 | 15,75 | 16,25 | 80,0 | 970 916,74 $ | 1,34 | 1 |
| Conseillers en gestion et informatique CGI inc. | 4,00 | 7,25 | 12,38 | 8,00 | 16,75 | 16,75 | 15,75 | 80,9 | 1 293 813,68 $ | 1,01 | 3 |
| Levio Conseils inc. | 3,63 | 7,75 | 11,13 | 7,25 | 14,75 | 12,00 | 14,75 | 71,3 | 1 446 845,40 $ | 0,84 | 4 |
| 9205-2232 Québec Inc. (Noverka Conseil) | 3,88 | 7,25 | 10,63 | 7,50 | 15,25 | 11,00 | 15,50 | 71,0 | 1 125 300,00 $ | 1,08 | 2 |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |

| Agent d'approvisionnement | Robert Normandeau |
|---|---|

Comité

| | |
|---|---|
| Date | 9-102019 |
| Heure | 13 h 00 |
| Lieu | 255 Boul. Crémazie Est , bureau 400 |

| Multiplicateur d'ajustement |
|---|
| 10000 |

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
## ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres : 19-17746 Lot 2

No du GDD : 1197297003

Titre de l'appel d'offres : Prestations de services spécialisés en architecture TI et analyse de marché (7 lots)

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 24 - 7 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 27 - 8 - 2019

Ouverture faite le : 3 - 9 - 2019

Date du comité de sélection : 9 - 10 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 16 - 8 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 40 jrs

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 16

Nbre de soumissions reçues : 3

% de réponses : 18,75

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 33,33

| Soumission(s) rejetée(s) (nom) | Motif de rejet: administratif et / ou technique |
|---|---|
| TRANSITION services conseils inc. | pointage intérimaire inférieur à 70% |

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 1 - 3 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 1 - 3 - 2020

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

| Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | √ | # Lot |
|---|---|---|---|
| Cofomo inc. | 435 149,91 $ | √ | 2 |
| Levio Conseils inc. | 645 412,16 $ | | |

### Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que:Une firme s'est procuré les documents pour information, deux firmes n'ont pas les ressources requises, une firme a des engagements dans d'autres projets et une firme n'offre pas le service demandé. Les autres firmes n'ont pas retourné de formulaire de non participation.

Préparé par : Robert Normandeau

Le 12 - 11 - 2019

19-17746 - Prestations de services spécialisés en architecture TI et analyse de marché (7 lots) lot # 2 : Services d'analyse de marché

| FIRME | Présentation de l'offre de services TI 5% | Compréhension du mandat et de la problématique 10% | Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires 15% | Expérience du coordonnateur des services 10% | Description des processus et méthodologies 20% | Qualité du centre d'expertise 20% | Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques 20% | Pointage intérimaire total 100% | Prix $ | Pointage final | Rang |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Cofomo Inc. | 4,00 | 7,75 | 10,50 | 7,75 | 16,00 | 15,75 | 15,50 | 77,3 | 435 149,91 $ | 2,92 | 1 |
| Levio Conseils inc. | 3,50 | 8,00 | 10,88 | 6,75 | 15,75 | 14,25 | 15,50 | 74,6 | 645 412,16 $ | 1,93 | 2 |
| Transition Services Conseils | 4,50 | 7,75 | 10,25 | 7,50 | 10,25 | 13,50 | 13,00 | 66,8 | | | Non conforme |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |

| Agent d'approvisionnement | Robert Normandeau |
|---|---|

| Comité | |
|---|---|
| Date | 9-10-2019 |
| Heure | 13 h 00 |
| Lieu | 255 Boul. Crémazie Est , bureau 400 |

| Multiplicateur d'ajustement |
|---|
| 10000 |

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
## ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres : 19-17746 Lot 3

No du GDD : 1197297003

Titre de l'appel d'offres : Prestations de services spécialisés en architecture TI et analyse de marché (7 lots)

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 24 - 7 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 27 - 8 - 2019

Ouverture faite le : 3 - 9 - 2019

Date du comité de sélection : 9 - 10 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 16 - 8 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 40 jrs

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 16

Nbre de soumissions reçues : 3

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 18,75

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 1 - 3 - 2020

Date d'échéance révisée : 1 - 3 - 2020

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

| Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | √ | # Lot |
|---|---|---|---|
| Bell Canada | 578 646,18 $ | | |
| Cofomo Inc. | 551 824,81 $ | √ | 3 |
| Kinessor Groupe-Conseils Inc | 590 511,60 $ | | |

### Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que:Une firme s'est procuré les documents pour information, deux firmes n'ont pas les ressources requises, une firme a des engagements dans d'autres projets et une firme n'offre pas le service demandé. Les autres firmes n'ont pas retourné de formulaire de non participation.

Préparé par : Robert Normandeau

Le 12 - 11 - 2019

19-17746 - Prestations de services spécialisés en architecture TI et analyse de marché (7 lots) lot # 3 : Services d'architecture TI spécialisés en technologies des télécommunications.

| FIRME | Présentation de l'offre de services TI 5% | Compréhension du mandat et de la problématique 10% | Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires 15% | Expérience du coordonnateur des services 10% | Description des processus et méthodologies 20% | Qualité du centre d'expertise 20% | Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques 20% | Pointage intérimaire total 100% | Prix $ | Pointage final | Rang |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Bell Canada | 4,50 | 7,75 | 13,25 | 8,25 | 16,50 | 18,00 | 16,75 | 85,0 | 578 646,18 $ | 2,33 | 2 |
| Cofomo Inc. | 4,00 | 8,25 | 13,25 | 8,00 | 16,50 | 15,25 | 16,25 | 81,5 | 551 824,81 $ | 2,38 | 1 |
| Kinessor Groupe-Conseils Inc. | 3,63 | 7,75 | 12,25 | 7,50 | 16,00 | 16,50 | 15,25 | 78,9 | 590 511,60 $ | 2,18 | 3 |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |

| Comité | |
|---|---|
| Date | 9-10-2019 |
| Heure | 13 h 00 |
| Lieu | 255 Boul. Crémazie Est , bureau 400 |

| Multiplicateur d'ajustement |
|---|
| 10000 |

| Agent d'approvisionnement | Robert Normandeau |
|---|---|

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
## ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres : 19-17746 Lot 4

No du GDD : 1197297003

Titre de l'appel d'offres : Prestations de services spécialisés en architecture TI et analyse de marché (7 lots)

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 24 - 7 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 27 - 8 - 2019

Ouverture faite le : 3 - 9 - 2019

Date du comité de sélection : 9 - 10 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 16 - 8 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 40 jrs

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 16

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 12,5

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 1 - 3 - 2020

Date d'échéance révisée : 1 - 3 - 2020

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

| Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | √ | # Lot |
|---|---|---|---|
| Conseillers en gestion et informatique CGI inc. | 256 624,20 $ | √ | 4 |
| Levio Conseils inc. | 300 774,60 $ | | |

### Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que:Une firme s'est procuré les documents pour information, deux firmes n'ont pas les ressources requises, une firme a des engagements dans d'autres projets et une firme n'offre pas le service demandé. Les autres firmes n'ont pas retourné de formulaire de non participation.

Préparé par : Robert Normandeau

Le 12 - 11 - 2019

19-17746 - Prestations de services spécialisés en architecture TI et analyse de marché (7 lots) lot # 4 : Services d'architecture TI spécialisés en technologies de création et gestion de centres de données et en infonuagique (plateformes et infrastructures - IaaS et PaaS).

| FIRME | Présentation de l'offre de services TI 5% | Compréhension du mandat et de la problématique 10% | Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires 15% | Expérience du coordonnateur des services 10% | Description des processus et méthodologies 20% | Qualité du centre d'expertise 20% | Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques 20% | Pointage intérimaire total 100% | Prix $ | Pointage final | Rang |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Conseillers en gestion et informatique CGI inc. | 3,75 | 7,25 | 12,50 | 8,25 | 16,50 | 15,50 | 13,00 | 76,8 | 256 624,20 $ | 4,94 | 1 |
| Levio Conseils inc. | 3,88 | 8,00 | 11,38 | 7,50 | 15,50 | 14,50 | 16,50 | 77,3 | 300 774,60 $ | 4,23 | 2 |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |

| Comité | |
|---|---|
| Date | 9-10-2019 |
| Heure | 13 h 00 |
| Lieu | 255 Boul. Crémazie Est , bureau 400 |

| Multiplicateur d'ajustement |
|---|
| 10000 |

| Agent d'approvisionnement | Robert Normandeau |
|---|---|

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
## ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres : 19-17746 Lot 5

No du GDD : 1197297003

Titre de l'appel d'offres : Prestations de services spécialisés en architecture TI et analyse de marché (7 lots)

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 24 - 7 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 27 - 8 - 2019

Ouverture faite le : 3 - 9 - 2019

Date du comité de sélection : 9 - 10 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 16 - 8 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 40 jrs

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 16

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 6,25

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 1 - 3 - 2020

Date d'échéance révisée : 1 - 3 - 2020

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

| Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | √ | # Lot |
|---|---|---|---|
| Levio Conseils inc. | 239 435,44 $ | √ | 5 |

### Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que:Une firme s'est procuré les documents pour information, deux firmes n'ont pas les ressources requises, une firme a des engagements dans d'autres projets et une firme n'offre pas le service demandé. Les autres firmes n'ont pas retourné de formulaire de non participation.

Préparé par : Robert Normandeau

Le 12 - 11 - 2019

19-17746 - Prestations de services spécialisés en architecture TI et analyse de marché (7 lots) lot # 5 : Services d'architecture TI spécialisés en mégadonnées et intelligence artificielle.

| FIRME | Présentation de l'offre de services TI 5% | Compréhension du mandat et de la problématique 10% | Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires 15% | Expérience du coordonnateur des services 10% | Description des processus et méthodologies 20% | Qualité du centre d'expertise 20% | Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques 20% | Pointage intérimaire total 100% | Prix $ | Pointage final | Rang |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Levio Conseils inc. | 3,88 | 8,25 | 12,50 | 8,00 | 16,50 | 16,25 | 18,50 | 83,9 | 239 435,44 $ | 5,59 | 1 |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |

| Comité | |
|---|---|
| Date | 9-10-2019 |
| Heure | 13 h 00 |
| Lieu | 255 Boul. Crémazie Est , bureau 400 |

| Multiplicateur d'ajustement |
|---|
| 10000 |

| Agent d'approvisionnement | Robert Normandeau |
|---|---|

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
## ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres : 19-17746 Lot 6

No du GDD : 1197297003

Titre de l'appel d'offres : Prestations de services spécialisés en architecture TI et analyse de marché (7 lots)

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 24 - 7 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 27 - 8 - 2019

Ouverture faite le : 3 - 9 - 2019

Date du comité de sélection : 9 - 10 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 16 - 8 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 40 jrs

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 16

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 6,25

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 1 - 3 - 2020

Date d'échéance révisée : 1 - 3 - 2020

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

| Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | √ | # Lot |
|---|---|---|---|
| Levio Conseils inc. | 250 645,50 $ | √ | 6 |

### Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que:Une firme s'est procuré les documents pour information, deux firmes n'ont pas les ressources requises, une firme a des engagements dans d'autres projets et une firme n'offre pas le service demandé. Les autres firmes n'ont pas retourné de formulaire de non participation.

Préparé par : Robert Normandeau

Le 12 - 11 - 2019

19-17746 - Prestations de services spécialisés en architecture TI et analyse de marché (7 lots) lot # 6 : Services d'architecture TI spécialisés en gestion des services TI (ITSM) et en gestion des actifs TI (ITAM).

| FIRME | Présentation de l'offre de services TI 5% | Compréhension du mandat et de la problématique 10% | Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires 15% | Expérience du coordonnateur des services 10% | Description des processus et méthodologies 20% | Qualité du centre d'expertise 20% | Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques 20% | Pointage intérimaire total 100% | Prix $ | Pointage final | Rang |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Levio Conseils inc. | 3,75 | 7,25 | 11,50 | 8,00 | 16,25 | 16,00 | 16,00 | 78,8 | 250 645,50 $ | 5,14 | 1 |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |

| Comité | |
|---|---|
| Date | 9-10-2019 |
| Heure | 13 h 00 |
| Lieu | 255 Boul. Crémazie Est , bureau 400 |

| Multiplicateur d'ajustement |
|---|
| 10000 |

| Agent d'approvisionnement | Robert Normandeau |
|---|---|

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
## ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres : 19-17746 Lot 7

No du GDD : 1197297003

Titre de l'appel d'offres : Prestations de services spécialisés en architecture TI et analyse de marché (7 lots)

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 24 - 7 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 27 - 8 - 2019

Ouverture faite le : 3 - 9 - 2019

Date du comité de sélection : 9 - 10 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 16 - 8 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 40 jrs

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 16

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 6,25

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 1 - 3 - 2020

Date d'échéance révisée : 1 - 3 - 2020

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

| Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | √ | # Lot |
|---|---|---|---|
| Levio Conseils inc. | 327 678,75 $ | √ | 7 |

### Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que:Une firme s'est procuré les documents pour information, deux firmes n'ont pas les ressources requises, une firme a des engagements dans d'autres projets et une firme n'offre pas le service demandé. Les autres firmes n'ont pas retourné de formulaire de non participation.

Préparé par : Robert Normandeau

Le 12 - 11 - 2019

19-17746 - Prestations de services spécialisés en architecture TI et analyse de marché (7 lots) lot # 7 : Services d'architecture TI spécialisés en bureautique (postes de travail, logiciels)

| FIRME | Présentation de l'offre de services TI 5% | Compréhension du mandat et de la problématique 10% | Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires 15% | Expérience du coordonnateur des services 10% | Description des processus et méthodologies 20% | Qualité du centre d'expertise 20% | Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques 20% | Pointage intérimaire total 100% | Prix $ | Pointage final | Rang |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Levio Conseils inc. | 3,75 | 7,50 | 11,00 | 7,75 | 16,00 | 16,25 | 16,25 | 78,5 | 327 678,75 $ | 3,92 | 1 |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |

| Comité | |
|---|---|
| Date | 9-10-2019 |
| Heure | 13 h 00 |
| Lieu | 255 Boul. Crémazie Est , bureau 400 |

| Multiplicateur d'ajustement |
|---|
| 10000 |

| Agent d'approvisionnement | Robert Normandeau |
|---|---|

# Liste des commandes

**Numéro** : 19-17746
**Numéro de référence** : 1290393
**Statut** : En attente des résultats d'ouverture
**Titre** : Prestations de services spécialisés en architecture TI et analyse de marché (7 lots)

| Organisation | Contact | Date et heure de commande | Addenda envoyé |
|---|---|---|---|
| Alithya Canada inc.<br>725, boulevard Lebourgneuf, bureau 525<br>Québec, QC, G2J 0C4<br>http://www.alithya.com NEQ : 1144392173 | Madame Josée Turcotte<br>Téléphone : 418 650-6414<br>Télécopieur : 418 650-5876 | **Commande : (1621651)**<br>2019-07-24 14 h 08<br>**Transmission :**<br>2019-07-24 14 h 08 | 3167379 - 19-17746 addenda1<br>2019-08-08 8 h 47 - Courriel<br>3171597 - 19-17746 addenda 2 avc report<br>2019-08-16 11 h 34 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |
| Bell Canada<br>930, rue d'Aiguillon, RC-140<br>Québec, QC, G1R5M9<br>NEQ : 1172462849 | Monsieur Philippe Robitaille<br>Téléphone : 418 691-4039<br>Télécopieur : 418 691-4095 | **Commande : (1621620)**<br>2019-07-24 13 h 01<br>**Transmission :**<br>2019-07-24 13 h 01 | 3167379 - 19-17746 addenda1<br>2019-08-08 8 h 47 - Courriel<br>3171597 - 19-17746 addenda 2 avc report<br>2019-08-16 11 h 34 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |
| Cofomo inc.<br>1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1500<br>Montréal, QC, H3B 4W5<br>http://www.cofomo.com NEQ : 1142126664 | Monsieur Gaston Jalbert<br>Téléphone : 514 866-0039<br>Télécopieur : 514 866-0900 | **Commande : (1621664)**<br>2019-07-24 14 h 25<br>**Transmission :**<br>2019-07-24 14 h 25 | 3167379 - 19-17746 addenda1<br>2019-08-08 8 h 47 - Courriel<br>3171597 - 19-17746 addenda 2 avc report<br>2019-08-16 11 h 34 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc.<br>1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage<br>Montréal, QC, H3G 1T4<br>http://www.cgi.com NEQ : 1160358728 | Monsieur Michel Blain<br>Téléphone : 514 415-3000<br>Télécopieur : 514 415-3999 | **Commande : (1622223)**<br>2019-07-26 9 h 09<br>**Transmission :**<br>2019-07-26 9 h 09 | 3167379 - 19-17746 addenda1<br>2019-08-08 8 h 47 - Courriel<br>3171597 - 19-17746 addenda 2 avc report<br>2019-08-16 11 h 34 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |
| CPU Design<br>2323 du Versant Nord<br>Suite 100 | Monsieur Stéphane Gingras<br>Téléphone : 418 681- | **Commande : (1634409)**<br>2019-08-28 9 h 09 | 3167379 - 19-17746 addenda1<br>2019-08-28 9 h 09 - Téléchargement |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Québec, QC, G1N 4P4<br>NEQ : 1142493932 | 6974<br>Télécopieur : 418 681-1444 | **Transmission :**<br>2019-08-28 9 h 09 | 3171597 - 19-17746 addenda 2 avc report<br>2019-08-28 9 h 09 - Téléchargement<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |
| ☐ | Fujitsu Canada (Réception des appels d'offres)<br>2000, boul. Lebourgneuf<br>Bureau 300<br>Québec, QC, G2K 0B8<br>http://fujitsu.com/ca NEQ : 1143039486 | Madame Anne-Marie Deschenes<br>Téléphone : 418 840-5100<br>Télécopieur : 418 840-5105 | **Commande : (1621563)**<br>2019-07-24 10 h 48<br>**Transmission :**<br>2019-07-24 10 h 48 | 3167379 - 19-17746 addenda1<br>2019-08-08 8 h 47 - Courriel<br>3171597 - 19-17746 addenda 2 avc report<br>2019-08-16 11 h 34 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |
| ☐ | IBM Canada ltée<br>140, Grande Allée Est<br>5e étage<br>Québec, QC, G1R 5N6<br>http://www.ibm.com NEQ : 1165702128 | Madame Gabrielle Savard<br>Téléphone : 418 521-8257<br>Télécopieur : 418 523-6868 | **Commande : (1622192)**<br>2019-07-26 8 h 20<br>**Transmission :**<br>2019-07-26 8 h 20 | 3167379 - 19-17746 addenda1<br>2019-08-08 8 h 47 - Courriel<br>3171597 - 19-17746 addenda 2 avc report<br>2019-08-16 11 h 34 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| ☐ | KinEssor<br>615, boul. René-Lévesque Ouest<br>Bureau 820<br>Montréal, QC, H3B 1P5<br>http://www.KinEssor.com NEQ : 1162858378 | Monsieur Eric Levesque<br>Téléphone : 514 912-4013<br>Télécopieur : | **Commande : (1622327)**<br>2019-07-26 11 h 13<br>**Transmission :**<br>2019-07-26 11 h 13 | 3167379 - 19-17746 addenda1<br>2019-08-08 8 h 47 - Courriel<br>3171597 - 19-17746 addenda 2 avc report<br>2019-08-16 11 h 34 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| ☐ | Levio Conseils inc.<br>1001, boul. De Maisonneuve<br>Bureau 320<br>Montréal, QC, H3A 3C8<br>http://www.levio.ca NEQ : 1169672574 | Madame Kathy Tremblay<br>Téléphone : 418 914-3623<br>Télécopieur : | **Commande : (1621839)**<br>2019-07-25 8 h 47<br>**Transmission :**<br>2019-07-25 8 h 47 | 3167379 - 19-17746 addenda1<br>2019-08-08 8 h 47 - Courriel<br>3171597 - 19-17746 addenda 2 avc report<br>2019-08-16 11 h 34 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |
| ☐ | Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion<br>550, rue Sherbrooke Ouest, tour Est<br>Montréal, QC, H3A 1B9<br>NEQ : | Monsieur Christian Boisvert<br>Téléphone : 514 873-1533<br>Télécopieur : | **Commande : (1622583)**<br>2019-07-29 8 h 58<br>**Transmission :**<br>2019-07-29 8 h 58 | Mode privilégié : Ne pas recevoir |
| ☐ | Noverka Conseil<br>625, Avenue du Président-Kennedy<br>Suite 1000<br>Montréal, QC, H3A 1k2<br>NEQ : 1165610024 | Madame Catherine Beaudry<br>Téléphone : 514 849-7072<br>Télécopieur : | **Commande : (1621741)**<br>2019-07-24 16 h 17<br>**Transmission :**<br>2019-07-24 16 h 17 | 3167379 - 19-17746 addenda1<br>2019-08-08 8 h 47 - Courriel<br>3171597 - 19-17746 addenda 2 avc report<br>2019-08-16 11 h 34 - Courriel |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | | Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |
| ☐ | Procom Montréal<br>2000 Reu Peel Bureau#300<br>Montréal, QC, H3A 2W5<br>NEQ : 1160926664 | Monsieur Benoit Auclair<br>Téléphone : 514 731-7224<br>Télécopieur : | **Commande : (1621980)**<br>2019-07-25 11 h 50<br>**Transmission :**<br>2019-07-25 11 h 50 | 3167379 - 19-17746 addenda1<br>2019-08-08 8 h 47 - Courriel<br>3171597 - 19-17746 addenda 2 avc report<br>2019-08-16 11 h 34 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| ☐ | SC Services de gestion KPMG<br>1500-600, boul. de Maisonneuve Ouest<br>Montréal, QC, H3A 0A3<br>NEQ : 3341653908 | Madame Nada Atmeh<br>Téléphone : 514 840-2568<br>Télécopieur : 514 840-2443 | **Commande : (1621750)**<br>2019-07-24 16 h 28<br>**Transmission :**<br>2019-07-24 16 h 28 | 3167379 - 19-17746 addenda1<br>2019-08-08 8 h 47 - Courriel<br>3171597 - 19-17746 addenda 2 avc report<br>2019-08-16 11 h 34 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |
| ☐ | Solutions Victrix<br>630 Sherbrooke Ouest<br>Bureau 1100<br>Montréal, QC, H3A 1E4<br>http://www.victrix.ca/ NEQ : 1167031799 | Madame Marion Laberge<br>Téléphone : 514 879-1919<br>Télécopieur : 514 879-1616 | **Commande : (1623352)**<br>2019-07-31 9 h 47<br>**Transmission :**<br>2019-07-31 9 h 47 | 3167379 - 19-17746 addenda1<br>2019-08-08 8 h 47 - Courriel<br>3171597 - 19-17746 addenda 2 avc report<br>2019-08-16 11 h 34 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| ☐ | Systematix Technologies de l'Information Inc.<br>485, rue McGill, bureau 300<br>Montréal, QC, H2Y2H4<br>http://www.systematix.com NEQ : 1142016766 | Monsieur Jean-Pierre Martin<br>Téléphone : 514 393-1363<br>Télécopieur : 514 393-8997 | **Commande : (1621561)**<br>2019-07-24 10 h 45<br>**Transmission :**<br>2019-07-24 10 h 45 | 3167379 - 19-17746 addenda1<br>2019-08-08 8 h 47 - Courriel<br>3171597 - 19-17746 addenda 2 avc report<br>2019-08-16 11 h 34 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| ☐ | TRANSITION services conseils inc.<br>1020 rue bouvier<br>Bureau 400<br>Québec, QC, G2K 0K9<br>http://www.transitionsc.ca NEQ : 1160924842 | Monsieur Michel Fradette<br>Téléphone : 418 626-3003<br>Télécopieur : | **Commande : (1630817)**<br>2019-08-19 15 h 13<br>**Transmission :**<br>2019-08-19 15 h 13 | 3167379 - 19-17746 addenda1<br>2019-08-19 15 h 13 - Téléchargement<br>3171597 - 19-17746 addenda 2 avc report<br>2019-08-19 15 h 13 - Téléchargement<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Montréal

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 20.12

2020/01/30
17:00

(2)

**Dossier # : 1197684003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions finances et approvisionnement |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Acte mixte |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Autoriser une dépense additionnelle maximale de 153 500,23 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à la firme SIR Solutions inc., en vertu de la résolution CG16 0339, pour des licences additionnelles, des services de support et de maintenance associés à ces licences et pour les services professionnels requis pour effectuer des adaptations au système de points de vente (SPDV), majorant ainsi la dépense maximale associée au contrat de 1 495 249,88 $ à 1 648 750,11 $, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda no. 1 à cette fin / Autoriser une enveloppe de contingences de 58 982,18 $. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 153 500,23 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à la firme SIR Solutions inc., en vertu de la résolution CG16 0339, pour des licences additionnelles, des services de support et de maintenance associés à ces licences et pour les services professionnels requis pour effectuer des adaptations au système de points de vente (SPDV), majorant ainsi la dépense maximale associée au contrat de 1 495 249,88 $ à 1 648 750,11 $, taxes incluses, d'approuver un projet d'addenda no. 1 à cette fin et d'autoriser une enveloppe de contingences de 58 982,18 $;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 32 % par l'agglomération.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-20 15:26

**Signataire :** Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1197684003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions finances et approvisionnement |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Acte mixte |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Autoriser une dépense additionnelle maximale de 153 500,23 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à la firme SIR Solutions inc., en vertu de la résolution CG16 0339, pour des licences additionnelles, des services de support et de maintenance associés à ces licences et pour les services professionnels requis pour effectuer des adaptations au système de points de vente (SPDV), majorant ainsi la dépense maximale associée au contrat de 1 495 249,88 $ à 1 648 750,11 $, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda no. 1 à cette fin / Autoriser une enveloppe de contingences de 58 982,18 $. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.
En 2015, le Service des finances et le Service des TI, ont lancé le projet "Recettes et encaissements" qui vise la mise en place d'un processus d'affaires standardisé pour automatiser la comptabilisation des recettes et la conciliation bancaire. Les principales transactions d'encaissement comprennent le paiement des constats d'infraction, des comptes de taxes foncières, des permis ainsi que différents autres produits et services de la Ville.

Suite à l'appel d'offres public 15-14704, un contrat a été octroyé à la firme SIR Solutions inc. pour l'acquisition, le paramétrage et l'entretien du système de points de vente (SPDV) pour une somme maximale de 1 495 249,88 $, taxes incluses.

La quantité de licences demandées était calculée selon les besoins de 2015. Suite à une révision des besoins pour les arrondissements et les services centraux et surtout dans une optique d'amélioration du service à la clientèle requise par le comité directeur du projet, des licences additionnelles pour des utilisateurs supplémentaires du SPDV mais également pour de nouveaux points de vente s'avèrent nécessaires pour répondre aux besoins des citoyens. Cette augmentation de la quantité de licences engendre un coût supplémentaire au contrat.

En effet, ces licences additionnelles requièrent des services de support et de maintenance supplémentaires.

De plus, il est nécessaire d'adapter le SPDV pour répondre notamment à des exigences de sécurité de la solution et à certains besoins liés à la comptabilisation des transactions (par exemple, la sécurité des interfaces de programmation applicatives (API), la séquence de remboursement, la comptabilisation des ententes à la cour municipale et la traçabilité des transactions).

Finalement, les parties prenantes du projet demandent l'approbation d'une enveloppe de contingences de 58 982,18 $ notamment pour des licences additionnelles ou pour des demandes de changement supplémentaires qui pourraient être requises au SPDV dans sa phase d'implantation étant entendu que toute contingence sera dûment approuvée conformément au Règlement sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) de la Ville de Montréal.

Le présent dossier vise donc à autoriser une dépense additionnelle maximale de 153 500,23 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à la firme SIR Solutions inc. en vertu de la résolution CG16 0339 pour des licences additionnelles, des services de support et de maintenance associés à ces licences et pour les services professionnels requis pour effectuer des adaptations au système de points de vente (SPDV), majorant ainsi la dépense maximale associée au contrat de 1 495 249,88 $ à 1 648 750,11 $, taxes incluses, approuver un projet d'addenda No. 1 à cette fin et autoriser une enveloppe de contingences de 58 982,18 $.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0339 - 19 mai 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme SIR Solutions Inc pour l'acquisition, le paramétrage et l'entretien d'un logiciel de points de vente (PDV) pour une somme maximale de 1 495 249,88 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14704 - 2 soumissionnaires conformes / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Services des TI de 75 600 $ au net à compter de 2018

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but :
• L'acquisition de licences supplémentaires associées au SPDV en raison de:

1. l'ajout de terminaux de paiement dans les points de vente (utilisateurs supplémentaires);
2. l'ajout de l'intégration bancaire (utilisateurs supplémentaires);
3. l'ajout de points d'encaissement, les nouveaux bureaux des permis et les nouvelles divisions de soutien et de contrôle des opérations;

• Les services supplémentaires de support et de maintenance associés à ces licences additionnelles;

• Les services professionnels pour la réalisation de demandes de changement au SPDV;

• L'approbation d'une enveloppe de contingences de 58 982,18 $.

**JUSTIFICATION**

La quantité de licences demandées lors de l'appel d'offres public 15-14704 était calculée selon les besoins de 2015. Une révision des besoins faite en 2019 a montré une nécessité

d'acquérir des licences additionnelles. Ces acquisitions supplémentaires permettent de répondre aux besoins d'amélioration du service aux citoyens pour les nouveaux points d'encaissement, les nouveaux bureaux des permis et les nouvelles divisions de soutien et de contrôle des opérations à travers l'ensemble des arrondissements et des services centraux ainsi que pour les utilisateurs supplémentaires.
Plusieurs arrondissements ont manifesté le besoin d'avoir le SPDV dans leurs bureaux des permis suite au volume important de transactions traitées, particulièrement durant la saison estivale.

Des services de support et de maintenance supplémentaires sont requis pour ces licences additionnelles.

Également, durant la phase d'implantation du SPDV, les parties prenantes du projet ont émis des demandes de changement au fournisseur SIR Solutions inc. pour répondre à des exigences de sécurité de la solution et à certains besoins liés à la comptabilisation des transactions, par exemple, la sécurité des interfaces de programmation applicatives (API), la séquence de remboursement, la comptabilisation des ententes à la cour municipale et la traçabilité des transactions.

Finalement, il est probable que des modifications supplémentaires soient requises au contrat, notamment pour des licences additionnelles ou des changements au SPDV durant la phase d'implantation. Il serait donc souhaitable qu'une enveloppe de contingences de 58 982,18 $ soit approuvée en ce sens afin que le processus d'approbation de telles modifications soit plus efficient. En effet, dans la mesure où une telle enveloppe était approuvée, le fonctionnaire dûment autorisé pourra approuver de telles modifications conformément au Règlement sur la gestion contractuelle (RCG 18-024).

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de l'addenda No. 1 est de 153 500,23 $, taxes incluses (140 166,17 $ net de taxes) et sera réparti comme suit :

| **Produit et/ou services** | **2020** | **2021** | **2022** | **2023** | **2024 (5 mois)** | **Total (taxes incluses)** |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Ajout de licences (PTI) | 49 899,15 $ | - | - | - | **-** | 49 899,15 $ |
| Demandes de changement durant le projet (PTI) | 55 877,85 $ | - | - | - | **-** | 55 877,85 $ |
| **Total PTI** | **105 777,00 $** | | | | | **105 777,00 $** |
| Ajout de la maintenance et du support annuel suite à l'ajout des licences (BF) | 10 805,26 $ | 10 805,26 $ | 10 805,26 $ | 10 805,26 $ | 4 502,19 $ | 47 723,23 $ |
| **Total BF** | **10 805,26 $** | **10 805,26 $** | **10 805,26 $** | **10 805,26 $** | **4 502,19 $** | **47 723,23 $** |
| **Total PTI+BF** | **116 582,26 $** | **10 805,26 $** | **10 805,26 $** | **10 805,26 $** | **4 502,19 $** | **153 500,23 $** |

PTI - Progiciel SPDV et services d'intégration TI

La dépense de 105 777,00 $, taxes incluses (96 588,50 $ net de taxes), sera imputée au PTI 2020-2022 du Service des TI au projet 73000 – Recettes et encaissements et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-013 et de compétence locale 17-034. Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50,1 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Budget de fonctionnement - Support et maintenance

La dépense de 47 723,23 $, taxes incluses (43 577,67 $ net de taxes), pour les services de support et de maintenance, sera imputée au budget de fonctionnement du Service des TI à compter de 2020 jusqu'au terme du contrat se terminant en juin 2024. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

Le coût total maximal de l'enveloppe de contingences est de 58 982,18 $, taxes incluses (53 858,59 $ net de taxes) et sera réparti comme suit:

| Produit et/ou services | 2020 | 2021 | Total (taxes incluses) |
|---|---|---|---|
| Services professionnels pour des demandes de changements futurs (PTI) | 30 008,48 $ | - | 30 008,48 $ |
| Services professionnels pour des demandes de changements futurs (BF) | - | 28 973,70 $ | 28 973,70 $ |
| **Total PTI+BF** | **30 008,48 $** | **28 973,70 $** | **58 982,18 $** |

PTI - Service professionnels

La dépense de 30 008,48 $, taxes incluses (27 401,74 $ net de taxes), sera imputée au PTI 2020-2022 du Service des TI au projet 73000 – Recettes et encaissements et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-013 et de compétence locale 17-034. Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50,1 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Budget de fonctionnement - Service professionnels

La dépense de 28 973,70 $, taxes incluses (26 456,85 $ net de taxes), pour les services de support et de maintenance, sera imputée au budget de fonctionnement du Service des TI à compter de 2020 jusqu'au terme du contrat se terminant en juin 2024. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Ville de Montréal compte 250 points d'encaissement et compte plus de 22 Bureaux BAM. Avant le déploiement de la solution SPDV, chaque Bureau Accès Montréal (BAM) envoyait deux fois par semaine au Service des finances des piles de papier de 10 cm d'épaisseur approximativement. Après le déploiement, la quantité totale de papier économisée pendant une année est l'équivalent d'un immeuble 40 étage.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'ajout des licences additionnelles du SPDV aura des impacts bénéfiques sur le plan financier et sur les opérations financières, ce qui permettra à la Ville:

- d'améliorer la performance en permettant des gains d'efficience;
- d'améliorer le service aux citoyens et l'expérience client;
- d'automatiser la comptabilisation et la conciliation bancaire;
- d'améliorer la productivité par l'élimination de tâches répétitives ou effectuées manuellement.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du dossier par le CE : 15 janvier 2020;
Approbation du dossier par le CM : 27 janvier 2019;
Approbation du dossier par le CG : 30 janvier 2019.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Naim MANOUCHI
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 514 872-7301
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-13

Abdelmalek BOUKHEZAR
Chef de division - solutions finances et approvisionnement

**Tél :** 514 872-7307
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

André TRUDEAU
directeur(trice) solutions d'affaires
**Tél :** 514-448-6733
**Approuvé le :** 2019-12-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

André TRUDEAU
directeur(trice) solutions d'affaires
**Tél :** 514-448-6733
**Approuvé le :** 2019-12-19

650-3565 rue Jarry Est **t.** 1 844 687 6747
Montréal (QC) H1Z 4K6 **f.** 514 593 4810

# DEVIS – Banque d'heures - demande de changement

ENTRE : **Ville de Montréal**
Service des finances, C.P.4500, succ. B,
Montréal, QC, H3B 485
Réf : Bon de commande **1140634**
(Ci-après, désigné le «**client**»)

ET : **9013-6573 Québec inc.** *SIR Solutions*
650-3565 rue Jarry Est, Montréal (Québec) H1Z 4K6
ventes@sirsolutions.com
(Ci-après, désigné «**SIR Solutions**»)

*SIR Solutions* consent à fournir au *client* les *services* décrits aux présentes sous la rubrique **1.*Description des services*** (les « services »), ainsi qu'aux conditions mentionnées (ci-après désignée « **l'entente** »); les taxes de vente s'ajoutent aux prix indiqués. Le *client* et *SIR Solutions* sont mentionnés ici comme les **« parties ».**

## 1. Description des services

### 1.1 Banque d'heure pour demande de changement

| Description des services ajoutés | Heures | Tarif horaire | Total |
|---|---|---|---|
| Heures pour service professionnel (estimation des demandes de changements en cours)<br>• Permettre la gestion des token de sécurité des API<br>• Changer la séquence des remboursements<br>• Réactivation d'une transaction annulée (mode hors ligne- SAF)<br>• Suivi des transactions non remboursables<br>• Comptabilisation des ententes (cour municipale - STOP+/GESCOUR)<br>• Permettre la gestion des taxes incluses<br>• Remboursement - Lot ouvert vs fermé<br>• Associer un client requis selon le mode de paiement<br>• Gestion de token de sécurité pour serveur de fichier (PDF)<br>• GUID unique par produit des systèmes périphériques<br>• Bloquer le paiement des ententes - Cour (mode hors ligne SAF)<br>• GUID Idempotence (gestion de l'intégrité d'une transaction) | 270 | 180.00 $ | 48 600.00 $ |
| Total | 270 | 180.00 $ | 48 600.00 $ |

## 2. Détail des services

### 1.2 Demande de changement

Toutes demandes de changement à la configuration ou au logiciel demandées par le client doivent être acheminées par écrit, pour fin d'analyse et évaluation financières des services au moins un (1) mois avant la date planifiée de l'intervention.

Un plan de projet sera soumis pour l'approbation du client celle-ci doit être signée et acheminée à SIR Solutions, au plus tard quinze (15) jours ouvrables avant la date planifiée par SIR Solutions. Dans le cas de non-respect de cette échéance, le client devra en assumer les impacts si le changement doit être reporté.

Les déploiements, changements ou mises à jour devront être exécutés aux dates convenues entre SIR Solutions et le client pour en faciliter la gestion du changement.

Lors d'une mise à niveau ou de changement de version, des frais seront facturés pour la gestion du projet en rapport aux activités suivantes : l'analyse des écarts, les tests de fonctionnalités, la documentation, les déplacements, l'installation, la formation en magasin ainsi que la conversion des données.

Les changements de configuration autre que la configuration en vigueur ou si des modifications au logiciel doivent être apportés par SIR Solutions, celles-ci seront faites aux frais du client selon les tarifs en vigueur. Par exemple, dans l'éventualité où le client décide d'ajouter de nouvelles touches ou fonctions, de changer les logos sur l'imprimante de reçu, de demander de nouveaux formats d'étiquettes, nécessitant les services de SIR Solutions.

Aucun autre représentant de SIR Solutions n'est autorisé à modifier la présente entente au nom de SIR Solutions. Tout changement doit être approuvé par les autorités désignées du client et de SIR Solutions. Tout changement provenant d'autres personnes que ce dernier sera automatiquement refusé par SIR Solutions et réacheminé à la personne désignée du client.

## 1.3 Fondement des scénarios de tests et critères de succès

Lorsque complétée et acceptée par le client, chaque phase du projet devra être formellement approuvée par les deux parties.

Les critères d'acceptation et de succès doivent être définis suite à la l'analyse des besoins, et seront définies dans le cahier des charges et les scénarios de tests

SIR Solutions et LA VILLE devront s'entendre sur ces critères dans la phase d'initialisation du projet.

Tous autres éléments qui seraient par la suite ajoutés comme mandataire à la livraison du projet pourront être considérés conjointement par SIR SOLUTIONS et LA VILLE comme demande de changement.

## 1.4 Procédure / Déroulement UAT

1. Les tests UAT (User acceptance testing) s'effectuent au bureau du LA VILLE, les horaires seront à déterminer.
2. Les ressources des deux parties sont disponibles et interviennent selon leur mandat pour mener à bien l'exécution de cette phase.
3. Un statut quotidien est partagé par LA VILLE quant à l'avancement des tests.
4. LA VILLE avise par email ou téléphone SIR SOLUTIONS de toute occurrence/urgence qui empêcherait l'exécution des tests tels que planifiés.
5. Toutes les anomalies seront signalées à SIR SOLUTIONS par la personne habilitée chez LA VILLE.
6. Toute anomalie signalée doit contenir l'information permettant la reproduction du problème, soit :
    i. Processus et/ou fonctionnement souhaité
    ii. Cheminement qui a résulté à la problématique
    iii. Résultat obtenu avec image en exemple
7. Toutes les anomalies détectées devront être classifiées en 3 catégories de sévérité :
    i. Critique : le livrable ne pourra pas être utilisé avant la correction.
    ii. Important : le livrable peut être déployé en pilote, avec un délai de résolution d'une semaine au maximum
    iii. Moyenne : le livrable peut être déployé en magasin, avec un délai de résolution de 30 jours (post pilote) au maximum.
8. SIR SOLUTIONS procédera au triage et à l'évaluation des nouvelles anomalies, lesquelles seront documentées sur son système de gestion de billets
9. Suite au triage des billets, SIR SOLUTIONS y ajoutera des commentaires pour indiquer les prochaines actions :
    i. anomalie validée par SIR et sera corrigée

ii. anomalie non reproduite dans le laboratoire de contrôle qualité SIR, besoin de plus amples explications de la part du client.

iii. anomalie non validée, besoin de formation ou autre

iv. anomalie validée, mais dérogeant de la fonctionnalité prévue dans le scope du projet, devient une demande de changement à évaluer.

10. Sur une base quotidienne durant la phase UAT, SIR SOLUTIONS examinera toutes les anomalies validées et exécutera un plan de résolution.
11. La réinstallation/mise à jour d'environnement de test se fera lorsque le livrable sera validé par le contrôle qualité de SIR Solutions.
12. Après la mise à jour de l'environnement de test client, les billets seront mis à jour dans le logiciel de gestion de billets par SIR SOLUTIONS, afin indiquer quel correctif a été livré, et fermer le billet. La Ville recevra ces billets par courriel
13. Un suivi des anomalies s'effectuera chaque semaine et sera documenté dans un document prévu à cet effet.
14. Une fois les tests complétés, LA VILLE valide à SIR SOLUTIONS de manière formelle et écrite que les critères de succès ont été remplis, autorisant ainsi la phase de pilotage.
15. Les deux parties s'avisent mutuellement si une quelconque contrainte (urgences, vacances, ressources) s'impose.

650-3565 rue Jarry Est **t.** 1 844 687 6747
Montréal (QC) H1Z 4K6 **f.** 514 593 4810

## DEVIS - Licences applicatives

ENTRE : **Ville de Montréal**
Service des finances, C.P.4500, succ. B,
Montréal, QC, H3B 485
Réf : Bon de commande **1140634**
(Ci-après, désigné le «**licencié**»)

ET : **9013-6573 Québec Inc.** *SIR Solutions*
650-3565 rue Jarry Est, Montréal (Québec) H1Z 4K6
ventes@sirsolutions.com
(Ci-après, désigné «**SIR Solutions**»)

*SIR Solutions* consent à fournir au *client* les *licences* et *services* décrits aux présentes sous la rubriques ***1.Description des licences*** (les « **licences** »), ainsi qu'aux conditions mentionnées (ci-après désignée « **le détail des licences** »); les taxes de vente s'ajoutent aux prix indiqués. Le *client* et *SIR Solutions* sont mentionnés ici comme les **« parties ».**

## 1. Description des licences

### 1.1 Bon de livraison

| Qté | Description des licences livrés | Type | Prix unitaire | Total |
|---|---|---|---|---|
| 1 | Ajout sur la licence Galaxy existante | | | |
| 96 | Licence utilisateur (nommée) | Utilisateur | 375.00 $ | 36 000.00 $ |
| 8 | Magasin | Magasin | 750.00 $ | 6 000.00 $ |
| 8 | Intégration ERP (GL) | Magasin | 175.00 $ | 1 400.00 $ |
| 0 | Terminal SPDV | Terminal | 1 875.00 $ | 0.00 $ |
| 0 | Intégration bancaire | Terminal | 175.00 $ | 0.00 $ |
| 0 | Interface catalogue fournisseur | Terminal | 175.00 $ | 0.00 $ |
| 0 | Environnement lab | Lab | 0.00 $ | 0.00 $ |
| | Total | | | 43 400.00 $ |

*Note : Dans le bordereau de prix du contrat initial, une licence supplémentaire pour un utilisateur supplémentaire du SPDV contient deux types de licences : une licence de type Utilisateur pour un coût de 500,00$ et une licence de type Terminal pour un coût de 3 000,00$ pour un total de 3 500,00$.*
*Le nouveau prix pour une licence supplémentaire pour un utilisateur supplémentaire du SPDV est de 2 600,00$ (une licence de type Utilisateur: prix unitaire de 375,00$ et une licence de type Terminal : prix unitaire de 2 225,00$).*

## 2. Détail des licences

Le détail des licences ajoutées est identique au contrat de licence initial

650-3565 rue Jarry Est **t.** 1 844 687 6747
Montréal (QC) H1Z 4K6 **f.** 514 593 4810

## DEVIS - Entente de support et maintenance

ENTRE : **Ville de Montréal**
Service des finances, C.P.4500, succ. B,
Montréal, QC, H3B 485
Réf : Bon de commande **1140634**
(Ci-après, désigné le «**client**»)

ET : **9013-6573 Québec inc.** *SIR Solutions*
650-3565 rue Jarry Est, Montréal (Québec) H1Z 4K6
ventes@sirsolutions.com
(Ci-après, désigné «**SIR Solutions**»)

*SIR Solutions* consent à fournir au *client* les *licences* et *services* décrits aux présentes sous la rubrique **1.*Description des services*** (les « services »), ainsi qu'aux conditions mentionnées (ci-après désignée « **l'entente** »); les taxes de vente s'ajoutent aux prix indiqués. Le *client* et *SIR Solutions* sont mentionnés ici comme les **« parties ».**

## 1. Description des services

1.1 Support et maintenance

| Qté | Description des services ajoutés | Prix unitaire | Total |
|---|---|---|---|
| 5 | Support et maintenance (1 mois)<br>Licence de 43 400 $ @ 21.654135%/12 mois<br>Valide du 1er janvier 2020 au 31 mai 2020 | 783.16 $ | 3 915.80 $ |
| 12 | Support et maintenance (1 mois)<br>Licence de 43 400$ @ 21.654135%/12 mois<br>Valide du 1er Juin 2020 au 31 mai 2021 | 783.16 $ | 9 397.92 $ |
| 12 | Support et maintenance (1 an)<br>Licence de 43 400 $ @ 21.654135%/12 mois<br>Valide du 1er Juin 2021 au 31 mai 2022 | 783.16 $ | 9 397.92 $ |
| 12 | Support et maintenance (1 an)<br>Licence de 43 400 $ @ 21.654135%/12 mois<br>Valide du 1er Juin 2022 au 31 mai 2023 | 783.16 $ | 9 397.92 $ |
| 12 | Support et maintenance (1 an)<br>Licence de 43 400 $ @ 21.654135%/12 mois<br>Valide du 1er Juin 2023 au 31 mai 2024 | 783.16 $ | 9 397.92 $ |
| | | Total | 41 507.48 $ |

Note : Pour toutes licences additionnelles, une charge de support et maintenance sera facturée à la livraison, pour la durée restante de l'année en cours. Lors du renouvellement annuel, la valeur des licences sera ajustée selon les ajouts et le support et la maintenance sera facturé au taux de 21.654135%.

## 2. Détail des services

Le détail des services ajoutés est identique à l'entente de service initial

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles**

**Dossier # : 1197684003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions finances et approvisionnement |
| **Objet :** | Autoriser une dépense additionnelle maximale de 153 500,23 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à la firme SIR Solutions inc., en vertu de la résolution CG16 0339, pour des licences additionnelles, des services de support et de maintenance associés à ces licences et pour les services professionnels requis pour effectuer des adaptations au système de points de vente (SPDV), majorant ainsi la dépense maximale associée au contrat de 1 495 249,88 $ à 1 648 750,11 $, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda no. 1 à cette fin / Autoriser une enveloppe de contingences de 58 982,18 $. |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

**COMMENTAIRES**

Le présent Addenda No. 1 est approuvé quant à sa validité et à sa forme.

**FICHIERS JOINTS**

2020-01-09 - Addenda 1 - Contrat SIR vf2.pdf

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Suzana CARREIRA CARVALHO
Avocate
**Tél :** 514-872-9795

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-18

Marie-Andrée SIMARD
Notaire - Chef de division
**Tél :** 514-872-8323
**Division :** Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
9 JAN. 2020
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

**ADDENDA NO. 1**
**AU CONTRAT APPROUVÉ PAR LA RÉSOLUTION**
**CG16 0339 DU 19 MAI 2016**

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C8, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Ci-après appelée la « **Ville** »

**ET :** **SIR SOLUTIONS**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 3565, rue Jarry Est, bureau 650, Montréal, Québec, H1Z 4K6, agissant et représentée par monsieur Francis Desroches, Directeur Développement Logiciel et Ti, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée par son conseil d'administration le 15 janvier 2016;

Numéro d'inscription TPS : 140117219RT0001
Numéro d'inscription TVQ : 1017489841TQ001

Ci-après appelée « **Contractant** »

La Ville et le Contractant sont également, individuellement ou collectivement désignés dans le présent Addenda no. 1 comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

**ATTENDU QUE** la Ville a lancé, le 30 octobre 2015, l'appel d'offres 15-14704 pour des services professionnels relatifs à l'acquisition et au paramétrage d'un logiciel de points de vente nommé « Système de points de vente » (ci-après, l' « Appel d'offres »);

**ATTENDU QUE** la Ville a octroyé, le 19 mai 2016, en vertu de la résolution CG16 0339 adoptée par le conseil d'agglomération de la Ville, le contrat issu de l'Appel d'offres au Contractant, soumissionnaire ayant présenté l'offre ayant obtenu le plus haut pointage final suivant l'évaluation effectuée par la Ville (ci-après, le « Contrat »);

**ATTENDU QUE** l'article 25.1 des Instructions au soumissionnaire (Section I) du Contrat stipulait expressément que suivant l'adjudication du Contrat par la Ville, les Parties devaient signer une convention substantiellement conforme au modèle joint au Cahier des charges du Contrat;

**ATTENDU QUE,** le 8 juillet 2016, les Parties ont erronément signé une convention non conforme au modèle joint au Cahier des charges du Contrat (ci-après, la « Convention de services professionnels »);

**ATTENDU QUE** les Parties désirent remplacer, à compter du 8 juillet 2016, la Convention de services professionnels signée cette même date par la convention jointe en Annexe A du présent Addenda no. 1 qui est substantiellement conforme au modèle joint au Cahier des charges du Contrat;

**ATTENDU QUE** les Parties désirent également convenir d'une majoration des honoraires professionnels du Contractant en raison de changements demandés par la Ville au Système de points de vente (ci-après, le « SPDV ») durant la phase d'implantation du SPDV, de l'ajout de licences d'utilisateurs du SPDV, de l'ajout de licences liées à l'ajouts de nouveaux points de services utilisant le SPDV et des services de maintenance et de support requis relativement à ces licences additionnelles;

**ATTENDU QU'**il est donc nécessaire de conclure le présent Addenda no. 1.

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

## ARTICLE 1
## PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

## ARTICLE 2
## CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

La Convention de services professionnels est remplacée par la convention jointe à l'Annexe A des présentes, et ce, à compter du 8 juillet 2016 étant entendu que telle convention est modifiée conformément au présent Addenda no. 1.

## ARTICLE 3
## TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

3.1 Les Parties conviennent que la Ville a requis de la part du Contractant qu'il exécute des travaux supplémentaires qui n'étaient pas inclus au Contrat, lesquels sont plus amplement détaillés à l'Annexe B des présentes.

3.2 Le Contractant s'engage à exécuter de tels travaux supplémentaires selon les termes et conditions du Contrat et de l'Annexe B ci-jointe.

## ARTICLE 4
## LICENCES ADDITIONNELLES

4.1 Le Contractant s'engage à fournir à la Ville les licences additionnelles qu'elle a demandées, lesquelles sont énoncées à l'Annexe C ci-jointe, et ce, aux termes et conditions du Contrat.

4.2 Bien que le Contractant ait soumis un prix unitaire de trois mille cinq cent dollars (3 500,00 $) pour toute licence associée à un utilisateur supplémentaire du SPDV, il convient de baisser ce prix à deux mille six cent dollars (2 600,00 $) pour les licences additionnelles d'utilisateurs supplémentaires prévues à l'Annexe C ci-jointe;

4.3 Le Contractant s'engage à fournir à la Ville les services de support et de maintenance prévus à l'Annexe D relatifs aux licences additionnelles, et ce, conformément aux termes et conditions du Contrat.

## ARTICLE 5
## HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES

5.1 L'article 4.1 de l'Annexe A est remplacé par l'article suivant à compter de la date de signature du présent Addenda no. 1 :

« 4.1 En contrepartie de l'exécution par la Firme de toutes et chacune des obligations visées par la présente convention, la Ville s'engage à lui verser, pour toute la durée de la présente convention, une somme **maximale** de un million six cent quarante-huit mille sept cent cinquante dollars et onze cents (1 648 750,11 $) incluant toutes les taxes applicables, en paiement de tous les honoraires et de tous les biens fournis. »

5.2 Les honoraires supplémentaires de cent cinquante-trois mille cinq cent dollars et vingt-trois cents (153 500,23 $) sont détaillés aux Annexe B (travaux supplémentaires), C (licences additionnelles) et D (services de support et de maintenance) ci-jointes.

**EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le e jour de 2020

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le e jour de 2020

**SIR SOLUTIONS**

Par : _____
Francis Desroches, Directeur Développement Logiciel et Ti

Cet Addenda no. 1 a été approuvé par le Conseil d'agglomération de Montréal, le e jour de 2020 (résolution CG20 ).

**ANNEXE A**

**CONVENTION**

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL** personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C8, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Ci-après appelée la **« Ville »**

**ET:** **SIR SOLUTIONS INC**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 3565, rue Jarry Est, bureau 650, Montréal, Québec, H1Z 4K6, agissant et représentée par monsieur Francis Desroches, Directeur Développement Logiciel et Ti, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée par son conseil d'administration le 15 janvier 2016;

Numéro d'inscription TPS : 140117219RT0001
Numéro d'inscription TVQ : 1017489841TQ001

Ci-après appelée le **« Contractant »**

Ci-après collectivement désignées les « **Parties** »

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**
**OBJET**

La Ville retient les services de la Firme qui accepte de fournir les biens et services visés à l'article 3 (Obligations de la firme), conformément à la présente convention et à ses Annexes.

**ARTICLE 2**
**INTERPRÉTATION**

2.1 Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1.1 "**Annexe 1**": le document d'appel d'offres public 15-14704 intitulé : "Acquisition et paramétrage d'un logiciel de points de vente (PDV)/ Point of sale (POS) pour la Ville de Montréal", y compris ses annexes et ses addendas;

2.1.2 "**Annexe 2**": l'offre de service présentée par le Contractant le 1er février 2016, pour l'acquisition et le paramétrage d'un logiciel de points de vente (PDV)/ Point of sale (POS) pour la Ville de Montréal.

2.1.3 "**Directeur**" : le directeur du Service des technologies de l'information ou son représentant autorisé.

2.2 Les annexes font partie intégrante de la présente convention, sans qu'il soit nécessaire de les y annexer physiquement.

2.3 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition inconciliable des annexes et le texte d'une annexe de rang antérieur prévaut sur toute disposition inconciliable d'une annexe de rang postérieur.

## ARTICLE 3
## OBLIGATIONS DE LA FIRME

En contrepartie du paiement par la Ville de la somme prévue à l'article 4 (Prix) de la présente convention, la Firme doit fournir l'ensemble des biens et services prévus aux Annexes 1 et 2 selon les termes et conditions qui y sont prévus.

La Firme doit tenir la Ville à couvert de toute réclamation, prendre fait et cause pour la Ville dans toute poursuite intentée contre cette dernière, découlant directement ou indirectement de la présente convention, et la tenir indemne de tout paiement dû, en capital, intérêts et frais, en vertu d'un règlement ou d'un jugement qui pourrait être prononcé contre elle.

## ARTICLE 4
## PRIX

4.1 En contrepartie de l'exécution par la Firme de toutes et chacune des obligations visées par la présente convention, la Ville s'engage à lui verser, pour toute la durée de la présente convention, une somme maximale de un million quatre cent quatre-vingt-quinze mille deux cent quarante-neuf et quatre-vingt-huit cents (1 495 249,88 $), incluant toutes les taxes applicables, en paiement de tous les honoraires et tous les biens fournis.

4.2 Aucun paiement effectué par la Ville ne doit être considéré comme une indication que les travaux ont été réalisés à la satisfaction de cette dernière.

## ARTICLE 5
## REPRÉSENTANTS DES PARTIES

5.1 Aux fins de l'exécution de la présente convention, les représentants des Parties sont :

**POUR LA VILLE** :

André Trudeau
Direction solutions d'affaires institutionnelles
Service des technologies de l'information
801, rue Brennan, 3e étage, bureau 3110
Montréal (Québec) H3C 0G4

**POUR SIR SOLUTIONS INC** :

M. Francis Desroches
Directeur Développement Logiciel et TI
650-3565 Rue Jarry est
Montréal (Québec) H1Z 4K6

Une Partie à la présente convention peut changer de représentant. Dans ce cas, elle doit aviser l'autre Partie du nom du remplaçant de celui-ci, de son adresse et de toute autre information s'y rapportant.

## ARTICLE 6
## DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Firme s'engage à respecter les dispositions de l'Annexe 1 relativement à la propriété intellectuelle, notamment l'article 15 de la Section III (Clauses administratives particulières).

## ARTICLE 7
## CONFIDENTIALITÉ

Les renseignements et documents qui sont communiqués par la Ville à la Firme ou dont celle-ci peut prendre connaissance à l'occasion de l'exécution de la présente convention ne doivent en aucun cas être divulgués sans le consentement préalable écrit de la Ville.

## ARTICLE 8
## CESSION INTERDITE

Les droits et obligations contenus aux présentes ne peuvent être cédés, vendus ou transportés, en tout ou en partie, sans le consentement écrit de la Ville tel que prévu à la Section II (Clauses administratives générales) de l'Annexe 1.

## ARTICLE 9
## RÉSILIATION

9.1 La Ville peut résilier la présente convention en conformité avec les dispositions de l'article 11 de la Section II (Clauses administratives générales) de l'Annexe 1.

9.2 La Firme doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.

## ARTICLE 10
## DURÉE

Sous réserve de sa résiliation conformément à la présente convention ou à son Annexe 1, la durée de la présente convention est celle prévue aux articles 3 et 4 de la Section III (Clauses administratives particulières) de l'Annexe 1.

## ARTICLE 11
## AVIS

Tout avis qui doit être donné par une Partie, en vertu de la présente convention, doit être transmis au représentant de l'autre Partie désignée selon l'article 5 de la présente convention, par télécopieur, par courrier recommandé, par huissier ou par messager.

L'envoi pourra être attesté, selon le cas, par bordereau de transmission, preuve de livraison de Postes Canada, procès-verbal ou accusé de réception.

## ARTICLE 12
## CONDITIONS GÉNÉRALES

12.1 **ÉLECTION DE DOMICILE**

Aux fins des présentes, chaque Partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre Partie par courrier recommandé.

12.2 **AYANTS DROIT ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX**

La présente convention lie les ayants droit et représentants légaux des Parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des Parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre Partie.

12.3 **MODIFICATION**

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des Parties.

12.4 **VALIDITÉ**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.5 **LOIS APPLICABLES**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.6 **LIEN D'EMPLOI**

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les Parties.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le e jour de 2020

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le e jour de 2020

**SIR SOLUTIONS**

Par : _____
Francis Desroches, Directeur Développement Logiciel et Ti

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**

**Dossier # : 1197684003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions finances et approvisionnement |
| **Objet :** | Autoriser une dépense additionnelle maximale de 153 500,23 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à la firme SIR Solutions inc., en vertu de la résolution CG16 0339, pour des licences additionnelles, des services de support et de maintenance associés à ces licences et pour les services professionnels requis pour effectuer des adaptations au système de points de vente (SPDV), majorant ainsi la dépense maximale associée au contrat de 1 495 249,88 $ à 1 648 750,11 $, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda no. 1 à cette fin / Autoriser une enveloppe de contingences de 58 982,18 $. |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

GDD 1197684003_BF.xlsPTI - GDD 1197684003.xlsx

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Jerry BARTHELEMY
Préposé au budget
**Tél :** (514) 872-5066

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-19

François FABIEN
Conseiller budgétaire
**Tél :** 514-872-0709
**Division :** Service des finances , Direction du Conseil et soutien financier

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 20.13

2020/01/30 17:00

(1)

**Dossier # : 1193438032**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Projet - Désinfection |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| **Compétence d'agglomération :** | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Autoriser l'utilisation des crédits prévus pour services additionnels et dépenses admissibles (contingences) pour augmenter le nombre d'heures disponibles en honoraires professionnels, dans le cadre du contrat de services professionnels avec SNC-Lavalin et Réal Paul architecte (CG14 0470), pour une somme maximale de 3 132 842,02 $, taxes incluses |

Il est recommandé :
1 - d'autoriser l'utilisation des crédits prévus pour services additionnels et dépenses admissibles (contingences) pour augmenter le nombre d'heures disponibles en honoraires professionnels, dans le cadre du contrat de services professionnels avec SNC-Lavalin et Réal Paul architecte (CG14 0470) pour une somme maximale de 3 132 842,02 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-06 06:48

**Signataire :** Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1193438032** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Projet - Désinfection |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| **Compétence d'agglomération :** | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Autoriser l'utilisation des crédits prévus pour services additionnels et dépenses admissibles (contingences) pour augmenter le nombre d'heures disponibles en honoraires professionnels, dans le cadre du contrat de services professionnels avec SNC-Lavalin et Réal Paul architecte (CG14 0470), pour une somme maximale de 3 132 842,02 $, taxes incluses |

## CONTENU

### CONTEXTE

En 1997, un comité tripartite constitué d'experts du Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), du Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) et de la Ville de Montréal fut créé afin de statuer sur la nécessité de désinfecter les eaux usées de la ville de Montréal. Ce comité estimait que la désinfection des eaux usées traitées par la Ville de Montréal était une nécessité et qu'elle devrait être mise en œuvre dans les meilleurs délais. Les conclusions et recommandations du comité tripartite ont été présentées à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures en mars et avril 2008. Les recommandations ont été entérinées le 23 avril 2008 par la Commission et la réponse du CE au rapport de la Commission portant sur la désinfection a été déposée à la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2008 qui en a pris acte.

Dans le cadre du projet de désinfection, un contrat de services professionnels a été octroyé aux firmes SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte, en octobre 2014, pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) au montant maximal de 12 025 783,68 $ toutes taxes incluses (CG14 0470).

Sommairement, la répartition des dépenses prévues était la suivante:

Honoraires professionnels: 10 442 806,73 $
Roulottes: 16 556,40 $
Services additionnels et dépenses admissibles: 1 566 420,55 $

Le 24 août 2017, une dépense additionnelle de 12 009 228,20 $ fut autorisée (CG17 0353) pour compléter des travaux prévus dans le cadre de ce contrat, majorant ainsi le montant total à 24 035 011,88 $, toutes taxes comprises. La répartition des dépenses avec majoration est devenue:

Honoraires professionnels: 20 885 613,46 $
Roulottes: 16 556,40 $
Services additionnels et dépenses admissibles: 3 132 842,02 $

Les besoins actuels et futurs du contrat nécessitent l'utilisation en grande partie des fonds initialement prévus pour des services additionnels et dépenses admissibles (contingences), pour augmenter le nombre d'heures disponibles en honoraires professionnels, afin de terminer des mandats de conception et de support.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0353 - 24 août 2017: Autoriser une dépense additionnelle de 12 009 228,20 $ pour compléter les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte (CG14 0470), majorant ainsi le montant total du contrat de 12 025 783,68 $ à 24 035 011,88, $, taxes incluses / Approuver un projet d'avenant à cet effet**.**
CG14 0470 - 30 octobre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 12 025 783,68 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12645 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**DESCRIPTION**

Le contrat de services professionnels prévoit un montant alloué pour les services additionnels et les dépenses admissibles (contingences), lequel représente 15% du total des honoraires alloués pour la réalisation des mandats du contrat. Les services additionnels sont définis au contrat comme étant des mandats supplémentaires et connexes demandés par écrit par le Directeur à l'architecte ou à l'ingénieur et qui ne font pas partie des services de base et qui peuvent être couverts par les dépenses admissibles spécifiées à l'article 18.3 – dépenses admissibles des clauses particulières de l'appel d'offres.
En raison des besoins actuels et futurs du contrat pour terminer certains mandats, dont entre autres, la conception de plans et devis et offrir du support pendant les appels d'offres pour les unités d'ozonation et de production d'oxygène, il serait requis d'augmenter le montant des honoraires pour la réalisation de mandats à même l'enveloppe allouée pour les services additionnels et les dépenses admissibles (contingences).

Puisqu'il s'agit uniquement d'un transfert de crédits à l'intérieur d'une même enveloppe budgétaire pour le contrat, les instances pourraient autoriser ce transfert de crédits, puisqu'il s'agit d'un acte de gestion contractuelle et ce, en conformité avec le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (art. 17 al.2).

**JUSTIFICATION**

À cause de la complexité et de l'envergure du mandat ainsi que des ressources limitées à l'interne, il est nécessaire de faire appel à des ressources externes d'ingénierie et d'architecture, dont certaines sont spécialisées pour réaliser les plans et devis détaillés pour la construction de l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène.

La répartition des dépenses prévues pour des services additionnels et dépenses admissibles (contingences) avait été estimée, à l'origine, à 15% de la valeur des honoraires professionnels pour la réalisation de différents mandats. Il s'avère aujourd'hui que ce montant n'était pas représentatif des besoins réels. Plus précisément, à ce jour, moins de cinq pour cent (5%) de la somme de 3 132 842,02$ a été utilisée; soit une somme de 127 714$.

Considérant que:

- les mandats en cours et futurs de ce contrat nécessiteront plus d'heures que prévues en honoraires professionnels et que le montant pour les services additionnels et dépenses admissibles restera peu utilisé;
- toutes les dépenses prévues pour ce contrat se retrouvent à l'intérieur d'une même enveloppe budgétaire;
- le montant total autorisé de 24 035 011,88 $ pour ce contrat demeurera inchangé;
- les taux horaires pour honoraires professionnels soumis par SNC Lavalin et Réal Paul Architectes lors de l'appel d'offres 13-12645 seront les mêmes;
- retourner en appel d'offres pour obtenir des services professionnels afin de terminer des mandats de conception et pour obtenir du support lors de prochains appels d'offres pour les unités d'ozonation et de production d'oxygène pourrait engendrer un retard significatif dans la mise en oeuvre de la désinfection des eaux usées de la Station.

Il est recommandé de permettre l'utilisation du montant prévu pour services additionnels et dépenses admissibles (contingences) de ce contrat pour augmenter la banque d'heures disponibles en honoraires professionnels et réaliser ainsi des mandats de conception et de support lors des appels d'offres pour les unités d'ozonation et de production d'oxygène.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'utilisation de crédits prévus pour services additionnels et dépenses admissibles (contingences) pour payer des honoraires professionnels permettant la réalisation de mandats précis n'aura aucun impact financier, puisque ces crédits se retrouvent à l'intérieur de la même enveloppe budgétaire.
Cette dépense demeure prévue au budget triennal d'immobilisations 2019-2020 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l’eau.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération. puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S'il n'était pas permis d'utiliser le montant disponible pour les services additionnels et dépenses admissibles (contingences) pour payer des honoraires professionnels qui permettront de terminer certains mandats, il faudrait retourner en appel d'offres. Il y aurait

des délais ajoutés au projet et une possible perte d'expertise dans la conception et la connaissance des plans et devis, si SNC et Réal Paul ne remportaient pas l'appel d'offres..

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Finaliser les plans et devis de conception: janvier à mai 2020
Support requis pendant les appels d'offres pour les unités d'ozonation et de production d'oxygène: mai à novembre 2020

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel SHOONER
Conseiller analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 514 280-4418
**Télécop. :** 514 280-6779

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-19

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

**Tél :** 514-280-4364
**Télécop. :** 514-280-4387

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Bruno HALLÉ
Directeur
**Tél :** 514 280-3706
**Approuvé le :** 2019-11-25

Chantal MORISSETTE
Directrice
**Tél :** 514 280-4260
**Approuvé le :** 2019-12-05

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**

**Dossier # : 1193438032**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Projet - Désinfection |
| **Objet :** | Autoriser l'utilisation des crédits prévus pour services additionnels et dépenses admissibles (contingences) pour augmenter le nombre d'heures disponibles en honoraires professionnels, dans le cadre du contrat de services professionnels avec SNC-Lavalin et Réal Paul architecte (CG14 0470), pour une somme maximale de 3 132 842,02 $, taxes incluses |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

1193438032InfoCompt_DEEU.xlsx

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
**Tél :** (514) 872-0893

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-02

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
**Tél :** 514 280-4195
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 20.14

2020/01/30 17:00

(1)

**Dossier # : 1190805002**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Cour municipale |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Résilier le contrat de services professionnels des firmes Archipel architecture inc. et WSP inc. pour les services en architecture et en génie de bâtiment dans le cadre du projet de réfection du 5e étage du bâtiment situé au 775 Gosford, pour une somme maximale de 731 413,46 $, taxes incluses - CG15 0760 |

Il est résolu de :
1- de résilier le contrat de services professionnels accordé à Archipel architecture inc. et WSP inc. pour les services en architecture et en génie du bâtiment dans le cadre du projet de réfection du 5e étage de la Cour municipale (0002) située au 775, rue Gosford, dans l'arrondissement du Ville-Marie (CG15 0760);

2- de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés.

**Signé par** Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-12-13 16:23

**Signataire :** Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1190805002**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Cour municipale |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Résilier le contrat de services professionnels des firmes Archipel architecture inc. et WSP inc. pour les services en architecture et en génie de bâtiment dans le cadre du projet de réfection du 5e étage du bâtiment situé au 775 Gosford, pour une somme maximale de 731 413,46 $, taxes incluses - CG15 0760 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'immeuble du 775 Gosford est situé dans un secteur historique de Montréal. Il est désigné comme étant le chef-lieu de la Cour municipale. Il loge principalement une part importante du Service des affaires juridiques, la magistrature de la Cour municipale et le Service aux cours du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).
Un programme de rénovation et de mise à niveau de l'ensemble de l'immeuble a été amorcé à l'automne 2011. Ce programme comporte quatre phases:

- Phase 1 - Réfection des ascenseurs et plate-formes élévatrices (terminé);
- Phase 2 - Réfection des appentis, de la toiture et du tunnel mécanique (terminé);
- Phase 3 - Réfection complète, mise à niveau et aménagement du 5e étage (présent dossier);
- Phase 4 - Réfection et mise à niveau des autres étages.

Pour la phase 3, l'appel offres public #15-14562 a été lancé et un contrat a été octroyé le 17 décembre 2015 à l'équipe formée par les firmes Archipel architecture inc. et WSP Canada inc. pour les services professionnels en architecture et en ingénierie. Contrat au montant de 731 413,46 $, taxes incluses (CG150760). La valeur de ce contrat était basée sur une estimation préliminaire du coût des travaux, à la suite de l'élaboration d'un plan directeur par la firme Provencher Roy et Associés en avril 2013. Le 28 septembre 2017, le contrat de services professionnels a été majoré de 137 063.54$, suite à une nouvelle estimation du coût des travaux à l'étape de validation des données.

Depuis 2018, plusieurs changements ont modifié la portée des travaux du présent contrat :

Travaux de chauffage pour l'ensemble du bâtiment : au départ, il était prévu que seulement des travaux ponctuels soient réalisés au 5e étage. Par contre, une analyse a démontré que le devancement des travaux de remplacement du système de chauffage, notamment le

remplacement de la ligne de vapeur (âgée de plus de 50 ans), dans la phase 3 constitue une meilleure valeur pour la Ville. Ce changement de portée est évalué à 533 769 $.

Installation de nouvelles mesures de contrôle d'accès et de sécurité : suite à une étude sur la sécurité à la Cour municipale, des mesures de contrôle d'accès et de sécurité supplémentaires sont requises, afin d'assurer une gestion des risques et de la menace. L'inclusion des travaux de contrôle d'accès et sécurité est évaluée à 350 000 $.

Reconstruction des dalles de garage et de certaines poutres structurales : lors des relevés pour la réalisation des plans des cellules temporaires au SS1, l'état de vétusté des dalles s'est révélé très élevé. Les ingénieurs recommandent leur reconstruction ainsi que certaines poutres structurales. Ce changement est estimé à 925 982 $.

En fonction du contrat régissant l'entente entre la Ville et les professionnels et suite à une consultation avec le Service des affaires juridiques, il s'avère que ces changements totalisant près de 2 000 000 $ ne sont pas jugés accessoires.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière recommande la résiliation du contrat en cours avec Archipel architecture inc. et WSP inc.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0444 - 28 septembre 2017 - Autoriser une dépense additionnelle de 212 620,60 $, taxes incluses, pour le réajustement des honoraires selon le coût réel des travaux ainsi qu'une augmentation de 31 893,09 $, taxes incluses, des contingences pour le projet de réfection des appentis de la toiture et du tunnel à la Cour municipale, située au 775, rue Gosford, dans le cadre du contrat accordé à Archipel architectures inc. et WSP inc. (CG14 0467), majorant ainsi le montant total du contrat de 747 724,39 $ à 992 238,08 $, taxes incluses / Approuver un projet d'avenant à cet effet.

- CG15 0760 -17 décembre 2015 - Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Archipel architecture inc. et WSP inc. pour les services en architecture et en génie de bâtiment dans le cadre du projet de réfection du 5e étage du bâtiment situé au 775 Gosford, pour une somme maximale de 731 413,46 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14562 (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

- CG14 0467 - 3 novembre 2014 - Résilier le contrat de services professionnels accordé à Provencher Roy + Associés architectes pour l'aménagement et la mise à niveau du bâtiment situé au 775, rue Gosford (CG11 0327) / Accorder un contrat de services professionnels à Archipel architecture inc. et WSP inc. pour les services en architecture et en génie de bâtiment, dans le cadre du projet de réfection des appentis, de la toiture et du tunnel du bâtiment situé au 775, rue Gosford, pour une somme maximale de 897 269,27 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13837 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

- CG13 0168 - 30 mai 2013 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants Exim inc. pour les services d'expertise en ascenseurs dans le cadre du projet de réfection et de mise à niveau des 12 appareils de transports verticaux ainsi que l'ajout d'un monte-charge à l'édifice du 775 Gosford, pour une somme maximale de 311 976,04 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12787 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise à résilier le contrat octroyé aux firmes Archipel architecture inc. et WSP inc., pour les services en architecture et en génie de bâtiment dans le cadre du projet de réfection du 5e étage du bâtiment, situé au 775 rue Gosford (0002).
Compte tenu du changement de la portée de la phase 3 du projet avec l'ajout des systèmes électromécaniques, la sécurisation des lieux, et la réfection des dalles au sous-sol, il devient nécessaire de bonifier le programme fonctionnel et technique et mener plusieurs études complémentaires.

Certains livrables reçus seront réutilisés tels que :

- Relevés;

- Étude d'amiante complète du 5e étage;

- Analyse acoustique et d'ergonomie pour les salles d'audience;

- Analyse et définition des besoins carcéraux (matérialité, équipements et produits);

- Validation de la fonctionnalité des aménagements au 5e étage.

Une nouvelle équipe aura pour mandat de refaire les plans et devis en fonction de la nouvelle portée des travaux et de proposer des aménagements conformes aux nouvelles politiques de développement durable et d'accessibilité universelle de la Ville.

**JUSTIFICATION**

Suite à une consultation du Service des affaires juridiques et en regard aux changements apportés au mandat des professionnels, ces changements sont jugés importants et nous devons, en vertu des lois et règlements qui nous encadrent, résilier le contrat. La résiliation de ce contrat se base sur l'article 5.4 de la convention approuvée de l'appel d'offres 15-14562 qui s'énonce comme suit :
5.4.1 La Ville peut résilier ou suspendre la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Dès que le Directeur soumet à la Ville une recommandation à cet effet, il en avise l'Architecte et l'Ingénieur qui doivent cesser immédiatement l'exécution des services prévus à la présente convention, en attendant la décision de la Ville.

5.4.2 Tous les documents et études exécutés en date de la résiliation ou de la suspension de la convention devront être remis au Directeur dans les dix (10) jours ouvrables de l'envoi de l'avis.

5.4.3 En cas de résiliation ou de suspension de la convention, l'Architecte et l'Ingénieur doivent présenter dans les dix (10) jours ouvrables de la réception de l'avis à cet effet, un compte d'honoraires eu égard aux services réellement rendus par eux en date de telle résiliation ou suspension.

5.4.4 La résiliation ou la suspension de la convention ne donnent droit à l'Architecte et à l'Ingénieur à aucune indemnité et ceux-ci n'ont aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour les dommages occasionnés du fait de telle résiliation ou suspension.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le contrat entre les professionnels et la Ville de Montréal, découlant de la décision du GG15 0760, prévoyait une dépense d'une somme maximale de 731 413,46 $, taxes et contingences incluses. Une augmentation a été octroyée par la décision du CG17 0470 majorant le montant total du contrat de 731 413,46 $ à 868 477,00 $, taxes et

contingences incluses. La Ville a encouru une dépense de 504 043,00 $ en études et honoraires professionnels pour la réalisation des plans et devis à 90 %, taxes et contingences incluses.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Un nouvel appel d'offres de services professionnels sera lancé suite à une bonification des programmes fonctionnels et techniques. Il n'y aura aucune pénalité à la suite de la résiliation de ce contrat de services professionnels.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

T1 et T2 2020 - Bonification des programmes fonctionnels et techniques.

- T3 2020 - Nouvel appel d'offres de services professionnels.
- T4 2020 à T3 2021 - Plans et devis.
- T3 2021 - Appel d'offres pour octroi de travaux.
- 2022 à 2024 - Travaux.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Patrice GUAY, Service des affaires juridiques
Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sophie CÔTÉ
Gestionnaire immobilier

**Tél :** 514 895-4787
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-20

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV

**Tél :** 514 868-0941
**Télécop. :**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
**Tél :** 514-872-2619
**Approuvé le :** 2019-12-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice
**Tél :** 514-872-1049
**Approuvé le :** 2019-12-13

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**

**Dossier # : 1190805002**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique |
| **Objet :** | Résilier le contrat de services professionnels des firmes Archipel architecture inc. et WSP inc. pour les services en architecture et en génie de bâtiment dans le cadre du projet de réfection du 5e étage du bâtiment situé au 775 Gosford, pour une somme maximale de 731 413,46 $, taxes incluses - CG15 0760 |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

GDD 1190805002 - Résiliation contrat 775 Gosford.xlsx

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
**Tél :** 514-872-1021

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-21

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

**Tél :** 514 872-0946
**Division :** Service des finances - Point de service HDV

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 20.15

2020/01/30 17:00

(1)

**Dossier # : 1193438037**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| **Compétence d'agglomération :** | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Accorder un contrat de services professionnels à FNX INNOV inc.pour la préparation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un traitement secondaire à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 009 566,73 $, taxes incluses (contrat: 917 787,94 $ + contingences: 91 778,79 $) - Appel d'offres public 19-17708 - 3 soumissions conformes |

Il est recommandé :

1. d'accorder à **FNX INNOV inc.**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la préparation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un traitement secondaire à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 917 787,94 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17708;

2. d'autoriser une dépense de 91 778,79 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière d'agglomération - eau et égouts;

4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-20 16:38

**Signataire :** Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1193438037** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| **Compétence d'agglomération :** | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Accorder un contrat de services professionnels à FNX INNOV inc.pour la préparation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un traitement secondaire à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 009 566,73 $, taxes incluses (contrat: 917 787,94 $ + contingences: 91 778,79 $) - Appel d'offres public 19-17708 - 3 soumissions conformes |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) a adopté le 11 janvier 2014, le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU). Ce Règlement s'inscrit dans la foulée de l'adoption de la Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales du Conseil canadien des ministres de l'Environnement. Le ROMAEU prescrit des normes de rejet minimales à respecter à l'effluent de toute station d'épuration. Ces normes établissent une concentration en DBO5C inférieure ou égale à 25 mg/L, une concentration en MES inférieure ou égale à 25 mg/L et une valeur de pH comprise entre 6,0 et 9,5. L'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) se conforme à toutes ces normes sauf celle sur la DBO5C. L'annexe III de ce règlement indique que la Station devra se conformer pour le 31 décembre 2030. De plus, selon l'article 29 du ROMAEU, la Ville de Montréal a jusqu'au 31 décembre 2022 pour produire et transmettre au gouvernement du Québec un plan d'action détaillant la solution de mise aux normes et sa mise en fonction d'ici le 31 décembre 2030. Afin d'être en mesure de respecter la date limite du 31 décembre 2022, les études préliminaires doivent être lancées préalablement. Les résultats de la présente étude permettront à la Ville d'élaborer le plan d'action demandé par le MELCC.
Un appel d'offres public a été lancé le 16 septembre 2019 et publié sur le site SEAO et dans le Journal de Montréal. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 31 octobre 2019. La validité des soumissions est de 180 jours. Deux addenda ont été émis:

· Addenda no.1, en date du 1 octobre 2019: Amendement pour permettre la sous-traitance et questions/réponses
· Addenda no. 2, en date du 9 octobre 2019: Questions/réponses

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

L'objet du contrat vise à obtenir des services professionnels d'ingénierie pour la préparation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un traitement secondaire à la Station. Le contrat consiste à évaluer des solutions de traitement secondaire adaptés aux conditions de la qualité des eaux usées et des débits à la Station. Les solutions de traitement secondaire doivent pouvoir s'intégrer avec les autres filières de traitement existantes de la Station, ainsi que dans les espaces disponibles sur le site.
Deux (2) stratégies de traitement seront étudiées. Dans la stratégie no.1, l'effluent actuel des décanteurs sera dirigé vers le traitement secondaire et redirigé par la suite vers le canal de l'effluent et l'ozonation. La stratégie no.2 mettra en place deux (2) filières de traitement des eaux usées qui fonctionneront en parallèle, soit un traitement primaire pour le temps de pluie et un traitement secondaire pour le temps sec. Cette stratégie permettra de maximiser les débits pouvant être traités à la Station et par conséquent diminuer les débordements d'eaux usées du réseau.

À la conclusion de cette l'étude, la firme présentera ses recommandations et les solutions applicables aux conditions de la Station pour permettre l'atteinte des normes du ROMAEU et également les objectifs de la Station qui visent à maximiser les débits traités. Cette étude sera suivie ultérieurement d'une étude technico-économique des solutions recommandées, afin d'identifier la meilleure solution possible pour satisfaire les normes gouvernementales.

**JUSTIFICATION**

Douze (12) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres et quatre (4) d'entre elles ont déposé une soumission. Un soumissionnaire a été éliminé pour ne pas avoir rencontré une des clauses éliminatoires du devis. La liste des preneurs du cahier des charges est incluse dans l'intervention du Service de l'approvisionnement ainsi que les motifs de désistements des entreprises n'ayant pas soumissionné.

| **SOUMISSIONS CONFORMES** | **NOTE INTÉRIM** | **NOTE FINALE** | **PRIX SOUMIS** (taxes incluses) | **CONTINGENCE** | **TOTAL** (taxes incluses) |
|---|---|---|---|---|---|
| **FNX INNOV inc.** | 81,8 | 1,44 | 917 787,94 $ | 91 778,79 $ | 1 009 566,73 $ |
| WSP Canada inc. | 73,2 | 1,34 | 918 024,97 $ | 91 802,50 $ | 1 009 827,47 $ |
| Tetra-Teck QI inc. | 82,8 | 1,12 | 1 188 841,51 $ | 118 884,15 $ | 1 307 725,66 $ |
| Dernière estimation réalisée | | | 1 112 958,00 $ | 111 295,80 $ | 1 224 253,80 $ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($)<br>*(l'adjudicataire – estimation)* | | | | | (214 687,07 $ ) |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)<br>*((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100* | | | | | (17,54 %) |
| Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($)<br>*(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* | | | | | 260,74 $ |

| | |
|---|---|
| Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%)<br>*((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100* | 0,00 % |

Veuillez-vous référer à l'intervention du service de l'Approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse administrative des soumissions.

L'écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation est favorable de 17,54 %. Cet écart s'explique principalement par une différence de 101 178. $ (47% de l'écart) entre l'estimation pour les frais de voyages, déplacements et hébergement des spécialistes et le montant soumissionné. Dans le cadre de ce mandat, quatre rencontres sont prévues à la Station avec le chargé de projet, les ingénieurs experts et le chercheur universitaire.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à FNX INNOV inc. au prix de sa soumission, soit 917 787,94 $, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites; FNX INNOV inc. , 5101, rue Buchan, bureau 400, Montréal (Québec) H4P 1S4 n'est pas inscrite au registre des personnes inadmissibles en vertu du règlement de gestion contractuelle, ni dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la ville de Montréal.

Conformément au décret 435-2015 du gouvernement du Québec, daté du 25 mai 2015 et entré en vigueur le 2 novembre, la firme FX INNOV inc. détient une attestation valide de l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été reproduit en pièces jointes.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 1 009 566,73 $ toutes contingences et taxes incluses. Les dépenses seront financées par la réserve financière d'agglomération - eau et égouts.
Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 921 868,99 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale (43 903,75 $) et provinciale (43 793,99 $)

Cette dépense sera imputée comme suit :

**Division** : Ingénierie et laboratoire
**Objet de dépenses** : Honoraires professionnels

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce contrat s'inscrit dans les objectifs du plan de développement durable de la Ville de Montréal et dans la nécessité de produire et transmettre au MELCC d'ici le 31 décembre 2022 un plan d'action détaillant la solution qui va permettre à la Station de rencontrer les exigences de rejet minimales prescrites par le ROMAEU.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas approuver l'octroi de ce contrat retarderait la transmission du plan d'action que la Ville de Montréal doit transmettre au MELCC pour le 31 décembre 2022. Le chapitre V articles 29, 32, 34, 35 et 37 du ROMAEU prévoit des sanctions administratives pécuniaires et des amendes, si l'échéance n'était pas respectée.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une action de communication est recommandée

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du dossier: 30 janvier 2020
Rencontre de démarrage: février 2020
Fin des travaux: février 2021

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Élisa RODRIGUEZ)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Nathalie PLOUFFE, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

---


**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel SHOONER
Conseiller analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 514 280-4418
**Télécop. :** 514 280-6779

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-12

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

**Tél :** 514-280-4364
**Télécop. :** 514-280-4387

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Bruno HALLÉ
Directeur
**Tél :** 514 280-3706
**Approuvé le :** 2019-12-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice
**Tél :** 514 280-4260
**Approuvé le :** 2019-12-20

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 8 novembre 2018

11017870 CANADA INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS GAUDREAU
2425, BOUL PITFIELD
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1W8

N° de décision : 2018-CPSM-1060483
N° de client : 3001642376

**Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). 11017870 CANADA INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **7 novembre 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Sonia Richard

Directrice des contrats publics par intérim

**Québec**
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

**Montréal**
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le 26 novembre 2018

FNX-INNOV INC.
2425, BOUL PITFIELD
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1W8

N° de client : 3001642376
N° de référence : 1831973192

**Objet : Changement de nom de 11017870 CANADA INC. à FNX-INNOV INC.**

Monsieur François Gaudreau,

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a été informée du changement de nom de l'entreprise 11017870 CANADA INC. au Registraire des entreprises du Québec.

Ainsi, le nouveau nom de l'entreprise est dorénavant FNX-INNOV INC. Nous comprenons que le numéro de NEQ « 1174002437 » demeure inchangé et qu'aucun autre changement, hormis le nom de l'entreprise, n'a été apporté à l'entreprise 11017870 CANADA INC. autorisée le 1ER MAI 2013.

Ce faisant, nous vous confirmons par la présente que le nom de l'entreprise a été modifié au Registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Amélie Bergevin au 1 877 525-0337, poste 4852.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur Gaudreau, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mardi, 29 octobre 2019 à 19:30**

## Fiche de l'entreprise

**Nom** : FNX-INNOV INC.
**Adresse du siège social** : 2425, BOUL PITFIELD, , SAINT-LAURENT, QC, H4S 1W8, CANADA

**Numéro de client à l'AMP** : 3001642376
**Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)** : 1174002437

| Autres noms d'affaires |
| --- |
| • Aucun |

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition**

**Dossier # : 1193438037**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation |
| **Objet :** | Accorder un contrat de services professionnels à FNX INNOV inc.pour la préparation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un traitement secondaire à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 009 566,73 $, taxes incluses (contrat: 917 787,94 $ + contingences: 91 778,79 $) - Appel d'offres public 19-17708 - 3 soumissions conformes |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

**FICHIERS JOINTS**

SEAO _ Liste des commandes.pdf
19-17708 pv.pdf
19-17708 Tableau final.pdf
19-17708 Intervention.pdf

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Élisa RODRIGUEZ
Agente d'approvisionnement
**Tél :** 514-872-5506

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-17

Denis LECLERC
Chef de Section
**Tél :** 514-872-5241
**Division :**

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
## ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres : 19-17708

No du GDD : 1193438037

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels d'ingénierie pour la préparation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un traitement secondaire à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 16 - 9 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 31 - 10 - 2019

Ouverture faite le : 31 - 10 - 2019

Date du comité de sélection : 27 - 11 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 9 - 10 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 44 jrs

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 12

Nbre de soumissions reçues : 4

% de réponses : 33,33

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 25

| Soumission(s) rejetée(s) (nom) | Motif de rejet: administratif et / ou technique |
|---|---|
| Cima + s.e.n.c | Non conforme au critère 2,3 des clauses éliminatoires concernant les exigences minimales du chercheur universitaire |

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 28 - 4 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 28 - 4 - 2020

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

| Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | √ | # Lot |
|---|---|---|---|
| FNX INNOV | 917 787,94 | √ | |
| WSP Canada | 918 024,97 $ | | |
| Tetra-Teck | 1 188 841,51 4 | | |

### Information additionnelle

Au moment de l'Intervention, 2 avis de désistement étaient reçus avec les raisons suivantes: (1) a acheté l'AO pour information seulement, (1) a déposé en tant que sous-traitant,

Préparé par : Elisa Rodriguez

Le 17 - 12 - 2019

19-17708 - Services professionnels d'ingénierie pour la préparation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un traitement secondaire à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte de la Ville de Montréal

| FIRME | Présentation de l'offre de services 5% | Compréhension du mandat et de la problématique 10% | Méthodologie proposée 15% | Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20% | Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30% | Qualification et expérience du chargé de projet 20% | Pointage intérimaire total 100% | Prix $ | Pointage final | Rang |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| WSP Canada | 4,17 | 7,00 | 11,00 | 12,67 | 21,67 | 16,67 | 73,2 | 918 024,97 $ | 1,34 | 2 |
| FNX INNOV | 4,17 | 7,00 | 11,33 | 16,33 | 25,33 | 17,67 | 81,8 | 917 787,94 $ | 1,44 | 1 |
| Tetra-Teck | 4,50 | 7,67 | 11,33 | 16,00 | 25,00 | 18,33 | 82,8 | 1 188 841,51 $ | 1,12 | 3 |
| 0 | | | | | | | - | | - | |
| 0 | | | | | | | - | | - | |

| Comité | |
|---|---|
| Date | mercredi 27-11-2019 |
| Heure | 9h30 |
| Lieu | Salle 411 gré a gré |

| Multiplicateur d'ajustement |
|---|
| 10000 |

| Agent d'approvisionnement | Elisa Rodriguez |
|---|---|

# Liste des commandes

**Numéro** : 19-17708
**Numéro de référence** : 1304653
**Statut** : En attente des résultats d'ouverture
**Titre** : SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR L'IMPLANTATION D'UN TRAITEMENT SECONDAIRE À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USEES JEAN-R.-MARCOTTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

| Organisation | Contact | Date et heure de commande | Addenda envoyé |
|---|---|---|---|
| .SNC-Lavalin inc.<br>455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage<br>Montréal, QC, H2Z 1Z3 | Monsieur Mohamed El Salahi<br>Téléphone : 514 393-8000<br>Télécopieur : | **Commande : (1641581)**<br>2019-09-17 11 h 12<br>**Transmission :**<br>2019-09-17 11 h 12 | 3192074 - 19-17708 Addenda 1<br>2019-10-01 14 h 24 - Courriel<br>3196271 - 19-17708 Addenda 2<br>2019-10-09 16 h 55 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| AXOR Experts Conseils Inc.<br>5101 Rue Buchan, bureau 400<br>Montréal, QC, H4P1S4<br>http://axorexperts.com | Madame Linda Ménard<br>Téléphone : 514 937-3737<br>Télécopieur : 514 846-4005 | **Commande : (1641130)**<br>2019-09-16 14 h 09<br>**Transmission :**<br>2019-09-16 14 h 09 | 3192074 - 19-17708 Addenda 1<br>2019-10-01 14 h 24 - Courriel<br>3196271 - 19-17708 Addenda 2<br>2019-10-09 16 h 55 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Brault Maxtech inc<br>525, Notre-Dame, 2e étage<br>Saint-Lambert. (Montérégie), QC, J4P2K6<br>http://www.braultmaxtech.com | Monsieur Marcel Brault<br>Téléphone : 450 904-1824<br>Télécopieur : 514 221-4122 | **Commande : (1641254)**<br>2019-09-16 15 h 59<br>**Transmission :**<br>2019-09-16 15 h 59 | 3192074 - 19-17708 Addenda 1<br>2019-10-01 14 h 24 - Courriel<br>3196271 - 19-17708 Addenda 2<br>2019-10-09 16 h 55 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Cima+s.e.n.c.<br>3400, boul. du souvenir<br>bureau 600<br>Laval, QC, H7V 3Z2<br>http://www.cima.ca | Madame Hélène Chouinard<br>Téléphone : 514 337-2462<br>Télécopieur : 450 682-1013 | **Commande : (1641684)**<br>2019-09-17 13 h 14<br>**Transmission :**<br>2019-09-17 13 h 14 | 3192074 - 19-17708 Addenda 1<br>2019-10-01 14 h 24 - Courriel<br>3196271 - 19-17708 Addenda 2<br>2019-10-09 16 h 55 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| FNX-INNOV inc.<br>433, rue Chabanel Ouest, 12e étage<br>Montréal, QC, H2N 2J8<br>http://www.fnx-innov.com | Madame Sophie Pelletier<br>Téléphone : 450 686-6008<br>Télécopieur : 450 686-9662 | **Commande : (1658173)**<br>2019-10-29 10 h 53<br>**Transmission :**<br>2019-10-29 10 h 53 | 3192074 - 19-17708 Addenda 1<br>2019-10-29 10 h 53 - Téléchargement<br>3196271 - 19-17708 Addenda 2<br>2019-10-29 10 h 53 - Téléchargement<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| GHD Consultants Limitée<br>4600 boul de la Côte-Vertu<br>Montréal, QC, H4S 1C7<br>http://www.ghd.com | Monsieur Philippe Savoie<br>Téléphone : 514 333-5151<br>Télécopieur : 514 333-4674 | **Commande : (1644584)**<br>2019-09-24 16 h 19<br>**Transmission :**<br>2019-09-24 16 h 19 | 3192074 - 19-17708 Addenda 1<br>2019-10-01 14 h 24 - Courriel<br>3196271 - 19-17708 Addenda 2<br>2019-10-09 16 h 55 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Les Services EXP Inc<br>1001, boulevard de Maisonneuve Ouest<br>Bureau 800-B<br>Montréal, QC, H3A 3C8 | Madame Ginette Laplante<br>Téléphone : 819 478-8191<br>Télécopieur : 819 478-2994 | **Commande : (1641159)**<br>2019-09-16 14 h 30<br>**Transmission :**<br>2019-09-16 14 h 30 | 3192074 - 19-17708 Addenda 1<br>2019-10-01 14 h 24 - Courriel<br>3196271 - 19-17708 Addenda 2<br>2019-10-09 16 h 55 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Municipalité de Sainte-Hedwidge.<br>1090 Principale<br>Sainte-Hedwidge, QC, G0W 2R0<br>http://municipalites-du-quebec.org/ste-hedwidge/ | Monsieur Luc Boutin<br>Téléphone : 418 275-3020<br>Télécopieur : 418 275-4163 | **Commande : (1642691)**<br>2019-09-19 11 h 43<br>**Transmission :**<br>2019-09-19 11 h 43 | Mode privilégié : Ne pas recevoir |
| Tetra Tech QI Inc.<br>7400, boulevard des Galeries-d'Anjou<br>bureau 500<br>Montréal, QC, H1M 3M2 | Madame Caroline Champagne<br>Téléphone : 514 257-0707<br>Télécopieur : 514 257-2804 | **Commande : (1641492)**<br>2019-09-17 9 h 53<br>**Transmission :**<br>2019-09-17 9 h 53 | 3192074 - 19-17708 Addenda 1<br>2019-10-01 14 h 24 - Courriel<br>3196271 - 19-17708 Addenda 2<br>2019-10-09 16 h 55 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Veolia Water Technologies Canada Inc.<br>4105 rue Sartelon<br>St-Laurent<br>Montréal, QC, H4S 2B3 | Monsieur Denis Girard et Ghislaine Campeau<br>Téléphone : 514 334-7230<br>Télécopieur : 514 334-5070 | **Commande : (1641891)**<br>2019-09-17 17 h 57<br>**Transmission :**<br>2019-09-17 17 h 57 | 3192074 - 19-17708 Addenda 1<br>2019-10-01 14 h 24 - Courriel<br>3196271 - 19-17708 Addenda 2<br>2019-10-09 16 h 55 - Courriel |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec)<br>1135, boulevard Lebourgneuf<br>Québec<br>Québec, QC, G2K 0M5<br>http://www.wspgroup.com | Madame Martine Gagnon<br>Téléphone : 418 623-2254<br>Télécopieur : 418 624-1857 | **Commande : (1641710)**<br>2019-09-17 13 h 39<br>**Transmission :**<br>2019-09-17 13 h 39 | 3192074 - 19-17708 Addenda 1<br>2019-10-01 14 h 24 - Courriel<br>3196271 - 19-17708 Addenda 2<br>2019-10-09 16 h 55 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Xylem inc.<br>300 Ave. Labrosse<br>Montréal, QC, H9R 4V5<br>http://ITTFlygt.ca | Monsieur Michel Rousseau<br>Téléphone : 514 428-4864<br>Télécopieur : 514 695-7990 | **Commande : (1643888)**<br>2019-09-23 13 h 42<br>**Transmission :**<br>2019-09-23 13 h 42 | 3192074 - 19-17708 Addenda 1<br>2019-10-01 14 h 24 - Courriel<br>3196271 - 19-17708 Addenda 2<br>2019-10-09 16 h 55 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**

**Dossier # : 1193438037**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation |
| **Objet :** | Accorder un contrat de services professionnels à FNX INNOV inc.pour la préparation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un traitement secondaire à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 009 566,73 $, taxes incluses (contrat: 917 787,94 $ + contingences: 91 778,79 $) - Appel d'offres public 19-17708 - 3 soumissions conformes |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

GDD 1193438037_DEEU_InterventionFinancière_BF.xlsx

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
**Tél :** (514) 872-0893

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-20

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgetaire
**Tél :** 514-280-4195
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 20.16

2020/01/30 17:00

(1)

**Dossier # : 1198290005**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste |
| **Compétence d'agglomération :** | Logement social et aide aux sans-abri |
| **Projet :** | Stratégie 12 000 logements |
| **Objet :** | Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de The Westbury 1 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 049 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de la rue Mackenzie et au nord de l'avenue Mountain Sights, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 1 765,6 m², pour un montant de 708 000 $ plus les taxes applicables. - Accorder mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en faveur de la Ville de Montréal et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 20 janvier 2017, sous le numéro 22 860 813, afin de garantir l'accomplissement des engagements relatifs à la réalisation de logements sociaux et communautaires. N/Réf. : 31H05-005-7857-01 / Mandat : 19-0171-T |

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la compagnie The Westbury 1 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 049 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de l'avenue Mountain Sights à l'angle de la rue Mackenzie, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 1 765,6 m², pour un montant de 708 000 $ plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

2. d'imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

3. d'accorder la mainlevée pure et simple de l'acte de garantie l'hypothèque publié le 20 janvier 2017, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 22 860 813, et signer l'acte de mainlevée.

4. d'autoriser la Ville à signer l'acte conditionnellement à ce que son représentant désigné ait reçu du Service de l'habitation une confirmation écrite que les matériaux accumulés sont retirés et que le terrain est nivelé à la satisfaction du Service de l'habitation.

5. d'autoriser le greffier de la Ville à signer le projet d'acte, si selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, le projet d'acte est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel.

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Signé par** | Diane DRH BOUCHARD | **Le** | 2020-01-07 16:43 |

**Signataire :** Diane DRH BOUCHARD

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1198290005** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste |
| **Compétence d'agglomération :** | Logement social et aide aux sans-abri |
| **Projet :** | Stratégie 12 000 logements |
| **Objet :** | Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de The Westbury 1 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 049 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de la rue Mackenzie et au nord de l'avenue Mountain Sights, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 1 765,6 m², pour un montant de 708 000 $ plus les taxes applicables. - Accorder mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en faveur de la Ville de Montréal et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 20 janvier 2017, sous le numéro 22 860 813, afin de garantir l'accomplissement des engagements relatifs à la réalisation de logements sociaux et communautaires. N/Réf. : 31H05-005-7857-01 / Mandat : 19-0171-T |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le Service de l'habitation (le « SH »), a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), afin d'acquérir de la compagnie The Westbury 1 limited Partnership (le « Vendeur »), pour des fins de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 049 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 765,6 m², tel que présenté aux plans joints au présent sommaire (ci-après l' « Immeuble »).
L'Immeuble est localisé du côté est de la rue Mackenzie et au nord de l'avenue Mountain Sights, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce (l' « Arrondissement »).
En vertu de la lettre d'engagement relative à la stratégie d'inclusion de logements abordables prévue dans le cadre des nouveaux projets résidentiels à être réalisés sur le territoire de la Ville de Montréal (la « Stratégie d'inclusion ») et plus spécifiquement,

concernant le projet immobilier planifié sur le site de l'ancienne usine Armstrong, situé au 6911 boulevard Décarie, laquelle lettre a été signée par Les Développements Armstrong inc. (9311-4940 Québec Inc.) le 15 juillet 2016 (l' « Engagement »), le promoteur s'est engagé de façon irrévocable à vendre à la Ville deux terrains situés à l'intérieur du projet immobilier Westbury qui seront dédiés à la construction de logements sociaux et communautaires. Selon l'Engagement, les terrains doivent être vacants, desservis, décontaminés, remblayés, nivelés et prêts à construire et permettre un potentiel constructible d'un minimum de 10 142 $m^2$. À noter que les deux terrains font l'objet de deux sommaires décisionnels distincts.

Le potentiel constructible de l'Immeuble a été établi à 5 297 $m^2$. Il est vacant et desservi en infrastructures souterraines, comme exigé dans l'Engagement. La superficie brute de plancher résidentiel constructible sur l'Immeuble est de 5 297 $m^2$ et, si nous ajoutons le potentiel constructible du second terrain à être vendu à la Ville, établi à 6 467 $m^2$ (sommaire décisionnel **:** 1198290008), la superficie totale de plancher résidentiel constructible de 11 764 $m^2$ est supérieure à la superficie requise pour les logements sociaux et communautaires, fixée à 10 142 $m^2$ dans l'Engagement. L'Immeuble a été accepté par le SH et par l'Arrondissement.

L'Immeuble a été décontaminé et respecte la Loi sur la qualité de l'environnement. Le rapport de décontamination contient toute l'information nécessaire pour la rédaction d'un devis de gestion des sols pour le futur projet de construction. À cet effet, un avis de décontamination a été publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 2 octobre 2018, sous le numéro 24 170 914.

Conformément à l'Engagement, le promoteur a déposé une garantie financière au montant de 1 750 000 $, afin de garantir l'accomplissement des engagements relatifs à la réalisation de logements sociaux et communautaires. Cette garantie a pris la forme d'une hypothèque de premier rang constituée sur l'assiette des deux lots sociaux. Ladite hypothèque a été créée, aux termes de l'acte reçu devant Me Philippe Fortin, notaire, le 20 janvier 2017 et dont copie a été publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 22 860 813.

À noter que le 21 décembre 2018, le Vendeur a acquis l'Immeuble de Les Développements Armstrong inc., et ce, aux termes d'un acte de vente reçu devant M$^{e}$ Philippe Fortin, notaire, dont copie a été publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 24 346 698.

Nous retrouvons actuellement sur l'Immeuble, un monticule de gravier appartenant au Vendeur. Le SH exige un retrait complet des matériaux et un nivellement de l'Immeuble, tel que convenu à l'Engagement, et ce avant la signature de l'acte de vente prévue en février 2020. La signature de l'acte de vente par la Ville de Montréal est conditionnelle à l'accomplissement des travaux précités, et ce, à l'entière satisfaction du SH.

Selon l'Engagement, la vente de l'Immeuble doit être conclue au plus tard le 13 février 2020.

Le présent sommaire décisionnel a pour but de faire approuver l'acquisition de l'Immeuble, conformément à l'Engagement, et accorder mainlevée pure et simple de l'hypothèque ci-haut mentionnée, créée en faveur de la Ville de Montréal afin de garantir l'accomplissement des engagements relatifs à la réalisation de logements sociaux et communautaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 170049 - 13 février 2017 : D'adopter la résolution modifiée approuvant le projet particulier PP-95 visant à autoriser la démolition de bâtiments, les opérations cadastrales

ainsi que la construction, la transformation et l'occupation visant un projet de développement mixte aux 6911 et 6875-6877, boulevard Décarie, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).
DA176390003 - 22 novembre 2017 : D'accepter les engagements en faveur de la Ville de Montréal pris par 7 promoteurs immobiliers ainsi que 6 hypothèques y afférentes en regard de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, dans le cadre de la réalisation des projets immobiliers suivants : Armstrong Promoteur : Les Développements Armstrong Inc. Hypothèque de 1 750 000 $.

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel vise l'approbation d'un projet d'acte par lequel la Ville acquiert l'Immeuble de The Westbury 1 limited Partnership, pour la somme de 708 000 $, plus les taxes applicables, en vue d'une revente à un organisme communautaire, au même prix, pour la construction de logements sociaux et communautaires, ainsi que l'approbation d'une mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en faveur de la Ville de Montréal afin de garantir l'accomplissement des engagements relatifs à la réalisation de logements sociaux et communautaires.
À noter qu'une servitude de limitation de charge en faveur de la Société de transport de Montréal (STM), en tréfonds, grève l'Immeuble afin de protéger les équipements du métro.

**JUSTIFICATION**

Un organisme communautaire planifie actuellement un projet de 59 logements sociaux et communautaires (le « Projet ») sur l'Immeuble en collaboration avec le SH. Toutefois, l'organisme n'est pas en mesure d'acquérir l'Immeuble avant la fin de la durée de l'entente, soit le 13 février 2020, d'où la nécessité pour la Ville de procéder à cette acquisition. Il est dès lors prévu que la Ville revendra l'Immeuble à cet organisme au même prix, soit 708 000 $, dès que le montage financier du Projet sera confirmé dans le cadre du programme AccèsLogis, soit dans un délai maximum de deux (2) ans.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits sont prévus pour l'acquisition de l'Immeuble aux fins de revente au Règlement d'emprunt RCG 18-029. Le prix d'acquisition de 708 000 $ est déterminé en fonction de la superficie brute de plancher résidentiel constructible, soit 5 297 $m^2$, selon le calcul stipulé à l'Engagement :
*(Superficie sociale 1-2 réelle ÷ Étalon logement social de 90 $m^2$ )* x 12 000$*
** Résultat arrondi à l'unité la plus près*

Le détail du calcul est le suivant :

5 297 $m^2$ ÷ 90 $m^2$ = 58,86 (arrondi à 59) x 12 000 $ = **708 000 $**

La valeur marchande de l'Immeuble a été estimée par la Division des analyses immobilières du SGPI, en date du 26 juillet 2019, à 4 275 000 $, ce qui représente un coût unitaire de 2 421,27 $/ m² (224,94 $/pi²). La revente de l'Immeuble à l'organisme communautaire désigné se fera au même prix d'acquisition, soit 708 000 $, donc à coût nul pour la Ville.

Selon la Direction de l'optimisation, de la sécurité et de la propreté (la « DOSP »), pour 2020-2021 un budget de fonctionnement assumé par le SGPI et totalisant 35 076 $ avant taxes est requis pour sécuriser et maintenir l'Immeuble avant sa revente prévue dans environ deux (2) ans. Pour l'année 2020, le budget de fonctionnement requis est estimé à environ 24 648 $ avant taxes (25 877 $ net des ristournes de taxes) et pour les années 2021 et suivantes, un budget récurrent estimé à 10 428 $ avant taxes est requis (10 948 $,

net des ristournes de taxes). Le tout conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

| **Budget de fonctionnement SGPI** | **2020** | **2021 et suivantes** | |
|---|---|---|---|
| **DOSP** | | | |
| Blocs de béton et chaînes | 11850 $ | | |
| Enlèvement de dépôts sauvage | 7110 $ | 7110 $ | |
| Désherbage et débroussaillage | 3318 $ | 3318 $ | |
| Affichage | 2370 $ | | |
| **Total** | **24 648 $** | **10 428 $** | |

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La revente de l'Immeuble à un organisme communautaire permettra de répondre à la demande pour la construction de logements sociaux et communautaires dans l'Arrondissement, ce qui permettra de maintenir une offre de logements abordables qui favorisera une mixité sociale, qui est un élément d'un développement urbain durable. Le Projet permettra également la consolidation de la trame urbaine ainsi que l'utilisation et l'optimisation des infrastructures municipales à proximité.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ultimement, la revente de l'Immeuble permettra la construction d'un bâtiment comprenant 59 logements sociaux et communautaires qui généreront des retombées fiscales récurrentes annuelles pour la Ville.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La Ville revendra l'Immeuble à l'organisme communautaire désigné par le SH dans un délai maximum de 2 ans.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Marthe BOUCHER, Service de l'habitation

Lecture :

Marthe BOUCHER, 20 décembre 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Thierry DUFORT
Conseiller en immobilier expertise immobiliere

**Tél :** 514-872-8529
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-05-10

Jacinthe LADOUCEUR
Chef de division des transactions

**Tél :** 514 872-0069
**Télécop. :**

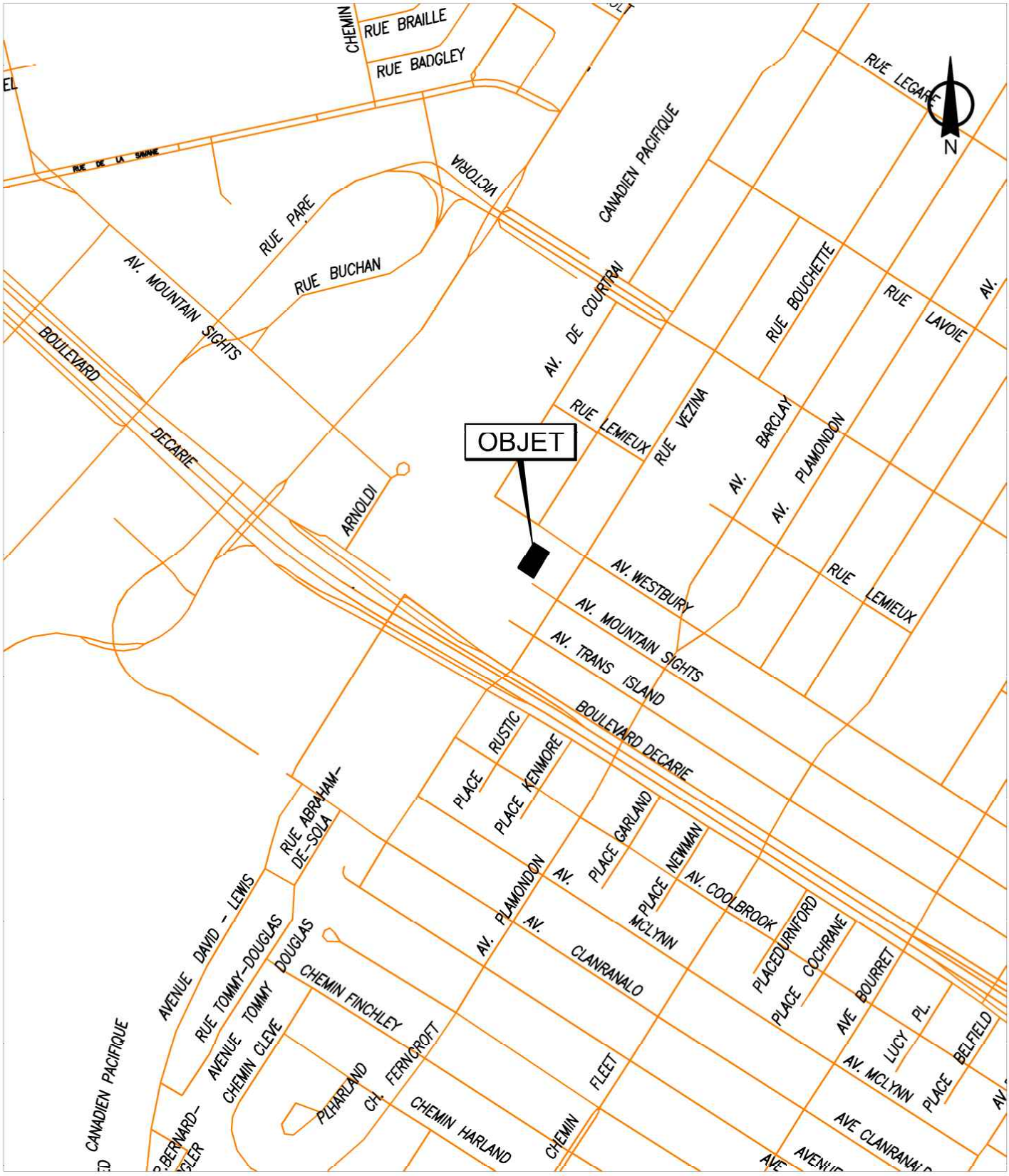
---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
**Tél :** 514-868-3844
**Approuvé le :** 2019-12-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI
**Tél :** 514-872-1049
**Approuvé le :** 2019-12-23




SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce

Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H05-005-7857-01
Mandat: 19-0171-T
Dessinateur: LJC
Échelle: - - -
Date: 30-04-2019

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



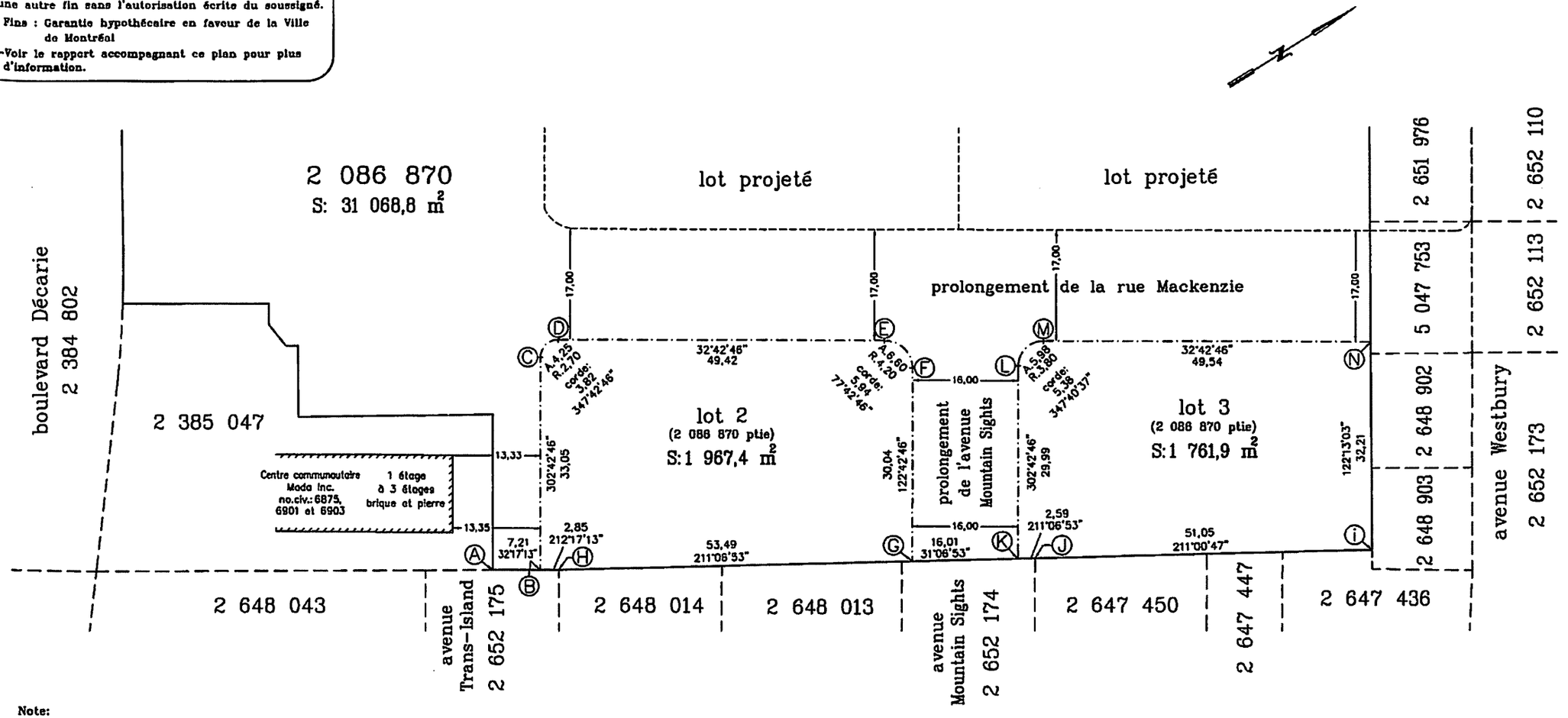

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H05-005-7857-01
Mandat: 19-0171-T
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:700
Date: 30-04-2019

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Notes:
-Ce document ne peut être utilisé ou invoqué pour une autre fin sans l'autorisation écrite du soussigné.
Fins : Garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal
-Voir le rapport accompagnant ce plan pour plus d'information.




Note:
Les dimensions et la position des lots ont été déterminées à partir des plans d'architecture, projet no. 14272124, des plans d'architecture, préparé par ATELIER CHRISTIAN THIFFAULT, architectes, version 00 en date du 30 mai 2016.

Échelle 1:600

# DESCRIPTION TECHNIQUE

Cadastre : Québec
Circonscription foncière : Montréal
Municipalité : Ville de Montréal
Lot : 2 086 870 ptie

Préparé à Montréal, le 9 septembre 2016.

par: . . . . . .
François Anglehart
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE


François Anglehart
10 880 avenue Saint-Charles
Montréal, Québec
H2C 2M3
tél: (514) 386-1982
courriel.fanglehart@videotron.ca


Dessiné par Frédéric B.

Copie conforme à l'original

Montréal, le . . . . . .

par: . . . . . .

Dossier : 10 563

Minute : 20 279

Document évolutif

| Version 01 | 09/09/2016 |
|---|---|
| | |
| | |
| | |

Les dimensions indiquées sur ce plan sont en mètre (S.I.).

SERVITUDE DE L'AQUEDUC

SERVITUDE DU MÉTRO
(EN TRÉFOND SUR LA
LIMITATION DE POIDS)

SERVITUDE DE PASSAGE

LOT 2 : 1 969 M2

LOT 1 : 1 764 M2

56.3
16.0
53.4
35.8
34.2
33.8
32.2
56.2
53.7

AVE TRANS ISLAND

AVE MOUNTAIN SIGHTS

AVE WESTBURY

AVE DE COURTRAI

RUE MACKENZIE

RUE VÉZINA

Plan clé

Informations

Numéro de détail
Dessin sur lequel ce détail est représenté

Ne pas prendre de dimensions à l'échelle sur les dessins.

| No | Date | Par | Révision | Vér. |
|---|---|---|---|---|
| 00 | 2015-03-30 | CR | ÉMIS POUR INFORMATIONS | CT |

Ce dessin ne doit pas être utilisé pour fins de construction sans approbation ci-dessous.

Approuvé

Architecture:
ATELIER CHRISTIAN THIFFAULT
ARCHITECTURE DESIGN URBAIN PAYSAGE
3641, boul. Saint-Laurent, 3e étage
Montréal, Québec H2X 2V5
T 514.678.2992 F 514.678.9660

Le présent document est la propriété exclusive d'Atelier Christian Thiffault

Sceau:

Client:
LES DÉVELOPPEMENTS ARMSTRONG INC.

Structure:

Mécanique / Électricité:

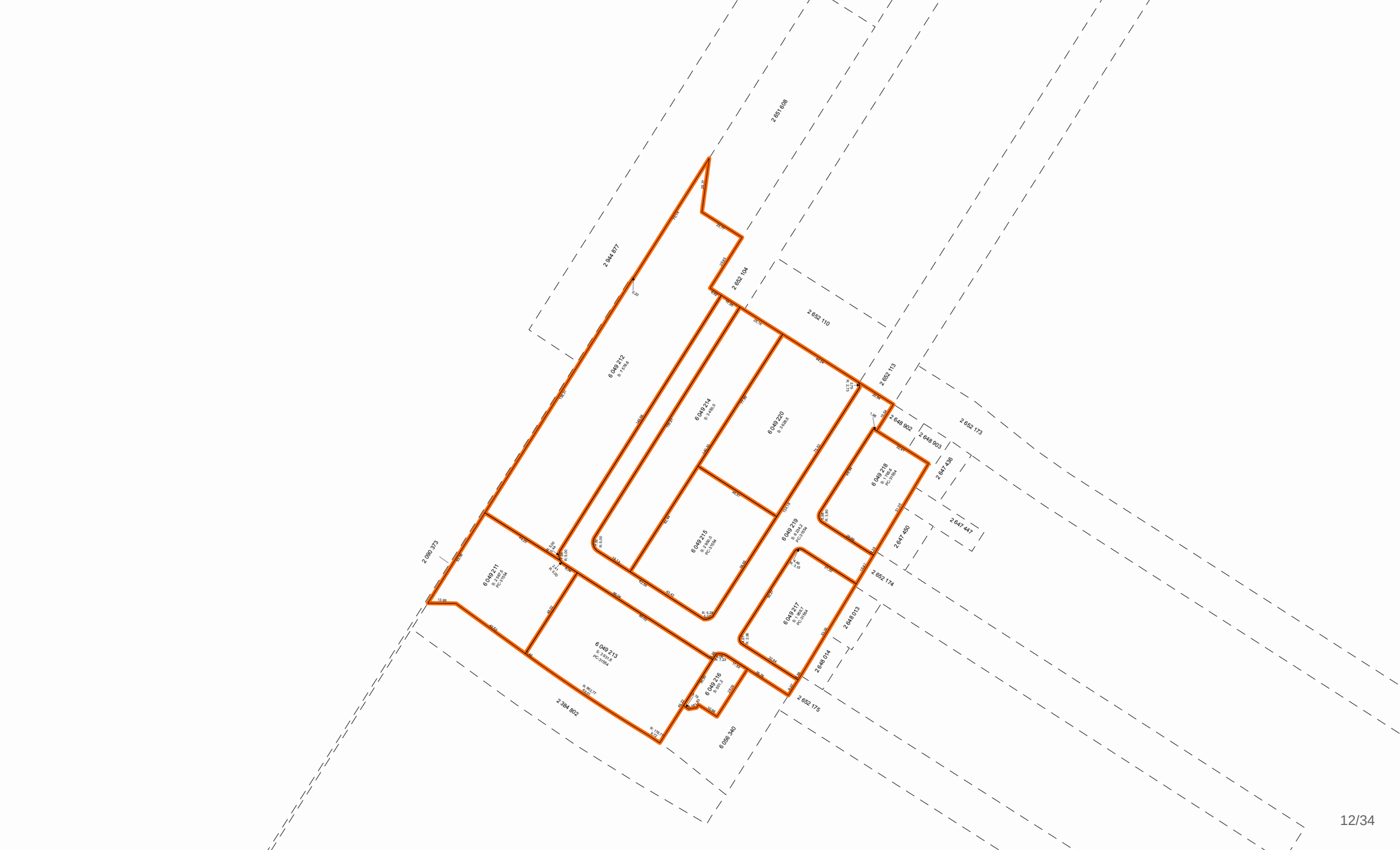
Dessiné par: CR, PG, JP
Approuvé par: CT
Unités: MILLIMÈTRES
Échelle: 1:500
Logiciel: AUTOCAD 2011
Numéro de révision:
Date d'émission:

Projet:
PROJET ARMSTRONG

Titre:
PLAN DE LOTISSEMENT

Fichier: 14272124_PLANS.dwg
Numéro du projet: 14272124

Numéro du dessin: / Feuille:
A


2 651 608
2 944 977
2 652 104
2 652 110
2 652 113
2 652 173
2 648 902
2 648 903
2 647 436
2 647 447
2 647 450
2 652 174
2 648 013
2 648 014
2 652 175
2 384 802
6 655 340
2 090 373
6 049 212
S = 379,6
6 049 214
S = 1 430,0
6 049 220
S = 908,5
6 049 215
S = 2 980,0
PC=1/584
6 049 218
S = 768,6
PC=1/584
6 049 219
S = 1 234,2
PC=1/584
6 049 211
S = 980,3
PC=1/584
6 049 213
S = 3 931,8
PC=1/584
6 049 217
S = 1 889,7
PC=1/584
6 049 216
S = 301,2

Montréal, le 18 décembre 2019

OBJET : **Modifications aux engagements relatifs à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal** - Projet immobilier sur le site de l'usine Armstrong situé au 6911 boulevard Décarie à Montréal

---

**ATTENDU** que la lettre d'engagements intitulée *Engagements relatifs à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal - Projet immobilier sur le site de l'usine Armstrong situé au 6911 boulevard Décarie à Montréal* (ci-après la « **Lettre d'engagements** ») a été signée le 15 juillet 2016 par Les développements Armstrong Inc. (9311-4940 Québec Inc.) ;

**ATTENDU** que la Lettre d'engagements vise plusieurs immeubles, dont les lots 6 049 217 et 6 049 218 du cadastre du Québec (collectivement, ci-après les « **Lots sociaux** »), qui ont respectivement été vendus par Les développements Armstrong inc. à Société en commandite Le Westbury 2 et Société en commandite Le Westbury 1 (collectivement, ci-après les « **Promoteurs** »);

**ATTENDU** que les Promoteurs ont signé une convention de cession aux termes de laquelle ils ont assumé les droits et obligations de la Lettre d'engagements relativement à la vente des Lots sociaux;

**ATTENDU** que l'article 4.2 de la Lettre d'engagements prévoit la vente des Lots sociaux à la Ville de Montréal, et que ceux-ci doivent permettre la réalisation de logements sociaux et communautaires et doivent être contigus à une rue publique aménagée et desservie par les infrastructures municipales (ci-après la « **Rue** »);

**ATTENDU** que les travaux d'infrastructures souterraines, soit les égouts, l'aqueduc et les massifs de conduits pour les réseaux câblés, ainsi que la fondation de la Rue sont complétés;

**ATTENDU** que l'échéancier de construction suggère que les travaux d'aménagement de surface de la Rue seront complétés après l'échéance initialement prévue à l'article 4.2 de la Lettre d'engagements;

**ATTENDU** que les Promoteurs souhaitent proposer la modification suivante à la Lettre d'engagements;

**EN CONSÉQUENCE, LES PROMOTEURS S'ENGAGENT IRRÉVOCABLEMENT, ENVERS LA VILLE DE MONTRÉAL, À CE QUI SUIT :**

## 1. DÉFINITIONS

1.1 Les mots et expressions employés à la présente et débutant par une majuscule ont le sens qui leur est donné dans la Lettre d'engagements, à l'exception des mots et expressions expressément définis à la présente.

## 2. PARTIE INTÉGRANTE DE LA LETTRE D'ENGAGEMENTS

2.1 La présente est une partie intégrante de la Lettre d'engagements, qui doit être lue de manière à inclure le contenu de la présente.

2.2 Les dispositions de la Lettre d'engagements qui ne sont pas expressément modifiées par la présente demeurent en vigueur, inchangées.

## 3. MODIFICATIONS À LA LETTRE D'ENGAGEMENTS

3.1 Le cinquième paragraphe de l'article 4.2 de la Lettre d'engagements est remplacé comme suit :

« Les Lots sociaux doivent être distincts et indépendants, doivent permettre la construction d'immeubles autonomes et doivent être contigus à une rue publique aménagée et desservie par les infrastructures municipales, incluant notamment, mais non limitativement, les égouts, l'aqueduc, les massifs de conduits pour les réseaux câblés, les fondations des rues, le pavage, les trottoirs et bordures, les plantations de végétaux et les systèmes d'éclairage. L'ensemble de ces travaux sont à la charge des Promoteurs et doivent avoir été réalisés *dans les délais prévus par l'échéancier joint à l'entente relative à la réalisation de travaux d'infrastructures, signée par Giuseppe Scalia le 3 mai 2018.* »

**EN FOI DE QUOI LES PROMOTEURS ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE LETTRE DE MODIFICATION, EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN PREMIÈRE PAGE.**

_____

Salvatore (Sam) Scalia
Pour 9357-3137 Québec Inc., agissant à titre de commandité de Société en commandite Le Westbury 1

_____

Salvatore (Sam) Scalia
Pour 9357-3137 Québec Inc., agissant à titre de commandité de Société en commandite Le Westbury 2

La Ville de Montréal, représentée par Marianne Cloutier, Directrice du Service de l'habitation, en vertu d'une résolution du Comité exécutif de la Ville de Montréal (CE17 1634) dont copie est jointe en annexe 1.1 aux présentes, prend acte et accepte les engagements du promoteur consignés à la présente lettre d'engagement en regard de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

Signé à Montréal ce 4 décembre 2019

Marianne Cloutier
Directrice
Service de l'habitation

## ANNEXE 1: Résolutions

**COPIE CONFORME DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE 9357-3137 QUÉBEC INC. (LE « COMMANDITÉ ») AGISSANT À TITRE DE COMMANDITÉ DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE WESTBURY 1 et SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE WESTBURY 2 (LES « SOCIÉTÉS »)**

**« IL EST RÉSOLU :**

1. Que le Commandité, agissant à titre de commandité des Sociétés, soit, et il est par les présentes, autorisé à signer une proposition de modification à la lettre d'engagements du 15 juillet 2016 (la « Modification »);

2. Que Salvatore (Sam) Scalia soit, et il est par les présentes, autorisé, pour et au nom du Commandité, agissant à titre de commandité des Sociétés, à signer la Modification avec toute modification qu' il pourra juger utile ou nécessaire d'y apporter, ainsi que tous autres documents afférents à la Modification, afin de donner plein effet aux présentes, sa signature à tous tels documents devant suffire à lier le Commandité, agissant à titre de commandité des Sociétés. **»**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME DE RÉSOLUTIONS DE TOUS LES ADMINISTRATEURS DE 9357-3137 QUÉBEC INC, AGISSANT À TITRE DE COMMANDITÉ DE SEC LE WESTBURY 1 ET SEC LE WESTBURY 2, dûment adoptées le 18 décembre, 2019 et non subséquemment amendées ni abrogées.**

Le 18 décembre 2019

Salvatore (Sam) Scalia, secrétaire

**ANNEXE 1.1**

Montréal

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

| Séance ordinaire du mercredi 13 septembre 2017 | Résolution: CE17 1634 |
|---|---|

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCE 02-004) afin que soit déléguée au directeur de la Direction de l'habitation la prise de toute décision relative à l'acceptation, la gestion et l'exécution des engagements pris en faveur de la Ville en conformité avec la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* de la Ville de Montréal, notamment les décisions liées :

- à l'encaissement des contributions financières et des garanties prévues à ces engagements;
- à la signature de tout acte d'hypothèque en faveur de la Ville;
- à la mainlevée de tout droit réel consenti à titre de garantie;
- au consentement de la Ville aux opérations cadastrales relatives aux lots grevés d'une hypothèque en faveur de la Ville;
- au consentement de la Ville à l'établissement de droits réels sur les lots grevés d'une hypothèque en faveur de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1176692001
/pl

Pierre DESROCHERS
Président du comité exécutif

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

*RCE 17-003*

*Signée électroniquement le 18 septembre 2017*

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles**

**Dossier # : 1198290005**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières |
| **Objet :** | Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de The Westbury 1 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 049 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de la rue Mackenzie et au nord de l'avenue Mountain Sights, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 1 765,6 m², pour un montant de 708 000 $ plus les taxes applicables. - Accorder mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en faveur de la Ville de Montréal et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 20 janvier 2017, sous le numéro 22 860 813, afin de garantir l'accomplissement des engagements relatifs à la réalisation de logements sociaux et communautaires. N/Réf. : 31H05-005-7857-01 / Mandat : 19-0171-T |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

**COMMENTAIRES**

Nous joignons le projet d'acte de vente donnant suite à la recommandation du service. Nous sommes en attente d'obtenir une confirmation du conseiller juridique du Vendeur à l'effet qu'il est d'accord avec ce projet d'acte. Afin de permettre de faire des modifications mineures au projet d'acte, le cas échéant, il est prévu à la recommandation que le conseil d'agglomération approuve la signature de l'acte, pourvu que cet acte, soit de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme au projet d'acte à être approuvé.

N/d 19-002755

19-001246

**FICHIERS JOINTS**

2019-12-17 PROJET d'acte FINAL The Westbury 1.doc

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Caroline BOILEAU

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-20

Nissa KARA FRECHET

notaire
**Tél :** 514-872-6423

notaire et chef de division
**Tél :** 514-872-0138
**Division :** Droit notarial

1198290005
19-001246

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

Le

Devant **M^e^ Caroline BOILEAU**, notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

**COMPARAISSENT :**

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE WESTBURY 1 / THE WESTBURY 1 LIMITED PARTNERSHIP**, personne morale légalement constituée le vingt (20) février deux mille dix-huit (2018) en vertu du *Code civil du Québec*, immatriculée sous le numéro 3373455560 en vertu de la *Loi sur la publicité légale des entreprises* (RLRQ, chapitre P-44.1), ayant son siège au 4700, rue de la Savane, bureau 222, ville de Montréal, province de Québec, H4P 1T7, agissant et représentée par son seul commandité **9357-3137 QUÉBEC INC.**, personne morale légalement constituée par statuts de constitution délivrés le vingt et un (21) mars deux mille dix-sept (2017) en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (RLRQ, chapitre S-31.1), immatriculée sous le numéro 1172630346 en vertu de la *Loi sur la publicité légale des entreprises* (RLRQ, chapitre P-44.1), ayant son siège au 4700, rue de la Savane, bureau 222, ville de Montréal, province de Québec, H4P 1T7 agissant et représentée par _____, _____ dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le _____ et dont copie certifiée demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée le « **Vendeur** »

**ET :**

**VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le premier (1^er^) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, *métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et

représentée par

dûment autorisé(e) en vertu de la Charte et :

a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006), copie certifiée de cette résolution demeure annexée à la minute 3 602 de la notaire soussignée, conformément à la *Loi sur le notariat* (RLRQ, chapitre N-3); et

b) de la résolution numéro CG● ●, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du ●, copie certifiée de cette résolution demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée la « **Ville** »

Le Vendeur et la Ville sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

## OBJET DU CONTRAT

Le Vendeur vend, par les présentes, à la Ville qui accepte à des fins de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant situé du côté est de la rue Mackenzie et au nord de l'avenue Mountain Sights, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, à Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant :

## DÉSIGNATION

Le lot numéro **SIX MILLIONS QUARANTE-NEUF MILLE DEUX CENT DIX-HUIT (6 049 218)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Ci-après nommé l'« **Immeuble** »

## ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le Vendeur est propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis en vertu d'un acte de vente par Les Développements Armstrong inc. reçu devant M$^{e}$ Philippe Fortin, notaire, le vingt (20) décembre deux mille dix-huit (2018), dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 24 346 698.

## GARANTIE

Cette vente est faite avec la seule garantie du bon droit de propriété et sans aucune garantie et aux risques et périls de la Ville, en ce qui concerne l'état et la qualité des sols de l'Immeuble.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, la Ville reconnaît que le Vendeur n'a aucune responsabilité relativement à l'état et la qualité des sols de l'Immeuble, la Ville l'acquérant, à cet égard seulement, à ses seuls risques et périls, qu'elle ait effectué ou non une étude de caractérisation des sols.

## POSSESSION

La Ville devient propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

## TRANSFERT DE RISQUES

La Ville assume les risques afférents à l'Immeuble à compter de la signature des présentes conformément à l'article 950 du *Code civil du Québec*.

## DOSSIER DE TITRES

Le Vendeur ne fournira pas de dossier de titres, ni certificat de recherche, ni état certifié des droits réels, ni certificat de localisation, ni plan à la Ville relativement à l'Immeuble.

## ATTESTATIONS

### i) ATTESTATIONS DU VENDEUR

Le Vendeur atteste que :

a) l'Immeuble est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque, à l'exception de :

- un acte d'hypothèque en faveur de VILLE DE MONTRÉAL, reçu devant M$^{e}$ Philippe Fortin, notaire, le vingt (20) janvier deux mille dix-sept (2017), dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 22 860 813, la Ville accordant mainlevée de ladite hypothèque aux termes des présentes;

- un acte d'hypothèque en faveur de DÉCARIE S.E.N.C. et 9311-5434 QUÉBEC INC. reçu devant M$^{e}$ Philippe Fortin, notaire, le vingt-sept (27) octobre deux mille quatorze (2014), dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 21 152 796 ; une mainlevée totale de cette hypothèque à l'égard de l'Immeuble sera publiée incessamment par M$^{e}$ Philippe Fortin, notaire.

b) les impôts fonciers échus relatifs à l'Immeuble ont été acquittés sans subrogation jusqu'à ce jour;

c) tous les droits de mutation ont été acquittés jusqu'à ce jour ;

d) l'Immeuble n'est l'objet d'aucune servitude, à l'exception de :

- une servitude de limitation de poids en faveur de la Société de transport de Montréal, créée aux termes d'un acte reçu devant M$^{e}$ André Charland, notaire, le vingt-cinq (25) novembre mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988) dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 099 231; et
- une servitude de tolérance créée aux paragraphes 7 et 8 de l'acte reçu devant Me Philippe Fortin, notaire, le onze (11) mai deux mille dix-huit (2018) dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 825 921 ;

e) il est une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5$^{e}$ suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3);

f) il (i) est dûment constitué, existe valablement et est en règle aux termes des lois de son territoire de constitution et (ii) possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour détenir en propriété ses biens et pour exercer son activité dans les lieux où elle est actuellement exercée et de la façon dont elle l'est;

g) il possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour signer le présent acte et pour exécuter les obligations qui en découlent. Sa signature du présent acte et l'exécution des obligations qui en découlent ont fait l'objet de toutes les autorisations nécessaires et n'exigent aucune autre mesure ni consentement de quiconque, ni aucun enregistrement ou envoi d'avis auprès de quiconque, ni aucune autre mesure ni consentement aux termes d'une loi lui étant applicable;

h) le présent acte constitue une obligation valable et exécutoire du Vendeur;

i) la signature du présent acte, la réalisation des opérations qui y sont prévues, l'exécution par le Vendeur des obligations qui en découlent et le respect par celui-ci des dispositions des présentes n'entraînent pas : (i) une violation des dispositions des documents constitutifs ou des règlements du Vendeur, ou un défaut sur un point important aux termes de ces documents ou règlements; (ii) une violation sur un point important des engagements ou une inexécution des obligations découlant d'un contrat, d'une entente, d'un acte ou d'un engagement auquel est partie ou assujetti le Vendeur, ou un défaut sur un point important aux termes de ce contrat, entente, acte ou engagement; ni (iii) une violation de toute loi;

j) à sa connaissance, il n'existe aucune requête ou action ni aucun recours, poursuite, enquête ou procédure en cours ou imminent devant quelque tribunal, ni devant quelque commission, conseil, bureau ou agence gouvernementale pouvant affecter négativement la valeur, l'usage ou la viabilité de l'Immeuble ou de quelque partie de celui-ci ou l'aptitude du Vendeur à se conformer à ses

obligations en vertu des présentes;

k) il n'est pas en défaut en vertu de quelque jugement, ordre, injonction, décret d'un quelconque tribunal, bureau, agence, arbitre ou commission pouvant affecter l'Immeuble ou la capacité du Vendeur à se conformer à ses obligations en vertu des présentes;

l) il n'existe aucun bail, offre de location, droit d'occupation, contrat de service, contrat d'emploi, contrat d'administration, contrat de gestion ou autre contrat ou entente, de quelque nature que ce soit pouvant lier la Ville;

m) l'Immeuble est totalement vacant et exempt de toutes activités commerciales ou industrielles.

**ii) <u>ATTESTATIONS DE LA VILLE</u>**

La Ville atteste :

a) qu'elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5$^{e}$ suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3);

b) qu'elle a le pouvoir et la capacité d'acquérir l'Immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies.

**<u>OBLIGATIONS DE LA VILLE</u>**

Cette vente est consentie aux conditions suivantes que la Ville s'engage à remplir, savoir :

a) Prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, sujet à toute servitude, le cas échéant, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction;

b) Assumer le coût des frais administratifs reliés aux présentes, le coût de la publication au registre foncier et des copies requises, dont une pour le Vendeur. Tous autres honoraires professionnels de quelque nature que ce soit seront à la charge de la partie les ayant initiés.

## RÉPARTITIONS

La Ville déclare que les immeubles lui appartenant sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1).

En conséquence, la Ville remboursera au Vendeur, le cas échéant, toute portion de taxes municipales payée en trop.

Par ailleurs, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal remboursera au Vendeur, le cas échéant, toute portion de taxes scolaires payée en trop sous réserve des dispositions de l'article 245 de la loi précitée.

De plus, le Vendeur reconnaît que tout remboursement de taxes municipales ou scolaires, le cas échéant, se fera uniquement après la modification du rôle d'évaluation foncière résultant des présentes.

Il est entendu que la date du présent acte servira au calcul des répartitions prévues au présent titre.

## RÈGLEMENT DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE

La Ville a adopté le *Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et elle a remis une copie de ce règlement au Vendeur.

## CONSIDÉRATION

Cette vente est ainsi consentie pour le prix de **SEPT CENT HUIT MILLE DOLLARS (708 000,00 $)**, que le Vendeur reconnaît avoir reçu de la Ville à la signature des présentes, DONT QUITTANCE TOTALE ET FINALE.

## MAINLEVÉE

La Ville, en sa qualité de créancière détenant une hypothèque consentie par Les Développements Armstrong inc., aux

termes d'un acte de garantie hypothécaire reçu devant Me Philippe Fortin, notaire, le vingt (20) janvier deux mille dix-sept (2017) et dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro **22 860 813**, accorde mainlevée pure et simple et consent à la radiation de l'inscription de tous les droits hypothécaires et autres droits réels résultant dudit acte.

**EN CONSÉQUENCE**, la Ville requiert l'officier de la publicité des droits de faire toutes les mentions qui s'imposent afin de donner effet aux présentes.

**DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)**

La considération exclut la T.P.S. et la T.V.Q.

En conséquence, si la présente vente est taxable selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise* (L.R.C. 1985, ch. E-15) et celles de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1), la Ville effectuera elle-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération du Vendeur.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT 0001;
T.V.Q. : 1006001374TQ 0002;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

Le Vendeur déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 76307 0711 RT0001;
T.V.Q. : 1225517548;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

**DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT**

Les Parties conviennent que les seules relations juridiques les liant sont constatées par le présent contrat qui annule toutes ententes

précédentes.

**CLAUSES INTERPRÉTATIVES**

Les déclarations préliminaires comprises dans le Préambule font partie intégrante du présent acte.

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

**MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES**

Le Vendeur et la Ville déclarent ce qui suit :

a) le nom du cédant au sens de ladite loi est : **SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE WESTBURY 1 / THE WESTBURY 1 LIMITED PARTNERSHIP**;

b) le nom du cessionnaire au sens de ladite loi est : **VILLE DE MONTRÉAL**;

c) le siège du cédant est au : 4700, rue de la Savane, bureau 222, ville de Montréal, province de Québec, H4P 1T7;

d) le siège du cessionnaire est au : 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;

e) l'Immeuble est entièrement situé sur le territoire de la Ville de Montréal;

f) le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de : SEPT CENT HUIT MILLE DOLLARS (708 000,00 $);

g) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire, est de : UN MILLION CINQUANTE-CINQ MILLE HUIT CENT HUIT DOLLARS (1 055 808,00 $);

h) le montant du droit de mutation est de : DIX-SEPT MILLE DEUX CENT TRENTE-HUIT DOLLARS ET VINGT CENTS (17 238,20 $);

i) le cessionnaire est un organisme public défini à l'article 1 de la loi précitée et bénéficie, en conséquence, de l'exonération du droit de mutation conformément à l'article 17a) de ladite loi;

j) il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la loi.

**DONT ACTE** à Montréal, sous le numéro

des minutes de la notaire soussignée.

**LES PARTIES** déclarent à la notaire avoir pris connaissance de ce présent acte et avoir exempté la notaire d'en donner lecture, puis les Parties signent en présence de la notaire comme suit :

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE WESTBURY 1 /**
**THE WESTBURY 1 LIMITED PARTNERSHIP**
Par : **9357-3137 QUÉBEC INC.**

_____
Par :

**VILLE DE MONTRÉAL**

_____
Par :

_____
**M$^{e}$ Caroline BOILEAU, notaire**

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**

**Dossier # : 1198290005**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières |
| **Objet :** | Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de The Westbury 1 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 049 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de la rue Mackenzie et au nord de l'avenue Mountain Sights, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 1 765,6 m², pour un montant de 708 000 $ plus les taxes applicables. - Accorder mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en faveur de la Ville de Montréal et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 20 janvier 2017, sous le numéro 22 860 813, afin de garantir l'accomplissement des engagements relatifs à la réalisation de logements sociaux et communautaires. N/Réf. : 31H05-005-7857-01 / Mandat : 19-0171-T |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

1198290005 Habitation.xlsGDD 1198290005 Westbury-lot 6 049 218-SGPI.xlsx

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Mohamed OUALI
Préposé au budget
**Tél :** (514) 872-4254
Co-Auteure
Diane Nguyen
Conseillère budgétaire

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-20

Pascal-Bernard DUCHARME
Chef de section-Conseil et soutien financiers
**Tél :** 514 872-2059

**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 20.17

2020/01/30 17:00

(1)

**Dossier # : 1198290008**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste |
| **Compétence d'agglomération :** | Logement social et aide aux sans-abri |
| **Projet :** | Stratégie 12 000 logements |
| **Objet :** | Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de The Westbury 2 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 049 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de la rue Mackenzie, au sud de l'avenue Mountain Sights et au nord de l'avenue Trans Island, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 1 959,7 m², pour un montant de 864 000 $ plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-7857-01 / Mandat : 19-0104-T |

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la compagnie The Westbury 2 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 049 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté sud de la rue Mackenzie, à l'ouest de l'avenue Mountain Sights et à l'est de l'avenue Trans Island, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 1 959,7 m², pour un montant de 864 000 $ plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

2. d'imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

3. d'autoriser la Ville à signer l'acte conditionnellement à ce que son représentant désigné ait reçu du Service de l'habitation une confirmation écrite que les matériaux

accumulés sont retirés et que le terrain est nivelé, le tout à la satisfaction du Service de l'habitation.

4. d'autoriser le greffier de la Ville a signer le projet d'acte, si selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, le projet d'acte est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel.

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Signé par** | Diane DRH BOUCHARD | **Le** | 2019-12-20 16:01 |

**Signataire :** Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1198290008** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste |
| **Compétence d'agglomération :** | Logement social et aide aux sans-abri |
| **Projet :** | Stratégie 12 000 logements |
| **Objet :** | Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de The Westbury 2 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 049 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de la rue Mackenzie, au sud de l'avenue Mountain Sights et au nord de l'avenue Trans Island, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 1 959,7 m², pour un montant de 864 000 $ plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-7857-01 / Mandat : 19-0104-T |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le Service de l'habitation (le « SH »), a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), afin d'acquérir de la compagnie The Westbury 2 limited Partnership (le « Vendeur »), pour des fins de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 049 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 959,7 m², tel que présenté aux plans joints au présent sommaire (« l'Immeuble »). L'Immeuble est localisé du côté est de la rue Mackenzie, au sud de l'avenue Mountain Sights et au nord de l'avenue Trans Island, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce (l' « Arrondissement »).

En vertu de la lettre d'engagement relative à la stratégie d'inclusion de logements abordables prévue dans le cadre des nouveaux projets résidentiels à être réalisés sur le territoire de la Ville de Montréal (la « Stratégie d'inclusion ») et plus spécifiquement, concernant le projet immobilier planifié sur le site de l'ancienne usine Armstrong, situé au 6911 boulevard Décarie, laquelle lettre a été signée par Les Développements Armstrong inc. (9311-4940 Québec Inc.) le 15 juillet 2016 (l' « Engagement »), le promoteur s'est engagé de façon irrévocable, à vendre à la Ville deux terrains situés à l'intérieur du projet

immobilier Westbury qui seront dédiés à la construction de logements sociaux et communautaires. Selon l'Engagement, les terrains doivent être vacants, desservis, décontaminés, remblayés, nivelés et prêts à construire et permettre un potentiel constructible d'un minimum de 10 142 $m^2$. À noter que les deux terrains font l'objet de deux sommaires décisionnels distincts.

Le potentiel constructible de l'Immeuble a été établi à 6 467 $m^2$. Il est vacant et desservi en infrastructures souterraines, comme exigé dans l'Engagement. La superficie brute de plancher résidentiel constructible sur l'Immeuble est de 6 467 $m^2$ et si nous ajoutons le potentiel constructible du premier terrain à être vendu à la Ville, établi à 5 297 $m^2$ (sommaire décisionnel : 1198290005), la superficie totale de plancher résidentiel constructible de 11 764 $m^2$ est supérieure à la superficie requise pour les logements sociaux et communautaires, fixée à 10 142 $m^2$ dans l'Engagement. L'Immeuble a été accepté par le SH et par l'Arrondissement.

L'Immeuble a été décontaminé et respecte la Loi sur la qualité de l'environnement. Le rapport de décontamination contient toute l'information nécessaire pour la rédaction d'un devis de gestion des sols pour le futur projet de construction. À cet effet, un avis de décontamination a été publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 2 octobre 2018, sous le numéro 24 170 914.

À noter que le 21 décembre 2018, le Vendeur a acquis l'Immeuble de Les Développements Armstrong inc., et ce, aux termes d'un acte de vente reçu devant M$^{e}$ Philippe Fortin, notaire, dont copie a été publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 24 346 895.

Nous retrouvons actuellement sur l'Immeuble, un monticule de gravier appartenant au Vendeur. Le SH exigera un retrait complet des matériaux et un nivellement de l'Immeuble, tel que convenu à l'Engagement, et ce avant la signature de l'acte de vente prévue en février 2020. La signature de l'acte de vente par la Ville de Montréal est conditionnelle à l'accomplissement des travaux précités, et ce à l'entière satisfaction du SH.

Selon l'Engagement, la vente de l'Immeuble doit être conclue au plus tard le 13 février 2020.

Le présent sommaire décisionnel a pour but de faire approuver l'acquisition de l'Immeuble, conformément à l'Engagement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 170049 - 13 février 2017 : D'adopter la résolution modifiée approuvant le projet particulier PP-95 visant à autoriser la démolition de bâtiments, les opérations cadastrales ainsi que la construction, la transformation et l'occupation visant un projet de développement mixte aux 6911 et 6875-6877, boulevard Décarie, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).
DA176390003 - 22 novembre 2017 : D'accepter les engagements en faveur de la Ville de Montréal pris par 7 promoteurs immobiliers ainsi que 6 hypothèques y afférentes en regard de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, dans le cadre de la réalisation des projets immobiliers suivants : Armstrong Promoteur : Les Développements Armstrong Inc. Hypothèque de 1 750 000 $.

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel vise l'approbation d'un projet d'acte par lequel la Ville acquiert l'Immeuble de The Westbury 2 limited Partnership, pour la somme de 864 000 $, plus les taxes applicables, en vue d'une revente à un organisme, au même prix, pour la construction de logements sociaux et communautaires.
À noter qu'une servitude de limitation de charge en faveur de la Société de transport de Montréal (STM), en tréfonds, grève l'Immeuble afin de protéger les équipements du métro. De plus, une hypothèque en faveur de la Ville grève actuellement l'Immeuble, et ce, afin de garantir la vente de l'Immeuble à la Ville, aux termes de l'Engagement. Cette hypothèque sera radiée via l'acte de vente de l'autre terrain à être vendu à la Ville (sommaire décisionnel : 1198290005).

**JUSTIFICATION**

Un organisme communautaire planifie actuellement un projet de 72 logements sociaux et communautaires (le « Projet ») sur l'Immeuble en collaboration avec le SH. Toutefois, l'organisme n'est pas en mesure d'acquérir l'Immeuble avant la fin de la durée de l'entente, soit le 13 février 2020, d'où la nécessité pour la Ville de procéder à cette acquisition. Il est dès lors prévu que la Ville revendra l'Immeuble à cet organisme au même prix, soit 864 000 $, dès que le montage financier du Projet sera confirmé dans le cadre du programme AccèsLogis, soit dans un délai maximum de 2 ans.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits sont prévus pour l'acquisition de l'Immeuble aux fins de revente au Règlement d'emprunt RCG 18-029. Le prix d'acquisition de 864 000 $ est déterminé en fonction de la superficie brute de plancher résidentiel constructible, soit 6 467 $m^2$, selon le calcul stipulé à l'Engagement :
*(Superficie sociale 1-2 réelle ÷ Étalon logement social de 90 $m^2$ )* x 12 000$*
** Résultat arrondi à l'unité la plus près*

Le détail du calcul est le suivant :

6 467 $m^2$ ÷ 90 $m^2$ = 71,86 (arrondi à 72) x 12 000 $ = **864 000 $**

La valeur marchande de l'Immeuble a été estimée par la Division des analyses immobilières du SGPI, en date du 26 juillet 2019, à 4 745 000 $, ce qui représente un coût unitaire de 224,95 $/ m² (2 421,29 $/pi²). La revente de l'Immeuble à l'organisme communautaire désigné se fera au même prix d'acquisition, soit 864 000 $, donc à coût nul pour la Ville.

Selon la Direction de l'optimisation, de la sécurité et de la propreté (la « DOSP »), pour 2020-2021 un budget de fonctionnement assumé par le SGPI et totalisant 38 924 $ avant taxes est requis pour sécuriser et maintenir l'Immeuble avant sa revente prévue dans environ deux (2) ans. Pour l'année 2020, le budget de fonctionnement requis est estimé à environ 27 352 $ avant taxes (28 716 $ net des ristournes de taxes) et pour les années 2021 et suivantes, un budget récurrent estimé à 11 572 $ avant taxes est requis (12 149 $, net des ristournes de taxes). Le tout conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

| **Budget de fonctionnement SGPI** | **2020** | **2021 et suivantes** | |
|---|---|---|---|
| **DOSP** | | | |
| Blocs de béton et chaînes | 13150 $ | | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Enlèvement de dépôts sauvage | 7890 $ | 7890 $ | |
| Désherbage et débroussaillage | 3682 $ | 3682 $ | |
| Affichage | 2630 $ | | |
| **Total** | **27 352 $** | **11 572 $** | |

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La revente de l'Immeuble à un organisme communautaire permettra de répondre à la demande pour la construction de logements sociaux et communautaires dans l'Arrondissement, ce qui permettra de maintenir une offre de logements abordables qui favorisera une mixité sociale, qui est un élément d'un développement urbain durable. Le Projet permettra également la consolidation de la trame urbaine ainsi que l'utilisation et l'optimisation des infrastructures municipales à proximité.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ultimement, la revente de l'Immeuble permettra la construction d'un bâtiment comprenant 72 logements sociaux et communautaires qui généreront des retombées fiscales récurrentes annuelles pour la Ville.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La Ville revendra l'Immeuble à l'organisme communautaire désigné par le SH dans un délai maximum de 2 ans.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Marthe BOUCHER, Service de l'habitation

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Thierry DUFORT
Conseiller en immobilier expertise immobiliere

**Tél :** 514-872-8529
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-05-10

Jacinthe LADOUCEUR
Chef de division des transactions

**Tél :** 514 872-0069
**Télécop. :**

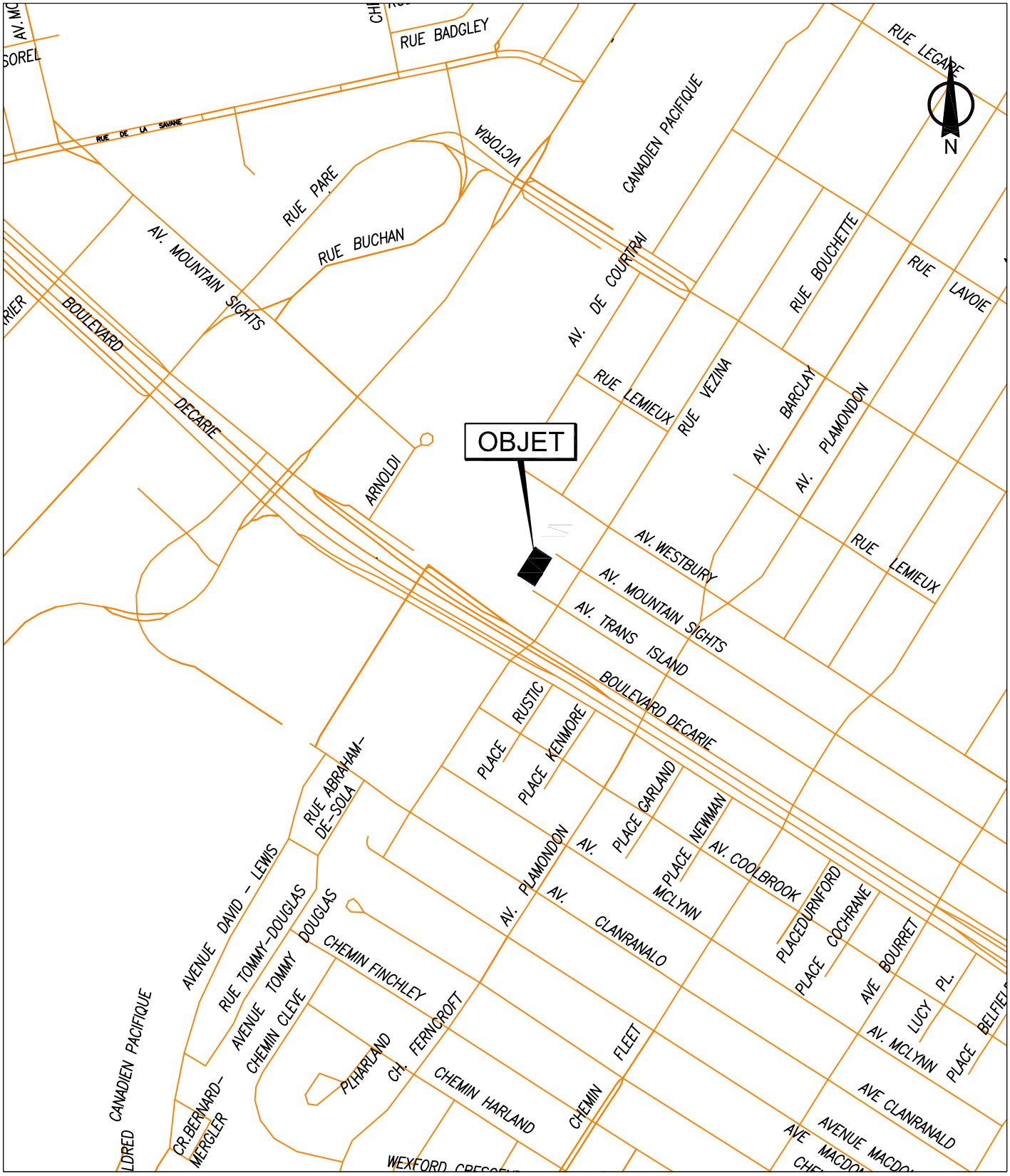
---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
**Tél :** 514-868-3844
**Approuvé le :** 2019-12-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI
**Tél :** 514-872-1049
**Approuvé le :** 2019-12-20




SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce

Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H05-005-7857-01
Mandat: 19-0104-T
Dessinateur: LJC
Échelle: - - -
Date: 30-04-2019

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement




SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H05-005-7857-01
Mandat: 19-0104-T
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:700
Date: 10-04-2019

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

SERVITUDE DE L'AQUEDUC

SERVITUDE DU MÉTRO
(EN TRÉFOND SUR LA
LIMITATION DE POIDS)

SERVITUDE DE PASSAGE

LOT 2 : 1 969 M2

LOT 1 : 1 764 M2

56.3
16.0
53.4
35.8
34.2
33.8
32.2
56.2
53.7

AVE TRANS ISLAND

AVE MOUNTAIN SIGHTS

AVE WESTBURY

AVE DE COURTRAI

RUE MACKENZIE

RUE VÉZINA

Plan clé

Informations

Numéro de détail
Dessin sur lequel ce détail est représenté

Ne pas prendre de dimensions à l'échelle sur les dessins.

| No | Date | Par | Révision | Ver. |
|---|---|---|---|---|
| 00 | 2015-03-30 | CR | ÉMIS POUR INFORMATIONS | CT |

Ce dessin ne doit pas être utilisé pour fins de construction sans approbation ci-dessous.

Approuvé

Architecture:
ATELIER CHRISTIAN THIFFAULT
ARCHITECTURE
DESIGN URBAIN
PAYSAGE
3641, boul. Saint-Laurent, 3e étage
Montréal, Québec H2X 2V5
T 514.678.2992 F 514.678.9660

Le présent document est la propriété exclusive d'Atelier Christian Thiffault

Sceau:

Client:
LES DÉVELOPPEMENTS ARMSTRONG INC.

Structure:

Mécanique / Électricité:

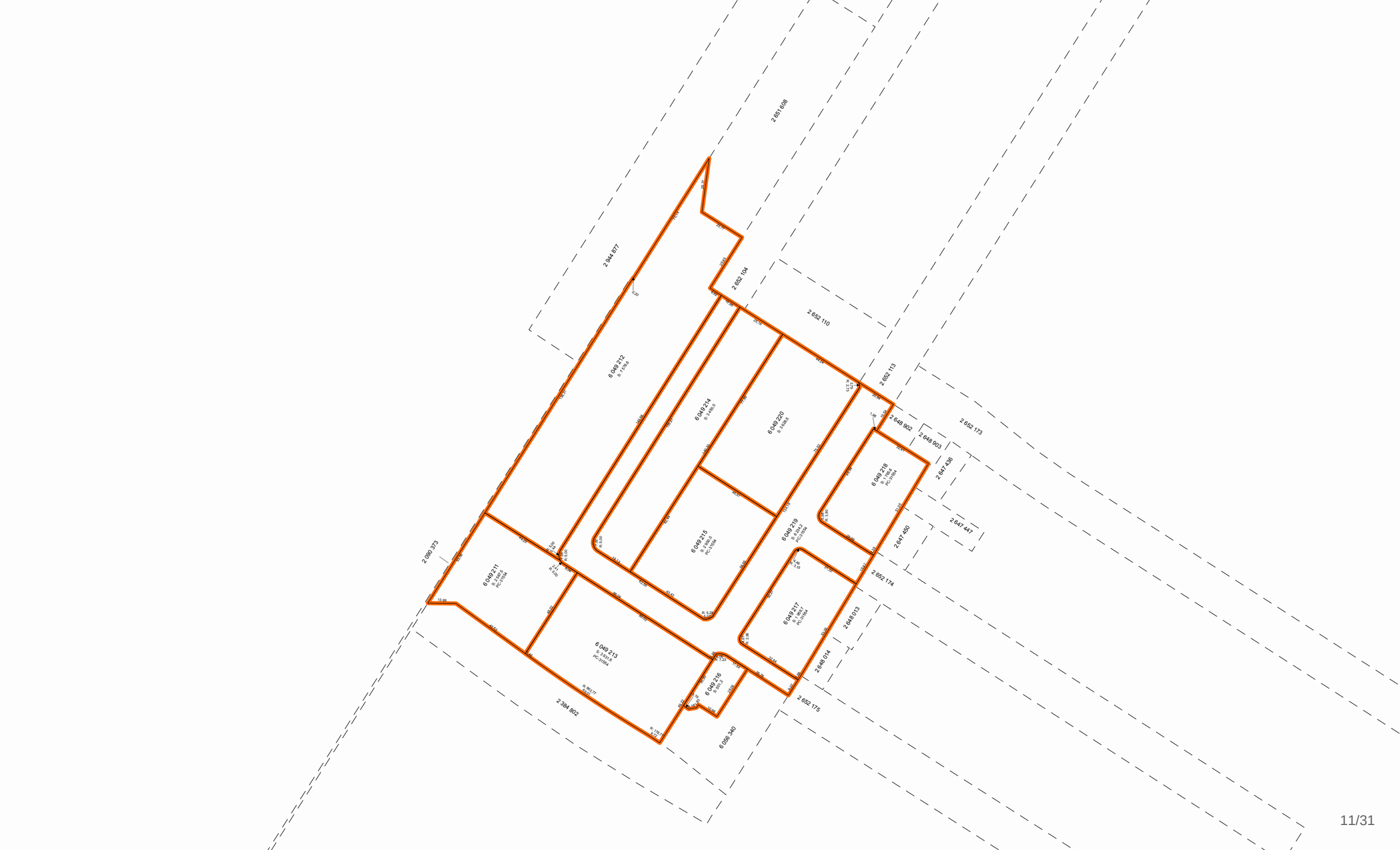
Dessiné par: CR, PG, JP
Approuvé par: CT
Unités: MILLIMÈTRES
Échelle: 1:500
Logiciel: AUTOCAD 2011
Numéro de révision:
Date d'émission:

Projet:
PROJET ARMSTRONG

Titre:
PLAN DE LOTISSEMENT

Fichier: 14272124_PLANS.dwg
Numéro du projet: 14272124

Numéro du dessin: / Feuille:
A


2 651 608
2 944 977
2 652 104
2 652 110
2 652 113
2 652 173
2 648 902
2 648 903
2 647 436
2 647 447
2 647 450
2 652 174
2 648 013
2 648 014
2 652 175
2 384 802
6 655 340
2 090 373
6 049 212
S: 1 378,6
6 049 214
S: 1 430,0
6 049 220
S: 1 208,5
6 049 215
S: 2 180,0
PC=1/584
6 049 218
S: 1 768,6
PC=1/584
6 049 219
S: 1 234,2
PC=1/584
6 049 211
S: 1 997,5
PC=1/584
6 049 213
S: 3 931,8
PC=1/584
6 049 217
S: 1 889,7
PC=1/584
6 049 216
S: 301,2

Montréal, le 18 décembre 2019

OBJET : **Modifications aux engagements relatifs à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal** - Projet immobilier sur le site de l'usine Armstrong situé au 6911 boulevard Décarie à Montréal

---

**ATTENDU** que la lettre d'engagements intitulée *Engagements relatifs à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal - Projet immobilier sur le site de l'usine Armstrong situé au 6911 boulevard Décarie à Montréal* (ci-après la « **Lettre d'engagements** ») a été signée le 15 juillet 2016 par Les développements Armstrong Inc. (9311-4940 Québec Inc.) ;

**ATTENDU** que la Lettre d'engagements vise plusieurs immeubles, dont les lots 6 049 217 et 6 049 218 du cadastre du Québec (collectivement, ci-après les « **Lots sociaux** »), qui ont respectivement été vendus par Les développements Armstrong inc. à Société en commandite Le Westbury 2 et Société en commandite Le Westbury 1 (collectivement, ci-après les « **Promoteurs** »);

**ATTENDU** que les Promoteurs ont signé une convention de cession aux termes de laquelle ils ont assumé les droits et obligations de la Lettre d'engagements relativement à la vente des Lots sociaux;

**ATTENDU** que l'article 4.2 de la Lettre d'engagements prévoit la vente des Lots sociaux à la Ville de Montréal, et que ceux-ci doivent permettre la réalisation de logements sociaux et communautaires et doivent être contigus à une rue publique aménagée et desservie par les infrastructures municipales (ci-après la « **Rue** »);

**ATTENDU** que les travaux d'infrastructures souterraines, soit les égouts, l'aqueduc et les massifs de conduits pour les réseaux câblés, ainsi que la fondation de la Rue sont complétés;

**ATTENDU** que l'échéancier de construction suggère que les travaux d'aménagement de surface de la Rue seront complétés après l'échéance initialement prévue à l'article 4.2 de la Lettre d'engagements;

**ATTENDU** que les Promoteurs souhaitent proposer la modification suivante à la Lettre d'engagements;

**EN CONSÉQUENCE, LES PROMOTEURS S'ENGAGENT IRRÉVOCABLEMENT, ENVERS LA VILLE DE MONTRÉAL, À CE QUI SUIT :**

## 1. DÉFINITIONS

1.1 Les mots et expressions employés à la présente et débutant par une majuscule ont le sens qui leur est donné dans la Lettre d'engagements, à l'exception des mots et expressions expressément définis à la présente.

## 2. PARTIE INTÉGRANTE DE LA LETTRE D'ENGAGEMENTS

2.1 La présente est une partie intégrante de la Lettre d'engagements, qui doit être lue de manière à inclure le contenu de la présente.

2.2 Les dispositions de la Lettre d'engagements qui ne sont pas expressément modifiées par la présente demeurent en vigueur, inchangées.

## 3. MODIFICATIONS À LA LETTRE D'ENGAGEMENTS

3.1 Le cinquième paragraphe de l'article 4.2 de la Lettre d'engagements est remplacé comme suit :

« Les Lots sociaux doivent être distincts et indépendants, doivent permettre la construction d'immeubles autonomes et doivent être contigus à une rue publique aménagée et desservie par les infrastructures municipales, incluant notamment, mais non limitativement, les égouts, l'aqueduc, les massifs de conduits pour les réseaux câblés, les fondations des rues, le pavage, les trottoirs et bordures, les plantations de végétaux et les systèmes d'éclairage. L'ensemble de ces travaux sont à la charge des Promoteurs et doivent avoir été réalisés *dans les délais prévus par l'échéancier joint à l'entente relative à la réalisation de travaux d'infrastructures, signée par Giuseppe Scalia le 3 mai 2018.* »

**EN FOI DE QUOI LES PROMOTEURS ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE LETTRE DE MODIFICATION, EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN PREMIÈRE PAGE.**

_____

Salvatore (Sam) Scalia
Pour 9357-3137 Québec Inc., agissant à titre de commandité de Société en commandite Le Westbury 1

_____

Salvatore (Sam) Scalia
Pour 9357-3137 Québec Inc., agissant à titre de commandité de Société en commandite Le Westbury 2

La Ville de Montréal, représentée par Marianne Cloutier, Directrice du Service de l'habitation, en vertu d'une résolution du Comité exécutif de la Ville de Montréal (CE17 1634) dont copie est jointe en annexe 1.1 aux présentes, prend acte et accepte les engagements du promoteur consignés à la présente lettre d'engagement en regard de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

Signé à Montréal ce 4 décembre 2019

Marianne Cloutier
Directrice
Service de l'habitation

## ANNEXE 1: Résolutions

**COPIE CONFORME DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE 9357-3137 QUÉBEC INC. (LE « COMMANDITÉ ») AGISSANT À TITRE DE COMMANDITÉ DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE WESTBURY 1 et SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE WESTBURY 2 (LES « SOCIÉTÉS »)**

**« IL EST RÉSOLU :**

1. Que le Commandité, agissant à titre de commandité des Sociétés, soit, et il est par les présentes, autorisé à signer une proposition de modification à la lettre d'engagements du 15 juillet 2016 (la « Modification »);

2. Que Salvatore (Sam) Scalia soit, et il est par les présentes, autorisé, pour et au nom du Commandité, agissant à titre de commandité des Sociétés, à signer la Modification avec toute modification qu' il pourra juger utile ou nécessaire d'y apporter, ainsi que tous autres documents afférents à la Modification, afin de donner plein effet aux présentes, sa signature à tous tels documents devant suffire à lier le Commandité, agissant à titre de commandité des Sociétés. **»**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME DE RÉSOLUTIONS DE TOUS LES ADMINISTRATEURS DE 9357-3137 QUÉBEC INC, AGISSANT À TITRE DE COMMANDITÉ DE SEC LE WESTBURY 1 ET SEC LE WESTBURY 2, dûment adoptées le 18 décembre, 2019 et non subséquemment amendées ni abrogées.**

Le 18 décembre 2019

Salvatore (Sam) Scalia, secrétaire

**ANNEXE 1.1**

Montréal

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

| Séance ordinaire du mercredi 13 septembre 2017 | Résolution: CE17 1634 |
|---|---|

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCE 02-004) afin que soit déléguée au directeur de la Direction de l'habitation la prise de toute décision relative à l'acceptation, la gestion et l'exécution des engagements pris en faveur de la Ville en conformité avec la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* de la Ville de Montréal, notamment les décisions liées :

- à l'encaissement des contributions financières et des garanties prévues à ces engagements;
- à la signature de tout acte d'hypothèque en faveur de la Ville;
- à la mainlevée de tout droit réel consenti à titre de garantie;
- au consentement de la Ville aux opérations cadastrales relatives aux lots grevés d'une hypothèque en faveur de la Ville;
- au consentement de la Ville à l'établissement de droits réels sur les lots grevés d'une hypothèque en faveur de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1176692001
/pl

Pierre DESROCHERS
Président du comité exécutif

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

*RCE 17-003*

*Signée électroniquement le 18 septembre 2017*

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles**

**Dossier # : 1198290008**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières |
| **Objet :** | Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de The Westbury 2 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 049 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de la rue Mackenzie, au sud de l'avenue Mountain Sights et au nord de l'avenue Trans Island, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 1 959,7 m², pour un montant de 864 000 $ plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-7857-01 / Mandat : 19-0104-T |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

**COMMENTAIRES**

Nous joignons le projet d'acte de vente donnant suite à la recommandation du service. Nous sommes en attente d'obtenir une confirmation du conseiller juridique du Vendeur à l'effet qu'il est d'accord avec ce projet d'acte. Afin de permettre de faire des modifications mineures au projet d'acte, le cas échéant, il est prévu à la recommandation que le conseil d'agglomération approuve la signature de l'acte, pourvu que cet acte, soit de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme au projet d'acte à être approuvé.
N/D 19-001249

**FICHIERS JOINTS**

2019-12-17 PROJET d'acte FINAL The Westbury 2.doc

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Caroline BOILEAU
notaire
**Tél :** 514-872-6423

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-20

Nissa KARA FRECHET
notaire et chef de division
**Tél :** 514-872-0138
**Division :** Droit notarial

1198290008
19-001246

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

Le

Devant **M^e^ Caroline BOILEAU**, notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

**COMPARAISSENT :**

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE WESTBURY 2 / THE WESTBURY 2 LIMITED PARTNERSHIP**, personne morale légalement constituée le vingt (20) février deux mille dix-huit (2018) en vertu du *Code civil du Québec*, immatriculée sous le numéro 3373455651 en vertu de la *Loi sur la publicité légale des entreprises* (RLRQ, chapitre P-44.1), ayant son siège au 4700, rue de la Savane, bureau 222, ville de Montréal, province de Québec, H4P 1T7, agissant et représentée par son seul commandité **9357-3137 QUÉBEC INC.**, personne morale légalement constituée par statuts de constitution délivrés le vingt et un (21) mars deux mille dix-sept (2017) en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (RLRQ, chapitre S-31.1), immatriculée sous le numéro 1172630346 en vertu de la *Loi sur la publicité légale des entreprises* (RLRQ, chapitre P-44.1), ayant son siège au 4700, rue de la Savane, bureau 222, ville de Montréal, province de Québec, H4P 1T7 agissant et représentée par _____, _____ dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le _____ et dont copie certifiée demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée le « **Vendeur** »

**ET :**

**VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le premier (1^er^) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, *métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et

représentée par

dûment autorisé(e) en vertu de la Charte et :

a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006), copie certifiée de cette résolution demeure annexée à la minute 3 602 de la notaire soussignée, conformément à la *Loi sur le notariat* (RLRQ, chapitre N-3); et

b) de la résolution numéro CG● ●, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du ●, copie certifiée de cette résolution demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée la « **Ville** »

Le Vendeur et la Ville sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

## OBJET DU CONTRAT

Le Vendeur vend, par les présentes, à la Ville qui accepte, à des fins de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant situé du côté est de la rue Mackenzie, au sud de l'avenue Mountain Sights et au nord de l'avenue Trans Island, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, à Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant :

## DÉSIGNATION

Le lot numéro **SIX MILLIONS QUARANTE-NEUF MILLE DEUX CENT DIX-SEPT (6 049 217)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Ci-après nommé l'« **Immeuble** »

## ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le Vendeur est propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis en vertu d'un acte de vente par Les Développements Armstrong inc. reçu devant M$^{e}$ Philippe Fortin, notaire, le vingt (20) décembre deux mille dix-huit (2018), dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 24 346 895.

## GARANTIE

Cette vente est faite avec la seule garantie du bon droit de propriété et sans aucune garantie et aux risques et périls de la Ville, en ce qui concerne l'état et la qualité des sols de l'Immeuble.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, la Ville reconnaît que le Vendeur n'a aucune responsabilité relativement à l'état et la qualité des sols de l'Immeuble, la Ville l'acquérant, à cet égard seulement, à ses seuls risques et périls, qu'elle ait effectué ou non une étude de caractérisation des sols.

## POSSESSION

La Ville devient propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

## TRANSFERT DE RISQUES

La Ville assume les risques afférents à l'Immeuble à compter de la signature des présentes conformément à l'article 950 du *Code civil du Québec*.

## DOSSIER DE TITRES

Le Vendeur ne fournira pas de dossier de titres, ni certificat de recherche, ni état certifié des droits réels, ni certificat de localisation, ni plan à la Ville relativement à l'Immeuble.

## ATTESTATIONS

### i) ATTESTATIONS DU VENDEUR

Le Vendeur atteste que :

a) l'Immeuble est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque, à l'exception de :

- un acte d'hypothèque en faveur de VILLE DE MONTRÉAL, reçu devant M$^{e}$ Philippe Fortin, notaire, le vingt (20) janvier deux mille dix-sept (2017), dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 22 860 813, laquelle hypothèque sera radiée incessamment par la Ville;

- un acte d'hypothèque en faveur de DÉCARIE S.E.N.C. et 9311-5434 QUÉBEC INC. reçu devant M$^{e}$ Philippe Fortin, notaire, le vingt-sept (27) octobre deux mille quatorze (2014), dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 21 152 796; une mainlevée totale de cette hypothèque à l'égard de l'Immeuble sera publiée incessamment par M$^{e}$ Philippe Fortin, notaire ;

b) les impôts fonciers échus relatifs à l'Immeuble ont été acquittés sans subrogation jusqu'à ce jour;

c) tous les droits de mutation ont été acquittés jusqu'à ce jour;

d) l'Immeuble n'est l'objet d'aucune servitude, à l'exception de :

- une servitude de limitation de poids en faveur de la Société de transport de Montréal, créée aux termes d'un acte reçu devant M$^{e}$ André Charland, notaire, le vingt-cinq (25) novembre mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988) dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 099 231; et
- une servitude de tolérance créée aux paragraphes 7 et 8 de l'acte reçu devant Me Philippe Fortin, notaire, le onze (11) mai deux mille dix-huit (2018) dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 825 921 ;

e) il est une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5$^{e}$ suppl.)) et de la *Loi*

*sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3);

f) il (i) est dûment constitué, existe valablement et est en règle aux termes des lois de son territoire de constitution et (ii) possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour détenir en propriété ses biens et pour exercer son activité dans les lieux où elle est actuellement exercée et de la façon dont elle l'est;

g) il possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour signer le présent acte et pour exécuter les obligations qui en découlent. Sa signature du présent acte et l'exécution des obligations qui en découlent ont fait l'objet de toutes les autorisations nécessaires et n'exigent aucune autre mesure ni consentement de quiconque, ni aucun enregistrement ou envoi d'avis auprès de quiconque, ni aucune autre mesure ni consentement aux termes d'une loi lui étant applicable;

h) le présent acte constitue une obligation valable et exécutoire du Vendeur;

i) la signature du présent acte, la réalisation des opérations qui y sont prévues, l'exécution par le Vendeur des obligations qui en découlent et le respect par celui-ci des dispositions des présentes n'entraînent pas : (i) une violation des dispositions des documents constitutifs ou des règlements du Vendeur, ou un défaut sur un point important aux termes de ces documents ou règlements; (ii) une violation sur un point important des engagements ou une inexécution des obligations découlant d'un contrat, d'une entente, d'un acte ou d'un engagement auquel est partie ou assujetti le Vendeur, ou un défaut sur un point important aux termes de ce contrat, entente, acte ou engagement; ni (iii) une violation de toute loi;

j) à sa connaissance, il n'existe aucune requête ou action ni aucun recours, poursuite, enquête ou procédure en cours ou imminent devant quelque tribunal, ni devant quelque commission, conseil, bureau ou agence gouvernementale pouvant affecter négativement la valeur, l'usage ou la viabilité de l'Immeuble ou de quelque partie de celui-ci ou l'aptitude du Vendeur à se conformer à ses obligations en vertu des présentes;

k) il n'est pas en défaut en vertu de quelque jugement, ordre, injonction, décret d'un quelconque tribunal, bureau, agence, arbitre ou commission pouvant affecter l'Immeuble ou la capacité du Vendeur à se conformer à ses obligations en vertu des présentes;

l) il n'existe aucun bail, offre de location, droit d'occupation, contrat de service, contrat d'emploi, contrat d'administration, contrat de gestion ou autre contrat ou entente, de quelque nature que ce soit pouvant lier la Ville;

m) l'Immeuble est totalement vacant et exempt de toutes activités commerciales ou industrielles.

**ii) <u>ATTESTATIONS DE LA VILLE</u>**

La Ville atteste :

a) qu'elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5$^{e}$ suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3);

b) qu'elle a le pouvoir et la capacité d'acquérir l'Immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies.

## <u>OBLIGATIONS DE LA VILLE</u>

Cette vente est consentie aux conditions suivantes que la Ville s'engage à remplir, savoir :

a) Prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, sujet à toute servitude, le cas échéant, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction;

b) Assumer le coût des frais administratifs reliés aux présentes, le coût de la publication au registre foncier et des copies requises, dont une pour le Vendeur. Tous autres honoraires professionnels de quelque nature que ce soit seront à la charge de la partie les ayant initiés.

## <u>RÉPARTITIONS</u>

La Ville déclare que les immeubles lui appartenant sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1).

En conséquence, la Ville remboursera au Vendeur, le cas échéant, toute portion de taxes municipales payée en trop.

Par ailleurs, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal remboursera au Vendeur, le cas échéant, toute portion de taxes scolaires payée en trop sous réserve des dispositions de l'article 245 de la loi précitée.

De plus, le Vendeur reconnaît que tout remboursement de taxes municipales ou scolaires, le cas échéant, se fera uniquement après la modification du rôle d'évaluation foncière résultant des présentes.

Il est entendu que la date du présent acte servira au calcul des répartitions prévues au présent titre.

**RÈGLEMENT DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE**

La Ville a adopté le *Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et elle a remis une copie de ce règlement au Vendeur.

**CONSIDÉRATION**

Cette vente est ainsi consentie pour le prix de **HUIT CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE DOLLARS (864 000,00 $)**, que le Vendeur reconnaît avoir reçu de la Ville à la signature des présentes, DONT QUITTANCE TOTALE ET FINALE.

**DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)**

La considération exclut la T.P.S. et la T.V.Q.

En conséquence, si la présente vente est taxable selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise* (L.R.C. 1985, ch. E-15) et celles de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1), la Ville effectuera elle-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération du Vendeur.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT 0001;
T.V.Q. : 1006001374TQ 0002;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

Le Vendeur déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 763733680 RT0001;
T.V.Q. : 1225517556;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

## DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Les Parties conviennent que les seules relations juridiques les liant sont constatées par le présent contrat qui annule toutes ententes précédentes.

## CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Les déclarations préliminaires comprises dans le Préambule font partie intégrante du présent acte.

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

**MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES**

Le Vendeur et la Ville déclarent ce qui suit :

a) le nom du cédant au sens de ladite loi est : **SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE WESTBURY 2 / THE WESTBURY 2 LIMITED PARTNERSHIP**;

b) le nom du cessionnaire au sens de ladite loi est : **VILLE DE MONTRÉAL**;

c) le siège du cédant est au : 4700, rue de la Savane, bureau 222, ville de Montréal, province de Québec, H4P 1T7;

d) le siège du cessionnaire est au : 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;

e) l'Immeuble est entièrement situé sur le territoire de la Ville de Montréal;

f) le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de : HUIT CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE DOLLARS (864 000,00 $);

g) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire, est de : UN MILLION CENT SOIXANTE-ONZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS (1 171 872,00 $);

h) le montant du droit de mutation est de : VINGT MILLE CENT TRENTE-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGTS CENTS (20 139,80 $);

i) le cessionnaire est un organisme public défini à l'article 1 de la loi précitée et bénéficie, en conséquence, de l'exonération du droit de

mutation conformément à l'article 17a) de ladite loi;

j) il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la loi.

**DONT ACTE** à Montréal, sous le numéro

des minutes de la notaire soussignée.

**LES PARTIES** déclarent à la notaire avoir pris connaissance de ce présent acte et avoir exempté la notaire d'en donner lecture, puis les Parties signent en présence de la notaire comme suit :

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE WESTBURY 2 /**
**THE WESTBURY 2 LIMITED PARTNERSHIP**
Par : **9357-3137 QUÉBEC INC.**

_____
Par :

**VILLE DE MONTRÉAL**

_____
Par :

_____
**M$^{e}$ Caroline BOILEAU, notaire**

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**

**Dossier # : 1198290008**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières |
| **Objet :** | Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de The Westbury 2 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 049 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de la rue Mackenzie, au sud de l'avenue Mountain Sights et au nord de l'avenue Trans Island, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 1 959,7 m², pour un montant de 864 000 $ plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-7857-01 / Mandat : 19-0104-T |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

GDD 1198290008 Westbury-lot 6 049 217-SGPI.xlsx

1198290008 Acq Terrain CDN Log sociaux.xls

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Jerry BARTHELEMY
Préposé au budget
**Tél :** (514) 872-5066

Diane Nguyen
Conseillère budgétaire
514 872-0549

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-23

Pascal-Bernard DUCHARME
Chef de section
**Tél :** 514-872-2059

**Division :** Service des finances , Direction du Conseil et soutien financier

Montréal

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 20.18

2020/01/30
17:00

(1)

**Dossier # : 1198290012**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste |
| **Compétence d'agglomération :** | Logement social et aide aux sans-abri |
| **Projet :** | Stratégie 12 000 logements |
| **Objet :** | Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Logis 12+, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 1 058 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté sud du boulevard Maurice-Duplessis et légèrement à l'est de l'intersection avec l'avenue Gilbert-Barbier, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 699,2 m², pour un montant de 60 000 $, plus les taxes applicables. - Fermer et retirer du domaine public le lot 1 058 842 du cadastre du Québec |

Il est recommandé :
1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Logis 12+, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 058 842 du cadastre du Québec, d'une superficie de 699,2 m², situé du côté sud du boulevard Maurice-Duplessis et légèrement à l'est de l'intersection avec l'avenue Gilbert-Barbier, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 60 000 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2. de fermer et retirer du domaine public le lot 1 058 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

3. d'autoriser la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à ce que Logis 12+ démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;

4. d’imputer le revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

| | | |
|---|---|---|
| **Signé par** | Diane DRH BOUCHARD | **Le** 2019-12-18 15:19 |

**Signataire :** Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1198290012** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste |
| **Compétence d'agglomération :** | Logement social et aide aux sans-abri |
| **Projet :** | Stratégie 12 000 logements |
| **Objet :** | Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Logis 12+, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 1 058 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté sud du boulevard Maurice-Duplessis et légèrement à l'est de l'intersection avec l'avenue Gilbert-Barbier, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 699,2 m², pour un montant de 60 000 $, plus les taxes applicables. - Fermer et retirer du domaine public le lot 1 058 842 du cadastre du Québec |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le Service de l'habitation (le « SH » ), a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), afin de vendre à l'organisme à but non lucratif Logis 12+ (« Logis 12+ »), un terrain vague pour la construction de 12 logements sociaux et communautaires financés dans le cadre du Programme de subvention AccèsLogis (le « Programme AccèsLogis »). Ce programme est administré par le SH sur le territoire de l'agglomération, à titre de mandataire de la Société d'habitation du Québec (la « SHQ »).

L'emplacement est vacant et est localisé du côté sud du boulevard Maurice-Duplessis, légèrement à l'est de l'intersection avec l'avenue Gilbert-Barbier, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (l' « Arrondissement »), tel que présenté aux plans joints au présent sommaire (l' « Immeuble »).

L'Immeuble provient de la réserve foncière de la Ville de Montréal et fait partie du domaine public comme rue depuis 1986. Toutefois, l'Immeuble n'a jamais été utilisé comme rue et de récentes constructions résidentielles sur les lots contigus arrière ne permettraient plus l'aménagement d'une rue sur l'Immeuble. La division de la Géomatique est en accord avec

le retrait de l'Immeuble du domaine public.

Logis 12+ est incorporé depuis le 24 mars 1988 et a pour mission d'offrir en location des logements à des usagers à faible revenu ayant des besoins particuliers. Des espaces communautaires et de socialisation sont prévus dans le projet, afin de fournir le soutien requis et vital à la mission de l'établissement envers sa clientèle.

Le présent sommaire a pour but de soumettre pour approbation aux autorités municipales, le projet d'acte de vente à Logis 12+ et la fermeture et le retrait du domaine public de l'Immeuble. Cette vente est consentie en vertu de la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires,* adoptée par le comité exécutif en février 2002 (CE02 0095).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE02 0095 - 2 février 2002 - Approuver le plan de mise en œuvre de l'opération Solidarité 5 000 logements et notamment la *Politique de cession de terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires.*

**DESCRIPTION**

Approuver la fermeture et le retrait de l'Immeuble du domaine public et approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Logis12+, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 1 058 842 du cadastre du Québec, d'une superficie de 699,2 m², pour la somme de 60 000 $, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte. Le prix de vente du terrain faisant l'objet du présent dossier décisionnel est conforme à la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires* telle qu'adoptée par le comité exécutif, le 20 février 2002 (CE02 0095).
Le projet sera réalisé dans le cadre du volet 3 (projet pour clientèles spéciales) du Programme AccèsLogis.

Logis 12+ s'engage à ériger et occuper, dans un délai maximum de 24 mois de la signature de l'acte de vente et conformément à la réglementation applicable à ce terrain, un bâtiment résidentiel de 3 étages devant comporter 12 logements sociaux, composé de 8 studios avec services et 4 logements conventionnels (3 pièces et demie). Logis 12+ prévoit débuter la construction à la signature de l'acte de vente et prévoit livrer le projet au cours de l'automne 2021.

Notons également qu'une servitude d'utilité publique pour les réseaux d'Hydro-Québec et de Bell Canada sera consentie par Logis 12+ lors de cette transaction. Le plan de la servitude ainsi que la description technique sont joints au présent sommaire.

**JUSTIFICATION**

Le SGPI soumet ce dossier décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

· L'Arrondissement a confirmé son accord à la réalisation du projet de logements sociaux et communautaires de Logis 12+.

· Le projet de logements sociaux et communautaires est admissible au Programme AccèsLogis et l'engagement définitif des subventions est prévu pour le mois de janvier 2020.

· Ce projet de 12 logements contribuera à atteindre les objectifs de la *Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021* du SH;

· Ultimement, ce projet générera des retombées fiscales annuellement au chapitre de la taxe foncière générale.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La valeur marchande de l'Immeuble, telle qu'estimée en date du 25 avril 2019 par la Division des analyses immobilières du SGPI, est de 293 000 $ pour une superficie de 699,2 $m^2$ (7 526 pi²), soit 419,05 $/$m^2$ (38,93 $/pi²).
Selon la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires,* le prix de vente des terrains est fixé à 50 % de la valeur marchande, mais avec un plafonnement de 5 000 $ par logement pour les projets réalisés dans le cadre du volet 3 du Programme AccèsLogis. À 50 % de la valeur marchande, le prix de vente serait de 146 500 $ (293 000 $ x 50 %). Dans le cas présent, puisque le plafond de 5 000 $ par logement s'applique, le prix de vente est établi à 60 000 $ (12 logements x 5 000 $/unité). Eu égard à cette politique de vente, sont déduits du prix, le cas échéant, les coûts reliés aux travaux de décontamination et ceux engendrés par les contraintes géotechniques des sols. Selon les études réalisées par le SH, le lot 1 058 842 n'est pas contaminé et, bien qu'il y ait présence de roc dans le sol, le concept architectural du projet fait en sorte qu'il n'y a pas de roc à excaver et à retirer. Par conséquent, aucun ajustement du prix de vente relatif à la réhabilitation des sols et aux contraintes géotechniques n'est requis.

L'engagement définitif des subventions dans le cadre du Programme AccèsLogis devra être confirmé préalablement à la signature de l'acte de vente, lequel ne comporte aucune clause résolutoire.

Le coût de réalisation du projet est estimé à 2,6 M$ et sa valeur au rôle, qui pourrait être de l'ordre de 1,5 M$, devrait générer des retombées fiscales d'environ 13 000 $ annuellement au seul chapitre de la taxe foncière générale (taux de 2019).

Par ailleurs, la valeur aux livres de l'immeuble, acquis au prix de 40 716.96$, est de 4 729 $ telle qu'estimée lors de son acquisition et conformément à la Politique de cession de terrains pour des logements sociaux (CE02 0095).

Conséquemment, l'impact financier sera reflété de la façon suivante:

· Revenus (Service de la gestion et de la planification immobilière):

*Imputation: 1001-0010000-105616-01819-45510-000000-0000-000000-058047 60 000 $*
Cession - propriétés destinées à la revente – Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

· Dépenses (Chapitre corporatif)

*Imputation: 1001-0010000-200267-06501-57403-000000-0000-000000-000000 4 729 $*
Coût d'acquisition des propriétés destinées à la revente

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation de logements sociaux et communautaires permet de maintenir une offre de logements abordables qui répond aux besoins d'une clientèle ciblée. De plus, cela favorise une mixité sociale qui est un élément important d'un développement urbain durable. Ce projet permettra également la consolidation de la trame urbaine ainsi que l'utilisation et

l’optimisation des infrastructures municipales et installations communautaires déjà en place ou à proximité.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La vente de l'Immeuble permettra la construction d'un bâtiment comprenant 12 logements sociaux et communautaires, qui générera des retombées fiscales récurrentes annuelles pour la Ville. De plus, le projet permettra, entre autres, aux futurs résidents de stabiliser leur parcours résidentiel.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l’organisme partenaire.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

· Engagement définitif des subventions : janvier 2020

· Signature de l'acte de vente : février 2020

· Mise en chantier : mars 2020

· Livraison des logements : décembre 2020

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste que la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Martin COUTU, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Isabelle LUSSIER, Service de la gestion et de la planification immobilière
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Sylvie BLAIS, 9 décembre 2019
Martin COUTU, 9 décembre 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Thierry DUFORT
Conseiller en immobilier expertise immobiliere

**Tél :** 514-872-8529
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-06

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

**Tél :** 514-868-3844
**Télécop. :** 514-872-8350

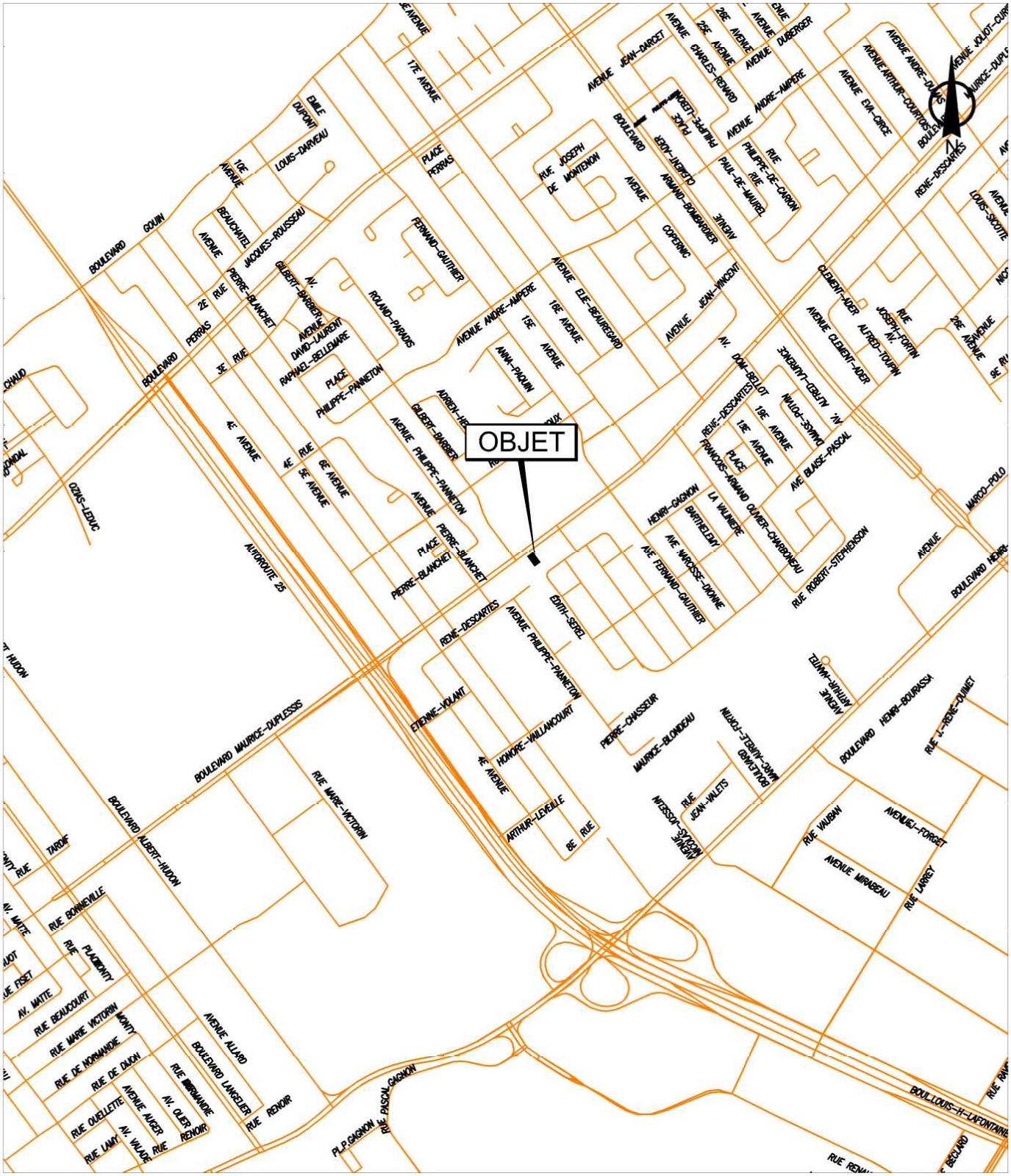
---

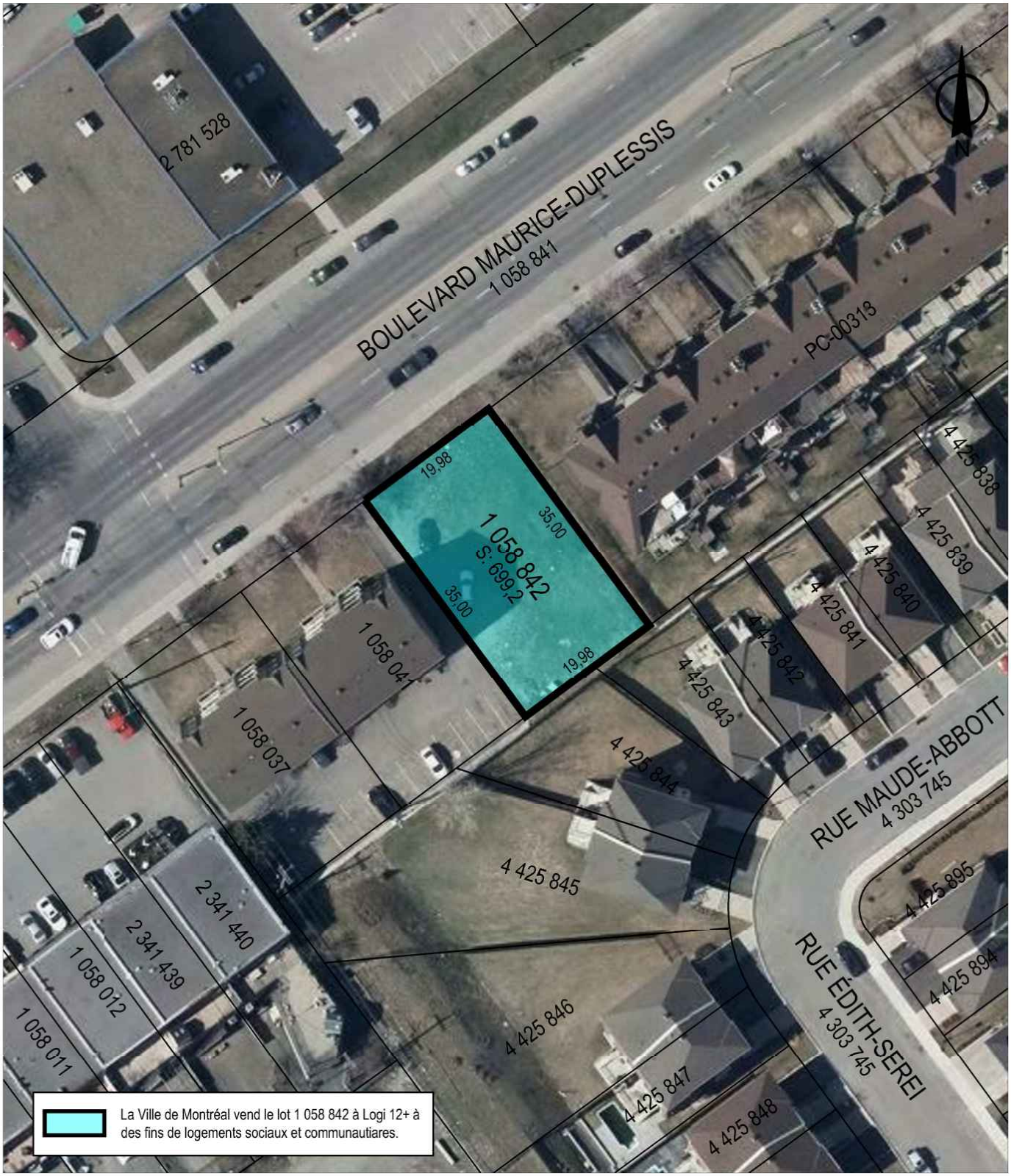
**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
**Tél :** 514-868-3844
**Approuvé le :** 2019-12-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI
**Tél :** 514-872-1049
**Approuvé le :** 2019-12-18


OBJET
BOULEVARD GOUIN
AVENUE JEAN-DARCET
AVENUE ANDRÉ-AMPÈRE
AVENUE ELIE-BEAUREGARD
AVENUE JEAN-VINCENT
AVENUE CLÉMENT-ADER
AVENUE ALFRED-LAUBEUF
AVENUE DUBERGER
AVENUE EVA-CIRCE
AVENUE ARTHUR-COURTOIS
RUE PHILIPPE-DE-CARON
RUE PAUL-DE-MAUREL
RUE JOSEPH-FORTIN
AVENUE ARMAND-BOMBARDIER
AVENUE COPERNIC
AVENUE ANNA-PAQUIN
AVENUE PHILIPPE-PANNETON
AVENUE GILBERT-BARBIER
AVENUE PIERRE-BLANCHET
AVENUE RENÉ-DESCARTES
AVENUE FRANÇOIS-ARMAND OUIMET-CHARBONNEAU
AVENUE BLAISE-PASCAL
AVENUE HENRI-GAGNON
AVENUE BARTHÉLEMY
AVENUE FERNAND-GAUTHIER
AVENUE MARCEL-LAURIN
AVENUE MARCO-POLO
AVENUE ÉDITH-SEIDEL
AVENUE ÉTIENNE-VOLANT
AVENUE HONORÉ-VAILLANCOURT
AVENUE ARTHUR-LEVEILLÉ
AVENUE PIERRE-CHASSEUR
AVENUE MAURICE-BLONDEAU
AVENUE JEAN-VALETS
AVENUE MARIE-VICTORIN
AVENUE ALLARD
AVENUE AUGER
AVENUE MIRABEAU
AVENUE J.-FORGET
AVENUE LARREY
AVENUE MONTY
AVENUE RENOIR
AVENUE NORMANDIE
AVENUE DE DIJON
AVENUE QUELLETTE
AVENUE LAMY
AVENUE VALADE
AVENUE BONNEVILLE
AVENUE PLACIDE-MONTY
AVENUE MATTE
AVENUE BEAUCOURT
AVENUE TARDIF
AVENUE FISET
AVENUE HUDON
AVENUE OZIAS-LEDUC
AVENUE PERRAS
AVENUE ROLAND-PARADIS
AVENUE RAPHAEL-BELLEMARE
AVENUE DAVID-LAURENT
AVENUE BEAUCHATEL
AVENUE JACQUES-ROUSSEAU
AVENUE LOUIS-DARVEAU
AVENUE ÉMILE-DUPONT
AVENUE FERNAND-GAUTHIER
AVENUE RENÉ-DESCARTES
AVENUE ROBERT-STEPHENSON
AVENUE HENRI-BOURASSA
AVENUE J.-RENÉ-OUIMET
AVENUE VAUBAN
AVENUE MIRABEAU
AVENUE LARREY
AVENUE NICOLAS-COPERNIC
AVENUE MARCEL-LAURIN
AVENUE ARTHUR-COURTOIS
AVENUE LOUIS-SCOTTE
AVENUE MARCO-POLO
AVENUE RENÉ-DESCARTES
AVENUE JOSEPH-FORTIN
AVENUE ALFRED-LAUBEUF
AVENUE CLÉMENT-ADER
AVENUE ANDRÉ-AMPÈRE
AVENUE PHILIPPE-PANNETON
AVENUE PIERRE-BLANCHET
AVENUE GILBERT-BARBER
AVENUE ANNA-PAQUIN
AVENUE ROLAND-PARADIS
AVENUE FERNAND-GAUTHIER
AVENUE PLACE-FERRAS
AVENUE PLACE PHILIPPE-PANNETON
AVENUE PLACE PIERRE-BLANCHET
AVENUE PLACE-ARMAND-BOMBARDIER
AVENUE PLACE-CHARLES-EDWARD
AVENUE PLACE-PHILIPPE-LEBEL
AVENUE PLACE-JOSEPH-DE-MONTIGNON
AVENUE PLACE-FRANÇOIS-ARMAND OUIMET-CHARBONNEAU
AVENUE PLACE-LA VALINIÈRE
AVENUE PLACE-JEAN-VALETS
AVENUE PLACE-MIRABEAU
AVENUE PLACE-LARREY
AVENUE PLACE-NICOLAS-COPERNIC
AVENUE PLACE-MARCEL-LAURIN
AVENUE PLACE-ARTHUR-COURTOIS
AVENUE PLACE-LOUIS-SCOTTE
AVENUE PLACE-MARCO-POLO
AVENUE PLACE-RENÉ-DESCARTES
AVENUE PLACE-JOSEPH-FORTIN
AVENUE PLACE-ALFRED-LAUBEUF
AVENUE PLACE-CLÉMENT-ADER
AVENUE PLACE-ANDRÉ-AMPÈRE
AVENUE PLACE-PHILIPPE-PANNETON
AVENUE PLACE-PIERRE-BLANCHET
AVENUE PLACE-GILBERT-BARBER
AVENUE PLACE-ANNA-PAQUIN
AVENUE PLACE-ROLAND-PARADIS
AVENUE PLACE-FERNAND-GAUTHIER
AVENUE PLACE-FERRAS
AVENUE PLACE-PHILIPPE-LEBEL
AVENUE PLACE-JOSEPH-DE-MONTIGNON
AVENUE PLACE-ARMAND-BOMBARDIER
AVENUE PLACE-CHARLES-EDWARD




SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Rivière-des-prairies -
Pointe-aux-trembles
Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H12-005-4165-04
Mandat: 15-0156-T
Dessinateur: JR
Échelle: 1:700
Date: 20-09-2019

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

# *CERTIFICAT DE LOCALISATION ET DE PIQUETAGE*

À la demande de M. Carlos Martinez, agent de développement pour Bâtir son quartier, Je, soussigné, arpenteur-géomètre de la province de Québec, tenant étude au 4244 rue de Salaberry, Montréal, Québec, H4J 1H3, dûment qualifié et autorisé à exercer ma profession dans la province de Québec, certifie que :

## 1. IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE

Un immeuble vacant ayant front sur le boulevard Maurice-Duplessis, dans la municipalité de la ville de Montréal, arrondissement de Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles, est situé entre les limites du lot 1 058 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, province de Québec.

Les recherches pertinentes effectuées au bureau de la publicité des droits de Montréal ont été réalisées le 10 décembre 2014. Au registre foncier, cet immeuble est inscrit au nom de la Ville de Montréal, en vertu des actes publiés sous les numéros 1 819 798, 2 058 952, 3 509 449, 3 511 656 et 3 532 008.

Le levé des lieux a été complété le 17 décembre 2014.

## 2. DESCRIPTION DU BIEN-FONDS

### 2.1 Désignation de l'immeuble

Le **lot 1 058 842** est borné et décrit comme suit :

vers le nord-ouest, par le lot 1 058 841, boulevard Maurice-Duplessis, mesurant le long de cette limite dix-neuf mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (19,98);
vers le nord-est, par les lots 1 059 122, etc. (cadastre vertical), mesurant le long de cette limite trente-cinq mètres (35,00);
vers le sud-est, par les lots 4 425 843 et 4 425 844, mesurant le long de cette limite dix-neuf mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (19,98);
vers le sud-ouest, par le lot 1 058 041, mesurant le long de cette limite trente-cinq mètres (35,00).

**SUPERFICIE** : 699,2 mètres carrés

### 2.2 Bornage

Aucune limite de l'immeuble ci-dessus décrit n'a fait l'objet d'un bornage.

*MARTIN GASCON*, a.-g.

.../2

## 3. HISTORIQUE CADASTRAL

Le lot 1 058 842 a été mis en vigueur au bureau de la publicité des droits de Montréal le 22 août 1997, rénovant et confirmant les limites, les mesures et la contenance de la partie des lots 153-231, 153-232, 153-241, 153-242 et 153-257 constituant la propriété, du cadastre officiel de la paroisse de Rivière-des-Prairies, lots mis en vigueur le 31 janvier 1957 lors de la subdivision d'une partie du lot 153, lot mis en vigueur le 30 avril 1874.

## 4. CONCORDANCE

À l'exception de l'empiétement ci-dessous mentionné à l'item 7, il y a concordance entre les titres de propriété, le cadastre et l'occupation physique sur les lieux; les clôtures et les haies ne suivent pas rigoureusement les limites de propriété, le tout tel que montré sur la copie de plan ci-annexée.

## 5. DESCRIPTION DE LA BÂTISSE

Il n'y a actuellement aucune bâtisse sur cette propriété.

## 6. SERVITUDES, CHARGES ET AUTRES CONSTATATIONS

### 6.1 Ouverture et vues

Toutes les ouvertures ou projections sont conformes aux articles 993 à 996 du Code civil du Québec.

### 6.2 Mitoyenneté

Il n'y a aucun mur mitoyen sur cette propriété.

### 6.3 Services d'utilités publiques

a) Il y a des câbles aériens d'utilités publiques le long de la limite sud-est de la propriété en question, lot 1 058 842, le tout tel que montré sur la copie de plan ci-annexée.

.../3

b) Il n'y a aucune autre servitude d'utilités publiques affectant cette propriété.

### 6.4 Autres charges ou servitudes

Il n'y a aucune autre charge ou servitude apparente affectant cette propriété.

## 7. EMPIÉTEMENT(S)

a) Le pavage d'asphalte sur le côté nord-est de la propriété au sud-ouest, lot 1 058 041, empiète en partie sur la propriété en question, lot 1 058 842, sur une largeur maximale de deux dixièmes de mètre (0,2) par vingt-sept mètres et neuf dixièmes (27,9) de profondeur, le tout tel que montré sur la copie de plan ci-annexée.

b) Il n'y a aucun autre empiétement affectant cette propriété.

## 8. RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

### 8.1 Règlement municipal de zonage

Cet immeuble n'est pas situé à l'intérieur d'une zone de protection, d'une bande de protection, d'une zone d'inondation ou d'une zone à risque établie par le règlement municipal de zonage.

### 8.2 Identification de la zone

L'immeuble est situé à l'intérieur de la zone 495, laquelle autorise un usage d'habitation résidentielle, multifamiliale ou collective.

### 8.3 Règlement municipal de lotissement

L'immeuble est conforme au règlement municipal de lotissement en ce qui concerne ses dimensions et sa superficie.

## 9. LÉGISLATIONS POUVANT AFFECTER L'IMMEUBLE

### 9.1 Loi sur l'expropriation (L.R.Q., c. E-24) et avis de réserve pour fins publiques

Il n'y a aucun avis d'expropriation ou avis de réserve pour fins publiques à l'index des immeubles ou au registre foncier du bureau de la publicité des droits contre ladite propriété.

### 9.2 Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q., c. P-9.002)

Le bien-fonds ci-dessus décrit n'est pas classé ou cité comme « immeuble patrimonial » ou situé dans l'aire de protection d'un tel immeuble ou encore situé à l'intérieur d'un périmètre classé, déclaré ou cité comme « site patrimonial ». Il n'existait lors de nos recherches aucune inscription au registre foncier de la propriété ou au Répertoire du patrimoine culturel du Québec à l'effet que la propriété serait visée par l'une ou l'autre de ces restrictions et obligations.

### 9.3 Loi sur l'aéronautique (L.R.C., c. A-2)

L'index des immeubles publié au registre foncier révèle que l'immeuble ci-dessus décrit n'est pas situé à l'intérieur d'une zone aéroportuaire établie par règlement adopté sous l'autorité de la Loi sur l'aéronautique et déposé au bureau de la publicité des droits.

### 9.4 Loi sur la Régie du logement (L.R.Q., c. R-8.1)

Aucun bâtiment n'étant actuellement construit sur cette propriété, l'immeuble ci-dessus décrit ne présente aucun élément apparent d'un ensemble immobilier au sens de l'article 45 de la Loi sur la Régie du logement.

### 9.5 Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1)

La consultation du registre du zonage agricole de la municipalité concernée révèle que l'immeuble ci-dessus décrit n'est pas situé à l'intérieur d'une zone de protection pour fins agricoles.

### 9.6 Convention Canada-Québec

Cet immeuble n'est pas situé à l'intérieur d'une zone d'inondation cartographiée en vertu de la *Convention Canada-Québec*, relative à la cartographie et à la protection des plaines d'inondation et au développement durable des ressources en eau.

### 9.7 Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (L.R.Q., c. Q-2, r. 17.2)

Le bien-fonds n'est pas situé à l'intérieur d'une bande de protection riveraine établie par le règlement municipal de zonage pris en vertu du décret concernant la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (L.R.Q., c. Q-2, r. 17.2).

## 10. SYSTÈME DE MESURES

Les mesures dans ce rapport et sur le plan ci-joint sont en mètres (SI).

## 11. REPÈRE(S) POSÉ(S) OU TROUVÉ(S)

Le 17 décembre 2014, nous avons posé des repères d'arpentage, le tout tel que montré sur la copie de plan ci-annexée.

## 12. UTILISATION DU DOCUMENT

Le présent certificat de localisation est un document comportant un rapport accompagné d'un plan dans lequel l'arpenteur-géomètre soussigné exprime son opinion sur la situation et la condition actuelles du bien-fonds ci-dessus décrit par rapport aux titres de propriété, au cadastre, à l'occupation ainsi qu'aux lois et règlements pouvant l'affecter. Préparé aux fins d'une transaction immobilière et/ou d'un financement hypothécaire pour le requérant, ce document ne peut être utilisé ou invoqué à d'autres fins sans l'autorisation écrite de son auteur.

Les distances des structures par rapport aux limites de propriété n'ont été calculées et illustrées que pour permettre l'expression d'une opinion quant à l'application des lois et règlements pouvant affecter le bien-fonds. Elles ne doivent pas être interprétées comme fixant les limites définitives de la propriété.

*MARTIN GASCON*, a.-g.

.../6

Par les présentes, l'arpenteur-géomètre soussigné certifie avoir vérifié les éléments mentionnés aux paragraphes 1° à 23° du premier alinéa de l'article 9 du règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation.

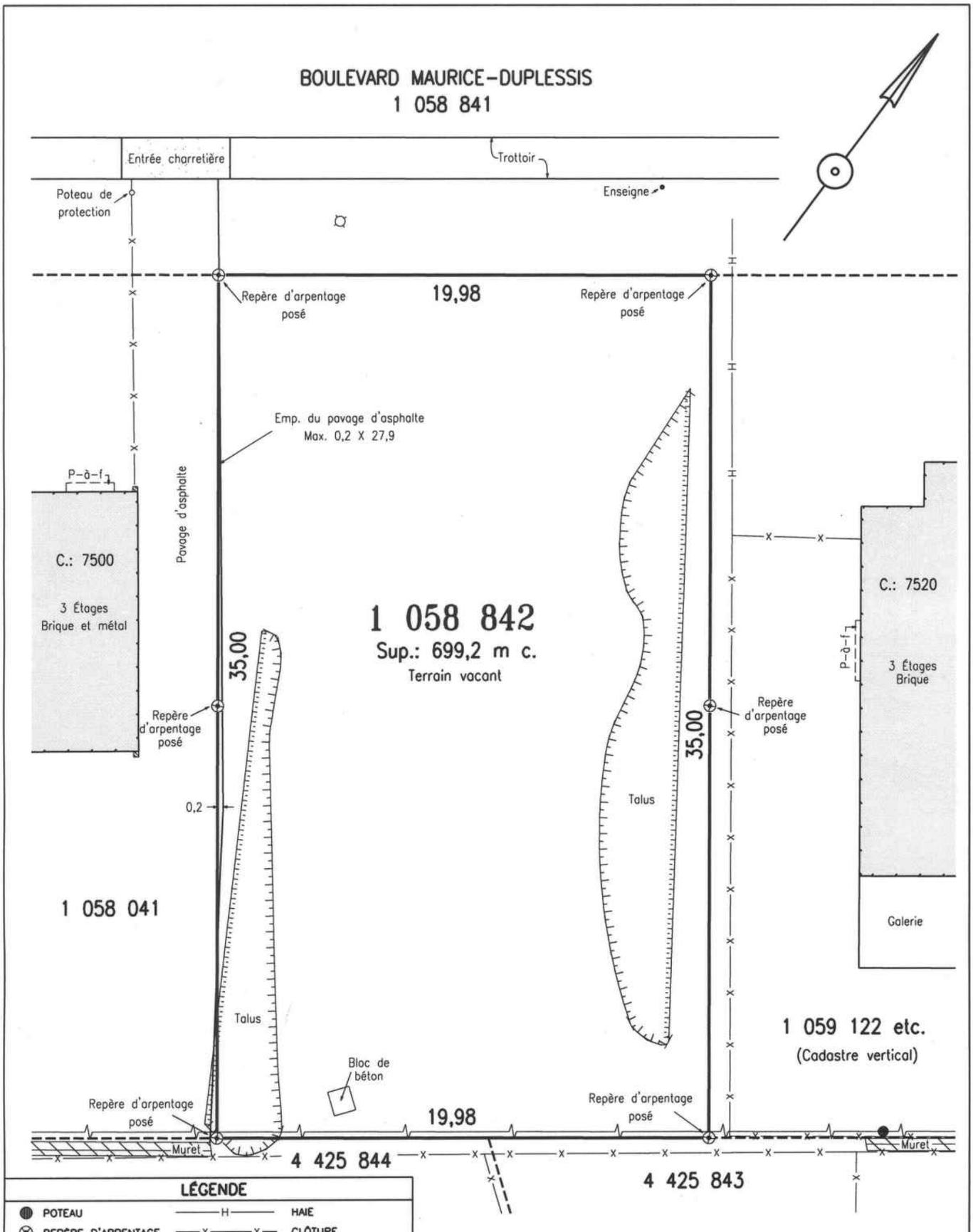
Le tout est tel qu'indiqué sur la copie de plan ci-annexée, lequel fait partie intégrante du présent document, Minute 10890, Dossier 1412-17, en date du 18 décembre 2014, et préparé par l'arpenteur-géomètre soussigné.

Montréal, le 18 décembre 2014

**MARTIN GASCON**
arpenteur-géomètre

copie conforme à l'original

arpenteur-géomètre




**LÉGENDE**

| | |
|---|---|
| POTEAU | HAIE |
| REPÈRE D'ARPENTAGE | CLÔTURE |
| VALVE D'EAU | LIGNE ÉLECTRIQUE |
| PUISARD | LIMITE DE TALUS |
| REGARD | BORD BOISÉ |
| ARBRE | FOSSÉ |
| BORNE-FONTAINE | LIMITE DE PROPRIÉTÉ |
| HAUBAN | LIGNE DE LOT |
| LAMPADAIRE | |

## NOTES:

LES DIMENSIONS DES STRUCTURES ET LEURS RATTACHEMENTS AUX LIMITES DE PROPRIÉTÉ SONT DONNÉS À PARTIR DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR.

CE PLAN ET LE RAPPORT QUI L'ACCOMPAGNE FONT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT DOCUMENT. IL NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ OU INVOQUÉ POUR D'AUTRES FINS QUE CELLES MENTIONNÉES AU RAPPORT CI-JOINT.

# CERTIFICAT DE LOCALISATION ET PIQUETAGE

| | |
|---|---|
| LOT(S) | 1 058 842 |
| CADASTRE | DU QUÉBEC |
| CIRC. FONC. | MONTRÉAL |
| MUNICIPALITÉ | VILLE DE MONTRÉAL |
| ARRONDISSEMENT | RIVIÈRE-DES-PRAIRIES / POINTE-AUX-TREMBLES |
| ÉCHELLE | 1=200 SI |
| RECHERCHES | 10 DÉCEMBRE 2014 |
| TERRAIN | COMPLÉTÉ LE 17 DÉCEMBRE 2014 |
| DESSIN | 1412-17 |

COPIE CONFORME LE

SIGNÉ À MONTRÉAL LE 18 DÉCEMBRE 2014

Martin Gascon a.-g.

MINUTE : 10890 DOSSIER : 1412-17

Gascon a.-g. inc.
4244, RUE DE SALABERRY
MONTRÉAL (QUÉBEC) H4J 1H3
Tél.: 514 337-6141 Fax: 514 337-6142
Courriel: info@gasconag.com

AP25371




code du microfilm B3

## DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 200

0 2 mètres

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

**CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE:** MONTRÉAL

**CADASTRE:** Québec

**LOT(S)**

**Une partie du lot 1 058 842**

**EMPLACEMENT:**

Bien-fonds situé au sud-est du
BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS
et au sud-ouest du
BOULEVARD MARC-AURÈLE-FORTIN.

**FINS DU DOCUMENT:**

ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

NOTE: Le bien-fonds à être grevé d'une servitude d'utilité publique est identifié par les lettres ABCDA.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, le 28 juillet 2015

Préparé par: Sylvie Gauthier a.g.
SYLVIE GAUTHIER
Arpenteure-géomètre

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Montréal, le _____
_____
Arpenteur(e)-géomètre

Minute Nº 1622 Sceau

Références: Une description technique accompagne ce plan.

Feuillet(s) cartographique(s) 31H12-010-2133 Dessin: N.S.

Arpenteur-géomètre chef d'équipe: Richard Beaudoin a.g.

**DOSSIER Nº** 20769-1 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal

**Service des infrastructures, de la voirie et des transports**

Arpenteur-géomètre en chef de la Ville: Luc Benjamin a.g.

**DOSSIER DE LA VILLE:**

**ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:**
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

**PLAN Nº** M-171 RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

20769-1D.DWG

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**

**Dossier # : 1198290012**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières |
| **Objet :** | Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Logis 12+, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 1 058 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté sud du boulevard Maurice-Duplessis et légèrement à l'est de l'intersection avec l'avenue Gilbert-Barbier, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 699,2 m², pour un montant de 60 000 $, plus les taxes applicables. - Fermer et retirer du domaine public le lot 1 058 842 du cadastre du Québec |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

GDD 1198290012 - Vente lot 1 058 842 RDP-PAT.xls

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
**Tél :** 514 872-4065

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-13

Mustapha CHBEL
agent de gestion des ressources financières
**Tél :** 514.872.0470
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 20.19

2020/01/30 17:00

(1)

**Dossier # : 1198207004**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste |
| **Compétence d'agglomération :** | Logement social et aide aux sans-abri |
| **Projet :** | Stratégie 12 000 logements |
| **Objet :** | Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 4 000 000 $ pour la réalisation du projet de logement social de la coopérative d'habitation de la Montagne verte dans l'arrondissement de Ville-Marie. |

Il est recommandé d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 4 000 000 $ pour la réalisation du projet de logement social de la coopérative d'habitation de la Montagne verte, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2019-12-13 16:12

**Signataire :** Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1198207004** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste |
| **Compétence d'agglomération :** | Logement social et aide aux sans-abri |
| **Projet :** | Stratégie 12 000 logements |
| **Objet :** | Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 4 000 000 $ pour la réalisation du projet de logement social de la coopérative d'habitation de la Montagne verte dans l'arrondissement de Ville-Marie. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, la Coopérative d'habitation *de la Montagne verte (ACL*- 5397) a soumis un projet de construction neuve qui permettra la réalisation de 136 logements pour personnes seules et familles. Le projet comprendra 70 logements d'une (1) chambre à coucher, 39 logements de deux (2) chambres, 25 logements de trois (3) chambres ainsi que deux (2) logements de quatre (4) chambres. La Coopérative de la Montagne Verte contribue donc, avec 66 logements pour familles, à l'offre de logement social et abordable dans un contexte où le marché locatif est sous tension et les besoins de logements pour familles sont importants. Le projet s'implantera sur la rue St-Jacques dans le secteur ouest de l'arrondissement Ville-Marie où la production de logements familiaux se révèle limitée et difficile.
La Ville de Montréal contribue au financement de base des projets d'AccèsLogis Québec (la part de la Ville étant remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal - CMM). Le gouvernement du Québec, pour sa part, a bonifié son financement à deux reprises, en 2018 et 2019.

L'entente tripartite entre la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, la Société d'habitation de Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (CG18 0488) de 2018 a permis l'octroi par la ministre d'une subvention de 22 M $ à la Ville de Montréal. Une deuxième allocation d'un montant de 72,8 M $ a été reçue en 2019 dans le cadre de l'entente tripartite de 2019 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (CG19

0148). Par ailleurs, il faut rappeler que le programme AccèsLogis prévoit qu'une part des fonds doit provenir de prêts d'une institution financière (hypothèque) contractés par la coopérative d'habitation ou l'organisme à but non lucratif (OBNL).

Les travaux requis par le projet dépassent les sommes prévues par le programme. Une subvention exceptionnelle maximale de 4 000 000 $ , au sens du règlement 02-102, devra être consentie pour viabiliser le projet.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CE19 0942 (10 juin 2019)** – Ordonnance pour établir à 60 % le pourcentage maximal de la bonification additionnelle prévu au Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102) pour compléter le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.
**CG19 0148 (21 mars 2019)** - Approbation de l'entente tripartite de 2019 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (72,8 M$), en application de l'Entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal.

**CG18 0244 (26 avril 2018)** - Approbation de l'entente tripartite entre la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (22,182 M$), en application de l'Entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal.

**CE18 0690 (18 avril 2018)** - Ordonnance pour modifier la liste des cas admissibles à une subvention additionnelle ainsi que le pourcentage maximal prévu au Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102), afin de permettre l'utilisation des sommes reçues de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation pour compléter le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

**CG160319 (19 mai 2016)** - Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde un soutien financier de 1 470 000 $ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, situé à l'angle nord-est des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie

**CG14 0022 (30 janvier 2014)** - Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde un soutien financier de 175 000 $ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, situé à l'angle nord-est des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie

## DESCRIPTION

Des sept entrepreneurs généraux s'étant procuré les documents d'appel d'offres, seulement trois ont déposé une soumission. Le montant de la plus basse soumission équivaut à un coût de construction de 216 $ / pied carré, ce qui est environ 8 % supérieur à l'estimation budgétaire de l'architecte de 200 $ / pied carré.

Le coût des travaux de l'immeuble s'élève à 29 913 909 $. À ce montant s'ajoutent les honoraires professionnels, le coût des études, diverses dépenses connexes et les taxes applicables. Le coût total de réalisation est de 40 622 176 $, soit 298 692 $ par unité. Malgré la contribution du milieu, les subventions de base et additionnelles prévues et l'hypothèque qui sera contractée selon les normes d'AccèsLogis, il demeure un manque à gagner. La forte présence de grands logements est un facteur qui influence la viabilité du projet.

La subvention exceptionnelle de 4 000 000 $ sera ajoutée au montage financier du projet et permettra de rendre viable le projet.

**JUSTIFICATION**

Le projet répond aux engagements de l'Administration municipale en matière d'habitation sociale et en matière de développement de logement pour familles ;
- le projet a reçu la confirmation de l'engagement conditionnel des subventions dans le cadre du programme AccèsLogis en juin 2017 ;
- il est prévu que la SHQ émette un engagement définitif pour ce projet, sous réserve de l'approbation du montage financier dont l'approbation de la subvention exceptionnelle soumise par le présent sommaire.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

La subvention exceptionnelle de 4 000 000 $ sera assumée par l'Entente tripartite de 2019 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (CG19 0148). Cette dépense figure au budget de fonctionnement du Service de l'habitation. Elle concerne le logement social qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

La subvention exceptionnelle de 4 000 000 $ a été calculée en tenant compte des normes du programme AccèsLogis, notamment pour générer des loyers équivalant à 95 % du loyer médian établi pour Montréal. Ce montant pourrait être revu à la baisse à la fin de la construction, à la date dite d'ajustement des intérêts, advenant que le projet soit viable sans avoir recours au plein montant de la subvention exceptionnelle.

Il est prévu qu'une fois construit, l'immeuble de l'organisme à but non lucratif générera des revenus annuels de taxes foncières estimés à 202 886 $.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La poursuite des interventions en matière d'habitation permet à la Ville de Montréal d'agir sur plusieurs aspects clés du développement durable, dont la consolidation du territoire urbanisé et sa densification dans les secteurs desservis par le transport collectif, la réponse aux besoins sociaux et, plus largement, le maintien d'une offre résidentielle saine et diversifiée, garante d'une réelle mixité sociale.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si ce projet ne réussit pas à compléter son montage financier, il n'obtiendra pas l'engagement définitif de la SHQ et le projet devra être abandonné. Ceci représente la perte

d'une occasion de développement dans un secteur où les terrains ou immeubles disponibles sont rares et où les besoins sont importants, entre autre, en ce qui a trait aux logements familiaux.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication est recommandée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature du contrat avec l'entrepreneur : février 2020
Début des travaux : avril 2020
Occupation des bâtiments : février 2022

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---


**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nabil ABBAS
Conseiller en développement de l'habitation

**Tél :** 514-872-1585
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-15

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable

**Tél :** 514.868.7384
**Télécop. :**


---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
**Tél :** 514 872-3882
**Approuvé le :** 2019-12-13

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**

**Dossier # : 1198207004**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile |
| **Objet :** | Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 4 000 000 $ pour la réalisation du projet de logement social de la coopérative d'habitation de la Montagne verte dans l'arrondissement de Ville-Marie. |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

1198207004 Habitation.xls

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Tene-Sa TOURE
Préposée au budget
**Tél :** 514 872-2598

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-29

Christian BORYS
Conseiller budgétaire
**Tél :** 514 872-5676
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 20.20

2020/01/30 17:00

(1)

**Dossier # : 1197016003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Acte mixte |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Accorder un soutien financier non récurrent de 724 750$ à l'École des Entrepreneurs du Québec pour le déploiement du projet Succès Croissance en 2020, 2021 et 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet |

Il est recommandé :
1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 724 750 $ à l'École des entrepreneurs du Québec pour la réalisation, en 2020, 2021 et 2022 du projet «Succès Croissance»;

2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera assumée à 89 % par l'agglomération.

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2019-12-05 16:23

**Signataire :** Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1197016003** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Acte mixte |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Accorder un soutien financier non récurrent de 724 750$ à l'École des Entrepreneurs du Québec pour le déploiement du projet Succès Croissance en 2020, 2021 et 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet |

## CONTENU

### CONTEXTE

La Direction de l'Entrepreneuriat du Service du Développement économique (SDÉ) a reçu, le 28 septembre 2019, une demande de soutien financier de l'École des entrepreneurs du Québec (EEQ) pour un projet échelonné sur une période de trois ans. Cette demande survient suite à l'échéance de la précédente entente entre la Ville de Montréal et l'EEQ survenue le 30 juillet dernier. Elle concerne la mise en œuvre par l'OBNL de son projet «Succès croissance» qui serait déployé à l'échelle de la Ville de Montréal.
L'EEQ est un organisme à but non lucratif, qui a pour mission de développer les compétences entrepreneuriales des entrepreneurs en offrant un milieu d'apprentissage accessible, innovant et collaboratif. Installée au centre ville de Montréal, l'École agit comme une institution de formation pour l'ensemble du tissu entrepreneurial montréalais, incluant le réseau PME MTL.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0133 (28 mars 2019) - Accorder un soutien financier de 180 000 $ à l'École des entrepreneurs du Québec pour la réalisation, en 2019 et 2020, des prochaines éditions du Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance
CG18 0411 (23 août 2018) - Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximum de 250 000 $ à l'École des entrepreneurs du Québec à Montréal afin de créer et de dispenser de nouvelles formations entrepreneuriales et d'organiser le « Défi OSEntreprendre 2019 » pour la région de Montréal, volets Création d'entreprises et Réussite inc.
CE18 0914 (23 mai 2018) – Approbation du plan d'action en entrepreneuriat, un des huit plans d'action de la Stratégie de développement économique « Accélérer Montréal ».
CM17 0308 (28 mars 2017) - Accorder un soutien financier de 60 000 $ à l'École des entrepreneurs | MTL pour la mise en oeuvre et la réalisation du Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance, dans le cadre de l'Entente de 175 M$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de MontréalCG18 0245 (26 avril 2018) – Approuver la Stratégie de développement économique 2018-2022.
CG15 0776 (17 Décembre 2015) – Octroi d'une contribution financière maximale de 632

000 $ à l'École entrepreneuriale de Montréal pour les années 2016 et 2017 pour la création de l'école.

**DESCRIPTION**

Le nouveau programme «Succès Croissance» proposé par l'EEQ vise à aider les entrepreneurs à la tête d'organismes à but lucratif ou non-lucratif à gérer leur croissance et augmenter le taux de succès de leur petite entreprise de moins de 10 employés par le biais du développement de leurs compétences entrepreneuriales.
En alliant formations spécifiques et individualisées, le programme souhaite offrir aux entrepreneurs un cursus qui leur permette de mieux comprendre leurs processus d'affaires et d'optimiser leur courbe de développement. Des cohortes d'entrepreneurs sont constituées et regroupent en moyenne une douzaine d'entrepreneurs partageant des caractéristiques communes (enjeux, secteurs d'activité, etc.). Accompagnés par des experts, ils se rencontrent régulièrement sur une période de 6 à 8 mois durant laquelle ils sont mis au défi sur l'ensemble de leur modèle d'affaires.

Le déploiement des cohortes:

1. Diagnostic de l'entrepreneur

En amont de leur participation au programme «Succès-Croissance», un bilan complet des compétences liées au modèle de la «Roue de la Croissance» (RDC) sera réalisé pour tous les entrepreneurs. Ce bilan permettra de personnaliser l'approche de l'ÉEQ aux besoins des entrepreneurs. Une grille d'évaluation permettra de positionner l'entrepreneur dans l'un des cadrans de la RDC et d'établir des recommandations personnalisées afin de développer une stratégie de croissance intégrée à celle-ci.

2. Cohortes «Succès-Croissance»

Dans le cadre de ces cohortes, les entrepreneurs pourront bénéficier de deux volets qui se caractérisent comme suit :

- L'étape «Commercialisation» orientée sur la vente;
- L'étape «Croissance» orientée sur la gestion de la croissance de l'entreprise.

Résultats projetés 2020-2022

820 entrepreneurs formés dans le cadre de 14 cohortes «commercialisation» et de ce nombre:

- 420 seront issus de la Diversité;
- 80 du secteur de l'économie sociale;
- 20 du secteur du design et l'architecture;

315 entrepreneurs formés dans le cadre de 21 cohortes «croissance» et de ce nombre :

- 156 seront issus de la Diversité;
- 45 du secteur de l'économie sociale;
- 45 du secteur du design et l'architecture;

Un total de **1 135 entrepreneurs** formés dans le cadre du programme «Succès-croissance».

**JUSTIFICATION**

La volonté d'entreprendre ne s'estompe pas à Montréal. En effet, comme nous l'indique le Portrait du dynamisme entrepreneurial de Montréal, les intentions d'entreprendre des Montréalais sont passées de 25.7% à 28.6% entre 2017 et 2019. Toutefois, le taux de fermetures d'entreprises a lui aussi augmenté de 2.3% sur la même période. Plus largement, au Québec, un peu moins des deux tiers des entreprises sont encore en activité deux ans après leur création et près du tiers seulement après la cinquième année. Ces résultats sont inférieurs à la moyenne constatée au sein des pays de l'OCDE où la moitié des entreprises passent le cap de la cinquième année.

Miser sur des parcours d'accompagnement à valeur ajoutée

Faisant écho aux statistiques énoncées ci-dessus, l'approche privilégiée par la DEN dans le cadre de la nouvelle entente est de miser sur l'appui à des parcours d'accompagnement structurés pour les entrepreneurs montréalais. En effet, l'accompagnement proposé aux entrepreneurs par l'EEQ offrira 54 heures de formation aux cohortes «commercialisation» et 45 heures de formation ainsi que 16 heures de coaching individuel pour les cohortes «croissance».

La nature de l'accompagnement, particulièrement les heures de coaching individualisées, est reflétée au sein des budgets demandés à la Ville dans le cadre de la nouvelle entente, qui sont supérieurs à ceux de la précédente entente. Toutefois, il est nécessaire d'offrir une approche structurée et personnalisée pour développer les compétences des entrepreneurs montréalais (gestion financière de la croissance, stratégie de croissance, structuration de l'entreprise, développement d'affaires, gestion des talents, etc.) et ainsi maximiser les chances de réussites entrepreneuriales.

Par ailleurs, le fait de se retrouver en cohortes pour développer une communauté de partage des pratiques, constitue une approche bénéfique pour les entrepreneurs qui ont souvent besoin de briser leur isolement et se doter d'un réseau professionnel pour les épauler.

Enfin, le nouvel accompagnement proposé aux entrepreneurs de la Diversité dans le cadre de Succès croissance viendra pallier aux faiblesses observées pour le programme Immigr'Affaires.

Miser sur le potentiel entrepreneurial des clientèles issues de la Diversité

À l'heure actuelle, 35 % de la clientèle de l'EEQ est issue de la Diversité. Toutefois, conformément à la stratégie mise en place dans le plan Entreprendre Montréal – Axe 5 Stimuler les cibles prioritaires, la DEN souhaite hausser son intervention auprès des personnes issues de la Diversité à travers son entente avec l'EEQ. En effet, la DEN propose que 50% des entrepreneurs accompagnés dans le cadre des cohortes du programme «Succès croissance» soient issus de la Diversité.

Le potentiel des personnes issues de l'immigration n'est plus à démontrer. En effet, les dernières données du Portrait du dynamisme entrepreneurial de Montréal indiquent que 36,8% des personnes issues de l'immigration ont des intentions d'entreprendre, ce qui est largement supérieur à la population montréalaise.

À travers la nouvelle entente, la Ville serait ainsi en mesure d'offrir un accompagnement structuré à 570 entrepreneurs issus de la Diversité.

Budget

Le budget du projet est de 1 449 500 $ et la Ville de Montréal est sollicitée à hauteur de 724 750 $, de 2020 à 2022.

La participation de la Ville correspond à 50% du budget, dont les sources budgétaires sont les suivantes:

| | | |
|---|---|---|
| Autres partenaires publics (Emploi-Québec, MIFI) | 434 850, 00$ | 30% |
| Subvention Ville de Montréal | 724 750, 00$ | 50% |
| Entrepreneurs et partenaires privés | 289 900, 00$ | 20% |
| TOTAL | **1 449 500, 00$** | **100 %** |

Le projet s'inscrit dans la mise en œuvre de l'action «Renforcer les activités de l'École des entrepreneurs du Québec à Montréal (Réseau PME MTL) en soutenant de nouvelles formations ou en bonifiant celles qui sont présentement offertes » de l'Axe 3 «Renforcer les compétences » du plan d'action en entrepreneuriat et dans l'axe 2 du Plan d'action en design *Créer* Montréal consacré au développement de marché pour les designers montréalais ici et à l'étranger et au renforcement de leurs compétences entrepreneuriales.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 724 750$. Les versements sont prévus selon le calendrier suivant :

| | 2020 | 2021 | 2022 | Total |
|---|---|---|---|---|
| Volet «renforcer les compétences entrepreneuriales» | 170 250 $ | 218 500 $ | 256 750 $ | 645 500$ |
| Volet «développement de marché pour les designers» | 29 750 $ | 24 750 $ | 24 750 | 79 250 $ |
| **Total** | **200 000 $** | **243 250 $** | **281 500 $** | **724 750$** |

Le présent dossier concerne une compétence mixte. En plus de la somme de 79 250 $ dédiée au volet design du projet (11% assumé par la ville centrale), 645 500 $ sont octroyés à titre d'aide à l'entreprise pour la réalisation du projet, une compétence du conseil d'agglomération prévue au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) (89% assumé par l'agglomération).

Les crédits requis sont prévus aux budget suivants:

- 645 500$ au Service du développement économique, Direction de l'entrepreneuriat. (Entente 150 M$ - Réflexe Montréal)
- 79 250$ au Service du développement économique, Bureau du design. (Budget de fonctionnement).

Cette dépense n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.o.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La contribution financière permettra de :
- Accroître le taux de survie des entreprises à l'échelle montréalaise;
- Hausser l'intervention de la Ville auprès des personnes issues de la Diversité;
- Offrir aux entrepreneurs montréalais de la formation et de l'accompagnement personnalisé pour les appuyer dans le développement de leur entreprise.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'entente de contribution inclut un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'organisme.
Les obligations de l'organisme en matière de visibilité ont été incluses dans la convention signée avec la Ville de Montréal (voir annexe 3 pour plus d'information).

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Janvier 2020: Événement de lancement du programme
2020-2020: Déploiement des cohortes
Février 2021: Dépôt du bilan annuel
Février 2022: Dépôt du bilan annuel
Octobre 2022: Reddition de comptes finale

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Flavia SALAJAN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Béatrice CARABIN, Service du développement économique

Lecture :

Béatrice CARABIN, 6 décembre 2019

---

| **RESPONSABLE DU DOSSIER** | **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-15 |
|---|---|
| Mariana PEREZ-LÉVESQUE<br>commissaire - developpement economique | Géraldine MARTIN<br>Directrice |
| **Tél :** 514 868-7888<br>**Télécop. :** | **Tél :** 514-872-2248<br>**Télécop. :** |

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Véronique DOUCET
Directrice
**Tél :** 514 872-3116
**Approuvé le :** 2019-12-01

## CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

**ET :** **ÉCOLE DES ENTREPRENEURS DU QUÉBEC**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 505, boulevard René-Levesque, bureau 510, Montréal, Québec, H2Z 1Y7, agissant et représentée par Michel Fortin, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 866937477
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1022487147

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

**ATTENDU QUE** l'Organisme a pour mission de développer les compétences entrepreneuriales des entrepreneurs en offrant un milieu d'apprentissage accessible, innovant et collaboratif;

**ATTENDU QUE** l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre du Projet «Succès Croissance», tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

**ATTENDU QUE** la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

**ATTENDU QUE** les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

**ATTENDU QUE** l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

**ATTENDU QUE** la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

## ARTICLE 1
## INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

## ARTICLE 2
## DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

**2.1** « **Annexe 1** » : la description du Projet;

**2.2** « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

**2.3** « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

**2.4** « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

**2.5** « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

**2.6** « **Responsable** » : La directrice de l'entrepreneuriat de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

**2.7** « **Unité administrative** » : Service du développement économique de la Ville de Montréal.

## ARTICLE 3
## OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

## ARTICLE 4
## OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

### 4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

### 4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

### 4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

### 4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

### 4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de comptes doit lui être remise selon ce qui est spécifié à l'Annexe 1 des présentes.

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

**4.6 Conseil d'administration**

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

**4.7 Responsabilité**

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

**4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

## ARTICLE 5
## OBLIGATIONS DE LA VILLE

**5.1 Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de sept-cent vingt-quatre mille sept-cent cinquante dollars (724 750$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

**5.2 Versements**

5.2.1 Pour l'année **2020:**

5.2.1.1 une somme maximale de cent mille dollars (100 000$) dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente convention et conditionnelle à la remise d'un échéancier du déploiement du projet «Succès Croissance»;

5.2.1.2 une somme maximale de cent mille dollars (100 000$) dans les trente (30) jours suivant la remise à la Responsable de la Reddition de compte de mi- année.

5.2.1.3

5.2.2 Pour l'année 2021 :

5.2.2.1 une somme maximale de cent quarante-trois mille deux-cent cinquante dollars (143 250 $) dans les trente (30) jours suivant la remise à la Responsable de la Reddition de compte annuelle;

5.2.2.2 une somme maximale de cent mille dollars (100 000$) dans les trente (30) jours suivant la remise à la Responsable de la Reddition de compte de mi- année.

5.2.3 Pour l'année 2022 :

5.2.3.1 une somme maximale de cent quarante-trois mille deux-cent cinquante dollars (143 250 $) dans les trente (30) jours suivant la remise à la Responsable de la Reddition de compte annuelle;

5.2.2.2 une somme maximale de cent mille dollars (100 000$) dans les trente (30) jours suivant la remise à la Responsable de la Reddition de compte de mi- année;

5.2.2.2 une somme maximale de trente-huit mille deux-cent cinquante (38 250$) dans les trente (30) jours suivant la remise à la Responsable de la Reddition de compte annuelle.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

**5.3 Ajustement de la contribution financière**

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

**5.4 Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

## ARTICLE 6
## GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

**6.1** L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

**6.2** L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

**6.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

## ARTICLE 7
## DÉFAUT

**7.1** Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

**7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

**7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

**7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

## ARTICLE 8
## RÉSILIATION

**8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de soixante (60) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

**8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

**8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

## ARTICLE 9
## DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2022.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

## ARTICLE 10
## ASSURANCES

**10.1** L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

## ARTICLE 11
## LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses

sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

## ARTICLE 12
## DÉCLARATIONS ET GARANTIES

**12.1** L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

## ARTICLE 13
## DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### 13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

### 13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

### 13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

### 13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

### 13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

### 13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

### 13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

### 13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

### 13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

**Élection de domicile de l'Organisme**

L'Organisme fait élection de domicile au 505, boulevard René-Levesque Ouest, bureau 510, Montréal, Québec, H2Z 1Y7, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

**Élection de domicile de la Ville**

La Ville fait élection de domicile au 700, rue de la Gauchetière Ouest, 28$^{e}$ étage sud, Montréal, Québec, H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

### 13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN UN (1) EXEMPLAIRE, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le .....e jour de ..... 20__

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de ..... 20__

**ÉCOLE DES ENTREPRENEURS DU QUÉBEC**

Par : _____
Michel Fortin, directeur général

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de …….. 2019 (Résolution ……..).

## ANNEXE 1

## PROJET

### Le projet «Succès Croissance»

Le programme «Succès Croissance»
Le programme Succès Croissance vise à aider l'entrepreneur à la tête d'un organisme à but lucratif ou à but non-lucratif à gérer sa croissance et augmenter le taux de succès de sa petite entreprise de moins de 10 employés par le biais du développement de ses compétences entrepreneuriales.

En alliant formations spécifique et individualisée, le programme offre aux entrepreneurs un programme qui leur permet de mieux comprendre leurs processus d'affaires et d'optimiser leur courbe de développement. Des cohortes d'entrepreneurs sont constituées et regroupent en moyenne une douzaine d'entrepreneurs partageant des caractéristiques communes (enjeux, secteurs d'activité, etc.) Accompagnés par des experts, ils se rencontrent régulièrement sur une période de 6 à 8 mois durant lesquels ils sont mis au défi sur l'ensemble de leur modèle d'affaires.

La Roue de la croissance
L'EEQ a développé la Roue de la croissance (RDC) afin de mieux comprendre les différentes phases de croissance par lesquelles passent généralement les PME et ainsi structurer l'intervention auprès des entrepreneurs.

La RDC comporte quatre cadrans rattachés à l'évolution et la croissance des entreprises :

**Vendre** : pour une entreprise en démarrage, les ventes sont le nerf de la guerre. L'entrepreneur qui ne parvient pas à développer une récurrence de ses ventes risque de s'essouffler rapidement. À cette étape, le succès repose sur l'attraction de la clientèle et le développement des compétences en ventes de l'entrepreneur.

**Sélectionner** : à cette étape, l'entrepreneur vise à devenir rentable et optimiser ses profits. La récurrence de ses revenus lui permet maintenant «d'apprendre à dire non», en faisant notamment des choix de clients et de produits. C'est à cette étape charnière où il doit structurer efficacement ses opérations afin de prendre le recul nécessaire à la mise en place d'une réelle stratégie d'entreprise.

**Maximiser** : L'entrepreneur doit maintenant avoir en main les bons outils pour augment et/ou diversifier son marché actuel. En vendant plus et mieux, il vient sécuriser ses opérations et peut se concentrer au transfert des connaissances et rendre son équipe autonome.

**Positionner** : Le tour de roue est complété. L'entrepreneur peut désormais se concentrer à acquérir une nouvelle expertise et à développer des nouveaux produits. Il teste le marché et se positionne pour amorcer un nouveau cycle.

Le déploiement de cohortes

1. Diagnostic de l'entrepreneur

En amont de leur participation au programme «Succès-Croissance», un bilan complet des compétences liées au modèle de la «Roue de la Croissance» sera réalisé pour tous les entrepreneurs. Ce bilan permettra de personnaliser l'approche de l'ÉEQ aux besoins des entrepreneurs.

Une grille d'évaluation permettra de positionner l'entrepreneur dans l'un des cadrans de la RDC et d'établir des recommandations personnalisées afin de développer une stratégie de croissance intégrée à celle-ci.

Un tableau de bord sera élaboré en début de programme afin de monitorer la performance de croissance de l'entreprise et ajuster au besoin le parcours de l'entrepreneur.

2. Cohortes «Succès-Croissance»

Quel que soit le cadran sélectionné, l'entrepreneur sera initié à 2 ateliers basés sur la méthode de la «Roue de la croissance». Ces ateliers permettront à ce dernier de planifier et structurer sa vision de croissance, Par la suite, une série d'ateliers et d'activités entrepreneuriales sera proposée. Des périodes de soutien experts seront arrimées aux ateliers afin de lui permettre de travailler de façon individuelle sur son projet de croissance.

Des ateliers de co-développement ainsi que des activités de réseautage viennent compléter la programmation.

| **Parcours Commercialisation** | **Parcours Croissance** | |
|---|---|---|
| «Vendre» | «Sélectionner» | «Maximiser» |
| Orienté sur l'acquisition de compétences pratiques. Les formations et ateliers sont organisés sur des journées complètes afin d'intégrer rapidement une partie pratique à théorique.<br><br>Le développement de la clientèle, la sollicitation, les meilleures pratiques de la vente, la gestion du temps, | Orienté sur le développement des compétences intégrées à la stratégie globale de l'entreprise. Les formations de groupe et individualisées viseront la structuration des opérations et la réflexion stratégique des entrepreneurs.<br><br>Les entrepreneurs seront | Fidéliser la clientèle, performer davantage, réduire les coûts, élargir sa gamme de produits ou standardiser sa production sont autant d'enjeux qui seront abordés au sein des cohortes «maximiser». Les entrepreneurs seront emmenés à améliorer leurs compétences de gestionnaires et de réfléchir à leur vision et culture |

| | | |
|---|---|---|
| la présentation d'affaires et le service après-vente sont les principales compétences abordées afin de l'entrepreneur atteigne son seuil de rentabilité. | accompagnés par des intervenants afin de valider leur approche stratégique. Des formations individuelles en entreprise seront déployées afin d'accompagner les entrepreneurs à optimiser l'utilisation d'outils numériques spécifiques à leurs enjeux. | d'entreprise.<br><br>Les notions abordées traient de la gestion des équipes de vente, des stratégies de croissance, etc.<br><br>Les cohortes «maximiser» allient formations de groupe et approche personnalisée tout en comptant davantage d'ateliers de co-développement et de séances de coaching afin de ne pas tomber dans les pièges de la maximisation. |

**Échéancier**

| **2020** | **2021** | **2022** |
|---|---|---|
| 14 cohortes commercialisation réalisées<br>7 cohortes croissance réalisées | 14 cohortes commercialisation réalisées<br>7 cohortes croissance réalisées | 13 cohortes commercialisation réalisées<br>7 cohortes croissance réalisées |

**Objectifs attendus et indicateurs de succès**

La Ville octroie le financement à votre organisme pour la réalisation du projet décrit, qui permettra d'atteindre les résultats suivants :

Retombées attendues (2019-2022) :

1. Cohortes parcours commercialisation

| | |
|---|---|
| 41 | Cohortes du parcours commercialisation |
| 820 | Entrepreneurs accompagnés |
| 820 | Bilans de compétences |
| 820 | Tableaux de bords |
| 2214 | Heures de formation |

2. Cohortes parcours croissance

| | |
|---|---|
| 21 | Cohortes du parcours croissance |
| 315 | Entrepreneurs accompagnés |
| 315 | Bilans de compétences |
| 315 | Tableaux de bords |
| 945 | Heures de formation |
| 5 250 | Heures de coaching individuel |

**Indicateurs de résultats de mise en œuvre 2019-2022**

1. Cohortes parcours commercialisation

| **Liste d'indicateurs** | **Cible** |
|---|---|
| Nombre d'entrepreneurs ayant complété le parcours commercialisation | 820 |
| Nombre d'entrepreneurs issus de la Diversité | 420 |
| Nombre d'entrepreneurs dédiés au secteur du design et de l'architecture | 20 |
| Nombre d'entrepreneurs du secteur de l'économie sociale | 80 |
| Nombre de partenariats effectués avec des organismes qui représentent les clientèles de la Diversité | 2 |
| Taux de satisfaction des participants des cohortes | 80 % |

2. Cohortes parcours croissance

| **Liste d'indicateurs** | **Cible** |
|---|---|
| Nombre d'entrepreneurs ayant complété le parcours croissance | 315 |
| Nombre d'entrepreneurs issus de la Diversité | 156 |
| Nombre d'entrepreneurs dédiés au secteur du design et de l'architecture | 45 |
| Nombre d'entrepreneurs du secteur de l'économie sociale | 45 |
| Taux de satisfaction des participants des cohortes | 80 % |

Par ailleurs, la clientèle bénéficiaire des programmes doit être ventilée selon les catégories suivantes :

- Femmes
- Communautés autochtones
- Personnes issues de la diversité (immigrants, minorités visibles, communautés culturelles)
- Résidents temporaires (ex. étudiants internationaux, travailleurs temporaires)

**Budget simplifié 2019-2022**

| **Revenus** | **Montants** |
|---|---|
| Ville de Montréal | **724 750 $** |
| Autres partenaires | 437 550 $ |
| Entrepreneurs/partenaires privés | 291 700 $ |
| **Total** | **1 454 500$** |

**Budget détaillé**

| | **2020** | **2021** | **2022** |
|---|---|---|---|
| **Contribution de la Ville** | 243 250$ | 243 250$ | 238 250$ |
| **Contribution Ville (%)** | 50 % | 50% | 50% |

**Calendrier de reddition de comptes**

| **Documents exigés** | **Date** | **Contenu** |
|---|---|---|
| Bilan mi-année 2020 | Septembre 2020 | Bilan des résultats obtenus à l'égard des retombées et des échéanciers mentionnés ci-haut incluant notamment :<br>• La liste des participants<br>• La liste des entreprises<br>• Tableau des indicateurs mis à jour |
| Bilan annuel 2020 | Février 2021 | Bilan des résultats obtenus à l'égard des retombées et des échéanciers mentionnés ci-haut incluant notamment :<br>• La liste des participants<br>• La liste des entreprises<br>• Tableau des indicateurs mis à jour<br><br>Détail des revenus et dépenses liés au projet<br><br>Bilan de visibilité en accord avec le protocole de visibilité de l'annexe 2 |
| Bilan mi-année 2021 | Septembre 2021 | Bilan des résultats obtenus à l'égard des retombées et des échéanciers mentionnés ci-haut incluant notamment :<br>• La liste des participants<br>• La liste des entreprises<br>• Tableau des indicateurs mis à jour |
| Bilan annuel 2021 | Février 2022 | Bilan des résultats obtenus à l'égard des retombées et des échéanciers mentionnés ci-haut incluant notamment :<br>• La liste des participants<br>• La liste des entreprises |

| | | |
|---|---|---|
| | | • Tableau des indicateurs mis à jour<br><br>Détail des revenus et dépenses liés au projet<br><br>Bilan de visibilité en accord avec le protocole de visibilité de l'annexe 2 |
| Bilan mi-année 2022 | Juin 2022 | Bilan des résultats obtenus à l'égard des retombées et des échéanciers mentionnés ci-haut incluant notamment :<br>• La liste des participants<br>• La liste des entreprises<br>• Tableau des indicateurs mis à jour |
| Bilan final 2022 | Octobre 2022 | Bilan des résultats obtenus à l'égard des retombées et des échéanciers mentionnés ci-haut incluant notamment :<br>• La liste des participants<br>• La liste des entreprises<br>• Tableau des indicateurs mis à jour<br><br>Détail des revenus et dépenses liés au projet<br><br>Suivi des entreprises accompagnées (taux de survie, taux de croissance, nombre d'employés, etc.)<br><br>Bilan de visibilité en accord avec le protocole de visibilité de l'annexe 2 |

## ANNEXE 2

## PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

### 1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

### 2. Communications

L'Organisme doit :

### 2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.

Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

### 2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
    - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
    - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
    - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

**Note** : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca

### 2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

**2.4. Publicité et promotion**

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

### 2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**

**Dossier # : 1197016003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat |
| **Objet :** | Accorder un soutien financier non récurrent de 724 750$ à l'École des Entrepreneurs du Québec pour le déploiement du projet Succès Croissance en 2020, 2021 et 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

1197016003 - Succès Croissance.xls

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Flavia SALAJAN
Préposée au Budget
**Tél :** (514) 868-8754

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-22

Sabiha FRANCIS
Conseillère budgétaire
**Tél :** 514-872-9366
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 20.21

2020/01/30 17:00

(1)

**Dossier # : 1184962010**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste |
| **Compétence d'agglomération :** | Logement social et aide aux sans-abri |
| **Projet :** | Stratégie 12 000 logements |
| **Objet :** | Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté nord de la rue Saint-Jacques et à l'est de la rue de la Montagne dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie 1 142,7 m², pour un montant de 1 566 514 $, plus les taxes applicables. Fermer et retirer du domaine public le lot 5 963 496 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H05-005-7970-05 |

Il est recommandé :
1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 142,7 m² et situé au nord de l'angle des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 1 566 514 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2. de fermer et retirer du domaine public le lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

3. d'autoriser la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à ce que la Coopérative d'habitation de la Montagne verte démontre qu'elle a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;

4. d’imputer ce revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Signé par** | Diane DRH BOUCHARD | **Le** | 2019-12-18 15:04 |

**Signataire :** Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1184962010** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste |
| **Compétence d'agglomération :** | Logement social et aide aux sans-abri |
| **Projet :** | Stratégie 12 000 logements |
| **Objet :** | Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté nord de la rue Saint-Jacques et à l'est de la rue de la Montagne dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie 1 142,7 m², pour un montant de 1 566 514 $, plus les taxes applicables. Fermer et retirer du domaine public le lot 5 963 496 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H05-005-7970-05 |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le Service de l'habitation (le « SH » ), a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), afin de vendre à la Coopérative d'habitation de la Montagne verte (la « Coopérative »), un terrain vague pour réaliser un projet de construction de 136 logements sociaux et communautaires, financé dans le cadre du Programme de subvention AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (la « SHQ »). Ce programme est administré par le Service de l'habitation sur le territoire de l'agglomération, à titre de mandataire de la SHQ.
L'emplacement est vacant et celui-ci est localisé au nord de l'angle des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, tel que présenté aux plans joints au présent sommaire (« l'Immeuble »).

L'Immeuble provient de la réserve foncière de la Ville de Montréal et une petite partie est incluse au domaine public. La division de la Géomatique est en accord avec la fermeture et le retrait du registre des rues, ruelles, voies et places publiques de toutes parties de l'Immeuble qui pourraient se retrouver dans le domaine public.

La Coopérative, qui souhaite faire l'acquisition de l'Immeuble, s'est officiellement constituée

en janvier 2007 et a pour mission d'offrir en location des logements abordables aux familles et personnes seules.

Le présent sommaire a pour but de soumettre pour approbation aux autorités municipales, le projet d'acte de cession de l'Immeuble, ainsi que la fermeture et le retrait du domaine public de l'Immeuble. Cette vente est consentie en vertu de la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires,* adoptée par le comité exécutif le 2 février 2002 (CE02 0095).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG18 0314 - 31 mai 2018 : Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logement social situé sur le lot 5 963 496 du cadastre du Québec.
CG18 0251 - 26 avril 2018 - Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'un immeuble destiné à des fins de logement social situé sur le lot 5 963 496 du cadastre du Québec » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

CG16 0319 - 19 mai 2016 - Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde un soutien financier de 1 470 000 $ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, situé à l'angle nord-est des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

CE16 0678 - 27 avril 2016 - Réserver, pour une période de 24 mois, un emplacement municipal composé des lots 1 853 235 et 2 296 277, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 1 167,4 mètres carrés, situé sur le côté nord de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, en vue d'une vente ultérieure à la Coopérative d'habitation de la Montagne verte pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, dans le cadre du programme AccèsLogis.

CA14 240636 - 13 novembre 2014 - Procéder à la fermeture, comme parc, du lot 5 174 933 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal situé sur la rue Saint-Jacques et de retirer ce lot du domaine public de la Ville afin de le verser dans le domaine privé de la Ville.

CE14 0654 - 23 avril 2014 - Prolonger pour une période additionnelle de douze mois la mise en réserve déjà consentie par les résolutions CE11 0285 et CE13 0484, affectant un terrain municipal situé sur le côté nord de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, en vue d'une vente ultérieure à la Coopérative pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, dans le cadre du Programme AccèsLogis, et ce, rétroactivement au 9 mars 2014.

CG14 0022 - 30 janvier 2014 - Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde une contribution financière de 175 000 $ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de la Coopérative, situé à l'angle nord-est des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

CG12 0472 - 20 décembre 2012 - Approuver le projet d'acte par lequel le ministre des Transports du Québec rétrocède à la Ville, à titre gratuit, un terrain d'une superficie de 149,1 m², situé du côté nord de la rue Saint-Jacques et à l'est de la rue de la Montagne,

dans l'arrondissement de Ville-Marie (soit le lot 2 296 277).

CE02 0095 - 2 février 2002 - Approuver le plan de mise en œuvre de l'opération Solidarité 5 000 logements et notamment la *Politique de cession de terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires.*

**DESCRIPTION**

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 5 963 496 du cadastre du Québec, situé du côté nord de la rue Saint-Jacques et à l'est de la rue de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie 1 142,7 m², pour la somme de 1 566 514 $, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte. Le prix de vente du terrain faisant l'objet du présent dossier décisionnel est conforme à la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires* telle qu'adoptée par le comité exécutif le 20 février 2002 (CE02 0095).
Le projet sera réalisé dans le cadre du volet 1 (projet pour familles et personnes seules) du Programme AccèsLogis.

La Coopérative s'engage à ériger et à occuper, conformément à la réglementation applicable à ce terrain, un bâtiment résidentiel de 14 étages devant comporter 136 logements sociaux et communautaires dont la construction devrait débuter à la suite de la signature de l'acte de vente et être complétée au plus tard trente (30) mois après cette même date.

Notons également que la mise en place d'une servitude d'utilité publique d'une superficie de 25,7 m² à des fins d'aqueduc est nécessaire. En effet, une conduite d'eau majeure de 84 pouces de diamètre est présente au nord de l'Immeuble et la Ville se doit de conserver les accès et l'espace au sol nécessaire pour effectuer des travaux sur la conduite. De plus, une seconde servitude d'une superficie de 1,4 m² est nécessaire au sud de l'Immeuble car un puit d'accès (PA17802) de la Commission des services électriques de Montréal (la « CSEM ») est situé en bordure de l'Immeuble et empiète sur ce dernier. Ces servitudes sont inscrites dans le projet d'acte et des plans les localisant sont joints au présent sommaire.

**JUSTIFICATION**

Le SGPI soumet le présent dossier décisionnel aux autorités municipales compétentes pour approbation, pour les motifs suivants :

· La Ville a réservé l'Immeuble à des fins de vente pour la construction de logements sociaux et communautaires (CE16 0678);

· L'arrondissement de Ville-Marie a confirmé son accord à la réalisation du projet de logements sociaux et communautaires de la Coopérative;

· Le projet de logements sociaux et communautaires est admissible au Programme AccèsLogis et l'engagement définitif des subventions est prévu pour le mois de janvier 2020;

· Ce projet de 136 logements contribuera à atteindre les objectifs de la *Stratégie de développement de 12 000 logements s ociaux et abordables 2018-202 1* du Service de l'habitation;

· Un règlement article 89.4 de la Charte de la Ville de Montréal a été adopté permettant ainsi l'usage et le projet de logements sociaux et communautaires (CG18 0251);

· Ultimement, ce projet générera annuellement des retombées fiscales au chapitre de la taxe foncière générale.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La valeur marchande de l'Immeuble, telle qu'estimée en date du 18 juillet 2018 par la Division des analyses immobilières du SGPI, est de 7 750 000 $ pour une superficie de 1 142,7 m² (12 300 pi²), soit 6 782,18 $/$m^2$ (630,08 $/pi²).
Selon la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires ,* le prix de vente des terrains destinés à la réalisation de logements sociaux et communautaires est fixé à 75 % de la valeur marchande, mais avec un plafonnement de 12 000 $ par logement pour les projets réalisés dans le cadre du volet 1 du Programme AccèsLogis. À 75 % de la valeur marchande, le prix de vente serait de 5 812 500 $ (7 750 000 $ x 75 %). Dans le cas présent, puisque le plafond de 12 000 $ par logement s'applique, le prix de vente de l'Immeuble est établi à 1 632 000 $ (136 logements x 12 000 $/logement).

Eu égard à cette politique de vente, sont déduits du prix, le cas échéant, les coûts reliés aux travaux de décontamination et ceux engendrés par les contraintes géotechniques des sols. Selon le SH, l'Immeuble ne présente pas de contrainte géotechnique qui nécessite une diminution du prix de vente. Toutefois, une partie du terrain est contaminé et son coût de décontamination a été estimé à 65 486 $. Ces coûts sont nets, c'est-à-dire qu'ils comprennent toutes les taxes et les ajustements de ristourne applicables, et ils ont été validés par le SH.

| **Prix de vente de l'emplacement** | |
|---|---|
| Prix de vente selon la politique | 1 632 000 $ (136 logements x 12 000 $/logement) |
| Moins surcoûts géotechniques | 0 $ (aucune contrainte géotechnique) |
| Moins coûts de réhabilitation des sols | 65 486 $ (montant forfaitaire) |
| **Prix de vente ajusté** | **1 566 514 $** |

L'emplacement est vendu sans garantie quant à l'état et à la qualité des sols. L'engagement définitif des subventions dans le cadre du Programme AccèsLogis devra être confirmé préalablement à la signature de l'acte de vente, lequel ne comporte aucune clause résolutoire.
Le coût de réalisation du projet est estimé à 38 M$ et sa valeur au rôle, qui pourrait être de l'ordre de 25 M$, et devrait générer des retombées fiscales d'environ 240 000 $ annuellement au seul chapitre de la taxe foncière générale (taux de 2019).

Par ailleurs, la valeur aux livres de l'Immeuble, acquis au prix de 175 674,85$, est de 25 181,16 $ tel qu'estimé lors de son acquisition, conformément à la Politique de cession de terrains pour des logements sociaux (CE02 0095).

Conséquemment, l'impact financier sera reflété de la façon suivante:

· Revenus (Service de la gestion et de la planification immobilière):

Imputation: 1001-0010000-105616-01819-45510-000000-0000-000000-058051
1 566 514 $
Cession - propriétés destinées à la revente – Ville Marie.

· Dépenses (Chapitre corporatif):

Imputation: 1001-0010000-200267-06501-57403-000000-0000-000000-000000
25 181,16 $
Coût d'acquisition des propriétés destinées à la revente

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La vente de ce terrain municipal à la Coopérative permettra la construction de logements sociaux et communautaires destinés aux familles et personnes seules ayant des revenus faibles ou modestes. Le développement de l'Immeuble permettra la consolidation de la trame urbaine ainsi que l'utilisation et l'optimisation des infrastructures municipales et installations communautaires déjà en place ou à proximité.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La vente de l'Immeuble permettra la construction d'un bâtiment comprenant 136 logements sociaux et communautaires, qui générera des retombées fiscales récurrentes annuelles pour la Ville. De plus, le projet permettra d'augmenter le nombre de logements pour les familles et personnes seules dans l'arrondissement de Ville-Marie.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

· Engagement définitif des subventions : Janvier 2020

· Signature de l'acte de vente : Février 2020

· Mise en chantier : Mars 2020

· Livraison des logements : Novembre 2021

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste que la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mustapha CHBEL)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nissa KARA FRECHET)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

**Parties prenantes**

Sylvain VILLENEUVE, Ville-Marie
Isabelle LUSSIER, Service de la gestion et de la planification immobilière
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Sylvie BLAIS, 5 décembre 2019
Sylvain VILLENEUVE, 4 décembre 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Thierry DUFORT
Conseiller en immobilier expertise immobiliere

**Tél :** 514-872-8529
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-15

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

**Tél :** 514-868-3844
**Télécop. :** 514-872-8350

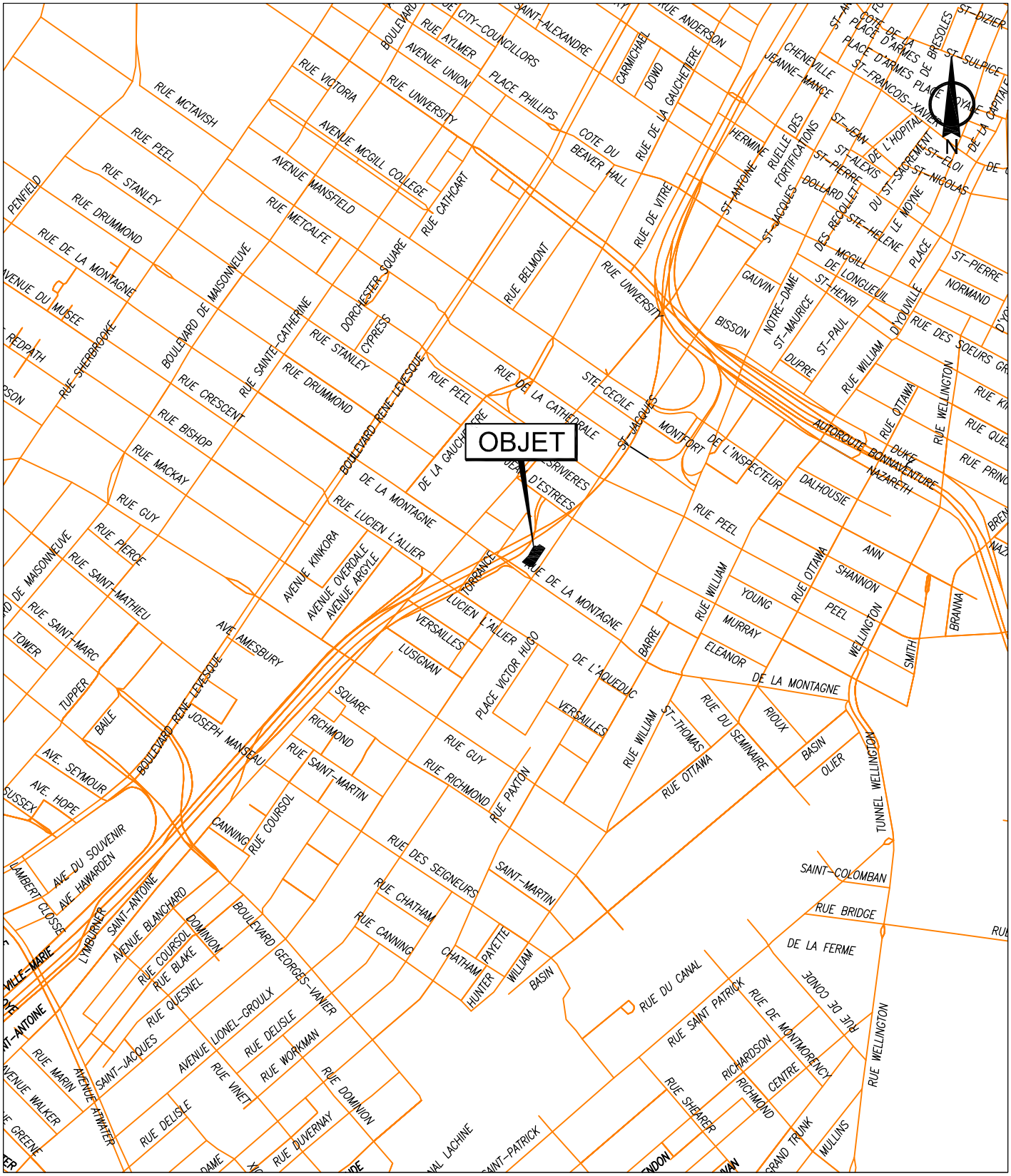
---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
**Tél :** 514-868-3844
**Approuvé le :** 2019-12-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice
**Tél :** 514-872-1049
**Approuvé le :** 2019-12-18

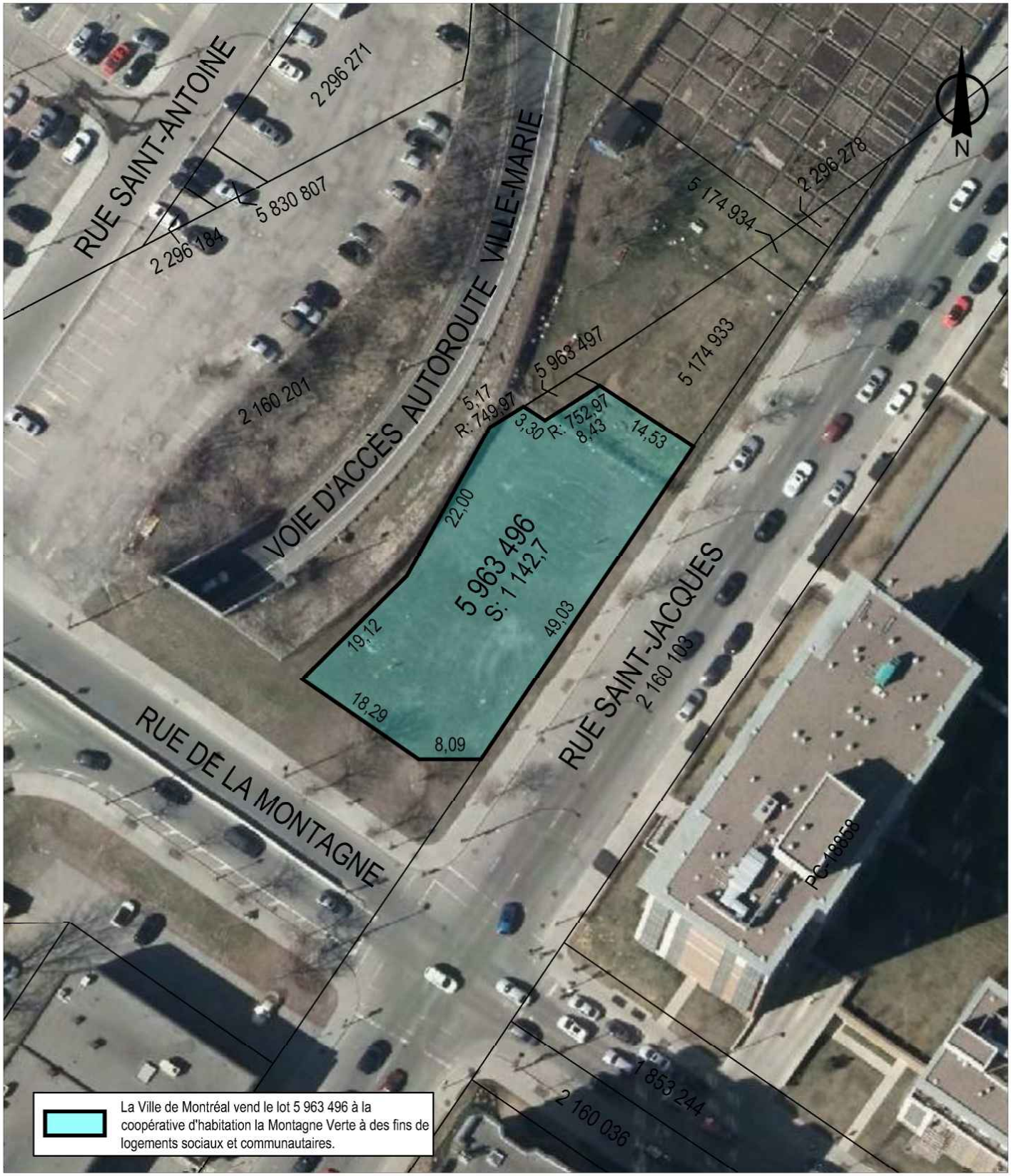



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H05-005-7970-05
Mandat: 14-0478-T
Dessinateur: LJC
Échelle: - - -
Date: 17-12-2018

Ville-Marie
Montréal

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

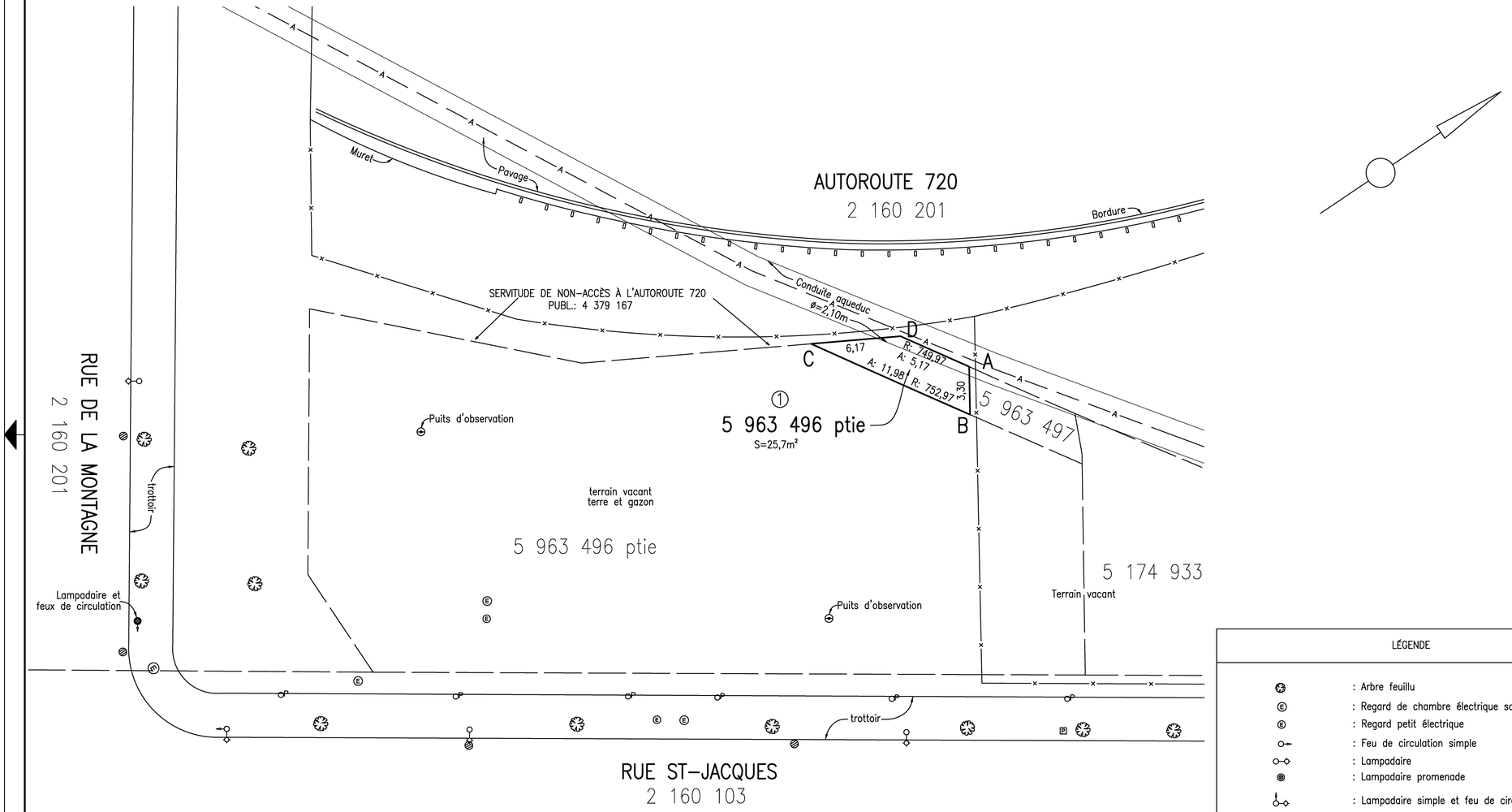



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Ville-Marie
Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H05-005-7970-05
Mandat: 14-0478-T
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:700
Date: 17-12-2018

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement




LÉGENDE

- : Arbre feuillu
- : Regard de chambre électrique souterraine
- : Regard petit électrique
- : Feu de circulation simple
- : Lampadaire
- : Lampadaire promenade
- : Lampadaire simple et feu de circulation simple
- : Puisard circulaire
- : Borne parcomètre
- : parcomètre
- : Clôture
- : Conduite d'aqueduc
- : Glissière en tôle

code du microfilm B3

# DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 200

0 2 mètres

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

**CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE:** MONTRÉAL

**CADASTRE:** Québec

## LOT(S)

**Une partie du lot 5 963 496**

## EMPLACEMENT:

Bien-fonds situé au sud-est de
L'AUTOROUTE 720 (AUTOROUTE VILLE-MARIE)
et au nord-est de la
RUE DE LA MONTAGNE

## FINS DU DOCUMENT:

SERVITUDE

NOTES: 1- Le bien-fonds a être grevé d'une servitude à des fins d'aqueduc est délimité par les lettres ABCDA (article 1).
2- Certains éléments topographiques apparaissant sur ce plan proviennent du fichier numérique du plan topographique préparé par Martin Gascon a.g., le 28 novembre 2013 sous sa minute 9175.
3- Le relevé a été effectué le 2 août 2016.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, 2 novembre 2016

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL

Montréal, le _____

Préparé par: _____
JOHANNE RANGERS
Arpenteure-géomètre

_____
Arpenteur(e)-géomètre

Minute Nº 1089 , Sceau

Références: Une description technique accompagne ce plan.

Feuillet(s) cartographique(s) 31H05-005-7970 (31H05-010-4035) Dessin:E. Egyed

Arpenteur-géomètre chef d'équipe:

**DOSSIER Nº** 21896 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal

**Service des infrastructures, de la voirie et des transports**

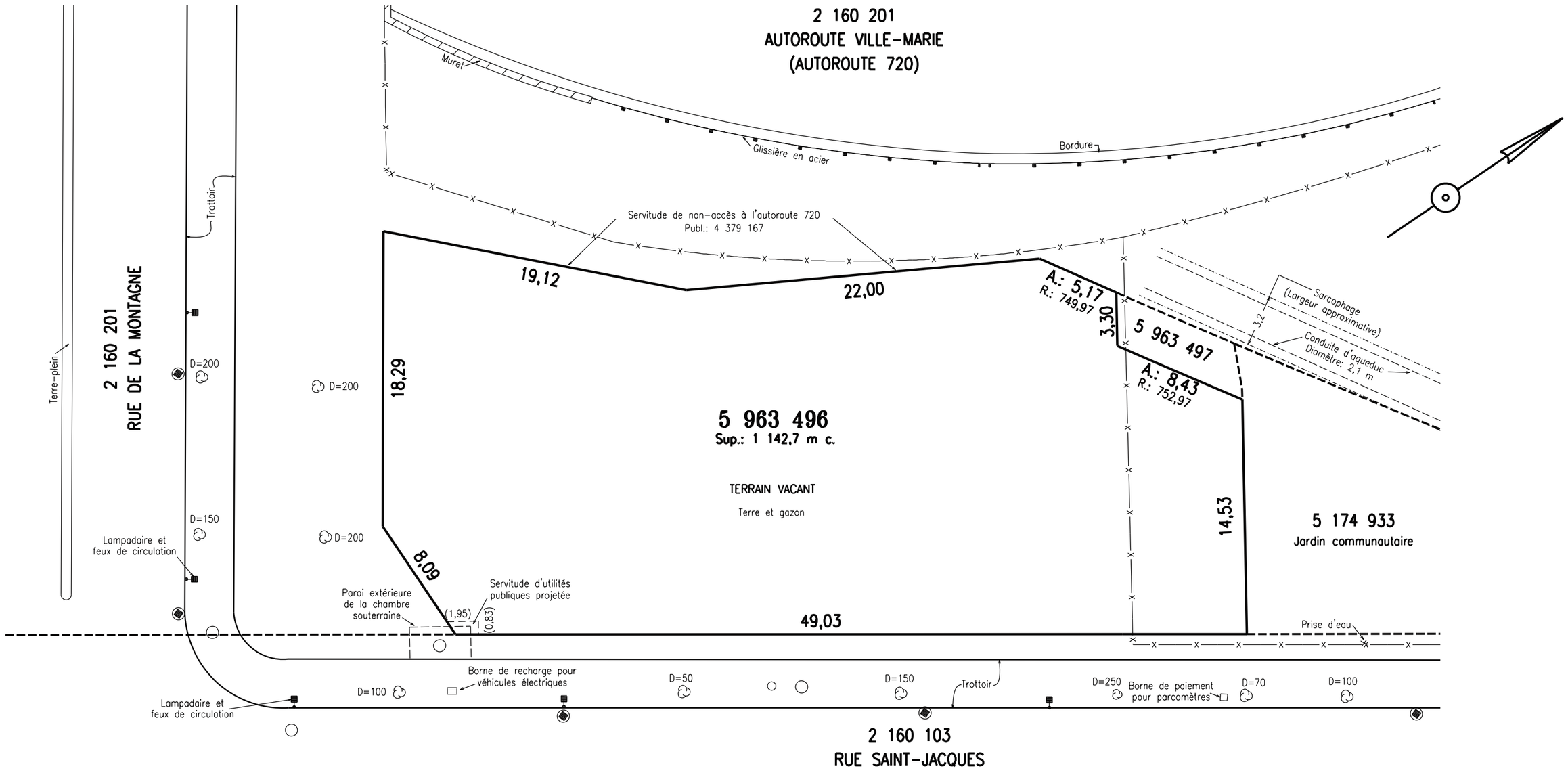
Arpenteur-géomètre en chef de la Ville:

**DOSSIER DE LA VILLE:**

**ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:**
Ville-Marie

**PLAN Nº** V-79 SAINT-ANTOINE

21896D.DWG




## LÉGENDE: (SI APPLICABLE)

| | | | |
|---|---|---|---|
| =POTEAU | | H | HAIE |
| =REPERE D'ARPENTAGE | | X | CLÔTURE |
| =VALVE D'EAU | | | LIGNE ÉLECTRIQUE |
| =PUISARD | | A | CONDUITE D'AQUEDUC |
| =REGARD | | G | CONDUITE DE GAZ |
| =ARBRE | | S | ÉGOUT SANITAIRE |
| =BORNE FONTAINE | | P | ÉGOUT PLUVIAL |
| =HAUBAN | | | FOSSÉ |
| =FEU DE CIRCULATION | | | LIGNE SOUTERRAINE DE TÉLÉPHONE |
| =LAMPADAIRE SIMPLE | | | |
| =LAMPADAIRE DOUBLE | | | BANC |

## CERTIFICAT DE LOCALISATION

| | |
|---|---|
| LOT(S) | 5 963 496 |
| CADASTRE | DU QUÉBEC |
| CIRC. FONC. | MONTRÉAL |
| MUNICIPALITÉ | VILLE DE MONTRÉAL |
| ARRONDISSEMENT | VILLE-MARIE |
| ÉCHELLE | 1=250 SYSTÈME INTERNATIONAL |
| RECHERCHES | 3 JUIN 2019 |
| TERRAIN | 30 MAI 2019 |
| DESSIN | 1203-32 |

COPIE CONFORME LE

MONTRÉAL LE 4 JUIN 2019

**Martin Gascon a.-g.**

MINUTE : 16461 DOSSIER : 1203-32


Gascon a.-g. inc.
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
4244, RUE DE SALABERRY
MONTRÉAL (QUÉBEC) H4J 1H3
Tél.: 514 337-6141 Fax: 514 337-6142
Courriel: info@gasconag.com


**NOTES:**

D=150 REPRÉSENTE UN ARBRE AVEC SON DIAMÈTRE EXPRIMÉ EN MILLIMÈTRES.

CETTE PROPRIÉTÉ DEVRA FAIRE L'OBJET D'UNE RECHERCHE NOTARIALE CONCERNANT LES TITRES DE PROPRIÉTÉ ET LES SERVITUDES.

CE PLAN ET LE RAPPORT QUI L'ACCOMPAGNE FONT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT DOCUMENT. IL NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ OU INVOQUÉ POUR D'AUTRES FINS QUE CELLES MENTIONNÉES AU RAPPORT CI-JOINT.

# *CERTIFICAT DE LOCALISATION*

À la demande de Mme Zurirma Ling, chargée de projets pour le groupe CDH, Je, soussigné, arpenteur-géomètre de la province de Québec, tenant étude au 4244 rue de Salaberry, Montréal, Québec, H4J 1H3, dûment qualifié et autorisé à exercer ma profession dans la province de Québec, certifie que :

## 1. IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE

Un immeuble vacant situé à l'intersection de la rue Saint-Jacques et de la rue de la Montagne, dans la municipalité de la ville de Montréal, arrondissement de Ville-Marie, est situé entre les limites du lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, province de Québec.

Les recherches pertinentes effectuées au bureau de la publicité des droits de Montréal ont été réalisées le 3 juin 2019. Au registre foncier, cet immeuble est inscrit au nom de la Ville de Montréal, en vertu des actes publiés sous les numéros 4 379 167, 4 454 576 et 19 683 951.

Le levé des lieux a été effectué le 30 mai 2019.

## 2. DESCRIPTION ACTUALISÉE DU BIEN-FONDS

### 2.1 Désignation de l'immeuble

Le **lot 5 963 496** du cadastre du Québec est borné et décrit comme suit :

vers une première limite nord-ouest, par le lot 2 160 201, autoroute Ville-Marie, mesurant consécutivement le long de cette limite dix-neuf mètres et douze centièmes (19,12), vingt-deux mètres (22,00) et cinq mètres et dix-sept centièmes (5,17) le long d'une courbe extérieure ayant un rayon de sept cent quarante-neuf mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (749,97);
vers une première limite nord-est, par le lot 5 963 497, mesurant le long de cette limite trois mètres et trente centièmes (3,30);
vers une dernière limite nord-ouest, par le lot 5 963 497, mesurant le long de cette limite huit mètres et quarante-trois centièmes (8,43) le long d'une courbe extérieure ayant un rayon de sept cent cinquante-deux mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (752,97);
vers une dernière limite nord-est, par le lot 5 174 933, mesurant le long de cette limite quatorze mètres et cinquante-trois centièmes (14,53);
vers le sud-est, par le lot 2 160 103, rue Saint-Jacques, mesurant le long de cette limite quarante-neuf mètres et trois centièmes (49,03);

*MARTIN GASCON*, a.-g.

…/2

vers le sud, par le lot 2 160 201, rue de la Montagne, mesurant le long de cette limite huit mètres et neuf centièmes (8,09);
vers le sud-ouest, par le lot 2 160 201, rue de la Montagne, mesurant le long de cette limite dix-huit mètres et vingt-neuf centièmes (18,29).

**SUPERFICIE** : 1 142,7 mètres carrés

### 2.2 Bornage

Aucune limite de l'immeuble ci-dessus décrit n'a fait l'objet d'un bornage.

## 3. HISTORIQUE CADASTRAL

Le lot 5 963 496 du cadastre du Québec a été mis en vigueur au bureau de la publicité des droits de Montréal le 30 septembre 2016, lequel remplaçait le lot 1 853 235 et une partie du lot 2 296 277, lots mis en vigueur le 20 février 2003.

Le lot 2 296 277 rénovait les limites, les mesures et la contenance d'une partie du territoire sans désignation cadastrale.

Le lot 1 853 235 rénovait les limites, les mesures et la contenance des lots 675-1, 676-1 et d'une partie des lots 675-2, 676-2, 677 et 678 du cadastre officiel de la cité de Montréal (quartier Saint-Antoine), Les lots 675-1, 675-2, 676-1 et 676-2 ont été mis en vigueur le 23 octobre 1954, lesquels subdivisaient respectivement une partie des lots 675 et 676. Les lots 675, 676, 677 et 678 ont été mis en vigueur le 1er septembre 1870.

## 4. CONCORDANCE

Il y a concordance entre les titres de propriété, le cadastre et l'occupation physique sur les lieux, à l'exception des clôtures qui ne suivent pas rigoureusement les limites de propriété, le tout tel que montré sur la copie de plan ci-annexée.

## 5. DESCRIPTION DES CONSTRUCTIONS

Il n'y a actuellement aucune bâtisse sur cette propriété.

…/3

## 6. SERVITUDES, CHARGES ET AUTRES CONSTATATIONS

### 6.1 Ouvertures et vues

a) Toutes les ouvertures ou vues sont conformes aux articles 993 à 996 du Code civil du Québec.

b) Une servitude de droit de vues est publiée sous le numéro 1 295 688. Cette servitude n'a présentement aucun objet étant donné la réunion des fonds servant et dominant.

### 6.2 Mitoyenneté

Il n'y a aucun mur mitoyen sur cette propriété.

### 6.3 Services d'utilités publiques

a) Il y a une servitude de droit de passage pour utilités publiques à être publiée, sur une bande de terrain d'une largeur de un mètre et quatre-vingt-quinze centièmes (1,95) par une profondeur de quatre-vingt-trois centièmes de mètre (0,83) et située dans le coin ouest de la propriété en question, lot 5 963 496, le tout tel que montré sur la copie de plan ci-annexée.

b) Il n'y a aucun autre service d'utilités publiques affectant cette propriété.

### 6.4 Autres charges ou servitudes

a) Cette propriété est assujettie à une servitude de non-accès à l'autoroute 720, le tout tel que publié sous le numéro 4 379 167 et montré sur la copie de plan ci-annexée.

b) Il n'y a aucune autre charge ou servitude apparente affectant cette propriété.

## 7. EMPIÉTEMENTS ET SURPLOMBS

### 7.1 Empiétements apparents exercés

Il n'existe aucun empiétement apparent exercé affectant cette propriété, autre que ceux créés par les marques d'occupation.

### 7.2 Empiétements apparents soufferts

Il n'existe aucun empiétement apparent souffert affectant cette propriété, autre que ceux créés par les marques d'occupation.

## 8. LIMITATIONS À CARACTÈRE PUBLIC

### 8.1 Zone à risque

Cet immeuble n'est pas situé à l'intérieur d'une zone de protection, d'une bande de protection, d'une zone d'inondation ou d'une zone à risque établie par le règlement municipal de zonage.

### 8.2 Identification de la zone

L'immeuble est situé à l'intérieur de la zone 0060 du règlement de zonage actuel, laquelle autorise un usage mixte.

### 8.3 Règlement municipal de lotissement

L'immeuble est conforme au règlement municipal de lotissement en ce qui concerne ses dimensions et sa superficie.

## 9. LÉGISLATIONS POUVANT AFFECTER L'IMMEUBLE

### 9.1 Loi sur l'expropriation (RLRQ, c. E-24) et avis de réserve pour fins publiques

Il n'y a aucun avis d'expropriation ou avis de réserve pour fins publiques à l'index des immeubles ou au registre foncier du bureau de la publicité des droits contre ladite propriété.

### 9.2 Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, c. P-9.002)

Le bien-fonds ci-dessus décrit n'est pas classé ou cité comme « immeuble patrimonial » ou situé dans l'aire de protection d'un tel immeuble ou encore situé à l'intérieur d'un périmètre classé, déclaré ou cité comme « site patrimonial ». Il n'existait lors de nos recherches aucune inscription au registre foncier de la propriété ou au Répertoire du patrimoine culturel du Québec à l'effet que la propriété serait visée par l'une ou l'autre de ces restrictions et obligations.

…/5

### 9.3 Loi sur l'aéronautique (L.R.C., c. A-2)

L'index des immeubles publié au registre foncier révèle que l'immeuble ci-dessus décrit n'est pas situé à l'intérieur d'une zone aéroportuaire établie par règlement adopté sous l'autorité de la Loi sur l'aéronautique et déposé au bureau de la publicité des droits.

### 9.4 Loi sur la Régie du logement (RLRQ, c. R-8.1)

Aucun bâtiment n'étant actuellement construit sur cette propriété, l'immeuble ci-dessus décrit ne présente aucun élément apparent d'un ensemble immobilier au sens de l'article 45 de la Loi sur la Régie du logement.

### 9.5 Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, c. P-41.1)

La consultation du registre du zonage agricole de la municipalité concernée révèle que l'immeuble ci-dessus décrit n'est pas situé à l'intérieur d'une zone de protection pour fins agricoles.

### 9.6 Zone d'inondation cartographiée

Cet immeuble n'est pas situé à l'intérieur d'une zone d'inondation cartographiée en vertu de la *Convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec*, relative à la cartographie et à la protection des plaines d'inondation et au développement durable des ressources en eau.

### 9.7 Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (RLRQ, c. Q-2, r. 35)

Le bien-fonds n'est pas situé à l'intérieur d'une bande de protection riveraine établie par le règlement municipal de zonage pris en vertu du décret concernant la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*.

## 10. SYSTÈME DE MESURES

Toutes les dimensions mentionnées dans le présent rapport, ainsi que celles apparaissant sur le plan annexé, sont exprimées en mètres, dans le système de mesure international.

## 11. UTILISATION DU DOCUMENT

Le présent rapport et le plan qui l'accompagne font partie intégrante du certificat de localisation, dans lequel l'arpenteur-géomètre soussigné exprime son opinion sur la situation et la condition actuelles du bien-fonds ci-dessus décrit par rapport aux titres de propriété, au cadastre, à l'occupation ainsi qu'aux lois et règlements pouvant l'affecter. Préparé aux fins d'une transaction immobilière et/ou d'un financement hypothécaire pour le requérant, de même que pour l'acquéreur issu de la transaction pour laquelle la présente est produite, ce document ne peut être utilisé ou invoqué à d'autres fins sans l'autorisation écrite de son auteur.

Les distances des structures par rapport aux limites de propriété n'ont été calculées et illustrées que pour permettre l'expression d'une opinion quant à l'application des lois et règlements pouvant affecter le bien-fonds. Elles ne doivent pas être interprétées comme fixant les limites définitives de la propriété.

Par les présentes, l'arpenteur-géomètre soussigné certifie avoir vérifié les éléments mentionnés aux paragraphes 1° à 23° du premier alinéa de l'article 9 du règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation.

Le tout est tel qu'indiqué sur la copie de plan ci-annexée, lequel fait partie intégrante du présent document, Minute 16461, Dossier 1203-32, en date du 4 juin 2019, et préparé par l'arpenteur-géomètre soussigné.

Signé numériquement à Montréal
le 4 juin 2019

**MARTIN GASCON**
(matricule 2409)
arpenteur-géomètre

copie conforme à l'original

arpenteur-géomètre

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles**

**Dossier # : 1184962010**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières |
| **Objet :** | Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté nord de la rue Saint-Jacques et à l'est de la rue de la Montagne dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie 1 142,7 m², pour un montant de 1 566 514 $, plus les taxes applicables. Fermer et retirer du domaine public le lot 5 963 496 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H05-005-7970-05 |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

**COMMENTAIRES**

Nous approuvons, quant à sa validité et à sa forme, le projet d'acte de vente ci-joint, préparé par Me Tommy Fréchette, notaire. Aucune vérification quant aux titres de propriété et quant à la capacité de l'autre partie à l'acte n'a été effectuée, celle-ci relevant entièrement de la responsabilité du notaire instrumentant, en l'occurrence, Me Tommy Fréchette. Nous avons reçu confirmation de ce dernier à l'effet que le représentant de l'Acquéreur est d'accord avec le projet d'acte soumis et qu'il s'engage à le signer sans modification.

**FICHIERS JOINTS**

2019-12-17 Projet acte de vente - Coop la Montagne Verte. v.finale.doc

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Nissa KARA FRECHET
Notaire - Chef de Division du droit notarial
**Tél :** 514 872-0138

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-17

Nissa KARA FRECHET
Notaire - Chef de Division du droit notarial
**Tél :** 514 872-0138
**Division :** Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Vente

**L'AN DEUX MILLE** (●) (à confirmer)
Le

**DEVANT Me Tommy FRÉCHETTE,** notaire à Montréal et Laval, province de Québec.

**COMPARAISSENT :**

**VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par (●) (à confirmer) dûment autorisé en vertu de la Charte et :

a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006); et

b) de la résolution numéro CG● ●, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du .

Copie certifiée de ces résolutions demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommée la « **Ville** »

**ET:**

**COOPÉRATIVE D'HABITATION DE LA MONTAGNE VERTE,** coopérative régie par la *Loi sur les coopératives* (RLRQ, C.C-67.2), constituée le onze (11) janvier deux mille sept (2007), immatriculée au registre des entreprises du Québec sous le numéro 1164182629 en vertu de la *Loi sur la publicité légale des entreprises* (RLRQ, chapitre P-44.1),ayant son siège au 1000, rue Amherst, bureau 201, Montréal, province de Québec, H2L 3K5, ici représentée par (●) (à confirmer) dûment autorisé aux termes d'une résolution de son conseil d'administration adoptée en date du (●) (à confirmer), dont un extrait de cette résolution est annexé aux présentes après avoir été reconnu véritable et signé par le représentant et le notaire pour identification.

Ci-après nommée l'« **Acquéreur** »

La Ville et l'Acquéreur sont également désignés collectivement comme les « **Parties** »

LESQUELLES Parties, préalablement à la vente qui fait l'objet des présentes, déclarent ce qui suit :

**PRÉAMBULE**

**ATTENDU QUE** la Ville est propriétaire d'un terrain vague étant le lot **CINQ MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE** (**5 963 496**) du cadastre du Québec, circonscription foncière de **Montréal**;

**ATTENDU QUE** l'Acquéreur désire acquérir de la Ville, à des fins de développement de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme intitulé « AccèsLogis Québec », le terrain plus amplement décrit à la section "DÉSIGNATION" des présentes.

**ATTENDU QUE** la Ville a adopté un règlement sur la gestion contractuelle conformément aux dispositions des articles 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., c. C-19) et elle a remis une copie de ce règlement à l'Acquéreur.

**EN CONSÉQUENCE,** les Parties conviennent de ce qui suit :

**OBJET DU CONTRAT**

La Ville vend, à des fins de logements sociaux et communautaires, à l'Acquéreur, qui accepte un immeuble situé du côté nord de la rue Saint-Jacques et à l'est de la rue de la Montagne, dont la désignation suit :

**DÉSIGNATION**

Un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot numéro **CINQ MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (5 963 496)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de **Montréal**.

Ci-après nommé l'**« Immeuble »**

**ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ**

La Ville est propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis aux termes des actes suivants :

a) Acte de rétrocession par le MINISTRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC à VILLE DE MONTRÉAL reçu par M$^{e}$ Robert COULOMBE, notaire, le 15 janvier 2013 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de **Montréal**, sous le numéro **19 683 951**;

b) Acte de cession par SA MAJESTÉ CHEF DU QUÉBEC à VILLE DE MONTRÉAL, reçu par M$^{e}$ Raymond ST-AMAND, notaire, le 19 avril 1991 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de **Montréal**, sous le numéro **4 379 167**, modifié par un acte de correction entre VILLE DE MONTRÉAL et SA MAJESTÉ DU CHEF DU QUÉBEC, reçu par M$^{e}$ Andrée Blais, notaire, le 3 décembre 1991, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de **Montréal**, sous le numéro **4 454 576**.

**FERMETURE**

La Ville déclare que l'Immeuble a été fermé et retiré de son domaine public en vertu de la seconde résolution mentionnée dans sa comparution.

**GARANTIE**

La présente vente est faite avec la garantie du droit de propriété seulement, soit sans aucune garantie et aux risques et périls de l'Acquéreur quant à la qualité des sols de l'Immeuble. Notamment, l'Acquéreur reconnaît qu'il ne peut en aucune manière invoquer la responsabilité de la Ville pour quelque motif que ce soit, tels les opinions ou rapports pouvant avoir été émis par les employés ou les mandataires de la Ville.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'Acquéreur reconnaît que la Ville n'a aucune responsabilité relative à l'état et à la qualité du sol et du sous-sol de

l'Immeuble (les « Sols ») et de toute construction, bâtiment ou ouvrage qui y est érigé, le cas échéant, incluant, sans limitation, les matériaux composant le remblai, la présence potentielle de tout contaminant, polluant, substance toxique, matière ou déchet dangereux dans ou sur l'Immeuble faisant l'objet de la présente vente, l'Acquéreur l'achetant à ses seuls risques et périls quant à ces état et qualité qu'il ait effectué ou non une étude de caractérisation des sols et une inspection de toute construction, bâtiment ou ouvrage, le cas échéant.

En conséquence, l'Acquéreur renonce à toute réclamation, action ou poursuite contre la Ville, notamment à l'égard de la condition des Sols de même que des bâtiments, constructions et ouvrages situés sur l'Immeuble le cas échéant, telles obligations devant lier également les ayants droit de l'Acquéreur. En outre, l'Acquéreur s'engage à tenir la Ville indemne de tout recours ou réclamation que des tiers pourraient exercer à la suite de la présente vente.

## DOSSIER DE TITRES

La Ville ne fournira aucun dossier de titres, certificat de recherche, état certifié des droits réels, certificat de localisation, ou plan d'implantation à l'Acquéreur relativement à l'Immeuble. L'Acquéreur s'engage à ne pas exiger de tels documents de la Ville.

## POSSESSION

L'Acquéreur devient propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

## ATTESTATION DE LA VILLE

D'une part, la Ville fait les déclarations suivantes :

1. Elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (RLRC (1985) c. 1 (5e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3);

2. Elle a le pouvoir et la capacité de posséder et de vendre l'Immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies;

## OBLIGATIONS DE L'ACQUÉREUR

D'autre part, l'Acquéreur s'engage à remplir, savoir :

1. Prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, sujet à toute servitude continue, discontinue, apparente ou non apparente s'y rattachant, l'Acquéreur déclarant avoir vu et examiné à sa satisfaction;

2. Destiner l'Immeuble à des fins de développement de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme intitulé « AccèsLogis Québec » et à maintenir cette destination conformément aux règles de ce programme;

3. Vérifier lui-même auprès des autorités compétentes, y compris la Ville, que tout aménagement ou construction qu'il entend réaliser sur l'Immeuble ainsi que toute destination qu'il entend lui donner sont conformes aux lois et règlements en vigueur;

4. Prendre à sa charge toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui sont ou qui pourront être imposées sur l'Immeuble, pour toute période commençant à la date des présentes;

5. Ne faire aucune demande pour diminution de l'évaluation de l'Immeuble du fait qu'il aurait été acquis pour un prix moindre que l'évaluation municipale

telle qu'établie au rôle foncier de l'année courante, l'Acquéreur se réservant toutefois le droit de contester cette évaluation pour tout autre motif;

6. Payer tous les droits de mutation résultant de la présente vente;

7. Payer les frais et honoraires des présentes, de leur publicité et des copies pour toutes les Parties, dont trois (3) pour la Ville;

8. Prendre à sa charge les frais et honoraires de tout courtier ou professionnel qu'il a mandaté, le cas échéant pour l'assister aux fins des présentes.

## OBLIGATION DE CONSTRUIRE

L'Acquéreur s'engage, dans un délai maximum de trente (30) mois de la date des présentes, à compléter la construction d'un bâtiment résidentiel de 14 étages sur l'Immeuble, comprenant cent trente-six (136) logements sociaux et communautaires, dans le cadre du programme gouvernemental « AccèsLogis Québec », dont le coût de réalisation ne devra pas être inférieur à la somme de TRENTE-HUIT MILLIONS DE DOLLARS (38 000 000,00 $), le tout en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Aux fins de la présente disposition, les travaux de construction seront réputés complétés lorsque le bâtiment sera totalement fermé, c'est-à-dire lorsque la toiture, les portes, les fenêtres ainsi que le revêtement extérieur auront été installés.

## CRÉATION D'UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES

Conformément à l'article 140 de l'annexe C de la Charte, la Ville et l'Acquéreur, stipulant pour lui-même, ses représentants et ayants droit, également nommé le « **Cédant** » aux fins de la présente section, créent par les présentes sur le **Fonds servant** ci-après désigné :

### DÉSIGNATION DU FONDS SERVANT

Une partie du lot **CINQ MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (5 963 496)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de **Montréal**, décrit comme suit :

De figure irrégulière;

***BORNÉE*** **ladite partie,** vers le nord-ouest, ligne 1-2, par une autre partie du lot CINQ MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (Ptie 5 963 496); vers le nord-est, ligne 2-3, par une autre partie du lot CINQ MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (Ptie 5 963 496); vers le sud-est, ligne 3-4, par le lot DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE MILLE CENT TROIS (Ptie 2 160 103), rue Saint-Jacques; vers le sud, ligne 4-1, par le lot DEUX MILIONS CENT SOIXANTE MILLE DEUX CENT UN (Ptie 2 160 201), rue de la Montagne; tous au susdit cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

***MESURANT*** un mètre et quatre-vingt-quinze centièmes (1,95 m) suivant une direction de 33°22' vers le nord-ouest, quatre-vingt-trois centièmes de mètre (0,83 m) suivant une direction de 124°16' vers le nord-est, un mètre et quarante et un centièmes (1,41 m) suivant une direction de 214°14' vers le sud-est et quatre-vingt-seize centièmes de mètre (0,96 m) suivant une direction de 270°15' vers le sud.

***CONTENANT*** en superficie un mètre carré et quatre dixièmes (1,4 m²).

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI) et tous les lots auxquels il est fait référence sont du

même cadastre. Les directions mentionnées dans cette description sont des gisements en référence au système SCOPQ (fuseau 8) NAD 83 et peuvent différer de 180° par rapport à celle indiqué au plan correspondant.

Le tout tel qu'indiqué à la description technique et au plan préparés par Martin GASCON, arpenteur-géomètre, le 18 septembre 2017 sous le numéro 14544 de ses minutes (dossier 1203-32), dont copie conforme est annexée au présent acte après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les Parties en présence du notaire soussigné;

Ci-après nommé le « **Fonds servant** »

une servitude d'utilités publiques, pour en permettre l'usage par la Commission des services électriques de Montréal, (ci-après nommé le « Bénéficiaire »), laquelle servitude comprend les droits réels et perpétuels suivants en faveur du Bénéficiaire, savoir :

a) Un droit de placer, remplacer, construire, réparer, entretenir, inspecter, maintenir, ajouter et exploiter sur, au-dessus et en dessous du Fonds servant, des lignes de distribution d'énergie électrique, de télécommunications et de câblodistribution, soit aériennes, soit souterraines, soit à la fois aériennes et souterraines, y compris les poteaux, haubans, câbles, fils, ancres, supports, conduits, bornes, kiosques, piédestaux, coffrets d'appareillage de pupinisation et d'amplification, puits d'accès et tous autres appareils et accessoires respectifs se rapportant à ces divers genres de construction, nécessaires ou utiles à leur bon fonctionnement (les « Installations »);

b) Un droit de transformer en tout ou en partie, successivement et en tout temps, les lignes aériennes en lignes souterraines et les lignes souterraines en lignes aériennes;

c) Un droit de couper, émonder, enlever et détruire de quelque manière que ce soit et en tout temps sur le Fonds servant tous arbres, arbustes, branches et racines et déplacer hors de l'emprise tous objets, constructions ou structures qui pourraient nuire au fonctionnement, à la construction, au remplacement et à l'entretien des Installations;

d) Un droit de circuler à pied ou en véhicule sur le Fonds servant et, si nécessaire, en dehors du Fonds servant, pour exercer tout droit accordé par les présentes, notamment un droit d'accès pour communiquer du chemin public au Fonds servant;

e) Un droit comportant l'interdiction pour toute personne d'ériger quelque construction ou structure sur, au-dessus et en dessous du Fonds servant, sauf l'érection des clôtures de division et leurs barrières et des haies décoratives ainsi que les revêtements d'asphalte, de béton et autres, notamment le gazon, et l'interdiction de modifier l'élévation actuelle de ce Fonds servant, sauf avec le consentement écrit du Bénéficiaire;

f) Au cas de désistement ou d'abandon total ou partiel des droits précités, le Bénéficiaire pourra délaisser et abandonner ses ouvrages souterrains s'y rapportant, le cas échéant, tels quels et dans l'état du moment sur le Fonds servant.

**CONVENTIONS SPÉCIALES**

Il est spécialement convenu et entendu entre les Parties :

a) Que chaque Bénéficiaire est et demeurera propriétaire de ses Installations faites à l'intérieur des limites du Fonds servant;

b) Que chaque Bénéficiaire pourra céder, transporter ou autrement aliéner les droits réels et perpétuels qui lui sont consentis en vertu du présent acte à toutes entreprises de services publics;

**SERVITUDE RÉELLE**

Les droits ci-dessus accordés sont aussi établis et créés par le Cédant comme servitude réelle et perpétuelle sur le fonds servant, en faveur du fonds dominant ci-après décrit.

Tout propriétaire futur du fonds servant sera assujetti aux droits et obligations du Cédant créés aux termes des présentes, par le simple fait d'acquérir le droit de propriété du fonds servant. De même, les droits ci-dessus accordés sont établis et créés en faveur du Bénéficiaire en tant que propriétaire du fonds dominant. Tout propriétaire futur du fonds dominant sera assujetti aux droits et obligations du Bénéficiaire aux termes des présentes, par le simple fait d'acquérir le droit de propriété du fonds dominant.

**CONDITIONS**

Cette servitude est consentie sous réserve des conditions suivantes que le Bénéficiaire devra respecter :

a) Se tenir responsable de tous dommages découlant de la servitude et notamment de ceux causés par les actes ou omissions de ses employés, préposés, consultants ou entrepreneurs, soit au Fonds servant, soit à la propriété du Cédant, le tout conformément aux articles 1457 et suivants du Code civil du Québec, pourvu que ces dommages ne soient dus à aucune faute ou négligence du Cédant ou de tout autre propriétaire subséquent ou de l'un de ses employés, préposés, consultants, mandataires ou ayants droit et ne soient pas la conséquence inévitable de la présence à cet endroit desdites Installations;

b) Rétablir les lieux dans l'état où ils se trouvaient avant l'exécution des travaux et, sans limiter la généralité de ce qui précède, notamment rétablir clôtures, barrières, haies décoratives, revêtement d'allée et aménagement paysager dans un état comparable à celui existant avant l'exécution des travaux. Toutefois aucune indemnité ne sera payée pour la coupe, la destruction ou l'enlèvement des arbres, arbustes, branches ou buissons, racines situés sur le Fonds servant ou à proximité nuisant à l'exercice de la servitude.

**FONDS DOMINANT**

En vertu de l'article 140 de l'annexe C de la Charte, cette servitude peut être constituée sans description du fonds dominant.

**TRANSFERT**

À compter de la date de la signature du présent acte, le Bénéficiaire détient les droits ci-dessus relatés.

**CONSIDÉRATION**

La présente servitude est consentie en considération des avantages que le Cédant et le public en général retirent des Installations, dont quittance totale et finale.

**CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE SERVICE D'AQUEDUC**

La Ville et l'Acquéreur, stipulant pour lui-même, ses représentants et ayants droit, également nommé le « **Cédant** » aux fins de la présente section, créent par les présentes sur le **Fonds servant** ci-après désigné :

**DÉSIGNATION DU FONDS SERVANT**

Une partie du lot **CINQ MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (5 963 496)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de **Montréal**, décrite comme suit :

De figure trapézoïdale;

***BORNÉE*** ladite partie, vers le nord-ouest et le nord par le lot DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE MILLE DEUX CENT UN (Ptie 2 160 201) faisant partie de l'Autoroute 720; vers le nord-est par le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (Ptie 5 963 497); vers le sud par une autre partie du lot CINQ MILLIONS NEUF CENT TRENTE-SIX MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (Ptie 5 963 496), tous au susdit cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

***MESURANT*** six mètres et dix-sept centièmes (6,17 m) vers le nord-ouest, cinq mètres et dix-sept centièmes (5,17 m) le long d'un arc de cercle de sept cent quarante-neuf mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (749,97 m) de rayon vers le nord; trois mètres et trente centièmes (3,30 m) vers le nord-est; onze mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (11,98 m) le long d'un arc de cercle de sept cent cinquante-deux mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (752,97 m) de rayon vers le sud.

***CONTENANT*** en superficie vingt-cinq mètres carrés et sept dixièmes (25,7 m²).

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI) et tous les lots auxquels il est fait référence sont du même cadastre.

Le tout tel qu'indiqué à la description technique et au plan préparés par Johanne Rangers, arpenteur-géomètre, le 2 novembre 2016 sous le numéro 1089 de ses minutes (dossier 21896), plan V-79 Saint-Antoine, dont copie conforme est annexée au présent acte après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les Parties en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommé le « **Fonds servant** »

une servitude réelle et perpétuelle de service d'aqueduc, pour en permettre l'usage par la Ville de Montréal, (ci-après nommée le « Bénéficiaire »), laquelle servitude comprend les droits réels et perpétuels suivants en faveur du Bénéficiaire, savoir :

a) Un droit de placer, remplacer, construire, réparer, entretenir, inspecter, maintenir, ajouter et exploiter sur, au-dessus et en dessous du Fonds servant, des aqueducs, soit souterraines, soit à la fois aériennes et souterraines, y compris tous autres appareils et accessoires respectifs se rapportant à ces divers genres de construction, nécessaires ou utiles à leur bon fonctionnement (les « Installations »);

b) Un droit de circuler à pied ou en véhicule sur le Fonds servant et, si nécessaire, en dehors du Fonds servant, pour exercer tout droit accordé par les présentes, notamment un droit d'accès pour communiquer du chemin public au Fonds servant;

c) Un droit comportant l'interdiction pour toute personne d'ériger quelque construction ou structure sur, au-dessus et en dessous du Fonds servant, sauf l'érection des clôtures de division et leurs barrières et des haies décoratives ainsi que les revêtements d'asphalte, de béton et autres, notamment le gazon, et l'interdiction de modifier l'élévation actuelle de ce Fonds servant, sauf avec le consentement écrit du Bénéficiaire;

d) Au cas de désistement ou d'abandon total ou partiel des droits précités, le Bénéficiaire pourra délaisser et abandonner ses ouvrages souterrains s'y rapportant, le cas échéant, tels quels et dans l'état du moment sur le Fonds servant.

**CONVENTIONS SPÉCIALES**

Il est spécialement convenu et entendu entre les Parties :

a) Que chaque Bénéficiaire est et demeurera propriétaire de ses Installations faites à l'intérieur des limites du Fonds servant;

b) Que chaque Bénéficiaire pourra céder, transporter ou autrement aliéner les droits réels et perpétuels qui lui sont consentis en vertu du présent acte à toutes entreprises de services publics;

**SERVITUDE RÉELLE**

Les droits ci-dessus accordés sont aussi établis et créés par le Cédant comme servitude réelle et perpétuelle sur le fonds servant, en faveur du fonds dominant ci-après décrit.

Tout propriétaire futur du fonds servant sera assujetti aux droits et obligations du Cédant créés aux termes des présentes, par le simple fait d'acquérir le droit de propriété du fonds servant. De même, les droits ci-dessus accordés sont établis et créés en faveur du Bénéficiaire en tant que propriétaire du fonds dominant. Tout propriétaire futur du fonds dominant sera assujetti aux droits et obligations du Bénéficiaire aux termes des présentes, par le simple fait d'acquérir le droit de propriété du fonds dominant.

**CONDITIONS**

Cette servitude est consentie sous réserve des conditions suivantes que le Bénéficiaire devra respecter :

a) Se tenir responsable de tous dommages découlant de la servitude et notamment de ceux causés par les actes ou omissions de ses employés, préposés, consultants ou entrepreneurs, soit au Fonds servant, soit à la propriété du Cédant, le tout conformément aux articles 1457 et suivants du Code civil du Québec, pourvu que ces dommages ne soient dus à aucune faute ou négligence du Cédant ou de tout autre propriétaire subséquent ou de l'un de ses employés, préposés, consultants, mandataires ou ayants droit et ne soient pas la conséquence inévitable de la présence à cet endroit desdites Installations;

b) Rétablir les lieux dans l'état où ils se trouvaient avant l'exécution des travaux et, sans limiter la généralité de ce qui précède, notamment rétablir clôtures, barrières, haies décoratives, revêtement d'allée et aménagement paysager dans un état comparable à celui existant avant l'exécution des travaux. Toutefois aucune indemnité ne sera payée pour la coupe, la destruction ou l'enlèvement des arbres, arbustes, branches ou buissons, racines situés sur le Fonds servant ou à proximité nuisant à l'exercice de la servitude.

**RESPONSABILITÉ DU CÉDANT**

En tout temps, les travaux d'excavation, de dynamitage ou de construction ne doivent entrainer de dommages à la conduite d'aqueduc. Pour ce faire, le Cédant doit prendre notamment les mesures suivantes en phase de construction :

1) la fondation du nouveau bâtiment ne doit pas générer de charge additionnelle sur la conduite;

2) le bâtiment doit demeurer stable lors d'une intervention future pour

réparer, remplacer ou réhabiliter la conduite;

3) la construction du nouveau bâtiment ne doit pas créer de dommage à la conduite;

Il est de la responsabilité du Cédant de s'assurer qu'une excavation pour réparer ou remplacer la conduite d'aqueduc ne déstabilisera pas le nouveau bâtiment. En d'autres termes, la Ville n'aura pas à supporter la structure du bâtiment pour pouvoir dégager la conduite d'aqueduc.

4) choisir la méthode d'excavation appropriée qui permet de s'assurer de l'intégrité de la conduite en tout temps;

5) fournir un plan d'excavation signé et scellé par un ingénieur membre de l'ordre des ingénieurs du Québec (ci-après l'« OIQ »), montrant les étapes d'excavation, les mesures de mitigation;

6) choisir la méthode de dynamitage et la charge minimale requise pour ne pas endommager la conduite d'aqueduc et fournir les plans de tirs signés et scellés par un ingénieur expert en dynamitage, membre en règle de l'OIQ;

7) s'assurer de limiter les vibrations de sorte que la vitesse maximale des particules (VMP), mesurée à côté de la conduite, demeurent inférieures aux valeurs limites. La vitesse (VPM) limite choisie selon la fréquence doit être validée par un ingénieur spécialisé en dynamitage membre en règle de l'OIQ. Ce dernier doit démontrer qu'elle est adéquate pour ne pas provoquer de dommage à la conduite. Dans le cas contraire, il doit l'abaisser et proposer une vitesse sécuritaire qui ne provoquerait aucun dommage à la conduite. La vitesse des particules ne doit pas dépasser 25 mm/s;

8) installer le nombre requis d'appareils de mesure de type sismographe enregistreur pour vérifier et enregistrer en continu les vibrations transmises sur la partie la plus rapprochée de la conduite d'aqueduc;

9) pour chacun des sautages, informer suffisamment à l'avance le représentant de la Ville de l'endroit et de l'heure exacte où le dynamitage aura lieu de même que de(s) l'endroit(s) où l'(les) appareil(s) effectuera (ont) l'(les) enregistrement(s);

10) noter qu'aucun dynamitage n'est permis à moins de 8 mètres de la conduite d'aqueduc;

11) mis à part le dynamitage, mesurer les vibrations lors de bris de roc à l'aide d'équipement mécanique ou lors de toute opération susceptible d'engendrer des vibrations sur la conduite d'aqueduc;

12) une fois la conduite exposée, procéder à une inspection visuelle de cette dernière, et signaler tout défaut apparent;

13) faire une demande d'excavation et de forage auprès du Service de l'eau de la Ville de Montréal 15 jours ouvrables avant le début des travaux. La demande doit être acheminée à dep_demande_forage-excavation@ville.montreal.qc.ca.

**FONDS DOMINANT**

L'immeuble décrit comme « fonds dominant » est constitué du réseau de conduites d'aqueduc de la Ville de Montréal relevant de la compétence de son conseil d'agglomération. Ledit réseau étant connu sous la fiche FITNO numéro 65-B-107 350 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

**TRANSFERT**

À compter de la date de la signature du présent acte, le Bénéf iciaire détient les droits ci-dessus relatés.

**CONSIDÉRATION**

La présente servitude est consentie en considération des avantages que le Cédant et le public en général retirent de l'existence du réseau de conduites d'aqueduc, dont quittance totale et finale.

**AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement aux présentes est suffisant, s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire à l'adresse indiquée ci-dessous :

a) La Ville : à l'attention de la Directrice – Direction des transactions immobilières, Service de la gestion et de la planification immobilière, au 303, rue Notre-Dame Est, 2e étage, Montréal, H2Y 3Y8; avec une copie conforme à l'attention du greffier de la Ville, au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6.

b) L'Acquéreur : à l'attention du président, au 1000, rue Amherst, bureau 201, Montréal, province de Québec, H2L 3K5 avec copie conforme à l'attention de Zurirma LING, chargée de projet chez Groupe CDH, au 1000, rue Amherst, bureau 201, Montréal, province de Québec, H2L 3K5.

Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Acquéreur fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

**DÉLAIS**

Les délais mentionnés aux présentes sont de rigueur. Toutefois, pour déterminer le défaut de l'Acquéreur en raison de quelque délai fixé dans cet acte, on doit tenir compte de tout retard apporté par la Ville elle-même, lorsque tel retard peut raisonnablement empêcher ou retarder l'accomplissement par l'Acquéreur de ses engagements, ainsi que de toute force majeure, auquel cas les délais seront étendus d'autant.

**RÉPARTITIONS**

Aucune répartition n'est nécessaire aux fins des présentes.

**DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT**

Le présent acte de vente constitue l'entente complète entre l'Acquéreur et la Ville quant à son objet. En conséquence, le présent acte annule toutes les ententes précédentes.

**PRIX**

Cette vente est faite pour le prix de **UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE-SIX MILLE CINQ CENT QUATORZE DOLLARS (1 566 514 $)** que la Ville reconnaît avoir reçu de l'Acquéreur, et ce, conformément à la *Politique de vente de terrains municipaux aux fins de logement social et communautaire*, dont quittance totale et finale.

**CLAUSE INTERPRÉTATIVE**

Le préambule fait partie intégrante de la présente vente.

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice-versa et tout mot écrit au genre masculin comprend aussi le genre féminin et vice-versa.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chacune des dispositions des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

Le silence de la Ville ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation à tel droit ou recours.

**DÉCLARATION DES PARTIES RELATIVEMENT À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)**

Le prix de vente exclut la T.P.S. et la T.V.Q.

En conséquence, si la présente vente est taxable selon les dispositions de la *Loi sur la taxe d'accise* (L.R.C. 1985, ch. E-15) et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1), l'Acquéreur effectuera lui-même le paiement de la T.P.S. et de la T.V.Q. auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération de la Ville.

Si les servitudes créées aux termes des présentes sont taxables selon les dispositions des lois mentionnées ci-dessus, la Ville effectuera elle-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération du Cédant.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749 RT0001;
T.V.Q. : 1006001374 TQ0002;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être

L'Acquéreur déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : (●) (à confirmer);
T.V.Q. : (●) (à confirmer);

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être

**MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ALINÉA 1 DE L'ARTICLE 9 DE**

**LA *LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES***

Les Parties font les déclarations suivantes :

a) Le nom du cédant est : VILLE DE MONTRÉAL;

b) Le nom du cessionnaire est : COOPÉRATIVE D'HABITATION DE LA MONTANGE VERTE;

c) le siège du cédant est au : 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;

d) le siège du cessionnaire est le 1000, rue Amherst, bureau 201, Montréal, province de Québec, H2L 3K5;

e) l'Immeuble est entièrement située sur le territoire de la Ville de Montréal;

f) Le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE-SIX MILLE CINQ CENT QUATORZE DOLLARS (1 566 514,00 $);

g) la valeur de l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de TROIS MILLIONS SEPT CENT NEUF MILLE CINQUANTE-SIX DOLLARS (3 709 056 $) (TROIS MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-SIX MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (3 566 400,00 $) x le facteur comparatif (1,04));

h) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire, est de : TROIS MILLIONS SEPT CENT NEUF MILLE CINQUANTE-SIX DOLLARS (3 709 056 $);

i) le montant du droit de mutation s'élève à la somme de QUATRE-VINGT-TROIS MILLE CINQ CENT SOIXANTE-NEUF DOLLARS ET QUARANTE CENTS (83 569,40 $);

j) il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la loi.

**DONT ACTE** à Montréal, sous le numéro

des minutes du notaire soussigné.

**LECTURE FAITE**, sauf au représentant de la Ville qui a expressém ent dispensé le notaire de lui faire lecture de l'acte, les Parties signent en présence du notaire soussigné.

_____
**VILLE DE MONTRÉAL**
Par : (●) (à confirmer)

_____
**COOPÉRATIVE D'HABITATION DE LA MONTAGNE VERTE**
Par : (●) (à confirmer), président

_____
**Me Tommy FRÉCHETTE, notaire**

COPIE CONFORME à l'original des présentes demeuré en mon étude

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**

**Dossier # : 1184962010**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières |
| **Objet :** | Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté nord de la rue Saint-Jacques et à l'est de la rue de la Montagne dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie 1 142,7 m², pour un montant de 1 566 514 $, plus les taxes applicables. Fermer et retirer du domaine public le lot 5 963 496 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H05-005-7970-05 |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

GDD 1184962010 - Vente Coopérative d'habitation de la Montagne verte.xlsx

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Mustapha CHBEL
Agent de gestion des ressources financières
**Tél :** 514 872-0470

Co-Auteur
Christian Borys
Conseiller Budgétaire
Tél: 514-872-5676

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-02

Yves COURCHESNE
Directeur de service- finances et trésorier
**Tél :** 514 872-6630

**Division :** Service des finances

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 20.22

2020/01/30 17:00

(2)

**Dossier # : 1197026002**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles et informationnelles |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens |
| **Compétence d'agglomération :** | Services de police et sécurité incendie |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Conclure une entente-cadre avec Les industries Centaure Ltée, pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois avec l'option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 1 529 231.89$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17639 (6 soumissionnaires). |

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois avec l'option de prolongation de 12 mois par laquelle Les industries Centaure Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des munitions de pratique 9mm frangibles, pour une somme maximale de 1 529 231.89 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17639.

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-01-08 11:48

**Signataire :** Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1197026002** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles et informationnelles |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens |
| **Compétence d'agglomération :** | Services de police et sécurité incendie |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Conclure une entente-cadre avec Les industries Centaure Ltée, pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois avec l'option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 1 529 231.89$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17639 (6 soumissionnaires). |

## CONTENU

### CONTEXTE

Conclure une entente-cadre avec Les industries Centaure Ltée, pour l'achat de munitions de pratique 9 mm frangibles utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois avec l'option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 1 529 231.89$, taxes incluses, suite à l'appel d'offres public 19-17639 (6 soumissionnaires).
Ces munitions sont requises afin de permettre aux policiers de maintenir leur niveau de compétences au tir. Le ministère de la Sécurité publique oblige les policiers du Québec à se soumettre à une requalification annuelle, selon les normes certificatives émises par l'École Nationale de police du Québec (ÉNPQ).

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0593 - 22 novembre 2018 - Autoriser la deuxième prolongation du contrat avec la firme Les Industries Centaure Ltée pour l'achat de munitions de pratique 9 mm frangibles, pour une période de douze (12) mois, soit du 29 octobre 2018 au 28 octobre 2019 - Appel d'offres public 15-14660 - Montant maximal estimé pour la deuxième prolongation : 937 630,32$, taxes incluses.
CG17 0466 - 28 septembre 2017 - Autoriser la prolongation du contrat avec la firme Les Industries Centaure Ltée pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangible, pour une période de douze (12) mois, soit du 29 octobre 2017 au 28 octobre 2018 - Appel d'offres public 15-14660 - Montant maximal estimé pour la première prolongation : 937 630.32$, taxes incluses.

CG15 0604 - 29 octobre 2015 - Conclure avec la firme Les industries Centaure Ltée, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec l'option d'une prolongation de 12 mois pour un maximum de 2 prolongations, pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées par le SPVM, pour une somme maximale de 1 875 260.65 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14660 - 4 soumissionnaires.

**DESCRIPTION**

L'achat de 3 600 000 cartouches de 9 x19 mm Luger frangibles de marque Centaure pour la formation de tir des policiers du SPVM. L'unité de mesure de ces produits est par mille (cartouche/1000), la quantité pour la période de 24 mois est donc de 3600. La quantité prévisionnelles pour l'année (12 mois) d'option est de 1800.

| ARTICLE | Quantité initiale | Unité de mesure | Prix unitaire | Coût total |
|---|---|---|---|---|
| Cartouches 9 x 19 mm Luger frangible | 3600 | Cartouche/ Mille | 369.46 $ | 1 330 056.00 $ |
| | | | MONTANT TOTAL (AVANT TAXES) | 1 330 056.00 $ |
| | | | TPS (5%) | 66 502.80 $ |
| | | | TVQ (9.975%) | 132 673.09 $ |
| | | | MONTANT TOTAL (AVEC TAXES) | 1 529 231.89 $ |

La prévision de la consommation a été évaluée en collaboration avec les maîtres instructeurs de tir de la Section emploi de la force de la Division de la Formation, et ce, en tenant compte de l'historique de consommation, du nombre de policiers à requalifier annuellement au tir, ainsi que du programme de formations spécialisées.

**JUSTIFICATION**

Selon les règles administratives, les documents d'appel d'offres ont été préparés par le Service de l'approvisionnement en collaboration avec la Division des ressources matérielles et informationnelles (DRMI). L'appel d'offres public 19-17639 fut publié du 6 mai au 6 juin 2019 (30 jours). Il y a eu onze (11) preneurs de cahier des charges, dont six (6) qui ont soumissionné. Une firme fut déclarée non-conforme pour des raisons techniques.

| SOUMISSIONS CONFORMES | PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES) | TOTAL (TAXES INCLUSES) |
|---|---|---|
| LES INDUSTRIES CENTAURE LTÉE | 1 529 231.89 $ | 1 529 231.89 $ |
| Rampart Internationnal Corp. | 1 647 361.80 $ | 1 647 361.80 $ |
| Centre récréatif d'armes à feu de Montréal inc (CRAFM inc.) | 1 739 870.69 $ | 1 739 870.69 $ |
| Korth Group Ltd. | 2 127 497.40 $ | 2 127 497.40 $ |
| Anthony Aleksic-Metak Distributing Ltd. | 2 666 006.73 $ | 2 666 006.73 $ |
| Dernière estimation réalisée ($) | 1 800 000.00 $ | 1 800 000.00 $ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) | | -270 768.11 $ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) | | -15.04 |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) | | 118 129.91 $ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) | | 7.72 |

L'estimation initiale était de 1 800 000 $ (taxes incluses). Ce qui représente une différence à la baisse de 15.04 % par rapport à la soumission reçue. L'estimation des coûts fut basée sur les prix soumis de la précédente entente. La demande mondiale actuelle en munition est moins importante que lors de la conclusion de la dernière entente ce qui explique la baisse du prix de la présente soumission.

Ce contrat est d'une durée de 24 mois (du 3 février 2020 au 3 février 2022) et comporte une année d'option (12 mois). L'année d'option représente un montant de 783 697.19 $ selon la quantité prévisionnelle de 1 800 000 cartouches. La présente soumission a été prolongée compte tenu des divers délais administratifs, la lettre de confirmation de la prolongation est annexée au présent dossier.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi de l'intégrité en matière de contrats publics, l'entreprise n'avait pas à fournir l'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits budgétaires pour les dépenses sont prévus dans au budget de fonctionnement. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Les imputations comptables sont détaillées dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les munitions de pratique de type frangibles ne comportent pas de plomb.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une rupture d'inventaire de munitions de pratique compromettrait la qualification de tir qui est indispensable au maintien des compétences des policiers.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Suite à l'adoption de la résolution par le conseil d'agglomération, des bons de commande seront transmis au fournisseur selon les besoins pour la durée du contrat.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Thi Ly PHUNG)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Andres LARMAT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

**Parties prenantes**

Lecture :

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maline GAGNÉ-TRINQUE
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 514 280-3404
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-03

Martin M BERNIER
Chef de section ressources matérielles et tehnologiques

**Tél :** 514-280-3195
**Télécop. :**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc CHARBONNEAU
Directeur adjoint
**Tél :** 514 280-2602
**Approuvé le :** 2019-12-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain CARON
Directeur
**Tél :** 514-280-2005
**Approuvé le :** 2020-01-07

Montréal

**Service de l'approvisionnement**
**Direction générale adjointe – Services institutionnels**
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

**PAR COURRIEL**

Le 15 janvier 2020

Monsieur Eric Paquet
Les Industries Centaure Ltée
1234, avenue Godin
Laval (Quebec) H7E 2T2

Courriel: centaure@aei.ca

**Objet : Prolongation de la durée de validité de soumission**
**Appel d'offres n° 19-17639**
**ACQUISITION DE CARTOUCHES 9X19MM LUGER FRANGIBLE POUR LA FORMATION DE TIR DU SPVM**

---

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 31 mars 2020.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies avec les soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues, ayant répondu de façon affirmative à la demande de prolongation de la durée de validité de leur soumission.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant 9h00 le** 16 janvier 2020.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le délai de prolongation :

Signature — 15 JAN 2020 — Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature — Date

Johanne Langlois
Agente d'approvisionnement II
Courriel: johanne.langlois@montreal.ca

LN86Fbssp

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition**

**Dossier # : 1197026002**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles et informationnelles |
| **Objet :** | Conclure une entente-cadre avec Les industries Centaure Ltée, pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois avec l'option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 1 529 231.89$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17639 (6 soumissionnaires). |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

**FICHIERS JOINTS**

19-17639 pv.pdf 19-17639_Detcah.pdf 19-17639_Tableau de vérification vf.pdf

19-17639_ Intervention V2.pdf

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Andres LARMAT
Agent d'approvisionnement
**Tél :** 514 872-5502

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-11

Lina PICHÉ
C/S app.strat.en biens
**Tél :** 514-872-5149
**Division :** Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
## ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres : 19-17639 — No du GDD : 1197026002

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de cartouches 9X19mm Luger frangible pour la formation de tir du SPVM

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 6 - 5 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 6 - 6 - 2019

Ouverture faite le : 6 - 6 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 29 - 5 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 11

Nbre de soumissions reçues : 6

% de réponses : 54,55

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 16,67

| Soumission(s) rejetée(s) (nom) | Motif de rejet: administratif et / ou technique |
|---|---|
| Agence Gravel inc. | Erreur de prix unitaires, ne peuvent être corrigés, totaux anormalement bas |

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Date d'échéance initiale : 4 - 10 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 117 jrs

Date d'échéance révisée : 31 - 3 - 2020

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

| Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | Montant net payable (TTI) | √ | # Lot |
|---|---|---|---|---|
| Les industries centaure Ltée | 1 529 231,89 $ | 1 396 392,54 $ | √ | |
| * Rampart International Corp. | 1 504 440,00 $ | 1 502 971,38 $ | | |
| Centre récréatif d'armes à feu de Montréal inc. (CRAFM inc.) | 1 739 870,69 $ | | | |
| Korth Group Ltd. | 2 127 497,40 $ | | | |
| Anthony Aleksic-Metak Distributing, Ltd | 2 666 006,73 $ | | | |

### Information additionnelle

* TVQ non applicable (fournisseur ontarien)
Raisons de désistement:
-La firme étant implantée en Europe, elle ne peut respecter le délais de livraison exigés;
-La soumission a été déposée via un partenaire;
-La firme n'offre pas de munition rechargée.

Préparé par : J. Langlois pour Zoulikha Seghir — Le 11 - 12 - 2019

**Numéro de l'appel d'offres : 19-17639**
**Titre :Acquisition de cartouches 9X19mm Luger frangible pour la formation de tir du SPVM**
**Date d'ouverture des soumissions : 06 juin 2019**

| Article | Quantité | Agence Gravel inc. | | Centre récréatif d'armes à feu de Montréal inc. (CRAFM inc.) | | Les industries centaure Ltée | | Anthony Aleksic-Metak Distributing, Ltd | | Korth Group Ltd. | | Rampart International Corp. | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | **Prix unitaire** | **Montant total** | **Prix unitaire** | **Montant total** | **Prix unitaire** | **Montant total** | **Prix unitaire** | **Montant total** | **Prix unitaire** | **Montant total** | **Prix unitaire** | **Montant total** |
| 1 Acquisition de cartouches 9X19mm Luger frangible pour la formation de tir du SPVM | 3600 | 0,523 $ | 1 882,80 $ | 420,35 $ | 1 513 260,00 $ | 369,46 $ | 1 330 056,00 $ | 644,10 $ | 2 318 770,80 $ | 514,00 $ | 1 850 400,00 $ | 398,00 $ | 1 432 800,00 $ |
| **Total avant taxes** | | | 128 882,80 $ | | 1 513 260,00 $ | | 1 330 056,00 $ | | 2 318 770,80 $ | | 1 850 400,00 $ | | 1 432 800,00 $ |
| **TPS 5 %** | | | 6 444,14 $ | | 75 663,00 $ | | 66 502,80 $ | | 115 938,54 $ | | 92 520,00 $ | | 71 640,00 $ |
| **TVQ 9,975 %** | | | 12 856,06 $ | | 150 947,69 $ | | 132 673,09 $ | | 231 297,39 $ | | 184 577,40 $ | | |
| **Montant total** | | | **148 183,00 $** | | **1 739 870,69 $** | | 1 529 231,89 $ | | 2 666 006,73 $ | | **2 127 497,40 $** | | 1 504 440,00 $ |
| Commentaire | | erreur sur le prix unitaire | | OK | | OK | | Alberta. A inclut la TVQ | | Alberta qui détient un NEQ. TVQ non calculée dans sa soumission | | Ontario . TVQ non calculée dans sa soumission | |
| Montant soumission | | **2 164 749,30** | | **1 739 870,69** | | **1 529 231,89** | | **2 666 006,73** | | **1 942 920,00** | | **1 504 440,00** | |

Remarque :

- Non-conforme
- Correction - Erreur de calcul
- Plus bas soumissionnaire conforme
- Taxes nettes payables (4,9875 %) par la Ville

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Taxes nettes payables (4,9875 %) par la Ville | | | | | | | 66 336,54 $ | | | | | | 71 460,90 $ |
| **TOTAL SOUMISSION (DÉPENSE NETTE PAYABLE PAR LA VILLE) :** | | N/A | | **1 587 371,91 $** | | **1 396 392,54 $** | | | **2 432 332,60 $** | | **1 941 023,34 $** | | **1 504 260,90 $** |

Dans le cadre du présent Appel d'Offres, le pourcentage de taxes nettes payables par le DONNEUR D'ORDRE est de 4,9875%.
c) Calcul
**Pour déterminer la dépense nette, le calcul se fait de la manière suivante :**
Utiliser cette formule : D = (Ms + Mo) x (1 + %Tn)
D : dépense découlant de la Soumission
Ms : montant hors taxes de la Soumission
Mo : montant hors taxes des options de renouvellement
**%Tn : pourcentage de taxes nettes payables par le DONNEUR D'ORDRE**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

# Liste des commandes

**Numéro** : 19-17639
**Numéro de référence** : 1265140
**Statut** : En attente des résultats d'ouverture
**Titre** : Acquisition de cartouches 9X19mm Luger frangible pour la formation de tir du SPVM

| Organisation | Contact | Date et heure de commande | Addenda envoyé |
|---|---|---|---|
| Agence Gravel Inc.<br>5175, John Molson<br>Québec, QC, g1x3x4<br>NEQ : 1173344889 | Monsieur Anthony Beebe<br>Téléphone : 866 682-3003<br>Télécopieur : | **Commande : (1590937)**<br>2019-05-08 8 h 15<br>**Transmission :**<br>2019-05-08 8 h 15 | 3124136 - 19-17639 Addenda N°1 (Questions/Réponses)<br>2019-05-09 12 h 40 - Courriel<br>3135533 - 19-17639 Addenda N°2 (Questions/Réponses)<br>2019-05-29 13 h 52 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| CRAFM inc<br>2206 52e ave<br>Montréal, QC, h8t 2y3<br>NEQ : 1163036917 | Madame Lizie-Anne Perron<br>Téléphone : 514 635-4867<br>Télécopieur : | **Commande : (1592153)**<br>2019-05-09 15 h 10<br>**Transmission :**<br>2019-05-09 15 h 10 | 3124136 - 19-17639 Addenda N°1 (Questions/Réponses)<br>2019-05-09 15 h 10 - Téléchargement<br>3135533 - 19-17639 Addenda N°2 (Questions/Réponses)<br>2019-05-29 13 h 52 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Facta Global<br>cp 398 succ place d'armes<br>Montréal, QC, H2Y3H1<br>http://www.factaglobal.com NEQ : 1168430438 | Monsieur G. Pelletier<br>Téléphone : 1866 632-2821<br>Télécopieur : | **Commande : (1590349)**<br>2019-05-07 9 h 45<br>**Transmission :**<br>2019-05-07 9 h 45 | 3124136 - 19-17639 Addenda N°1 (Questions/Réponses)<br>2019-05-09 12 h 40 - Courriel<br>3135533 - 19-17639 Addenda N°2 (Questions/Réponses)<br>2019-05-29 13 h 52 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| GTDS<br>1200 Boul. Chomedey<br>Suite 320<br>Laval, QC, H7V3z3<br>NEQ : 1162908231 | Monsieur Gabriel Roy<br>Téléphone : 514 572-2221<br>Télécopieur : | **Commande : (1591119)**<br>2019-05-08 10 h 29<br>**Transmission :**<br>2019-05-08 10 h 29 | 3124136 - 19-17639 Addenda N°1 (Questions/Réponses)<br>2019-05-09 12 h 40 - Courriel<br>3135533 - 19-17639 Addenda N°2 (Questions/Réponses)<br>2019-05-29 13 h 52 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Korth Group ltd.<br>64186 393 Loop East<br>OKOTOKS, AB, T1S0L1<br>NEQ : 1171039630 | Monsieur Jason Ross<br>Téléphone : 705 706-4099<br>Télécopieur : | **Commande : (1590898)**<br>2019-05-08 7 h 38 | 3124136 - 19-17639 Addenda N°1 (Questions/Réponses)<br>2019-05-09 12 h 40 - Courriel |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | **Transmission :** 2019-05-08 7 h 38 | 3135533 - 19-17639 Addenda N°2 (Questions/Réponses) 2019-05-29 13 h 52 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| ☐ | Les Industries Centaure Ltée.<br>1234 AV GODIN<br>Laval, QC, H7E 2T2<br>NEQ : 1140205940 | Monsieur Xxxx Xxxx<br>Téléphone : 450 661-5517<br>Télécopieur : | **Commande : (1590129)** 2019-05-07 7 h 19<br>**Transmission :** 2019-05-07 7 h 19 | 3124136 - 19-17639 Addenda N°1 (Questions/Réponses) 2019-05-09 12 h 40 - Courriel<br>3135533 - 19-17639 Addenda N°2 (Questions/Réponses) 2019-05-29 13 h 52 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| ☐ | LLOYD LIBKE LAW ENFORCEMENT SALES<br>19 INGRAM DR<br>TORONTO, ON, M6M 2L7<br>NEQ : | Monsieur Domenic Saverino<br>Téléphone : 416 242-3257<br>Télécopieur : 416 242-2829 | **Commande : (1591733)** 2019-05-09 9 h 15<br>**Transmission :** 2019-05-09 9 h 15 | 3124136 - 19-17639 Addenda N°1 (Questions/Réponses) 2019-05-09 12 h 40 - Courriel<br>3135533 - 19-17639 Addenda N°2 (Questions/Réponses) 2019-05-29 13 h 52 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| ☐ | M.D. CHARLTON CO. LTD<br>PO BOX 153<br>BRENTWOOD BAY, BC, V8M 1R3<br>NEQ : | Monsieur Frederic Duchesne-Frienze<br>Téléphone : 450 224-4826<br>Télécopieur : | **Commande : (1599873)** 2019-05-27 13 h 45<br>**Transmission :** 2019-05-27 13 h 45 | 3124136 - 19-17639 Addenda N°1 (Questions/Réponses) 2019-05-27 13 h 45 - Téléchargement<br>3135533 - 19-17639 Addenda N°2 (Questions/Réponses) 2019-05-29 13 h 52 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| ☐ | Metak Distributing<br>PO Box 2071<br>Strathmore, AB, T1P1K1<br>NEQ : | Monsieur Anthony Aleksic<br>Téléphone : 403 519-7250<br>Télécopieur : 587 701-5050 | **Commande : (1594792)** 2019-05-15 11 h 53<br>**Transmission :** 2019-05-15 11 h 53 | 3124136 - 19-17639 Addenda N°1 (Questions/Réponses) 2019-05-15 11 h 53 - Téléchargement<br>3135533 - 19-17639 Addenda N°2 (Questions/Réponses) 2019-05-29 13 h 52 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| ☐ | Pcamiot Consultation<br>2801 Ruisseau St-Georges Sud<br>Saint-Jacques, QC, J0K2R0<br>http://www.pcamiotconsulting.com NEQ : 2272370802 | Monsieur Pierre Camiot<br>Téléphone : 514 813-1217<br>Télécopieur : | **Commande : (1593729)** 2019-05-13 20 h 29<br>**Transmission :** 2019-05-13 20 h 29 | 3124136 - 19-17639 Addenda N°1 (Questions/Réponses) 2019-05-13 20 h 29 - Téléchargement<br>3135533 - 19-17639 Addenda N°2 (Questions/Réponses) 2019-05-29 13 h 52 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| ☐ | Rampart International Corp<br>2574 Sheffield Road | Monsieur Armon Vaziri<br>Téléphone : 613 729-0446<br>Télécopieur : | **Commande : (1596024)** 2019-05-17 9 h 41 | 3124136 - 19-17639 Addenda N°1 (Questions/Réponses) 2019-05-17 9 h 41 - Téléchargement |

Ottawa, ON, K1B 3V7
http://www.rampartcorp.com NEQ :

**Transmission :**
2019-05-17 9 h 41

3135533 - 19-17639 Addenda N°2 (Questions/Réponses)
2019-05-29 13 h 52 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**

**Dossier # : 1197026002**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles et informationnelles |
| **Objet :** | Conclure une entente-cadre avec Les industries Centaure Ltée, pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois avec l'option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 1 529 231.89$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17639 (6 soumissionnaires). |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

GDD 1197026002_Industries Centaure Ltée.xls

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Thi Ly PHUNG
Conseillère budgétaire
**Tél :** 514-280-9146

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-10

Line DESJARDINS
Chef d'équipe
**Tél :** 514-280-2192
**Division :** Services des finances, Direction du conseil et du soutien financier

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 20.23

2020/01/30 17:00

(2)

**Dossier # : 1197026001**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles et informationnelles |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens |
| **Compétence d'agglomération :** | Services de police et sécurité incendie |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Conclure une entente-cadre avec la firme Korth Group Ltd, pour l'acquisition de munitions de calibre 9mm pour les pistolets de service du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 149 410.01 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17396 (2 soumissionnaires - 1 seul conforme). |

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, par laquelle la firme Korth Group Ltd s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des munitions de calibre 9mm, pour une somme maximale de 149 410.01 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17396 (2 soumissionnaires - 1 seul conforme).

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-01-10 12:59

**Signataire :** Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1197026001** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles et informationnelles |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens |
| **Compétence d'agglomération :** | Services de police et sécurité incendie |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Conclure une entente-cadre avec la firme Korth Group Ltd, pour l'acquisition de munitions de calibre 9mm pour les pistolets de service du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 149 410.01 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17396 (2 soumissionnaires - 1 seul conforme). |

## CONTENU

### CONTEXTE

Conclure une entente-cadre avec la firme Korth Group Ltd, pour l'acquisition de munitions de calibre 9mm pour les pistolets de service du Service de police de la Ville de Montréal (AO 19-17396), pour une somme maximale de 149 410.01 $, taxes incluses (2 soumissionnaires).
Les munitions de service sont changées aux deux ans afin d'en assurer leur efficacité. Les cartouches distribuées aux policiers, qui sont eux-mêmes à l'extérieur, sont sujettes aux variations de température (froid, humidité, chaleur etc.). De plus, le chargement et le déchargement quotidien de l'arme de service usent les munitions qui peuvent ainsi ne pas fonctionner lorsque requises ou exploser dans le canon. Le programme de changement des munitions de service tous les deux ans vise donc à minimiser ces risques déjà constatés par le passé.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

AO 17-16151- Date d'ouverture 2 juin 2017 - (BC 1207813) - Octroyer, en vertu de l'appel d'offres sur invitation (3 soumissionnaires), un contrat à la firme Les industries Centaure ltée pour la fourniture, sur demande, de munitions de service 9 mm Winchester RA9B-SPVM, pour arme de service.

### DESCRIPTION

Achat de 230 000 munitions de service de marque HORNADY, modèle Critical Duty, Flex-Lock 9mm+P, 135 grains, numéro de produit chez le fournisseur: 90225.

**JUSTIFICATION**

Selon les règles administratives, les documents d'appel d'offres ont été préparés par le Service de l'approvisionnement en collaboration avec la Division des ressources matérielles et informationnelles (DRMI). L'appel d'offres public 19-17396 fut publié du 17 avril au 7 mai 2019 (19 jours). La soumission a été reçue le 7 mai 2019 au Service de l'approvisionnement.

| **SOUMISSIONS CONFORMES** | **PRIX SOUMIS** (TAXES INCLUSES) | **TOTAL** (TAXES INCLUSES) |
|---|---|---|
| **KORTH GROUP LTD** | **149 410.01 $** | **149 410.01 $** |
| Dernière estimation réalisée ($) | 150 000.00 $ | 150 000.00 $ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation **($)**<br>VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation) | | -589.99 $ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation **(%)**<br>VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100] 0,00 % | | -0.39 |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse **($)**<br>VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse) | | N/A |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse **(%)**<br>VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100] | | N/A |

Il y a eu 6 preneurs de cahier de charge et 2 firmes ont déposé une soumission. Le second soumissionnaire a été exclu pour des raisons techniques.

Il n'y a pas d'année de prolongation. Les quantités requises seront commandées par bon de commande (BC) selon le besoin au cours de l'année 2020.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi de l'intégrité en matière de contrats publics, l'entreprise n'avait pas à fournir l'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût de cet achat est de 149 410.01$ taxes incluses (le fournisseur étant hors du Québec et non enregistré pour la TVQ, celle-ci sera auto-cotisée) ou 136 431.25$ net des ristournes de taxe.
Les crédits budgétaires pour les dépenses sont prévus dans le budget de fonctionnement. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Les imputations comptables sont détaillées dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le SPVM ne peut se permettre une rupture d'inventaire de munitions, ce qui compromettrait l'exercice de sa mission relative à la sécurité publique.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence au niveau des médias.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Suite à l'adoption de la résolution par le conseil d'agglomération un bon de commande sera transmis au fournisseur.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Andres LARMAT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Thi Ly PHUNG)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maline GAGNÉ-TRINQUE
Conseillière ressources matérielles et technologiques

**Tél :** 514 280-3404
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-26

Martin M BERNIER
Commandant, chef de section ressources matérielles et technologiques

**Tél :** 514-280-3195
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marc CHARBONNEAU
Directeur adjoint
**Tél :** 514 280-2602
**Approuvé le :** 2019-12-12

Sylvain CARON
Directeur
**Tél :** 514-280-2005
**Approuvé le :** 2020-01-07

Montréal

**Service de l'approvisionnement**
**Direction générale adjointe – Services institutionnels**
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

**PAR COURRIEL**

Le 15 janvier 2020

Monsieur Terry Korth
Korth Group LTD.
64186-393 Loop East
Okotoks (Alberta) T1S 0L1

Courriel : le@korthgroup.com

**Objet : Prolongation de la durée de validité de soumission**
**Appel d'offres n° 19-17396**
**Acquisition de munitions de calibre 9mm pour les pistolets de service du SPVM**

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 29 février 2020.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de votre part.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 22 janvier 2020.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation

X _____ Signature

January 16, 2020 Date

Je refuse le délai de prolongation

_____ Signature

_____ Date

Andrés Larmat
Agent d'approvisionnement II
Courriel: andres.larmat@ville.montreal.qc.ca

LN86Fbssp

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition**

**Dossier # : 1197026001**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles et informationnelles |
| **Objet :** | Conclure une entente-cadre avec la firme Korth Group Ltd, pour l'acquisition de munitions de calibre 9mm pour les pistolets de service du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 149 410.01 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17396 (2 soumissionnaires - 1 seul conforme). |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

**FICHIERS JOINTS**

19-17396 PV.pdf
19-17396_DetCah.pdf
19-17396_TCP v2.pdf
19-17396 - Intervention_13122019.pdf

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Andres LARMAT
Agent d'approvisionnement
**Tél :** 514 872-5502

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-13

Denis LECLERC
C/S app.strat.en biens
**Tél :** 514-872-5241
**Division :** Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
## ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres : 19-17396 — No du GDD : 1197026001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de munitions de calibre 9 mm pour les pistolets de service du SPVM

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 17 - 4 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 7 - 5 - 2019

Ouverture faite le : 7 - 5 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 19 jrs

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 6

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 33,33

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 50

| Soumission(s) rejetée(s) (nom) | Motif de rejet: administratif et / ou technique |
|---|---|
| CRAFM INC. | TECHNIQUE |

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 3 - 11 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 89 jrs

Date d'échéance révisée : 31 - 1 - 2020

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

| Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | √ | # Lot |
|---|---|---|---|
| KORTH GROUP LTD.* | 149 410,01 $ | √ | N/A |

### Information additionnelle

*Fournissseur situé en Alberta, ne charge pas la TVQ.
Désistements : sur six (6) preneurs du cahier des charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission; pour une (1) firme, son prix ne serait pas compétitif; une (1) firme n'aurait pas pu compléter la soumission dans le délai alloué et une autre n'a pas donnée de motif de désistement.

Préparé par : Andrés Larmat — Le 26 - 11 - 2019

**Service de l'approvisionnement**
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2

Montréal

# Tableau d'analyse des prix

**No de l'appel d'offres**
19-17396

**Agent d'approvisionnement**
Andrés Larmat

| Conformité | Oui |
|---|---|

| Soumissionnaires | Num. du Lot | Descreption du lot | Num. d'Item | Description d'item | Qté par période | Unité de mesure | Nombre de périodes | Prix unitaires | Données: Montant sans taxes | Données: Montant taxes incluses |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Korth Group Ltd** | | | | | | | | | | |
| | 0 | Munitions de service 9 mm | 1 | Cartouches par mille selon les marques et modèles acceptés au Devis technique | 230 | Mille | 1 | 565,00 $ | 129 950,00 $ | 149 410,01 $ |
| **Total (Korth Group Ltd)** | | | | | | | | | **129 950,00 $** | **149 410,01 $** |

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

# Liste des commandes

**Numéro** : 19-17396
**Numéro de référence** : 1259977
**Statut** : En attente des résultats d'ouverture
**Titre** : Acquisition de munitions de calibre 9 mm pour les pistolets de service du SPVM

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

| Organisation | Contact | Date et heure de commande | Addenda envoyé |
|---|---|---|---|
| CRAFM inc<br>2206 52e ave<br>Montréal, QC, h8t 2y3 | Madame Lizie-Anne Perron<br>Téléphone : 514 635-4867<br>Télécopieur : | **Commande : (1582273)**<br>2019-04-22 11 h 04<br>**Transmission :**<br>2019-04-22 11 h 04 | Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Korth Group ltd.<br>64186 393 Loop East<br>OKOTOKS, AB, T1S0L1 | Monsieur Jason Ross<br>Téléphone : 705 706-4099<br>Télécopieur : | **Commande : (1581273)**<br>2019-04-18 9 h 08<br>**Transmission :**<br>2019-04-18 9 h 08 | Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Les Industries Centaure Ltée.<br>1234 AV GODIN<br>Laval, QC, H7E 2T2 | Monsieur Xxxx Xxxx<br>Téléphone : 450 661-5517<br>Télécopieur : | **Commande : (1581227)**<br>2019-04-18 8 h 47<br>**Transmission :**<br>2019-04-18 8 h 47 | Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Metak Distributing<br>PO Box 2071<br>Strathmore, AB, T1P1K1 | Monsieur Anthony Aleksic<br>Téléphone : 403 519-7250<br>Télécopieur : 587 701-5050 | **Commande : (1581794)**<br>2019-04-18 15 h 23<br>**Transmission :**<br>2019-04-18 15 h 23 | Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Rampart International Corp<br>2574 Sheffield Road<br>Ottawa, ON, K1B 3V7<br>http://www.rampartcorp.com | Monsieur Armon Vaziri<br>Téléphone : 613 729-0446<br>Télécopieur : | **Commande : (1582278)**<br>2019-04-22 11 h 32<br>**Transmission :**<br>2019-04-22 11 h 32 | Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**

**Dossier # : 1197026001**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles et informationnelles |
| **Objet :** | Conclure une entente-cadre avec la firme Korth Group Ltd, pour l'acquisition de munitions de calibre 9mm pour les pistolets de service du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 149 410.01 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17396 (2 soumissionnaires - 1 seul conforme). |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

GDD 1197026001 - Korth Group Ltd.xls

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Thi Ly PHUNG
Conseillère budgétaire
**Tél :** 514-280-9146

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-28

Line DESJARDINS
Chef d'équipe
**Tél :** 514-280-2192
**Division :** Services des finances, Direction du conseil et du soutien financier

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 20.24

2020/01/30 17:00

(2)

**Dossier # : 1195006005**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire , Direction |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Acte mixte |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Conclure une entente-cadre avec la firme Sia Partenaires inc. pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en gestion du changement dans la mise en place du projet d'assistance à la gestion des interventions dans le réseau routier (AGIR) de la Ville de Montréal, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 526 125,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17876) - (3 soumissionnaires). |

Il est recommandé :
1. de conclure une entente-cadre avec la firme Sia Partenaires inc., ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 36 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services professionnels en gestion du changement dans la mise en place du projet d'assistance à la gestion des interventions dans le réseau routier (AGIR) de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 526 125,60 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17876;

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2019-12-18 14:16

**Signataire :** Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1195006005**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire , Direction |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Acte mixte |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Conclure une entente-cadre avec la firme Sia Partenaires inc. pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en gestion du changement dans la mise en place du projet d'assistance à la gestion des interventions dans le réseau routier (AGIR) de la Ville de Montréal, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 526 125,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17876) - (3 soumissionnaires). |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.
Le positionnement stratégique du Service des technologies de l'information consiste à évoluer, s'adapter et mettre en oeuvre des technologies innovatrices génératrices de valeur en matière de performance, d'efficacité et de productivité afin de mieux desservir les besoins de la Ville et de ses citoyens.

Le réseau routier municipal constitue un actif indispensable pour le développement urbain, la prospérité économique de la Ville et la qualité de vie des citoyens. Par conséquent, il est important que la Ville dispose d'infrastructures routières performantes pouvant assurer ses besoins en mobilité, dans des conditions optimales en termes de sécurité et de confort pour tous les usagers. Les besoins croissants d'entretien, de réhabilitation, de reconstruction que requièrent les infrastructures routières nécessitent des investissements majeurs de la part de la Ville.

Devant l'immensité du défi auquel fera face Montréal au cours des prochaines années, le Service des infrastructures et du réseau routier de la Ville (SIRR) a pour priorité de se doter d'un modèle performant de gestion des interventions dans la rue (AGIR) permettant :

- d'apporter le soutien nécessaire aux personnes qui devront mettre en oeuvre et réussir l'implantation du changement;
- de pallier à l'absence de système informatique intégré relatif à la gestion des interventions de la planification à l'exécution des travaux en temps réel, le suivi des

contraintes exigées (moratoire, réserves de rues), le suivi des échéanciers, le suivi des détours utilisés, un suivi des axes de mobilité;
- d'améliorer les processus de communication en créant une plate-forme d'échanges d'information entre les parties prenantes et en vue d'expliquer les changements ;

Ainsi, afin de poursuivre la réalisation des projets prévus, le Service des technologies de l'information met en place des ententes de prestations de services spécialisés qui permettront de soutenir les orientations et les améliorations et l'architecture en place. Dans ce contexte, le Service des TI a sollicité le marché par un appel d'offres public (19-17876) en date du 2 octobre 2019. Cet appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir.

Un délai de 40 jours a été accordé aux preneurs des cahiers des charges pour préparer et soumettre leur proposition.

Dans le cadre de cet appel d'offres, trois (3) addenda ont été publiés :

| No. addenda | Date de publication | Nature |
|---|---|---|
| 1 | 17 octobre 2019 | Précision demandée sur le nombre de mandats réalisés. |
| 2 | 30 octobre 2019 | Demande de report de date d'ouverture des soumissions |
| 3 | 31 octobre 2019 | Précision technique demandée dans le formulaire du descriptif des mandats |

Initialement, la date d'ouverture des soumissions était prévue le 5 novembre 2019 à l'heure limite de 13h30. La date d'ouverture des soumissions a été amendée (addenda #2) pour lire le 12 novembre 2019. La période de validité de la soumission est de cent quatre-vingts (180) jours calendrier suivant la date d'ouverture.

La Ville a reçu trois soumissions considérées toutes conformes administrativement. Suite à l'évaluation qualitative effectuée par le jury de sélection, une des trois offres n'a pas franchie la note intérimaire et de passage de 70% fondée sur les critères d'évaluation et de pondération en fonction des exigences obligatoires de l'appel d'offres entraînant conséquemment et automatiquement son rejet conformément aux dispositions législatives de la Loi sur les cités et villes.

Le présent dossier vise ainsi à conclure une entente-cadre avec la firme Sia Partenaires inc. pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en gestion du changement dans la mise en place du projet d'assistance à la gestion des interventions dans le réseau routier (AGIR) de la Ville de Montréal, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 526 125,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17876) - (3 soumissionnaires).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Non applicable.

**DESCRIPTION**

La gestion du changement des différentes parties prenantes (communication, formation et développement des compétences, mobilisation et encadrement par les gestionnaires,

accompagnement et mécanismes de soutien) est une composante déterminante dans l'accompagnement des différents projets, par exemple :

- De réviser et légitimer la stratégie en gestion du changement et l'adapter au besoin de la Ville ;
- De mettre en place des mécanismes de communication, d'orientation, de sensibilisation, d'intégration avec les parties prenantes et acteurs (ex. : dirigeants, agents de changements, destinataires, bénéficiaires, clients) ;
- De mettre en place l'identification et la gestion des risques en gestion du changement ;
- De construire le plan de mise en œuvre en gestion du changement et renforcer les pratiques renouvelées.

**JUSTIFICATION**

Le résultat du processus d'appel d'offres a généré un total de 10 preneurs de cahier des charges sur le SEAO. Trois preneurs (30%) ont déposé une offre alors que sept (70%) n'ont pas soumissionné. Les explications du désistement (via le formulaire de non-participation) sont: une firme n'offre pas les services requis, deux firmes ont des engagements contractuels sur d'autres projets, deux firmes ont des carnets de commandes complets et, par déduction, aucune ressource disponible, les autres firmes n'ont pas souhaité soumettre de justificatif.

- Suite à l'évaluation des soumissions, l'une d'entre elles a été rejetée parce qu'elle n'a pas atteint la note de passage de 70% lors du comité de sélection.
- L'évaluation qualitative des deux soumissions retenues a été effectuée par un jury de sélection le 21 novembre 2019 selon une grille de pondération et des critères d'évaluation expressément prévus dans les documents de l'appel d'offres et préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement.
- Après ladite évaluation des soumissions retenues, la recommandation est de retenir l'offre ayant obtenu le plus haut pointage suivant :

| Soumissions conformes | Note Intérim | Note finale | Prix de base | Total (taxes incluses) |
|---|---|---|---|---|
| **SIA Partenaires inc.** | **73,3%** | **2,34** | **457 600,00 $** | **526 125,60 $** |
| Cofomo inc. | 76,3% | 2,30 | 478 400,00 $ | 550 040,40 $ |
| Dernière estimation réalisée à l'interne (sur la base d'une période d'un an au lieu de 3 ans) | | | | 1 an = 201 206,00 $ x 3 ans = 603 618,00 $ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* | | | | - 77 492,40$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100* | | | | -12,84% |
| Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note et l'adjudicataire ($) *(2 e meilleure note – adjudicataire)* | | | | 23 914,80 $ |
| Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note et l'adjudicataire (%) *((2 e meilleure note – adjudicataire) / adjudicataire) x 100* | | | | 0,045% |

L'estimation initiale était basée sur une période de 12 mois. Le cahier des charges reflétait au final une période de 36 mois. L'écart réel de prix soumis par l'adjudicataire est inférieur

ainsi de 12,84% au prix de la dernière estimation. On constate que l'approche par niveau d'expertise donne des taux beaucoup plus bas qu'estimés et que le soumissionnaire a présenté une offre concurrentielle.

Après vérification, la firme recommandée n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le cadre de cet appel d'offres public.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les dépenses seront assumées au PTI du Service des TI pour la durée du contrat. Les prestations de services professionnels seront utilisées au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment, selon la nature des projets et pourraient encourir des dépenses d'agglomération.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Non applicable.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La nature du service consiste à faciliter et maximiser l'adoption et l'utilisation des solutions déployées, et garantir ainsi une meilleure atteinte des objectifs visés, en matière de gestion du changement au niveau stratégique, tactique et opérationnel du modèle AGIR.

- La gestion du changement est un élément critique de tout projet qui dirige, gère et permet d'accepter de nouveaux processus, de nouvelles technologies, de nouvelles structures et de nouvelles valeurs. C'est une série d'activités qui permettent ainsi à une organisation comme la Ville (et à ses employés) de passer d'une situation actuelle à une situation désirée.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Non applicable.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du dossier par le CE : 22 janvier 2020

- Approbation du dossier par le CM : 27 janvier 2020
- Approbation du dossier par le CG : 30 janvier 2020

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Isabelle BÉCHARD, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

José SIMON
Conseiller stratégique, gestion de contrats

**Tél :** 514 872-1199
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-21

Vincent DECROIX
chef de division - solutions d'affaires - systemes corporatifs

**Tél :** 514-872-4281
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Ghayath HAIDAR
Directeur, Gestion du territoire

**Tél :** 514-872-7710
**Approuvé le :** 2019-12-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de l'information
**Tél :** 438-998-2829
**Approuvé le :** 2019-12-18

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition**

**Dossier # : 1195006005**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire , Direction |
| **Objet :** | Conclure une entente-cadre avec la firme Sia Partenaires inc. pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en gestion du changement dans la mise en place du projet d'assistance à la gestion des interventions dans le réseau routier (AGIR) de la Ville de Montréal, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 526 125,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17876) - (3 soumissionnaires). |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

**FICHIERS JOINTS**

SEAO Liste des commandes.pdf
19-17876 pv.pdf
19-17876 comité.pdf
19-17876 intervention.pdf

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Robert NORMANDEAU
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
**Tél :** 514-868-3709

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-25

Lina PICHÉ
C/S app.strat.en biens
**Tél :** 514-8685740
**Division :** Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
## ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres : 19-17876

No du GDD : 1195006005

Titre de l'appel d'offres : Prestation de services professionnels en gestion du changement pour la mise en place du projet Assistant à la gestion des interventions dans la rue (AGIR)

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 2 - 10 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 5 - 11 - 2019

Ouverture faite le : 12 - 11 - 2019

Date du comité de sélection : 21 - 11 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 31 - 10 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 40 jrs

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 10

Nbre de soumissions reçues : 3

% de réponses : 30

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 33,33

| Soumission(s) rejetée(s) (nom) | Motif de rejet: administratif et / ou technique |
|---|---|
| Conseillers en gestion et informatique CGI inc. | pointage intérimaire inférieure à 70% |

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 10 - 5 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 10 - 5 - 2020

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

| Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | √ | # Lot |
|---|---|---|---|
| Cofomo Inc. | 550 040,40 $ | | |
| Sia Partenaires Inc. | 526 125,60 $ | √ | |

### Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que: une firme n'offre pas le service demandé, deux firmes ont des engagements dans d'autres projets et deux firmes ont des carnets de commandes complets. Les autres firmes n'ont pas retourné de formulaire de non-participation.

Préparé par : Robert Normandeau

Le 22 - 11 - 2019

19-17876 - Prestation de services professionnels en gestion du changement pour la mise en place du projet Assistant à la gestion des interventions dans la rue (AGIR)

| FIRME | Présentation de l'offre de services 7I 5% | Compréhension du mandat et de la problématique 10% | Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires 15% | Expérience du coordonnateur des services 10% | Description des processus et méthodologies 20% | Qualité du centre d'expertise 20% | Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques 20% | Pointage intérimaire total 100% | Prix $ | Pointage final | Rang |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Cofomo Inc. | 3,67 | 5,67 | 10,33 | 8,00 | 15,33 | 16,67 | 16,67 | 76,3 | 550 040,40 $ | 2,30 | 2 |
| Conseillers en gestion et informatique CGI inc. | 3,83 | 7,33 | 9,33 | 7,00 | 15,33 | 14,00 | 12,00 | 68,8 | | | Non conforme |
| Sia Partenaires Inc. | 3,83 | 7,33 | 11,50 | 8,00 | 14,33 | 13,00 | 15,33 | 73,3 | 526 125,60 $ | 2,34 | 1 |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| | | | | | | | | - | | - | |
| 0 | | | | | | | | - | | - | |

| Agent d'approvisionnement | Robert Normandeau |
|---|---|

| Comité | |
|---|---|
| Date | 21-11-2019 |
| Heure | 9 h 00 |
| Lieu | 255 boul Crémazie Est bureau 400 |

| Multiplicateur d'ajustement |
|---|
| 10000 |

# Liste des commandes

**Numéro** : 19-17876
**Numéro de référence** : 1307785
**Statut** : En attente des résultats d'ouverture
**Titre** : Prestation de services professionnels en gestion du changement pour la mise en place du projet Assistant à la gestion des interventions dans la rue (AGIR)

| Organisation | Contact | Date et heure de commande | Addenda envoyé |
|---|---|---|---|
| Alithya Canada inc.<br>725, boulevard Lebourgneuf, bureau 525<br>Québec, QC, G2J 0C4<br>http://www.alithya.com NEQ : 1144392173 | Madame Josée Turcotte<br>Téléphone : 418 650-6414<br>Télécopieur : 418 650-5876 | **Commande : (1648172)**<br>2019-10-03 9 h 29<br>**Transmission :**<br>2019-10-03 9 h 29 | 3199760 - 19-17876 addenda 1<br>2019-10-18 7 h 48 - Courriel<br>3205295 - 19-17876 addenda 2 avec report de date<br>2019-10-30 14 h 49 - Courriel<br>3205826 - 19-17876 addenda 3<br>2019-10-31 13 h 25 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |
| Azurée Conseil<br>931 av Pratt<br>Montréal, QC, H2V2T9<br>NEQ : 1166445313 | Madame Lydia Sokoloff<br>Téléphone : 514 704-9527<br>Télécopieur : | **Commande : (1650196)**<br>2019-10-08 12 h 36<br>**Transmission :**<br>2019-10-08 12 h 36 | 3199760 - 19-17876 addenda 1<br>2019-10-18 7 h 48 - Courriel<br>3205295 - 19-17876 addenda 2 avec report de date<br>2019-10-30 14 h 49 - Courriel<br>3205826 - 19-17876 addenda 3<br>2019-10-31 13 h 26 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Cofomo inc.<br>1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1500<br>Montréal, QC, H3B 4W5<br>http://www.cofomo.com NEQ : 1142126664 | Monsieur Gaston Jalbert<br>Téléphone : 514 866-0039<br>Télécopieur : 514 866-0900 | **Commande : (1648159)**<br>2019-10-03 9 h 22<br>**Transmission :**<br>2019-10-03 9 h 22 | 3199760 - 19-17876 addenda 1<br>2019-10-18 7 h 48 - Courriel<br>3205295 - 19-17876 addenda 2 avec report de date<br>2019-10-30 14 h 49 - Courriel<br>3205826 - 19-17876 addenda 3<br>2019-10-31 13 h 25 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc.<br>1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage<br>Montréal, QC, H3G 1T4<br>http://www.cgi.com NEQ : 1160358728 | Monsieur Michel Blain<br>Téléphone : 514 415-3000<br>Télécopieur : 514 415-3999 | **Commande : (1651357)**<br>2019-10-10 11 h 23<br>**Transmission :**<br>2019-10-10 11 h 23 | 3199760 - 19-17876 addenda 1<br>2019-10-18 7 h 48 - Courriel<br>3205295 - 19-17876 addenda 2 avec report de date<br>2019-10-30 14 h 49 - Courriel |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | | 3205826 - 19-17876 addenda 3<br>2019-10-31 13 h 25 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |
| ☐ | Gevity Conseil Inc.<br>410 rue St-Nicolas<br>Bureau 236<br>Montréal, QC, H2Y2P5<br>http://www.gevityinc.com/fr NEQ : 1170536008 | Monsieur Gevity Quebec<br>Téléphone : 514 448-1683<br>Télécopieur : 514 469-1630 | **Commande : (1654183)**<br>2019-10-18 9 h 31<br>**Transmission :**<br>2019-10-18 9 h 31 | 3199760 - 19-17876 addenda 1<br>2019-10-18 9 h 31 - Téléchargement<br>3205295 - 19-17876 addenda 2 avec report de date<br>2019-10-30 14 h 49 - Courriel<br>3205826 - 19-17876 addenda 3<br>2019-10-31 13 h 25 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| ☐ | Groupe Edgenda inc.<br>1751, rue du Marais<br>bureau 300<br>Québec, QC, G1M0A2<br>http://www.edgenda.com NEQ : 1161955134 | Madame Flora Gaffuri<br>Téléphone : 438 320-6456<br>Télécopieur : | **Commande : (1648971)**<br>2019-10-04 15 h 14<br>**Transmission :**<br>2019-10-04 15 h 14 | 3199760 - 19-17876 addenda 1<br>2019-10-18 7 h 48 - Courriel<br>3205295 - 19-17876 addenda 2 avec report de date<br>2019-10-30 14 h 49 - Courriel<br>3205826 - 19-17876 addenda 3<br>2019-10-31 13 h 25 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| ☐ | Groupe IN-RGY Consultation inc.<br>390, rue Le Moyne<br>Montréal, QC, H2Y1Y3<br>http://www.in-rgy.com NEQ : 1165038705 | Madame Mariette Pagé<br>Téléphone : 514 906-7767<br>Télécopieur : 514 906-7677 | **Commande : (1648615)**<br>2019-10-03 22 h 04<br>**Transmission :**<br>2019-10-03 22 h 04 | 3199760 - 19-17876 addenda 1<br>2019-10-18 7 h 48 - Courriel<br>3205295 - 19-17876 addenda 2 avec report de date<br>2019-10-30 14 h 49 - Courriel<br>3205826 - 19-17876 addenda 3<br>2019-10-31 13 h 26 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| ☐ | Les Services conseils ABna inc.<br>2875, bd laurier<br>Edifice Delta 1 - Bureau 1350<br>Québec, QC, G1V2M2<br>http://www.abnaconseils.com NEQ : 1165489486 | Madame Lucie Émond<br>Téléphone : 418 977-2262<br>Télécopieur : 888 226-2555 | **Commande : (1648430)**<br>2019-10-03 13 h 45<br>**Transmission :**<br>2019-10-03 13 h 45 | 3199760 - 19-17876 addenda 1<br>2019-10-18 7 h 48 - Courriel<br>3205295 - 19-17876 addenda 2 avec report de date<br>2019-10-30 14 h 49 - Courriel<br>3205826 - 19-17876 addenda 3<br>2019-10-31 13 h 26 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |
| ☐ | Levio Conseils inc.<br>1001, boul. De Maisonneuve<br>Bureau 320<br>Montréal, QC, H3A 3C8<br>http://www.levio.ca NEQ : 1169672574 | Madame Kathy Tremblay<br>Téléphone : 418 914-3623<br>Télécopieur : | **Commande : (1648427)**<br>2019-10-03 13 h 43<br>**Transmission :**<br>2019-10-03 13 h 43 | 3199760 - 19-17876 addenda 1<br>2019-10-18 7 h 48 - Courriel |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | | 3205295 - 19-17876 addenda 2<br>avec report de date<br>2019-10-30 14 h 49 - Courriel<br>3205826 - 19-17876 addenda 3<br>2019-10-31 13 h 25 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |
| ☐ | Sia Partenaires inc. (Sia Partners inc.)<br>294 Rue Saint-Paul O, Montréal<br>Montréal, QC, H2Y2a3<br>http://www.sia-partners.com NEQ : 1170154943 | Monsieur Patrick Robert<br>Téléphone : 514 281-1737<br>Télécopieur : 514 281-1524 | **Commande : (1650329)**<br>2019-10-08 15 h 10<br>**Transmission :**<br>2019-10-08 15 h 10 | 3199760 - 19-17876 addenda 1<br>2019-10-18 10 h 41 - Télécopie<br>3205295 - 19-17876 addenda 2<br>avec report de date<br>2019-10-31 9 h 12 - Télécopie<br>3205826 - 19-17876 addenda 3<br>2019-10-31 15 h 49 - Télécopie<br>Mode privilégié (devis) : Télécopieur<br>Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 20.25

2020/01/30 17:00

(2)

**Dossier # : 1198528002**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Acte mixte |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Ratifier l'exercice du deuxième et dernier renouvellement des ententes-cadres collectives avec les firmes Énergie Valero Inc et Pepco Énergie Corp pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard, pour une période d'une année se terminant le 3 janvier 2021, pour une somme totale estimée de 10 427 881,89 $, taxes incluses (CG15 0778) |

Il est recommandé :
1. de ratifier l'exercice du deuxième et dernier renouvellement des ententes-cadres collectives avec les firmes Énergie Valero Inc et Pepco Énergie Corp pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard, pour une période d'une année se terminant le 3 Janvier 2021, pour une somme totale estimée de 10 427 881,89 $, taxes incluses;

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-01-13 12:51

**Signataire :** Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1198528002**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Acte mixte |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Ratifier l'exercice du deuxième et dernier renouvellement des ententes-cadres collectives avec les firmes Énergie Valero Inc et Pepco Énergie Corp pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard, pour une période d'une année se terminant le 3 janvier 2021, pour une somme totale estimée de 10 427 881,89 $, taxes incluses (CG15 0778) |

## CONTENU

### CONTEXTE

Les besoins de carburants de la Ville sont comblés par l'entremise de deux regroupements d'achats. Le premier regroupement était piloté par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard. Il sera maintenant piloté par le Service du Matériel Roulant et des ateliers (SMRA). Ce regroupement comprend les services corporatifs, les arrondissements de la Ville ainsi que les douze (12) villes liées qui ont signifié leur participation à ce projet (Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue et Westmount).
Le 17 Décembre 2015, le Conseil d'agglomération approuvait un contrat, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard. Le contrat comprenait deux options de prolongation d'une durée 12 mois, pour un lien contractuel maximal de 5 ans. Ainsi, le SMRA souhaite se prévaloir de la deuxième option de prolongation d'une année, de façon à prolonger le contrat du 04 Janvier 2020 jusqu'au 03 Janvier 2021.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CG18 0612 - 22 novembre 2018 :** Autoriser la prolongation des ententes-cadres collectives avec les firmes Énergie Valero inc. et Pepco Énergie Corp. (CG15 0778) pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard, pour une période d'une année, soit du 4 janvier 2019 au 3 janvier 2020, pour une somme maximale estimée de 10 427 881,89 $, taxes incluses suite à l'appel d'offres public 15-14232 (6 soum.).

**CG15 0778 - 17 Décembre 2015 :** Conclure avec les firmes Énergie Valero inc. (20 226 835,78 $) et la firme Pepco Énergie Corp. (7 450 697,82 $) des ententes-cadres collectives pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard pour une période de trois ans avec deux possibilités de prolongation d'une année chacune, suite à l'appel d'offres public 15-14232 (6 soum.).

**CG14 0588 - 18 Décembre 2014 :** Autoriser l'option visant la prolongation annuelle des ententes-cadres collectives avec 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland) et Énergie Valéro inc. pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard tel que prévu à la clause 5 de la section clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres public 11-11737 (2 soum.)

**CG13 0468 - 19 Décembre 2013 :** Autoriser l'option visant la prolongation annuelle des ententes-cadres collectives avec 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland) et Énergie Valéro inc. (anciennement Ultramar ltée) pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard tel que prévu à la clause 5 de la section clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres public 11-11737 (2 soum.)

**CG13 0449 - 28 Novembre 2013 :** Autoriser la cession du contrat octroyé à TransMontaigne Marketing Canada inc. pour la fourniture, sur demande, d'essence super et diesel arctique, à la compagnie 1714141 Alberta Ltd ( Les Pétroles Parkland); contrat se terminant le 21 décembre 2013, avec deux options de prolongation d'un an. Appel d'offres 11-11737 (2 soumissions)

**CG11 0451 - 22 Décembre 2011 :** Conclure des ententes-cadres collectives pour une période de deux ans, avec possibilité de deux renouvellements annuels, avec TransMontaigne Marketing Canada inc. et Ultramar ltée pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard - Appel d'offres public 11-11737 (2 soum.)

**DESCRIPTION**

Ce dossier vise à exercer une option de prolongation prévue au contrat pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard, et ce pour la période du 04 Janvier 2020 jusqu'au 03 Janvier 2021, avec les firmes Énergie Valero Inc et Pepco Énergie Corp, pour un montant total déjà estimé à 20 855 763,77 $, taxes incluses pour la période du 4 janvier 2019 au 3 janvier 2021. Des avis écrits ont été envoyés l'année dernière aux fournisseurs afin de signifier la volonté de bénéficier de l'option de prolongation pour la période du 4 janvier 2019 au 3 janvier 2021. Suite à une réponse positive des fournisseurs, le SMRA souhaite faire ratifier la prolongation des ententes.
Les carburants cités au présent document sont requis afin d'assurer les besoins opérationnels de la Ville. Ils répondent aux besoins énergétiques de la Ville et de ses partenaires tant au niveau des véhicules, des équipements fixes et mobiles ainsi que pour les équipements de chauffage de plusieurs immeubles municipaux. A titre d'exemple, l'Essence Super Sans Plomb est utilisé par l'arrondissement de Montréal-Nord, Ville Mont-Royal et le Port de Plaisance de Lachine. Le Diesel coloré et le Mazout peuvent servir à alimenter la Station d'épuration des eaux usées, quand celle-ci manque de gaz.

**JUSTIFICATION**

La fluctuation des prix de l'essence n'est pas significative. Les véhicules de la flotte de la Ville sont majoritairement alimentés par du carburant malgré qu'il y a plus de véhicules

électrique parmi la flotte. Les besoins en carburant ne change pas par rapport à l'année dernière. Alors, les coûts et les quantités de litres estimés de l'année dernière seront les mêmes proposés pour le renouvellement de l'entente pour une période d'un an. En plus, nous n'avons pas eu de plaintes avec les fournisseurs.
Selon l'étude du dernier renouvellement, la Ville bénéficie d'un escompte très intéressant qui se situe entre 0,0280$ et 0,0550$ par litre, selon le type de carburant.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit des ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de divers carburants. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Tous les services corporatifs ainsi que les différents arrondissements pourront faire appel à ces ententes. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit.
Le SMRA a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 20 855 763,77 $ (taxes incluses) sur 2 ans pour la fourniture d'essences, mazout, diesel arctique et diesel coloré. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation par produit pour les années 2018 à 2020 et la moyenne de prix des différents carburants en 2018, indexée de 5%.

L'estimation réalisé dans le dernier renouvellement:

| | | *Durée: 3 ans du 04 Janvier 2016 au 03 Janvier 2019* | *Prolongation 1 année : du 04 Janvier 2019 au 03 Janvier 2020* |
|---|---|---|---|
| **Entente #** | **Firme** | **Montant estimé (3 ans)** | **Estimé (taxes non incluses)** |
| 1092509 | **Énergie Valéro inc.** | 20 226 835,78 $ | 7 446 087,13 $ |
| 1092617 | **Pepco Énergie Corp** | 7 450 697,82 $ | 2 981 794,76 $ |

La même valeur est estimé pour la période du 04 janvier 2020 au 3 janvier 2021.

L'envergure exacte de ce contrat ne peut être déterminée à l'avance puisque le coût réel du carburant fluctue selon les conditions du marché par un mécanisme d'ajustement hebdomadaire basé sur « l'Oil Buyers Guide » (OBG).

L'estimation établie ne représente qu'un potentiel d'approvisionnement et la dépense réelle sera imputée au budget au fur et à mesure de la consommation réelle.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Bien que ce dossier traite de la prolongation des ententes-cadres collectives pour la fourniture de différents types de carburant, le SMRA continue à œuvrer pour l'atteinte des objectifs de réduction de GES (gaz à effet de serre), de qualité de l'air (émission de particules dans l'air) et d'élimination de nuisances sonores, tels que définis dans les orientations de la Politique verte de matériel roulant 2016-2020. Dans ce sens, il faut souligner que la prolongation de ces ententes cadres a pour but de rationaliser et optimiser l'utilisation des carburants par le regroupement des activités entre les divers arrondissements et services centraux.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les véhicules alimentés via cette entente ne pourront plus circuler, certains équipements de chauffage des immeubles et le fonctionnement des génératrices au diesel ne pourra plus

être assurer.
ou
La Ville va devoir acheter le carburant sans l'économie d'échelle au prix du marché.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Janvier 2020 : émission du bon de commande.
Du 4 janvier 2020 au 3 janvier 2021 : prolongation du contrat pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---


**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jason BERTEAU
Agent de recherche

**Tél :** 514-872-1092
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-25

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations (mra)

**Tél :** 514 872-1080
**Télécop. :**


---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude SAVAGE
Directeur
**Tél :** 514 872-1076
**Approuvé le :** 2019-11-26

Montréal

**Service de l'approvisionnement**
**Direction générale adjointe – Services institutionnels**
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec)  H2M 1L5

**PAR COURRIEL**

Le 1er octobre 2018

Monsieur Luc Pépin
Pepco Energie Corp.
10220 boul. Louis-H-Lafontaine
Montréal (Québec)  H1J 2T3

Courriel : lpepin@pepco.ca

**Objet : Renouvellement de contrat**
**Appel d'offres no 15-14232**
**Fourniture de carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de Montréal**

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 4 janvier 2019 au 3 janvier 2021 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à matthieucroteau@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le** 3 octobre 2018 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné..

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : Luc Pepin _____ 9 octobre, 2018
Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Matthieu Crôteau
Agent d'approvisionnement II
Courriel : matthieucroteau@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6777

Montréal

**Service de l'approvisionnement**
**Direction générale adjointe – Services institutionnels**
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

**PAR COURRIEL**

Le 1 octobre 2018

Monsieur Richard Blouin
Énergie Valero inc.
1801, avenue McGill College, bureau 1300
Montréal (Québec) H3A 2N4

Courriel : richard.blouin@valero.com

**Objet : Renouvellement de contrat**
**Appel d'offres n° 15-14232**
**Fourniture de carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de Montréal**

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 4 janvier 2019 au 3 janvier 2021 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à matthieucroteau@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le** 3 octobre 2018 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné..

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : Richard Blouin / RICHARD BLOUIN (Nom en majuscules et signature) — 01/10/2018 (Date)

Je refuse le renouvellement : _____ (Nom en majuscules et signature) — _____ (Date)

Matthieu Crôteau
Agent d'approvisionnement II
Courriel : matthieucroteau@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6777



LN91Fbssp

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 20.26

2020/01/30 17:00

(2)

**Dossier # : 1196810002**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Acte mixte |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Accorder à St-Denis Thompson inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 536 217,70 $, taxes incluses \| Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.) |

Il est recommandé :

1. d'accorder à *St-Den is Thompson Inc.,* plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour réaliser les travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 113 514,75 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15432;
2. d'autoriser une dépense de 1 422 702,95 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-12-13 14:10

**Signataire :** Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1196810002** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Acte mixte |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Accorder à St-Denis Thompson inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 536 217,70 $, taxes incluses \| Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.) |

## CONTENU

### CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de ville est situé au cœur de la *« Cité administrative historique »* de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* .

Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- La mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;

- La mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;

- L'amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification « *LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode *« Gérance de construction »* : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 35 lots de travaux, incluant le présent lot L0602 « Restauration fenêtres », s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

1. **Suivi effectué auprès des firmes non soumissionnaires**

En réponse à un appel d'intérêt réalisé en juillet 2019 préalablement à l'appel d'offres, sept (7) répondants ont déclaré posséder les installations et la main d'œuvre requises ainsi qu'être intéressés à soumissionner sur un appel d'offres de restauration des fenêtres patrimoniales de l'hôtel de ville. Un suivi effectué auprès de ces répondants ainsi que des deux (2) preneurs du cahier des charges qui n'ont pas remis de soumissions indique qu'ils sont d'avis que les travaux à réaliser requièrent la coordination complexe de nombreux artisans et qu'ils ne disposent pas du personnel spécialisé requis pour réaliser le contrat.

2. **Négociation avec le soumissionnaire unique**

Suite à un exercice de négociation avec le soumissionnaire unique St-Denis Thompson inc, un crédit de 561 801,88$ (taxes inclus) a été retenu par la Ville, incluant un montant de 36 139,30$ suite à l'acceptation que le chargé de projet de l'entrepreneur gère plusieurs lots ainsi que d'un montant de 525 662,58$ suite à la confirmation que les travaux seront réalisé dans un milieu de contamination à l'amiante de niveau faible.

3. **Étude de scénarios alternatifs**

Quatre (4) options ont été considérées pour le projet de restauration des fenêtres

1. Restauration des fenêtres actuelles, soit le scénario de référence

2. Remplacement des fenêtres tel qu'à l'identique, soit 2 fenêtres en verre simple avec structure de bois reprenant les mêmes dimensions

3. Remplacement des fenêtres par des fenêtres à verre isolé et structure de bois

4. Remplacement des fenêtres par des fenêtres à verre isolé et structure d'aluminium ou PVC à fasses guillotines

Les options N$^{o}$ 3 et 4 n'ont pas été retenues en raison du retard sur l'échéancier de réalisation causé par la préparation de nouveaux plans et devis ainsi que de la perte de la subvention de 3,2M$ attendue du Ministère de la culture et des communications du Québec.

L'option N$^{o}$ 2 n'a pas été retenue en raison du retard sur l'échéancier de réalisation causé par la préparation de nouveaux plans et devis ainsi que par l'exigence de resoumettre une nouvelle demande d'autorisation auprès des instances décisionnelles patrimoniales ainsi que de permis de construction.

L'option N$^{o}$ 1 a été retenue sur la base des motifs suivants :

- Préserve un élément majeur du patrimoine de l'hôtel de ville.

- Une subvention de 3,2 M$

- Le permis de construction obtenu;

- Pas d'impact sur les délais;

- Améliore significativement la performance énergétique par l'ajout de systèmes d'étanchéité testés par le laboratoire.

L'appel d'offres public IMM-15432, publié le 5 août 2019 dans le quotidien *Le Devoir* ainsi que sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) du gouvernement du Québec, a procuré aux soumissionnaires un délai de 46 jours pour obtenir les documents nécessaires auprès du SEAO et déposer leur soumission. Les soumissions demeurent valides pour une période de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit le 19 septembre 2019. Une prorogation de délai de validité de soumission pour une période additionnelle de 20 jours ouvrables a été consentie par l'unique soumissionnaire.

Trois (3) addendas ont été publiés :

**Addenda n$^{o}$ 1 (19 août 2019) :** Réponses aux questions des soumissionnaires (2 questions) - Réponse à une demande d'équivalence (1 demande).

**Addenda n$^{o}$ 2 (3 septembre 2019) :** Réponses aux questions des soumissionnaires (19 questions) - Remise du formulaire de soumission modifié (Révision 01) - Date de dépôt des soumissions reportée au 12 septembre 2019 - Remise d'une annexe photographique.

**Addenda n$^{o}$ 3 (11 septembre 2019) :** Réponses aux questions des soumissionnaires (25 questions) - Réponse à une demande d'équivalence (1 demande) - Remise des révisions de l'article n$^{o}$ 12 « Personnel de l'entrepreneur » du Cahier des clauses administratives spéciales - Remise de la révision de plans en architecture (1 plan) - Remise de la révision de la section « Portée spécifique des travaux » du Fascicule 08-611 des Prescriptions spéciales - Date de dépôt des soumissions reportée au 19 septembre 2019. Les professionnels estiment que l'addenda **n$^{o}$ 3** aurait eu un impact budgétaire mineur sur le coût des travaux pour ce lot, à hauteur d'approximativement 20 000 $, inclus dans la dernière estimation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG19 0384** - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 1 374 919,34 $ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).
**DA197619001 -** Accorder un contrat de construction à Site Intégration Plus Inc. / Groupe SIP pour réaliser les travaux de construction du lot L2602 « Paratonnerre et démontage électrique extérieur » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 103 727,57 $, taxes et contingences incluses / Appel d'offres public IMM-15430 - 2 soumissionnaires.

**CG19 0324** - Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 301 133,20 $, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

**CE19 1056** - Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur « Dumoulin et Associés Réparation de Béton Ltée » pour la réalisation des travaux de construction du lot L0302 «

Réparation de béton » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 219 802,29 $ (contrat de 191 132,43 $ + contingences de 28 669,86 $) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15428 (7 soumissionnaires).

**CG19 0240** - Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur 9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 3 543 401,23 $ (contrat de 2 834 720,98 $ + contingences de 708 680,25 $) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15427 (3 soumissionnaires).

**CG19 0184** - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

**CG18 0555** - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Approuver le contrat par lequel *Pomerleau inc.,* firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

**CG18 0606** - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 $, taxes incluses, soit 1 052 228,01 $, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 $, taxes incluses, pour les contingences (15 %) et 60 503,11 $, taxes incluses, pour les incidences (5 %), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 $ à 8 615 223,64 $, taxes, contingences et incidences incluses.

**CG17 0372** - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 $, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés,* équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

**CG17 0312** - Autoriser une dépense de 577 681,25 $, taxes incluses, pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, *CLEB* consultant inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 550 172,62 $, taxes incluses, conformément aux documents de

l'appel d'offres public 17-16077 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

**CG17 0354** - Autoriser une dépense de 152 715,55 $, taxes incluses, pour les services professionnels d'animation du processus de conception intégrée (PCI), dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel *Aedifica inc . ,* seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 145 443,38 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16254 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

**DESCRIPTION**

Les travaux du lot L0602 « Restauration fenêtres » consistent principalement à fournir la main-d'œuvre, les matériaux, les équipements, le matériel et les services nécessaires pour effectuer la restauration des fenêtres patrimoniales, tels que décrits dans les documents d'appels d'offres.

**JUSTIFICATION**

Il a eu trois (3) preneurs du cahier des charges pour ce lot, parmi lesquels un (1) seul a déposé une soumission. Un suivi a été effectué auprès des deux (2) autres preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission. L'une des entreprises a mentionné qu'elle fournit des prix en sous-traitance au soumissionnaire et que son carnet de commandes est présentement complet; l'autre entreprise a mentionné qu'elle aurait éprouvé de la difficulté à recruter la main d'œuvre artisanale nécessaire pour réaliser les travaux requis sur le chantier, malgré le fait qu'elle ait les ressources nécessaires en atelier.

La soumission jugée conforme en vertu des dispositions des documents d'appel d'offres a été remise par :

- St-Denis Thompson inc.

| SOUMISSIONS CONFORMES APRÈS NÉGOCIATION | COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES) | CONTINGENCES (20%) (TAXES INCLUSES) | TOTAL (TAXES INCLUSES) |
|---|---|---|---|
| St-Denis Thompson inc. | 7 113 514,75 $ | 1 422 702,95 $ | 8 536 217,70 $ |
| | | | |
| Dernière estimation réalisée ($) | 4 384 571,63 $ | 876 914,33 $ | 5 261 485,96 $ |
| Coût moyen des soumissions conformes reçues ($)<br>VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions | | | 8 536 217,70 $ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br>VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse] x 100 | | | 0,0% |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)<br>VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme - estimation) | | | 3 274 731,74 $ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br>VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme - estimation)/estimation] x 100 | | | 62,2% |

Les montants inscrits dans le présent tableau comprennent les taxes applicables au moment de la date d'ouverture des soumissions, ainsi que les crédits retenus par la Ville suite à un exercice de négociation avec le soumissionnaire unique.

**Analyse du résultat de l'appel d'offres**

Suite à l'analyse du résultat de l'appel d'offres, l'architecte Beaupré Michaud et Associés a recommandé l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme St-Denis Thompson inc.

L'écart de 62,2 % entre la soumission du plus bas soumissionnaire conforme St-Denis Thompson inc. et la dernière estimation des professionnels s'explique essentiellement par le fait que dans leur estimation budgétaire, les professionnels ont sous-estimé les niveaux d'organisation et de synchronisation d'un nombre important d'artisans spécialisés qui travailleront aux différentes étapes de restauration, ainsi qu'à des conditions de marché qui sont soumises à une pression exercée par la rareté de la main d'œuvre artisanale.

Suite à l'analyse très détaillée de la répartition des coûts dans le bordereau de soumission soumis par St-Denis Thompson inc., nous sommes d'avis que les professionnels :

- ont basé leur estimation sur des prix unitaires applicables à des modes de réalisation traditionnels ;

- n'ont pas tenu compte du risque que doit assumer le soumissionnaire lorsqu'il s'engage à réaliser à prix forfaitaire les travaux de restauration de chacune des fenêtres d'un édifice patrimonial en respectant les rigoureuses exigences détaillées dans les documents d'appel d'offres;

- ont sous-évalué le temps de coordination avec les différentes spécialités d'artisans : décapage, mastic, verre, peinture, ébénisterie.

Ce dossier doit être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats, car le contrat répond aux deux (2) critères suivants relatifs aux contrats d'exécution des travaux d'une valeur de plus de 2 M$ :

- Une seule soumission conforme reçue suite à l'appel d'offres;

- Présente un écart de plus de 20 %, en l'occurence 62,2 %, entre l'estimation interne effectuée avant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

L'entreprise St-Denis Thompson inc. détient une attestation valide de l'Autorité des marchés publics, renouvelée jusqu'au 31 mars 2020 (voir pièce jointe).

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le plus bas soumissionnaire conforme St-Denis Thompson inc. s'engage à réaliser la totalité du mandat pour un montant de 7 113 514,75 $, incluant les taxes.
La provision pour contingences de 20 %, soit 1 422 702,95 $, incluant taxes, servira à couvrir des imprévus qui pourraient survenir au cours de l'exécution des travaux puisque l'ensemble des conditions d'installation des fenêtres ne sont pas connues à ce jour.

Considérant que les travaux sont répartis en plus de 35 contrats de construction, le budget pour incidences servant à couvrir le coût des laboratoires, expertises, fouilles archéologiques ou des travaux à exécuter par des tiers, fera l'objet d'une demande

d’autorisation budgétaire distincte. En conséquence, aucun montant en incidence n’est demandé pour le présent dossier.

La dépense totale à autoriser est donc de 8 536 217,70 $, incluant les taxes et les contingences, avant ristourne.

La part du projet # 66034 *« Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville »* de 8 536 217,70 $ (taxes incluses), est financée comme suit :

**Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) :**

- un montant de 2 831 191,03 $, taxes incluses, sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence municipale 19-036 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

- un montant de 2 198 460,83 $, taxes incluses, sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 19-019 - Travaux de protection d’immeubles.

**Service de l’urbanisme et de la mobilité (SUM) :**

Un montant maximal de 3 506 565,84 $, taxes incluses, est financé comme suit :

- un montant maximal de 1 802 384,41 $, net des ristournes, sera financé par le Règlement d’emprunt de compétence municipale n$^{o}$ 14-032 « Travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui sont reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel,* dans le cadre de l'Entente sur le fonds du patrimoine culturel québécois ».

- un montant maximal de 1 399 577,59 $, net des ristournes, sera financé par le Règlement d’emprunt de compétence d’agglomération n$^{o}$ RCG 14-027 « Travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui ne sont pas reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel,* dans le cadre de l'Entente sur le fonds du patrimoine culturel québécois ».

Le budget requis pour donner suite à ce dossier est prévu au PTI 2020-2022 de la Direction de l'urbanisme du SUM et sera priorisé à même l'enveloppe reçue pour le PTI 2020 -2022 pour le projet 36300.

Ce projet est admissible à une contribution financière pour les travaux de restauration en raison de ses valeurs historiques, sociales et architecturales ainsi que pour l’effort de restauration des composantes architecturales. Le bâtiment est situé sur le site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal).

La Division du patrimoine de la Direction de l'urbanisme du SUM est appelée à participer à l’ensemble du processus, en avisant le Service concerné des attentes et critères d’admissibilité à l’aide financière et en validant les interventions et les montants admissibles, en plus d’effectuer le suivi des travaux de restauration.

Le SGPI s’est engagé à respecter les obligations établies à l'Annexe 1 - Entente d’engagement pour la subvention à la restauration FPCQ (voir Annexe 1 en pièce jointe) avec la Division du patrimoine du SUM.

De façon générale, le Fonds pour la restauration pour les immeubles municipaux

patrimoniaux dans le cadre du FPCQ accorde une subvention équivalant aux deux tiers (2/3) des coûts de travaux de restauration admissibles. Ces travaux ont été validés et autorisés par les professionnels de la Division du patrimoine du SUM et les montants de la contribution financière ont été calculés selon les coûts des travaux de la soumission présentée.

La contribution financière est donc calculée sur la base de la soumission de St-Denis Thompson inc. déposée le 19 septembre 2019. Le coût des travaux de restauration admissibles est de 6 312 635,12 $ (net de ristournes). La contribution financière est de 3 201 962 $, net des ristournes (non de 2/3 du coût des travaux admissibles) puisqu'avec cette somme, le maximum de 6 000 000 $ attribués à l'hôtel de ville dans le cadre du programme de subvention est atteint. (voir le calcul de la subvention en pièce jointe). Ces montants ont été autorisés en vertu de la recommandation de crédit du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) no. 14-01.03.06.01-0378 (voir la recommandation de crédit en pièce jointe).

Le taux de répartition de la dépense entre la Ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville. La répartition de l'hôtel de ville en 2019 est de 43,71 % agglo et de 56,29 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps.

Elle est répartie de la façon suivante : 50 % en 2020, 50 % en 2021.

Le tableau des coûts est compris dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'édifice hôtel de ville de Montréal se doit d'être un modèle de développement durable pour l'ensemble du parc immobilier de la Ville et pour tous les citoyens. Le projet s'inscrit dans les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal adopté en 2009. L'objectif d'obtenir la certification LEED V4 *Exploitation et entretien des bâtiments existants* de niveau Or fait partie intégrante du projet.
Pour encadrer et assurer le contrôle de la qualité de la démarche de conception et de certification, le SGPI a mandaté une équipe de développement durable comprenant un accompagnateur LEED, un agent de mise en service et un modélisateur énergétique. L'Équipe de conception est constituée de consultants « professionnels agréés LEED » dans chaque discipline. En outre, les services d'un animateur de processus de conception intégré (PCI) permettent une meilleure intégration des éléments de développement durable dans le contexte d'un bâtiment patrimonial.

D'une façon générale, les professionnels doivent concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable suivants :

- L'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des émissions de gaz à effet de serre par la réduction de l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments et la sélection d'équipements éco énergétiques;

- La gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau potable, la récupération des matières recyclables et organiques, le recyclage des produits, des équipements et des déchets de construction;

- L'adoption de bonnes pratiques de développement durable, telles que l'apport des technologies vertes et l'adoption d'un système de gestion intégrant des notions de développement durable;

- L'interdiction d'utiliser les produits qu'on retrouve sur la « liste rouge » comprise dans les certifications Living Building Challenge (LBC) et WELL.

De plus, en tant que premier projet municipal montréalais certifié dans cette catégorie (bâtiment existant, entretien et exploitation), l'hôtel de ville deviendra assurément un modèle de développement durable. Cette certification nécessitera une révision des politiques d'achat, d'entretien et d'exploitation des bâtiments de la Ville. L'ensemble des mesures sera comptabilisé afin d'illustrer les avantages de l'investissement dans le développement durable. Cette première certification facilitera également les démarches ultérieures afin que d'autres bâtiments municipaux puissent être certifiés.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale liée au développement durable par la protection et la mise en valeur du patrimoine.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Selon le calendrier prévisionnel, les travaux du présent lot L0602 « Restauration fenêtres » doivent débuter dans les meilleurs délais, de manière à ne pas retarder l'exécution des travaux de réfection de la maçonnerie et de systèmes intérieurs.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n’est prévue en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Décision d’accorder le contrat par le conseil d’agglomération 30 janvier 2020

Début du mandat de l’adjudicataire (approximation) 3 février 2020

Période de travaux Février 2020 à décembre 2021

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Sur la base de vérifications, le signataire de la présente recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

**Parties prenantes**

Joanne FORTIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guy DAIGNEAULT
Chargé de projet - Grands projets immobiliers

**Tél :** 514-872-2751
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-29

Jean CAPPELLI
Chef de division des projets MAM & aménagements

**Tél :** 514-868-7854
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
**Tél :** 514-872-2619
**Approuvé le :** 2019-12-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice
**Tél :** 514-872-1049
**Approuvé le :** 2019-12-13

**AVIS** DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 25 JANVIER 2019
Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*

# Réfection de l'Hôtel de Ville de Montréal

A19-SC-02

| | |
|---|---|
| Localisation : | 275, rue Notre-Dame Est, arrondissement de Ville-Marie |
| Reconnaissance municipale : | Fait partie du secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle du Vieux-Montréal<br>Inscrit au répertoire des propriétés municipales d'intérêt patrimonial |
| Reconnaissance provinciale : | Fait partie du site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal) (déclaré) |
| Reconnaissance fédérale : | L'Hôtel-de-Ville-de-Montréal est désigné « lieu historique national du Canada » |

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande de la Division du patrimoine, considérant l'article 12.1.9. du règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136).

## DESCRIPTION DU SITE DU PROJET[1]

L'hôtel de ville de Montréal est un véritable symbole de l'administration civile à l'échelle nationale puisqu'il s'agit du premier hôtel de ville monumental au Canada et qu'il conserve toujours son usage d'origine. Le secteur dans lequel il s'inscrit constitue le centre administratif municipal et judiciaire de Montréal. Il occupe un vaste site entre la rue Notre-Dame et le champ de Mars, en face du château Ramezay. Son emplacement au sommet d'un « dos-d'âne » naturel, rue Notre-Dame, en fait un point de repère et d'orientation majeur au cœur de la ville. L'édifice comprend un étage de soubassement, trois étages principaux – incluant le rez-de-chaussée surélevé – et un étage de comble surmonté par de hauts toits brisés et par un campanile.

L'hôtel de ville est construit entre 1872 et 1878, puis modifié de 1923 à 1926 après un incendie survenu en 1922. L'excavation commence en 1872, la construction de l'édifice débute en 1874 d'après les plans des architectes Alexander Cowper Hutchison et Henri-Maurice Perrault. Un incendie survenu en mars 1922 oblige la Ville à reconstruire l'édifice. On confie le projet aux architectes de la Ville, Louis Parant et ensuite à L. J. D. Lafrenière, le chantier débute en 1923. Seuls les murs extérieurs sont conservés, un étage de pierre est ajouté, les toits brisés sont modifiés, un campanile remplace le sommet du pavillon central. L'inauguration de l'immeuble reconstruit a lieu en 1926. Quelques années plus tard, soit en 1932, l'édifice est agrandi à l'arrière vers le champ de Mars. L'architecte Siméon Brais est responsable des travaux qui se terminent en 1934.

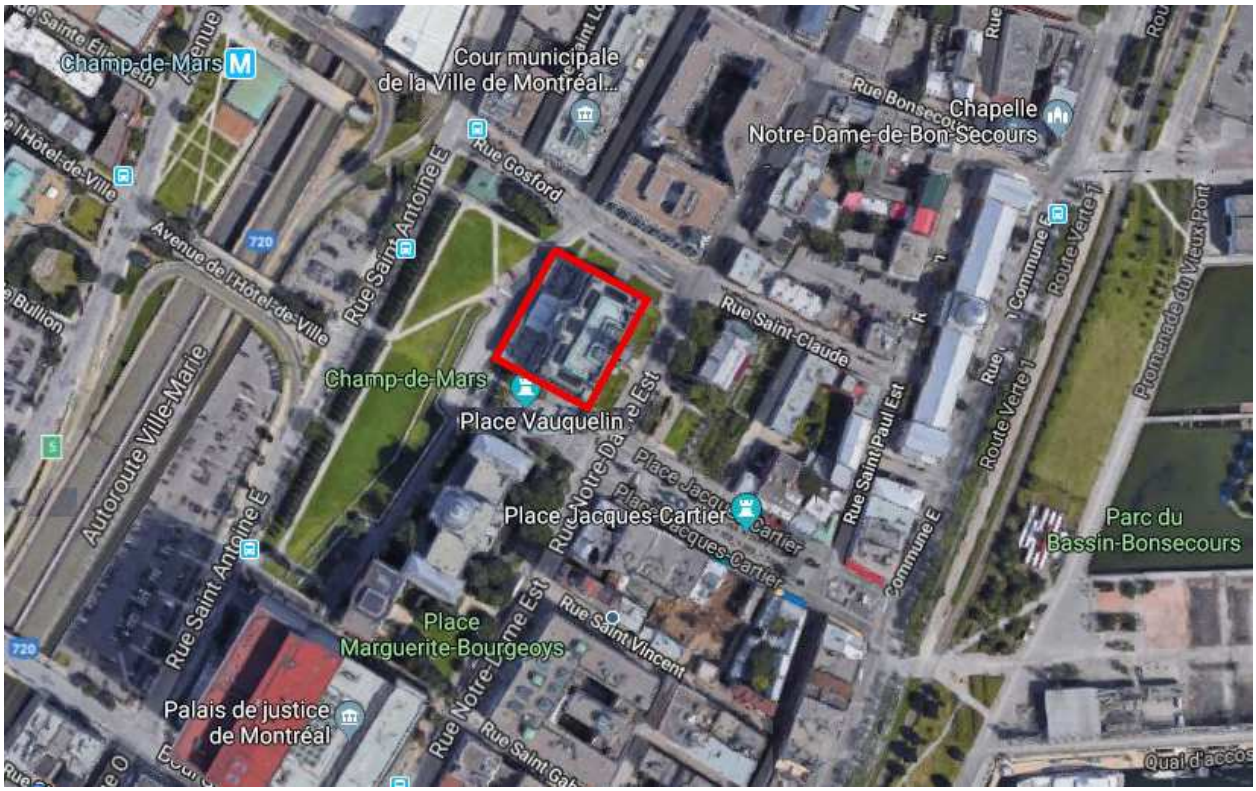
[1] Sources : Ville de Montréal. 2005. «Évaluation du patrimoine urbain. Arrondissement de Ville-Marie». p. 70.
Ville de Montréal, Site internet des propriétés municipales d'intérêt patrimonial, fiche du bâtiment Hôtel de Ville. 2005-2019.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136

Conseil du patrimoine de Montréal
Édifice Chaussegros-de-Léry
303, rue Notre-Dame Est, bureau 6A-26
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
514 872-4055
ville.montreal.qc.ca/cpm

Une restauration importante du bâtiment a lieu de 1990 à 1992 à l'occasion du 350e anniversaire de Montréal, notamment celle d'éléments de pierre taillée au niveau de l'étage de comble, à l'arrière. En 2000, un nouvel éclairage architectural est inauguré dans le cadre du Plan lumière du Vieux-Montréal. Les toits et les corniches en cuivre ainsi que des éléments d'ornementation font l'objet de travaux de restauration de 2008 à 2010.

La valeur artistique de l'hôtel de ville de Montréal repose notamment, sur l'importance des différents concepteurs qui ont participé à sa construction ainsi qu'à sa reconstruction et sur l'intérêt du bâtiment par rapport à l'ensemble de leur œuvre et face à la production courante de l'époque. L'une des particularités de l'hôtel de ville réside dans la dualité entre l'architecture extérieure et l'architecture intérieure. Cette situation vient du fait qu'on ait réutilisé les murs extérieurs avant et latéraux de style Second Empire conçus en 1878 tout en reconstruisant un intérieur monumental classique réalisé dans la tradition Beaux-Arts. L'utilisation de matériaux nobles, la participation de grandes entreprises dans la réalisation d'un décor de marque, le dépouillement des grandes surfaces, la présence de meubles anciens ainsi que la riche collection de dessins d'architecture sont autant d'éléments contribuant à la valeur artistique et documentaire du lieu.




Localisation de l'Hôtel de Ville de Montréal. Source : Google Maps 2019

## ENJEUX ET ANALYSE DU PROJET À L'ÉTUDE

Le CPM a reçu les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière, de la Division du patrimoine, de l'Arrondissement de Ville-Marie et du bureau d'architecture mandaté lors de sa séance du 25 janvier 2019. La partie du projet qui a été présentée au CPM regroupe les travaux de restauration de l'enveloppe du bâtiment (maçonnerie,

solins, fenêtres et grilles, toitures, éclairage, gouttières), l'imperméabilisation des fondations et des voûtes d'archives et le dégarnissage des espaces intérieurs. Ces interventions s'inscrivent dans le cadre d'un projet global de restauration patrimoniale, de mise aux normes et de certification LEED pour les bâtiments existants. Les interventions relatives à la mise aux normes et à la certification LEED n'ont toutefois pas été présentées lors de la réunion. Les interventions prévues sur l'intérieur du bâtiment feront l'objet d'une autre demande de permis et seront présentées ultérieurement au CPM.

**Planification d'ensemble**

D'emblée, le CPM aurait souhaité être informé plus en détails des différentes interventions projetées dans le secteur de la Cité administrative. Il se questionne à savoir s'il existe un plan directeur d'aménagement qui garantisse l'arrimage entre les différents projets prévus dans le secteur. Le CPM présume que certaines interventions liées au projet de rénovation de l'Hôtel de Ville ont des incidences directes sur des projets pilotés par d'autres services de la Ville et réciproquement. Il aurait souhaité que ces incidences inhérentes au «chevauchement» des projets lui soient présentées en introduction de la réunion.

En ce qui concerne les composantes du projet qui lui ont été soumises, le CPM souligne la clarté de la présentation qui démontre l'analyse et l'approche rigoureuses employées pour déterminer les choix d'interventions sur l'enveloppe et les fondations du bâtiment. Le CPM émet dans la section ci-après des commentaires sur certains aspects précis du projet.

Cela étant dit, le CPM considère que la vision du projet et les principes directeurs énoncés dans le document sont pertinents mais qu'il manque une étape entre la vision et la planification des interventions sur l'enveloppe. Le CPM est d'avis qu'un plan d'intervention général aurait dû être élaboré pour le projet de restauration dans sa globalité, sur base d'un scénario d'ensemble et d'une stratégie de conservation. Le CPM est d'avis que l'absence de ces documents cadre, ajoutée à l'implication de multiples intervenants et instances décisionnelles dans le projet, comporte plusieurs risques. Certaines décisions relatives aux interventions préconisées sur le bâtiment pourront être modifiées à la pièce, de façon discrétionnaire, et pourront avoir des répercussions inattendues. Dans ce contexte, le mode de gestion par lots peut également avoir un impact important sur la protection du patrimoine de l'édifice le plus iconique de Montréal.

Le CPM a des inquiétudes importantes concernant l'impact sur l'intérieur du bâtiment des interventions à venir. Il comprend la nécessité de procéder en urgence aux travaux sur l'enveloppe du bâtiment afin d'en assurer la pérennité. Néanmoins, certaines interventions immédiates, telle l'insertion de renforts sismiques ancrés mécaniquement dans la structure du bâtiment, vont nécessairement avoir un impact sur les finis intérieurs.

Le CPM est d'avis qu'il est essentiel de procéder sans délais à la caractérisation patrimoniale des composantes intérieures. Ceci permettra de déterminer les impacts potentiels sur les finis historiques des travaux prévus sur l'enveloppe et des travaux de mise aux normes des systèmes mécaniques et électriques. Le CPM insiste sur le fait que toutes interventions sur l'extérieur du bâtiment ont potentiellement des impacts sur l'intérieur et vice-versa.

De plus et dans le cadre de la certification LEED qui est visée, le CPM recommande de se doter d'un plan d'entretien du bâtiment.

**Commentaires sur certains aspects du projet**

Le CPM se questionne quant à la durabilité du scellage sur la surface de la pierre, proposé pour les nouveaux solins qui seront placés à la corniche inférieure afin de prévenir les infiltrations d'eau. Le CPM recommande d'envisager l'ancrage du solin dans le premier joint supérieur de pierre, considérant que la remontée ne sera que peu perceptible depuis la

rue. Par ailleurs, de façon générale, le CPM recommande de souscrire à la norme CSA 478 ou à la norme ISO 14001 afin de garantir la durée de vie de ce type de détails qui auront une incidence importante sur la pérennité de l'enveloppe.

Le projet prévoit l'installation de gouttières en cuivre et de descentes d'eau pluviales afin de réduire le problème de ruissellement d'eau qui entraine une dégradation de la maçonnerie des façades. Dans ce cadre, le CPM recommande de placer des témoins dans les gouttières si celles-ci sont chauffées afin de pouvoir s'assurer en tout temps de leur bon fonctionnement.

Le CPM appuie la volonté de restaurer les fenêtres d'origine afin de contribuer au maintien de l'authenticité du lieu. Il est d'avis que ces fenêtres constituent des témoins importants du savoir-faire de l'époque de la reconstruction du bâtiment et qu'elles contribuent à la valeur patrimoniale du bâtiment. Le CPM juge que le remplacement d'une fenêtre ne doit être envisagé que lorsque l'état de celle-ci ne permet pas sa restauration. Le CPM rappelle la perte de finesse du détail des nouvelles fenêtres à verre thermostatique, notamment dû à l'augmentation de l'épaisseur des petits bois, par rapport aux fenêtres d'origine.

À ce titre, le projet prévoit de remplacer les fenêtres du 3$^{e}$ et 4$^{e}$ niveau qui datent de 1990. Un problème d'étanchéité entre le bois et le verre a causé des dommages prématurés à ces fenêtres. Le CPM recommande d'évaluer les leçons à tirer des défauts de ces fenêtres afin d'alimenter la conception des modèles de remplacement.

Le CPM recommande de pondérer l'éclairage du bâtiment, dans une optique de sobriété et de préservation du ciel noir.

Le CPM recommande d'intégrer des éléments d'interprétation historique dans le cadre du projet de restauration ainsi que de prévoir un plan de communication visant à faire la promotion des investissements et de l'engagement d'exemplarité de la Ville auprès du grand public.

Compte tenu de la valeur patrimoniale du bâtiment et des expertises requises quant à sa restauration, afin de garantir la qualité des travaux d'exécution, le CPM recommande vivement d'intégrer des critères qualitatifs au processus d'appel d'offre plutôt que de recourir au seul critère du prix de soumission.

## AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis favorable aux parties du projet de réfection de l'Hôtel de Ville qui lui ont été présentées. Le CPM juge exemplaire la démarche analytique et l'approche rigoureuse développées pour les interventions prévues sur l'enveloppe et les fondations du bâtiment. Il formule des recommandations sur certains aspects du projet :

- Souscrire à la norme CSA 478 ou à la norme ISO 14001 afin de garantir la durée de vie de certains détails qui auront une incidence importante sur la pérennité de l'enveloppe;
- Envisager l'ancrage du solin dans le premier joint supérieur de pierre, plutôt que le scellage sur la surface de la pierre, considérant que la remontée ne sera que peu perceptible depuis la rue;
- Placer des témoins dans les gouttières si celles-ci sont chauffées afin de pouvoir s'assurer en tout temps de leur bon fonctionnement;
- Évaluer les leçons à tirer des défauts des fenêtres des années 1990 qui seront remplacées afin d'alimenter la conception des modèles de remplacement;

- Pondérer l'éclairage du bâtiment, dans une optique de sobriété et de préservation du ciel noir;
- Intégrer un programme d'interprétation et de diffusion dans le cadre du projet de restauration afin de promouvoir les investissements et l'engagement d'exemplarité de la Ville auprès du grand public;
- Intégrer des critères qualitatifs au processus d'appel d'offre afin de garantir la qualité des travaux d'exécution.

Par contre, le CPM est très inquiet des impacts potentiels sur les intérieurs des interventions immédiates (tels que les renforts sismiques) et de mise aux normes des systèmes mécaniques et électriques. Il recommande de procéder sans délais à la caractérisation patrimoniale des composantes intérieures du bâtiment et d'effectuer une étude d'impact potentiel des interventions sur ces composantes.

Le CPM est d'avis que l'absence de ces documents cadre, ajoutée à l'implication de multiples intervenants et instances décisionnelles dans le projet, comporte plusieurs risques. Certaines décisions relatives aux interventions préconisées sur le bâtiment pourront être modifiées à la pièce, de façon discrétionnaire et pourront avoir des répercussions inattendues. Dans ce contexte, le mode de gestion par lots peut également avoir un impact important sur la protection du patrimoine de l'édifice le plus iconique de Montréal.

Enfin, le CPM recommande à la Ville de produire un plan de gestion à long terme de l'édifice dans le cadre de la certification LEED qui est visée.

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal

**Original signé**

Peter Jacobs

Le 8 février 2019

Il revient aux représentants de l'Arrondissement ou du service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le diffuser au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.

**TABLEAU DE CALCUL DES TRAVAUX DE RESTAURATION ADMISSIBLES**

**Hôtel de ville de Montréal - RESTAURATION DES FENÊTRES**

(SOUMISSION Révisée Saint-Denis-Thompson)

| | Item | Montant de la soumission | | Montants admissibles subvention |
|---|---|---|---|---|
| | | | | |
| | | | | |
| **F-1** | **Fenêtres de type F1** | **4 523 750,00 $** | **97%** | **4 400 340,00 $** |
| | | | | |
| **1.1** | **Façade sud- Notre-Dame** | **1 680 190,00 $** | **97%** | **1 631 430,00 $** |
| 1.1.1 | Démontage et protection temporaire | 96 830,00 $ | 100% | 96 830,00 $ |
| 1.1.2 | Restauration en atelier | 1 355 860,00 $ | 100% | 1 355 860,00 $ |
| 1.1.3 | Étanchéité et membrane | 48 760,00 $ | 0% | 0,00 $ |
| 1.1.4 | Réinstallation | 178 740,00 $ | 100% | 178 740,00 $ |
| | | | | |
| **1.2** | **Façade est- Gosford** | **922 670,00 $** | **97%** | **897 750,00 $** |
| 1.2.1 | Démontage et protection temporaire | 53 830,00 $ | 100% | 53 830,00 $ |
| 1.2.2 | Restauration en atelier | 743 370,00 $ | 100% | 743 370,00 $ |
| 1.2.3 | Étanchéité et membrane | 24 920,00 $ | 0% | 0,00 $ |
| 1.2.4 | Réinstallation | 100 550,00 $ | 100% | 100 550,00 $ |
| | | | | |
| **1.3** | **Façade Ouest - Place Vauquelin** | **962 200,00 $** | **97%** | **936 190,00 $** |
| 1.3.1 | Démontage et protection temporaire | 56 990,00 $ | 100% | 56 990,00 $ |
| 1.3.2 | Restauration en atelier | 774 630,00 $ | 100% | 774 630,00 $ |
| 1.3.3 | Étanchéité et membrane | 26 010,00 $ | 0% | 0,00 $ |
| 1.3.4 | Réinstallation | 104 570,00 $ | 100% | 104 570,00 $ |
| | | | | |
| **1.4** | **Façade Nord - Esplanade du Champs-de-mars (ADD#2)** | **958 690,00 $** | **98%** | **934 970,00 $** |
| 1.4.1 | Démontage et protection temporaire | 54 540,00 $ | 100% | 54 540,00 $ |
| 1.4.2 | Restauration en atelier | 777 430,00 $ | 100% | 777 430,00 $ |
| 1.4.3 | Étanchéité et membrane | 23 720,00 $ | 0% | 0,00 $ |
| 1.4.4 | Réinstallation | 103 000,00 $ | 100% | 103 000,00 $ |
| | | | | |
| **F-2** | **Fenêtres de type F2 (ADD#2)** | **2 176 260,00 $** | **98%** | **2 125 410,00 $** |
| | | | | |
| **2.1** | **Façade nord- RDC de la rallonge** | **1 145 260,00 $** | **97%** | **1 113 310,00 $** |
| 2.1.1 | Démontage et protection temporaire | 73 620,00 $ | 100% | 73 620,00 $ |
| 2.1.2 | Restauration en atelier | 297 480,00 $ | 100% | 297 480,00 $ |
| 2.1.3 | Nouvelle contre-fenêtre | 192 520,00 $ | 100% | 192 520,00 $ |
| 2.1.4 | Restauration en chantier | 438 400,00 $ | 100% | 438 400,00 $ |
| 2.1.5 | Étanchéité et membrane | 31 950,00 $ | 0% | 0,00 $ |
| 2.1.6 | Réinstallation | 111 290,00 $ | 100% | 111 290,00 $ |
| | | | | |
| **2.2** | **Façade nord- Sous-sol de la rallonge** | **954 220,00 $** | **98%** | **936 400,00 $** |
| 2.2.1 | Démontage et protection temporaire | 55 320,00 $ | 100% | 55 320,00 $ |
| 2.2.2 | Restauration en atelier | 266 410,00 $ | 100% | 266 410,00 $ |
| 2.2.3 | Nouvelle contre-fenêtre | 160 430,00 $ | 100% | 160 430,00 $ |
| 2.2.4 | Restauration en chantier | 365 330,00 $ | 100% | 365 330,00 $ |
| 2.2.5 | Étanchéité et membrane | 17 820,00 $ | 0% | 0,00 $ |
| 2.2.6 | Réinstallation | 88 910,00 $ | 100% | 88 910,00 $ |
| | | | | |
| **2.3** | **Sous-sol 1 du bâtiment principal** | **76 780,00 $** | **99%** | **75 700,00 $** |
| 2.3.1 | Démontage et protection temporaire | 3 670,00 $ | 100% | 3 670,00 $ |
| 2.3.2 | Restauration en atelier | 35 330,00 $ | 100% | 35 330,00 $ |
| 2.3.3 | Nouvelle contre-fenêtre | 0,00 $ | 0% | 0,00 $ |
| 2.3.4 | Restauration en chantier | 29 230,00 $ | 100% | 29 230,00 $ |
| 2.3.5 | Étanchéité et membrane | 1 080,00 $ | 0% | 0,00 $ |
| 2.3.6 | Réinstallation | 7 470,00 $ | 100% | 7 470,00 $ |
| | | | | |
| | **COUT avant taxes et avant crédits** | **6 700 010,00 $** | 97% | **6 525 750,00 $** |
| | | | | |
| | **Crédits négociés avec le soumissionnaire** | **-513 000,00 $** | **100%** | **-513 000,00 $** |
| | | | | |
| | Chargé de projet commun | -33 000,00 $ | 100% | -33 000,00 $ |
| | Diminution contamination amiante | -480 000,00 $ | 100% | -480 000,00 $ |
| | | | | |
| | | | | |
| | **COUT avant taxes** | **6 187 010,00 $** | 97% | **6 012 750,00 $** |
| | TPS (5%) | 309 350,50 $ | 5% | 300 637,50 $ |
| | TVQ (9,975%) | 617 154,25 $ | 9,975% | 599 771,81 $ |
| | **TOTAL DES TRAVAUX** | **7 113 514,75 $** | | **6 913 159,31 $** |
| | Ristournes des taxes | | | |
| | TPS (100%) | 309 350,50 $ | | 300 637,50 $ |
| | TVQ (50%) | 308 577,12 $ | | 299 885,91 $ |
| | **GRAND TOTAL NET DE RISTOURNE** | **6 495 587,12 $** | | **6 312 635,91 $** |
| | Subvention (2/3) théorique | | | **4 208 423,94 $** |
| | Subvention (2/3) maximum 3 201 962 M$ | | **net de ristourne** | **3 201 962,00 $** |
| | **SUBVENTION** | | **net de ristourne** | **3 201 962,00 $** |
| | Ville de Montréal (SUM) | | | 1 600 981,00 $ |
| | Ministère de la Culture et des Communications | | | 1 600 981,00 $ |
| | | | | |
| | **** À noter:** Les montants proviennent de la RC14-01.03.06.01-0378 (5 730 055 $) utilisée en partie pour autres travaux subventionnés | | | |

Préparé par Benoit Faucher, architecte SUM 2019-11-28

Montréal Québec

# Information sur la fiche projet

Approbation officielle de la Direction de Montréal du Ministère de la Culture et des Communications le 2019-05-15 13:30:23

| | |
|---|---|
| **Version de la fiche** | 1 |
| **Nom du sous-projet** | Hôtel de ville de Montréal - 275, rue Notre-Dame Est - Restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED |
| **Recommandations de crédit** | 14-01.03.06.01-0378 |

## 14-01.03.06.01-0378

| | |
|---|---|
| **Entente** | Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 |
| **Année** | 2014 (Période du 1er Avril 2014 au 31 Mars 2015) |
| **Axe** | 01 MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE |
| **Sous-axe** | 01-03 Agglomération de Montréal |
| **Programme/Mesure** | 01-03-06 Fonds du patrimoine |
| **Projet** | 01-03-06-01 Biens patrimoniaux appartenant à la Ville de Montréal et aux villes liées |
| **Numéro de recommandation de crédit** | 14-01.03.06.01-0378 |

| **Budget alloué** | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Ministère de la culture et des communications** | | **Ville de Montréal** | | **Total** |
| 0,00 $ | 2 865 027,50 $ | 0,00 $ | 2 865 027,50 $ | 5 730 055,00 $ |
| **Transfert/BF** | **Dette/PTI** | **Transfert/BF** | **Dette/PTI** | **Total** |

| **Budget alloué (Somme des recommandations de crédits)** | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Ministère de la culture et des communications** | | **Ville de Montréal** | | **Total** |
| 0,00 $ | 2 865 027,50 $ | 0,00 $ | 2 865 027,50 $ | 5 730 055,00 $ |
| **Transfert/BF** | **Dette/PTI** | **Transfert/BF** | **Dette/PTI** | **Total** |

| **Description** |
|---|
| L'hôtel de ville de Montréal est construit entre 1872 et 1878 d'après les plans des architectes Alexander Cowper Hutchison et Henri-Maurice Perrault, puis modifié de 1923 à 1926 après un incendie survenu en 1922 par les architectes de la Ville, Louis Parant d'abord puis L.J.D. Lafrenière, lesquels sont superposés par une commission consultative d'architectes dirigée par Jean-Omer Marchand. En 1932, l'édifice est agrandi à l'arrière vers le champ de Mars.<br><br>L'intérêt patrimonial de l'Hôtel de Ville repose principalement sur ses valeurs symbolique et historique en tant que premier hôtel de ville monumental à vocation unique au Canada associé à de nombreux personnages et événements importants et témoignant de l'évolution de la démocratie municipale. Il repose également sur sa valeur artistique, notamment par la qualité de l'architecture extérieure d'origine d'inspiration Second Empire, la qualité des modifications de 1922 toujours d'inspiration française, mais davantage liée à l'école des Beaux-Arts ainsi que sur le décor intérieur monumental des pièces d'apparat lui aussi d'inspiration Beaux-Arts. Il repose aussi sur l'importance des concepteurs qui ont participé à la construction originale de l'édifice ainsi qu'à sa reconstruction et de l'intérêt du bien par |

rapport à l'ensemble de leur oeuvre et à la production courante. Finalement, il repose aussi sur sa valeur urbaine au coeur de la Cité administrative du Vieux-Montréal ainsi que sur sa valeur scientifique pour l'utilisation de matériaux modernes tels le béton armé et l'ossature métallique.

À compter de 1990, des travaux majeurs de restauration et de mise en valeur sont réalisés. Une restauration importante a lieu de 1990 à 1992 à l'occasion du 350e anniversaire de Montréal, avec notamment des éléments de pierre taillée au niveau de l'étage de comble, à l'arrière. En 2000, un nouvel éclairage architectural est inauguré dans le cadre du Plan lumière du Vieux-Montréal. Les toits et les corniches en cuivre ainsi que des éléments d'ornementation, la maçonnerie des façades est, nord et ouest font l'objet de restauration de 2008 à 2010. Enfin, les portes de bronze sont restaurées en 2016.

La Ville souhaite offrir aux Montréalais un hôtel de ville du 21e siècle. L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'administration municipale qui doit devenir un exemple à suivre et un symbole des valeurs de patrimoine, de sécurité et de développement durable. Le projet mis de l'avant poursuivra la réfection et la restauration patrimoniale de l'enveloppe ainsi que la mise aux normes des divers systèmes électromécaniques, de la sécurité incendie et des nouvelles normes d'aménagement.

Ce bâtiment, désigné comme lieu historique national du Canada, est un immeuble d'intérêt patrimonial situé dans un secteur significatif de valeur exceptionnelle dans le site déclaré de Montréal (Vieux-Montréal).

Le projet vise la restauration de ses divers éléments. Tout élément original, architectural ou patrimonial du bâtiment et de son site devra, si requis, être déposé, démantelé ou enlevé avec soins de façon à être remis à sa place à la fin de l'intervention. Tous les ajouts faits au bâtiment doivent l'être en tenant compte de la qualité architecturale du bâtiment et s'y intégrer entièrement. Toute nouvelle intervention devra respecter l'esprit du concept original et être réversibles sans toutefois être une copie ou un pastiche de l'original.

## Objectif(s)

Le présent dossier a pour objet la mise en œuvre du projet de restauration patrimoniale, de mise aux normes et de certification LEED de l'hôtel de ville de Montréal. Les travaux comprennent entre autres, mais sans s'y restreindre, les éléments suivants :

- Compléter la restauration de l'enveloppe amorcée en 2007;
- Mise en conformité du système de protection incendie incluant le prolongement du réseau d'extincteurs automatiques sur les étages non desservis (rez-de-chaussée, 1e et 2e étages)
- Remplacer le système d'alarme incendie;
- Corriger les déficiences structurales;
- Étanchéité des fondations sur tout le périmètre de l'immeuble incluant le remplacement du système d'étanchéité des voûtes d'archives et de la salle mécanique du 2e sous-sol;
- Restauration complète de la maçonnerie;
- Restauration des portes en bois;
- Restauration/remplacement des fenêtres de tous les étages;
- Restauration des éléments de bronze (exceptions : portes principales et lampadaires restaurés en 2016);
- Restauration partielle de la toiture de cuivre (2 pavillons non rénovés en 2008);
- Restauration du balcon protocolaire (structure et maçonnerie) et des marquises.

## Calendrier de réalisation

Calendrier

Étude d'avant projet: Juillet - décembre 2016

Finalisation du PFT: Janvier à avril 2017

Appel d'offres service professionnels: Mai à Juin 2017

Octroi des services professionnels: Août 2017

Processus de conception intégrée: Septembre 2017 à décembre 2018

Appel d'offres construction: Mars à Juillet 2019

Octroi des travaux: Avril à Août 2019

Chantier : Juin 2019 à juin 2022

| | |
|---|---|
| Chantier : | juin 2019 à juin 2022 |
| Déménagement: | Été 2022 |
| Réouverture de l'hôtel de ville: | Septembre 2022 |

| Indicateurs | | |
|---|---|---|
| **Moyens d'actions** | **Indicateurs de résultats** | **Résultats attendus** |
| Processus de conception intégré (PCI) | Restauration des éléments architecturaux de l'enveloppe extérieure en regard des composantes d'origines. | Confirmation des contraintes du projet de réfection de l'enveloppe. |
| Élaboration des plans et devis. | Restauration des éléments architecturaux de l'enveloppe extérieure en regard des composantes d'origines. | Confirmation des contraintes du projet de réfection de l'enveloppe. |
| Soumissions | Plans et devis en conformité avec la restauration et estimation des coûts de travaux. | Obtention des plans et devis conformes à la restauration.<br>Conformité aux budgets estimés. |
| Octroi de contrat et réalisation des travaux. | Travaux en conformité avec les plans et devis. | Correspondance des travaux aux plans et devis. |

| Communications |
|---|
| Une opération de communication sera mise en place pour ce dossier. |

| Professionnels | |
|---|---|
| **Professionnel (Ville de Montréal)** | Mireille Soucy <mireille.soucy@ville.montreal.qc.ca> |
| **Professionnel (Ministère de la culture et des communications)** | Catherine Michon <catherine.michon@mcc.gouv.qc.ca> |

| Gestionnaire | |
|---|---|
| **Gestionnaire (Ville de Montréal)** | Sonia Vibert <sonia.vibert@ville.montreal.qc.ca> |

| Conseiller budgétaire | |
|---|---|
| **Conseiller budgétaire (Ville de Montréal)** | Finances - Pôle de service Chaussegros <finances_obc_mise_en_valeur_du_territoire@ville.montreal.qc.ca> |

| Liste de distribution |
|---|
| Aucun acteur disponible |

| Fichiers nécessaires à l'approbation | | |
|---|---|---|
| **Nom du fichier** | **Taille** | **Date** |
| BMAA_ESTIMÉ HDV PRÉL LOT 2 ET EXÉC 100% LOT 1.pdf | 199.81 ko | 2019-05-10 10:05 |
| Expertise Hôtel-de-ville de Montréal - G. Garcia - Novembre 2018.pdf | 894.97 ko | 2019-05-10 10:05 |

| | | |
|---|---|---|
| Fenêtres_Suggestions de couleur commerciale.pdf | 21.6 ko | 2019-05-10 10:05 |
| A19-SC-02 Erratum.pdf | 296.01 ko | 2019-05-10 11:05 |
| 1133_19.04.24_Restauration fenêtres et nouvelles contre-fenêtres.pdf | 2.07 mo | 2019-05-10 11:05 |
| 1133_19.05.02_Nouvelles fenêtres.pdf | 9.99 mo | 2019-05-10 11:05 |
| 15431-Darch.pdf | 795.54 ko | 2019-05-10 11:05 |
| 15431-DVol1.pdf | 423.83 ko | 2019-05-10 11:05 |
| 17-1133 HDV _ARCH_100%_LOT1.2.pdf | 20.73 mo | 2019-05-10 11:05 |
| Autorisation 20196479.pdf | 774.88 ko | 2019-05-10 11:05 |
| Hotel de ville calcul subv_2019-05-10.pdf | 16.73 ko | 2019-05-10 11:05 |

**Remarques**

**1.** Considérant l'échéancier serré de réalisation du projet et la marge de manoeuvre quant aux travaux admissibles, le calcul de la subvention est basé sur l'estimé budgétaire à 100% déposé par Beaupré Michaud et associés architectes le 21 janvier 2019.

**2.** La RC # 13-01.03.06.01-0278, d'un montant de 308 710,38 $, est en cours d'annulation. Ces fonds, qui étaient prévus pour un projet précédent de l'hôtel de ville mais qui n'ont pas été utilisés, seront réaffectés au présent projet.

**3.** Accord de la professionnelle MCC au dossier en date du 15 mai 2019:

*C'est beau Mireille, le contenu me convient. Tu peux procéder pour l'approbation de la fiche GSS chez vous et ensuite chez nous. Merci !*

***Catherine Michon, M. Arch.***
*Conseillère en développement culturel*

*Direction générale de la métropole*
*Ministère de la Culture et des Communications*
*1435, rue de Bleury, bureau 800*
*Montréal (Québec) H3A 2H7*

*Téléphone : 514 873-2255, poste 5108*
*Courriel : catherine.michon@mcc.gouv.qc.ca*
*Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca*

**Avis du ministère**

Aucun avis disponible

**Commentaire**

Il est à noter que les chiffres présentés n'ont pas fait l'objet d'une vérification complète. Les chiffres officiels sont ceux présentés dans les états financiers déposés par la Ville de Montréal.

Montréal

**Service de la mise en valeur du territoire**
**Direction de l'urbanisme**
**Division du patrimoine**

303, rue Notre-Dame Est, 6e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

# ANNEXE 1

## Confirmation de l'engagement

## Subvention à la restauration FPCQ - Bâtiments municipaux, Volet 1 (2013-2015)

Veuillez prendre connaissance des responsabilités de chacune des parties, signer à la dernière page du présent document et nous retourner l'original afin de confirmer votre participation.

**Projet :** **Hôtel de Ville de Montréal**
**Restauration de divers projets à l'Hôtel-de-Ville**

**Adresse :** **275, rue Notre-Dame Est**

### Responsabilités des parties

A. L'arrondissement/Le Service s'engage envers le Service de la mise en valeur du territoire à :

1. Remplir le formulaire de description du projet à l'Annexe 2, comprenant :
   - la description des travaux en précisant la portée des travaux de restauration;
   - le budget des travaux de construction ainsi qu'un montage financier;
   - le calendrier détaillé pour la réalisation du projet, comprenant les phases de conception et de réalisation;
   - les objectifs visés pour la réalisation du projet;
   - le nom du chargé de projet.

2. Faire réaliser, lorsque requis, les études nécessaires pour connaître l'état du bâtiment, l'historique ainsi que sa valeur patrimoniale (carnet de santé, énoncé patrimonial, études patrimoniales);

3. Fournir, dès leur réception, tous les documents des professionnels, (plans, devis et estimations budgétaires) pour révision, et ce, à chaque étape du développement du projet;

4. Fournir un calendrier des réunions de coordination et de chantier, ainsi que des visites et inspections. Informer le représentant de la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) lorsque sa présence est requise;
5. Informer le représentant de la Division du patrimoine de tout changement touchant les composantes en restauration, en cours d'élaboration ou en cours du chantier, (avis de modification, notes de chantier, etc.) qui pourrait affecter le montant de la subvention;

6. Fournir, dès réception, au représentant de la Division du patrimoine, pour analyse, les dessins d'atelier et les fiches techniques des matériaux ou composantes faisant l'objet de la subvention;

7. Fournir, dès réception, au représentant de la Division du patrimoine, les demandes de paiement validées par le chargé de projet, pour révision des montants concernant les travaux faisant l'objet de la subvention;

8. Affecter les montants de la subvention exclusivement aux dépenses admissibles suivantes :

   - Les honoraires de base des professionnels, s'il y a lieu, au prorata de la valeur des travaux de restauration admissibles.
   - Les travaux de restauration des composantes et matériaux d'origine d'un bâtiment patrimonial, tels que décrits à l'Annexe 4, déterminés par le représentant de la Division du patrimoine.

9. Respecter les critères relatifs aux communications mentionnés au protocole de visibilité de l'entente avec le MCCQ ainsi qu'au Guide destiné aux arrondissements et aux services municipaux (Annexe 3).

B. Le Service de la mise en valeur du territoire s'engage à :

1. Accorder une subvention aux deux tiers de la valeur des travaux de restauration admissibles et des frais et honoraires professionnels s'il y a lieu, applicables jusqu'à un maximum de 1 M$, sous réserve des disponibilités budgétaires.

2. Offrir un soutien pour l'ensemble du projet comprenant :

   - une séance d'information sur les modalités du programme d'aide financière à la restauration des bâtiments patrimoniaux;
   - la participation d'un représentant de la Division du patrimoine aux réunions avec les professionnels, aux réunions de chantier pertinentes, ainsi qu'aux visites de chantier portant sur la restauration;
   - l'analyse des documents des professionnels (plans et devis, estimations budgétaires, avis des changements et demandes de paiement) portant seulement sur les éléments de restauration du projet;
   - l'accompagnement spécifique tout au long du projet, portant sur la restauration des éléments patrimoniaux.

3. Fournir une charte des responsables du projet incluant les noms et coordonnées du chargé du projet et du responsable de la Division du patrimoine. Aux fins de la présente entente, le chargé de projet à la Division du patrimoine est (à déterminer).

**Monsieur Michel Nadeau, directeur**
Direction des stratégies et transactions immobilières
Service de la gestion et de la planification immobilière

Date

**Sylvain Ducas, directeur**
Direction de l'Urbanisme
Service de la mise en valeur du territoire

5 juin 2015
Date

Montréal

**Service de la mise en valeur du territoire**
**Direction de l'urbanisme**
**Division du patrimoine**

303, rue Notre-Dame Est, 6e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

# ANNEXE 1

## Confirmation de l'engagement

### Subvention à la restauration FPCQ - Bâtiments municipaux, Volet 1 (2013-2015)

Veuillez prendre connaissance des responsabilités de chacune des parties, signer à la dernière page du présent document et nous retourner l'original afin de confirmer votre participation.

**Projet :** **Hôtel de Ville de Montréal**
**Restauration patrimoniale et mise aux normes**

**Adresse :** **275, rue Notre-Dame Est**

### Responsabilités des parties

A. L'arrondissement/Le Service s'engage envers le Service de la mise en valeur du territoire à :

1. Remplir le formulaire de description du projet à l'Annexe 2, comprenant :
   - la description des travaux en précisant la portée des travaux de restauration;
   - le budget des travaux de construction ainsi qu'un montage financier;
   - le calendrier détaillé pour la réalisation du projet, comprenant les phases de conception et de réalisation;
   - les objectifs visés pour la réalisation du projet;
   - le nom du chargé de projet.

2. Faire réaliser, lorsque requis, les études nécessaires pour connaître l'état du bâtiment, l'historique ainsi que sa valeur patrimoniale (carnet de santé, énoncé patrimonial, études patrimoniales);

3. Fournir, dès leur réception, tous les documents des professionnels, (plans, devis et estimations budgétaires) pour révision, et ce, à chaque étape du développement du projet;

4. Fournir un calendrier des réunions de coordination et de chantier, ainsi que des visites et inspections. Informer le représentant de la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) lorsque sa présence est requise;
5. Informer le représentant de la Division du patrimoine de tout changement touchant les composantes en restauration, en cours d'élaboration ou en cours du chantier, (avis de modification, notes de chantier, etc.) qui pourrait affecter le montant de la subvention;

6. Fournir, dès réception, au représentant de la Division du patrimoine, pour analyse, les dessins d'atelier et les fiches techniques des matériaux ou composantes faisant l'objet de la subvention;

7. Fournir, dès réception, au représentant de la Division du patrimoine, les demandes de paiement validées par le chargé de projet, pour révision des montants concernant les travaux faisant l'objet de la subvention;

8. Affecter les montants de la subvention exclusivement aux dépenses admissibles suivantes :

   - Les honoraires de base des professionnels, s'il y a lieu, au prorata de la valeur des travaux de restauration admissibles.
   - Les travaux de restauration des composantes et matériaux d'origine d'un bâtiment patrimonial, tels que décrits à l'Annexe 4, déterminés par le représentant de la Division du patrimoine.

9. Respecter les critères relatifs aux communications mentionnés au protocole de visibilité de l'entente avec le MCCQ ainsi qu'au Guide destiné aux arrondissements et aux services municipaux (Annexe 3).

B. Le Service de la mise en valeur du territoire s'engage à :

1. Accorder une subvention aux deux tiers de la valeur des travaux de restauration admissibles et des frais et honoraires professionnels s'il y a lieu, applicables jusqu'à un maximum de **5 M$**, sous réserve des disponibilités budgétaires.

2. Offrir un soutien pour l'ensemble du projet comprenant :

   - une séance d'information sur les modalités du programme d'aide financière à la restauration des bâtiments patrimoniaux;
   - la participation d'un représentant de la Division du patrimoine aux réunions avec les professionnels, aux réunions de chantier pertinentes, ainsi qu'aux visites de chantier portant sur la restauration;
   - l'analyse des documents des professionnels (plans et devis, estimations budgétaires, avis des changements et demandes de paiement) portant seulement sur les éléments de restauration du projet;
   - l'accompagnement spécifique tout au long du projet, portant sur la restauration des éléments patrimoniaux.

3. Fournir une charte des responsables du projet incluant les noms et coordonnées du chargé du projet et du responsable de la Division du patrimoine. Aux fins de la présente entente, le chargé de projet à la Division du patrimoine est (à déterminer).

17/10/2017

**Monsieur Jean Bouvrette, directeur par intérim** — Date
Direction de la gestion des projets immobiliers
Service de la gestion et de la planification immobilière

20-10-2017

**Sylvain Ducas, directeur** — Date
Direction de l'Urbanisme
Service de la mise en valeur du territoire

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 22 juin 2017

ST-DENIS THOMPSON INC.
A/S MONSIEUR SERGE MARCHAND
1215, RUE HICKSON
VERDUN (QC) H4G 2L6

N° de décision : 2017-CPSM-1036796
N° de client : 3000145968

**Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous SONOJET et SONO-JET, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). ST-DENIS THOMPSON INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **31 mars 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

**Québec**
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

**Montréal**
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**

**Dossier # : 1196810002**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs |
| **Objet :** | Accorder à St-Denis Thompson inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 536 217,70 $, taxes incluses \| Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.) |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

GDD 1196810002 SUM.xlsx

GDD 1196810002 - Travaux de construction lot L0602 Hôtel-de-Ville - Portion SGPI.xlsx

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
**Tél :** 514-872-1021

Co-auteure: Fanny LALONDE-GOSSELIN

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-05

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

**Tél :** 514 872-0946

**Division :** Service des finances - Point de service HDV

**Dossier # : 1196810002**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs |
| **Objet :** | Accorder à St-Denis Thompson inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 536 217,70 $, taxes incluses \| Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.) |



**Rapport_mandat_SMCE196810002.pdf**

**Dossier # :1196810002**

Ville de Montréal
**Service du greffe**
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

# Commission permanente sur l'examen des contrats

***La Commission :***

***Présidence***

*Mme Karine Boivin Roy*
*Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve*

***Vice-présidences***

*M. Christian Arseneault*
*Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Paola Hawa*
*Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

***Membres***

*Mme Julie Brisebois*
*Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon*
*Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque*
*Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève*

*M. Jocelyn Pauzé*
*Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà*
*Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau*
*Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski*
*Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay*
*Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 30 janvier 2020**

## Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE196810002

***Accorder à St-Denis Thompson inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 $, taxes incluses I Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.)***

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

**Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

**Mandat SMCE196810002**
*Accorder à St-Denis Thompson inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 $, taxes incluses I Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.).*

À sa séance du 8 janvier 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$, pour lequel :*
  - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres ;*
  - *l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 15 janvier 2020, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du dossier du Service de la gestion et de la planification immobilière ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a expliqué que l'important écart observé entre l'estimation interne et la soumission de l'adjudicataire était principalement dû à l'inexactitude de l'estimé produit dans le contexte de travaux de nature patrimoniale. Celui-ci aurait été réalisé en ne tenant malheureusement pas compte du caractère spécifique de la restauration patrimoniale sur site, qui n'a rien à voir avec des travaux réguliers habituellement effectués en usine, ne reflétant donc aucunement la réalité de ce projet particulier. Dans ce cas-ci, le Service a expliqué devoir recourir à une variété d'artisans restaurateurs, selon les différentes spécialités requises à chacune des étapes du travail de restauration des fenêtres pour en assurer la préservation du classement patrimonial, notamment dans le contexte où la Ville a droit à une subvention spécifique à la conservation patrimoniale des fenêtres, de l'ordre de 3 M$, du gouvernement québécois.

En conclusion, la Commission est rassurée du suivi serré effectué par l'équipe de gestion de projets relativement aux différents aspects du projet de réfection de l'hôtel de ville, et ce, notamment à l'égard du suivi budgétaire global de ce projet qui en est au tiers de son avancement à ce stade-ci. Le responsable du dossier dit avoir confiance de

rattraper le dépassement de 5% occasionné par le coût de la restauration patrimoniale des fenêtres. De plus, celui-ci s'est montré rassurant en ce qui a trait au respect de l'échéancier global de réalisation, qui prévoit que le projet de réfection de l'hôtel de Ville sera complété en 2022, et ce, tel que prévu initialement.

**Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :*

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$, pour lequel :*
  - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres ;*
  - *l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux commissaires ;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE196810002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**

Montréal

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 20.27

2020/01/30
17:00

(2)

**Dossier # : 1193438035**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| **Compétence d'agglomération :** | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Accorder un contrat à Deric construction inc, pour les travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture pour la construction d'un système de traitement des odeurs à la station de pompage Rhéaume de l'arrondissement Verdun - Dépense totale de 6 938 046,27 $, taxes incluses (contrat : 6 079 572,17 $ + contingences : 607 957,22 $ + variation de quantités: 250 516,88 $) - Appel d'offres public: 3295-AE-15 - 3 soumissions |

Il est recommandé :

1. d'accorder à Deric construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture pour la construction d'un système de traitement des odeurs à la station de pompage Rhéaume de l'arrondissement Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 079 572,17 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3295-AE-15;

2. d'autoriser une dépense de 607 957,22 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépenses de 250 516,88 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération pour un total de 6 938 046,27 $, toutes taxes, contingences et variations de quantités incluses.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-09 07:53

**Signataire :** Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1193438035**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| **Compétence d'agglomération :** | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Accorder un contrat à Deric construction inc, pour les travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture pour la construction d'un système de traitement des odeurs à la station de pompage Rhéaume de l'arrondissement Verdun - Dépense totale de 6 938 046,27 $, taxes incluses (contrat : 6 079 572,17 $ + contingences : 607 957,22 $ + variation de quantités: 250 516,88 $) - Appel d'offres public: 3295-AE-15 - 3 soumissions |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite à de nombreuses plaintes de citoyens reçues pour de mauvaises odeurs émanant de la station de pompage des eaux usées Rhéaume et des regards d'égouts de la rue Rhéaume dans l'arrondissement Verdun, la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) du Service de l'eau a entrepris un programme de gestion des nuisances olfactives dans ce secteur en 2007.

Une étude d'avant-projet réalisée par les professionnels de la DEEU a consisté à effectuer des analyses exhaustives qui ont confirmé la présence de nuisances olfactives pour les citoyens. Une seconde étude portant sur les scénarios possibles d'intervention a permis d'identifier des solutions de mitigation. Des analyses plus raffinées, incluant des études d'impacts et de faisabilité dans ce milieu urbain constitué de complexes de condominiums et de parcs très fréquentés ont aussi été menées. Suite à ces études, la solution technique retenue en accord avec l'arrondissement, fut celle de l'extraction et du traitement de l'air vicié par charbon activé. Les nouveaux équipements seront placés dans une chambre souterraine pour minimiser les impacts visuels.

Un premier contrat de services professionnels fut accordé à la firme Les services EXP inc. en novembre 2014 pour produire l'étude technique ainsi que les plans et devis pour la construction du système de traitement d'odeurs. Suite à une révision de la conception

géotechnique et environnementale du projet ainsi que de la gestion de la circulation dans le secteur, les plans et devis ne furent livrés qu'en juillet 2019.

Le 8 octobre 2019, un appel d'offres fut lancé et publié sur le site SEAO et dans Le journal de Montréal pour la construction du système de traitement des odeurs dans l'arrondissement Verdun. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 novembre 2019. La période de validité des soumissions est de 120 jours.

Cinq (5) addenda ont été émis:

- Addenda no 1, en date du 17 octobre 2019: publication du bordereau numérique.
- Addenda no. 2, en date du 29 octobre 2019: report de la date d'ouverture des soumissions au 21 novembre et réponses aux questions.
- Addenda no. 3, en date du 31 octobre 2019: questions/réponses.
- Addenda no. 4, en date du 5 novembre 2019: questions/réponses et modification mineure au bordereau de soumission.
- Addenda no. 5, en date du 11 novembre 2019: questions/réponses et modification d'une quantité au bordereau.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE-CG19 0515 - Accorder un contrat à Les services EXP inc., pour la fourniture de services professionnels pour la surveillance/inspection des travaux de construction d'une unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égout desservant le site d'interception Rhéaume - Dépense totale de 365 270,05 $, taxes incluses (contrat : 304 391,71 $ + contingences : 60 878,34 $) - Appel d'offres public 19-17661.
CG14 0518 – 27 novembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Services Exp inc. pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance/inspection des travaux de construction d'une unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égout desservant le site d'interception Rhéaume pour une somme maximale de 386 373,49 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13891 / Approuver un projet de convention à cette fin.

**DESCRIPTION**

La réalisation de ce projet vise à améliorer les conditions de vie des citoyens résidant dans le secteur de la rue Rhéaume de l'arrondissement Verdun. Une partie du secteur étant à vocation de loisir, l'arrondissement exige la réalisation des travaux en 2 phases consécutives, afin de permettre l'utilisation des terrains de baseball durant l'été. L'ordonnancement des travaux se déroulera, comme suit :

· mars 2020 à septembre 2020 : travaux hors du parc et maintien des terrains de baseball;

· septembre 2020 à mars 2021 : travaux dans le parc.

Ce projet nécessitera la construction et la mise en marche des ouvrages suivants:

· une chambre souterraine en béton armé abritera le système d'extraction et de traitement de l'air vicié. Cette chambre sera construite sur des pieux en bordure du boulevard Gaétan-Laberge;

· une chambre souterraine en béton armé abritera un système de pompage d'eau de condensation et sera surplombée par une cheminée d'évacuation de l'air traité. Cette chambre sera construite sur des pieux au fond du parc Arthur-Therrien;

· une conduite enfouie transportera l'air vicié extrait du poste de pompage Rhéaume et de l'édicule de service vers la nouvelle chambre souterraine vouée au traitement;

· une autre conduite enfouie transportera l'air traité vers la nouvelle chambre de la cheminée;

· deux massifs de conduits électriques et de contrôle seront construits dans la même tranchée que les conduites et seront alimentés à partir de l'entrée électrique existante de la station de pompage Rhéaume;

· la toiture de la station de pompage Rhéaume devra être refaite puisqu'elle accueillera la conduite d'extraction d'air vicié et les éléments de mécanique de procédé;

· les travaux dans le parc impliqueront la gestion de sols contaminés. En 2017, la Ville a obtenu une permission du Ministère de l'environnement en vertu de l'article 65 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

· un plan particulier de circulation sera mis en place pour le passage des services souterrains sous le boulevard Gaétan-Laberge; ce passage sera construit en deux phases durant deux fins de semaine.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-D-18-001, le bordereau de soumission n'inclut pas de contingences. Un montant représentant 10 % de la valeur du contrat est requis pour des dépenses imprévues durant la réalisation des travaux. De plus, un montant de 250 516,88 $ est requis pour les variations de quantités.

**JUSTIFICATION**

Quinze (15) entreprises et un organisme public se sont procuré les documents d'appels d'offres et trois d'entre elles ont déposé une soumission. Un seul avis de désistement a été reçu, invoquant un manque d'intérêt pour ce projet. Les raisons de non-participation des autres preneurs de documents sont: sept d'entre eux sont des sous-traitants, trois autres n'ont pas soumissionné par manque de temps ou d'intérêt et un entrepreneur a commandé deux fois les documents.

| Firmes soumissionnaires | Prix de base | Contingences | Total |
|---|---|---|---|
| Déric Construction inc. | 6 079 572,17 $ | 607 957,22 $ | 6 687 529,39 $ |
| Allen entrepreneur général inc. | 7 511 316,75 $ | 751 131,68 $ | 8 262 448,43 $ |
| Construction Bau-Val inc. | 8 837 000,00 $ | 883 700,00 $ | 9 720 700,00 $ |
| Estimation du professionnel | 7 179 700,36 $ | 717 970,04 $ | 7 897 670,40 $ |
| Coût moyen des soumissions conformes<br>*(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* | | | 8 223 559,27 $ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br>*((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100* | | | 22,97 % |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($)<br>*(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* | | | 3 033 170,62 $ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br>*((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100* | | | 45,36 % |

| | |
|---|---|
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)<br>*(la plus basse conforme – estimation)* | (1 210 141,01 $) |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br>*((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100* | (15,32 %) |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)<br>*(la deuxième plus basse – la plus basse)* | 1 574 919,04 $ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br>*((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100* | 23,55 % |

L'écart entre l'estimation interne et la plus basse soumission est favorable de 15,32%. Cet écart s'explique comme suit, en révisant son estimé, le professionnel a détecté une erreur de 346 351 $ dans le calcul de l'ajustement des coûts d'architecture aux conditions du marché. Son estimé aurait dû être de 7 551 319. $ taxes et contingences incluses; soit 4,4% moins élevé.

L'écart de 23,55 % entre la deuxième plus basse soumission et la première provient principalement des travaux de structure (585 890,18 $) et de mécanique de procédé (400 457, $). Ils expliquent 63% de l'écart.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Déric Construction inc. au prix de sa soumission, soit 6 079 572,17 $, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites; Déric Construction inc., 5145 rue Rideau, Québec, (Québec) G2E 5H5 n’est pas inscrite au registre des personnes inadmissibles en vertu du règlement de gestion contractuelle, ni dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la ville de Montréal. De plus l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec valide jusqu’au 29 février 2020.

Conformément au décret 796-2014 du 10 septembre 2014, la compagnie Déric Construction inc., détient une attestation valide de l’Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été reproduit en pièces jointes.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, car la valeur du contrat est de plus de 2 M$ et il y a un écart de prix de plus de 20 % entre l’adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût pour les travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d’électricité, d’instrumentation, de contrôle et d’architecture pour la construction du système de traitement des odeurs Rhéaume dans l’arrondissement Verdun est de 6 938 046,27 $ taxes, contingences et variations de quantités incluses.
Ceci représente un montant de 6 335 361,02 $ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l’intervention du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La réalisation de ce projet vise à améliorer les conditions de vie des citoyens résidant dans le secteur de la rue Rhéaume de l'arrondissement Verdun. Si la construction du système de traitement d'odeurs n'avait pas lieu, les plaintes continueraient et le niveau d'insatisfaction des citoyens vivant près de la station de pompage serait encore plus grand.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une action de communication est recommandée, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Commission permanente sur l'examen des contrats: 15 janvier 2020
Octroi du contrat (CG) : 30 janvier 2020
Début des travaux: mars 2020
Mise en service: mai 2021

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel SHOONER
Conseiller analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 514 280-4418
**Télécop. :** 514 280-6779

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-02

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

**Tél :** 514-280-4364
**Télécop. :** 514-280-4387

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

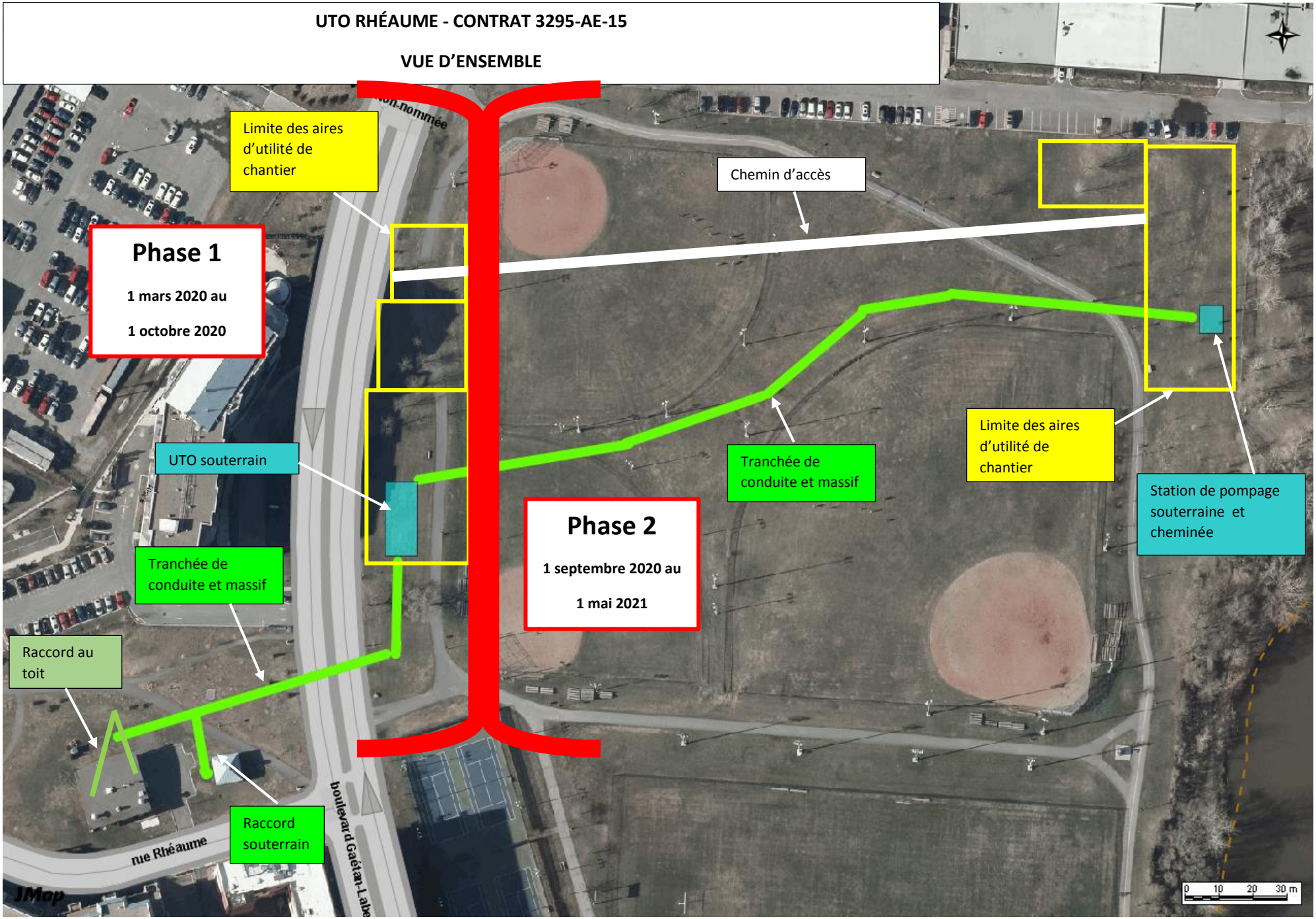
Bruno HALLÉ
Directeur
**Tél :** 514 280-3706
**Approuvé le :** 2019-12-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice
**Tél :** 514 280-4260
**Approuvé le :** 2019-12-06

**UTO RHÉAUME - CONTRAT 3295-AE-15**

**VUE D'ENSEMBLE**



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 4 juillet 2017

CONSTRUCTION DERIC INC.
A/S MONSIEUR ÉRIC DESBIENS
5145, RUE RIDEAU
QUÉBEC (QC) G2E 5H5

N° de décision : 2017-CPSM-1037840
N° de client : 3000350548

**Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous DERIC CONSTRUCTION INC., le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CONSTRUCTION DERIC INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 juillet 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

# Liste des commandes

**Numéro** : 3295-AE-15
**Numéro de référence** : 1310396
**Statut** : En attente des résultats d'ouverture
**Titre** : Travaux de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation et d'architecture pour la construction du système de traitement des odeurs dans l'arrondissement Verdun

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

| Organisation | Contact | Date et heure de commande | Addenda envoyé |
|---|---|---|---|
| Allen Entrepreneur Général Inc.<br>118 de la Gare<br>Saint-Henri, QC, G0R 3E0<br>http://www.allen-entrepreneurgeneral.com | Madame Sophy Duquette<br>Téléphone : 418 882-2277<br>Télécopieur : 418 882-2721 | **Commande : (1650344)**<br>2019-10-08 15 h 25<br>**Transmission :**<br>2019-10-08 15 h 27 | 3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis)<br>2019-10-17 8 h 48 - Courriel<br>3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau)<br>2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement<br>3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses<br>2019-10-29 13 h 38 - Courriel<br>3205721 - Addenda 3<br>2019-10-31 11 h 03 - Courriel<br>3207675 - Addenda 4 (devis)<br>2019-11-05 14 h 34 - Courriel<br>3207676 - Addenda 4 (bordereau)<br>2019-11-05 14 h 34 - Téléchargement<br>3209862 - Addenda 5 (devis)<br>2019-11-11 10 h 32 - Courriel<br>3209863 - Addenda 5 (bordereau)<br>2019-11-11 10 h 32 - Téléchargement<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |
| Allen Entrepreneur Général Inc.<br>118 de la Gare<br>Saint-Henri, QC, G0R 3E0<br>http://www.allen-entrepreneurgeneral.com | Madame Sophy Duquette<br>Téléphone : 418 882-2277<br>Télécopieur : 418 882-2721 | **Commande : (1650563)**<br>2019-10-09 9 h 09<br>**Transmission :**<br>2019-10-09 9 h 10 | 3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis)<br>2019-10-17 8 h 48 - Courriel<br>3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau)<br>2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement<br>3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses<br>2019-10-29 13 h 38 - Courriel<br>3205721 - Addenda 3<br>2019-10-31 11 h 03 - Courriel<br>3207675 - Addenda 4 (devis)<br>2019-11-05 14 h 34 - Courriel |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | 3207676 - Addenda 4 (bordereau)<br>2019-11-05 14 h 34 - Téléchargement<br>3209862 - Addenda 5 (devis)<br>2019-11-11 10 h 32 - Courriel<br>3209863 - Addenda 5 (bordereau)<br>2019-11-11 10 h 32 - Téléchargement<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |
| Armatures Bois-Francs Inc (ABF)<br>249 boul de la Bonaventure<br>Victoriaville, QC, G6T 1V5<br>http://www.abf-inc.com | Madame Erika Lynn Johnson<br>Téléphone : 819 758-7501<br>Télécopieur : 819 758-7629 | **Commande : (1652764)**<br>2019-10-15 14 h 46<br>**Transmission :**<br>2019-10-15 14 h 46 | 3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis)<br>2019-10-17 8 h 48 - Courriel<br>3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau)<br>2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement<br>3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses<br>2019-10-29 13 h 38 - Courriel<br>3205721 - Addenda 3<br>2019-10-31 11 h 03 - Courriel<br>3207675 - Addenda 4 (devis)<br>2019-11-05 14 h 34 - Courriel<br>3207676 - Addenda 4 (bordereau)<br>2019-11-05 14 h 34 - Téléchargement<br>3209862 - Addenda 5 (devis)<br>2019-11-11 10 h 32 - Courriel<br>3209863 - Addenda 5 (bordereau)<br>2019-11-11 10 h 32 - Téléchargement<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Charex<br>17755 RUE LAPOINTE<br>Mirabel, QC, J7J 0W7 | Monsieur Stéphan Charette<br>Téléphone : 450 475-1135<br>Télécopieur : 450 475-1137 | **Commande : (1654230)**<br>2019-10-18 9 h 56<br>**Transmission :**<br>2019-10-18 9 h 56 | 3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis)<br>2019-10-18 9 h 56 - Téléchargement<br>3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau)<br>2019-10-18 9 h 56 - Téléchargement<br>3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses<br>2019-10-29 13 h 38 - Courriel<br>3205721 - Addenda 3<br>2019-10-31 11 h 03 - Courriel<br>3207675 - Addenda 4 (devis)<br>2019-11-05 14 h 34 - Courriel<br>3207676 - Addenda 4 (bordereau)<br>2019-11-05 14 h 34 - Téléchargement<br>3209862 - Addenda 5 (devis)<br>2019-11-11 10 h 32 - Courriel |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | 3209863 - Addenda 5 (bordereau)<br>2019-11-11 10 h 32 - Téléchargement<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Construction Bau-Val Inc.<br>87 Emilien Marcoux, Suite#202<br>Blainville, QC, J7C 0B4<br>http://www.bauval.com | Madame Johanne Vallée<br>Téléphone : 514 788-4660<br>Télécopieur : | **Commande : (1651539)**<br>2019-10-10 14 h 38<br>**Transmission :**<br>2019-10-10 17 h 48 | 3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis)<br>2019-10-17 8 h 48 - Courriel<br>3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau)<br>2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement<br>3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses<br>2019-10-29 13 h 38 - Courriel<br>3205721 - Addenda 3<br>2019-10-31 11 h 03 - Courriel<br>3207675 - Addenda 4 (devis)<br>2019-11-05 14 h 34 - Courriel<br>3207676 - Addenda 4 (bordereau)<br>2019-11-05 14 h 34 - Téléchargement<br>3209862 - Addenda 5 (devis)<br>2019-11-11 10 h 32 - Courriel<br>3209863 - Addenda 5 (bordereau)<br>2019-11-11 10 h 32 - Téléchargement<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |
| Construction Deric Inc<br>5145 rue Rideau<br>Québec, QC, G2E5H5<br>http://www.groupederic.ca | Monsieur Alexandre Coulombe<br>Téléphone : 418 781-2228<br>Télécopieur : 418 522-9758 | **Commande : (1650548)**<br>2019-10-09 8 h 58<br>**Transmission :**<br>2019-10-09 8 h 58 | 3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis)<br>2019-10-17 8 h 48 - Courriel<br>3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau)<br>2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement<br>3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses<br>2019-10-29 13 h 38 - Courriel<br>3205721 - Addenda 3<br>2019-10-31 11 h 03 - Courriel<br>3207675 - Addenda 4 (devis)<br>2019-11-05 14 h 34 - Courriel<br>3207676 - Addenda 4 (bordereau)<br>2019-11-05 14 h 34 - Téléchargement<br>3209862 - Addenda 5 (devis)<br>2019-11-11 10 h 32 - Courriel<br>3209863 - Addenda 5 (bordereau)<br>2019-11-11 10 h 32 - Téléchargement<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Construction Deric Inc<br>5145 rue Rideau<br>Québec, QC, G2E5H5<br>http://www.groupederic.ca | Monsieur Alexandre Coulombe<br>Téléphone : 418 781-2228<br>Télécopieur : 418 522-9758 | **Commande : (1656848)**<br>2019-10-25 8 h 54<br>**Transmission :**<br>2019-10-25 8 h 54 | 3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis)<br>2019-10-25 8 h 54 - Téléchargement<br>3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau)<br>2019-10-25 8 h 54 - Aucun<br>Mode privilégié : Ne pas recevoir |
| Eurovia Québec Construction inc. - Agence Chenail<br>104, boul. St-Rémi c.p. 3220<br>Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 | Madame Christine Barbeau<br>Téléphone : 450 454-0000<br>Télécopieur : | **Commande : (1650819)**<br>2019-10-09 13 h 19<br>**Transmission :**<br>2019-10-09 13 h 33 | 3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis)<br>2019-10-17 8 h 48 - Courriel<br>3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau)<br>2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement<br>3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses<br>2019-10-29 13 h 38 - Courriel<br>3205721 - Addenda 3<br>2019-10-31 11 h 03 - Courriel<br>3207675 - Addenda 4 (devis)<br>2019-11-05 14 h 34 - Courriel<br>3207676 - Addenda 4 (bordereau)<br>2019-11-05 14 h 34 - Téléchargement<br>3209862 - Addenda 5 (devis)<br>2019-11-11 10 h 32 - Courriel<br>3209863 - Addenda 5 (bordereau)<br>2019-11-11 10 h 32 - Téléchargement<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |
| Filtrum Inc.<br>430 rue des Entrepreneurs<br>Québec, QC, G1M 1B3<br>http://www.filtrum.qc.ca | Madame Christine Gauthier<br>Téléphone : 418 687-0628<br>Télécopieur : 418 687-3687 | **Commande : (1651229)**<br>2019-10-10 9 h 31<br>**Transmission :**<br>2019-10-10 9 h 41 | 3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis)<br>2019-10-17 8 h 48 - Courriel<br>3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau)<br>2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement<br>3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses<br>2019-10-29 13 h 38 - Courriel<br>3205721 - Addenda 3<br>2019-10-31 11 h 03 - Courriel<br>3207675 - Addenda 4 (devis)<br>2019-11-05 14 h 34 - Courriel<br>3207676 - Addenda 4 (bordereau)<br>2019-11-05 14 h 34 - Téléchargement<br>3209862 - Addenda 5 (devis)<br>2019-11-11 10 h 32 - Courriel<br>3209863 - Addenda 5 (bordereau)<br>2019-11-11 10 h 32 - Téléchargement<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Gastier M.P. Inc.<br>7825, Henri-Bourassa Est<br>Montréal, QC, H1E 1N9<br>http://www.gastier.com | Madame Kristina Bérubé<br>Téléphone : 514 325-4220<br>Télécopieur : 514 325-3822 | **Commande : (1652577)**<br>2019-10-15 11 h 39<br>**Transmission :**<br>2019-10-15 11 h 39 | 3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis)<br>2019-10-17 8 h 48 - Courriel<br>3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau)<br>2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement<br>3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses<br>2019-10-29 13 h 38 - Courriel<br>3205721 - Addenda 3<br>2019-10-31 11 h 03 - Courriel<br>3207675 - Addenda 4 (devis)<br>2019-11-05 14 h 34 - Courriel<br>3207676 - Addenda 4 (bordereau)<br>2019-11-05 14 h 34 - Téléchargement<br>3209862 - Addenda 5 (devis)<br>2019-11-11 10 h 32 - Courriel<br>3209863 - Addenda 5 (bordereau)<br>2019-11-11 10 h 32 - Téléchargement<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Groupe Mécano inc.<br>894 rue Bergar<br>Laval, QC, H7L 5A1 | Monsieur Jonathan Lavoie<br>Téléphone : 450 736-2006<br>Télécopieur : | **Commande : (1658347)**<br>2019-10-29 14 h<br>**Transmission :**<br>2019-10-29 14 h | 3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis)<br>2019-10-29 14 h - Téléchargement<br>3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau)<br>2019-10-29 14 h - Téléchargement<br>3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses<br>2019-10-29 14 h - Téléchargement<br>3205721 - Addenda 3<br>2019-10-31 11 h 03 - Courriel<br>3207675 - Addenda 4 (devis)<br>2019-11-05 14 h 34 - Courriel<br>3207676 - Addenda 4 (bordereau)<br>2019-11-05 14 h 34 - Téléchargement<br>3209862 - Addenda 5 (devis)<br>2019-11-11 10 h 32 - Courriel<br>3209863 - Addenda 5 (bordereau)<br>2019-11-11 10 h 32 - Téléchargement<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| LE GROUPE LÉCUYER LTÉE.<br>17 Du Moulin<br>Saint-Rémi, QC, J0L 2L0<br>http://www.lecuyerbeton.com | Monsieur David Guay<br>Téléphone : 450 454-3928<br>Télécopieur : 450 454-7254 | **Commande : (1651285)**<br>2019-10-10 10 h 39<br>**Transmission :**<br>2019-10-10 10 h 39 | 3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis)<br>2019-10-17 8 h 48 - Courriel<br>3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau)<br>2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | 3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses<br>2019-10-29 13 h 38 - Courriel<br>3205721 - Addenda 3<br>2019-10-31 11 h 03 - Courriel<br>3207675 - Addenda 4 (devis)<br>2019-11-05 14 h 34 - Courriel<br>3207676 - Addenda 4 (bordereau)<br>2019-11-05 14 h 34 - Téléchargement<br>3209862 - Addenda 5 (devis)<br>2019-11-11 10 h 32 - Courriel<br>3209863 - Addenda 5 (bordereau)<br>2019-11-11 10 h 32 - Téléchargement<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Le Groupe LML Ltée<br>360 boul du Séminaire Nord Bureau 22<br>Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L1<br>http://www.groupelml.ca | Madame Nancy Ross<br>Téléphone : 450 347-1996<br>Télécopieur : 450 347-8509 | **Commande : (1650840)**<br>2019-10-09 13 h 33<br>**Transmission :**<br>2019-10-09 13 h 33 | 3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis)<br>2019-10-17 8 h 48 - Courriel<br>3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau)<br>2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement<br>3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses<br>2019-10-29 13 h 38 - Courriel<br>3205721 - Addenda 3<br>2019-10-31 11 h 03 - Courriel<br>3207675 - Addenda 4 (devis)<br>2019-11-05 14 h 34 - Courriel<br>3207676 - Addenda 4 (bordereau)<br>2019-11-05 14 h 34 - Téléchargement<br>3209862 - Addenda 5 (devis)<br>2019-11-11 10 h 32 - Courriel<br>3209863 - Addenda 5 (bordereau)<br>2019-11-11 10 h 32 - Téléchargement<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC.<br>872, rue Archimède<br>Lévis, QC, G6V 7M5<br>http://www.excavationslafontaine.com | Madame Amélie Robitaille<br>Téléphone : 418 838-2121<br>Télécopieur : 418 835-9223 | **Commande : (1650260)**<br>2019-10-08 14 h 14<br>**Transmission :**<br>2019-10-08 14 h 15 | 3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis)<br>2019-10-17 8 h 49 - Télécopie<br>3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau)<br>2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement<br>3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses<br>2019-10-29 13 h 38 - Télécopie<br>3205721 - Addenda 3<br>2019-10-31 11 h 04 - Télécopie<br>3207675 - Addenda 4 (devis)<br>2019-11-05 20 h 15 - Télécopie |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | 3207676 - Addenda 4 (bordereau)<br>2019-11-05 14 h 34 - Téléchargement<br>3209862 - Addenda 5 (devis)<br>2019-11-11 11 h 03 - Télécopie<br>3209863 - Addenda 5 (bordereau)<br>2019-11-11 10 h 32 - Téléchargement<br>Mode privilégié (devis) : Télécopieur<br>Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |
| Les Services Électriques Blanchette Inc.<br>2451 boul Fernand-Lafontaine<br>Longueuil, QC, J4N 1N7 | Madame Nathalie Emond<br>Téléphone : 450 442-1166<br>Télécopieur : 450 442-4206 | **Commande : (1651103)**<br>2019-10-10 7 h 57<br>**Transmission :**<br>2019-10-10 8 h 16 | 3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis)<br>2019-10-17 8 h 48 - Courriel<br>3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau)<br>2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement<br>3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses<br>2019-10-29 13 h 38 - Courriel<br>3205721 - Addenda 3<br>2019-10-31 11 h 03 - Courriel<br>3207675 - Addenda 4 (devis)<br>2019-11-05 14 h 34 - Courriel<br>3207676 - Addenda 4 (bordereau)<br>2019-11-05 14 h 34 - Téléchargement<br>3209862 - Addenda 5 (devis)<br>2019-11-11 10 h 32 - Courriel<br>3209863 - Addenda 5 (bordereau)<br>2019-11-11 10 h 32 - Téléchargement<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |
| Nordmec Construction inc.<br>390, rue Siméon, local 3<br>Mont-Tremblant, QC, J8E 2R2 | Monsieur Yanick Gougeon<br>Téléphone : 819 429-5555<br>Télécopieur : 819 429-6555 | **Commande : (1651985)**<br>2019-10-11 11 h 38<br>**Transmission :**<br>2019-10-11 11 h 38 | 3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis)<br>2019-10-17 8 h 48 - Courriel<br>3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau)<br>2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement<br>3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses<br>2019-10-29 13 h 38 - Courriel<br>3205721 - Addenda 3<br>2019-10-31 11 h 03 - Courriel<br>3207675 - Addenda 4 (devis)<br>2019-11-05 14 h 34 - Courriel<br>3207676 - Addenda 4 (bordereau)<br>2019-11-05 14 h 34 - Téléchargement<br>3209862 - Addenda 5 (devis)<br>2019-11-11 10 h 32 - Courriel<br>3209863 - Addenda 5 (bordereau)<br>2019-11-11 10 h 32 - Téléchargement |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |
| Quantum Électrique inc.<br>1421 rue Michelin<br>Laval, QC, h7l 4s2<br>http://www.quantumelectrique.com | Monsieur Frédéric Gagné<br>Téléphone : 438 406-0758<br>Télécopieur : | **Commande : (1660432)**<br>2019-11-04 12 h 25<br>**Transmission :**<br>2019-11-04 12 h 25 | 3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis)<br>2019-11-04 12 h 25 - Téléchargement<br>3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau)<br>2019-11-04 12 h 25 - Téléchargement<br>3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses<br>2019-11-04 12 h 25 - Téléchargement<br>3205721 - Addenda 3<br>2019-11-04 12 h 25 - Téléchargement<br>3207675 - Addenda 4 (devis)<br>2019-11-05 14 h 34 - Courriel<br>3207676 - Addenda 4 (bordereau)<br>2019-11-05 14 h 34 - Téléchargement<br>3209862 - Addenda 5 (devis)<br>2019-11-11 10 h 32 - Courriel<br>3209863 - Addenda 5 (bordereau)<br>2019-11-11 10 h 32 - Téléchargement<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Regulvar Inc..<br>3985, boul. Industriel<br>Laval, QC, H7L4S3 | Monsieur PIERRE GIROUX<br>Téléphone : 514 636-2878<br>Télécopieur : 514 636-5963 | **Commande : (1662034)**<br>2019-11-07 13 h 12<br>**Transmission :**<br>2019-11-07 14 h 04 | 3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis)<br>2019-11-07 13 h 12 - Téléchargement<br>3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau)<br>2019-11-07 13 h 12 - Téléchargement<br>3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses<br>2019-11-07 13 h 12 - Téléchargement<br>3205721 - Addenda 3<br>2019-11-07 13 h 12 - Téléchargement<br>3207675 - Addenda 4 (devis)<br>2019-11-07 13 h 12 - Téléchargement<br>3207676 - Addenda 4 (bordereau)<br>2019-11-07 13 h 12 - Téléchargement<br>3209862 - Addenda 5 (devis)<br>2019-11-11 10 h 32 - Courriel |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | 3209863 - Addenda 5 (bordereau)<br>2019-11-11 10 h 32 - Téléchargement<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Ville de Laval<br>1 Place Du Souvenir, C.P. 422<br>Laval, QC, H7V 3Z4 | Monsieur Nicolae Eugen Tivis<br>Téléphone : 450 978-4888<br>Télécopieur : | **Commande : (1655644)**<br>2019-10-22 15 h 38<br>**Transmission :**<br>2019-10-22 15 h 38 | 3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis)<br>2019-10-22 15 h 38 - Téléchargement<br>3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau)<br>2019-10-22 15 h 38 - Téléchargement<br>Mode privilégié : Ne pas recevoir |

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**

**Dossier # : 1193438035**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés |
| **Objet :** | Accorder un contrat à Deric construction inc, pour les travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture pour la construction d'un système de traitement des odeurs à la station de pompage Rhéaume de l'arrondissement Verdun - Dépense totale de 6 938 046,27 $, taxes incluses (contrat : 6 079 572,17 $ + contingences : 607 957,22 $ + variation de quantités: 250 516,88 $) - Appel d'offres public: 3295-AE-15 - 3 soumissions |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

InfoCompt_DEEU_1193438035.xlsx

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
**Tél :** (514) 872-0893

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-05

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
**Tél :** 514 280-4195
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

**Système de gestion des décisions des instances**
**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS**

CG : 20.27

2020/01/30 17:00

(2)

**Dossier # : 1193438035**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés |
| **Objet :** | Accorder un contrat à Deric construction inc, pour les travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture pour la construction d'un système de traitement des odeurs à la station de pompage Rhéaume de l'arrondissement Verdun - Dépense totale de 6 938 046,27 $, taxes incluses (contrat : 6 079 572,17 $ + contingences : 607 957,22 $ + variation de quantités: 250 516,88 $) - Appel d'offres public: 3295-AE-15 - 3 soumissions |



**Rapport_mandat_SMCE193438035.pdf**

**Dossier # :1193438035**

Ville de Montréal
**Service du greffe**
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

# Commission permanente sur l'examen des contrats

***La Commission :***

***Présidence***

*Mme Karine Boivin Roy*
*Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve*

***Vice-présidences***

*M. Christian Arseneault*
*Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Paola Hawa*
*Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

***Membres***

*Mme Julie Brisebois*
*Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon*
*Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque*
*Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève*

*M. Jocelyn Pauzé*
*Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà*
*Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau*
*Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski*
*Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay*
*Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 30 janvier 2020**

## Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE193438035

**Accorder un contrat à Deric construction inc, pour les travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture pour la construction d'un système de traitement des odeurs à la station de pompage Rhéaume de l'arrondissement Verdun - Dépense totale de 6 938 046,27 $, taxes incluses (contrat : 6 079 572, 17 $ + contingences : 607 957,22 $ + variation de quantités: 250 516,88 $) - Appel d'offres public: 3295-AE-15 (3 soumissions).**

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

**Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

**Mandat SMCE193438035**

Accorder un contrat à Deric construction inc, pour les travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture pour la construction d'un système de traitement des odeurs à la station de pompage Rhéaume de l'arrondissement Verdun -Dépense totale de 6 938 046,27 $, taxes incluses (contrat : 6 079 572, 17 $ + contingences : 607 957,22 $ + variation.

À sa séance du 8 janvier 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$, pour lequel :
  - l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Le 15 janvier 2020, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du dossier du Service de l'eau ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

Les membres de la Commission ont obtenu des réponses satisfaisantes de la part du Service de l'eau concernant l'écart observé entre la soumission de l'adjudicataire et celle du deuxième plus bas soumissionnaire conforme, qui serait attribuable à la méconnaissance des travaux du second soumissionnaire conforme et, possiblement, à l'état du marché de la construction. En effet, l'adjudicataire a soumissionné avec un écart de 11,5 % favorable à la Ville et son prix est en ligne avec l'estimé interne.

L'attention des commissaires s'est posée plus longuement sur les changements effectués à ce projet au cours des dernières années, ceux-ci ayant résulté en d'importants retards dans la réalisation. Les explications offertes par les représentants du Service ont permis aux commissaires de comprendre qu'une problématique relative à la présence de sols contaminés à la profondeur requise pour l'installation des conduits avait nécessité une seconde étude géothermique, et ce, puisque les premiers forages effectués n'étaient pas suffisamment profonds.

En conclusion, les commissaires notent la clarté remarquable des tableaux et des schémas présentés à l'appui des nombreuses explications fournies.

**Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :*

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$, pour lequel :
  - l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux commissaires ;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE193438035 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 20.28

2020/01/30 17:00

(2)

**Dossier # : 1197231070**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| **Compétence d'agglomération :** | Réseau cyclable identifié au Plan de transport |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Accorder un contrat à Constructions H2D inc., pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la CSEM, dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc. Dépense totale de 13 838 410,14 $ (contrat: 11 130 389,42$ + contingences: 1 328 999,07 $ + incidences: 1 379 021,65 $), taxes incluses. Appel d'offres public 420412 - 8 soumissionnaires |

Il est recommandé :
1. d'accorder à Constructions H2D inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la CSEM, dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 130 389,42 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 420412 ;

2. d'autoriser une dépense de 1 328 999,07 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 1 379 021.65 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits ont été réservés par l'engagement de gestion no. CC97231070. Cette dépense sera assumée à 0,6 % par l'agglomération pour un montant de 73 187.11 $.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-16 10:53

**Signataire :** Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1197231070** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| **Compétence d'agglomération :** | Réseau cyclable identifié au Plan de transport |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Accorder un contrat à Constructions H2D inc., pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la CSEM, dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc. Dépense totale de 13 838 410,14 $ (contrat: 11 130 389,42$ + contingences: 1 328 999,07 $ + incidences: 1 379 021,65 $), taxes incluses. Appel d'offres public 420412 - 8 soumissionnaires |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le projet MIL Montréal (site Outremont et de ses abords) vise à requalifier une vaste friche industrielle, à consolider le rôle de Montréal comme ville de savoir, tout en favorisant la revitalisation des secteurs limitrophes.
Le site Outremont

Le site Outremont est localisé sur l'ancienne gare de triage du Canadien Pacifique (CP) et s'étend sur une superficie totale de 38 hectares. Ce projet comprend le nouveau campus de l'Université de Montréal (campus MIL), dont la superficie à terme est estimée à 300 000 $m^2$. Celui-ci est intégré dans un nouveau quartier prévoyant également 1 300 logements, dont 30% à des fins sociales et abordables, 4 hectares de nouveaux lieux publics (place et parcs), ainsi que des commerces de proximité. Le projet représentera à terme des investissements publics de plus de 150 M$. Pour la réalisation de ce grand projet et en complément aux outils réglementaires, une entente sur les conditions de réalisation du site Outremont (l'Entente) a été signée le 23 mars 2011 entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal (résolution CM11 0128).

La Ville de Montréal a prévu des travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement de surface qui desserviront le futur campus MIL et le site Outremont dans son ensemble. Le projet est en bonne partie terminé depuis l'achèvement de la place Alice-Girard et la construction de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux entre les avenues McEachran et Durocher. Au

moment de rédiger ce dossier, il est prévu de terminer les travaux du parc Pierre-Dansereau et le prolongement des avenues Querbes et Champagneur d'ici la fin de l'année 2019. Une des principales interventions qu'il restera à faire sur le site vise la construction d'un parc sur le terrain de l'ancienne cour de voirie d'Outremont. La réhabilitation des sols de ce futur parc a été réalisée en 2019.

Les abords du site Outremont

À la suite de l'adoption, en 2013, du Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau, le Service de la mise en valeur du territoire, en collaboration avec les arrondissements et les services concernés, engage la phase de mise en oeuvre des abords du site Outremont. Ceux-ci couvrent une partie des arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Rosemont–La Petite-Patrie, du Plateau-Mont-Royal et d'Outremont. Ils s'étendent sur 80 hectares. La planification détaillée des abords du site Outremont est étroitement liée au projet du site Outremont lui-même et à la volonté municipale d'intégrer ces territoires bordant les voies de chemin de fer du Canadien Pacifique (CP) au redéveloppement de l'ancienne gare de triage. L'objectif est de stimuler les retombées économiques et sociales sur ces territoires et d'accompagner la transformation de ces anciens secteurs industriels pour améliorer le cadre de vie des résidents et des travailleurs.

Les interventions annoncées dans le PDUES des abords du site Outremont visent le réaménagement du domaine public, la création de nouveaux lieux publics (parcs), mais également l'amélioration de la qualité de l'habitat et le soutien aux communautés (production de logements sociaux, communautaires, etc.).

Le présent dossier vise les travaux de construction du dernier tronçon de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux entre les avenues Durocher et du Parc. Les expropriations nécessaires ont été réalisées au cours des dernières années. Depuis octobre 2018, les bâtiments existants ont été démolis et une bonne partie de la réhabilitation des sols a été faite. Le contrat en objet du présent dossier permettra de terminer la réhabilitation des sols de l'emprise de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux et de construire la nouvelle rue, tout en créant un accès privilégié au campus de l'Université.

La Direction de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) a mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0054 - 28 janvier 2019 - Accorder un contrat à Loiselle inc. pour les travaux de démolition et de réhabilitation des sols dans le prolongement de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, entre l'avenue Durocher et l'avenue Hutchison, dans le cadre du projet MIL Montréal, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 1 305 908,11 $, taxes, variations des quantités, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 420411 (1181009025);

CG18 0188 - 29 mars 2018 - Accorder un contrat à Charex inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement sur les avenues Wiseman, Outremont, McEachran, du Manoir et Dollard, le chemin Bates et l'Axe central du projet, incluant les travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie, de massifs électriques, d'éclairage et d'aménagement paysager, dans le cadre du projet du site Outremont dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 15 675 921,71 $, taxes incluses - Appel d'offres public 221711 (1181009002);

CM17 0740 - 12 juin 2017 - Autoriser une dépense de 1 140 839,44 $, taxes incluses, dans

le cadre de l'expropriation de l'immeuble situé au nord-est de l'avenue Durocher et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, constitué du lot 6 032 109 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Outremont, aux fins d'aménagement d'une rue (1171195002);

CM17 0134 - 20 février 2017 - Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour les travaux d'égout et de conduites d'eau dans l'axe central et les avenues transversales, dans le cadre du projet du site Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 9 148 009,57 $, taxes incluses - Appel d'offres public 221709 (1164021004);

CM16 0926 **-** 22 août 2016 - Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé du côté est de la rue Hutchison et au nord de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constitué d'une partie du lot 1 868 713 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'une rue (1161195010);

CM16 0598 -16 mai 2016 - Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé au nord-est de l'avenue Durocher et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué d'une partie du lot 2 203 544 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'une rue (1161195009);

CM16 0600 **-** 16 mai 2016 - Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé au sud-ouest de la rue Hutchison et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué d'une partie du lot 1 350 843 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'une rue (1161195008);

CM16 0599 **-** 16 mai 2016 - Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé au nord-est de l'avenue Durocher et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué d'une partie du lot 1 350 842 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'une rue (1161195007);

CM 15 0781 - 16 juin 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Services Exp inc. pour l'ingénierie, l'estimation, la surveillance et l'assistance technique en vue du parachèvement des travaux de construction, d'infrastructures et d'aménagement de surface sur le site du campus d'Outremont pour une somme maximale de 5 503 508,33 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14135 (1154021004);

CM14 0293 - 24 mars 2014 - Approuver un projet d'Addenda 1 modifiant l'Entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue le 23 mars 2011 entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (CM11 0128) (1130890006);

CM11 0284 - 14 avril 2011 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 120 407 000 $ pour le financement des travaux municipaux et un emprunt de 21 700 000 $ pour le financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal, requis dans le cadre du projet du campus Outremont (1110159002);

CM11 0129 - 21 février 2011 - Adopter le Règlement 04-047-34 Règlement modifiant le Plan d’urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et, en vertu de l’article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un Règlement autorisant la construction, la transformation et l’occupation d’immeubles situés sur l’emplacement délimité par la limite nord de l’arrondissement d’Outremont, la rue Hutchison à l’est, l’avenue Ducharme au sud et à l’ouest par une portion de l’avenue McEachran, de l’avenue du Manoir ainsi que de l’avenue Rockland (06-069) (campus Outremont) (1100524002);

CM11 0128 - 21 février 2011 - Approuver le projet d'entente sur les conditions de réalisation entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal relatif à la réalisation du projet du campus Outremont (1110093001).

**DESCRIPTION**

Le présent contrat permettra de prolonger l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux vers l'est, jusqu'à l'avenue du Parc. Il s'agit d'une action structurante pour la requalification et le réaménagement de ce secteur stratégique de Montréal. Le prolongement de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux permettra d'affirmer de façon marquée l'intégration du futur quartier à son milieu. De plus, par son envergure et sa qualité, l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux offrira aux propriétés riveraines un plus grand potentiel de mise en valeur et contribuera au développement d'une figure urbaine plus cohérente pour l'ensemble du secteur Atlantic qu'elle traverse.
Le contrat permettra donc de relier le nouveau campus à l'avenue du Parc sans faire les détours par les avenues Beaubien, Hutchison, Atlantic et Durocher comme c'est le cas actuellement. Le projet d'une longueur de 200 mètres met une emphase particulière dans le traitement du réseau cyclable car celui-ci sera surélevé par rapport à la chaussée, dans la continuité des premières phases de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux. Un feu de circulation sera implanté à l'intersection des avenues du Parc et Thérèse-Lavoie-Roux et celui situé un peu plus au nord sera démantelé.

De plus, le projet prévoit la construction de massifs pour la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux mais aussi dans les avenues Atlantic, Beaubien, Durocher et Hutchison en vue de réaliser l'enfouissement des réseaux câblés dans le secteur. Ces travaux sont payés en totalité par la Ville. Par la suite, ces équipements seront cédés gratuitement à la CSEM. Enfin, la Ville louera à la CSEM les massifs dont elle a besoin pour l'éclairage et les feux de circulation. Le marquage sera refait dans ces rues pour tenir compte de la nouvelle rue et des pistes cyclables prévues dans ce secteur.

Les travaux seront aussi l'occasion de refaire la couche de surface de l'asphalte sur l'avenue du Parc, de part et d'autre de la nouvelle intersection.

Notons que les travaux liés au présent dossier utiliseront le système de traçabilité des sols contaminés « Traces Québec » pour le suivi du transport des sols contaminés et des matières résiduelles non dangereuses.

Le plan de localisation ainsi que le plan des travaux de surface se trouvent en pièces jointes.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises au requérant et aux arrondissements concernés d'Outremont et de Rosemont–La-Petite-Patrie lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte. Des démarches de coordination ont été faites avec les promoteurs des trois développements immobiliers en cours le long des travaux visés par le contrat.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 des Clauses administratives générales du cahier des charges de l'appel d'offres 420412. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1 000 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 328 999,07 $, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 11,9 % du coût du contrat à octroyer.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière de contrôle de la qualité des matériaux et d'utilités publiques. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

**JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels, et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le contrat comporte une dépense de plus de 10 M$.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 13 838 410,14 $, taxes incluses. Elle comprend :
- un contrat avec Les Constructions H2D inc. pour un montant de 11 130 389,42 $ taxes incluses;
- plus des contingences 1 328 999,07 $ taxes incluses;
- plus des incidences de 1 379 021,65 $ taxes incluses.

La dépense totale est assumée à 99,4 % par la ville centrale pour un montant de 13 765 223,03 $ taxes incluses et à 0,6 % par l'agglomération pour un montant de 73 187,11 $ taxes incluses. Cette dernière dépense est dédiée à la construction d'une piste cyclable qui est une compétence d'agglomération, en vertu de la *"Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations".*

L'ensemble de la dépense est prévue et répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante :
· 97,7 % au PTI de la Direction de l'urbanisme du SUM pour un montant de 13 548 742,58 $, taxes incluses;
· 2,3 % aux différents PTI de la Direction de la mobilité du SUM pour un montant de 289 667,56 $, taxes incluses.

La dépense totale de 13 838 410,14 $, taxes incluses représente un coût net de 12 636 312,98 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :
· # 19-028 « Interventions municipales abords du site Outremont CM19 0467 » pour un montant de 12 371 807,89 $;
· # 18-044 « Programme de réfection du réseau routier local CM18 1154 » pour un montant de 197 675,50 $;
· # RCG18-028 « Développement du réseau cyclable CG18 0467 » pour un montant de 66 829,58 $.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier a été priorisé à même l'enveloppe reçue pour le PTI 2020-2022. Il est réparti comme suit pour chacune des années:

| Projets | 2020 | 2021 | 2022 | Ultérieur | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| 39003 - Développement des abords du campus Outremont | 6500 | 5871 | - | - | 12 371 |
| 55855 - Programme de réfection des rues locales (PRR local) | 198 | - | - | - | 198 |
| 45000 - Réseau express vélo et développement du réseau cyclable | 67 | - | - | - | 67 |
| | 6 765 | 5 871 | - | - | 12 636 |

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En juin 2016, le MIL Montréal est désigné comme le premier projet phare d'aménagement durable de la collectivité montréalaise (Montréal durable 2016-2020). Cette désignation vise à faire encourager l'innovation et l'adoption de pratiques exemplaires tout au long du projet, et à rendre visibles les engagements de l'administration municipale en matière de développement durable.
Rappelons qu'une partie du territoire du MIL Montréal et ses abords vise la certification LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ). Les crédits suivis dans le cadre de cette certification portent autant sur le verdissement des terrains, l'intégration des modes de transports collectifs et actifs, que sur l'efficacité énergétique des bâtiments ou encore la gestion des matières résiduelles. En 2016, le projet a obtenu la certification LEED-AQ niveau Or pour la phase 2 du projet (conception). L'objectif est de poursuivre cet engagement et d'obtenir la certification pour la troisième et dernière phase du projet (phase 3 : réalisation).

Par ailleurs, la Ville de Montréal s'attend à ce que l'ensemble des acteurs intervenants dans la conception et la réalisation des projets hors du périmètre LEED-AQ défini s'inspirent et/ou reprennent les critères visés pour participer à la mise en œuvre du premier projet phare d'aménagement durable de la collectivité montréalaise.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux proposés sont nécessaires à la poursuite de la réalisation du projet MIL Montréal en partenariat avec l'Université de Montréal.
Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, des impacts majeurs seront engendrés pour les projets de développement immobiliers Vivre 1, Vivre 2 et pour l'école sise au 6529 avenue Hutchison. En effet, ces projets ont été conçus en tenant compte de l'enfouissement du réseau électrique à court terme. Aussi, l'achèvement même des travaux de l'école pourrait être à risque en raison de la trop grande proximité entre les câbles haute tension et le chantier. Si les massifs de la CSEM prévus au contrat ne sont pas construits au début de l'année 2020, de nouveaux réseaux électriques aériens seront installés par Hydro-Québec et devront être enfuis au frais de la Ville au moment des travaux. De plus, Hydro-Québec et la CSEM pourraient réclamer des frais à la Ville suite à l'abandon du projet d'enfouissement.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 31 janvier 2020 soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et payer les frais afférents.

L'impact du projet sur la circulation est décrit dans le document fourni en pièce jointe « Principes de gestion de la mobilité ».

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affichage de panneaux de chantier, lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux (Twitter: MTL_Circulation et Waze, ...).

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES :

Commission permanente sur l'examen des contrats : janvier 2020
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : février 2020
Fin des travaux : septembre 2021

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Flavia SALAJAN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Louis-Henri BOURQUE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Marianne CARLE-MARSAN, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Ève CARLE, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Kathy DAVID, Service de l'eau
Marie-Josée NOBERT, Outremont

Lecture :

Kathy DAVID, 11 décembre 2019
Clarisse SAINT-HILAIRE, 11 novembre 2019
Louis-Henri BOURQUE, 6 novembre 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER** **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-10-30

Vincent DEFEIJT
Ingenieur(e)

**Tél :** 514 868-4869
**Télécop. :** 514 000-000-0000

Jean-Pierre BOSSÉ
Chef de division

**Tél :** 514-280-2342
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
**Tél :** 514-872-4101
**Approuvé le :** 2019-12-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur
**Tél :** 514 872-6855
**Approuvé le :** 2019-12-16

## ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

## INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres : 420412 — No du GDD : 1197231070

Titre de l'appel d'offres : Travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la CSEM dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 19 / 8 / 2019 — Ouverture originalement prévue le : 24 / 9 / 2019

Ouverture faite le : 24 / 9 / 2019 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 35 jrs

### Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 3 — ***Si addenda, détailler ci-après***

| Date de l'addenda | Description sommaire de l'addenda | Impact sur le coût estimé du contrat ($) |
|---|---|---|
| 30 / 8 / 2019 | Diminution de l'ampleur des travaux de la CSEM | -137 000.00 |
| 16 / 9 / 2019 | Diminution du volume de l'excavation | -11 480.00 |
| 18 / 9 / 2019 | Questions / Réponses | 0.00 $ |

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 28 — Nbre de soumissions reçues : 8 — % de réponses : 29

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0.0

| Soumissions rejetées (nom) | Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique |
|---|---|
| | |
| | |

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 22 / 1 / 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : 9 jrs — Date d'échéance révisée : 31 - 1 - 2020

### Résultats de l'appel d'offres

| Soumissions conformes (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés) | Prix soumis incluant les taxes ($) (et corrections le cas échéant) — **Total** |
|---|---|
| LES CONSTRUCTIONS H2D INC. | 11 130 389.42 |
| EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC. | 11 429 996.52 |
| LOISELLE INC. | 11 722 667.21 |
| LES ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON INC. | 11 725 071.05 |
| CEGERCO INC. | 11 870 500.00 |
| LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC. | 12 078 000.00 |
| CONSTRUCTION BAU-VAL INC. | 12 947 000.00 |
| 9200-2088 QUEBEC INC. (DUROKING CONSTRUCTION) | 14 077 616.84 |
| **Estimation** — **externe** | 10 306 132.50 |

**Écart entre la plus basse soumission et l'estimation** : **8.0%**

**Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse** : **2.7%**

**Dossier à être étudié par la CEC :** **Oui** X — **NON**

### Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

| | N.A. | OK | | N.A. | OK | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| RBQ | | x | AMP | | x | ***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant*** |
| RENA | | x | Revenu Qc | | x | |

### Recommandation

Nom du soumissionnaire : LES CONSTRUCTIONS H2D INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 11 130 389.42

Montant des contingences ($) : 1 328 999.07

Montant des incidences ($) : 1 379 021.65

Date prévue de début des travaux : 30 / 1 / 2020 — Date prévue de fin des travaux : 30 / 9 / 2021

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)
Direction des infrastructures
Division des Grands projets

# AXE CENTRAL
# (AVENUE THÉRÈSE-LAVOIE-ROUX)

## TRAVAUX D'ÉGOUTS, DE CONDUITE D'EAU, DE VOIRIE, D'ÉCLAIRAGE, DE FEUX DE CIRCULTATION, D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET SUR LE RÉSEAU DE LA CSEM

ARRONDISSEMENT(S) : OUTREMONT / ROSEMONT-PETITE-PATRIE SOUMISSION : 420412

| FEUILLET | TITRE | NO. PLAN |
|---|---|---|
| | ÉGOUT, AQUEDUC ET VOIRIE | |
| | | |
| 00 | PAGE TITRE, LOCALISATION ET LISTE DES PLANS | 420412-EGA-00 / 00 |
| 01 | AVENUE DUROCHER @ AVENUE HUTCHISON (PLAN ET PROFIL) | 420412-EGA-01 / 01 |
| 02 | AVENUE HUTCHISON @ AVENUE DU PARC (PLAN ET PROFIL) | 420412-EGA-02 / 02 |
| 03 | AVENUE DUROCHER ET AVENUE HUTCHISON (PLAN ET PROFIL) | 420412-EGA-03 / 03 |
| 04 | AMÉNAGEMENT DE SURFACE | 420412-EGA-04 / 04 |
| 05 | PLANTATION - ARBRES | 420412-EGA-05 / 05 |
| 06 | PLANTATION - PLAN DE PLANTATION DES VIVACES AVENUE DUROCHER @ AVENUE HUTCHISON | 420412-EGA-06 / 06 |
| 07 | PLANTATION - PLAN DE PLANTATION DES VIVACES AVENUE HUTCHISON @ AVENUE DU PARC | 420412-EGA-07 / 07 |
| 08 | MARQUAGE ET SIGNALISATION AVENUE THÉRÈSE-LAVOIE-ROUX | 420412-EGA-08 / 08 |
| 09 | MARQUAGE ET SIGNALISATION AVENUE DU PARC ET AVENUE DUROCHER | 420412-EGA-09 / 09 |
| 10 | MARQUAGE ET SIGNALISATION AVENUE HUTCHISON ET RUE BEAUBIEN OUEST | 420412-EGA-10 / 10 |
| 11 | ORGANISATION DE CHANTIER | 420412-EGA-11 / 11 |
| 12 | COUPES ET DÉTAILS | 420412-EGA-12 / 12 |
| 13 | COUPES ET DÉTAILS | 420412-EGA-13 / 13 |
| 14 | COUPES ET DÉTAILS | 420412-EGA-14 / 14 |

| FEUILLET | TITRE | NO. PLAN |
|---|---|---|
| | ÉLECTRICITÉ | |
| | | |
| 01 | ÉCLAIRAGE - BASES, CONDUITS ET CÂBLAGE | 420412-ELE-01 / 01 |
| 02 | COUPE ET DÉTAILS | 420412-ELE-02 / 02 |
| | | |
| | CSEM | |
| 01/ 08 @ 08/08 | CONTRAT 1492 - RÉSEAU DE LA COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE MONTRÉAL | 01/ 08 @ 08/08 |




## PLAN DE LOCALISATION

Orientation

Émission(s) / Révision(s)

| REV. | DATE | DESCRIPTION | Préparé par : | Vérifié par : |
|---|---|---|---|---|
| 0 | 2019-08-09 | ÉMIS POUR SOUMISSION | A.V. | Y.P. |
| B | 2019-03-13 | ÉMIS POUR 100% | A.V. | Y.P. |
| A | 2018-12-12 | ÉMIS POUR 90% | A.V. | Y.P. |

Étude(s) hydraulique(s)

DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU :
Étude : - -
Étude : - -

DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES :
Étude : - -

DIRECTION DE L'EAU POTABLE :
Étude : - -

Montréal
Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)
Direction des infrastructures
Division des Grands projets


exp.
LES SERVICES EXP Inc.
t: +1.514.331.1088 | f: +1.514.935.1645
1001, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 800
Montréal, QC H3A 3C8
CANADA
www.exp.com


Intervenants

Inspection terrain :
Dessiné par : Ann Marie Valois, tech. 2018-01-15
Préparé par : Yves Pépin, ing. M.ing. / Daniela Terzieva, ing. 2018-01-15
Responsable du projet (Ville de Montréal) : Vincent Defelt, Ing.
Responsable du projet (consultant) : Yves Pépin, ing. M. Ing.
Ingénieur(e) : Yves Pépin, Ing. M. Ing.
Sceau de l'ingénieur(e) :
Original signé le :

Sceau d'arrondissement

PROJET :
**AXE CENTRAL (AVENUE THÉRÈSE-LAVOIE-ROUX)**

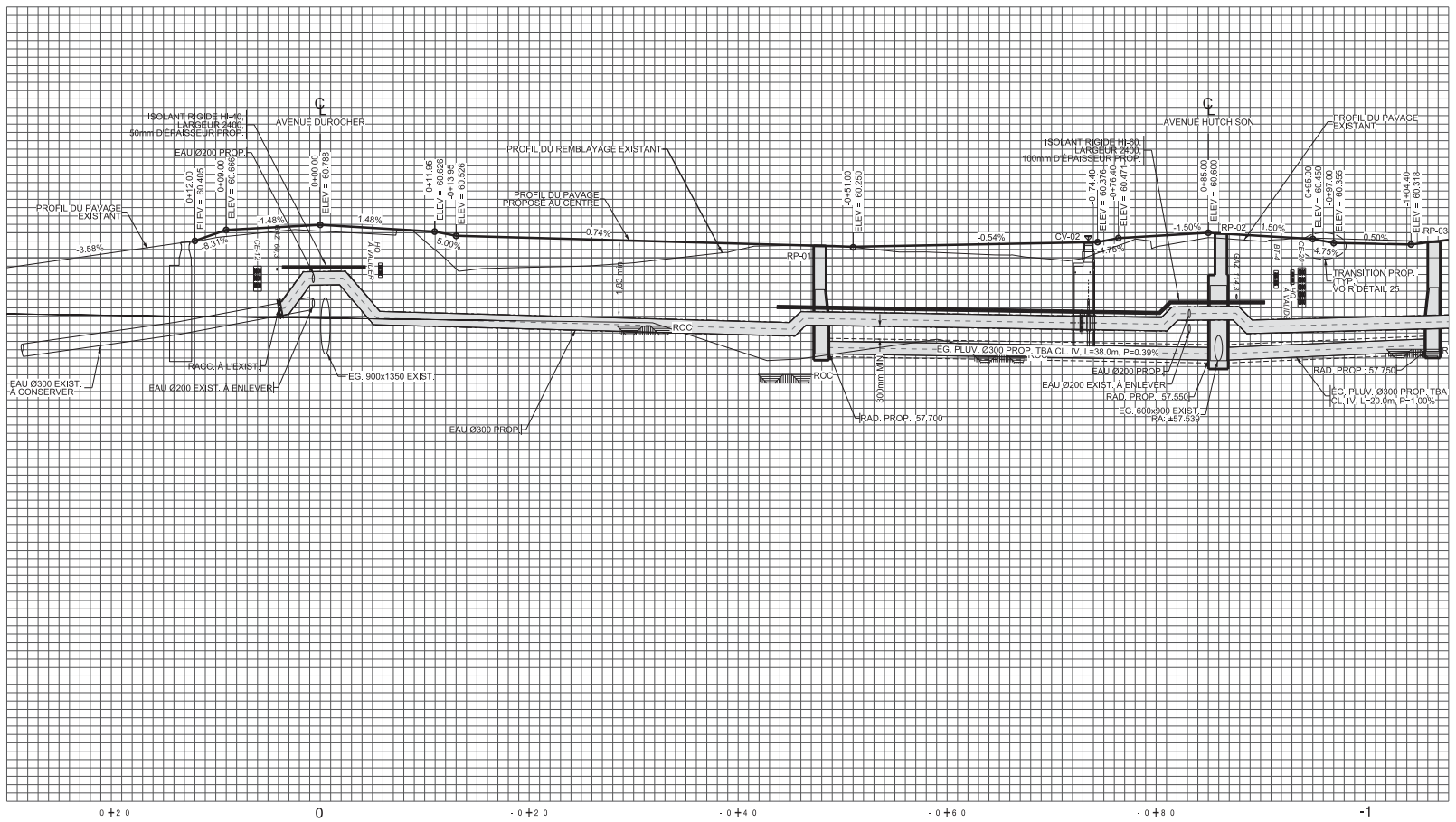
ARRONDISSEMENT(S) : OUTREMONT / ROSEMONT-PETITE-PATRIE

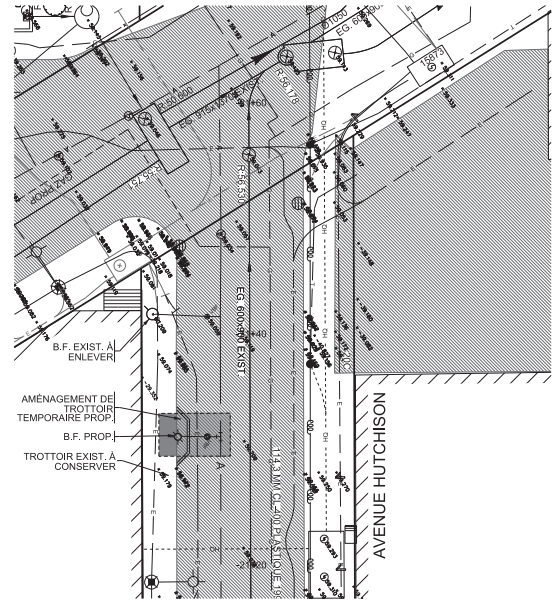
TITRE DU PLAN :
**PAGE TITRE, LOCALISATION ET LISTE DES PLANS**

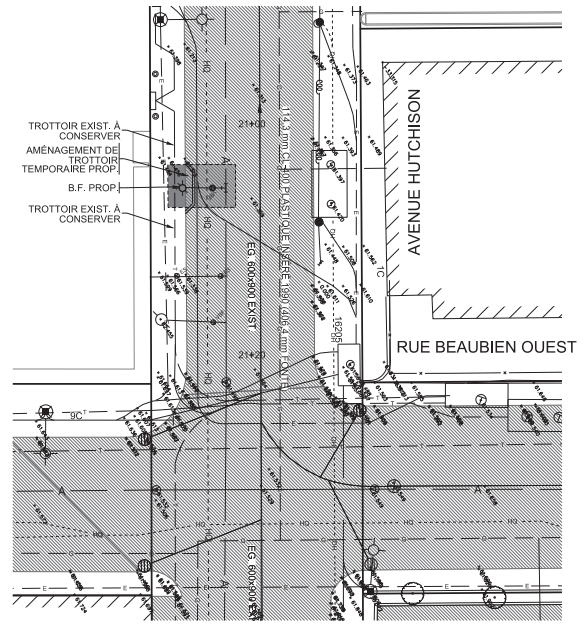
(SI) DIMENSIONS EN MILLIMÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

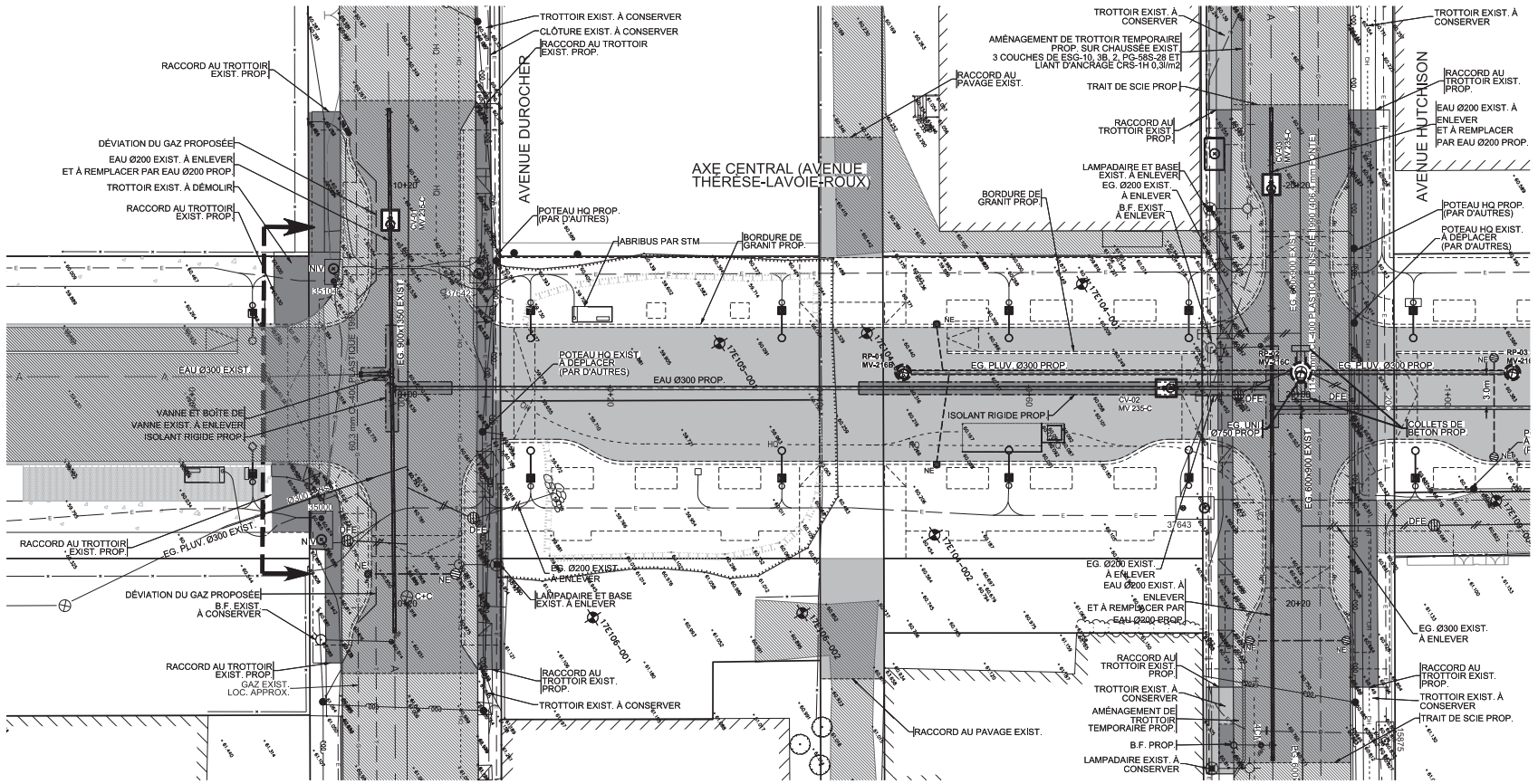
| Plan no : | Feuillet : | Révision : | Soumission : |
|---|---|---|---|
| 420412-EGA / 00 | 00 | 0 | 420412 |

Cartouche initial(e) : 2015-10-01




| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| = ARBRE / ARBUSTRE / CANNETIER | = FEU CIRCULATION SIMPLE | = REGARD AQUEDUC SECONDAIRE | = VANNE DE GICLEUR | = BOISÉ | = AQUÉDUC EXISTANT | = CHAUSSÉE EXISTANTE | |
| = ARBRE CONIFÈRE | = HAUBAN | = REGARD BELL | = VOUTE TRANSFO. HQ | = CLÔTURE | = AQUÉDUC PROPOSÉ | = CHAUSSÉE PROPOSÉE | |
| = ARBRE FEUILLU | = INTERFACE BELL | = REGARD COMMISSION ÉLECTRIQUE | = VOUTE TRANSFO. HQ ANCIENNE | = HAIE | = ÉGOUT EXISTANT | = TROTTOIR EXISTANT À DÉMOLIR | |
| = BOÎTE DE VANNE | = LAMPADAIRE DOUBLE | = REGARD ÉGOUT | | = LIMITE CADASTRALE | = ÉGOUT PROPOSÉ | | |
| = BORNE-FONTAINE | = LAMPADAIRE SIMPLE | = REGARD GAZ | | = PROFIL DU ROC | = CONDUITE DE GAZ | | |
| = BOUCHE À CLÉ | = POTEAU ÉLECTRIQUE | = REGARD HYDRO-QUÉBEC | | = SURFACE DU TERRAIN | = CONDUIT(S) ÉLECTRIQUE(S) | | |
| = CABINE TÉLÉPHONIQUE | = POTEAU ÉLECT. + LAMP. | = PETIT REGARD HQ | | = TALUS | = CONDUIT(S) TÉLÉCOMMUNICATION(S) | | |
| = ENTRÉE DE SERVICE | = PUISARD DE RUE | = REGARD INTERCEPTEUR | | = FOSSÉ | | | |
| = ESCALIER | = PUISARD DE TROTTOIR | = REVERBÈRE | | | | | |
| = FEU CIRCULATION DOUBLE | = REGARD AQUEDUC PRINCIPAL | = VANNE BORNE-FONTAINE | | | | | |

**NOTE(S) PARTICULIÈRE(S) :**

**PLAN(S) DE RÉFÉRENCE**

PLAN(S) DE LA GÉOMATIQUE : AQUEGO_SQRC-500-31H12-0-005-0062

PLAN(S) ET PROFIL(S) : N/A

PLAN(S) EGOUT(S) : N/A

PLAN(S) AQUEDUC(S) : N/A

**UTILITÉ(S) PUBLIQUE(S)**

INFO-EXCAVATION:

BELL : N/A
C.S.E.M. : N/A
GAZ MÉTRO. : N/A
HYDRO-QUÉBEC : N/A
S.T.M. : N/A
VIDÉOTRON : N/A
AUTRE(S) : N/A

## Légende

**Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet de**
DFE ..... égout
DFD ..... drain
DFP ..... pavage
DFT ..... trottoir

**Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet de**
DP ..... pavage
DT ..... trottoir

**Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de**
NE ..... égout
ND ..... drain
NP ..... pavage
NT ..... trottoir

**Puisard**
T + C ..... tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)
T + G ..... tête et grille à changer
T + G + REP ..... tête et grille à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer

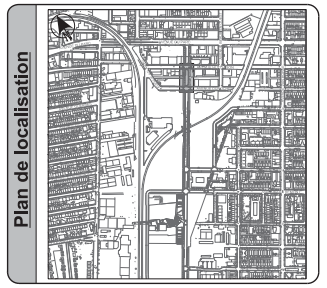
**Égout / Aqueduc**
C + C ..... cadre et couvercle à changer
C + C + REP ..... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer
TBV + N ..... tête de boîte de vanne à niveler
TBV + C ..... tête de boîte de vanne à changer

**Divers**
NIV ..... à niveler
RPH ..... rampe pour handicapés

## Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: XXXMXXX
RUE / RUE
ALTITUDE: XX,XXX m
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83

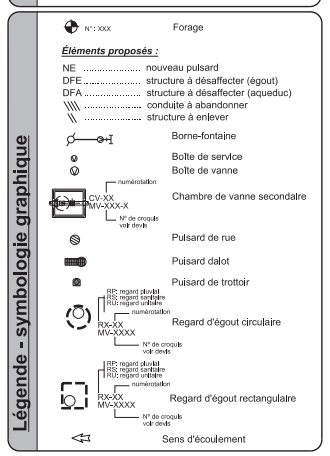
## Plan de localisation



## Note(s) :

1. LA LOCALISATION DES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES EST DONNÉE À TITRE INDICATIF SEULEMENT.
2. TOUTES LES DIMENSIONS DEVRONT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX
3. L'AQUEDUC SECONDAIRE EXISTANT EST EN FONTE GRISE.
4. L'AQUEDUC SECONDAIRE PROPOSÉ EST EN FONTE DUCTILE CLASSE 350.
5. LES VANNES PROPOSÉES SONT MUNIES D'UNE OUVERTURE EN SENS HORAIRE.

## Légende - symbologie graphique




## Émission(s)

| No | Date | Description | Préparé par | Vérifié par |
|---|---|---|---|---|
| 0 | 2019-09-09 | ÉMIS POUR SOUMISSION | A.V. | Y.P. |
| C | 2019-03-13 | ÉMIS POUR 100% | A.V. | Y.P. |
| B | 2018-12-12 | ÉMIS POUR 90% | A.V. | Y.P. |
| A | 2018-05-31 | ÉMIS POUR 50% | J.D. | Y.P. |

## Étude(s) hydraulique(s)

DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU :
Étude :
Étude :

DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES :
Étude :

DIRECTION DE L'EAU POTABLE :
Étude :

Montréal

Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR)
Direction des infrastructures
Division des Grands projets

exp.

LES SERVICES EXP Inc.
t : +1.514.931.1080 | f : +1.514.935.1645
1001, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 800-B
Montréal, QC H3A 3C8
CANADA
www.exp.com

## Intervenants

Relevé de terrain :

Dessiné par :
Ann Marie Vallois, tech. 2018-01-15

Préparé par :
Daniela Terzieva, ing. 2018-01-15

Responsable du projet (Ville de Montréal) :
Vincent Defelt, ing.

Responsable du projet (consultant) :
Yves Pépin, ing. M. ing.

Égout Associés

Ingénieur(e) :
Yves Pépin, ing. M. ing.

Sceau de l'ingénieur(e) :

PROJET :

**AXE CENTRAL (AVENUE THÉRÈSE-LAVOIE-ROUX)**

ARRONDISSEMENT(S) : OUTREMONT

NATURE DES TRAVAUX :

TRAVAUX D'ÉGOUTS, DE CONDUITE D'EAU, DE VOIRIE, D'ÉCLAIRAGE, D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET SUR LE RÉSEAU DE LA CSEM

TITRE DU PLAN :

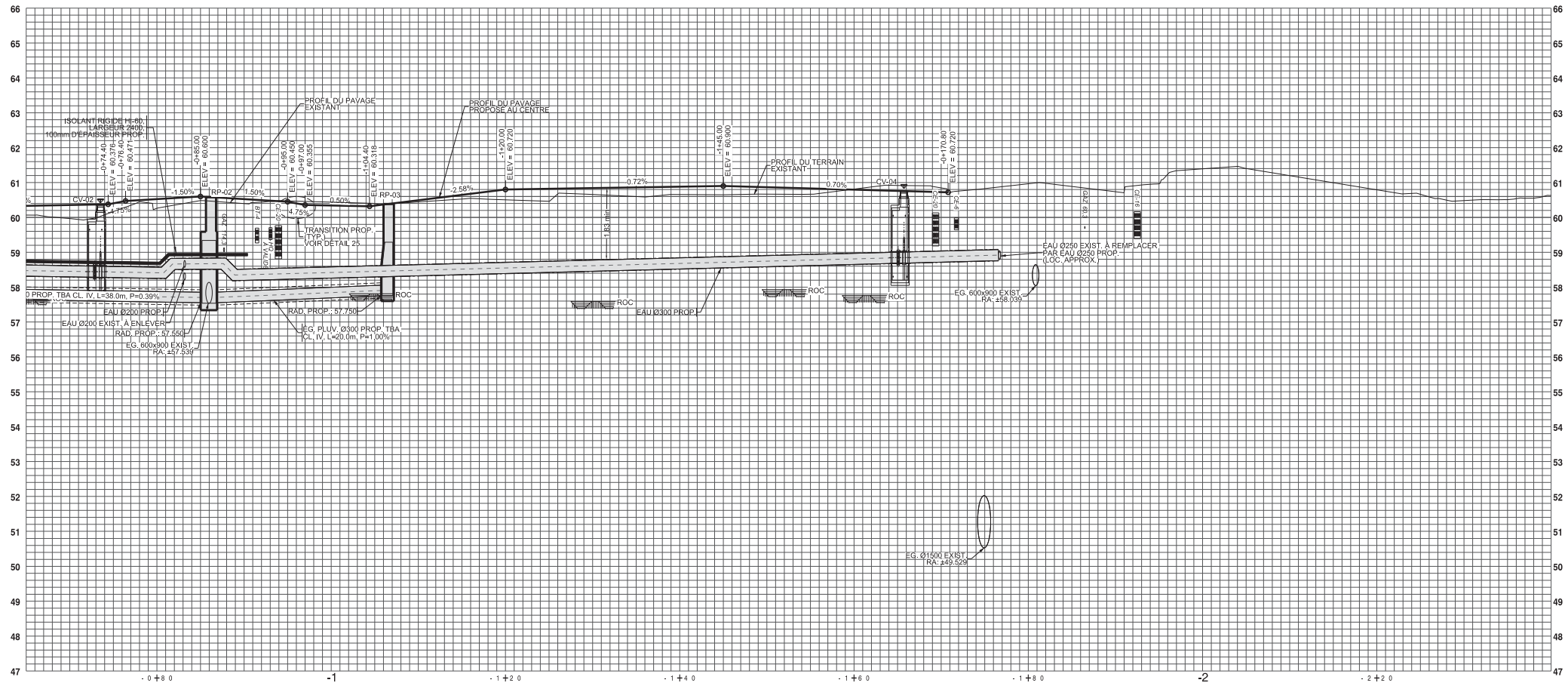
AXE CENTRAL
DE L'AVENUE DUROCHER À L'AVENUE HUTCHISON
PLAN ET PROFIL

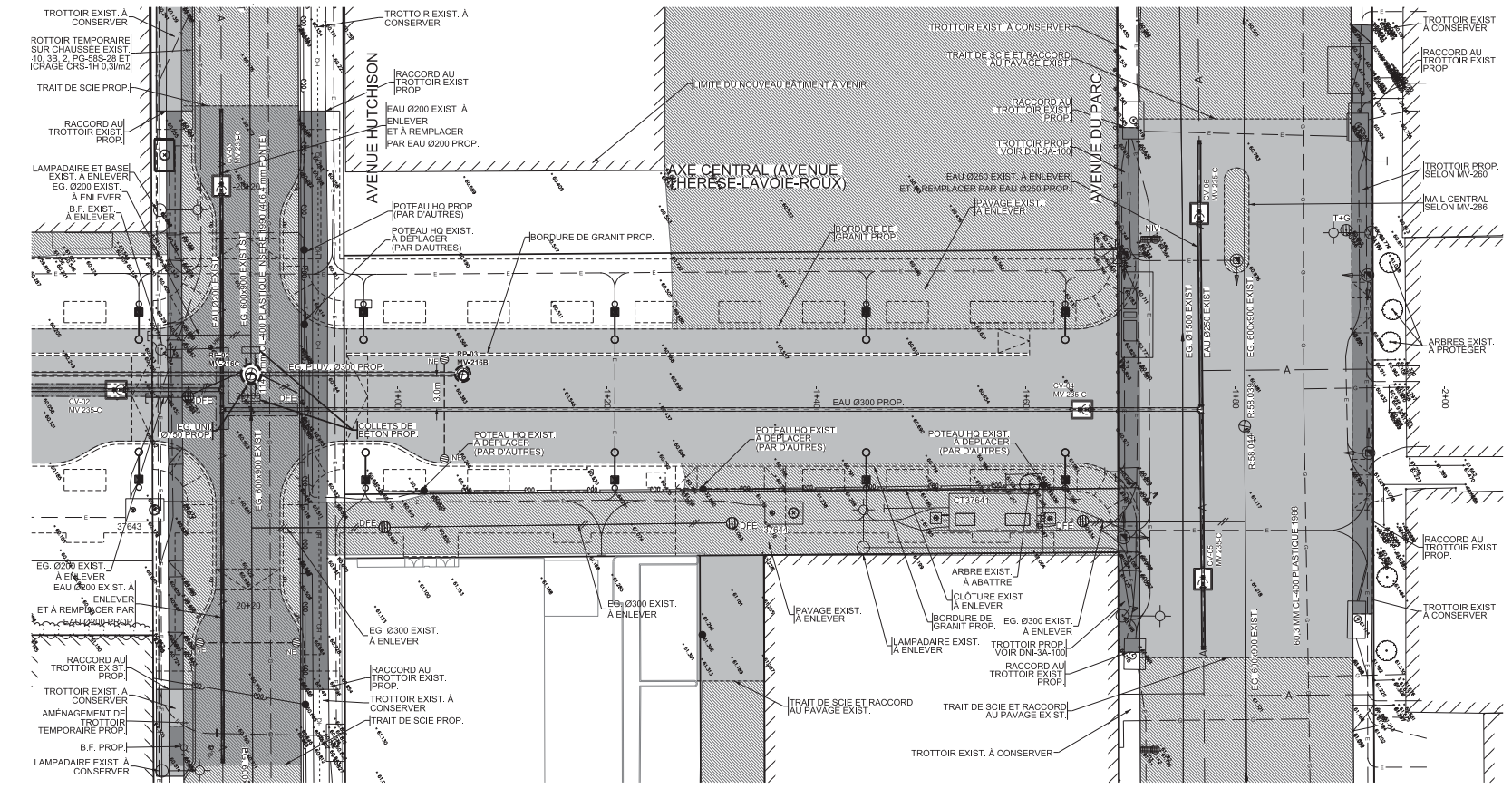
(S$) DIMENSIONS EN MILLIMÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle :1:200
sauf indication contraire
0 2,5 5 10 15 (mètre)

| Plan no : | Feuillet : | Émission : | Soumission : |
|---|---|---|---|
| 420412-EGA/01 | 01 | 0 | 420412 |

Cartouche-tableau : 2016-1-13




**Légende**

**Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet de**
DFE ..... égout
DFD ..... drain
DFP ..... pavage
DFT ..... trottoir

**Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet de**
DP ..... pavage
DT ..... trottoir

**Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de**
NE ..... égout
ND ..... drain
NP ..... pavage
NT ..... trottoir

**Puisard**
T + C ..... tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)
T + G ..... tête et grille à changer
T + G + REP ..... tête et grille à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer

**Égout / Aqueduc**
C + C ..... cadre et couvercle à changer
C + C + REP ..... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer
TBV + N ..... tête de boîte de vanne à niveler
TBV + C ..... tête de boîte de vanne à changer

**Divers**
NIV ..... à niveler
RPH ..... rampe pour handicapés

= ARBRE / ARBUSTRE / DIAMÈTRE
= ARBRE CONIFÈRE
= ARBRE FEUILLU
= BOÎTE DE VANNE
= BORNE-FONTAINE
= BOUCHE À CLÉ
= CABINE TÉLÉPHONIQUE
= ENTRÉE DE SERVICE
= ESCALIER
= FEU CIRCULATION DOUBLE
= FEU CIRCULATION SIMPLE
= HAUBAN
= INTERFACE BELL
= LAMPADAIRE DOUBLE
= LAMPADAIRE SIMPLE
= POTEAU ÉLECTRIQUE
= POTEAU ÉLECT. + LAMP.
= PUISARD DE RUE
= PUISARD DE TROTTOIR
= REGARD AQUEDUC PRINCIPAL
= REGARD AQUEDUC SECONDAIRE
= REGARD BELL
= REGARD COMMISSION ÉLECTRIQUE
= REGARD ÉGOUT
= REGARD GAZ
= REGARD HYDRO-QUÉBEC
= PETIT REGARD HQ
= REGARD INTERCEPTEUR
= RÉVERBÈRE
= VANNE BORNE-FONTAINE
= VANNE DE GICLEUR
= VOÛTE TRANSFO. HQ
= VOÛTE TRANSFO. HQ ANCIENNE
= BOISÉ
= CLÔTURE
= HAIE
= LIMITE CADASTRALE
= PROFIL DU ROC
= SURFACE DU TERRAIN
= TALUS
= FOSSÉ
= AQUEDUC EXISTANT
= AQUEDUC PROPOSÉ
= ÉGOUT EXISTANT
= ÉGOUT PROPOSÉ
= CONDUITE DE GAZ
= CONDUIT(S) ÉLECTRIQUE(S)
= CONDUIT(S) TÉLÉCOMMUNICATION(S)
= CHAUSSÉE EXISTANTE
= CHAUSSÉE PROPOSÉE
= TROTTOIR EXISTANT À DÉMOLIR

**NOTE(S) PARTICULIÈRE(S) :**

**PLAN(S) DE RÉFÉRENCE**
PLAN(S) DE LA GÉOMATIQUE : AQU-EGO_SGRC-600-31H12-005-0962
PLAN(S) EN PROFIL(S) : N/A
PLAN(S) ÉGOUT(S) : N/A
PLAN(S) AQUEDUC(S) : N/A

**UTILITÉ(S) PUBLIQUE(S)**
INFO-EXCAVATION:
BELL : N/A
C.S.E.M. : N/A
GAZ MÉTRO : N/A
HYDRO-QUÉBEC : N/A
S.T.M. : N/A
VIDÉOTRON : N/A
AUTRE(S) : N/A

**Orientation**

REPÈRE GÉODÉSIQUE: XXXMXXX
RUE / RUE
ALTITUDE: XX.XXX m
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83

**Plan de localisation**

**Note(s) :**
1. LA LOCALISATION DES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES EST DONNÉE À TITRE INDICATIF SEULEMENT.
2. TOUTES LES DIMENSIONS DEVRONT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX
3. L'AQUEDUC SECONDAIRE EXISTANT EST EN FONTE GRISE.
4. L'AQUEDUC SECONDAIRE PROPOSÉ EST EN FONTE DUCTILE CLASSE 350.
5. LES VANNES PROPOSÉES SONT MUNIES D'UNE OUVERTURE EN SENS HORAIRE.

**Légende - symbologie graphique**

N° : XXX — Forage

***Éléments proposés :***
NE ..... nouveau pulsard
DFE ..... structure à désaffecter (égout)
DFA ..... structure à désaffecter (aqueduc)
..... conduite à abandonner
..... structure à enlever

Borne-fontaine
Boîte de service
Boîte de vanne
Chambre de vanne secondaire (numérotation; CV-XX / MV-XXX-X; N° de croquis voir devis)
Puisard de rue
Puisard dalot
Puisard de trottoir
Regard d'égout circulaire (RR= regard double, RS= regard sanitaire, RG= regard gaz; numérotation; RX-XX / MV-XXXX; N° de croquis voir devis)
Regard d'égout rectangulaire (RR= regard double, RS= regard sanitaire, RG= regard gaz; numérotation; RX-XX / MV-XXXX; N° de croquis voir devis)
Sens d'écoulement

**Émission(s)**

| Em. | DATE | DESCRIPTION | Préparé par | Vérifié par |
|---|---|---|---|---|
| 0 | 2019-08-09 | EMIS POUR SOUMISSION | A.V. | Y.P. |
| D | 2019-03-13 | EMIS POUR 100% | A.V. | Y.P. |
| C | 2018-12-12 | EMIS POUR 90% | A.V. | Y.P. |
| B | 2018-11-26 | EMIS POUR COORDINATION | A.V. | Y.P. |
| A | 2018-05-31 | EMIS POUR 50% | J.D. | Y.P. |

**Étude(s) bureaux**
DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU : Étude :
DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES : Étude :
DIRECTION DE L'EAU POTABLE : Étude :

Montréal
Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR)
Direction des Infrastructures
Division des Grands projets

exp.
LES SERVICES EXP Inc.
t : +1.514.931.1080 | f : +1.514.935.1645
1001, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 800-B
Montréal, QC H3A 3C8
CANADA
www.exp.com

**Intervenants**
Relevé de terrain :
Dessiné par : Ann Marie Valois, tech. 2016-11-01
Préparé par : Daniela Terzieva, ing. 2016-11-01
Responsable du projet (Ville de Montréal) : Vincent Defelt, Ing.
Responsable du projet (consultant) : Yves Pépin, ing, M. ing.
Ingénieur(e) :
Yves Pépin, Ing, M. Ing.
Sceau de l'ingénieur(e):
Signature(s)

PROJET :
**AXE CENTRAL (AVENUE THÉRÈSE-LAVOIE-ROUX)**
ARRONDISSEMENT(S) : ROSEMONT - PETITE-PATRIE
NATURE DES TRAVAUX :
TRAVAUX D'ÉGOUTS, DE CONDUITE D'EAU, DE VOIRIE, D'ÉCLAIRAGE, D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET SUR LE RÉSEAU DE LA CSEM
TITRE DU PLAN :
AXE CENTRAL
DE L'AVENUE HUTCHISON À L'AVENUE DU PARC
PLAN ET PROFIL

(SI) DIMENSIONS EN MILLIMÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE
Échelle 1:200 sauf indication contraire
0 2,5 5 10 15 (mètre)

| Plan no : | Feuillet : | Émission : | Soumission : |
|---|---|---|---|
| 420412-EGA/02 | 02 | 0 | 420412 |

Cartouche-tabloid: 2016-V01

# Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

| | | | |
|---|---|---|---|
| # GDD | 119- 7231- 070 | Date | 25/10/2019 |
| Responsable | Vincent Defeijt | Soumission | 420412 |

Intitulé du projet : Travaux d'égouts, conduite d'eau, voirie, éclairage, aménagement, réseau CSEM dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux entre Durocher et du Parc

| Projet Investi #1 | 39003 | Desc et client-payeur | Urbanisme | Total incl tx | Crédit (net) | Corpo |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Contrat (avant taxe) | 1 606 096.00 $ | | | |
| | | Contingences (avant taxe) | 160 609.60 $ | | | |
| | | **Sous-total entrepreneur** | **1 766 705.60 $** | | | |
| 19-39003-007 | 181 269 | **Conduite secondaire d'eau** | **1 766 705.60 $** | | | |
| ↑Sous-projet | ↑Projet SIMON | Quantités au bordereau (avant taxe) | 1 000 373.00 $ | | | |
| | | Contingences (avant taxe) | 100 037.30 $ | | | |
| | | **Sous-total entrepreneur** | **1 100 410.30 $** | | | |
| 19-39003-008 | 181 271 | **Chaussée** | **1 100 410.30 $** | | | |
| ↑Sous-projet | ↑Projet SIMON | Quantités au bordereau (avant taxe) | 2 731 577.00 $ | | | |
| | | Contingences (avant taxe) | 273 157.70 $ | | | |
| | | **Sous-total entrepreneur** | **3 004 734.70 $** | | | |
| 19-39003-009 | 181 272 | **Construction de trottoir** | **3 004 734.70 $** | | | |
| ↑Sous-projet | ↑Projet SIMON | Quantités au bordereau (avant taxe) | 180 098.00 $ | | | |
| | | Contingences (avant taxe) | 18 009.80 $ | | | |
| | | **Sous-total entrepreneur** | **198 107.80 $** | | | |
| 19-39003-010 | 181 273 | **Plantation de végétaux** | **198 107.80 $** | | | |
| ↑Sous-projet | ↑Projet SIMON | Quantités au bordereau (avant taxe) | 161 057.00 $ | | | |
| | | Contingences (avant taxe) | 16 105.70 $ | | | |
| | | **Sous-total entrepreneur** | **177 162.70 $** | | | |
| 19-39003-011 | 181 274 | **Éclairage de rue** | **177 162.70 $** | | | |
| ↑Sous-projet | ↑Projet SIMON | Quantités au bordereau (avant taxe) | 15 822.00 $ | | | |
| | | Contingences (avant taxe) | 1 582.20 $ | | | |
| | | **Sous-total entrepreneur** | **17 404.20 $** | | | |
| 19-39003-012 | 181 275 | **Feux de circulation** | **17 404.20 $** | | | |
| ↑Sous-projet | ↑Projet SIMON | Quantités au bordereau (avant taxe) | 3 756 645.00 $ | | | |
| | | Contingences (avant taxe) | 563 496.75 $ | | | |
| | | **Sous-total entrepreneur** | **4 320 141.75 $** | | | |
| 19-39003-013 | 181 276 | **Travaux de la CSEM** | **4 320 141.75 $** | | | |
| | détails des incidences : | Laboratoire - contrôle qualitatitf | 400 000.00 $ | | | |
| | | Déplacement de conduites de gaz (Énergir) | 69 410.00 $ | | | |
| | | Utilités publiques | 730 000.00 $ | | | |
| | | **Sous-total des incidences** | **1 199 410.00 $** | | | |
| 19-39003-013 | 181 276 | **Incidences** | **1 199 410.00 $** | | | |
| | **Récapitllatif Urbanisme** | Quantités au bordereau (avant taxe) | 9 451 668.00 $ | 10 867 055.28 $ | 9 923 069.94 $ | |
| | | Contingences (avant taxe) | 1 132 999.05 $ | 1 302 665.66 $ | 1 189 507.38 $ | |
| | | **Sous-total entrepreneur** | **10 584 667.05 $** | **12 169 720.94 $** | **11 112 577.32 $** | 97.68% |
| | | Incidences | 1 199 410.00 $ | 1 379 021.65 $ | 1 259 230.57 $ | 100% |
| | | **SOUS-TOTAL du Projet Investi 39003 :** | **11 784 077.05 $** | **13 548 742.59 $** | **12 371 807.89 $** | |

# Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

| | | | |
|---|---|---|---|
| # GDD | 119- 7231- 070 | Date | 25/10/2019 |
| Responsable | Vincent Defeijt | Soumission | 420412 |

Intitulé du projet : Travaux d'égouts, conduite d'eau, voirie, éclairage, aménagement, réseau CSEM dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux entre Durocher et du Parc

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Projet Investi #2 | 45000 | Desc et client-payeur | Mobilité-Vélo | | Total incl tx | Crédit (net) | Agglo |
| ↑Sous-projet | | Quantités au bordereau (avant taxe) | 57 868.00 $ | | | | |
| | | Contingences (avant taxe) | 5 786.80 $ | | | | |
| | | **Sous-total entrepreneur** | **63 654.80 $** | | | | 0.59% |
| 19-45000-015 | 181 301 | **Piste cyclable** | **63 654.80 $** | | **73 187.11 $** | **66 829.58 $** | |
| Projet Investi #3 | 55855 | Desc et client-payeur | Mobilité-PCPR | | Total incl tx | Crédit (net) | Corpo |
| | | Quantités au bordereau (avant taxe) | 171 168.00 $ | | | | |
| | | Contingences (avant taxe) | 17 116.80 $ | | | | |
| | | **Sous-total entrepreneur** | **188 284.80 $** | | | | 1.74% |
| 19-55855-005 | 181 445 | **Planage et resurfaçage sur l'avenue du Parc** | **188 284.80 $** | | **216 480.45 $** | **197 675.50 $** | |
| | **Récapitllatif général** | Quantités au bordereau (avant taxe) | 9 680 704.00 $ | | 11 130 389.42 $ | 10 163 529.11 $ | |
| | | Contingences (avant taxe) | 1 155 902.65 $ | 11.94% | 1 328 999.07 $ | 1 213 553.29 $ | |
| | | **Sous-total entrepreneur** | **10 836 606.65 $** | | **12 459 388.50 $** | **11 377 082.41 $** | |
| | | Incidences | 1 199 410.00 $ | | 1 379 021.65 $ | 1 259 230.57 $ | |
| | | **TOTAL** | **12 036 016.65 $** | | **13 838 410.15 $** | **12 636 312.98 $** | |

**Paramètres :**

Liste des incidences :

| | Description | Taxable |
|---|---|---|
| 1 | Achat de services - travaux de feux | oui |
| 2 | Chloration de l'eau | oui |
| 3 | Communication | oui |
| 4 | CSEM | oui |
| 5 | Déplacement de conduites de gaz (Énergir) | oui |
| 6 | Division de la voirie - Marquage et signalisation | oui |
| 7 | Éclairage de rue (CSEM et HQ) | oui |
| 8 | Éclairage de rue (Rosemont) | oui |
| 9 | Feux de circulation (Rosemont) | oui |
| 10 | Gestion des impacts | oui |
| 11 | Laboratoire - contrôle qualitatitf | oui |
| 12 | Marquage et signalisation (Rosemont) | oui |
| 13 | Plantation des arbres | oui |
| 14 | Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc. | oui |
| 15 | Surveillance environnementale des matériaux excavés | oui |
| 16 | Travaux Électrique d'enfouissement | oui |
| 17 | Utilités publiques | oui |
| 18 | | erreur |
| 19 | | erreur |
| 20 | | erreur |
| 21 | | erreur |
| 22 | | erreur |
| 23 | | erreur |
| 24 | | erreur |
| 25 | | erreur |
| 26 | | erreur |
| 27 | | erreur |
| 28 | | erreur |
| 29 | | erreur |
| 30 | | erreur |

| lstTaxable |
|---|
| oui |
| non |
| CSEM |

| lstCompétence | |
|---|---|
| Agglo | |
| Corpo | Modifier les deux derniers éléments de cette liste en fonction de vos besoins |
| RDP-PAT | Modifier les deux derniers éléments de cette liste en fonction de vos besoins |
| Arrond 2 - voir feuille "parametre" | |

Taxes

| |
|---|
| TPS |

| | |
|---|---|
| TVQ | 5.000% |
| Ristourne | 9.975% |
| TPS | |
| TVQ | 100% |

Montréal

## SOUMISSION 420 412 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

| Secteur | Prolongement de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux entre les avenues Durocher et du Parc et construction de massifs de la CSEM dans les avenues Durocher, Atlantic et Hutchison |
|---|---|
| Tous les secteurs, généralités. | - L'Entrepreneur doit se conformer en tout point aux exigences du document technique normalisé d'infrastructures « Maintien et gestion de la mobilité », édition de mars 2019, ci-après appelé le DTNI-8A, disponible dans la section V « Documents normalisés » du cahier des charges. Il doit également se conformer aux clauses spécifiques du présent devis technique, et notamment au Tableau B « Principes de gestion de la mobilité » du devis de maintien et gestion de la mobilité dont les principes sont présentés dans la suite du document.<br>- Concernant le prolongement de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux : comme il s'agit d'une nouvelle rue, les impacts sont mineurs car il n'y a pas de maintien de la circulation à faire.<br>- Une attention particulière doit toutefois être portée à la construction de la nouvelle intersection avec l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux et l'avenue du Parc.<br>- Afin de limiter les impacts pour les citoyens, le projet de remplacement de la couche de pavage sur l'avenue du Parc aux abords de la nouvelle intersection qui était prévu dans la planification général du programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) a été intégré au présent projet pour éviter un second chantier en 2020 dans le même secteur.<br>- La construction des massifs de la CSEM dans les avenues Durocher, Atlantic et Hutchison aura peu d'impact sur la mobilité car ces rues sont larges et à sens unique alors que les massifs sont généralement sous les trottoirs et que l'emprise dans la rue est limitée. |
| Mesures de gestion des impacts applicables | - Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu;<br>- Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur;<br>- Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis;<br>- Maintenir la mobilité, l'accessibilité universelle et la protection des travailleurs et des usagers de la route;<br>- Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux;<br>- Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux;<br>- L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur;<br>- Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons;<br>- L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au Cahier M; |

| | |
|---|---|
| Construction de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux | - Aucune mesure particulière, sauf aux intersections avec les rues existantes.<br>- Intersection avec les avenues Durocher et Hutchisson : mise à double sens des sections de rue lorsque les travaux dans l'intersection créent des culs de sacs dans ces rues habituellement à sens unique.<br>- Intersection avec l'avenue du Parc : minimiser en tout temps l'emprise des travaux. Pour le raccordement du nouvel aqueduc de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux à l'aqueduc sur l'avenue du Parc, deux voies seront entravées. Les travaux devront se faire entre le vendredi 21h et le lundi 5h. Une seule voie sera conservée en direction sud. Pour la construction du feu de circulation et le planage-revêtement : travaux de nuit (22h00 à 6h00) du dimanche au jeudi tout en gardant au minimum une voir par direction. |
| Construction des massifs dans les avenues Durocher, Atlantic et Hutchison | - Dans certaines circonstances, si la rue doit être totalement fermée, les rues seront mises à double sens alors qu'elles sont habituellement à sens unique. Sinon, les sens unique seront conservés avec le maintien d'une voie de circulation. |
| Raccordement de l'aqueduc à l'intersection Durocher – Thérèse-Lavoie-Roux | - Les travaux dans l'intersection Durocher / Thérèse-Lavoie-Roux se feront entre le vendredi 21h et le lundi 5h. Un chemin de détour sera mis en place par Van Horne (au sud), Rockland (à l'ouest), Beumont (au nord) et du Parc (à l'est). Les rues Hutchtisson Atlantic et Durocher seront mises à double sens. |

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 21 février 2017

LES CONSTRUCTIONS H2D INC.
A/S MONSIEUR JEAN DUBÉ
1241, BOUL DAGENAIS O
LAVAL (QC) H7L 0A5

N° de décision : 2017-CPSM-1011271
N° de client : 3000338876

**Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LES CONSTRUCTIONS H2D INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **20 février 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

**Québec**
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

**Montréal**
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Montréal

**Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)**
**Direction des infrastructures**
801, rue Brennan 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

**PAR COURRIEL AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

Le 28 octobre 2019

Monsieur Jean Dubé
Les Constructions H2D Inc.
1241, Boul. Dagenais O
Laval, (Québec) H7L OA5
Courriel : j.dube@h2d.ca

**Objet : Demande de prolongation du maintien intégral de l'offre**
**Appel d'offres # 420412**

**Travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la CSEM dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue Du Parc.**

---

Monsieur,

La présente vise à vous informer que la Ville de Montréal désire poursuivre l'appel d'offres mentionné en objet pour lequel votre entreprise a déposé une soumission. Par conséquent, nous désirons recevoir une confirmation écrite de votre part stipulant que votre entreprise accepte de maintenir intégralement l'offre qu'elle a soumise audit appel d'offres et ce, aux mêmes clauses et conditions énoncées aux documents d'appel d'offres. De plus, puisque le délai de 120 jours de validité des soumissions initialement prévu à l'appel d'offres est insuffisant, lequel vient à échéance le 22 janvier 2020, nous vous demandons de maintenir intégralement votre offre pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 31 janvier 2020.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de votre part.

Veuillez s.v.p. nous retourner votre réponse par courriel avant le 4 novembre 2019, accompagnée de l'avenant de votre cautionnement de soumission et de la lettre d'engagement (Annexe B).

Nous vous remercions de votre collaboration.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation : _____ Signature 2019-11-04 Date

Je refuse le délai de prolongation : _____ Signature _____ Date

L'équipe de la direction des infrastructures
Courriel : appelsdoffres.infos.dip@ville.montreal.qc.ca

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

**RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 420412**

**Date de publication : 2019-08-19**
**Date d'ouverture : 2019-09-24**

**Liste des preneurs des cahiers des charges**

| | PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES |
|---|---|
| 1 | Advanced Drainage Systems |
| 2 | Ali Excavation inc. |
| 3 | Bau-Québec Ltée. |
| 4 | Bordures Polycor inc. |
| 5 | Cegerco inc. |
| 6 | Charex inc. |
| 7 | Construction Bau-Val inc. |
| 8 | Construction NRC inc. |
| 9 | DUROKING Construction / 9200 2088 Québec inc. |
| 10 | Électricité Grimard inc. |
| 11 | Environnement Routier NRJ inc . |
| 12 | Eurovia Québec Construction inc. - Agence Chenail |
| 13 | Eurovia Québec Grands Projets (Laval) |
| 14 | Gestion Miltom s.e.c. |
| 15 | GFL Environmental inc. |
| 16 | Le Groupe Lécuyer Ltée Ltée. |
| 17 | Legico CHP Consultants |
| 18 | Les Constructions H2D inc. |
| 19 | Les Entreprises Canbec Construction inc. |
| 20 | Les entreprises Claude Chagnon inc. |
| 21 | Les Entreprises Michaudville inc. |
| 22 | Loiselle inc. |
| 23 | Neolect inc. |
| 24 | Ramcor Construction inc. |
| 25 | Roxboro Excavation inc. |
| 26 | Somerville Dragon inc. |
| 27 | Systèmes Urbains inc. |
| 28 | Travaux Routiers Métropole inc / 9129-2201 Québec inc. |

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**

**Dossier # : 1197231070**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets |
| **Objet :** | Accorder un contrat à Constructions H2D inc., pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la CSEM, dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc. Dépense totale de 13 838 410,14 $ (contrat: 11 130 389,42$ + contingences: 1 328 999,07 $ + incidences: 1 379 021,65 $), taxes incluses. Appel d'offres public 420412 - 8 soumissionnaires |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

1197231070 Certification fonds Contrat Constructions H2D inc. modifié.xls

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Flavia SALAJAN
Préposé au Budget
**Tél :** 514 872-7801

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-13

Josée BÉLANGER
conseiller(ere) budgetaire
**Tél :** 514 872-3238
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

**Système de gestion des décisions des instances**
**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS**

CG : 20.28

2020/01/30 17:00

(2)

**Dossier # : 1197231070**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets |
| **Objet :** | Accorder un contrat à Constructions H2D inc., pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la CSEM, dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc. Dépense totale de 13 838 410,14 $ (contrat: 11 130 389,42$ + contingences: 1 328 999,07 $ + incidences: 1 379 021,65 $), taxes incluses. Appel d'offres public 420412 - 8 soumissionnaires |

**Rapport_mandat_SMCE197231070.pdf**

**Dossier # :1197231070**

Ville de Montréal
**Service du greffe**
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

# Commission permanente sur l'examen des contrats

***La Commission :***

***Présidence***

*Mme Karine Boivin Roy*
*Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve*

***Vice-présidences***

*M. Christian Arseneault*
*Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Paola Hawa*
*Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

***Membres***

*Mme Julie Brisebois*
*Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon*
*Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque*
*Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève*

*M. Jocelyn Pauzé*
*Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà*
*Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau*
*Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski*
*Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay*
*Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 30 janvier 2020**

**Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197231070**

***Accorder un contrat à Constructions H2D inc., pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la CSEM, dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc. Dépense totale de 13 838 410,14 $ (contrat: 11 130 389,42$ + contingences: 1 328 999,07 $ + incidences : 1 379 021,65 $), taxes incluses. Appel d'offres public 420412 - 8 soumissionnaires.***

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

**Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

**Mandat SMCE197231070**

*Accorder un contrat à Constructions H2D inc., pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la CSEM, dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc. Dépense totale de 13 838 410,14 $ (contrat: 11 130 389,42$ + contingences: 1 328 999,07 $ + incidences: 1 379 021,65 $), taxes incluses. Appel d'offres public 420412 - 8 soumissionnaires.*

À sa séance du 8 janvier 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M$.*

Le 15 janvier 2020, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du dossier du Service des infrastructures du réseau routier ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

Les commissaires notent, avec satisfaction, que six soumissionnaires, dont l'adjudicataire, ont proposé des prix très similaires en réponse à cet appel d'offres. De plus, le fait qu'un aussi faible écart puisse être observé par rapport à l'estimé interne pour un contrat de plus de 10 M$ est particulièrement appréciable. En outre, cet écart, en plus d'être faible, est distribué de façon proportionnelle parmi les différentes catégories de coûts. En plus de constater la qualité du travail effectué par l'équipe de la gestion de projets spécialisée en économie de la construction, les commissaires ont particulièrement apprécié que l'estimé interne ait été produit sur la base des coûts réels.

Les commissaires mentionnent également leur appréciation par rapport au tableau fourni en page 11 du dossier décisionnel qui détaille la nature et l'impact de chacun des addendas. À cet effet, la Commission entend recommander dans son bilan annuel que ce tableau soit standardisé et produit de façon systématique dans chaque dossier d'appel d'offres.

En conclusion, la Commission ne peut que saluer le résultat de ce processus, des plus rigoureux, et exprimer sa satisfaction à l'égard de l'impact favorable de cette méthode de travail sur la réputation de la Ville de Montréal en matière d'octroi de contrats.

**Conclusion**
À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M$.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux commissaires ;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE197231070 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**

Montréal

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 20.29

2020/01/30 17:00

(2)

**Dossier # : 1196945001**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante |
| **Compétence d'agglomération :** | Acte mixte |
| **Projet :** | Gestion de l'eau |
| **Objet :** | Conclure 2 contrats de type « entente-cadre » de services professionnels en ingénierie d'une durée de 10 ans avec les firmes FNX-INNOV inc. (12 784 149,58 $, taxes incluses) et SNC -Lavalin inc. (15 436 424,21 $, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de 2 projets sur le réseau principal d'aqueduc - Dépenses totales de 14 701 772,02 $ (contrat : 12 784 149,58 $ et contingences : 1 917 622,44 $), taxes incluses, pour le contrat A et de 17 751 887,84 $ (contrat : 15 436 424,21 $ et contingences : 2 315 463,63 $) pour le contrat B - Appel d'offres public no 19-17711 - (Contrat A : 2 soumissionnaires conformes, Contrat B: 1 soumissionnaire conforme). |

Il est recommandé :
1. de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de 10 ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie pour les études, la conception, la préparation des plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de 2 projets sur le réseau principal d'aqueduc, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17771 ;

| Firmes | Articles | Montant (taxes incluses) |
|---|---|---|
| FNX-INNOV inc. | contrat A | 12 784 149,58 $ |
| SNC-Lavalin inc. | contrat B | 15 436 424,21 $ |

2. d'autoriser une dépense de 1 917 622,44 $ pour le contrat A et de 2 315 463,63 $ pour le contrat B, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-12 11:24

**Signataire :** Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1196945001** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante |
| **Compétence d'agglomération :** | Acte mixte |
| **Projet :** | Gestion de l'eau |
| **Objet :** | Conclure 2 contrats de type « entente-cadre » de services professionnels en ingénierie d'une durée de 10 ans avec les firmes FNX-INNOV inc. (12 784 149,58 $, taxes incluses) et SNC -Lavalin inc. (15 436 424,21 $, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de 2 projets sur le réseau principal d'aqueduc - Dépenses totales de 14 701 772,02 $ (contrat : 12 784 149,58 $ et contingences : 1 917 622,44 $), taxes incluses, pour le contrat A et de 17 751 887,84 $ (contrat : 15 436 424,21 $ et contingences : 2 315 463,63 $) pour le contrat B - Appel d'offres public no 19-17711 - (Contrat A : 2 soumissionnaires conformes, Contrat B: 1 soumissionnaire conforme). |

## CONTENU

### CONTEXTE

Afin de contrôler ses coûts et d'améliorer la desserte en eau potable des réseaux de Lachine et de Dorval en assurant une flexibilité d'alimentation, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau prévoit la construction de conduites principales d'aqueduc permettant, à terme, d'abandonner les usines de Lachine et de Dorval. Ainsi, l'ajout de près de 23 kilomètres de conduites en réseau est requis afin de desservir les réseaux de façon redondante en quantité et en qualité exemplaire. La conception et la réalisation de ces conduites principales s'échelonneront sur un horizon de 10 ans. Entre 11 et 12 kilomètres de conduites sont requis par réseau, c'est-à-dire pour desservir Lachine par le réseau Atwater – Charles-J.-Des Baillets, et Dorval par le réseau de Pointe-Claire. Chaque réseau est considéré comme un projet distinct. Les ressources internes actuelles étant déjà fortement sollicitées et engagées dans les mandats en cours, la DEP a décidé de s'adjoindre les services professionnels de 2 équipes multidisciplinaires distinctes pour l'accompagner dans la réalisation de ces projets nouveaux de conduites principales. Ces 2 équipes seront sous la supervision de 2 ingénieures coordonnatrices au sein de la section projets de construction.

Suivant la méthode d'adjudication de contrats multiples, la DEP a l'intention d'accorder 2 contrats de type « entente-cadre » aux 2 firmes qui obtiennent le meilleur pointage à la suite de l'évaluation des soumissions. La présente demande vise principalement des prestations de services professionnels pour ces projets dans le réseau principal d'aqueduc, reliés à la réalisation d'études, de plans et devis, et à la surveillance des travaux au bureau et en résidence durant la réalisation de ceux-ci. Une équipe multidisciplinaire en ingénierie est requise par projet.

L'appel d'offres public no 19-17711 a été publié dans le quotidien *Le Devoir,* ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 15 juillet 2019. La date limite de réception des soumissions était le 20 août 2019. La durée de la publication a été de 35 jours. La validité des soumissions est de 180 jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 16 février 2020.

Un addenda a été publié durant le processus pour répondre à une question d'un soumissionnaire portant sur la rémunération du responsable de l'aménagement.

Ce processus d'appel d'offres est le second pour ces mêmes services professionnels. L'appel d'offres #19-17200 publié du 27 mars au 30 avril 2019 a été annulé pour des raisons administratives. En effet, le bordereau des prix qui était joint à l'appel d'offres n'était pas la dernière version de ce document et les banques d'heures qui y figuraient étaient significativement plus élevées que celles requises.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG19 0086 - 28 février 2019 - Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et de Dorval

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à conclure 2 contrats de type « entente-cadre » de services professionnels avec les firmes FNX-INNOV inc. et SNC-Lavalin inc. pour une durée de 10 ans, soit de 2019 à 2029 ou jusqu'à épuisement des crédits.
Les services requis sont principalement : la réalisation d'études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour les conduites principales d'aqueduc et travaux connexes de 2 projets de desserte des réseaux de Lachine et de Dorval par les réseaux adjacents de Atwater - Charles-J.-Des Baillets et de Pointe-Claire.

Des enveloppes de contingences de respectivement 1 917 622,44 $ et de 2 315 463,63 $, taxes incluses, soit 15 % des montants totaux des contrats sont prévus pour couvrir les coûts liés à certaines tâches supplémentaires qui pourraient être requises dans le cadre du présent mandat :

· les études spécialisées ou la recherche de nouvelles technologies;
· les plans et devis pour une réhabilitation environnementale;
· la surveillance pour une réhabilitation environnementale;
· le soutien pour l'étude de sol, l'étude environnementale ou l'étude archéologique;
· le soutien pour le service du contrôle qualitatif des matériaux;
· le soutien pour le service de maître d'œuvre en matière de santé et sécurité au travail.

La rémunération des professionnels pour la prestation des services prévus aux présentes conventions sera calculée sur une base horaire ou à pourcentage, selon les besoins qui seront exprimés par la DEP.

**JUSTIFICATION**

À la suite de l'appel d'offres public no 19-17711 à 2 enveloppes, il y a eu 9 preneurs du Cahier des charges, 2 firmes soumissionnaires, et 4 soumissions ont été déposées, soit une soumission pour chaque contrat (2) par chaque firme (2). La liste des preneurs du Cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.
Les raisons de désistement de 3 des preneurs du Cahier des charges sont les suivantes, les autres preneurs n'ont pas répondu :

- Un n'arrivait pas dans les délais;
- Un est un sous-traitant d'un soumissionnaire;
- Un est un organisme public.

Le comité de sélection composé de 3 membres a siégé le 4 septembre 2019. Parmi les 2 firmes qui ont soumissionné, les 2 ont été retenues par le comité de sélection.

Le comité de sélection en est arrivé aux résultats suivants :

**CONTRAT A**

À la suite de l'appel d'offres public lancé le 15 juillet 2019, 2 soumissions ont été déposées pour le contrat A.

Après analyse des soumissions, il s'avère que FNX-Innov inc. est la firme ayant obtenu le plus haut pointage final.

| **SOUMISSIONS CONFORMES** | **NOTE INTÉRIM** | **NOTE FINALE** | **PRIX SOUMIS** (taxes incluses) | **AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses) | **TOTAL** (taxes incluses) |
|---|---|---|---|---|---|
| **FNX-Innov inc.** | 71,7 | 0,10 | 12 784 149,58 $ | 1 917 622,44 $ | 14 701 772,02 $ |
| SNC-Lavalin inc. | 79,7 | 0,07 | 17 315 232,13 $ | 2 597 284,82 $ | 19 912 516,95 $ |
| Dernière estimation réalisée | | | 13 331 092,56 $ | 1 999 663,88 $ | 15 330 756,44 $ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($)<br>*(l'adjudicataire – estimation)*<br><br>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)<br>*((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100* | | | | | (546 942,98 $)<br><br>-4 % |
| Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($)<br>*(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*<br><br>Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%)<br>*((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100* | | | | | 4 531 082,55 $<br><br>35 % |

Le contrat est séparé en deux parties, soit une partie rémunérée à taux horaire et une partie rémunérée à pourcentage de valeur des travaux.

La plus basse soumission conforme est inférieure de 4 % à la dernière estimation (écart favorable). La raison de cet écart est dans le pourcentage soumis qui est 1 % inférieur à l'estimation, soit 4,1% soumis par la firme FNX-Innov inc., comparativement à 5,1% dans la dernière estimation.

Les raisons de l'écart de 35% entre la plus basse soumission conforme et la seconde sont d'abord, le pourcentage de 1,5 % supérieur à celui soumis par le plus bas soumissionnaire conforme puis, un différentiel à la hausse d'environ 11 % pour les taux horaires. Les taux soumis par SNC-Lavalin pour les catégories d'employés auxquelles la majorité des heures prévisionnelles sont attribuées, soient les ingénieurs et techniciens seniors, sont supérieurs d'environ 17% par rapport aux taux soumis par FNX-Innov. Puisque ces taux sont applicables à la majorité des heures, soit 80% des heures, cela engendre une différence importante. Le tableau suivant permet de voir les différences entre les deux soumissions.

| **SOUMISSIONS CONFORMES** | **NOTE INTÉRIM** | **NOTE FINALE** | **PRIX SOUMIS** (taxes incluses) | **PARTIE À TAUX HORAIRE** (taxes incluses) | **PARTIE À POURCENTAGE** (taxes incluses) | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | **Pourcentage soumis** | | **Coût pour 3 lots supplémentaires** | |
| **FNX-Innov Inc.** | 71,7 | 0,10 | 12 784 149,58 $ | 8 639 703,25 $ | 4,1% | 4 109 953,84 $ | 10 000 $ par lot | 34 492,50 $ |
| **SNC-Lavalin inc.** | 79,7 | 0,07 | 17 315 232,13 $ | 9 621 507,54 $ | 5,6% | 5 710 405,84 $ | 575 000 $ par lot | 1 983 318,75 $ |
| Écart entre les soumissions ($) | | | 4 531 082,55 $ | 981 804,29 $ | | 1 600 452,00 $ | | 19 48 826,25 $ |
| Écart entre les soumissions (%) | | | 35 % | 11% | | 39% | | 5650% |

*Cet item au bordereau à pourcentage avait été mal compris par ce soumissionnaire et a fait l'objet d'une négociation dans le cadre du contrat B.

Il est recommandé d'octroyer le contrat A à la firme FNX-INNOV inc. En obtenant le contrat A, la firme FNX-INNOV inc. est automatiquement exclue du processus d'octroi pour le contrat B, conformément aux règles d'adjudication stipulées dans le contrat. Son enveloppe de prix n'a donc pas été ouverte pour le contrat B.

**CONTRAT B**

Ainsi, pour le contrat B, il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme. Le prix initial de la firme SNC-Lavalin inc. pour le contrat B était de 15 973 094,46 $. Puisqu'il s'agit du seul soumissionnaire pour ce contrat, un processus de négociation a été entrepris. Ce processus a permis de diminuer le montant de 536 670,25 $, ce qui correspond à une diminution de 3 %. Les discussions tenues lors de ce processus de négociation ont porté sur l'item de la section C du bordereau *"Coût pour l'élaboration des documents d'appel d'offres en cas de Lots supplémentaires" (Subdivision du Projet ne nécessitant pas de nouveaux plans et devis)* dont la Ville de Montréal estimait le prix initialement trop élevé et ne reflétant pas les

prestations rémunérées par celui-ci; sur la durée du projet, soit 10 ans; et sur le risque attaché à la méthode de pourcentage de la valeur des travaux dans le contexte actuel.

| **SOUMISSIONS CONFORMES** | **NOTE INTÉRIM** | **NOTE FINALE** | **PRIX SOUMIS** (taxes incluses) | **AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses) | **TOTAL** (taxes incluses) |
|---|---|---|---|---|---|
| **SNC-Lavalin inc. avant négociation** | 79,7 | 0,10 | 15 973 094,46 $ | 2 395 964,17 $ | 18 369 058,63 $ |
| **SNC-Lavalin inc.** | 79,7 | 0,10 | 15 436 424,21 $ | 2 315 463,63 $ | 17 751 887,84 $ |
| Dernière estimation réalisée | | | 12 255 141,54 $ | 1 838 271,23 $ | 14 093 412,77 $ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($)<br>*(l'adjudicataire – estimation)* | | | | | 3 181 282,67 $ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)<br>*(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100* | | | | | 26 % |
| Écart entre l'adjudicataire et l'adjudicataire avant négociation ($)<br>*(l'adjudicataire – l'adjudicataire avant négociation)* | | | | | (536 670,24 $) |
| Écart entre l'adjudicataire et l'adjudicataire avant négociation (%)<br>*(((l'adjudicataire – l'adjudicataire avant négociation) / l'adjudicataire avant négociation) x 100* | | | | | -3% |

La soumission conforme est supérieure de 26 % à la dernière estimation (écart défavorable). Les raisons de cet égard sont d'abord, le pourcentage soumis de 0,8 % supérieur à l'estimation puis, un différentiel à la hausse d'environ 20 % pour les taux horaires.

Il est recommandé d'octroyer le contrat B à la firme SNC-Lavalin inc., soit le seul soumissionnaire conforme.

Le présent dossier répond à un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, les 2 contrats comportent une dépense de plus de 10 M$. Qui plus est, le contrat B répond également au critère d'écart de plus de 20%.

**CONCLUSION**

Compte tenu du fait que la DEP a annulé l'appel d'offres no 19-17200 pour ces mêmes services professionnels à la suite du constat d'une erreur administrative et que les 2 mêmes firmes avaient soumissionné lors de ce processus, il est recommandé d'octroyer le contrat A à FNX-INNOV inc., en considérant l'écart favorable de 4 %, et le contrat B à SNC-Lavalin inc., malgré l'écart défavorable de 26 %. Les lettres d'annulation de l'appel d'offres no 19-17200 sont jointes au dossier.

Les validations requises indiquant que les adjudicataires ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

*Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public. Les contrats sont assujettis au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013.* Les adjudicataires recommandés, FNX-INNOV inc. et SNC-Lavalin inc., détiennent des attestations de contracter délivrées par l'Autorité des marchés publics (AMP), lesquelles sont valides jusqu'au 7 novembre 2021 pour FNX-INNOV inc. et jusqu'au 3 février 2020 pour SNC-Lavalin inc. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier, ainsi que l'accusé de réception.

Les soumissionnaires recommandés sont conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et ne sont pas inscrits sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal pour ces 2 contrats est de 12 784 149,58 $ pour le contrat A attribué à FNX-INNOV inc. et de 15 436 424,21 $ pour le contrat B attribué à SNC-Lavalin inc., taxes incluses.
Les dépenses totales sont de 14 701 772,02 $, taxes incluses pour le contrat A, et de 17 751 887,84 $, taxes incluses, pour le contrat B, et comprennent les coûts totaux des contrats auxquels s'ajoutent des montants de 1 917 622,44 $, taxes incluses, pour le contrat A et de 2 315 463,63 $, taxes incluses, pour le contrat B pour les contingences (15 % de la valeur des contrats).

Les dépenses totales de 14 701 772,02 $, taxes incluses, pour le contrat A, et de 17 751 887,84 $, taxes incluses, pour le contrat B, représentent des coûts nets de 13 424 677,44 $ et de 16 209 839,74 $, lorsque diminués des ristournes fédérale et provinciale.

Bien que ces dépenses vont majoritairement être assumées par l'agglomération puisqu'elles concernent la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations,* il s'agit de 2 contrats de type « entente-cadre » sans imputation budgétaire, pour des services professionnels, pour une durée de 10 ans, soit de 2020 à 2030 ou jusqu'à épuisement des crédits. Les différents mandats seront effectués sur demande et la DEP du Service de l'eau en fera la gestion.

Chacun des mandats confiés à la firme devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre. Chaque bon de commande aura dans la case "Référence au contrat" la mention de l'entente-cadre afin de permettre une bonne gestion des mandats.

Les fonds requis pour réaliser ces divers mandats pourraient provenir des différents budgets d'agglomération, local ou corporatif.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La gestion des infrastructures de distribution de l’eau potable répond à l’une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l’eau ».*

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le projet vise la fermeture des usines de Lachine et de Dorval, ce qui permettra d’optimiser les installations en eau potable et par le fait même de réduire les coûts d’exploitation annuels et récurrents au budget de fonctionnement.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Commission permanente sur l'examen des contrats : 15 janvier 2020
Octroi du contrat : Janvier 2020
Début du contrat : Janvier 2020
Fin du contrat : Décembre 2029

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Pierre L'ALLIER)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Mathieu TOUSIGNANT, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

France-Line DIONNE
Ingenieur(e)

**Tél :** 514 872-4328

Romain Bonifay
Chef de section

**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-21

Jean-François DUBUC
C/d

**Tél :** 514 872-4647

**Télécop. :** 514 872-8146

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain LARRIVÉE

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE

Direction de l'eau potable
**Tél :** 514 872-5090
**Approuvé le :** 2019-11-29

Directrice
**Tél :** 514 280-4260
**Approuvé le :** 2019-12-10

Montréal

**Service de l'approvisionnement**
**Direction générale adjointe – Services institutionnels**
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

**PAR COURRIEL**

Le 29 mai 2019

Monsieur Robert Landry
SNC-LAVALIN inc.
455 boul. René-Lévesque
Montréal (Québec) H2Z 1Z3

Courriel : robert.landry@snclavalin.com

**Objet : Annulation de l'appel d'offre**
**Appel d'offres n° 19-17200**
**Services professionnels pour la réalisation de deux projets de construction de conduites principales en réseau**

Monsieur,

Nous avons le regret de vous informer que l'appel d'offres ci-haut mentionné a été annulé.

Nous regrettons cette situation et vous remercions sincèrement de vous être intéressé à cet appel d'offres et espérons conserver votre confiance dans le cadre de futurs appels d'offres.

Un autre appel d'offres sera émis incessamment pour réaliser ces projets.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Yves Belleville
Agent d'approvisionnement II

Courriel: yvesbelleville@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-5298

**Service de l'approvisionnement**
**Direction générale adjointe – Services institutionnels**
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

**PAR COURRIEL**

Le 29 mai 2019

Monsieur Marc Mousset
FNX-INNOV inc.
433 rue Chabanel Ouest 12 ième étage
Montréal (Québec) H2N 2J8

Courriel : info@fnx-innov.com

**Objet : Annulation de l'appel d'offre**
**Appel d'offres n° 19-17200**
**Services professionnels pour la réalisation de deux projets de construction de conduites principales en réseau**

Monsieur,

Nous avons le regret de vous informer que l'appel d'offres ci-haut mentionné a été annulé.

Nous regrettons cette situation et vous remercions sincèrement de vous être intéressé à cet appel d'offres et espérons conserver votre confiance dans le cadre de futurs appels d'offres.

Un autre appel d'offres sera émis incessamment pour réaliser ces projets.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Yves Belleville
Agent d'approvisionnement II

Courriel: yvesbelleville@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-5298

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 8 juin 2018

SNC-LAVALIN INC.
A/S MADAME ARDEN FURLOTTE
455, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
MONTRÉAL (QC) H2Z 1Z3

N° de décision : 2018-CPSM-1034809
N° de client : 2700007364

**Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- ÉNERCIBLE;
- ÉNERGIE/POWER, DIVISION DE SNC- LAVALIN INC.;
- GROUPE FUTUR TURCOT;
- INDUSTRIEL, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.;
- SNC-LAVALIN;
- SNC-LAVALIN AFRI-FOOD, DIV. OF SNC-LAVALIN INC.;
- SNC-LAVALIN AGRO, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.;
- SNC-LAVALIN CAPITAL, DIVISION DE SNC-LAVALIN;
- SNC-LAVALIN ENVIRONMENT AND WATER;
- SNC-LAVALIN ENVIRONMENT AND WATER, DIVISION OF SNC-LAVALIN;
- SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT ET EAU;
- SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT ET EAU, DIVISION DE SNC-LAVALIN;
- SNC-LAVALIN GTS, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.;
- SNC-LAVALIN GTS, DIVISION OF SNC-LAVALIN INC.;
- SNC-LAVALIN INC., DIVISION GTS;
- SNC-LAVALIN PHARMA, DIV. DE SNC-LAVALIN INC.;
- SNC-LAVALIN RISQUE & ASSURANCE, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.;
- SNC-LAVALIN, DIVISION ENVIRONNEMENT ET EAU;
- SNC-LAVALIN, ENVIRONMENT AND WATER DIVISION.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SNC-LAVALIN INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **3 février 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Autorité des marchés publics
Québec
525, boul. René-Lévesque Est
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
Télécopieur (sans frais) : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Le 6 novembre 2019

SNC-LAVALIN INC.
455, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
MONTRÉAL QC H2Z 1Z3

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

| | |
|---|---|
| N° de client : | 2700007364 |
| N° de demande : | 1900012795 |
| N° de confirmation de paiement : | 098834 |

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 8 novembre 2018

11017870 CANADA INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS GAUDREAU
2425, BOUL PITFIELD
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1W8

N° de décision : 2018-CPSM-1060483
N° de client : 3001642376

**Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). 11017870 CANADA INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **7 novembre 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Sania Richard

Directrice des contrats publics par intérim

**Québec**
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

**Montréal**
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 26 novembre 2018

FNX-INNOV INC.
2425, BOUL PITFIELD
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1W8

N° de client : 3001642376
N° de référence : 1831973192

**Objet : Changement de nom de 11017870 CANADA INC. à FNX-INNOV INC.**

Monsieur François Gaudreau,

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a été informée du changement de nom de l'entreprise 11017870 CANADA INC. au Registraire des entreprises du Québec.

Ainsi, le nouveau nom de l'entreprise est dorénavant FNX-INNOV INC. Nous comprenons que le numéro de NEQ « 1174002437 » demeure inchangé et qu'aucun autre changement, hormis le nom de l'entreprise, n'a été apporté à l'entreprise 11017870 CANADA INC. autorisée le 1ER MAI 2013.

Ce faisant, nous vous confirmons par la présente que le nom de l'entreprise a été modifié au Registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Amélie Bergevin au 1 877 525-0337, poste 4852.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur Gaudreau, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics

**Québec**
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

www.lautorite.qc.ca

**Montréal**
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition**

**Dossier # : 1196945001**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction |
| **Objet :** | Conclure 2 contrats de type « entente-cadre » de services professionnels en ingénierie d'une durée de 10 ans avec les firmes FNX-INNOV inc. (12 784 149,58 $, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (15 436 424,21 $, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de 2 projets sur le réseau principal d'aqueduc - Dépenses totales de 14 701 772,02 $ (contrat : 12 784 149,58 $ et contingences : 1 917 622,44 $), taxes incluses, pour le contrat A et de 17 751 887,84 $ (contrat : 15 436 424,21 $ et contingences : 2 315 463,63 $) pour le contrat B - Appel d'offres public no 19-17711 - (Contrat A : 2 soumissionnaires conformes, Contrat B: 1 soumissionnaire conforme). |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

**FICHIERS JOINTS**

19-17711 int. d'octroi lot A.pdf
19-17711 int. d'octroi lot B.pdf
19-17711 grille comité contrat A.pdf
19-17711 grille comité contrat Bxlsx.pdf
19-17711 pv.pdf
SEAO _ Liste des commandes.pdf

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre L'ALLIER
Agent d'approvisionnement II
**Tél :** 514-872-5359

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-27

Denis LECLERC
Chef de section
**Tél :** 514-872-5241
**Division :**

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
## ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres : 19-17711 lot A

No du GDD : 1196945001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour la réalisation de deux projets de construction de conduites d'aqueduc principal en réseau

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 15 - 7 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 20 - 8 - 2019

Ouverture faite le : 20 - 8 - 2019

Date du comité de sélection : 4 - 9 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 29 - 7 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 35 jrs

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 22,22

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 16 - 2 - 2020

Date d'échéance révisée : 16 - 2 - 2020

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

| Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | √ | # Lot |
|---|---|---|---|
| FNX INNOV Inc. | 12 784 149,58 $ | X | A |
| SNC-Lavalin Inc. | 17 315 232,13 $ | | A |

### Information additionnelle

Des sept firmes n'ayant pas déposé d'offre, une était sous-traitante d'un soumissionnaire, une n'arrivait pas dans les délais et une était un organisme public. Nous n'avons pas de réponse des quatre restantes.

Préparé par : Pierre L'Allier

Le 4 - 9 - 2019

19-17711 contrat A - Services professionnels pour la réalisation de deux projets de construction de condites d'aqueduc principal en réseau (contrat A)

| FIRME | Présentation de l'offre de services 5% | Compréhension du mandat et de la problématique 10% | Méthodologie proposée 15% | Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20% | Qualification et expérience du responsable de gestion 20% | Qualification et expérience du personnel affecté aux mandats 30% | Pointage intérimaire total 100% | Prix $ | Pointage final | Rang |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| SNC Lavalin Inc. | 4,00 | 8,33 | 12,33 | 17,33 | 14,67 | 23,00 | 79,7 | 17 315 232,13 $ | 0,07 | 2 |
| FNX-Innov Inc. | 4,00 | 6,00 | 8,67 | 13,67 | 16,67 | 22,67 | 71,7 | 12 784 149,58 $ | 0,10 | 1 |
| 0 | | | | | | | - | | - | |
| 0 | | | | | | | - | | - | |
| 0 | | | | | | | - | | - | |

| Comité | |
|---|---|
| Date | mercredi 04-09-2019 |
| Heure | 9h00 |
| Lieu | 255 Crémazie Est, 4e étage |

| Multiplicateur d'ajustement |
|---|
| 10000 |

| Agent d'approvisionnement | Pierre L'Allier |
|---|---|

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
## ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres : 19-17711 lot B

No du GDD : 1196945001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour la réalisation de deux projets de construction de conduites d'aqueduc principal en réseau.

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 15 - 7 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 20 - 8 - 2019

Ouverture faite le : 20 - 8 - 2019

Date du comité de sélection : 4 - 9 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 29 - 7 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 35 jrs

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 22,22

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 50

| Soumission(s) rejetée(s) (nom) | Motif de rejet: administratif et / ou technique |
|---|---|
| FNX-INNOV Inc. | Non conforme, ayant obtenu le contrat A |

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 16 - 2 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 16 - 2 - 2020

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

| Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | √ | # Lot |
|---|---|---|---|
| SNC Lavalin Inc. | 15 436 424,21 $ | X | |

### Information additionnelle

Des sept firmes n'ayant pas déposé d'offre, une était sous-traitante d'un soumissionnaire, une n'arrivait pas dans les délais et une était un organisme public. Nous n'avons pas de réponse des quatre restantes. De plus, étant donné que pour ce contrat il n'y avait qu'un seul soumissionnaire et tel que prescrit dans la LCV, une négociation a eu lieu et le prix a été revisé de 15 973 094,46 $ à 15 436 424,21 $ pour une économie de 536 670,25 $.

Préparé par : Pierre L'Allier

Le 4 - 9 - 2019

19-17711 contrat B - Services professionnels pour la réalisation de deux projets de construction de condites d'aqueduc principal en réseau (contrat B)

| FIRME | Présentation de l'offre de services 5% | Compréhension du mandat et de la problématique 10% | Méthodologie proposée 15% | Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20% | Qualification et expérience du responsable de gestion 20% | Qualification et expérience du personnel affecté aux mandats 30% | Pointage intérimaire total 100% | Prix $ | Pointage final | Rang |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| SNC Lavalin Inc. | 4,00 | 8,33 | 12,33 | 17,33 | 14,67 | 23,00 | 79,7 | 15 436 424,21 $ | 0,08 | 1 |
| FNX-Innov Inc. | 4,00 | 6,00 | 8,67 | 13,67 | 16,67 | 22,67 | 71,7 | | - | Contrat A |
| 0 | | | | | | | - | | - | |
| 0 | | | | | | | - | | - | |
| 0 | | | | | | | - | | - | |

| Comité | |
|---|---|
| Date | mercredi 04-09-2019 |
| Heure | 9h00 |
| Lieu | 255 Crémazie Est, 4e étage |

| Multiplicateur d'ajustement |
|---|
| 10000 |

| Agent d'approvisionnement | Pierre L'Allier |
|---|---|

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis



Mes avis

**Saisir un avis**

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Plaintes
- Liste des commandes
- **Résultats d'ouverture**
- Contrat conclu

# Liste des commandes

**Numéro** : 19-17711
**Numéro de référence** : 1287911
**Statut** : En attente des résultats d'ouverture
**Titre** : Ville de Montréal - Services professionnels pour la réalisation de deux projets de construction de conduites d'aqueduc principal en réseau

| Organisation | Contact | Date et heure de commande | Addenda envoyé |
|---|---|---|---|
| .SNC-Lavalin inc.<br>455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage<br>Montréal, QC, H2Z 1Z3<br>NEQ : 1142775999 | Monsieur Mohamed El Salahi.<br>Téléphone : 514 393-8000<br>Télécopieur : | **Commande : (1619174)**<br>2019-07-16 13 h 58<br>**Transmission :**<br>2019-07-16 13 h 58 | 3162878 - 19-17711<br>Addenda 1<br>2019-07-29 7 h 54 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| AXOR Experts Conseils Inc.<br>5101 Rue Buchan, bureau 400<br>Montréal, QC, H4P1S4<br>http://axorexperts.com NEQ : 1168297498 | Madame Vicki Watkins.<br>Téléphone : 514 937-3737<br>Télécopieur : | **Commande : (1620735)**<br>2019-07-22 8 h 20<br>**Transmission :**<br>2019-07-22 8 h 20 | 3162878 - 19-17711<br>Addenda 1<br>2019-07-29 7 h 54 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Cima+s.e.n.c.<br>3400, boul. du souvenir<br>bureau 600<br>Laval, QC, H7V 3Z2<br>http://www.cima.ca NEQ : 3340563140 | Madame Annie Boivin.<br>Téléphone : 514 337-2462<br>Télécopieur : 514 281-1632 | **Commande : (1618552)**<br>2019-07-15 10 h 33<br>**Transmission :**<br>2019-07-15 10 h 33 | 3162878 - 19-17711<br>Addenda 1<br>2019-07-29 7 h 54 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| ☐ | FNX-INNOV inc.<br>433, rue Chabanel Ouest, 12e étage<br>Montréal, QC, H2N 2J8<br>http://www.fnx-innov.com NEQ : 1174002437 | Madame Cinthia Fournier<br>Téléphone : 450 651-0981<br>Télécopieur : 450 651-9542 | **Commande : (1620212)**<br>2019-07-18 16 h 11<br>**Transmission :**<br>2019-07-18 16 h 11 | 3162878 - 19-17711 Addenda 1<br>2019-07-29 7 h 54 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| ☐ | GBi<br>13200, boul. Métropolitain Est<br>Montréal, QC, H1A5K8<br>http://www.gbi.ca NEQ : 1148115281 | Madame Karine Thibault<br>Téléphone : 514 384-4220<br>Télécopieur : 514 383-6017 | **Commande : (1620815)**<br>2019-07-22 9 h 58<br>**Transmission :**<br>2019-07-22 9 h 58 | 3162878 - 19-17711 Addenda 1<br>2019-07-29 7 h 54 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| ☐ | Les Services EXP Inc<br>1001, boulevard de Maisonneuve Ouest<br>Bureau 800-B<br>Montréal, QC, H3A 3C8<br>NEQ : 1167268128 | Madame Ginette Laplante<br>Téléphone : 819 478-8191<br>Télécopieur : 819 478-2994 | **Commande : (1618621)**<br>2019-07-15 11 h 21<br>**Transmission :**<br>2019-07-15 11 h 21 | 3162878 - 19-17711 Addenda 1<br>2019-07-29 7 h 54 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| ☐ | Société de transport de Montréal<br>8845, Boul. St-Laurent<br>5e - Réception<br>Montréal, QC, h2n1m3<br>http://www.stm.info NEQ : | Monsieur Stéphane Dumais<br>Téléphone : 514 350-0800<br>Télécopieur : | **Commande : (1619203)**<br>2019-07-16 14 h 31<br>**Transmission :**<br>2019-07-16 14 h 31 | Mode privilégié : Ne pas recevoir |
| ☐ | Tetra Tech QI Inc.<br>7400, boulevard des Galeries-d'Anjou<br>bureau 500<br>Montréal, QC, H1M 3M2<br>NEQ : 1169411510 | Madame Rachel Pelletier<br>Téléphone : 438 469-2489<br>Télécopieur : 514 257-2804 | **Commande : (1619676)**<br>2019-07-17 14 h 38<br>**Transmission :**<br>2019-07-17 14 h 38 | 3162878 - 19-17711 Addenda 1<br>2019-07-29 7 h 54 - Télécopie<br>Mode privilégié (devis) : Télécopieur<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| ☐ | WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec)<br>1135, boulevard Lebourgneuf<br>Québec<br>Québec, QC, G2K 0M5<br>http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057 | Madame Martine Gagnon<br>Téléphone : 418 623-2254<br>Télécopieur : 418 624-1857 | **Commande : (1618729)**<br>2019-07-15 13 h 47<br>**Transmission :**<br>2019-07-15 13 h 47 | 3162878 - 19-17711 Addenda 1<br>2019-07-29 7 h 54 - Courriel<br>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Organisme public.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

**Besoin d'aide?**

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

**Service clientèle**

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés publics
Autorité des marchés financiers

**À propos**

À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

**Partenaires**

© 2003-2019 Tous droits réservés

**Système de gestion des décisions des instances**
**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS**

CG : 20.29

2020/01/30 17:00

(2)

**Dossier # : 1196945001**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction |
| **Objet :** | Conclure 2 contrats de type « entente-cadre » de services professionnels en ingénierie d'une durée de 10 ans avec les firmes FNX-INNOV inc. (12 784 149,58 $, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (15 436 424,21 $, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de 2 projets sur le réseau principal d'aqueduc - Dépenses totales de 14 701 772,02 $ (contrat : 12 784 149,58 $ et contingences : 1 917 622,44 $), taxes incluses, pour le contrat A et de 17 751 887,84 $ (contrat : 15 436 424,21 $ et contingences : 2 315 463,63 $) pour le contrat B - Appel d'offres public no 19-17711 - (Contrat A : 2 soumissionnaires conformes, Contrat B: 1 soumissionnaire conforme). |

**Rapport_mandat_SMCE196945001.pdf**

**Commentaires CEC - 1196945001.pdf**

**Dossier # :1196945001**

Ville de Montréal
**Service du greffe**
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

# Commission permanente sur l'examen des contrats

***La Commission :***

***Présidence***

*Mme Karine Boivin Roy*
*Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve*

***Vice-présidences***

*M. Christian Arseneault*
*Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Paola Hawa*
*Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

***Membres***

*Mme Julie Brisebois*
*Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon*
*Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque*
*Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève*

*M. Jocelyn Pauzé*
*Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà*
*Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau*
*Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski*
*Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay*

**Le 30 janvier 2020**

**Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE196945001**

***Conclure 2 contrats de type « entente-cadre » de services professionnels en ingénierie d'une durée de 10 ans avec les firmes FNX-INNOV inc. (12 784 149,58 $, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (15 436 424,21 $, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de 2 projets sur le réseau principal d'aqueduc - Dépenses totales de 14 701 772,02 $ (contrat : 12 784 149,58 $ et contingences : 1 917 622,44 $), taxes incluses, pour le contrat A et de 17 751 887,84 $ (contrat : 15 436 424,21 $ et contingences : 2 315 463,63 $) pour le contrat B - Appel d'offres public no 19-17711 - (Contrat A : 2 soumissionnaires conformes, Contrat B: 1 soumissionnaire conforme).***

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

**Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

**Mandat SMCE196945001**

*Conclure 2 contrats de type « entente-cadre » de services professionnels en ingénierie d'une durée de 10 ans avec les firmes FNX-INNOV inc. (12 784 149,58 $, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (15 436 424,21 $, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de 2 projets sur le réseau principal d'aqueduc - Dépenses totales de 14 701 772,02 $ (contrat : 12 784 149,58 $ et contingences : 1 917 622,44 $), taxes incluses, pour le contrat A et de 17 751 887,84 $ (contrat : 15 436 424,21 $ et contingences : 2 315 463,63 $) pour le contrat B - Appel d'offres public no 19-17711 - (Contrat A : 2 soumissionnaires conformes, Contrat B: 1 soumissionnaire conforme).*

À sa séance du 8 janvier 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Deux contrats de plus de 10 M$ (A et B), dont le contrat B présente deux critères supplémentaires :*
  - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*
  - *un écart de prix de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 15 janvier 2020, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du dossier du Service de l'eau ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

Les réponses obtenues du Service de l'eau ont permis aux commissaires de comprendre l'envergure de ce méga projet de travaux d'ingénierie très spécialisés, dont la réalisation, des plus complexes, s'échelonnera sur 10 ans.

D'abord, les membres de la Commission ont bien saisi les explications du Service relativement à l'annulation du premier appel d'offres en début d'année 2019, en raison d'une erreur administrative, ce qui a occasionné un certain retard au projet. Les deux mêmes firmes avaient soumissionné sur cet appel d'offres. De plus, le Service a expliqué que la règle d'octroi visant à restreindre à un le nombre de contrats qu'une firme pouvait obtenir avait été retenue pour des raisons stratégiques, notamment afin de diviser le risque et la gestion de ce projet d'envergure par le Service, et ce, en raison de

la complexité du projet et du grand nombre d'intervenants locaux avec lesquels une synergie devra être créée pour des travaux de construction connexes et maintenue sur 10 ans. En définitive, les deux firmes ayant soumissionné ont été jugées conformes et les règles applicables ont fait en sorte que chacune d'elles obtienne un contrat.

En ce qui a trait aux écarts, et ce, bien qu'un prix de 4% inférieur à l'estimé interne ait été reçu pour le contrat A et que les prix de FNX étaient les meilleurs, il a tout de même fallu octroyer le contrat B à SNC-Lavalin, dont le coût des services rémunérés sur la base du pourcentage du coût des travaux s'avère plus élevé que celui de FNX, d'où l'écart de 26% observé pour le contrat B. Néanmoins, la Commission salue le travail de négociation effectué auprès de l'adjudicataire puisque ceci a permis de réduire de 4% l'écart initial, qui était de 30%.

Le Service a expliqué que la saturation du marché, jumelée à la problématique de rétention de la main-d'œuvre et à l'envergure de ce projet, même scindé, dont la durée dans le temps est particulièrement étendue, a fort probablement fait en sorte de retenir l'intérêt d'un aussi petit nombre de soumissionnaires.

En conclusion, la Commission comprend que l'appel d'offres ait dû être relancé rapidement et que la mi-juillet n'est pas nécessairement une période de vacances pour les firmes d'ingénierie qui sont en opération durant toute l'année.

**Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :*

- *Deux contrats de plus de 10 M$ (A et B), dont le contrat B présente deux critères supplémentaires :*
  - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*
  - *un écart de prix de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux commissaires ;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE196945001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**

**Lors de sa séance d'aujourd'hui, la Commission a constaté à l'unanimité la conformité du processus dans le dossier ci-dessous :**

**Note :** La Commission demande cependant au Service de l'eau d'apporter deux précisions au sommaire décisionnel :

- Provenance des écarts en pourcentage à la fin de la page 5 et au début de la page 6, en indiquant, notamment, à quoi se rapporte l'écart de 1,5 % mentionné.

- Mentionner l'annulation du 1er contrat dans la partie "contexte" de ce dossier pour expliquer la relance de l'appel d'offres en juillet dernier.

**Dossier 1196945001 (Service de l'eau, Direction de l'eau potable)**

Conclure 2 contrats de type « entente-cadre » de services professionnels en ingénierie d'une durée de 10 ans avec les firmes FNX-INNOV inc. (12 784 149,58 $, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (15 436 424,21 $, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de 2 projets sur le réseau principal d'aqueduc - Dépenses totales de 14 701 772,02 $ (contrat : 12 784 149,58 $ et contingences : 1 917 622,44 $), taxes incluses, pour le contrat A et de 17 751 887,84 $ (contrat : 15 436 424,21 $ et contingences : 2 315 463,63 $) pour le contrat B - Appel d'offres public no 19-17711 - (Contrat A : 2 soumissionnaires conformes, Contrat B: 1 soumissionnaire conforme)

**Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation**

Service du greffe

Montréal

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 20.30

2020/01/30 17:00

(2)

**Dossier # : 1197075003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Élimination et la valorisation des matières résiduelles |
| **Projet :** | Écocentre |
| **Objet :** | Accorder un contrat à l'entreprise 9216-1264 Québec Inc. (ARTE) pour la collecte, le transport et le traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, la Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et St-Michel ainsi que pour la collecte, le transport, le traitement d'articles du réemploi et la gestion des centres de réemploi des écocentres LaSalle et St-Laurent pour une période de vingt-quatre mois. Dépense totale de 281 121 $ taxes incluses - Appel d'offres public 19-17933 - (1 soumissionnaire) |

**Il est recommandé au Conseil d'agglomération :**

1 - d'accorder au seul soumissionnaire, 9216-1264 Québec Inc. (ARTE), celui-ci ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la collecte, le transport et le traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, la Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et St-Michel ainsi que pour la collecte, le transport, le traitement d'articles du réemploi et la gestion des centres de réemploi des écocentres LaSalle et St-Laurent, pour une période de vingt-quatre mois, soit pour une somme maximale de 281 121 $ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17933;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

| | | |
|---|---|---|
| **Signé par** | Diane DRH BOUCHARD | **Le** 2019-12-20 14:50 |

**Signataire :** Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1197075003** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Élimination et la valorisation des matières résiduelles |
| **Projet :** | Écocentre |
| **Objet :** | Accorder un contrat à l'entreprise 9216-1264 Québec Inc. (ARTE) pour la collecte, le transport et le traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, la Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et St-Michel ainsi que pour la collecte, le transport, le traitement d'articles du réemploi et la gestion des centres de réemploi des écocentres LaSalle et St-Laurent pour une période de vingt-quatre mois. Dépense totale de 281 121 $ taxes incluses - Appel d'offres public 19-17933 - (1 soumissionnaire) |

## CONTENU

### CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q.;chapitre E-20. 001, Loi 75), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles sont des compétences d'agglomération.
En vertu de l'article 17 de la loi précitée, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières résiduelles constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.
Le Service de l'environnement assume cette responsabilité pour l'agglomération. Il est donc responsable de la gestion des écocentres et il doit attribuer un contrat pour assurer la gestion des centres de réemploi de ces infrastructures.

Il y a dans chaque écocentre un centre de réemploi qui est un petit entrepôt permettant de stocker des objets, des articles et des matériaux de construction, en bon état, apportés par les citoyens.

De plus, dans les écocentres LaSalle et St-Laurent, afin de maximiser les activités de réemploi, un espace aménagé a été prévu pour la vente de matériaux de construction.

Le concept de réemploi développé par la Ville permet à ces objets, ces articles et ces matériaux d'être orientés vers des filières de réutilisation.

Le processus de l'appel d'offres n° 19-17933 s'est déroulé comme suit :

· Lancement le lundi 21 octobre 2019;
· l'appel d'offres a été publié dans le SEAO ainsi que dans le journal La Presse et les soumissionnaires ont eu près de trois (3) semaines pour préparer leur dossier;
· la soumission a été ouverte le mardi 19 novembre 2019;
· la soumission a un délai de validité de cent quatre-vingt (180) jours calendrier;
· aucun addenda n'a été produit dans ce dossier;
· il y a eu un (1) preneur de cahier de charges et l'entreprise a déposé une soumission;
· la soumission a été jugée conforme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CE17 1742: 27 septembre 2017 - Accorder un contrat à l'entreprise 9216-1264-QUÉBEC INC. (ARTÉ) pour la gestion du centre du réemploi de l'écocentre St-Laurent pour une période vingt-deux (22) mois. Dépense totale de 122 938,86 $ taxes incluses - Appel d'offres public # 17-16063 - deux (2) soumissionnaires.

Résolution DA 2167075001: 10 juin 2016 - Accorder un contrat à l'entreprise ARTE 9216-1264 Québec Inc. pour la gestion du centre du réemploi de l'écocentre Saint-Laurent pour une période de dix-huit (18) mois. Dépense totale de 99 936,27 $ taxes incluses - Appel d'offres sur invitation, # 16-15363 - Un (1) soumissionnaire.

Résolution CG15 0012 : 29 janvier 2015 - Accorder un contrat à l'entreprise 9216-1264 QUÉBEC Inc. - ARTE pour la gestion du centre du réemploi de l'écocentre LaSalle pour une période de soixante (60) mois avec une possibilité de prolongation de huit (8) semaines, pour un maximum de trois (3) prolongations. Dépense totale de 271 915, 88 $ taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13790 - 1 soumissionnaire.

Résolution CE14 1697 : 12 novembre 2014 - Accorder un contrat à l'entreprise 9216-1264 Québec inc. - ARTE pour la fourniture de la collecte, du transport et du traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, Eadie, Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une période de 60 mois pour une somme maximale de 91 017,70 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13925.

**DESCRIPTION**

On retrouve dans chaque écocentre un centre de réemploi où les citoyens peuvent se rendre pour déposer des articles, des objets divers et des matériaux de construction afin de leur donner une seconde vie (jouets, petits électroménagers, livres, meubles, outils, disques, articles de sport, portes, fenêtres, etc.).
Les centres de réemploi sont des lieux d'entreposage temporaire. Lorsqu'ils sont pleins, un employé d'écocentre appelle l'adjudicataire qui vient chercher les objets, les articles pour les transporter vers un lieu de valorisation.

Dans les écocentres LaSalle et St-Laurent, en plus de servir de lieu d'entreposage, les centres de réemploi sont des magasins destinés à la vente de matériaux de construction apportés par les citoyens.

Un employé, engagé par l'adjudicataire, est sur place pendant les heures d'ouverture des écocentres. Il s'occupe de recevoir les citoyens ainsi que de vendre les matériaux de construction.

Il faut souligner que seuls les matériaux de construction peuvent être vendus. Tous les autres articles et objets ne sont entreposés que temporairement pour être ensuite transportés vers l'entrepôt de l'adjudicataire.

Tous les articles, objets et matériaux acceptés dans les centres de réemploi sont déterminés par la Ville et énumérés dans une annexe du devis technique de l'appel d'offres.

Dans le but de faire croître la vente des matériaux de construction dans les écocentres LaSalle et St-Laurent, il a été décidé d'établir, dans une annexe du devis technique, une liste de prix plafond selon le type de matériaux.

Bien que les revenues de la vente des matériaux reviennent à l'adjudicataire, en fixant des prix raisonnables, la Ville veut favoriser un plus grand roulement de l'inventaire.

**JUSTIFICATION**

Le présent sommaire concerne l'octroi d'un contrat de gestion des centres de réemploi des sept (7) écocentres.

Voici le formulaire normalisé avec le montant soumis incluant les taxes :

| **Soumission conforme - taxes incluses** | |
|---|---|
| **Gestion des centres de réemploi des sept écocentres** | |
| **9216-1264 Québec Inc. (ARTE)** | 281 121 $ |
| Estimation du professionnel interne ($) | 301 235 $ |
| Coût moyen des soumissions conformes reçues<br>(total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions) | n/a |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse x 100) | n/a |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)<br>(la plus haute - la plus basse) | n/a |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)<br>((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100) | n/a |
| Écart entre l'estimation des professionnels ($) et la plus basse conforme<br>(la plus basse conforme - estimation) | -20 114 $ |
| Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%)<br>((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100) | -6,68% |
| Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse ($)<br>(la deuxième plus basse - la plus basse) | n/a |
| Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%)<br>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100) | n/a |

L'objectif premier de la démarche, dans le cadre de cet appel d'offres, était d'ouvrir le marché en présentant un bordereau des prix par lot (ou par écocentre). Un estimé global a été produit afin de communiquer l'estimation du coût total du ou des contrats. Les coûts par écocentre sont détaillés dans les aspects financiers en pièce jointe du sommaire décisionnel.

La firme ARTE, seule soumissionnaire, a présenté des prix comparables à ceux payés actuellement. L'estimé professionnel a été basé sur le prix payé actuellement et légèrement indexé.

L'entreprise connaît la qualité des objets et articles apportés par les citoyens puisqu'elle fait

ce travail depuis plusieurs années dans les écocentres de l'agglomération. Elle n'a pas augmenté ses prix.

L'entreprise ne se retrouve pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et ne fait pas partie de la liste des entreprises à rendement insatisfaisant.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût du contrat contrat s'élève à 281 121,44 $ taxes incluses pour une période de 24 mois qui s'étale sur trois années financières (2020 - 2022).

La répartition du coût annuel se présente comme suit:

| Écocentre | 2020 | 2021 | 2022 | Total taxes incluses |
|---|---|---|---|---|
| Contrat réemploi | 131 188,98 $ | 140 560,72 $ | 9 371,74 $ | 281 121,44 $ |

Cette dépense est prévue et sera imputée au budget de fonctionnement de la Direction de la gestion des matières résiduelles du Service de l'Environnement, au poste budgétaire des Services techniques, matériaux secs – traitement, services techniques – gestion des matières résiduelles, réemploi.

Elle sera entièrement assumée par l'agglomération.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La valorisation des matières en provenance des écocentres s'inscrit dans le Plan Montréal durable 2016-2020 pour lequel la Ville s'est engagée à atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020. La Ville s'est également inscrite dans le cadre du C40 Cities à atteindre un taux de détournement de l'enfouissement de 70 % d'ici 2030. Ces priorités sont réitérées dans le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025, dont le processus de consultation publique a été lancé en novembre 2019.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi de ce contrat est important afin de permettre l'écoulement des articles du réemploi vers des filières de réutilisation. Si le contrat n'est pas octroyé, la Ville ne pourra pas laisser les centres de réemploi ouverts et accessibles aux citoyens. Par conséquent, les articles, objets et matériaux se retrouveraient à l'enfouissement.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : 30 janvier 2020
Début du contrat : 1er février 2020
Fin du contrat : 31 janvier 2022

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Myriem LAKLALECH)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valérie DUBOIS
agent(e) de recherche

**Tél :** 514-872-2279
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-06

Carl MOISE
C/s operations - gestion des matières résiduelles

**Tél :** 514 872-9108
**Télécop. :** 514 872-8146

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Roger LACHANCE
Directeur
**Tél :** 514 872-7540
**Approuvé le :** 2019-12-20

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition**

**Dossier # : 1197075003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles |
| **Objet :** | Accorder un contrat à l'entreprise 9216-1264 Québec Inc. (ARTE) pour la collecte, le transport et le traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, la Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et St-Michel ainsi que pour la collecte, le transport, le traitement d'articles du réemploi et la gestion des centres de réemploi des écocentres LaSalle et St-Laurent pour une période de vingt-quatre mois. Dépense totale de 281 121 $ taxes incluses - Appel d'offres public 19-17933 - (1 soumissionnaire) |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

**FICHIERS JOINTS**

19-17933 intervention.pdf 19-17933 pv.pdf AO_19-17933_TCP.pdf

19-17933 SEAO__Liste des commandes.pdf

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Myriem LAKLALECH
Agente d'approvisionnement
**Tél :** 514-872-1998

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-10

Lina PICHÉ
C/S app.strat.en biens
**Tél :** 514-868-5740
**Division :** Acquisition

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
## ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres : 19-17933 — No du GDD : 1197075003

Titre de l'appel d'offres : Gestion, collecte, transport et dépôt d'articles des Centres du réemploi dans les écocentres de l'agglomération de Montréal 2020-2022

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le SAppro

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 21 - 10 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 19 - 11 - 2019

Ouverture faite le : 19 - 11 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 28 jrs

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 1

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 100

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 18 - 3 - 2020

Date d'échéance révisée : 18 - 3 - 2020

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

| Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | √ | # Lot |
|---|---|---|---|
| ARTE Montréal (9216-1264 Quebec inc.) | 111 215,32 $ | √ | 1 |
| ARTE Montréal (9216-1264 Quebec inc.) | 130 028,10 $ | √ | 2 |
| ARTE Montréal (9216-1264 Quebec inc.) | 3 217,46 $ | √ | 3 |
| ARTE Montréal (9216-1264 Quebec inc.) | 3 421,93 $ | √ | 4 |
| ARTE Montréal (9216-1264 Quebec inc.) | 22 438,75 $ | √ | 5 |
| ARTE Montréal (9216-1264 Quebec inc.) | 6 167,26 $ | √ | 6 |
| ARTE Montréal (9216-1264 Quebec inc.) | 4 632,62 $ | √ | 7 |

### Information additionnelle

Il y a un seul preneur de cahier de charges.

Préparé par : Myriem Laklalech — Le 9 - 12 - 2019

**Service de l'approvisionnement**
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

# Tableau comparatif des prix

**No de l'appel d'offres**
19-17933

**Agent d'approvisionnement**
Myriam Laklalech

| Conformité | Oui |
|---|---|

| | | | | | | | | | Données | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Num. du Lot | Descreption du lot | Soumissionnaires | Num. d'Item | Description d'item | Qté par période | Unité de mesure | Nombre de périodes | Prix unitaires | Montant sans taxes | Montant taxes incluses |
| **LOT1** | LaSalle | 9216-1264 Quebec inc (Arte) | 1 | Frais de gestion du centre pour été | 52 | semaine | 1 | 1 080,00 $ | 56 160,00 $ | 64 569,96 $ |
| | | | 2 | Frais de gestion du centre pour hiver | 52 | semaine | 1 | 660,00 $ | 34 320,00 $ | 39 459,42 $ |
| | | | 3 | Collecte transport et traitement des articles du réemploi | 25 | tonne | 1 | 250,00 $ | 6 250,00 $ | 7 185,94 $ |
| | | **Total (9216-1264 Quebec inc (Arte))** | | | | | | | **96 730,00 $** | **111 215,32 $** |
| **LOT2** | St Laurent | 9216-1264 Quebec inc (Arte) | 1 | Frais de gestion du centre pour été | 52 | semaine | 1 | 1 280,00 $ | 66 560,00 $ | 76 527,36 $ |
| | | | 2 | Frais de gestion du centre pour hiver | 52 | semaine | 1 | 760,00 $ | 39 520,00 $ | 45 438,12 $ |
| | | | 3 | Collecte transport et traitement des articles du réemploi | 25 | tonne | 1 | 280,50 $ | 7 012,50 $ | 8 062,62 $ |
| | | **Total (9216-1264 Quebec inc (Arte))** | | | | | | | **113 092,50 $** | **130 028,10 $** |
| **LOT3** | Acadie | 9216-1264 Quebec inc (Arte) | 1 | Collecte transport et traitement des articles du réemploi | 10 | tonne | 1 | 279,84 $ | 2 798,40 $ | 3 217,46 $ |
| | | **Total (9216-1264 Quebec inc (Arte))** | | | | | | | **2 798,40 $** | **3 217,46 $** |
| **LOT4** | CDN | 9216-1264 Quebec inc (Arte) | 1 | Collecte transport et traitement des articles du réemploi | 12 | tonne | 1 | 248,02 $ | 2 976,24 $ | 3 421,93 $ |
| | | **Total (9216-1264 Quebec inc (Arte))** | | | | | | | **2 976,24 $** | **3 421,93 $** |
| **LOT5** | Petite Patrie | 9216-1264 Quebec inc (Arte) | 1 | Collecte transport et traitement des articles du réemploi | 60 | tonne | 1 | 325,27 $ | 19 516,20 $ | 22 438,75 $ |
| | | **Total (9216-1264 Quebec inc (Arte))** | | | | | | | **19 516,20 $** | **22 438,75 $** |
| **LOT6** | RDP | 9216-1264 Quebec inc (Arte) | 1 | Collecte transport et traitement des articles du réemploi | 24 | tonne | 1 | 223,50 $ | 5 364,00 $ | 6 167,26 $ |
| | | **Total (9216-1264 Quebec inc (Arte))** | | | | | | | **5 364,00 $** | **6 167,26 $** |

**Service de l'approvisionnement**
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

# Tableau comparatif des prix

**No de l'appel d'offres**
19-17933

**Agent d'approvisionnement**
Myriem Laklalech

| Conformité | Oui |
|---|---|

| | | | | | | | | | Données | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Num. du Lot | Descreption du lot | Soumissionnaires | Num. d'Item | Description d'item | Qté par période | Unité de mesure | Nombre de périodes | Prix unitaires | Montant sans taxes | Montant taxes incluses |
| **LOT7** | St Michel | 9216-1264 Quebec inc (Arte) | 1 | Collecte transport et traitement des articles du réemploi | 12 | tonne | 1 | 335,77 $ | 4 029,24 $ | 4 632,62 $ |
| | | **Total (9216-1264 Quebec inc (Arte))** | | | | | | | **4 029,24 $** | **4 632,62 $** |

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

# Liste des commandes

**Numéro** : 19-17933
**Numéro de référence** : 1313665
**Statut** : En attente des résultats d'ouverture
**Titre** : Gestion, collecte, transport et dépôt d'articles des Centres du réemploi dans les écocentres de l'agglomération de Montréal 2020-2022

| Organisation | Contact | Date et heure de commande | Addenda envoyé |
|---|---|---|---|
| Arte Montréal<br>290 rue Murray<br>Montréal, QC, H3C 2E2<br>http://www.arte-montreal.com NEQ : 1166230392 | Monsieur Stéphane Tremblay<br>Téléphone : 514 983-7730<br>Télécopieur : 514 362-9401 | **Commande : (1661232)**<br>2019-11-05 22 h 44<br>**Transmission :**<br>2019-11-05 22 h 44 | Mode privilégié (devis) : Courrier électronique<br>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**

**Dossier # : 1197075003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles |
| **Objet :** | Accorder un contrat à l'entreprise 9216-1264 Québec Inc. (ARTE) pour la collecte, le transport et le traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, la Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et St-Michel ainsi que pour la collecte, le transport, le traitement d'articles du réemploi et la gestion des centres de réemploi des écocentres LaSalle et St-Laurent pour une période de vingt-quatre mois. Dépense totale de 281 121 $ taxes incluses - Appel d'offres public 19-17933 - (1 soumissionnaire) |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

Info_comptable ENV 1197075003.xlsx

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
**Tél :** (514) 872-0893

co-auteur:
Jean-François Ballard
514-872-5916

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-20

Marie-Claude JOLY
Conseillère budgetaire
**Tél :** 514-872-6052

**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 20.31

2020/01/30 17:00

(2)

**Dossier # : 1196810003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Acte mixte |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Autoriser une dépense additionnelle de 751 465,26 $, taxes incluses, pour les contingences dans le cadre du contrat de construction à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 696 657,85 $ (taxes et contingences incluses) à 5 448 123,11 $ (taxes et contingences incluses). |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 751 465,26 $, incluant les taxes, pour augmenter le budget de contingences à un montant maximal total de 1 690 796,83 $, incluant les taxes;
2. et d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-01-07 16:59

**Signataire :** Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1196810003** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Acte mixte |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Autoriser une dépense additionnelle de 751 465,26 $, taxes incluses, pour les contingences dans le cadre du contrat de construction à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 696 657,85 $ (taxes et contingences incluses) à 5 448 123,11 $ (taxes et contingences incluses). |

## CONTENU

### CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de ville est situé au cœur de la *« Cité administrative historique »* de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* .

Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- La mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;

- La mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;

- L'amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification « *LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode « *Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 35 lots de travaux, incluant le présent lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation », s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CG19 0384** - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 1 374 919,34 $ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).
**DA197619001 -** Accorder un contrat de construction à Site Intégration Plus inc. / Groupe SIP pour réaliser les travaux de construction du lot L2602 « Paratonnerre et démontage électrique extérieur » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 103 727,57 $, taxes et contingences incluses / Appel d'offres public IMM-15430 - 2 soumissionnaires.

**CG19 0324** - Accorder à St-Denis Thompson inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 301 133,20 $, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

**CE19 1056** - Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur « Dumoulin et Associés Réparation de Béton Ltée » pour la réalisation des travaux de construction du lot L0302 « Réparation de béton » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 219 802,29 $ (contrat de 191 132,43 $ + contingences de 28 669,86 $) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15428 (7 soumissionnaires).

**CG19 0240** - Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 3 543 401,23 $ (contrat de 2 834 720,98 $ + contingences de 708 680,25 $) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15427 (3 soumissionnaires).

**CG19 0184** - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.)

**CG18 0555** - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville; Approuver le contrat par lequel *Pomerleau inc.,* firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961;

**CG18 0606** - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 $, taxes incluses, soit 1

052 228,01 $, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 $, taxes incluses, pour les contingences (15%) et 60 503,11 $, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 $ à 8 615 223,64 $, taxes, contingences et incidences incluses;

**CG17 0372** - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 $, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; Approuver un projet de convention par lequel *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés,* équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

**CG17 0312 -** Autoriser une dépense de 577 681,25 $, taxes incluses, pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; Approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, *CLEB* consultant inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 550 172,62 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16077 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

**CG17 0354** - Autoriser une dépense de 152 715,55 $, taxes incluses, pour les services professionnels d'animation du processus de conception intégrée (PCI), dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; Approuver un projet de convention par lequel *Aedifica inc.,* seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 145 443,38 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16254 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à augmenter le montant des contingences associé au contrat de construction de St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, ceci en fonction des connaissances possédées à ce jour sur les travaux accessoires requis pour répondre aux conditions du bâtiment qui se sont définies au fil de l'avancement des travaux. L'augmentation de dépense concerne spécifiquement le budget de contingences, mis en place pour couvrir toute modification constituant un accessoire au contrat, et ne change donc pas la nature de ce dernier, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes* , RLRQ C. C-19.

**JUSTIFICATION**

La Ville a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de construction visant l'excavation, le remblais, le soutènement et l'imperméabilisation, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville. Les documents d'appel d'offres avaient été estimé à un coût de travaux de 3 990 723,99 $ (avant taxes, contingences et incidences) et la soumission du plus bas soumissionnaire conforme a été présentée à un coût de travaux de 3 267 950,67 $ (avant taxes, contingences et incidences).
Une provision pour contingences de 25 %, soit 816 987.67 $ avant taxes, avait initialement été prévue pour couvrir des imprévus pouvant survenir au cours de l'exécution des travaux puisque toutes les conditions n'étaient pas connues au moment d'octroyer le contrat, ceci malgré l'analyse des informations disponibles par l'équipe de conception préalablement au lancement de l'appel d'offres.

Cette provision s'est avéré insuffisante compte tenu des conditions de chantier rencontrées au fur et à mesure de l'avancement des travaux, la valeur des travaux contingents étant maintenant évaluée par les professionnels à 1 245 454,04 $ avant taxes, comparativement au budget de contingences initialement établi à 25 % du contrat de base, soit 816 987.67 $ avant taxes. La principale justification à cette situation réside dans le fait que les études d'avant-projet concernant la caractérisation des sols aux abords de l'hôtel de ville mentionnaient que les sols étaient sains alors qu'il a plutôt été découvert, au moment de débuter les excavations, que ceux-ci étaient en fait contaminés et devaient par conséquent être évacués vers des sites de disposition conformément aux exigences de la « Grille de gestion des sols excavés » et du « Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés » du Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC).

La portée des travaux demeure identique à celle qui était décrite dans les documents d'appel d'offres, et l'augmentation de la dépense contingente se traduit essentiellement par la cause ci-haut mentionnée, qui consomme à elle-seule près de 50 % du budget de contingences initial.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant des contingences de 939 331,57 $ incluant taxes, est ainsi porté à 1 690 796,83 $ incluant taxes, soit une majoration de 751 465,26 $ taxes incluses.
La dépense totale à autoriser passe donc de 4 696 657,85 $ (incluant taxes) à 5 448 123,11 $ (incluant taxes), ce qui représente une augmentation de 16 % par rapport à la dépense totale précédemment autorisée.

Cette dépense additionnelle sera couverte selon la répartition suivante :

- un montant maximal de 422 999,79 $ sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence municipale 19-036 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

- un montant de 328 465,47 $ sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération Agglo RCG 19-019 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Cette dépense sera assumée à 56,29 % par la Ville centre et 43,71 % par l'Agglomération.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'édifice hôtel de ville de Montréal se doit d'être un modèle de développement durable pour l'ensemble du parc immobilier de la Ville et pour tous les citoyens. Le projet s'inscrit dans

les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal adopté en 2009. L'objectif d'obtenir la certification LEED V4 *Exploitation et entretien des bâtiments existants* de niveau Or fait partie intégrante du projet.
Pour encadrer et assurer le contrôle de la qualité de la démarche de conception et de certification, le SGPI a mandaté une équipe de développement durable comprenant un accompagnateur LEED, un agent de mise en service et un modélisateur énergétique. L'Équipe de conception est constituée de consultants « professionnels agréés LEED » dans chaque discipline. En outre, les services d'un animateur de processus de conception intégré (PCI) permettent une meilleure intégration des éléments de développement durable dans le contexte d'un bâtiment patrimonial.

D'une façon générale, les professionnels doivent concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable suivants :

- L'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des émissions de gaz à effet de serre par la réduction de l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments et la sélection d'équipements éco énergétiques;

- La gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau potable, la récupération des matières recyclables et organiques, le recyclage des produits, des équipements et des déchets de construction;

- L'adoption de bonnes pratiques de développement durable, telles que l'apport des technologies vertes et l'adoption d'un système de gestion intégrant des notions de développement durable;

- L'interdiction d'utiliser les produits qu'on retrouve sur la « liste rouge » comprise dans les certifications Living Building Challenge (LBC) et WELL.

De plus, en tant que premier projet municipal montréalais certifié dans cette catégorie (bâtiment existant, entretien et exploitation), l'hôtel de ville deviendra assurément un modèle de développement durable. Cette certification nécessitera une révision des politiques d'achat, d'entretien et d'exploitation des bâtiments de la Ville. L'ensemble des mesures sera comptabilisé afin d'illustrer les avantages de l'investissement dans le développement durable. Cette première certification facilitera également les démarches ultérieures afin que d'autres bâtiments municipaux puissent être certifiés.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale liée au développement durable par la protection et la mise en valeur du patrimoine.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Un éventuel retard à l'obtention de l'autorisation de la hausse des contingences au contrat de St-Denis Thompson inc. pour le lot L3101 pourrait mettre à risque la complétion des travaux d'imperméabilisation des fondations du bâtiment dans l'éventualité où d'autres imprévus surviendraient au cours de l'exécution de ces travaux.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Décision par le conseil d'agglomération 30 janvier 2020

Début des travaux 3 juin 2019

Fin de travaux Été 2020

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Sur la base de vérifications, le signataire de la présente recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guy DAIGNEAULT
Chargé de projet - Grands projets immobiliers

**Tél :** 514-449-4076
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-19

Jean CAPPELLI
Chef de division des projets MAM & aménagements

**Tél :** 514-868-7854
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
**Tél :** 514-872-2619
**Approuvé le :** 2019-12-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice
**Tél :** 514-872-1049
**Approuvé le :** 2019-12-23

SGPI

Division de la gestion immobilière
Section Corporatif

**Lot 3101: Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation**
**Description : Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville**
**Contrat: 15426**

**St-Denis Thompson inc.**

| | | | | Tps 5,0% | | Tvq 9,975% | | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Contrat:** | **Travaux forfaitaires** | **%** | **$** | | | | | |
| | Terrassement, excavation et remblayage | 67,3% | 2 200 427,95 | | | | | |
| | Drainage des fondations | 2,3% | 74 654,27 | | | | | |
| | Pierres et surfaces en pierres plates | 1,1% | 37 545,81 | | | | | |
| | Membrane d'étanchéité et bitume élastomère | 25,5% | 833 549,55 | | | | | |
| | Solin et accessoires | 1,4% | 44 590,09 | | | | | |
| | Calfeutrage | 0,1% | 2 275,00 | | | | | |
| | Plomberie | 1,5% | 50 000,00 | | | | | |
| | Divers - Autres trav. | 0,8% | 24 908,00 | | | | | |
| | **Sous-total :** | 100,0% | **3 267 950,67** | **163 397,53** | | **325 978,08** | | **3 757 326,28** |
| | Contingences | 25,0% | 816 987,67 | 40 849,38 | | 81 494,52 | | 939 331,57 |
| | Rehaussement des contingences | 20,0% | 653 590,13 | 32 679,51 | | 65 195,62 | | 751 465,26 |
| | **Précédent Total - Contrat :** | | **4 084 938,34** | **204 246,92** | | **407 472,60** | | **4 696 657,85** |
| | **Nouveau Total - Contrat :** | | **4 738 528,47** | **236 926,42** | | **472 668,22** | | **5 448 123,11** |
| **Incidences:** | Dépenses générales | | | | | | | |
| | Dépenses spécifiques | | | | | | | |
| | **Total - Incidences :** | 0,0% | **0,00** | **0,00** | | **0,00** | | **0,00** |
| | **Coût des travaux ( Montant à autoriser )** | | **4 738 528,47** | **236 926,42** | | **472 668,22** | | **5 448 123,11** |
| **Ristournes:** | Tps 100,00% | | | 236 926,42 | | | | 236 926,42 |
| | Tvq 50,0% | | | | | 236 334,11 | | 236 334,11 |
| | **Coût après rist. ( Montant à emprunter )** | | **4 738 528,47** | **0,00** | | **236 334,11** | | **4 974 862,58** |

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**

**Dossier # : 1196810003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs |
| **Objet :** | Autoriser une dépense additionnelle de 751 465,26 $, taxes incluses, pour les contingences dans le cadre du contrat de construction à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 696 657,85 $ (taxes et contingences incluses) à 5 448 123,11 $ (taxes et contingences incluses). |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

GDD 1196810003 - Dépense addionnelle lot L3101 Hôtel-de-Ville.xlsx

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
**Tél :** 514 872-1021

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-20

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

**Tél :** 514 872-0946
**Division :** Service des finances - Point de service HDV

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 20.32

2020/01/30 17:00

(2)

**Dossier # : 1196810004**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Acte mixte |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Autoriser une dépense additionnelle de 566 944,20 $, taxes incluses, pour les contingences dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, majorant ainsi le montant total à autoriser de 3 543 401,23 $ (taxes et contingences incluses) à 4 110 345,43 $ (taxes et contingences incluses). |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 566 944,20 $, incluant les taxes, pour augmenter le budget de contingences à un montant maximal total de 1 275 624,45 $, incluant les taxes;
2. et d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-01-07 16:58

**Signataire :** Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1196810004** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Acte mixte |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Autoriser une dépense additionnelle de 566 944,20 $, taxes incluses, pour les contingences dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, majorant ainsi le montant total à autoriser de 3 543 401,23 $ (taxes et contingences incluses) à 4 110 345,43 $ (taxes et contingences incluses). |

## CONTENU

### CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de ville est situé au cœur de la *«Cité administrative historique»* de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* .
Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- la mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;

- la mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;

- amélioration de l’accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l’accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification «*LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode *«Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 35 lots de travaux, incluant le présent lot L0201 «Démolition et décontamination», s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG19 0384** - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 1 374 919,34 $ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).
**DA197619001 -** Accorder un contrat de construction à Site Intégration Plus inc. / Groupe SIP pour réaliser les travaux de construction du lot L2602 « Paratonnerre et démontage électrique extérieur » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 103 727,57 $, taxes et contingences incluses / Appel d'offres public IMM-15430 - 2 soumissionnaires.

**CG19 0324** - Accorder à St-Denis Thompson inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 301 133,20 $, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

**CE19 1056** - Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur « Dumoulin et Associé Réparation de Béton ltée » pour la réalisation des travaux de construction du lot L0302 «Réparation de béton» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 219 802,29 $ (contrat de 191 132,43 $ + contingences de 28 669,86 $) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15428 (7 soumissionnaires).

**CG19 0240** - Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 3 543 401,23 $ (contrat de 2 834 720,98 $ + contingences de 708 680,25 $) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15427 (3 soumissionnaires).

**CG19 0184** - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

**CG18 0555** - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville; Approuver le contrat par lequel *Pomerleau inc.,* firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961;

**CG18 0606** - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 $, taxes incluses, soit 1 052 228,01 $, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 $, taxes incluses, pour les contingences (15%) et 60 503,11 $, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et

en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 $ à 8 615 223,64 $, taxes, contingences et incidences incluses;

**CG17 0372** - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 $, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; approuver un projet de convention par lequel *Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés,* équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

**CG17 0312 -** Autoriser une dépense de 577 681,25 $, taxes incluses, pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, *CLEB* consultant inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 550 172,62 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16077 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

**CG17 0354** - Autoriser une dépense de 152 715,55 $, taxes incluses, pour les services professionnels d'animation du processus de conception intégrée (PCI), dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; approuver un projet de convention par lequel *Aedifica inc.,* seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 145 443,38 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16254 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à augmenter le montant des contingences associées au contrat de construction de 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, ceci en fonction des connaissances possédées à ce jour sur les travaux accessoires requis pour répondre aux conditions du bâtiment qui se sont définies au fil de l'avancement de la démolition. L'augmentation de dépense concerne spécifiquement le budget de contingences, mise en place pour couvrir toute modification constituant un accessoire au contrat, et ne change donc pas la nature de ce dernier, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes* , RLRQ C. C-19.

**JUSTIFICATION**

La Ville a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de construction visant la démolition et décontamination, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville. Les documents d'appel d'offres avaient été estimés à un coût de travaux de 3 293 688,42 $ (avant taxes, contingences et incidences) et la soumission du plus bas soumissionnaire conforme a été présentée à un coût de travaux de

2 465 510,75 $ (avant taxes, contingences et incidences).
Une provision pour contingences de 25 %, soit 616 377.69 $ avant taxes, avait initialement été prévue pour couvrir des imprévus pouvant survenir au cours de l'exécution des travaux puisque toutes les conditions dans les endroits inaccessibles n'étaient pas connues au moment d'octroyer le contrat, ceci malgré l'analyse des informations disponibles par l'équipe de conception ainsi que malgré des percements exploratoires réalisés en février 2019.

Cette provision s'est avérée insuffisante compte tenu des conditions de chantier rencontrées au fur et à mesure de l'avancement de la démolition, la valeur des travaux contingents étant maintenant évaluée par les professionnels à 997 242,07 $ avant taxes, comparativement au budget de contingences initialement établi à 25 % du contrat de base, soit 616 377,69 $ avant taxes.

La principale justification à cette situation réside dans le fait que les professionnels n'ont pu profiter d'un bâtiment vacant de ses occupants avant le début du chantier pour effectuer tous les relevés nécessaires qui leur auraient permis de raffiner le niveau de précision des documents d'appel d'offres.  Des travaux supplémentaires de démolition sont requis pour préparer les travaux de construction à venir (ouvertures supplémentaires dans des murs en condition d'amiante pour le passage des conduits d'alimentation des aéro-convecteurs, ouverture à plus grande échelle des plafonds pour retirer le plâtre contaminé et faciliter les travaux de construction).

La portée des travaux demeure identique à celle qui était décrite dans les documents d'appel d'offres.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant des contingences de 708 680,25 $ incluant taxes, est porté à 1 275 624,45 $ incluant taxes, soit une majoration de 566 944,20 $ taxes incluses.
La dépense totale à autoriser passe donc de 3 543 401,23 $ (incluant taxes) à 4 110 345,43 $ (incluant taxes), ce qui représente une augmentation de 16 % par rapport à la dépense totale précédemment autorisée.

Cette dépense additionnelle sera couverte selon la répartition suivante :

- un montant maximal de 319 132,89 $ sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence municipale #19-036 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

- un montant de 247 811,31 $ sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération Agglo RCG 19-019 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Cette dépense sera assumée à 56,29 % par la Ville centre et 43,71 % par l'Agglomération.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'édifice hôtel de ville de Montréal se doit d'être un modèle de développement durable pour l'ensemble du parc immobilier de la Ville et pour tous les citoyens. Le projet s'inscrit dans les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal adopté en 2009. L'objectif d'obtenir la certification LEED V4 *Exploitation et entretien des bâtiments existants* de niveau Or fait partie intégrante du projet.
Pour encadrer et assurer le contrôle de la qualité de la démarche de conception et de certification, le SGPI a mandaté une équipe de développement durable comprenant un

accompagnateur LEED, un agent de mise en service et un modélisateur énergétique. L'équipe de conception est constituée de consultants «professionnels agréés LEED» dans chaque discipline. En outre, les services d'un animateur de processus de conception intégré (PCI) permettent une meilleure intégration des éléments de développement durable dans le contexte d'un bâtiment patrimonial.

D'une façon générale, les professionnels doivent concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable suivants :

- amélioration de la qualité de l'air et la diminution des émissions de gaz à effet de serre par la réduction de l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments et la sélection d'équipements éco énergétiques;

- la gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau potable, la récupération des matières recyclables et organiques, le recyclage des produits, des équipements et des déchets de construction;

- adoption de bonnes pratiques de développement durable, telles que l'apport des technologies vertes et l'adoption d'un système de gestion intégrant des notions de développement durable;

- interdiction d'utiliser les produits qu'on retrouve sur la « liste rouge » comprise dans les certifications Living Building Challenge (LBC) et WELL.

De plus, en tant que premier projet municipal montréalais certifié dans cette catégorie (bâtiment existant, entretien et exploitation), l'Hôtel de ville deviendra assurément un modèle de développement durable. Cette certification nécessitera une révision des politiques d'achat, d'entretien et d'exploitation des bâtiments de la Ville. L'ensemble des mesures sera comptabilisé afin d'illustrer les avantages de l'investissement dans le développement durable. Cette première certification facilitera également les démarches ultérieures afin que d'autres bâtiments municipaux puissent être certifiés.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale liée au développement durable par la protection et la mise en valeur du patrimoine.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Un éventuel retard à l’obtention de l’autorisation de la hausse des contingences au contrat de Groupe Prodem pour le lot L0201 pourrait mettre à risque la complétion des travaux de démolition et décontamination du bâtiment dans l'éventualité où d'autres imprévus surviendraient au cours de l'exécution de ces travaux. Aussi, ces travaux de démolition et décontamination sont un préalable aux travaux électromécaniques à venir prochainement.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n’est prévue.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Décision par le conseil d’agglomération : 30 janvier 2020

Début des travaux : 17 juin 2019

Fin de travaux : Été 2020

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Sur la base de vérifications, le signataire de la présente recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guy DAIGNEAULT
Chargé de projet - Grands projets immobiliers

**Tél :** 514-449-4076
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-19

Jean CAPPELLI
Chef de division des projets MAM & aménagements

**Tél :** 514-868-7854
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
**Tél :** 514-872-2619
**Approuvé le :** 2019-12-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice
**Tél :** 514-872-1049
**Approuvé le :** 2019-12-23

SGPI

Division de la gestion immobilière
Section Corporatif

**Lot 0201: Démolition et décontamination**
**Description : Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville**
**Contrat: 15427**

**9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem)**

| | | | | Tps 5,0% | | Tvq 9,975% | | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Contrat:** | **Travaux forfaitaires** | **%** | **$** | | | | | |
| | Travaux en conditions d'amiante et décontamination | 57,1% | 1 407 944,00 | | | | | |
| | Démolition | 40,2% | 991 111,00 | | | | | |
| | **Travaux à prix unitaires** | | | | | | | |
| | Sous-sol | 0,2% | 4 437,50 | | | | | |
| | Rez-de-chaussée | 1,1% | 28 080,00 | | | | | |
| | 1er étage | 0,7% | 16 675,00 | | | | | |
| | 2e étage | 0,4% | 9 171,25 | | | | | |
| | Dégarnissage de plâtre sur blocs terracotta | 0,3% | 8 092,00 | | | | | |
| | **Sous-total :** | 100,0% | **2 465 510,75** | **123 275,54** | | **245 934,70** | | **2 834 720,98** |
| | Contingences | 25,0% | 616 377,69 | 30 818,88 | | 61 483,67 | | 708 680,25 |
| | Rehaussement contingences | 20,0% | 493 102,15 | 24 655,11 | | 49 186,94 | | 566 944,20 |
| | **Précédent Total - Contrat :** | | **3 081 888,44** | **154 094,42** | | **307 418,37** | | **3 543 401,23** |
| | **Nouveau Total - Contrat:** | | **3 574 990,59** | **178 749,53** | | **356 605,31** | | **4 110 345,43** |
| **Incidences:** | Dépenses générales | | | | | | | |
| | Dépenses spécifiques | | | | | | | |
| | **Total - Incidences :** | 0,0% | **0,00** | **0,00** | | **0,00** | | **0,00** |
| | **Coût des travaux ( Montant à autoriser )** | | **3 574 990,59** | **178 749,53** | | **356 605,31** | | **4 110 345,43** |
| **Ristournes:** | Tps 100,00% | | | 178 749,53 | | | | 178 749,53 |
| | Tvq 50,0% | | | | | 178 302,66 | | 178 302,66 |
| | **Coût après rist. ( Montant à emprunter )** | | **3 574 990,59** | **0,00** | | **178 302,66** | | **3 753 293,24** |

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**

**Dossier # : 1196810004**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs |
| **Objet :** | Autoriser une dépense additionnelle de 566 944,20 $, taxes incluses, pour les contingences dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, majorant ainsi le montant total à autoriser de 3 543 401,23 $ (taxes et contingences incluses) à 4 110 345,43 $ (taxes et contingences incluses). |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

GDD 1196810004 - Dépense addionnelle lot L0201 Hôtel-de-Ville.xlsx


**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
**Tél :** 514 872-1021

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-20

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

**Tél :** 514 872-0946
**Division :** Service des finances - Point de service HDV

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 30.01

2020/01/30 17:00

(1)

**Dossier # : 1198169003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | - |
| **Compétence d'agglomération :** | Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Autoriser le dépôt de demandes de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain et du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés |

Il est recommandé :

1. D'autoriser le dépôt de demandes de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal pour les projets d'acquisitions suivants et engager la Ville de Montréal à assumer sa part d'investissement dans ces projets.:

**Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain**

· 9,8 ha à Sainte-Anne-de-Bellevue au coût de 5,1 M$ plus taxes (CG19 0478)

· 140 ha à Pierrefonds-Roxboro au coût de 73 M$ plus taxes (CG19 0594)

**Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés**

· 21,7 ha à L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève au coût de 0,75 M$ plus taxes (CG19 0591)

· 0,3 ha à Pierrefonds-Roxboro par promesse de donation (CG19 0608))

2. De désigner la directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, comme personne autorisée à agir au nom de la Ville de Montréal pour ces projets ;

3. De confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à réaliser les activités de communication énoncées aux demandes de financement ;

4. De confirmer l'engagement de la municipalité à devenir propriétaire du terrain acquis en totalité ou copropriétaire indivis avec un organisme admissible ;

5. De confirmer son engagement à assumer un suivi de conservation à des fins écologiques des espaces boisés du terrain visé par les projets par des mesures appropriées;

6. De confirmer que le greffier de la Ville de Montréal, Me Yves Saindon, est la personne autorisée à signer la convention avec la Communauté métropolitaine de Montréal pour ces projets.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-20 15:36

**Signataire :** Isabelle CADRIN

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

## IDENTIFICATION — Dossier # :1198169003

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | - |
| **Compétence d'agglomération :** | Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Autoriser le dépôt de demandes de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain et du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés |

## CONTENU

### CONTEXTE

Confrontée aux conséquences des bouleversements climatiques, Montréal multiplie ses efforts pour offrir à la population des milieux de vie résilients et durables.
Parmi les outils mis en place pour protéger les milieux naturels, et atteindre la cible de 10 % de territoire terrestre protégé, la Ville de Montréal procède, notamment, à des acquisitions de terrains d'intérêt écologique. Ces transactions permettent d'augmenter la superficie des milieux naturels protégés, de pérenniser les écosystèmes et d'offrir à la population de nouveaux lieux de contact avec la nature.

Depuis l'adoption de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* en 2004, des sommes importantes sont dédiées à l'acquisition de milieux naturels. Afin de soutenir ces efforts de protection et de mise en valeur, la Ville de Montréal souhaite déposer des demandes de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1303 - 16 décembre 2019 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Grilli développement inc. aux fins de parc, un terrain vacant composé de 64 lots d'une superficie de 1 402 211,9 mètres carrés, situés à proximité du boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest, pour une somme de 83 931 750 $, taxes incluses / Verser au domaine public les 64 lots.

CE19 1947 - 11 décembre 2019 - Approuver un projet d'acte par lequel Jean-Louis Julien inc. fait don à la Ville d'un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 1 977 252 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2 567,4 m², afin de consolider le territoire du Grand parc de l'Ouest./ Verser au domaine public le lot 1 977 252 du cadastre du Québec. N/Réf.: 31H05-005-6314-01.

CE19 1874 - 4 décembre 2019 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Alain Moro, liquidateur de la succession de Jocelyne Patry, pour fins de parc, un terrain vacant, connu et désigné comme étant les lots 4 589 401 et 4 590 761 du cadastre du Québec, longeant la rue Cherrier et la montée Wilson, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, au prix de 750 000 $, plus les taxes applicables, soit 862 312,50 $, incluant les taxes, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest. N/Réf. : 31H05-005-7314-01.

CG19 0478 - 24 octobre 2019 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Développement immobilier Grilli inc., pour fins de parc, un terrain vacant, constitué des lots indiqués au dossier décisionnel, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à proximité du chemin de l'Anse-à-l'Orme, dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, pour la somme de 5 863 725 $, taxes incluses, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest.

**DESCRIPTION**

Les deux programmes suivants de la Communauté métropolitaine de Montréal ont été identifiés :

**Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain**

La Ville de Montréal pourra bénéficier d'un financement pouvant atteindre les 2/3 des coûts du projet. Les projets d'acquisitions identifiés pour un dépôt au programme sont :

- 9,8 ha à Sainte-Anne-de-Bellevue au coût de 5,1 M$ plus taxes (réf. : 1196037004)
- 140 ha à Pierrefonds-Roxboro au coût de 73 M$ plus taxes (réf.: 1196037006)

**Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés**

La Ville de Montréal pourra bénéficier d'un financement pouvant atteindre un maximum équivalent à 50 % des coûts admissibles du projet. Les projets d'acquisitions identifiés pour un dépôt au programme sont :

- 21,7 ha à L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève au coût de 0,75 M$ plus taxes (réf. : 1186037018)
- 0,3 ha à Pierrefonds-Roxboro par promesse de donation (réf. : 1198295004)

Aussi, afin d'établir la conformité administrative des demandes de financement, la Ville de Montréal doit fournir une résolution permettant de :

- Autoriser la présentation de la demande de financement et l'engagement de l'organisme admissible d'assumer sa part d'investissement au projet ;
- Désigner les personnes autorisées à signer la convention, ainsi que les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité pour ce projet ;
- Confirmer l'engagement à réaliser les activités de communication énoncées à la présente demande de financement ;

- Confirmer l’engagement de la municipalité à devenir propriétaire du terrain acquis en totalité ou copropriétaire indivis avec un organisme admissible ;
- Confirmer son engagement à assumer un suivi de conservation à des fins écologiques des espaces boisés du terrain visé par le projet par des mesures appropriées ;
- Confirmer la personne autorisée à signer la convention avec la Communauté métropolitaine de Montréal pour ces projets.

**JUSTIFICATION**

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports réalise des acquisitions grâce au *Programme d'acquisition des milieux naturels* . Les investissements requis pour réaliser des acquisitions sont importants et la Ville de Montréal souhaite diversifier ses leviers de financement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les quatre demandes permettraient à la Ville de Montréal de recevoir une contribution financière totalisant approximativement 6,5 M$ de la part de la Communauté métropolitaine de Montréal.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les acquisitions réalisées contribuent à accroître la protection de l'environnement en assurant la conservation des milieux naturels et la résilience de la Ville face aux effets des changements climatiques.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La présente résolution est requise pour la Communauté métropolitaine de Montréal afin d'établir la conformité administrative des demandes de financement de la Ville de Montréal aux programmes.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Transmission des documents requis à la Communauté métropolitaine de Montréal ;

- Confirmation par la Communauté métropolitaine de Montréal des dossiers retenus et des montants accordés ;
- Signature de la convention ;
- Réception des contributions financières par la Ville de Montréal.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

**Parties prenantes**

Lecture :

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Amélie BILODEAU
conseillère en planification

**Tél :** 514 872-2531
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-13

Véronique ANGERS
c/d Stratégies et développement du réseau

**Tél :** (514) 872-6746
**Télécop. :** -

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - aménagements des parcs et espaces publics

Bonjour,

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne madame Sylvia-Anne Duplantie pour me remplacer, du 20 au 23 décembre 2019 et monsieur Jean-Philippe Détolle le 3 janvier 2020, dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

Et j'ai signé :

**Tél :** 514 872-5638
**Approuvé le :** 2019-12-20

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 30.02

2020/01/30 17:00

(1)

**Dossier # : 1198199006**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Beaumont-Fleury sur le territoire de la Ville de Montréal |

Il est recommandé :

1. d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Beaumont-Fleury sur le territoire de la Ville de Montréal soumis par Hydro-Québec;
2. d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à la sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et à titre d'information à la répondante d'Hydro-Québec.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-20 15:21

**Signataire :** Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1198199006**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Beaumont-Fleury sur le territoire de la Ville de Montréal |

## CONTENU

### CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article 151 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le 18 novembre 2019, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a signifié par une lettre adressée à la mairesse de la Ville de Montréal un avis d'intervention au conseil d'agglomération concernant un projet d'Hydro-Québec (H-Q).
Une fiche technique accompagne l'avis d'intervention décrivant la nature de l'intervention projetée et les motifs sous-jacents.

L'avis que doit émettre l'agglomération n'est pas un avis d'opportunité et ne constitue ni une approbation ni une caution du projet. L'avis doit porter sur la conformité de l'intervention projetée aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma).

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

### DESCRIPTION

Le projet d'H-Q consiste à la reconstruction d'une ligne souterraine de 120 kV à une tension à 315 kV traversant les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. La ligne débute au poste Beaumont, rejoint l'avenue De L'Épée, longe l'avenue Querbes, rejoint la rue de Liège Ouest, bifurque sur la rue Jeanne-Mance, longe la rue De Beauharnois Est et rejoint le poste Fleury par la rue Meilleur. Il est à noter que cette ligne remplacera deux lignes existantes passant par d'autres trajets, lesquelles seront démantelées (voir la fiche technique et la carte qui accompagnent l'avis d'intervention).
Selon H-Q, ce projet est requis puisque la ligne souterraine existante à 120 kV (circuit 1287) ne subvient pas aux besoins croissants en matière d'électricité sur l'île de Montréal et elle arrive à la fin de sa vie utile.

Les travaux seront exécutés entièrement dans l'emprise des voies publiques. Aucun bâtiment ni aucun arbre ne sera touché par les travaux et aucun ouvrage hors sol n'est prévu dans le cadre du projet.

La carte produite par H-Q jointe au présent sommaire décisionnel illustre le tracé de la ligne souterraine susmentionnée.

**JUSTIFICATION**

L'analyse de conformité du projet d'H-Q s'effectue à partir des prescriptions du Schéma en vigueur depuis le 1er avril 2015.

Vision stratégique

Le projet d'H-Q ne compromet pas la vision stratégique du Schéma, laquelle prend forme par trois grandes orientations qui visent à favoriser un cadre de vie de qualité, à soutenir le dynamisme de l'agglomération et du centre de la métropole et à mettre en valeur les territoires d'intérêt.

Grandes affectations du territoire

Le tracé projeté se situe à l'intérieur des grandes affectations du territoire « Dominante résidentielle », « Activités diversifiées » et « Industrie ». Selon les prescriptions applicables à ces affectations, les infrastructures publiques de cette nature y sont autorisées.

Densité d'occupation

En matière de densité d'occupation, le Schéma prévoit des prescriptions minimales de densité résidentielle. Les travaux en question ne sont pas assujettis à cet égard.

Transport d'énergie électrique

La carte 30 du Schéma portant sur le transport d'énergie électrique n'indique pas spécifiquement le projet d'H-Q, ce qui n'empêche nullement la réalisation du projet envisagé. Le Schéma détermine en termes d'orientations une intégration harmonieuse des réseaux électriques en milieu urbain. Les objectifs qui y sont associés ne sont pas visés, puisque l'ensemble du projet s'effectue de manière souterraine.

Autres volets du Schéma

La ligne souterraine projetée ne passe pas à l'intérieur d'un secteur d'intérêt archéologique.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, l'ensemble du projet, tel que soumis par H-Q, est jugé conforme aux objectifs du Schéma.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Investissement approximatif estimé par H-Q pour l'ensemble du projet : 22,3 M$.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sur la base des documents reçus, Hydro-Québec envisage que la construction de la ligne puisse débuter durant le mois d'avril 2020, et ce, dans l'optique d'une mise en service en décembre 2020. Par conséquent, la transmission de l'avis de conformité du conseil d'agglomération dans les meilleurs délais pourrait accélérer l'avancement du traitement du dossier selon l'échéancier prévu par H-Q.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée à cette décision.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Transmission par le greffier de l'avis à la sous-ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, et à titre d'information à la répondante d'H-Q.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Charles-Éden GODBOUT
Conseiller en aménagement

**Tél :** 514-872-0226
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-16

Caroline LÉPINE
Chef de division par intérim. - Planification urbaine

**Tél :** 514 872-3163
**Télécop. :** 000-0000

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
**Tél :** 514 872-7978
**Approuvé le :** 2019-12-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service
**Tél :** 514 872-5216
**Approuvé le :** 2019-12-19

Ministère de l'Énergie
et des Ressources
naturelles
Québec

La sous-ministre

Québec, le 3 décembre 2019

Madame Valérie Plante
Présidente du conseil
Agglomération de Montréal
275, rue Notre-Dame Est, bureau 1.100
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la Présidente,

Hydro-Québec souhaite effectuer la reconstruction à 315 kV, de la ligne souterraine Beaumont-Fleury, afin d'assurer la pérennité des équipements et la qualité des services d'alimentation électrique offerts par le réseau de transport de l'île de Montréal. Ce projet est situé sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Le schéma d'aménagement et de développement sur le territoire de l'agglomération de Montréal étant en vigueur, je vous transmets, conformément à l'article 151 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), un avis d'intervention pour ce projet. À cet effet, je joins à la présente une copie de la fiche technique.

Votre collaboration est sollicitée afin de m'acheminer un avis de conformité de ce projet aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement sur le territoire de l'agglomération de Montréal, dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dominique Savoie

p. j. Fiche technique

5700, 4e Avenue Ouest, A-301
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-6370
Télécopieur : 418 643-1443

## FICHE TECHNIQUE

*Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*
**Avis d'intervention (art. 151)**

### 1. Identification

| | |
|---|---|
| **Nom des organismes touchés :** | Communauté métropolitaine de Montréal<br>Agglomération de Montréal |
| **Ministère ou mandataire :** | Hydro-Québec |
| **Nom du projet :** | Reconstruction de la ligne souterraine Beaumont – Fleury à 315 kV |

### 2. Description

| | |
|---|---|
| **Nature de l'intervention projetée :** | Le projet consiste en la reconstruction d'une ligne souterraine à 120 kV à une tension de 315 kV. |
| **Justification :** | La ligne 1287 a été mise en service en 1967. À 52 ans, elle est parmi les plus âgées du réseau souterrain de l'entreprise. Dû à son âge et sa vétusté, elle fait l'objet de nombreuse intervention en maintenance.<br><br>Dans le but d'assurer la disponibilité et la capacité de son réseau de transport ainsi que de répondre aux besoins croissants en électricité de la ville de Montréal, Hydro-Québec doit reconstruire une ligne souterraine à 120 kV en utilisant des câbles à 315 kV exploités d'abord à 120 kV. |
| **Échéancier sommaire :** | Autorisations gouvernementales : Automne 2019 - Printemps 2020<br>Travaux : Avril - Décembre 2020<br>Mise en service : Décembre 2020 |
| **Localisation retenue :** | Sur le territoire de la ville de Montréal. |
| **Investissement approximatif :** | 22,3 M $ approximativement |
| **Document disponible :** | Voir la carte montrant le tracé retenu – Octobre 2019 |

### 3. Répondants du ministère ou du mandataire

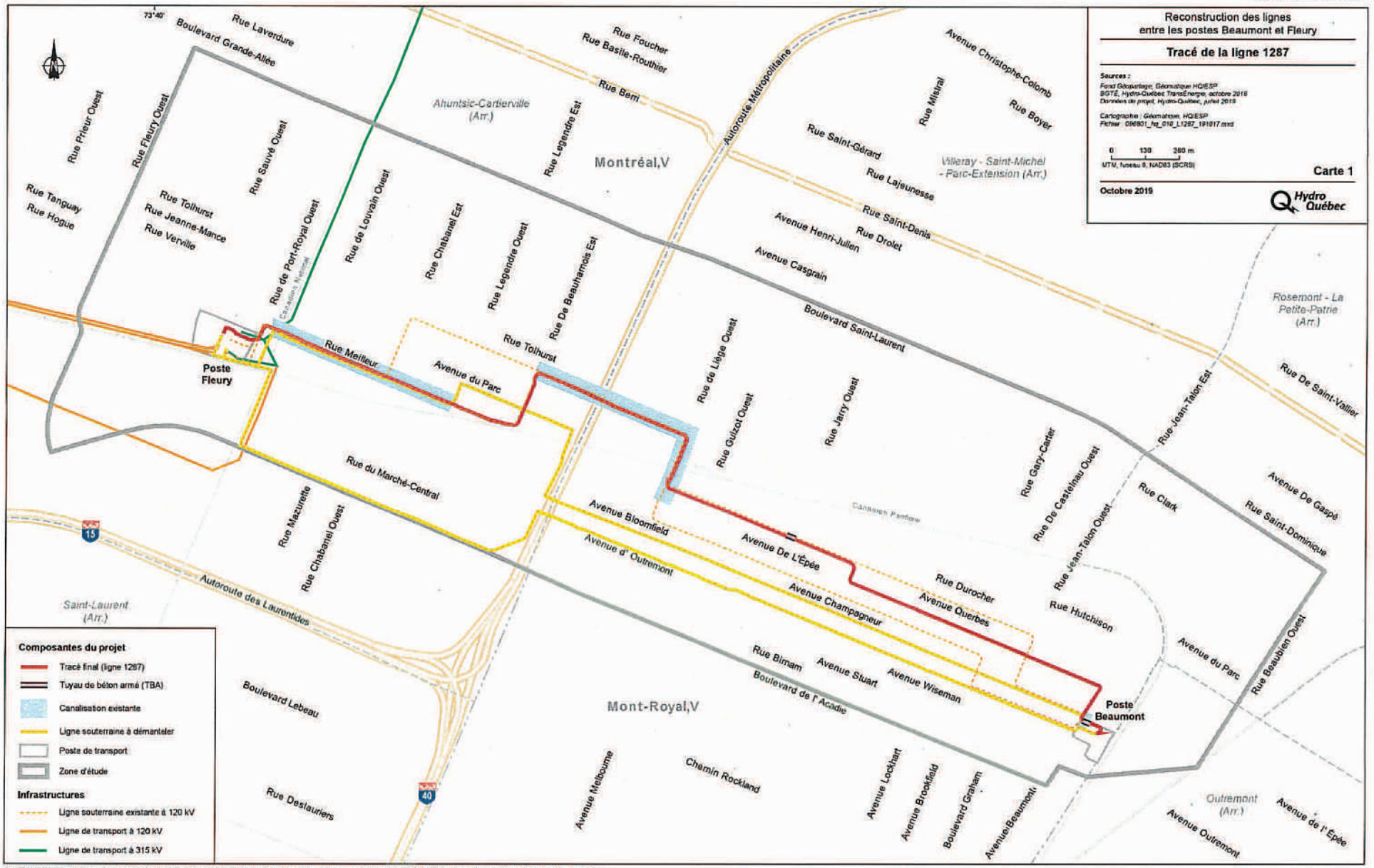
| | |
|---|---|
| **Noms :** | Marie-Josée Gosselin<br>Gérante de projets – Lignes |
| **Adresse :** | 855, rue Sainte-Catherine Est, 18e étage |
| **Téléphone :** | 514 840-3000, poste 3415 |

*Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles*
Québec
Bureau de la sous-ministre et secrétariat général
5700, 4e Avenue Ouest, A 301
Québec (Québec) G1H 6R1

CANADA POSTES POSTE CANADA
00.87
G1M 2K3 2019 12 05

CABINET DE LA MAIRESSE
ET DU COMITÉ EXÉCUTIF
REÇU LE
09 DEC. 2019

Madame Valérie Plante
Présidente du conseil
Agglomération de Montréal
275, rue Notre-Dame Est, bureau 1.100
Montréal (Québec) H2Y 1C6




*Document d'information destiné aux publics concernés par le projet. Pour tout autre usage, communiquer avec : Géomatique, Hydro-Québec Innovation, équipement et services partagés.*

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 30.03

2020/01/30
17:00

(1)

**Dossier # : 1193219008**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division Responsabilité |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Acte mixte |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Autoriser une dépense additionnelle de 200 000 $ taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le cadre de contrats publics obtenus par Consultants Aecom inc. et GBI Experts-conseils inc., majorant ainsi le montant total à 550 750 $, taxes incluses |

Il est recommandé :
d'autoriser une dépense additionnelle de 200 000 $ taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le cadre de contrats publics obtenus par Consultants Aecom inc. et GBI Experts-conseils inc., majorant ainsi le montant total à 550 750 $, taxes incluses.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-12-12 12:12

**Signataire :** Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1193219008** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division Responsabilité |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Acte mixte |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Autoriser une dépense additionnelle de 200 000 $ taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le cadre de contrats publics obtenus par Consultants Aecom inc. et GBI Experts-conseils inc., majorant ainsi le montant total à 550 750 $, taxes incluses |

## CONTENU

### CONTEXTE

Entre 2004 et 2009, Tecsult inc. devenue Aecom Tecsult inc. puis, en octobre 2010, Consultants Aecom inc. et Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. (LBHA), devenue Beaudoin Hurens inc. puis GBi Experts-conseils inc., ainsi que plusieurs firmes de génie-conseil et autres impliqués, ont participé à un système de trucage de soumissions pour contourner les règles d'adjudication et de gestion de contrats publics.
En avril 2015, la *Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics* (ci-après : la « Loi 26 ») est entrée en vigueur. Une telle loi a pour but de conférer à des organismes publics comme la Ville de Montréal des moyens de nature exceptionnelle favorisant la récupération de montants indûment payés à la suite de la mise en place de systèmes de trucage des règles d'adjudication et de gestion des contrats publics. Son chapitre III comporte ainsi plusieurs dispositions ayant pour objet de faciliter le recouvrement judiciaire de ces sommes, dont notamment la présomption de préjudice subi par l'organisme public, la responsabilité des dirigeants en fonction au moment de la fraude et la prolongation des délais de prescription (chapitre III de la Loi 26).

L'entrée en vigueur de ces dispositions d'exception a toutefois été reportée le temps de la mise en œuvre du Programme de remboursement volontaire (« PRV ») pour donner aux personnes et entreprises qui le jugeaient opportun la faculté de conclure confidentiellement, dès ce stade préliminaire, une entente hors cour leur évitant les conséquences d'un recouvrement judiciaire gouverné par les règles particulières du chapitre III.

Sous l'autorité de la ministre de la Justice et l'administration de l'ancien juge en chef de la Cour supérieure, l'honorable François Rolland, le PRV a débuté en novembre 2015 et s'est achevé le 15 décembre 2017. Plusieurs firmes, entreprises et individus se sont prévalus de ce mode alternatif de règlement de litige à l'égard de la Ville de Montréal, permettant une récupération diligente et efficace d'importantes sommes d'argent. La Loi 26 prévoit toutefois à son article 7 que les résultats obtenus doivent demeurer confidentiels et qu'il appartient à

la ministre de présenter au gouvernement un rapport sur la mise en œuvre du PRV dans les six mois suivants la fin du PRV.

Le 15 décembre 2017, les règles particulières applicables aux recours judiciaires du chapitre III de la Loi 26 sont ainsi entrées en vigueur et depuis, des recours judiciaires ont été entrepris contre les acteurs des stratagèmes frauduleux avec qui aucun règlement n'est intervenu pendant la période de mise en œuvre du PRV.

Tecsult - Aecom
N/D: 18-000330
C.S.: 500-17-103695-188

LBHA & Associés Ingénieurs-conseils
N/D: 18-000443
C.S.: 500-17-104257-186

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1183219008 - CE18 1104 - 13 juin 2018 - Autoriser l'institution de procédures en vue de récupérer les sommes payées injustement par la Ville à la suite de fraudes ou de manoeuvres dolosives dans le cadre de contrats publics obtenus par Consultants Aecom inc. (anciennement Tecsult inc. et Aecom Tecsult inc.) et GBI Experts-conseils inc., (anciennement Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. (LBHA) et Beaudoin Hurens inc.) et autoriser une dépense additionnelle de 200 000 $, plus taxes, en services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville devant la Cour supérieure.
2183219005 - 14 février 2018 - RETENIR les services du cabinet IMK afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre du dossier de réclamation à l'encontre de LBHA & Associés Ingénieurs conseils et AUTORISER à cette fin la réserve de la somme de 30 000 $, plus taxes (N/D: 18-000443) Imputation: Mixte Corporative - Agglomération

2183219002 - 7 février 2018 - RETENIR les services du cabinet IMK afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre du dossier de réclamation à l'encontre de Tecsult et AUTORISER à cette fin la réserve de la somme de 75 000 $, plus taxes (N/D: 18-000330) Imputation: Mixte Corporative - Agglomération

**DESCRIPTION**

AUTORISER une dépense additionnelle de 200 000 $ taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le cadre de contrats publics obtenus par Consultants Aecom inc. (anciennement Tecsult inc. et Aecom Tecsult inc.) et GBI Experts-conseils inc. (anciennement Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. (LBHA) et Beaudoin Hurens inc.).

**JUSTIFICATION**

Tel qu'exposé dans le sommaire précédant (1183219008), s'inscrivant dans un système organisé de trucage assorti de remises de ristournes illégales, les agissements de Consultants Aecom inc. (anciennement Tecsult inc. et Aecom Tecsult inc.) et GBi Experts-conseils inc., (anciennement Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. (LBHA) et Beaudoin Hurens inc.) et de leurs acolytes ont en effet empêché l'octroi de ces contrats publics dans un marché de libre concurrence. Les contribuables de la Ville ont ainsi subi un préjudice considérable qui doit être réparé en justice.
La Ville s'est donc prévalu devant les tribunaux des dispositions de la Loi 26 applicables au recouvrement judiciaire des montants payés injustement par la Ville à l'égard des contrats obtenus par Consultants Aecom inc. (anciennement Tecsult inc. et Aecom Tecsult inc.) et

GBi Experts-conseils inc., (anciennement Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. (LBHA) et Beaudoin Hurens inc.) au moyen de tels stratagèmes. La réclamation solidaire s'élève dès lors à 4 519 482,93 $ pour les contrats truqués adjugés à Consultants Aecom inc. (anciennement Tecsult inc. et Aecom Tecsult inc.) et à 159 742,40 $ pour GBi Experts-conseils inc., (anciennement Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. (LBHA) et Beaudoin Hurens inc.).

L'action contre Consultants Aecom inc. (anciennement Tecsult inc. et Aecom Tecsult inc.) a été déposée le 15 juin 2018.

L'action contre GBi Experts-conseils inc., (anciennement Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. (LBHA) et Beaudoin Hurens inc.) a été déposée le 24 juillet 2018.

Les services de Me Eleni Yiannakis (Barreau 2000) et de Me Raphael Lescop (Barreau 2001), du cabinet IMK ont été retenus puisqu'en raison de l'importance de l'enjeu, de la spécificité et de la complexité de la preuve de fraude et de trafic d'influence, et compte tenu de l'importance de la charge de travail qui occupe déjà les avocats de la direction des affaires civiles, il était nécessaire de faire ici appel à des avocats externes pour préparer et mener le recours judiciaire de la Ville.

Ces deux juristes sont des avocats de litige de grande expérience qui ont également une très bonne connaissance du droit municipal et de la Loi 26. Leur taux horaire est de 285 $. Ces taux sont en conformité avec la grille tarifaire adoptée en 2014 par le comité exécutif et considérablement moins élevés que leurs taux habituels qui se chiffrent à plus de 450 $/h. Ils travaillent avec des avocats juniors au taux de 150 $/h et avec une parajuriste au taux de 100 $/h, le tout en conformité avec la grille tarifaire du comité exécutif.

À ce jour, des factures totalisant 373 294,46 $ (taxes incluses) ont été acquittées pour des honoraires lorsque l'on combine les dossiers de Consultants Aecom inc. (anciennement Tecsult inc. et Aecom Tecsult inc.) et GBi Experts-conseils inc., (anciennement Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. (LBHA) et Beaudoin Hurens inc.).

Compte tenu de la complexité du dossier et dans la mesure où des questions complexes avec les parties défenderesses sont actuellement débattues, nous devons dès lors recommander de majorer de 200 000 $ les crédits actuellement réservés pour les services professionnels requis afin de parvenir à la mise en état des dossiers. Il s'agit de l'évaluation de la part des avocats externes qui correspond également à la nôtre, compte tenu des paramètres des dossiers. Au stade ultérieur de l'instruction, si nécessaire, il faudra ensuite procéder à la réévaluation des honoraires professionnels requis suivant la durée de procès qui sera ainsi fixée par le tribunal.

Voici un résumé de l'utilisation des sommes allouées jusqu'à présent en lien avec des incidents procéduraux qui n'ont pas été prévus initialement et sur lesquels la Ville ne pouvait exercer aucun contrôle :

- Exception déclinatoire présentée par GBI, initialement contestée par la Ville avec succès à la Cour supérieure, mais depuis portée en appel;

- Contestations constitutionnelles de la Loi 26, élément qui a pris une ampleur importante considérant le nombre de parties qui y prennent part (incluant des parties impliquées dans les dossiers de recouvrement similaires intentés par les villes de Laval et Gatineau);

- Requête pour huis clos demandée par Aecom (préalable à une requête en rejet);

- Requête pour précisions d'Aecom qui implique un important travail de recherche documentaire.

De manière succincte, voici les prochaines étapes les plus importantes des dossiers :

- L'appel en lien avec l'exception déclinatoire sera entendu le 13 décembre dans le dossier GBi;

- Une requête auprès de la Couronne pour aller chercher la divulgation de la preuve dans le dossier Fronde (enquête criminelle) et ainsi bonifier la preuve de la Ville;

- Audition sur les requêtes pour huis clos et en rejet d'Aecom, (ce qui inclut les étapes procédurales conduisant à ladite requête en rejet tels que les interrogatoires sur affidavit et possiblement la préparation d'affidavits pour la Ville);

- La réponse aux précisions et documents demandés par Aecom;

- La contestation de la requête en radiation d'allégations d'Aecom et le débat sur les documents demandés pour l'expertise d'Aecom (audition prévue le 12 décembre 2019);

- La poursuite de l'échéancier concernant la contestation de la Loi 26.

Étant donné l'importance de ces dossiers, les avocats de la Ville assurent un suivi très serré, voire même quotidien, du travail des avocats externes dont ils se déclarent entièrement satisfaits.

La majoration de 200 000 $ demandée par le biais du présent sommaire porterait à 550 750 $ (taxes incluses) les crédits réservés pour les dossiers impliquant Consultants Aecom inc. (anciennement Tecsult inc. et Aecom Tecsult inc.) et GBi Experts-conseils inc., (anciennement Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. (LBHA) et Beaudoin Hurens inc.).

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Imputation: Mixte : Coporative - Agglomération
Montant: 200 000 $ taxes incluses

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des affaires juridiques , Direction (François Charles GAUTHIER)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Olivier NADON
Avocat et chef de division

**Tél :** 514 868-5256
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-04

Véronique BELPAIRE
Directrice des Affaires civiles et avocate en chef adjointe

**Tél :** 514 872-4222
**Télécop. :**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Véronique BELPAIRE
Directrice des Affaires civiles et avocate en chef adjointe
**Tél :** 514 872-4222
**Approuvé le :** 2019-12-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville
**Tél :** 514 872-2919
**Approuvé le :** 2019-12-11

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction**

**Dossier # : 1193219008**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division Responsabilité |
| **Objet :** | Autoriser une dépense additionnelle de 200 000 $ taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le cadre de contrats publics obtenus par Consultants Aecom inc. et GBI Experts-conseils inc., majorant ainsi le montant total à 550 750 $, taxes incluses |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**COMMENTAIRES**

Budget 2020

Imputation corporative : 2101-0010000-100264-01203-54302

100 000 $

Imputation agglomération : 1001-0010000-100263-01203-54302

100 000 $

Les crédits seront réservés par une demande d'achat lorsque les crédits du budget de 2020 seront disponibles.

**FICHIERS JOINTS**

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

François Charles GAUTHIER
Avocat
**Tél :** 514-872-8877

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-04

François Charles GAUTHIER
Avocat(e) 1
**Tél :** 514 872-8877
**Division :** Service des affaires juridiques , Direction

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 30.04

2020/01/30 17:00

(2)

**Dossier # : 1194922020**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Ratifier la décision d'autoriser une dépense de 568 192,54, taxes incluses, pour l'acquisition de 5 châssis de camion de classes 8 de marque International, conformément à l'entente-cadre 1225677 conclue entre la Ville et « Camions Inter-Anjou inc. » (CG17 0484). |

Il est recommandé de:

1. ratifier la décision d'autoriser une dépense de 568 192,54, taxes incluses, pour l'acquisition de 5 châssis de camion de classes 8 de marque International, conformément à l'entente-cadre 1225677 intervenue entre la Ville et « Camions Inter-Anjou inc. »;

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-12-18 14:06

**Signataire :** Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1194922020**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Ratifier la décision d'autoriser une dépense de 568 192,54, taxes incluses, pour l'acquisition de 5 châssis de camion de classes 8 de marque International, conformément à l'entente-cadre 1225677 conclue entre la Ville et « Camions Inter-Anjou inc. » (CG17 0484). |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. À ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des arrondissements et des services centraux.
Le 28 septembre 2017, le conseil d'agglomération approuvait la conclusion d'une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour l'acquisition sur demande de châssis de camion de classe 8 de marque International avec la firme « Camions Inter-Anjou inc. ».

En septembre 2019, le SMRA émettait la commande 1367884 à « Camions Inter-Anjou inc. » pour l'achat de 5 châssis de camion de classe 287 (camion fourgon) pour répondre aux besoins de 4 arrondissements et du Service des grands Parcs. En novembre 2019, le SMRA décidait de réattribuer les 5 châssis de camion en commande au Service de l'eau. Cette réattribution des châssis de camion au profit du Service de l'eau vient modifier le niveau décisionnel puisque ce service relève de la compétence d'agglomération.

Ce dossier demande l'approbation du conseil d'agglomération car la dépense est liée à l'exercice d'une compétence d'agglomération supérieure à 500 000 $.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG17 0484 – 28 septembre 2017 :** Conclure avec « Camions Inter-Anjou inc. », une entente-cadre d'une durée de cinq ans, pour l'acquisition sur demande de châssis de camion de classe 8 de marque International - Appel d'offres public 17-16036 (3 soumissionnaires) - (montant estimé de 29 859 071.16 $, taxes incluses).

**DESCRIPTION**

Ce dossier vise à ratifier la décision d'autoriser une dépenses de 568 192,54, taxes incluses, pour l'acquisition de 5 châssis de camion de classes 8 de marque International,

conformément à l'entente-cadre 1225677 intervenue entre la Ville et « Camions Inter-Anjou inc. ». Il s'agit d'un châssis 4X2 ayant une capacité minimale de 33 000 lbs pour répondre aux exigences de la fonction transport d'équipements lourds tel que décrit aux devis technique 28719A12.
Un châssis de camion est l'élément structural porteur d'un véhicule sur lequel on fixe en permanence un équipement et/ou un outil comme une benne, une grue, une nacelle, une citerne, un épandeur, etc. Dans le cas présent, les châssis de camion seront munis d'une boîte utilitaire de 18 pieds. L'octroi de contrat relativement à l'aménagement des châssis de camion fera l'objet d'un appel d'offres en 2020.

**JUSTIFICATION**

La réattribution des châssis de camion vers le Service de l'eau vise à répondre à des besoins opérationnels prioritaires.
Cet achat vise le remplacement de fourgons de classe 247 qui seront mis au rancart pour cause de désuétude. La durée de vie d'un fourgon de classe 247 est de 13 ans. Au moment de leur mise en service en 2020, les véhicules à remplacer seront âgés de 14 et 15 ans. La liste des véhicules à remplacer est présentée en pièce jointe.

Le remplacement de fourgon de classe 247 par une classe 287 s'explique par un besoin accru de capacité de charge.

La dépense a déjà été assumée dans le passé via le dossier 1073802003 (résolutions CE08 0040, CM08 0050, CG08 0017). Le présent dossier est seulement pour ratifier l'attribution d'actifs (châssis de camions). Les motifs de ratification sont que les actifs initialement pour l'aqueduc sont devenus, au cours de l'année 2019, des camions qui font partie de la configuration du projet Maxim'eau (châssis différents et configuration standard selon la vision Maxim'eau). Donc, ils seront traités dans le cadre de ce projet avec un appel d'offres qui sera publié dans le futur. Donc, il a été décidé de ne pas annuler la commande parce qu'il y a eu d'autres demandes pour le même type de châssis, et il a été jugé important de garder ces châssis et de pouvoir les attribuer à un autre client, en occurrence, le Service de l'eau.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût maximal de ce contrat de 568 192,54 $, taxes incluses, sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 518 836 $ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 19-008) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en 2020.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La motorisation des châssis de camion respecte les normes de l'Agence américaine de protection de l'environnement en matière de réduction des émissions polluantes dans l'air. Cet achat répond donc aux objectifs de la Ville en matière de développement durable.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien, de réparation ainsi que les délais d'immobilisation.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Livraison des châssis de camion : janvier 2020

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Bruno CÔTÉ MARCHAND, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Bruno CÔTÉ MARCHAND, 17 décembre 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lucie MC CUTCHEON
Agent(e) de recherche

**Tél :** 514 868-3620
**Télécop. :** 514 8721912

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-13

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations (mra)

**Tél :** 514 872-1080
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude SAVAGE
Directeur
**Tél :** 514 872-1076

**Approuvé le :** 2019-12-18

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**

**Dossier # : 1194922020**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations |
| **Objet :** | Ratifier la décision d'autoriser une dépense de 568 192,54, taxes incluses, pour l'acquisition de 5 châssis de camion de classes 8 de marque International, conformément à l'entente-cadre 1225677 conclue entre la Ville et « Camions Inter-Anjou inc. » (CG17 0484). |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

GDD 1194922020 - Acquisition 8 châssis classe 8.xlsx

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
**Tél :** 514 872-1021

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-17

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

**Tél :** 514 872-0946
**Division :** Service des finances - Point de service HDV

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 41.01

2020/01/30 17:00

(1)

**Dossier # : 1196860003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine |
| **Compétence d'agglomération :** | Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest |

Il est recommandé :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-18 06:42

**Signataire :** Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1196860003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine |
| **Compétence d'agglomération :** | Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Créé en août 2019, le Grand parc de l'Ouest regroupe les parcs-nature de l'Anse-à-l'Orme, du Bois-de-l'île-Bizard, du Cap-Saint-Jacques, du parc agricole du Bois-de-la-Roche et des Rapides du Cheval Blanc, en plus d'inclure différents secteurs d'intérêt. Avec une superficie de près de 3000 hectares, ce nouveau parc deviendra le plus grand parc municipal au Canada.
La création du Grand parc de l'Ouest s'inscrit dans la cible de l'agglomération de protéger 10 % de la superficie terrestre de son territoire. De nombreux milieux naturels situés dans les limites du parc sont considérés comme étant des terrains à forte valeur écologique. Ce projet vise à :

- Assurer la protection des milieux naturels et la pérennité des écosystèmes ;
- Consolider la Trame verte et bleue en confirmant les liens entre les paysages, les milieux naturels et le patrimoine bâti ;
- Augmenter la résilience de la Ville face aux bouleversements climatiques ;
- Mettre en place un réseau de plein air urbain et offrir de nouveaux lieux de contacts avec la nature.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG19 0493 - 24 octobre 2019 - Adoption du Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest
CM04 0861 – 14 décembre 2004 – Adoption de la politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 13 000 000 $ pour financer l'amorce du développement et de l'aménagement du Grand parc de l'Ouest relevant de la compétence d'agglomération, incluant, sans s'y limiter :

- Le réaménagement de milieux naturels, ainsi que de milieux humides et hydriques ;
- Le réaménagement de secteurs existants ;
- L'aménagement de nouveaux secteurs ;
- L'acquisition d'immeubles et de servitudes nécessaires au projet.

**JUSTIFICATION**

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports d'obtenir les crédits requis pour amorcer des travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest. Ce grand parc est un lieu stratégique pour développer des infrastructures naturelles permettant de rendre la ville plus résiliente face aux catastrophes dues aux changements climatiques. La Ville de Montréal souhaite investir et agir dans l'immédiat pour assurer la pérennité des milieux naturels ainsi que des milieux humides et hydriques.
La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports d'obtenir les crédits requis pour amorcer des travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet 32311 - Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest, prévu au PTI 2020-2022 de l'agglomération de Montréal. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.
La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le développement et l'aménagement du Grand parc de l'Ouest s'inscrivent dans les démarches que poursuit la Ville de Montréal pour protéger les milieux naturels et la biodiversité, conformément aux orientations du plan de développement durable de Montréal : *Montréal durable 2016-2020.*
Les impacts positifs anticipés sur l'environnement sont :

- La protection des milieux naturels, de la faune et de la flore ;
- Le maintien de la biodiversité ;
- La création de nouveaux lieux de contacts avec la nature ;
- La diminution des vulnérabilités face aux changements climatiques (protection contre les inondations).

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption du règlement permettra de financer des interventions qui répondent aux engagements de développement durable de la Ville de Montréal, de contribuer aux efforts pour la lutte aux changements climatiques et de repenser collectivement notre relation avec la nature en ville.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y aura pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1. Avis de motion : Conseil d'agglomération 30 janvier 2020
2. Adoption : Conseil d'agglomération 27 février 2020
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
4. Prise d'effet à compter de la date de publication du règlement

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie MOTA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mathieu DELAGE
Conseiller en aménagement

**Tél :** 514 872-8694
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-12

Véronique ANGERS
c/d developpement stratégique et programmation - grands parcs

**Tél :** 514.872.6746
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Louise-Hélène LEFEBVRE

directeur(trice)
**Tél :** 514.872.1456
**Approuvé le :** 2019-12-17

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles**

**Dossier # : 1196860003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau |
| **Objet :** | Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

AGT - 1196860003 - Grand parc de l'Ouest 12déc2019.doc

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
**Tél :** 514-872-6877

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-12

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
**Tél :** 514-872-6877
**Division :** Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL**
**RÈGLEMENT**
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 13 000 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET L'ACQUISITION D'IMMEUBLES DANS LES LIMITES DU GRAND PARC DE L'OUEST**

Vu le paragraphe 12º de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest (RCG 19-026);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

**1.** Un emprunt de 13 000 000 $ est autorisé afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest.

**2.** Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux, le coût d'acquisition de servitudes ainsi que les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

**3.** Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

**4.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

**5.** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD 1196860003

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**

**Dossier # : 1196860003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau |
| **Objet :** | Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

Projet 32311_GDD 1196860003.xls

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Julie MOTA
Agente comptable analyste
**Tél :** 514 868-3837

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-13

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
**Tél :** 514 872-5597
**Division :** Service des finances

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 41.02

2020/01/30 17:00

(1)

**Dossier # : 1198168008**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine |
| **Compétence d'agglomération :** | Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Adopter un règlement autorisant un emprunt de 93 510 000 $ pour le financement des acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels, conformément au Programme triennal d'immobilisations 2020-2022. |

Il est recommandé d'adopter un règlement autorisant un emprunt de 93 510 000 $ pour le financement des acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-18 17:48

**Signataire :** Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1198168008**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine |
| **Compétence d'agglomération :** | Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Adopter un règlement autorisant un emprunt de 93 510 000 $ pour le financement des acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels, conformément au Programme triennal d'immobilisations 2020-2022. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) prévoit des investissements pour l'acquisition de terrains permettant de protéger les milieux naturels dans les parcs à caractère régional relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal. Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt pour l'acquisition d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels.
À la suite de l'adoption de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* en 2004, le SGPMRS cherche à protéger des terrains d'intérêt écologique afin d'augmenter la biodiversité sur le territoire. En 2015, l'agglomération de Montréal se fixe comme objectif de protéger 10 % de son territoire terrestre en incluant cette cible à l'intérieur du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.* L'acquisition de terrains est un levier important pour la protection des milieux naturels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG18 0703 - 20 décembre 2018 - Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels.
CG18 0513 - 20 septembre 2018 - Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels (compétence d'agglomération).

CG15 0650 - 29 octobre 2015 - Règlement autorisant un emprunt de 16 000 000,00 $ pour le financement des acquisitions de terrains dans les écoterritoires relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal.

CG09 0136 - 30 avril 2009 - Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000,00 $ pour le financement des acquisitions de terrains dans les écoterritoires relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal.

CG06 0189 - 27 avril 2006 - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000,00$ pour le financement des acquisitions de terrains dans les écoterritoires relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal.

CG06 0057 - 27 janvier 2006 - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000,00 $ pour le financement des acquisitions de terrains aux fins de réaliser l'agrandissement de divers parcs relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal.

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire a pour but d'obtenir l'approbation d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 93 510 000 $ pour réaliser des acquisitions d'immeubles dans les parcs à caractère régional, ainsi que des travaux sur ces immeubles (installation de barrières pour sécuriser le site, clôtures, démolition de bâtiments, etc.) visant la protection des milieux naturels.

**JUSTIFICATION**

L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra de procéder aux prochaines acquisitions, sans avoir à retourner au conseil d'agglomération pour un règlement d'emprunt spécifique et ainsi réaliser plus rapidement la programmation prévue par le SGPMRS.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce règlement d'emprunt servira au financement du programme 32300 - Programme d'acquisition des milieux naturels prévu à l'enveloppe PTI 2020-2022 du SGPMRS.
La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne des acquisitions aux fins de parcs à caractère régional.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le programme d'acquisition du SGPMRS répond aux orientations du plan de développement durable de Montréal : *Montréal durable 2016-2020.*

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une décision défavorable des instances compromettrait les acquisitions de terrains qui sont anticipées et constituerait un frein à l'atteinte de l'objectif du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* qui vise une superficie terrestre d'aires protégées de 10 % du territoire.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : 30 janvier 2020
Adoption du règlement d'emprunt par le conseil d'agglomération : 27 février 2020
Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 2020

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire du dossier décisionnel atteste de sa conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie MOTA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre-Antoine LAMOUREUX
Conseiller en planification

**Tél :** 514 280-6708
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-12

Véronique ANGERS
c/d developpement stratégique et programmation - grands parcs

**Tél :** 514 872-6746
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)
**Tél :** 514.872.1456
**Approuvé le :** 2019-12-18

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles**

**Dossier # : 1198168008**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau |
| **Objet :** | Adopter un règlement autorisant un emprunt de 93 510 000 $ pour le financement des acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels, conformément au Programme triennal d'immobilisations 2020-2022. |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

AGT - 1198168008 - Milieux naturels.doc

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
**Tél :** 514-872-6877

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-20

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
**Tél :** 514-872-6877
**Division :** Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL**
**RÈGLEMENT**
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 93 510 000 $ AFIN DE FINANCER LES ACQUISITIONS D'IMMEUBLES ET LES TRAVAUX VISANT LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS DANS LES PARCS À CARACTÈRE RÉGIONAL**

Vu le paragraphe 12º de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations qui sont prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

**1.** Un emprunt de 93 510 000 $ est autorisé afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels dans les parcs à caractère régional.

**2.** Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

**3.** Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

**4.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

**5.** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1198168008

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**

**Dossier # : 1198168008**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau |
| **Objet :** | Adopter un règlement autorisant un emprunt de 93 510 000 $ pour le financement des acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels, conformément au Programme triennal d'immobilisations 2020-2022. |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

Projet 32300_GDD 1198168008.xls

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Julie MOTA
Agente comptable analyste
**Tél :** 514 868-3837

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-22

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
**Tél :** 514 872-5597
**Division :** Service des finances

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 41.03

2020/01/30 17:00

(2)

**Dossier # : 1193438034**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| **Compétence d'agglomération :** | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $, afin de financer le remplacement d'équipements (dégrilleurs et convoyeurs) et la construction d'un bâtiment à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte. |

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements et la construction d'un bâtiment à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-11 11:48

**Signataire :** Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1193438034**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| **Compétence d'agglomération :** | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $, afin de financer le remplacement d'équipements (dégrilleurs et convoyeurs) et la construction d'un bâtiment à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station), le dégrillage est l'opération qui suit le pompage des eaux usées. Elle consiste à retirer les solides de plus de 25 mm contenus dans les eaux usées, afin de diminuer la quantité de résidus tels que roches, filasses, plastiques et autres débris flottants qui pourraient nuire aux étapes subséquentes de traitement des eaux usées (dessablage, décantation. déshydration, etc.). Pour effectuer cette opération, la Station utilise les équipements d'origine qui datent de 1984, soient: huit grilles à nettoyage automatique (dégrilleurs), d'une largeur de 3.66 mètres et d'une hauteur de 4,57 mètres, six convoyeurs à tige (convoyeurs à résidus) qui dirigent les résidus vers deux presses rotatives pour en réduire le volume et le contenu en eau. Ces résidus sont par la suite transportés et enfouis dans un lieu d'enfouissement technique autorisé par le Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques.
Au fil des années, les normes de traitement se sont resserrées et la charge de résidus à retirer des dégrilleurs a augmenté de façon considérable. Les extrêmes pluviométriques des dernières années ainsi que le déchargement des neiges usées par les chutes à neige installées à plusieurs endroits sur l'île de Montréal, ont contribué largement à cette augmentation.

Malgré un entretien soutenu, ces équipements exigent de plus en plus de maintenance et de suivi, puisque leur durée de vie utile est arrivée à terme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 60 000 000. $ afin de financer le remplacement de huit dégrilleurs, deux presses rotatives et six convoyeurs à palettes existants par huit nouveaux dégrilleurs, huit nouveaux compacteurs/essoreurs et de nouveaux convoyeurs à vis. L'option favorisée pour ce projet impliquera la construction d'un nouveau bâtiment avec compacteurs/essoreurs et convoyeurs installés sur le plancher plutôt qu'en hauteur.

**JUSTIFICATION**

La mise en vigueur du règlement permettra à la Direction de l'épuration des eaux usées d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses nécessaires pour remplacer les équipements servant à l'opération de dégrillage des eaux usées à la Station qui ont atteint leur durée de vie utile.

Le remplacement de ces équipements permettra:

- d'améliorer la captation des résidus et de diminuer la quantité de résidus non désirables dans les opérations subséquentes de traitement des eaux usées;
- d'éliminer les déversements causés par le bris de ces équipements;
- de gérer adéquatement les périodes de pointe où les résidus sont plus abondants;
- d'augmenter la fiabilité, la disponibilité et l'efficacité des équipements.

L'option retenue pour ce projet permettra également:

- de maintenir la capacité de traitement durant les travaux avec des risques minimes de déversements majeurs aux cours d'eau;
- de réaliser la majorité des travaux, sans perturber l'opération de la Station;
- d'effectuer la maintenance et l'opération de la majorité des équipements sur le plancher plutôt qu'en hauteur;
- d'optimiser le parcours des convoyeurs.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le règlement d'emprunt vise à financer le remplacement d'équipements et la construction d'un bâtiment à la Station, tel que présenté au programme triennal d'immobilisation 2020-2022 de l'agglomération de Montréal.
Ces travaux sont de compétence d'agglomération puisqu'en vertu de la « Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations », ils concernent l'assainissement des eaux.

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon les règles prescrites en vertu du premier alinéa de l'article 118.80 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ. chapitre E-20.001). Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets, tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses financements ne doit pas excéder 20 ans.

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministre des affaires municipales et de l'habitation.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le programme financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le remplacement des dégrilleurs, des presses rotatives et des convoyeurs existants n'était pas effectué, il y aurait une augmentation de la fréquence des bris d'équipements qui entraînerait des débordements d'eaux usées non traitées vers la rivière des Prairies.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une action de communication est recommandée, en accord avec le Service de l’expérience citoyenne et des communications.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1) Avis de motion: 30 janvier 2020
2) Adoption: 27 février 2019
3) Approbation du règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire
4) Fin du devis de conception: 3 ième trimestre de 2020
5) Lancement de l'appel d'offres: 2 ième trimestre 2021

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 5 décembre 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel SHOONER
Conseiller analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 514 280-4418
**Télécop. :** 514 280-6779

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-05

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

**Tél :** 514-280-4364
**Télécop. :** 514-280-4387

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Bruno HALLÉ
Directeur
**Tél :** 514 280-3706
**Approuvé le :** 2019-12-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice
**Tél :** 514 280-4260
**Approuvé le :** 2019-12-11

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles**

**Dossier # : 1193438034**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation |
| **Objet :** | Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $, afin de financer le remplacement d'équipements (dégrilleurs et convoyeurs) et la construction d'un bâtiment à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte. |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

HP - 1193438034 - station Jean-R-Marcotte (TECQ).doc

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Hugo PEPIN
Avocat
**Tél :** 514-872-9382

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-06

Hugo PEPIN
Avocat
**Tél :** 514-872-9382
**Division :** Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL**
**RÈGLEMENT**
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 60 000 000 $ AFIN DE FINANCER LE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS ET LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES JEAN-R.-MARCOTTE**

Vu les articles 19, 26, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations qui sont prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

**1.** Aux fins du présent règlement, le terme « potentiel fiscal » signifie le potentiel fiscal tel qu'établi par les règles prescrites en vertu du premier alinéa de l'article 118.80 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

**2.** Un emprunt de 60 000 000 $ est autorisé afin de financer le remplacement d'équipements et la construction d'un bâtiment pour le dégrillage des eaux usées non traitées à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte.

**3.** Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux, le coût d'acquisition d'équipements et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

**4.** Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

**5.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'un emprunt contracté en vertu du présent règlement, il sera perçu, chaque année, relativement aux dépenses qui sont admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ), durant le terme de l'emprunt, une quote-part, de chaque municipalité liée, suffisante pour assurer le remboursement de l'emprunt relatif à ces dépenses. La quote-part est répartie entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Cette quote-part sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la quote-part générale.

**6.** Toute municipalité liée de qui est exigée une quote-part, en vertu de l'article 5, peut :

1° Être exemptée de cette quote-part en payant, en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fourni par cette quote-part;

2° Être exemptée d'une partie de cette quote-part en payant, en un versement, une partie de la part du capital qui à l'échéance de l'emprunt aurait été fournie par cette quote-part; le pourcentage d'exemption étant égal au pourcentage de la part du capital payé.

La part payable est calculée sur la base du potentiel fiscal tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Le paiement fait avant le terme mentionné à l'article 7 exempte la municipalité liée de cette quote-part ou d'une partie de celle-ci pour le reste du terme de l'emprunt, selon la part du capital qu'elle a payée en vertu du 1er alinéa.

Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

**7.** La Ville de Montréal transmet aux municipalités liées, suite au dépôt du rapport financier, une offre de paiement comptant basée sur le montant des dépenses nettes à financer faite en vertu du présent règlement au cours de l'exercice financier visé par le rapport.

Le paiement de la part du capital prévu à l'article 6 doit se faire en un versement unique au plus tard le 90e jour qui suit la transmission de l'offre de paiement comptant aux municipalités liées.

**8.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement relativement aux dépenses qui ne sont pas admissibles au programme mentionné à l'article 5, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

---

GDD1193438034

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**

**Dossier # : 1193438034**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation |
| **Objet :** | Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $, afin de financer le remplacement d'équipements (dégrilleurs et convoyeurs) et la construction d'un bâtiment à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte. |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

reglement emprunt GDD1193438034.xls

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
**Tél :** (514) 872-0893

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-01-08

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
**Tél :** 514-872-6538
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 42.01

2020/01/30
17:00

(1)

**Dossier # : 1196279003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| **Projet :** | Gestion de l'eau |
| **Objet :** | Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 44 736 000 $ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable. |

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 44 736 000 $ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-11-11 07:10

**Signataire :** Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1196279003** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| **Projet :** | Gestion de l'eau |
| **Objet :** | Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 44 736 000 $ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable. |

## CONTENU

### CONTEXTE

La Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau doit faire adopter un règlement d'emprunt pour le programme d'investissements divers dans les usines d'eau potable.
De nombreux projets de petites et moyennes envergures sont requis sur une base régulière afin d'assurer la pérennité des installations et de se conformer aux standards et aux normes en constante évolution. Le programme comprend des travaux de diverses natures, autant au niveau des procédés de traitement, de l'alimentation électrique, de l'enveloppe des bâtiments, de la structure, de l'automatisation des systèmes, des réseaux de communication, de la mise aux normes en matière de santé et sécurité, etc.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0751 - 22 décembre 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 021 000 $ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable.
CG17 0520 - 28 septembre 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 18 613 000 $ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable.

CG18 0634 - 30 novembre 2018 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

### DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à adopter le « Règlement autorisant un emprunt de 44 736 000 $ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable » pour les années 2020, 2021 et 2022.
Le montant demandé servira à octroyer les contrats relatifs aux projets prévus au Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de l'agglomération de Montréal, tels que les travaux sur les équipements de procédé, de pompage et d'électricité. Ces

investissements incluent notamment le remplacement d'équipements désuets (ex. : soufflantes, vannes, pompes, disjoncteurs), la restauration de structures vieillissantes (ex. : appuis de poutres, réfection de bassins sous-terrain) et la mise aux normes des équipements relatifs à la santé et sécurité des travailleurs (ex: passerelles et garde-corps, sécurisation machine, conversion du système de dosage au chlore gazeux) ainsi que la protection de l'eau potable (ex. : installation dispositif anti-frasil, réfection installations pétrolières).

Pour le volet automatisation, les travaux d'investissement visent la modernisation, le remplacement, la fiabilisation et la sécurisation des infrastructures de contrôle, de communication et d'information des usines. Parmi les projets identifiés figurent : le déploiement d'un site de relève et d'opération à distance, le rehaussement des systèmes de contrôle en temps réel des procédés des usines de l'ouest et des stations de pompage, l'ajout d'outils d'aide à la décision pour l'ensemble des opérateurs de la DEP, le déploiement d'un nouveau réseau de télémétrie pour les chambres de régulation et de mesures.

Pour le volet immobilier, des rénovations importantes sont requises. Ces interventions incluent la réfection de l'enveloppe incluant les toitures, la fenestration, les parements extérieurs, le scellement des joints et des fondations, la réfection des systèmes électriques, mécaniques et structuraux, la réfection des finis intérieurs. De plus, des travaux de sécurisation des accès sont prévus.

Le montant du règlement demandé correspond au niveau de dépenses prévues pour les trois années du PTI 2020-2022.

L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* .

Bien que ce ne soit pas prévu au PTI 2020-2022, certains de ces travaux pourraient éventuellement bénéficier de subventions dont les taux varient selon les programmes.

**JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est nécessaire pour financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus dans les usines d'eau potable.
La mission de la Direction de l'eau potable est d'exploiter, pour l'agglomération de Montréal, un service fiable et performant et de fournir de l'eau potable d'une qualité exemplaire, en quantité suffisante, et aux meilleurs coûts financier et environnemental possibles tout en gérant les infrastructures comme un patrimoine collectif à maintenir en bon état de constante appréciation.

Dans le but de remplir cette mission, il est requis d'investir en réalisant des travaux de réfection sur nos actifs (équipements, procédés et installations), en les mettant à niveau selon les normes et technologies les plus récentes qui permettent de produire l'eau à meilleur coût et d'en maintenir la pérennité.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe

fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon les règles prescrites par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en vertu de l'article 118.80 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ chapitre E-20.001). Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.
Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subvention, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doivent pas excéder 20 ans.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les projets financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans ce règlement d'emprunt, il ne sera pas possible de réaliser les travaux requis pour maintenir en bon état de fonctionnement les usines de production d'eau potable de Montréal.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l’expérience citoyenne et des communications.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : 19 décembre 2019
Adoption : 30 janvier 2020
Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie CARRIÈRE
chef de section Gestion d'actifs et projets

**Tél :** 514-872-7582
**Télécop. :** 514-872-8353

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-10-11

Christian MARCOUX
Chef de division Infrastructures usines et réservoirs

**Tél :** 514 872-3483
**Télécop. :** 514 872-8146

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
**Tél :** 514 872-5090
**Approuvé le :** 2019-10-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice
**Tél :** 514 280-4260
**Approuvé le :** 2019-10-28

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles**

**Dossier # : 1196279003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine |
| **Objet :** | Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 44 736 000 $ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable. |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

HP - 1196279003 - Usines d'eau potable (TECQ).doc

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Hugo PEPIN
Avocat
**Tél :** 514-872-9382

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-10-24

Hugo PEPIN
Avocat
**Tél :** 514-872-9382
**Division :** Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL**
**RÈGLEMENT**
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 44 736 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE MODERNISATION, DE PÉRENNISATION ET DE SÉCURISATION PRÉVUS AU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DANS LES USINES D'EAU POTABLE**

Vu les articles 19, 26, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations qui sont prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

**1.** Aux fins du présent règlement, le terme « potentiel fiscal » signifie le potentiel fiscal tel qu'établi par les règles prescrites par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu de l'article 118.80 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

**2.** Un emprunt de 44 736 000 $ est autorisé afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable.

**3.** Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

**4.** Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

**5.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'un emprunt contracté en vertu du présent règlement, il sera perçu, chaque année, relativement aux dépenses qui sont admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ), durant le terme de l'emprunt, une quote-part, de chaque municipalité liée, suffisante pour assurer le remboursement de l'emprunt relatif à ces dépenses. La quote-part est répartie entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Cette quote-part sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la quote-part générale.

**6.** Toute municipalité liée de qui est exigée une quote-part, en vertu de l'article 5, peut :

1° Être exemptée de cette quote-part en payant, en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fourni par cette quote-part;

2° Être exemptée d'une partie de cette quote-part en payant, en un versement, une partie de la part du capital qui à l'échéance de l'emprunt aurait été fournie par cette quote-part; le pourcentage d'exemption étant égal au pourcentage de la part du capital payé.

La part payable est calculée sur la base du potentiel fiscal tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Le paiement fait avant le terme mentionné à l'article 7 exempte la municipalité liée de cette quote-part ou d'une partie de celle-ci pour le reste du terme de l'emprunt, selon la part du capital qu'elle a payée en vertu du 1er alinéa.

Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

**7.** La Ville de Montréal transmet aux municipalités liées, suite au dépôt du rapport financier, une offre de paiement comptant basée sur le montant des dépenses nettes à financer faite en vertu du présent règlement au cours de l'exercice financier visé par le rapport.

Le paiement de la part du capital prévu à l'article 6 doit se faire en un versement unique au plus tard le 90e jour qui suit la transmission de l'offre de paiement comptant aux municipalités liées.

**8.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement relativement aux dépenses qui ne sont pas admissibles au programme mentionné à l'article 5, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

**9.** Le présent règlement prendra effet à compter de la plus tardive des dates suivantes : la date de sa publication ou le 1er janvier 2020.

---

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**

**Dossier # : 1196279003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine |
| **Objet :** | Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 44 736 000 $ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable. |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

Information_comptable__DEP_1196279003.xls

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marleen SIDNEY
Préposée au budget

**Tél :** (514) 872-0893

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-10-22

Louise B LAMARCHE
Professionnelle domaine d'expertise-Chef d équipe
**Tél :** (514) 872-6538
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION ADDENDA**

CG : 42.02

2020/01/30 17:00

(1)

**Dossier # : 1195092005**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Logement social et aide aux sans-abri |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 364 513 |

Il est recommandé ::
d'adopter, en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (C-11.4) un règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 364 513.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2019-11-10 22:13

**Signataire :** Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

| Séance ordinaire du lundi 4 novembre 2019 | Résolution: CA19 27 0358 |
|---|---|

**Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (C-11.4) un règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 364 513.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

De demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (C-11.4) un règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 364 513.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1195092005

Dina TOCHEVA
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 6 novembre 2019

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 42.02

2020/01/30 17:00

(1)

**Dossier # : 1195092005**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Logement social et aide aux sans-abri |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 364 513 |

JE RECOMMANDE :
De demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 364 513.

**Signé par** Serge VILLANDRÉ **Le** 2019-10-29 06:57

**Signataire :** Serge VILLANDRÉ

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1195092005** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Logement social et aide aux sans-abri |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 364 513 |

## CONTENU

### CONTEXTE

L'organisme de services sociaux la SHAPEM ainsi que le groupe de ressources techniques « Bâtir son quartier » projettent la transformation d'un bâtiment résidentiel vacant situé sur le lot 3 364 513, destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance. Ce programme, financé par le programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SHQ), vise à créer 15 logements subventionnés, 5 chambres et 10 studios, avec un support communautaire pour les personnes itinérantes chroniques ou épisodiques ou à risque de le devenir (volet 3). La Direction de l'habitation de la Ville de Montréal est désignée comme étant le mandataire de la gestion pour le territoire de l'agglomération.
Le projet à l'étude déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275). Les dérogations sont les suivantes :

- Dans un secteur où les usages de la famille habitation sont permis et bordant la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Moreau et l'avenue Bourbonnière, la superficie minimale d'un logement situé au rez-de-chaussée est de 50 $m^2$ (art. 146.1). Or, on prévoit l'aménagement de 5 chambres au niveau du rez-de-chaussée dont la superficie est inférieure à 50 $m^2$ . Le projet a pour objectif de fournir des unités de logements pour accueillir des personnes seules ayant besoin d'aide et d'assistance;

- Aucune unité de stationnement intérieure ou extérieure n'est prévue dans le projet (art. 561 et 565). Puisque le bâtiment est déjà existant et implanté à 100 % sur le terrain, l'espace n'est pas disponible pour y aménager des unités de stationnement.

Le conseil d'agglomération peut adopter un règlement en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal afin de permettre la réalisation du projet (article 89.1.1 de la Charte de la Ville de Montréal).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le bâtiment visé par la transformation est situé sur le lot 3 364 513. Il s'agit d'un bâtiment résidentiel vacant qui a été fermé et barricadé suite à l'intervention du Service des incendies qui jugeait l'immeuble inhabitable en raison de son état de délabrement. Cette opération a également mis fin à des activités liées au trafic de stupéfiants.
Le projet proposé par la présente demande abritera 5 chambres et 10 logements de type studio, répartis comme suit :

- 5 chambres au niveau du rez-de-chaussée d'une superficie moyenne d'environ 23 $m^2$;
- 5 studios au niveau du $2^e$ étage d'une superficie moyenne d'environ 35 $m^2$;
- 5 studios au niveau du $3^e$ étage d'une superficie moyenne d'environ 35 $m^2$.

Le projet possède également les caractéristiques suivantes :

- Au rez-de-chaussée : un hall d'entrée, une salle communautaire, une buanderie ainsi que des douches et toilettes communes;
- Au niveau du $2^e$ étage : un bureau administratif;
- Au niveau du $3^e$ étage : un salon d'étage.

Le projet comprend également la réfection complète du parement extérieur du bâtiment ainsi que le rehaussement d'une partie du bâtiment (côté nord). Le bâtiment étant situé dans un secteur significatif, il devra être soumis à une révision architecturale selon le Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), en étant analysé par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) à une séance ultérieure.

**JUSTIFICATION**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) est favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- Le projet soutient la sauvegarde de maisons de chambres dans le quartier;
- Le projet prévoit la transformation d'un bâtiment destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance;
- Le projet consolide l'approche de la SHAPEM dans sa mission et sa vision de construire des communautés solidaires et inclusives;
- Le projet contribue à la revitalisation du secteur, en redonnant une fonction à l'immeuble dans le respect du patrimoine bâti et des priorités établies par le quartier;
- Le projet répond à la nouvelle politique en itinérance de la Ville de Montréal et du Gouvernement du Québec.

À sa séance du $1^{er}$ octobre 2019, le CCU a émis un avis favorable à la demande.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement (CA) - Demande au conseil d'agglomération d'adopter le règlement

- Comité exécutif (CE) - Inscription à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion
- Conseil municipal (CM) - Orientation pour l'adoption du règlement
- Conseil d'agglomération (CG) - Avis de motion et adoption du projet du règlement
- Conseil d'agglomération (CG) - Adoption du règlement
- Parution d'un avis public et entrée en vigueur du règlement

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Cette demande est conforme aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal et au Plan d'urbanisme.
À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER** **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-10-18

Carl BOUDREAULT
Conseiller en aménagement - Division de l'urbanisme

**Tél :** 514 872-7599
**Télécop. :** 514-872-2312

Réjean BOISVERT
Chef de division - Division de l'urbanisme

**Tél :** 514 872-9635
**Télécop. :** 514 872-2312

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Pierre-Paul SAVIGNAC
Directeur
**Tél :** 514-872-4160
**Approuvé le :** 2019-10-24


rue Saint-Germain
rue Dézéry
rue Sainte-Catherine
rue Préfontaine
3 364 513
3 364 815
3 364 804
3 364 817
3 364 588
3 364 512
3 364 508
3 364 510
3 364 511
3 364 517
3 364 516
3 364 515
3 364 514
3 364 526
3 364 525
3 364 524
3 364 523
3 364 522
3 364 521
3 364 527
3 364 528
3 364 529
3 364 519
3 364 518
3 364 773
3 364 796
3 364 795
3 364 802
3 365 001
3 365 060
3 365 089
3 635 635
3 635 659
3 635 660
3 635 661
3 635 663
3 635 664
3 635 665
3 635 666
3 635 667
3 635 668
3 635 669
3 635 670
3 635 671
3 635 672
3 635 673
3 635 758
3 635 887
3 635 888
3 635 891
3 635 879
3 635 677
3 635 678
3 635 767
3 635 769
3 635 770
3 635 771
3 635 776
3 746 512
3 746 537
3 360 732
3 364 530
3 364 531
3 364 532
3 364 533
3 364 534
3 364 535
3 364 536
3 364 537
3 364 538
3 364 539
3 364 540
3 364 541
3 364 542
3 364

**Comité consultatif d'urbanisme**
**CCU-2019-09**

**PROCÈS-VERBAL**
**Séance tenue le mardi, 1er octobre 2019, à 8 h 30**
**au 6854, rue Sherbrooke Est**
**à la salle de conférence des élu-es**

---

## 8.1 AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

### AVIS 27-CCU2019-2180

**Dossier nº** : 1195092005

**Objet** : Demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance

**Endroit :** Lot 3 364 513

**Responsable du dossier : M. Carl Boudreault, conseiller en aménagement**

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

CONSIDÉRANT QUE le projet soutient la sauvegarde de maisons de chambres dans le quartier;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit la transformation d'un bâtiment destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance;

CONSIDÉRANT QUE le projet consolide l'approche de la SHAPEM dans sa mission et sa vision de construire des communautés solidaires et inclusives;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribue à la revitalisation du secteur, en redonnant une fonction à l'immeuble dans le respect du patrimoine bâti et des priorités établies par le quartier;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à la nouvelle politique en itinérance de la Ville de Montréal et du Gouvernement du Québec.

Par conséquent, il est adopté, À L'UNANIMITÉ :

DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE DONNER UNE SUITE FAVORABLE À LA DEMANDE AVEC LES SUGGESTIONS SUIVANTES :

- Il est suggéré de fournir diverses options avec des revêtements extérieurs de couleur naturelle et non pré-peinte;
- Il est suggéré d'aménager la salle communautaire de façon à ce quelle donne sur la voie publique.

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles**

**Dossier # : 1195092005**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme |
| **Objet :** | Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 364 513 |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

**COMMENTAIRES**

Voir le document joint.

**FICHIERS JOINTS**

2019-10-22 Regl. 89 3203-3207 Ste Cath. Est.doc

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Daniel AUBÉ
Avocat
**Tél :** 514 872-7051

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-10-22

Jean-Philippe GUAY
Avocat et chef de division
**Tél :** 514 872-6887
**Division :** Division Droit public et législation

**VILLE DE MONTRÉAL**
**RÈGLEMENT**
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT LA TRANSFORMATION ET L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT SITUÉ SUR LE LOT 3 364 513 DU CADASTRE DU QUÉBEC À DES FINS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES AYANT BESOIN D'AIDE ET D'ASSISTANCE**

Vu le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89 et l'article 89.1.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le paragraphe 10° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal décrète :

**CHAPITRE I**
TERRITOIRE D'APPLICATION

**1.** Le présent règlement s'applique au territoire formé du lot 3 364 513 du cadastre du Québec.

**CHAPITRE II**
AUTORISATIONS

**2.** Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire identifié à l'article 1, la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sont autorisées conformément aux conditions prévues au présent règlement.

À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 146.1, 561 et 565 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent règlement s'applique.

**CHAPITRE III**
PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

**3.** Préalablement à la délivrance d'un permis de transformation, les travaux visés par le présent règlement doivent être approuvés conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

**CHAPITRE IV**
DÉLAIS DE RÉALISATION

**4.** Les travaux de transformation autorisés par le présent règlement doivent débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement.

En cas de non-respect de ce délai, les autorisations prévues au présent règlement deviennent nulles et sans effet.

**CHAPITRE V**
DISPOSITION PÉNALE

**5.** Quiconque occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, démolit ou permet la démolition, transforme ou permet la transformation d'une construction en contravention à l'une des dispositions du présent règlement ou contrevient à l'une des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 674 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

---

GDD : 1195092005

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 42.03

2020/01/30 17:00

(1)

**Dossier # : 1196814005**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Aide destinée spécifiquement à une entreprise |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Adopter le règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06 -019) |

Il est recommandé:
d'adopter le règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2019-11-15 17:19

**Signataire :** Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1196814005** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Aide destinée spécifiquement à une entreprise |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Adopter le règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06 -019) |

## CONTENU

### CONTEXTE

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001) prévoit les matières qui intéressent l'ensemble formé par les municipalités liées et qui sont les compétences relevant du conseil d'agglomération. Le paragraphe 11° (f) de l'article 19 de cette Loi précise que l'élément du développement économique que constitue toute aide destinée spécifiquement à une entreprise est de la compétence du conseil d'agglomération.
Par ailleurs, l'article 38 de cette même Loi prévoit, quant à lui, que le conseil d'agglomération peut, par l'adoption d'un règlement assujetti au droit d'opposition, préciser ce qui constitue ou non une aide destinée spécifiquement à une entreprise. Ce règlement peut, en outre, prévoir qu'une forme d'aide qu'il précise, même si cette dernière est destinée spécifiquement à une entreprise, échappe à la compétence exclusive de la municipalité centrale, c'est-à-dire qu'elle n'est pas de compétence d'agglomération. Un tel règlement visant à définir ce que constitue une aide destinée spécifiquement à une entreprise a été adopté par le conseil d'agglomération le 2 février 2006. Il s'agit du Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

En mars 2019, la Ville de Montréal et le Ministre de l'Économie et de l'Innovation ont conclut une entente visant l'octroi d'un montant de 100 M$ à la Ville de Montréal en vue de mettre en œuvre la planification d'un grand chantier de revitalisation pour l'Est de l'agglomération de Montréal avec comme 1$^{er}$ objectif la mise en place d'un programme visant à réhabiliter des terrains aux prises avec des problèmes de contamination dans les sols et/ou les eaux souterraines qui sont situés sur le territoire de l'Est de l'agglomération de Montréal (ci-après, l' « Entente ») autant pour les terrains municipaux que les terrains privés.

Il est recommandé au conseil d'agglomération de mettre en oeuvre d'un programme de subvention visant les entreprises pour décontaminer des terrains situés à l'est du boulevard Pie-IX sur le territoire de l'île de Montréal, incluant celui de la Ville de Montréal-Est (dossier décisionnel 1196814003).

Actuellement, le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à

l'entreprise exclut de la compétence de ce dernier toute aide financière accordée à une entreprise relativement à la réhabilitation de sols contaminés, ce qui ne lui permettrait donc pas d'adopter un programme permettant d'intervenir auprès d'entreprises, notamment celles situées sur le territoire de Montréal-Est. Il est donc recommandé de modifier le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) afin de permettre la mise en oeuvre du futur programme de réhabilitation des terrains contaminés dans l'Est de Montréal découlant de l'Entente.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG19 0178 (18 avril 2019) : Autoriser, en 2019, un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 100 M$ pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal.
CE19 0501 (28 mars 2019) : Approuver un projet de convention avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation relatif à l'octroi d'une subvention de 100 M$ pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal.

CG17 0380 (8 septembre 2017) : Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

CG14 0434 (18 septembre 2014) : Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), RCG 14-017 afin de modifier son champ d'application.

CG14 0230 (1er mai 2014) : Adopter le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

CG10 0313 (26 août 2010) : Adopter un règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

CG09 0445 (24 septembre 2009) : Adopter le règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

CG 07-0458 (29 novembre 2007) : Adopter le règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

CG 06-0075 (2 février 2006) : Adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise ».

**DESCRIPTION**

La modification proposée au règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) a pour objectifs :

- de limiter l'aide financière à une entreprise qui ne relève pas de la compétence d'agglomération à celle découlant de l'entente avec la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques approuvée par le comité exécutif (CE 18 0489);
- de permettre au conseil d'agglomération, en vertu de sa compétence sur l'aide spécifiquement destinée à l'entreprise, d'adopter un programme d'aide financière à des entreprises pour la réhabilitation de terrains situés dans l'Est de Montréal conformément à l'entente avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation relatif à

l'octroi d'une subvention de 100 M$ pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal approuvée par le comité exécutif (CE19 0501).

**JUSTIFICATION**

La modification proposée au RCG 06-019 permettra au conseil d'agglomération d'être compétent afin d'adopter, en vertu de sa compétence sur l'aide spécifiquement destinée à l'entreprise, un programme d'aide financière à des entreprises pour la réhabilitation de terrains situés dans l'Est de Montréal découlant de l'entente avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation relatif à l'octroi d'une subvention de 100 M$ pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal .

Le futur programme de réhabilitation des terrains contaminés dans l'Est de Montréal permettra d'accorder des subventions ayant pour buts de :

- réhabiliter des terrains contaminés exclusivement industriels, situés dans des secteurs visés;
- favoriser l'utilisation de technologies de traitement éprouvées pour la décontamination des sols, plus spécifiquement le traitement des sols excavés en vue d'être valorisés.

Ce programme permettra d'agir de manière urgente sur la valorisation et l'élargissement du potentiel de développement de l'Est de Montréal. Ce programme viendra appuyer l'essor de Montréal et de l'ensemble de la région métropolitaine et en développant une vision commune pour la création d'une zone d'innovation mixte et attrayante qui permettra d'augmenter les investissements des entreprises québécoises, les investissements étrangers et les exportations, laquelle agira comme catalyseur de développement durable. Enfin, le programme permettra de rencontrer l'objectif visant à favoriser les investissements et la commercialisation par le rapprochement des activités de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat au sein d'un environnement attractif et de qualité tel que stipulé à l'Entente.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas adopter le règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) aura pour effet de ne pas mettre en oeuvre le futur programme de réhabilitation des terrains contaminés dans l'Est de Montréal.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec la décision.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Paul LEDUC
Commissaire - développement économique

**Tél :** 514 280-0936
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-13

Josée CHIASSON
Directrice mise en valeur des pôles économiques

**Tél :** 514 868 7610
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Géraldine MARTIN
Directrice
**Tél :**
**Approuvé le :** 2019-11-13

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles**

**Dossier # : 1196814005**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques |
| **Objet :** | Adopter le règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

**COMMENTAIRES**

Voir pièce jointe

**FICHIERS JOINTS**

Règlement modifiant règlement du CG  aide entreprise (1).doc

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Julie FORTIER
Avocate
**Tél :** 514 872-6396

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-14

Jean-Philippe GUAY
Avocat et Chef de division
**Tél :** 514 872-6887
**Division :** Droit public et législation

**VILLE DE MONTRÉAL**
**RÈGLEMENT**
**RCG 19-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA DÉFINITION DE L'AIDE À L'ENTREPRISE (RCG 06-019)**

Vu le paragraphe premier de l'article 38 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu la Convention de subvention pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministre de l'Économie et de l'Innovation approuvée par le comité exécutif (CE19 0501);

À l'assemblée du _____2019, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

**1.** L'article 2 du Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise est modifié par l'insertion, au sous-paragraphe e) du paragraphe 1°, des mots « découlant de l'entente avec la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques approuvée par le comité exécutif (CE 18 0489) » après le mot « contaminés ».

_____

GDD :1196814005

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 42.04

2020/01/30 17:00

(1)

**Dossier # : 1195929003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Acte mixte |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Adopter un règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements |

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-11-21 18:25

**Signataire :** Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1195929003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Acte mixte |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Adopter un règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements |

## CONTENU

### CONTEXTE

Les différents services municipaux peuvent avoir, de façon ponctuelle, à faire face à des situations imprévisibles et nécessitant un investissement important à très court terme. La nature inattendue de ces travaux et les délais pour l'approbation des règlements d'emprunts causent préjudice à la gestion des affaires courantes.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S. o.

### DESCRIPTION

Le présent rapport vise l'obtention d'un règlement d'emprunt à objet multiple de 100 000 000 $ pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de biens nécessitant une intervention immédiate et qui relèvent de la compétence du conseil d'agglomération.

### JUSTIFICATION

L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra à l'ensemble des intervenants municipaux de faire face aux situations d'urgence ou imprévues et de procéder aux interventions requises. Toutefois, ces travaux devront s'insérer à l'intérieur des budgets du Programme triennal d'immobilisations du conseil d'agglomération.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les requérants devront insérer, à même leur enveloppe budgétaire, le coût des différents travaux ou des différentes acquisitions.

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Accélération du processus de règlement de situations urgentes ou imprévues.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. o.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1. Avis de motion : 19 décembre 2019
2. Adoption : 30 janvier 2020
3. Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Tassadit NAHI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---


**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseiller(ere) BUDGÉTAIRE

**Tél :** 514 872-5864
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-13

Philippe BRILLANT
Chef de division

**Tél :** 514 872-2238
**Télécop. :**


---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale
**Tél :** 514 872-3219
**Approuvé le :** 2019-11-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Tél :** 514 872-6630
**Approuvé le :** 2019-11-21

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles**

**Dossier # : 1195929003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement |
| **Objet :** | Adopter un règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

HP - 1195929003 - Travaux infra. et acquisitions.doc

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Hugo PEPIN
Avocat
**Tél :** 514-872-9382

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-19

Hugo PEPIN
Avocat
**Tél :** 514-872-9382
**Division :** Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL**
**RÈGLEMENT**
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET D'AMÉNAGEMENT URBAIN, LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS, L'ACQUISITION D'IMMEUBLES ET L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS**

Vu les articles 18 et 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

**1.** Un emprunt de 100 000 000 $ est autorisé afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles pour toutes fins municipales telles que la construction de rues, de parcs et de bâtiments municipaux, et l'achat d'équipements.

**2.** Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

**3.** Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

**4.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

**5.** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1195929003

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale**

**Dossier # : 1195929003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement |
| **Objet :** | Adopter un règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**

GDD 1195929003-Information comptable.pdf

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Tassadit NAHI
Agente de gestion des ressources financières
**Tél :** 514-872-3087

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-18

Mélanie BEAUDOIN
Conseillère en planification budgétaire
**Tél :** 514-872-1054
**Division :**

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 42.05

2020/01/30 17:00

(1)

**Dossier # : 1198097001**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Réseau cyclable identifié au Plan de transport |
| **Projet :** | Plan de transport |
| **Objet :** | 1) Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal; 2) Adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005). |

Il est recommandé:
1) d'approuver la modification au Plan de transport quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal;
2) d'adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-11-24 08:47

**Signataire :** Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1198097001** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Réseau cyclable identifié au Plan de transport |
| **Projet :** | Plan de transport |
| **Objet :** | 1) Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal; 2) Adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005). |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le Plan de transport adopté en 2008 prévoyait un ensemble de mesures visant à accroître les déplacements actifs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. L'une de ces mesures visait plus spécifiquement l'ajout de 400 kilomètres de voies cyclables dans un horizon de sept à dix ans. L'objectif était de favoriser l'émergence de nouveaux liens cyclables sur le territoire montréalais dans la perspective d'accroître les déplacements actifs et d'encourager l'utilisation du vélo à des fins utilitaires.
Afin de tenir compte de l'évolution du cadre urbain et de l'intensification des besoins pour de nouveaux aménagements cyclables, une première modification au Décret (CG15 0037) a été rendue nécessaire en 2015 alors que le réseau cyclable montréalais totalisait 650 kilomètres.

À la suite de l'identification des axes du REV en 2019, une seconde modification au Décret (CG19 0446) a été rendue nécessaire afin de permettre l'ajout de 66km de nouveaux liens cyclables projetés inclus dans le Réseau express vélo (REV), mais qui n'apparaissaient pas sur la carte de 2015 (CG15 0037).

Une troisième modification est maintenant nécessaire afin de permettre à l'Agglomération de poursuivre le développement du réseau cyclable et de continuer à offrir aux cyclistes des conditions de déplacement optimales, sécuritaires, attractives et compétitives par rapport aux autres modes de transport. Pour ce faire, une révision complète du réseau cyclable projeté de l'agglomération montréalaise a été initiée en mai dernier avec la collaboration de tous les arrondissements et villes liées. Les nouvelles infrastructures à implanter devront donner un accès le plus direct possible aux pôles d'emplois, de services ainsi qu'aux zones commerciales, touristiques, institutionnelles, résidentielles et autres, de telle sorte qu'un transfert modal soit possible et encouragé. Ces nouveaux aménagements préconiseront l'approche Vision Zéro qui priorise la sécurité des déplacements pour tous les usagers. De plus, l'augmentation des déplacements à vélo contribuera à l'avancement de la transition écologique par la diminution des gaz à effet de serre générés par l'utilisation des modes de

transport à énergie fossile.

C'est dans ce contexte qu'il est requis de modifier à nouveau le décret concernant l'agglomération de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG19 0446 (19 septembre 2019) - Approuver la modification au Plan de transport quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal;
CG15 0037 (29 janvier 2015) - Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal;

CG09 0364 (27 août 2009) - Adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) (réseau cyclable);

CG08 0362 (19 juin 2008) - Adoption - Plan de transport de Montréal 2008.

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise dans un premier temps à permettre au conseil d'agglomération d'approuver la modification apportée au Plan de transport adopté par le conseil d'agglomération en juin 2008, plus particulièrement quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'agglomération de Montréal (figure 13 du Plan de transport). La carte révisée représentant le nouveau réseau cyclable actuel et projeté est fournie en pièce jointe au présent sommaire.
La démarche de révision a été initiée en mai dernier et s'est poursuivie jusqu'en novembre, selon le calendrier de travail suivant :

Mai : Mise en place d'un comité aviseur composé de représentants des arrondissements et villes liées, dont l'objectif était l'élaboration des critères d’identification des axes cyclables projetés

Juin : Deux séances d'information avec les arrondissements et les villes liées afin de les informer de la démarche de révision, des objectifs, des critères, des outils à leur disposition et des livrables attendus.

Juin à août : Période de travail des arrondissements et villes liées avec support aux arrondissements et villes liées par la Direction de la mobilité.

Septembre - Octobre : Analyse des propositions des arrondissements et villes liées en fonction des différents critères établis et en cohérence avec les autres réseaux de transport, compilation et intégration des résultats et ébauche d'une version préliminaire du plan.

Novembre : Préparation de la version finale de la carte.

La révision de la carte du réseau cyclable actuel et projeté de l’agglomération de Montréal a été effectuée en collaboration avec les arrondissements et villes liées en considérant les enjeux et orientations actuels de chacune des entités territoriales montréalaises en tenant compte :

- Des critères d’identification établis;
- De l’évolution du besoin des cyclistes;
- Des voies cyclables existantes;
- Des projets cyclables à venir tel que le REV;
- Des besoins des arrondissements et villes liées.

Les critères d'identification retenus étaient les suivants :

· Assurer la desserte des pôles générateurs de déplacements locaux et régionaux (Exemples : transports collectifs, commerces, institutions, emplois, etc…);
· Favoriser l'interconnexion avec les arrondissements et les villes liées limitrophes;
· Favoriser l'émergence d'axes de rabattement en direction du Réseau express vélo (REV);
· Permettre de compléter les discontinuités du réseau cyclable à l'intérieur même du territoire de chaque arrondissement et de chaque ville liée;
· Permettre le franchissement de barrières physiques majeures (viaducs, passages inférieurs, autoroutes, etc.);
· Prendre en considération les autres réseaux existants sur le territoire (Exemples: réseau de camionnage, voies réservées bus, etc…).

Au terme de cet exercice de révision, 847 kilomètres additionnels de voies cyclables à réaliser ont pu être identifiés et, de ces nouveaux kilomètres, 42% proviennent de la carte du réseau cyclable actuel et projeté de l'agglomération de Montréal de 2014. Ajoutés aux 968 kilomètres de voies cyclables déjà existants (incluant toutes les réalisations de toutes les unités d'affaires de la ville-centre, et ceux des arrondissements et villes liées), il s'agit d'un potentiel cumulatif de 1815 kilomètres de voies cyclables comme le détaille le tableau suivant :

| | Plan Vélo 2014 | Plan Vélo 2019 |
|---|---|---|
| **Existant** | 680 | 968 |
| **Projeté** | 600 | 847 |
| Projeté au Plan Vélo 2014 | -- | 358 |
| Nouveaux liens projetés | -- | 489 |
| **Objectif** | **1280** | **1815** |

Le tableau suivant détaille la répartition du réseau cyclable existant et projeté de l'agglomération de Montréal:

| | Voies cyclables existantes | | Voies cyclables projetées | |
|---|---|---|---|---|
| | KM | % | KM | % |
| Arrondissements | 821 | 85 | 691 | 82 |
| Villes liées | 147 | 15 | 156 | 18 |
| **TOTAL** | **968** | **--** | **847** | **--** |

Dans un deuxième temps, le conseil d'agglomération doit adopter un règlement par lequel l'annexe 1 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) est à nouveau modifiée afin de refléter le résultat de la démarche de révision initiée avec les arrondissements et les villes liées.

Il est à noter que ce règlement doit être soumis à l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**JUSTIFICATION**

Il est acquis que les budgets d'agglomération (budget de fonctionnement et PTI) ne peuvent financer la planification et la réalisation de nouvelles infrastructures cyclables que si celles-ci figurent parmi les équipements et infrastructures projetés d'intérêt collectif du *Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005).*
De plus, la révision de la carte du réseau cyclable actuel et projeté de l'agglomération de Montréal permet d'accroître la diversité de projets cyclables à réaliser. Elle permet également l'identification de nouveaux liens répondant davantage aux besoins de la clientèle cycliste et améliore la connectivité du réseau.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts de réalisation de tout nouveau projet cyclable qui découle de la mise à jour de la carte du réseau cyclable actuel et projeté tiendront compte des orientations budgétaires déjà établies dans le PTI 2020-2022.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le déploiement du réseau cyclable montréalais s'inscrit dans les orientations du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020* dont l'une des priorités vise la réduction des émissions de GES, ainsi que d'*inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs* .
Dans un contexte de transition écologique, l'agglomération de Montréal vise à accroître l'usage du vélo partout sur le territoire en offrant des liaisons confortables, sécuritaires, fiables et continues entre divers générateurs de déplacements, notamment les grands pôles d'activités et les principaux pôles de transport collectif. Ainsi, l'usage du vélo s'appuie sur des principes favorisant une meilleure qualité de vie, une protection accrue de l'environnement et une croissance économique durable à l'échelle locale.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le règlement est adopté par le conseil d'agglomération, la carte du réseau cyclable actuel et projeté de l'agglomération de Montréal qui figure dans le Plan de transport pourra être modifiée et il sera possible pour l'Agglomération d'élargir son offre en matière de nouvelles infrastructures cyclables sur l'ensemble de son territoire. Les cyclistes seront eux-mêmes les plus grands bénéficiaires de cet ajustement en ayant accès à un réseau cyclable plus vaste, plus développé et mieux défini.
Si le dossier est refusé, la carte actuelle du réseau cyclable actuel et projeté de l'agglomération de Montréal ne pourra être bonifiée ni actualisée et il deviendra de plus en plus difficile d'étudier et de concevoir de nouveaux aménagements cyclables qui répondent aux besoins de la clientèle cycliste.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les activités de communication requises seront convenues la Direction des communications.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

19 décembre 2019 : Approbation des modifications à la carte du réseau cyclable actuel et projeté par le Conseil d'agglomération et avis de motion du règlement.
30 janvier 2020: Adoption du règlement par le Conseil d'agglomération.
Approbation du règlement par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mylène RODRIGUE
Conseiller(ere) en planification

**Tél :** 514 872-2860
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-19

Isabelle MORIN
Chef de division

**Tél :** 514 872-3130
**Télécop. :** 514 872-4494

---

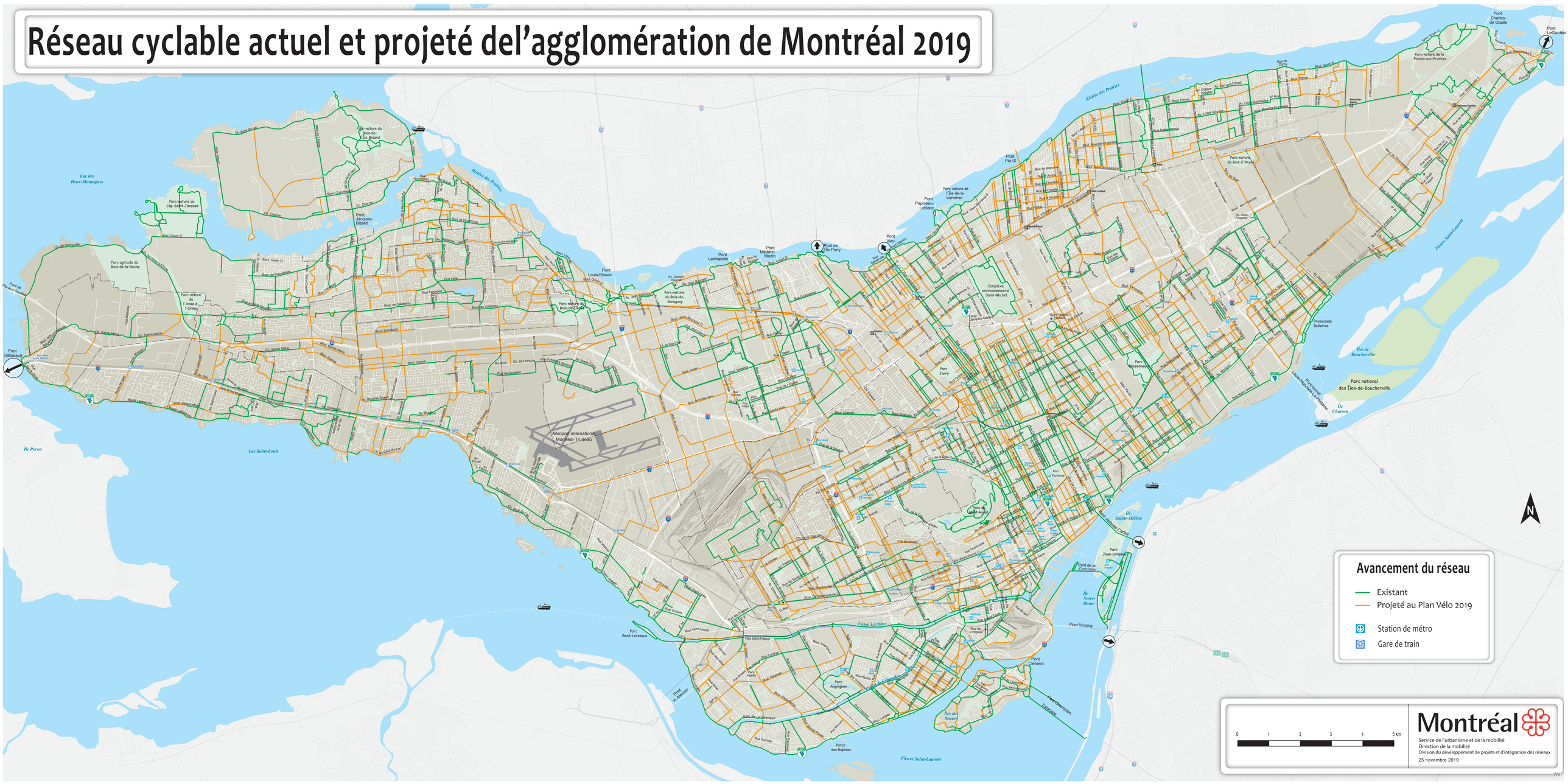
**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Valérie G GAGNON
Directrice
**Tél :** 514 868-3871
**Approuvé le :** 2019-11-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service
**Tél :** 514 872-5216
**Approuvé le :** 2019-11-22

# Réseau cyclable actuel et projeté de l'agglomération de Montréal 2019



**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles**

**Dossier # : 1198097001**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux |
| **Objet :** | 1) Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal; 2) Adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005). |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

**COMMENTAIRES**

Voir pièce jointe

**FICHIERS JOINTS**

Règl. mod. annexe Décret agglomération (1).doc

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Julie FORTIER
Avocate
**Tél :** 514 872-6396

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-22

Véronique BELPAIRE
Directrice des affaires civiles
**Tél :** 514 872-4222
**Division :**

**VILLE DE MONTRÉAL**
**RÈGLEMENT**
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION MODIFIANT L'ANNEXE DU DÉCRET CONCERNANT L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (1229-2005, 8 DÉCEMBRE 2005)**

Vu l'article 39 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____ 2020, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

**1.** L'annexe 1 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) est modifiée par le remplacement des mots « Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié à la figure 13 du Plan de transport à la suite de la mise à jour du réseau approuvée par le conseil d'agglomération le 22 août 2019 (CG19 0395) » par les mots « Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié à la figure 13 du Plan de transport à la suite de la mise à jour du réseau approuvée par le conseil d'agglomération le (*insérer ici la date de l'adoption de la résolution approuvant la modification au Plan de transport quant à la mise à jour du réseau cyclable*) (*insérer ici le numéro de cette résolution*).

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXXXX.

GDD : 1198097001

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 42.06

2020/01/30
17:00

(1)

**Dossier # : 1196814003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Adopter le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal |

Il est recommandé:
d'adopter le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal.

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2019-11-26 10:11

**Signataire :** Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

| **IDENTIFICATION** | **Dossier # :1196814003** |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Compétence d'agglomération :** | Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Adopter le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal |

## CONTENU

### CONTEXTE

En mars 2019, la Ville de Montréal et le Ministre de l'Économie et de l'Innovation ont conclut une entente visant l'octroi d'un montant de 100 M$ à la Ville de Montréal en vue de mettre en œuvre la planification d'un grand chantier de revitalisation de l'Est de l'agglomération de Montréal avec comme 1er objectif la mise en place d'un programme visant à réhabiliter des terrains aux prises avec des problèmes de contamination dans les sols et/ou les eaux souterraines qui sont situés sur le territoire de l'Est l'agglomération de Montréal (ci-après, l' « Entente ») autant pour les terrains municipaux que les terrains privés.
L'entente visait initialement la mise en oeuvre d'un projet consistant à décontaminer des terrains situés à l'est du boulevard Pie-IX sur le territoire de l'île de Montréal, incluant celui de la Ville de Montréal-Est, ainsi qu'à les réaménager, les revaloriser ou les mettre à niveau en vue de son développement économique. Par la suite, le comité d'orientation mis sur pied afin d'orienter les actions à entreprendre a redéfini le territoire d'application du projet plus spécifiquement dans 2 secteurs où les interventions dans le cadre de l'entente pourront exclusivement être effectuées.

En vertu de l'article 92 de la «Loi sur les compétences municipales» toute municipalité locale peut, par règlement, adopter un programme de réhabilitation de l'environnement et accorder une subvention pour des travaux relatifs à un immeuble conforme à ce programme.

Les types de projets de réhabilitation de sols contaminés potentiellement admissibles ont donc été répartis dans deux catégories distinctes avec des actions spécifiques à entreprendre pour chacune d'elles :

1. Les projets privés font l'objet d'un projet de règlement. Cette démarche spécifique fait l'objet du présent dossier décisionnel.
2. Le soutien financier pour la décontamination de terrains municipaux et propriété d'autres personnes morales de droit public fait l'objet d'une directive à être adoptée par le conseil municipal (dossier décisionnel 1196814004).

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0178 (18 avril 2019) : Autoriser, en 2019, un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 100 M$ pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal.
CE19 0501 (28 mars 2019) : Approuver un projet de convention avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation relatif à l'octroi d'une subvention de 100 M$ pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel vise la mise en place d'un programme de subventions pour la réhabilitation de terrains privés dans l'Est de Montréal afin de favoriser les investissements et la commercialisation par le rapprochement des activités de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat, dans le territoire décrit à l'annexe A du projet de règlement. Il s'agit des territoires suivants :
1. **Secteur industriel de la Pointe-de-l'île (SIPI) -** Tout terrain en affectation industrielle dans le schéma d'aménagement *et de développement de l'agglomération de Montréal* (règlement RCG 14-029) situé à l'est de l'autoroute 25 dans les arrondissements d'Anjou et de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ainsi que dans la municipalité de Montréal-Est.

2. **Secteur Assomption Sud–Longue-Pointe (ASLP) -** Tout terrain en affectation industrielle situé à l'intérieur des limites du plan apparaissant à l'article 2 de l'Annexe A du projet de règlement, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve.

Les objectifs du programme sont de :

- réhabiliter des terrains contaminés exclusivement industriels, situés dans les deux secteurs visés (SIPI et ASLP);
- favoriser l'utilisation de technologies de traitement éprouvées pour la décontamination des sols, plus spécifiquement le traitement des sols excavés en vue d'être valorisés.

Les principales caractéristiques du programme sont :

- aucun montant maximum de subvention;
- taux de subvention de 75% pour les terrains privés pour toute demande déposée avant le 1er janvier 2022;
- taux de subvention de 60% pour les terrains privés pour toute demande déposée à partir du 1er janvier 2022.

Dans tous les cas, le cumul du soutien financier municipal et des aides fédérales et provinciales pourra atteindre jusqu'à 100% des dépenses admissibles des projets de décontamination. Il est à noter qu'un plafond d'aide financière est imposé pour les anciens lieux d'élimination de matières résiduelles où les aides financières admissibles ne peuvent dépasser 500 000 $ par projet.

Il est a noter que dans le cadre du règlement, un terrain contaminé appartenant à la personne qui en était propriétaire ou en avait la garde lorsqu'un contaminant visé par l'article 1 du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RLRQ, chapitre Q-2, r.37) y a été émis, n'est pas admissible au programme, à moins que la contamination ne résulte de la migration d'une autre propriété.

La période pendant laquelle il sera possible de déposer une demande d'admissibilité prendra fin le 31 décembre 2023. Les travaux de réhabilitation devront être réalisés dans un délai

maximum de 60 mois à compter de leur date d'admissibilité. Un délai supplémentaire de 24 mois, avec pièces justificatives valables, pourra être accordé dans le cas d'une décontamination in situ.

L'entrée en vigueur de ce règlement sera conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) (RCG 06-019-6), faisant l'objet du dossier décisionnel 1196814005.

**JUSTIFICATION**

Le programme de réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal permettra d'agir de manière urgente sur la valorisation et l'élargissement du potentiel de développement de l'Est de Montréal. Ce programme viendra appuyer l'essor de Montréal et de l'ensemble de la région métropolitaine et en développant une vision commune pour la création d'une zone d'innovation mixte et attrayante qui permettra d'augmenter les investissements des entreprises québécoises, les investissements étrangers et les exportations, laquelle agira comme catalyseur de développement durable.
Le programme proposé s'inscrit dans le cadre du Plan d'action en développement économique du territoire « *Bâtir Montréal* », approuvé par le comité exécutif le 27 juin 2018. Plus spécifiquement, le programme proposé contribue à assurer l'arrimage et la cohérence des orientations de développement économique à celles de l'aménagement et du développement des infrastructures.

Le programme de compétence d'agglomération offrira un outil financier pour stimuler des investissements futurs sur des terrains privés aux prises avec des problèmes de contamination dépassant les seuils minimaux, qu'elle soit sévère ou structurelle. Il permettra d'offrir une aide financière à leur propriétaire afin de réaliser des projets d'investissement en réhabilitant ces terrains. Il constituera également un levier financier pour le développement économique sur le territoire de Montréal afin de favoriser notamment la consolidation de son tissu urbain.

Enfin, le programme permettra de rencontrer l'objectif visant à favoriser les investissements et la commercialisation par le rapprochement des activités de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat au sein d'un environnement attractif et de qualité tel que stipulé à l'Entente.

Cette responsabilité sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'il s'agit d'une aide à l'entreprise au sens du Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) qui, en parallèle, est modifié de façon à permettre au conseil d'agglomération d'adopter ce programme (dossier décisionnel 1196814005).

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les contributions financières du programme, incluant les contributions visées par la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal qui sont de propriété municipale ou d'un organisme municipal (dossier décisionnel 1196814004), totaliseront au maximum 60 M$ entre 2019 et 2024.
L'entente entre la Ville de Montréal et le ministre de l'Économie et de l'Innovation concernant l'octroi d'une subvention 100 M$ à la Ville de Montréal pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal couvrira la totalité du financement nécessaire.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le programme proposé répond à une des actions du Plan Montréal durable 2016-2020, soit la mise en place d'un programme de décontamination des sols.
La décontamination des terrains permet de réduire la pollution du sol et de purifier les eaux

de ruissellement en plus d'influer favorablement, dans certains cas, la réduction des problématiques reliées aux îlots de chaleurs.

Le déploiement du programme contribuera significativement à la réhabilitation des sols dans l'Est de Montréal et à l'implantation de diverses mesures visant la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas adopter le règlement aura pour effet de ne pas mettre en oeuvre le programme consistant à décontaminer des terrains dans les 2 secteurs visés situés à l'est du boulevard Pie-IX sur le territoire de l'île de Montréal.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mise en place du programme dès le mois de février 2020 et début de la réception des demandes d'admissibilité au programme.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Josée SAMSON, Service de l'environnement

Lecture :

---

| RESPONSABLE DU DOSSIER | ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-13 |
|---|---|
| Paul LEDUC<br>Commissaire - développement économique | Josée CHIASSON<br>Directrice mise en valeur des pôles économiques |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Tél :** | 514 280-0936 | **Tél :** | 514 868 7610 |
| **Télécop. :** | | **Télécop. :** | |

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Géraldine MARTIN
Directrice
**Tél :**
**Approuvé le :** 2019-11-13

**Système de gestion des décisions des instances**
**INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles**

**Dossier # : 1196814003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques |
| **Objet :** | Adopter le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal |

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

**COMMENTAIRES**

Voir pièce jointe

**FICHIERS JOINTS**

Projet Règlement Subvention_100M_FINAL_2020-01-08.doc

Annexe D-20191115_FINAL.pdf

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Julie FORTIER
Avocate

**Tél :** 514 872-6396

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-11-25

Véronique BELPAIRE
Directrice des affaires civiles et avocate en chef adjointe
**Tél :** 514 872-7017
**Division :**

**VILLE DE MONTRÉAL**
**RÈGLEMENT**
**RCG 19-XXX**

# RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS RELATIF À LA RÉHABILITATION DE TERRAINS CONTAMINÉS DANS L'EST DE MONTRÉAL

Vu les articles 4, 19 et 92 de la Loi sur les compétences municipales, (RLRQ, chapitre C-47.1);

Vu les articles 12.3, 82 et 89 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu l'entente entre la Ville de Montréal et le ministre de l'Économie et de l'Innovation concernant l'octroi d'une subvention 100 000 000 $ à la Ville de Montréal au cours de l'exercice financier 2019-2020 pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal (CE19 0501);

À l'assemblée du 2020, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

## SECTION I
DÉFINITIONS

**1.** Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« directeur » : le directeur du Service du développement économique ou son représentant autorisé;

« guide d'intervention » : le document intitulé Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains (mars 2019) publié par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

« matériaux sec » : matières qui proviennent de travaux de démolition d'immeuble, de route ou d'autre structure, notamment la pierre et toute pièce de béton, de maçonnerie ou de pavage;

« ministère » : ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

« ministre » : ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ou son représentant autorisé;

« RENA » : Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics tenu en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1);

« terrain contaminé » : une étendue de terre non submergée, formée d'un ou de plusieurs lots cadastraux appartenant au même propriétaire, contaminée au-delà des valeurs limites réglementaires ou des critères définis aux annexes 2 et 7 du Guide d'intervention et comprenant tant le sol que l'eau de surface et l'eau souterraine et les matières résiduelles qui s'y trouvent, quelles que soient la nature et l'origine de la contamination;

« travaux de chantier » : travaux visant la réhabilitation énumérés à l'article 4 de l'annexe C du présent règlement;

« valeurs limites réglementaires » : valeurs indiquées aux annexes I et II du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RLRQ, chapitre Q-2, r. 37), relativement aux contaminants qui y sont énumérés.

**SECTION II**
APPLICATION

**2.** Le présent règlement vise la mise en place d'un programme de subventions pour la réhabilitation de terrains privés dans l'Est de Montréal afin de favoriser les investissements et la commercialisation par le rapprochement des activités de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat, dans le territoire décrit à l'annexe A du présent règlement.

**3.** Sous réserve du respect des exigences prévues au présent règlement, sont des travaux admissibles au programme, les travaux décrits à l'annexe C visant la réhabilitation d'un terrain contaminé.

**4.** Le présent règlement ne s'applique pas :

1° à un terrain contaminé appartenant à une personne morale de droit public;

2° à un terrain contaminé appartenant à la personne qui en était propriétaire ou en avait la garde lorsqu'un contaminant visé par l'article 1 du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RLRQ, chapitre Q-2, r.37) y a été émis, à moins que le propriétaire démontre que celle-ci résulte d'une migration de contaminant provenant d'une autre propriété dont il n'est pas le propriétaire;

3° à un terrain contaminé qui a été vendu après le 31 décembre 2017 par une personne visée au paragraphe 2°;

4° à un terrain contaminé où se déroulaient, le ou après le 24 avril 1997, des activités d'enfouissement, d'entreposage, de collecte, de tri et de conditionnement, de transfert et de traitement, tels les aires d'accumulation de résidus miniers, les dépôts de déchets de fabriques de pâtes et papiers, les dépôts de matériaux secs, les lieux d'enfouissement et les centres de stockage ou de traitement de sols, d'eau, de déchets et de matières dangereuses;

5° à un terrain contaminé dont le propriétaire est inscrit au RENA;

6° à des travaux admissibles bénéficiant d'une autre subvention municipale.

**5.** Lorsque des travaux sont à la fois admissibles à une aide financière en vertu du Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022) et en vertu du présent règlement, la demande doit être traitée en vertu de ce dernier.

**6.** Aucune subvention n'est octroyée pour des travaux de chantier qui ont débuté avant la date à laquelle la demande de subvention est déclarée admissible en vertu de l'article 9 ou qui ont été réalisés après le délai dont dispose le requérant en vertu de l'article 10.

**SECTION III**
CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

**7.** Pour être admissibles aux subventions prévues au présent règlement, les travaux de chantier visés par la demande doivent :

1° respecter les lois et les règlements en vigueur au Québec, notamment la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, chapitre P-41.1) et la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (RLRQ, chapitre Q-2, r.35), ainsi que le Guide d'intervention;

2° prévoir l'utilisation d'un système de traçabilité approuvé par le ministre permettant de suivre tout déplacement de sols contaminés à l'extérieur du terrain d'origine;

3° lorsque possible, favoriser le traitement des sols excavés.

**SECTION IV**
DEMANDE DE SUBVENTION

**8.** Le requérant d'une subvention prévue à l'article 2 doit en faire la demande en remplissant le formulaire fourni par la Ville à cette fin et y joindre les documents suivants :

1° un document établissant qu'il est le propriétaire du terrain visé par la demande telle l'inscription au registre foncier, ou une offre d'achat signée;

2° le cas échéant, un document établissant le mandat de toute personne qui, conformément aux articles 2 et 3 de l'annexe B, agit en son nom;

3° les études de caractérisation environnementales phase I et II signées par un professionnel possédant un minimum de 5 années d'expérience dans le domaine des sols contaminés ou attestées par un expert habilité par le ministre pour les cas visés par la section IV du chapitre IV du titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) et disponibles au moment du dépôt de la demande;

4° si les travaux sont assujettis à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), la demande d'approbation d'un plan de réhabilitation ou de la déclaration de conformité disponibles au moment du dépôt de la demande;

5° les devis, le cahier des charges et les documents d'appel d'offres disponibles au moment du dépôt de la demande;

6° la grille des coûts prévus des travaux admissibles remplie et jointe à l'annexe D du présent règlement;

7° le cas échéant, les plans d'implantation ou une description détaillée de la construction qui sera érigée après la réalisation des travaux admissibles.

Le directeur peut exiger du requérant toute information complémentaire nécessaire pour permettre l'étude de la demande de subvention.

**SECTION V**
ADMISSIBILITÉ DE LA DEMANDE

**9.** Lorsque les formalités prévues à l'article 8 sont remplies et que l'étude de la demande permet d'établir que les travaux de chantier prévus et le terrain sur lequel ils seront exécutés satisfont aux exigences du présent règlement, le directeur déclare la demande de subvention admissible; dans le cas contraire, la demande est refusée.

Le directeur informe le requérant, par écrit, de l'admissibilité ou de la non-admissibilité de sa demande.

Si la demande est admissible, cet avis indique la date de l'admissibilité et le montant maximal de la subvention, estimé en fonction des articles 11 et 12 du présent règlement et des sections VII et VIII de l'annexe C.

**10.** Les travaux de réhabilitation doivent être réalisés dans un délai maximum de 60 mois à compter de la date d'admissibilité de la demande fixée en vertu de l'article 9.

Malgré le premier alinéa, dans le cas où le traitement *in situ* est utilisé lors des travaux de chantier, le directeur peut, sur demande du requérant, accorder un délai supplémentaire maximal de 24 mois pour compléter la réalisation des travaux admissibles, à condition que le délai supplémentaire soit attribuable à des éléments hors du contrôle du requérant.

Le requérant doit en faire la demande au directeur avant la fin des travaux admissibles en fournissant les informations et documents suivants :

1° un bilan de l'état du terrain et de l'avancement des travaux au moment de la demande de révision;

2° une explication écrite des éléments hors du contrôle du requérant ayant empêché l'atteinte des objectifs de traitement dans le délai prévu;

3° un plan correctif avec un échéancier pour atteindre les objectifs de traitement fixés par les autorisations ou approbations délivrées en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) ou, le cas échéant, par le Guide d'intervention;

4° les études de caractérisation complémentaires;

5° le type de technologie qui sera utilisée pour la réhabilitation;

6° les documents définissant les objectifs de traitement fixés par les autorisations ou approbations délivrées en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) ou, le cas échéant, par le Guide d'intervention.

Le directeur informe le requérant, par écrit, si sa demande de délai supplémentaire est accordée ou refusée et, le cas échéant, quel est le délai supplémentaire accordé.

**SECTION VI**
MONTANT DE LA SUBVENTION POUR LES TRAVAUX ADMISSIBLES

**11.** Le montant de la subvention qui peut être versé par terrain contaminé correspond à la somme des coûts des travaux admissibles selon les pourcentages ci-dessous:

1° 75 % du coût des travaux admissibles, selon les conditions de l'annexe C, pour toute demande conforme aux formalités de l'article 8, du présent règlement, reçue avant le 1er janvier 2022;

2° 60 % du coût des travaux admissibles, selon les conditions de l'annexe C, pour toute demande conforme aux formalités de l'article 8, du présent règlement, reçue à compter du 1er janvier 2022.

**12.** Aux fins de l'estimation du montant maximal de subvention, un montant visant à couvrir les travaux contingents de chantier pour pallier aux variations de quantités et aux imprévus en cours de chantier est additionné au montant de l'article 11 en phase d'admissibilité.

Le montant pour les travaux contingents de chantier équivaut à :

1° 20 % du montant estimé de la subvention, lorsqu'il est de 250 000 $ ou moins;

2° 15 % du montant estimé de la subvention, lorsqu'il est de plus de 250 000 $, jusqu'à 500 000 $;

3° 10 % du montant estimé de la subvention lorsqu'il est de plus de 500 000 $.

**13.** Le directeur peut, à la demande du requérant, procéder à une révision du montant maximal de la subvention estimé par le directeur en vertu de l'article 9 s'il y a une augmentation des coûts liés aux travaux admissibles découlant d'un facteur imprévisible, notamment la découverte d'une contamination fortuite ou la modification du traitement appliqué.

Le requérant doit en faire la demande avant la fin des travaux de chantier en remplissant le formulaire fourni par la Ville à cette fin et y joindre les documents suivants :

1° un avis technique préparé par un expert dans le domaine précisant les raisons de l'augmentation des coûts;

2° la grille des coûts prévus des travaux admissibles jointe a l'annexe D du présent règlement révisée en fonction de l'information indiquée dans l'avis technique mentionné au premier paragraphe.

**SECTION VII**
MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

**14.** Lorsque les travaux sont terminés dans les délais fixés à l'article 10, le requérant doit, pour que la subvention prévue au présent règlement lui soit versée, transmettre au directeur :

1° tous les documents d'appel d'offres, incluant les plans et devis, addendas, et soumissions reçus suite à l'appel d'offres, incluant les montants détaillés soumis, selon les exigences de l'article 5 de l'annexe B;

2° le cas échéant, le curriculum vitae du mandataire démontrant qu'il possède les 5 années d'expérience requises en vertu de l'article 2 de l'annexe B;

3° le cas échéant, une déclaration assermentée signée par le mandataire et le propriétaire stipulant qu'ils n'ont pas de liens entre eux et qu'ils n'ont pas d'intérêt en commun;

4° le cas échéant, les plans de réhabilitation acceptés par le ministre, l'autorisation du ministre en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) ou la déclaration de conformité transmise en vertu de cette loi;

5° les rapports de caractérisation et de réalisation des travaux de réhabilitation signés par un professionnel possédant un minimum de 5 années d'expérience dans le domaine des sols contaminés ou attestés par un expert habilité par le ministère pour les cas visés par la section IV du chapitre IV du titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), incluant notamment les bordereaux des matières gérées hors site et les rapports du système de traçabilité des sols contaminés;

6° les factures, reçus et autres pièces justificatives démontrant le coût réel des travaux admissibles ainsi que la preuve de leur acquittement;

7° le curriculum vitae du chargé de projet de la firme de consultants spécialisés démontrant qu'il possède les 5 années d'expérience requises en vertu de l'article 9 de l'annexe B;

8° des photographies du panneau de chantier installé sur le terrain visé, requis en vertu de l'article 11 de l'annexe B ;

9° le cas échéant, les plans et profils de construction de tout bâtiment et de tout aménagement du terrain suivant les travaux;

10° une photocopie du RENA démontrant qu'aucun contractant ou sous-contractant exécutant des travaux de chantier n'y est pas listé au jour de la signature du contrat ou du sous-contrat, le tout conformément aux exigences du paragraphe 9° de l'article 5 de l'annexe B.

**15.** Si le requérant ne soumet pas les documents requis en vertu de l'article 14 au plus tard 66 mois après la date de l'avis transmis en vertu de l'article 9, il est déchu de son droit d'obtenir toute subvention demandée en vertu du présent règlement, à moins qu'une prolongation de délai ait été accordée par le directeur en vertu de l'article 10, auquel cas ce délai supplémentaire s'ajoute au délai de 66 mois prévu au présent article.

**16.** Le montant de la subvention qui peut être versé est déterminé sur la base des factures, reçus et autres pièces justificatives reçus en vertu de l'article 14, conformément aux conditions prévues aux articles 11 à 13 et aux sections VII et VIII de l'annexe C.

Lorsqu'un propriétaire s'est conformé à l'article 14, le directeur, après avoir constaté que les travaux ont été exécutés conformément aux exigences du présent règlement, approuve le versement de la subvention et informe le requérant du montant de la subvention au moyen d'un avis écrit.

Dans le cas contraire, la subvention n'est pas versée et le directeur en informe également le requérant au moyen d'un avis écrit précisant les non-conformités.

**17.** À la suite de l'avis prévu au deuxième alinéa de l'article 16, la subvention est versée.

**SECTION VIII**
ANNULATION DE LA SUBVENTION ET REMBOURSEMENT

**18.** Le changement de destination ou d'affectation du terrain entre le moment de la demande de subvention et jusqu'à 5 ans suivant l'octroi de la subvention entraîne l'annulation de toute subvention prévue au présent règlement.

Le cas échéant, toute subvention déjà versée doit être remboursée au comptant à la Ville dans les 60 jours suivant l'avis écrit transmis par le directeur à cet effet.

**19.** Toute fausse représentation, tentative de fraude ou fraude ou refus de fournir de l'information complémentaire aux fins de l'application du présent règlement entraîne l'annulation de toute subvention prévue à celui-ci. Dans un tel cas, un propriétaire ne peut présenter aucune autre demande de subvention en vertu du présent règlement.

Le cas échéant, toute subvention versée en application du présent règlement doit être remboursée au comptant à la Ville dans les 60 jours suivant l'avis écrit transmis par le directeur à cet effet.

**SECTION IX**
DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

**20.** Sur présentation d'une pièce d'identité, le directeur ou son représentant autorisé peut, aux fins de l'application du présent règlement, visiter, examiner et prendre en photos toute propriété immobilière et mobilière.

Toute personne doit permettre au directeur ou son représentant autorisé de pénétrer sur une propriété immobilière sans nuire à l'exécution de ses fonctions.

Le défaut de respecter le présent article entraîne la perte du droit à la subvention prévue au présent règlement. Si la subvention est déjà versée, l'entreprise doit la rembourser dans les 60 jours suivant l'avis écrit transmis par le directeur à cet effet.

**21.** Lorsqu'un terrain pour lequel une demande de subvention a été déclarée admissible en vertu de l'article 9 change de propriétaire avant que les travaux de réhabilitation soient

débutés, le nouveau propriétaire peut bénéficier des mêmes droits que le propriétaire précédent, s'il exécute les travaux conformément au règlement.

**SECTION X**
ORDONNANCES

**22.** Le comité exécutif de la Ville peut, par ordonnance :

1° modifier ou supprimer la définition de l'expression « Guide d'intervention » prévue à l'article 1;

2° modifier la liste des documents qui doivent être joints à la demande de subvention prévue à l'article 8;

3° établir ou modifier tout coût minimal de réalisation requis pour les travaux admissibles;

4° établir un montant de subvention maximal;

5° modifier les pourcentages prévus aux articles 11 et 12;

6° déterminer la date de fin du programme de subvention prévu au présent règlement;

7° modifier les taux unitaires maximums prévus à l'annexe C du présent règlement;

8° modifier la grille jointe en annexe D au présent règlement;

9° modifier les conditions relatives aux conditions d'appel d'offres prévues à l'article 5 de l'annexe B du présent règlement;

10° modifier les exigences relatives aux études et aux rapports de caractérisation et de réhabilitation à fournir en vertu des articles 8 et 14 du présent règlement;

11° ajouter, retirer ou modifier des territoires à l'annexe A du présent règlement.

**SECTION XI**
DURÉE DU PROGRAMME

**23.** Aucune demande de subvention en vertu du présent règlement n'est admissible à compter de la première des dates suivantes :

1° la date à laquelle, selon un avis du trésorier de la Ville, les fonds affectés au programme sont épuisés;

2° la date déterminée par ordonnance du comité exécutif selon le paragraphe 6° de l'article 22 du présent règlement;

3° le 1er janvier 2024.

**SECTION XII**
ENTRÉE EN VIGUEUR

**24.** L'entrée en vigueur de ce règlement est conditionnelle à l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) (RCG 06-019-6).

---

**ANNEXE A**
SECTEURS DÉSIGNÉS AUX FINS DU RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS RELATIF À LA RÉHABILITATION DE TERRAINS CONTAMINÉS DANS L'EST DE MONTRÉAL

**ANNEXE B**
CONDITIONS DE RÉALISATION DES TRAVAUX ADMISSIBLES AUX FINS DU RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS RELATIF À LA RÉHABILITATION DE TERRAINS CONTAMINÉS DANS L'EST DE MONTRÉAL

**ANNEXE C**
CADRE NORMATIF DÉFINISSANT LES TRAVAUX ADMISSIBLES AUX FINS DU RÈGLEMENT

**ANNEXE D**
DOCUMENT ÉTABLISSANT LE COÛT PRÉVU DES TRAVAUX ADMISSIBLES

---

GDD : 1196814003

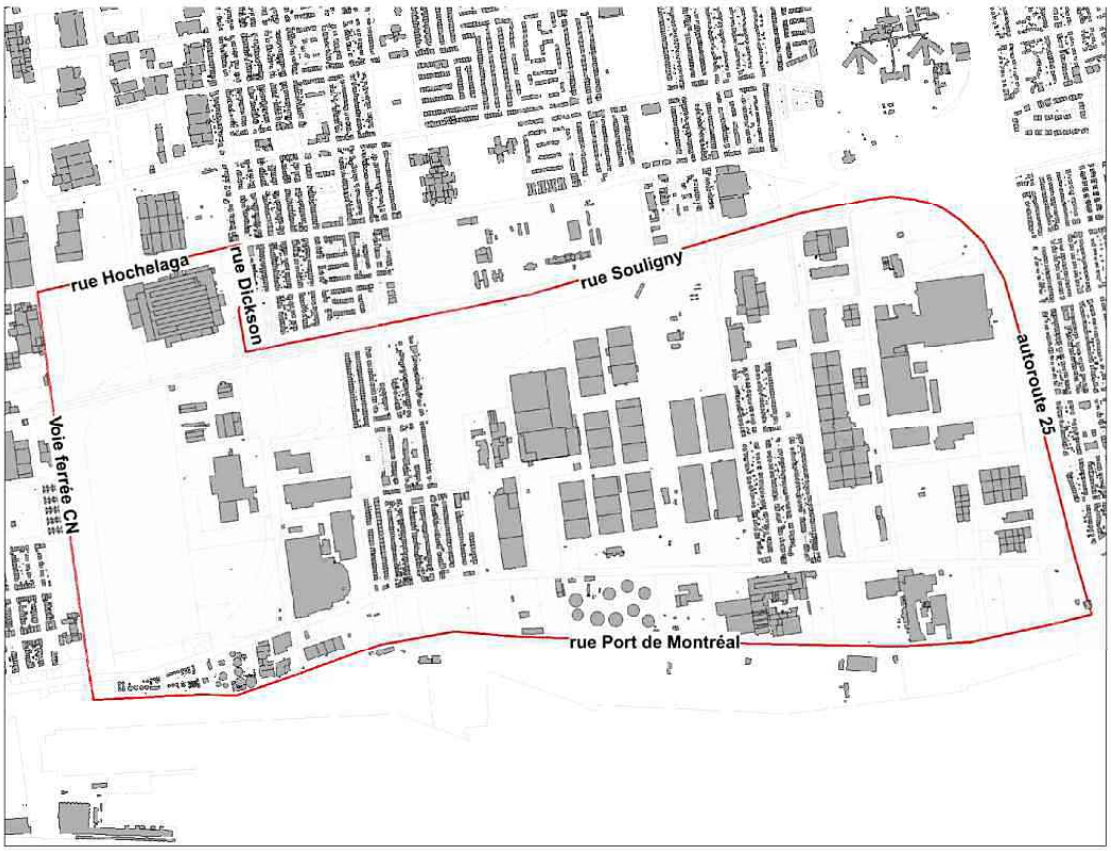
**ANNEXE A**
SECTEURS DÉSIGNÉS AUX FINS DU RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS RELATIF À LA RÉHABILITATION DE TERRAINS CONTAMINÉS DANS L'EST DE MONTRÉAL

**1. Secteur industriel de la Pointe-de-l'île (SIPI)**

Tout terrain situé à l'est de l'autoroute 25, identifié en grande affectation « Industrie » à la carte 20 intitulée « Grandes affectations du territoire » au chapitre 3.1 du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal adopté en vertu du Règlement modifiant le règlement concernant le Schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié) (RCG 14-029).

**2. Secteur Assomption Sud–Longue-Pointe (ASLP)**

Tout terrain situé à l'intérieur des limites du plan ci-dessous et identifié en grande affectation « Industrie » à la carte 20 intitulée « Grandes affectations du territoire » au chapitre 3.1 du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal adopté en vertu du Règlement modifiant le règlement concernant le Schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié) (RCG 14-029).



**ANNEXE B**

**CONDITIONS DE RÉALISATION DES TRAVAUX ADMISSIBLES AUX FINS DU RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS RELATIF À LA RÉHABILITATION DE TERRAINS CONTAMINÉS DANS L'EST DE MONTRÉAL**

**1.** Aux fins de la présente annexe, le propriétaire du terrain ou son mandataire dûment autorisé est considéré comme le responsable de toutes les étapes du projet.

**2.** Le cas échéant, le mandataire doit posséder au moins cinq ans d'expérience dans la gestion de projet en lien avec la réhabilitation de terrains.

**3.** Le cas échéant, le mandataire et le propriétaire doivent signer une déclaration assermentée stipulant qu'ils n'ont pas de liens entre eux et qu'ils n'ont pas d'intérêt en commun.

**4.** Le responsable doit gérer les travaux admissibles. Il supervise notamment les plans et les devis, lance les appels d'offres, accorde les contrats, assure le montage financier et vérifie la conformité des travaux.

**5.** Le responsable doit accorder tous les contrats relatifs aux travaux de chantier selon les modalités suivantes :

1° procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour les travaux de chantier totalisant moins de 500 000 $ auprès d'au moins trois fournisseurs compétents et solvables;

2° procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour les travaux de chantier totalisant 500 000 $ et plus auprès d'au moins cinq fournisseurs compétents et solvables;

3° tout appel d'offres doit permettre à tout contractant d'obtenir les informations suivantes :

a) une description complète de l'objet du contrat;

b) la nature et le montant des garanties de soumission et d'exécution exigées, le cas échéant;

c) l'ensemble des conditions auxquelles le contractant doit se conformer;

d) une grille établissant le coût des travaux conforme à celle jointe en annexe D au présent règlement et indiquant la description des tâches à exécuter, les quantités estimées des sols selon leur niveau de contamination, de matières

résiduelles et des eaux à gérer ainsi que les prix unitaires qui doivent être complétés par les fournisseurs;

e) l'endroit prévu ainsi que la date et l'heure limite fixées pour la réception de sa soumission;

f) la date, l'heure et le lieu de l'ouverture des soumissions;

g) les règles qui seront suivies dans l'analyse des offres, notamment les exigences et critères qui seront utilisés pour évaluer les offres;

h) la période de validité des offres;

i) la mention qu'il se peut qu'aucune offre reçue ne soit retenue;

4° le responsable doit exiger que le contractant ou sous-traitant ayant un établissement au Québec transmette avec sa soumission une attestation délivrée par l'Agence du revenu du Québec, nommée « Attestation de Revenu Québec », et ce, comme prévu dans la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1). Cette attestation ne doit pas avoir été délivrée plus de 90 jours avant la date fixée pour la présentation des offres ni après cette date. Par conséquent, une attestation délivrée postérieurement à cette date et à l'heure limite ne doit pas être acceptée;

5° le délai de réception des offres ne doit pas être inférieur à 15 jours ouvrables et la période d'appel d'offres doit être identique pour tous les soumissionnaires;

6° dans le cas des appels d'offres conjoints, par exemple lors de travaux de réhabilitation et de construction, les appels d'offres doivent être munis d'un bordereau distinct pour les travaux de réhabilitation;

7° un contractant ou sous-traitant retenu par le responsable pour exécuter des travaux de chantier ne doit pas être inscrit au RENA pour une infraction prévue à l'annexe 1 de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1) au moment de la signature du contrat ou sous-contrat;

8° si un contractant ou sous-contractant retenu pour exécuter des travaux admissibles est inscrit au RENA après la signature du contrat le liant au responsable, celui-ci doit en aviser immédiatement le ministre et le directeur;

9° les entreprises liées ou affiliées au propriétaire ne peuvent être retenues ou sollicitées directement pour l'exécution des travaux de chantier, ni les entreprises liées ou affiliées à la firme rendant les services professionnels pour préparer et surveiller les travaux de chantier.

**6.** Les coûts des travaux de chantier, y compris ceux réalisés dans le cadre d'un contrat forfaitaire, doivent être détaillés en fonction des catégories indiquées à l'annexe D du présent règlement. Pour chacun des coûts admissibles, des soumissions et des factures détaillées et justifiées, élément par élément, doivent être déposées.

**7.** Le responsable doit obtenir les autorisations exigées par les lois et les règlements en vigueur.

**8.** Le responsable doit s'assurer de la qualité des services professionnels, des travaux de chantier et des travaux de suivi après réhabilitation.

**9.** Le responsable doit engager une firme de consultants spécialisés dont le chargé de projet possède un minimum de 5 années d'expérience dans le domaine des sols contaminés en ce qui concerne les activités de surveillance environnementale des travaux de chantier.

**10.** Un surveillant de chantier engagé par le propriétaire doit être présent en tout temps lors des travaux de chantier.

**11.** Un panneau de chantier utilisant le gabarit fourni par la Ville doit être installé et maintenu sur le terrain visé à un endroit visible de la voie publique.

**ANNEXE C**

**CADRE NORMATIF DÉFINISSANT LES TRAVAUX ADMISSIBLES**

**SECTION I**
TRAVAUX ADMISSIBLES

**1.** Les travaux mentionnés aux articles 2 à 8 de la présente annexe sont considérés comme des travaux admissibles au sens du présent règlement.

Aux fins du présent règlement, les coûts qui y sont prévus doivent être calculés avant les taxes.

**SECTION II**
SERVICES PROFESSIONNELS

**2.** Sont admissibles les services professionnels nécessaires pour préparer et surveiller les travaux de chantier, notamment :

1° l'évaluation du potentiel archéologique et la réalisation des inventaires et des fouilles archéologiques;

2° l'arpentage, les relevés, la préparation des plans et des devis, des cahiers des charges ainsi que des documents d'appels d'offres;

3° la surveillance environnementale des travaux de chantier et la préparation des rapports de réhabilitation ;

4° la préparation de rapports de nature environnementale tels que les modélisations hydrogéologiques, les essais de traitabilité, les essais pilotes de traitement *in situ*, les études d'évaluation des risques toxicologiques et écotoxicologiques;

5° la caractérisation des sols, des matières enfouies et des eaux avant les travaux de chantier.

**3.** L'évaluation du potentiel archéologique et la réalisation des inventaires et des fouilles archéologiques mentionnées au paragraphe 1° de l'article 2 doivent être expressément nécessaires et recommandées par le ministre en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications afin que les travaux de chantier soient exécutés.

**SECTION III**
TRAVAUX DE CHANTIER

**4.** Sont admissibles et sont considérés comme des travaux de chantier au sens du présent règlement les travaux énumérés ci-après :

1° le traitement *in situ* des sols et de l'eau souterraine;

2° le traitement sur le site ou dans un autre lieu autorisé des sols excavés et des eaux récupérées;

3° le recours à un système de traçabilité des mouvements de sols contaminés;

4° l'excavation de sols contaminés et des matières résiduelles qui ont dû être excavés uniquement pour la réhabilitation en vertu du Guide d'intervention ou de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), leur transport vers des sites autorisés de traitement ou d'enfouissement, vers les sites de réemploi, de recyclage ou de valorisation, leur traitement ou leur enfouissement dans ces lieux, leur réemploi, leur recyclage ou leur valorisation;

5° la mise en pile, le tamisage et la ségrégation des sols et des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés;

6° le remplacement par des matériaux conformes aux exigences du ministère et la mise en place de tels matériaux conformes pour la réhabilitation;

7° lorsqu'ils sont excavés pour la réalisation d'une construction, le transport et la gestion des sols contaminés dans un lieu autorisé pour leur traitement, leur élimination, leur réemploi, leur recyclage ou leur valorisation;

8° les mesures consistant à confiner la contamination et à limiter l'exposition aux contaminants ainsi que les mesures de contrôle et de suivi environnemental qui en découlent pour la durée des travaux de réhabilitation;

9° les mesures de mitigation des biogaz;

10° l'installation de puits d'observation de l'eau souterraine;

11° le transport hors site de l'eau contaminée ne respectant pas les critères du ministère prévus au Guide d'intervention et les normes prévues au Règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux usées;

12° le pompage et le traitement de l'eau (surface, ruissellement, souterraine) se trouvant en fond d'excavation pour la durée du projet de réhabilitation;

13° l'enlèvement de l'équipement souterrain d'entreposage et le transport de produits pétroliers ou d'autres matières dangereuses sauf s'ils font l'objet d'une obligation d'enlèvement en vertu du Code de sécurité (RLRQ, chapitre B-1.1, r.3) ou, pour la période ne faisant pas l'objet d'une obligation en vertu du Règlement sur les matières dangereuses (RLRQ, chapitre Q-2, r. 32), d'une ordonnance du ministre ou d'un tribunal;

14° le démantèlement de toute construction se trouvant au niveau du sol ou enfouie dans le sol et devant être enlevée pour atteindre les sols contaminés aux fins de la réhabilitation et, le cas échéant, leur remise en place;

15° les mesures de soutènement nécessaires à l'atteinte des sols contaminés aux fins de la réhabilitation;

16° les analyses chimiques réalisées en laboratoire pour la surveillance et le contrôle des travaux ainsi que le prélèvement des échantillons nécessaires.

**5.** Lorsque des travaux admissibles sont réalisés par une compagnie d'utilité publique mais payés par le requérant, ce dernier peut être remboursé s'il démontre avoir acquitté le coût de ces travaux.

**6.** Les travaux de chantier doivent être réalisés conformément :

1° aux plans et devis prévus aux documents d'appel d'offres;

2° au Guide de caractérisation des terrains (2003) du ministère.

**SECTION IV**
TRAVAUX DE SUIVI APRÈS RÉHABILITATION

**7.** Pour une durée d'un an après la date de fin des travaux de réhabilitation, sont admissibles les travaux et les services professionnels affectés à des travaux de suivi après réhabilitation acceptés par le ministre.

**SECTION V**
FRAIS AFFÉRENTS

**8.** Sont admissibles les travaux relatifs aux panneaux de chantier exigés en vertu du présent règlement et installés sur les lieux des travaux.

**SECTION VI**
TRAVAUX ET COÛTS NON ADMISSIBLES

**9.** Ne sont pas admissibles les travaux énumérés ci-après :

1° les travaux liés à la démolition d'une construction hors sol, en tout ou en partie, érigée sur un terrain contaminé;

2° les travaux liés à la manipulation et à la gestion de déchets, de résidus miniers, de matières résiduelles et de matières dangereuses trouvés en surface;

3° les travaux, à l'extérieur du Québec, liés au transport, au traitement, à l'élimination, au recyclage et à la réutilisation des sols, des déchets et des eaux contaminés, des résidus miniers et des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés;

4° la mobilisation ou la démobilisation de l'équipement;

5° l'acquisition de terrains et autres intérêts connexes tels que servitudes, droits de passage et autres;

6° les honoraires des conseillers juridiques;

7° les honoraires du mandataire et tout autre service professionnel sauf ceux définis à l'article 2 de la présente annexe.

8° les travaux liés à l'élimination de matières résiduelles hors sol;

9° les travaux liés à l'excavation des sols et des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés en raison d'une construction;

10° les travaux liés au transport des sols propres en raison d'une construction;

11° les travaux requis pour se conformer à une ordonnance du ministre ou d'un tribunal;

12° les frais de financement permanent et temporaire;

13° la mise en place de végétation;

14° les frais exigés pour les demandes d'autorisation, notamment les autorisations du ministre, les demandes de permis de la Ville ou les frais exigés par une loi, un règlement ou une ordonnance.

**SECTION VII**
MONTANT MAXIMAL DE SUBVENTION

**10.** Les travaux admissibles sont remboursés sur la base de leur coût réel, sous réserve des articles 11 à 15 de la présente annexe.

**11.** Lorsque les travaux admissibles sont liés à un projet visé par le paragraphe 9° de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, Q-2), le montant de la subvention versée pour les travaux d'excavation, de transport et d'élimination des matières résiduelles, des sols et autres matériaux les recouvrant ainsi que l'acquisition des matériaux de remblayage et leur mise en place ne peut excéder 500 000 $ par projet.

**12.** Pour les travaux admissibles de 30 000 $ et moins, le montant maximal admissible pour les services professionnels est d'un montant équivalant à 70 % du coût des travaux de chantier admissibles.

**13.** Pour les travaux admissibles supérieurs à 30 000 $, le montant maximal admissible pour les services professionnels est d'un montant équivalant à la somme de chacune des tranches suivantes :

1° 50 % du coût des travaux de chantier admissibles jusqu'à 30 000 $;

2° 30 % du coût des travaux de chantier admissibles entre 30 000 $ et 100 000 $;

3° 15 % du coût des travaux de chantier admissibles au-dessus de 100 000 $.

**14.** Dans le cas où le plus bas soumissionnaire conforme aux exigences de l'appel d'offres visant les travaux de chantier n'est pas retenu par le responsable, le coût maximal admissible pour ces travaux est limité à celui établi dans la soumission de ce plus bas soumissionnaire.

**SECTION VIII**
TAUX UNITAIRES MAXIMAUX ADMISSIBLES

**15.** Sous réserve de l'article 14, le coût des travaux de chantier ci-dessous est établi sur la base des quantités et des taux unitaires, jusqu'à concurrence des taux maximaux établis dans la grille suivante, avant les taxes applicables (TPS et TVQ) :

| **Travaux*** | **Coûts unitaires maximum admissible** |
|---|---|
| Excavation des sols contaminés, des matières résiduelles ou des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés, et chargement | 14,00 $/m³ |
| Mise en piles temporaire pour caractérisation | 9,00 $/ tonne |
| Transport et élimination ou valorisation des sols AB | 30,00 $/ tonne |
| Transport et élimination, traitement ou valorisation des sols BC | |
| Sans COV | 38,00 $/ tonne |
| Avec COV | 45,00 $/ tonne |
| | |
| Transport et élimination ou traitement des sols > C | |
| Organique (COV, HP C10-C50, HAP de type pétrogénique**) | 80,00 $/ tonne |
| Métaux, HAP de type pyrogénique ou contamination mixte | 80,00 $/ tonne |

| | |
|---|---|
| Transport et traitement des sols >RESC Organique (COV, HP C10-C50, HAP d'origine de type pétrogénique **) | 90,00 $/ tonne |
| Transport et élimination ou traitement des sols > RESC Métaux, HAP d'origine de type pyrogénique ou contamination mixte | 100,00 $/ tonne |
| | |
| Transport et élimination ou valorisation des matériaux secs excavés du terrain | 32,00 $/tonne |
| Transport et élimination ou valorisation des matières résiduelles ou des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés, sans la redevance prévue au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles | 90,00 $/tonne |
| | |
| Transport et traitement hors site de l'eau souterraine contaminée | 0,50 $/litre |
| | |
| Remblayage avec des matériaux réutilisables | 11,00 $/tonne |
| Remblayage avec des matériaux d'emprunt | 20,00 $/tonne |
| | |
| Frais exigés par le système de traçabilité pour suivre le déplacement des sols contaminés | 1,00 $/tonne |
| | |

*L'indication de sols AB, BC ou >C fait référence aux niveaux de contamination définis au Guide d'intervention. L'indication > RESC désigne tout sols correspondant aux définitions données à l'article 4 du Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés.

** acénaphtène, acénaphtylène, anthracène, diméthylnaphtalène, méthylnaphtalène, naphtalène, phénanthène, triméthylnaphtalène.

**ANNEXE D**

**DOCUMENT ÉTABLISSANT LE COÛT PRÉVU DES TRAVAUX ADMISSIBLES**

| A | TRAVAUX DE CHANTIER | Quantités | Unités | Prix unitaire | Sous-total |
|---|---|---|---|---|---|
| **1.** | **EXCAVATION ET REMBLAYAGE** | | | | |
| 1.2 | Excavation de sols contaminés et des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés et leur chargement | | m³ | | |
| 1.3 | Mise en pile, tamisage et ségrégation des sols et autres matières contaminées | | t | | |
| 1.4 | Remblayage avec des matériaux réutilisables | | m³ | | |
| 1.5 | Remblayage avec des matériaux d'emprunt | | t | | |
| | **Coûts reliés aux travaux de chantier pour l'excavation et le remblayage** | | | | |
| **2.** | **TRANSPORT ET GESTION[1] DES SOLS CONTAMINÉS** | | | | |
| 2.1 | Traitement *in situ* des sols et des matériaux mélangés aux sols contaminés | | m³ | | |
| 2.2 | Transport et gestion des sols A-B | | t | | |
| 2.3 | Transport et gestion des sols B-C | | t | | |
| 2.4 | Transport et gestion des sols >C et <RESC | | t | | |
| 2.5 | Transport et gestion des sols > RESC | | t | | |
| | **Coûts reliés au transport et à la gestion des sols contaminés** | | | | |
| **3.** | **TRANSPORT ET GESTION[1] DES MATIÈRES RÉSIDUELLES** | | | | |
| 3.1 | Transport et gestion des matières résiduelles non dangereuses | | t | | |
| 3.2 | Transport et gestion des matières résiduelles dangereuses | | t | | |
| 3.3 | Transport et gestion des matériaux secs et leur transport | | t | | |
| | **Coûts reliés au transport et à la gestion des matières résiduelles** | | | | |
| **4.** | **GESTION DE L'EAU** | | | | |
| 4.1 | Traitement *in situ* de l'eau souterraine contaminée | | | | |
| 4.2 | Traitement sur place ou hors site de l'eau contaminée | | | | |
| 4.3 | Pompage de l'eau contaminée sur le site | | | | |
| 4.4 | Gestion de l'eau respectant les critères d'usage (pompage) | | | | |
| | **Coûts reliés aux travaux de chantier pour la gestion de l'eau contaminée** | | | | |
| **5.** | **AUTRES COÛTS DE CHANTIER** | | | | |
| | Frais exigés par le système de traçabilité | | | | |
| 5.1 | Sols A-B | | t | | |
| 5.2 | Sols B-C | | t | | |
| 5.3 | Sols >C et <RESC* | | t | | |
| 5.4 | Sols > RESC* | | t | | |
| 5.5 | Matières résiduelles | | t | | |
| 5.6 | Installation de puits d'observation de l'eau souterraine | | | | |
| 5.7 | Enlèvement d'équipements souterrains et transport de produits pétroliers ou autres matières dangereuses | | | | |

**ANNEXE D**

**DOCUMENT ÉTABLISSANT LE COÛT PRÉVU**
**DES TRAVAUX ADMISSIBLES**

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 5.8 | Mesures d'atténuation et de confinement de la contamination. Spécifiez : | | | | |
| 5.9 | Mesures de contrôle et de suivi environnemental pour la durée des travaux de réhabilitation. Spécifiez: | | | | |
| 5.10 | Démantèlement de constructions se trouvant au niveau du sol ou enfouies et devant être enlevées pour atteindre les sols contaminés. | | | | |
| 5.11 | Remise en place des constructions ayant dû être démantelées pour atteindre la contamination | | | | |
| 5.12 | Mesures de soutènement aux fins de réhabilitation | | | | |
| 5.13 | Réalisation de différentes phases des travaux admissibles par des organismes d'utilité publique. Spécifiez: | | | | |
| 5.14 | Prélèvement et analyses chimiques d'échantillons réalisées pour la surveillance et le contrôle des travaux de chantier | | | | |
| | **Autres coûts reliés aux travaux de chantier** | | | | |
| | **Total des travaux de chantier** | | | | |

(1) La gestion des sols et des matières résiduelles comprend leur traitement ou leur enfouissement, leur réemploi, leur recyclage ou leur valorisation. * : RESC désigne tout sols correspondant aux définitions données à l'article 4 du Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés

| **B** | **SERVICES PROFESSIONNELS** | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1. | Évaluation du potentiel archéologique (inventaires et fouilles) | | | | |
| 2. | Caractérisation des sols, des matières enfouies et des eaux souterraines avant les travaux de réhabilitation | | | | |
| 3. | Arpentage, relevés, préparation des plans, des devis et des cahiers des charges, des documents d'appels d'offres | | | | |
| 4. | Coordination et surveillance des projets, rédaction de rapports et autres activités analogues | | | | |
| 5. | Autres honoraires professionnels et dépenses, spécifiez : | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | **Total des services professionnels** | | | | |

| **C** | **TRAVAUX DE SUIVI APRÈS RÉHABILITATION (1 an suivant la fin des travaux de réhabilitation)** | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1. | Suivi de la qualité de l'eau souterraine | | | | |
| 2. | Suivi des biogaz | | | | |
| 3. | Autres honoraires professionnels et dépenses, spécifiez : | | | | |
| | **Total des travaux de suivi après réhabilitation** | | | | |

| **D** | **FRAIS AFFÉRENTS** | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1. | Panneau de chantier | | | | |
| | **Total des frais afférents** | | | | |

| | |
|---|---|
| | **TOTAL DES TRAVAUX** |

**Système de gestion des décisions des instances**
**RECOMMANDATION**

CG : 51.01

2020/01/30
17:00

(2)

**Dossier # : 1198021003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la culture , Direction , - |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles |
| **Compétence d'agglomération :** | Conseil des Arts |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Approuver la nomination de monsieur Andrew Tay en remplacement de madame Karla Étienne, de madame Ravy Por en remplacement de monsieur Ben Marc Diendéré, de monsieur Yves-Alexandre Comeau et de madame Alienor Armand Linot pour combler deux postes vacants, et le renouvellement du mandat de madame Agathe Alie, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal. |

Il est recommandé:
- d'approuver la nomination de monsieur Andrew Tay en remplacement de madame Karla Étienne, de madame Ravy Por en remplacement de monsieur Ben Marc Diendéré, de monsieur Yves-Alexandre Comeau et de madame Alienor Armand Linot pour combler deux postes vacants, et le renouvellement du mandat de madame Agathe Alie, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2020-01-07 09:36

**Signataire :** Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**Système de gestion des décisions des instances**
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1198021003**

| | |
|---|---|
| **Unité administrative responsable :** | Service de la culture , Direction , - |
| **Niveau décisionnel proposé :** | Conseil d'agglomération |
| **Charte montréalaise des droits et responsabilités :** | Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles |
| **Compétence d'agglomération :** | Conseil des Arts |
| **Projet :** | - |
| **Objet :** | Approuver la nomination de monsieur Andrew Tay en remplacement de madame Karla Étienne, de madame Ravy Por en remplacement de monsieur Ben Marc Diendéré, de monsieur Yves-Alexandre Comeau et de madame Alienor Armand Linot pour combler deux postes vacants, et le renouvellement du mandat de madame Agathe Alie, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Conseil des arts de Montréal (CAM) est au service du milieu artistique de la métropole depuis 1956. Son rôle métropolitain est reconnu par sa compétence de niveau agglomération par la Charte de la Ville de Montréal. Ses membres sont déterminés à l'interne et par consultation avec le milieu culturel tel que l'extrait suivant de la Charte le démontre par les trois articles suivants :
« 231.4 : Le Conseil des arts détermine, par un règlement soumis à l'approbation du conseil d'agglomération, le nombre de ses membres, les qualifications qu'ils doivent posséder, la durée de leur mandat, ainsi que l'époque et le mode de leur nomination et de leur remplacement. Il détermine également, de la même façon, ses règles de régie interne et de fonctionnement et la procédure à suivre lors de ses assemblées.

231.5. Les membres du Conseil des arts doivent être des citoyens canadiens domiciliés dans l'agglomération de Montréal.

231.6. Après consultation d'organismes qu'il considère représentatifs du milieu des arts, le conseil d'agglomération nomme, par une décision prise aux 2/3 des voix exprimées, les membres du Conseil des arts et parmi eux, un président et deux vice-présidents. »

En vertu du règlement intérieur du CAM en pièce jointe de ce sommaire décisionnel, voici une précision quant à la durée du mandat et des possibilités de renouvellement:

« 6.5 Durée du mandat et renouvellement
6.5.1 Le mandat d'un administrateur est de trois ans à compter de la date de sa nomination par le Conseil d'agglomération. Ce mandat est renouvelable une seule fois pour trois ans par une décision du Conseil d'agglomération prise aux 2/3 des voix exprimées.
6.5.2 Sous réserve des dispositions du présent règlement, un administrateur demeure cependant en fonction jusqu'à la nomination de son successeur.
6.5.3 Nonobstant ce qui précède, le Conseil d'agglomération doit, sur demande du conseil d'administration et dans l'intérêt supérieur du Conseil, prolonger à son terme le mandat de tout administrateur pour une période que le conseil d'administration détermine compte tenu de ses besoins. »

Les actions du CAM s'inscrivent dans le cadre de la Charte de Montréal, la Politique de développement culturel de Montréal et le Plan d'action 2007-2017 Montréal métropole culturelle.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG19 0042 du 31 janvier 2019 - Approuver la nomination de monsieur Philippe Lambert, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Marie-Christine Lê-Huu
CG18 0474 du 23 août 2018 - Approuver les nominations de Madame Nadia Drouin, en remplacement de monsieur Nassib El Husseini, madame Nadine Gomez en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq, de madame Katia Grubisic en remplacement de madame Hélène Messier et de monsieur Charles Milliard en remplacement de madame Liza Frulla à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, le renouvellement de mandat, pour trois (3) ans, de monsieur Francis Guimond, et la nomination de monsieur Hugues Sweeney à titre de deuxième vice-président en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq.

CG17 0404 du 28 août 2017 - Approuver la nomination de madame Hannah Claus à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG17 0216 du 18 mai 2017 - Approuver la nomination de monsieur Gideon Arthurs, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal en remplacement de madame Annabel Soutar, et le renouvellement, pour un mandat de trois ans, des nominations de madame Madeleine Féquière, à titre de première vice-présidente, de monsieur Jean-Fryderyk Pleszczynski, à titre de président, de monsieur Hugues Sweeney, à titre de président du comité arts numériques, et de madame Johanne Turbide, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG16 0759 du 22 décembre 2016 - Approuver la nomination de madame Agathe Alie à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Madeleine Careau.

CG16 0098 du 28 janvier 2016 - Rendre officielle les nominations de madame Madeleine Féquière , à titre de première vice-présidente et Philippe Baylaucq, à titre de deuxième vice-président du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

CG15 0724 du 11 novembre 2015 - Approuver les nominations de messieurs Harold Faustin et Philippe Lambert, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

CG15 0329 du 30 avril 2015 - Approuver les nominations de madame Hélène Messier et messieurs Eric Fournier et Francis Guimond, à titre de membres du conseil d'administration

du Conseil des arts de Montréal.

CG15 0061 du 29 janvier 2015 - Approuver les nominations de mesdames Pascale Labrie et Marie-Christine Dufour, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal; reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, madame Karla Etienne et monsieur Jean-Pierre Desrosiers, à titre de membres; reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, M. Philippe Baylaucq à titre de vice-président.

CG14 0176 du 27 mars 2014 - Approuver les nominations au conseil d'administration à titre de président, M. Jan-Fryderyk Pleszczynski, vice-présidente, Mme Madeleine Féquière, vice-président, M. Philippe Baylaucq et de membres Mme Johanne Turbide et M. Hughes Sweeney au Conseil des arts de Montréal.

**DESCRIPTION**

Il est proposé de nommer à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, Andrew Tay, madame Ravy Por, monsieur Yves-Alexandre Comeau et madame Alienor Armand Linot.
Il est proposé d'approuver le renouvellement de mandat de madame Agathe Alie.

Les notes biographiques des membres proposés se trouvent en pièces jointes.

**JUSTIFICATION**

Le conseil d'administration (CA) du CAM est composé de membres bénévoles, majoritairement issus du milieu culturel mais aussi du monde de l'éducation et des affaires. Depuis 2016, un représentant de la Ville est un membre observateur et non plus administrateur du CA.
Par le passé, le choix des nouveaux membres se faisait en fonction des besoins par discipline à combler au sein du CA car les membres de ce dernier étaient eux-mêmes appelés à analyser les demandes de subvention provenant des différents secteurs artistiques. Depuis septembre 2009, le fonctionnement du CA a été modifié avec la mise en place de comités de pairs, issus du milieu artistique, qui sont désormais responsables de l'évaluation des demandes de subvention.

Le processus de sélection se déroule comme suit: un comité de gouvernance et de nominations - sur lequel siègent des membres du CA et des membres externes - examine les recommandations faites par différents acteurs des milieux culturels, des affaires, de l'éducation, d'associations disciplinaires, de Culture Montréal, de la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain, etc. Les propositions sont examinées afin de correspondre à des principes d’équité et de parité, de diversité culturelle et générationnelle. De plus, le comité veille à refléter l’ensemble des secteurs artistiques et à intégrer des représentants provenant de toutes les tailles d’organisations. Les membres du comité de gouvernance et de nominations votent sur les propositions qui sont ensuite soumises en recommandation aux instances décisionnelles de la Ville (CE, CM, CG) pour approbation.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces recommandations n'ont aucun impact financier puisque les membres du conseil d'administration du Conseil des Arts de Montréal agissent à titre bénévole.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme quatrième pilier du développement durable. Le Conseil des arts de Montréal est un acteur de premier plan pour le

développement du secteur artistique contribuant directement au développement de la métropole.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le Conseil des arts de Montréal joue un rôle majeur dans le développement culturel de l'agglomération.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Nathalie MAILLÉ, Conseil des Arts

Lecture :

---


**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Geneviève TRÉPANIER
Agente de développement culturel

**Tél :** 514 868-5020
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-12

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture par intérim

**Tél :** 514 872-1608
**Télécop. :** 514 872-5588


---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture par intérim
**Tél :**
**Approuvé le :** 2020-01-06

**Membres du Conseil des arts de Montréal**
**et mandats**
Décembre 2019

**Correction 11 décembre 2019**

| | Nom | Fonction | Mandat | Date échéance | Statut | Genre |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1. | Agathe Alie | Membre | 1er | Décembre 2019 | Renouvellement | F |
| 2. | Gideon Arthurs | Membre | 1er | Mai 2020 | | H |
| 3. | Jennifer Bourdages | Membre | 1er | Janvier 2021 | | F |
| 4. | Hannah Claus | Membre | 1er | Août 2020 | | F |
| 5. | ~~Ben Marc Diendéré~~<br>Ravy Por | ~~Membre~~<br>Membre | ~~2e~~<br>1er | ~~Août 2018~~ | | ~~H~~<br>F |
| 6. | Nadia Drouin | Membre | 1er | Août 2021 | | F |
| 7. | Marie-Christine Dufour | Membre | 1er | Décembre 2021 | | F |
| 8. | ~~Karla Étienne~~<br>Andrew Tay | ~~Membre~~<br>Membre | ~~2e~~<br>1er | ~~Janvier 2018~~ | | ~~F~~<br>Q |
| 9. | Madeleine Féquière | Vice-présidente | 2e | Mai 2020 | 1ère vice-présidente | F |
| 10. | Alienor Armand Linot | Membre | 1er | | | F |
| 11. | Sylvie François | Membre | 1er | Janvier 2021 | | F |
| 12. | Nadine Gomez | Membre | 1er | Août 2021 | | F |
| 13. | Nadia Grubisic | Membre | 1er | Août 2021 | | F |
| 14. | Francis Guimond | Membre | 2e | Août 2021 | | H |
| 15. | Philippe Lambert | Membre | 2e | Janvier 2022 | | H |
| 16. | Charles Milliard | Membre | 1er | Août 2021 | | H |
| 17. | Matthieu Perrier | Membre du comité exécutif - Trésorier | Représentant du Trésorier de la Ville | | | H |
| 18. | Jan-Fryderyk Pleszczynski | Président | 2e | Décembre 2020 | Président | H |
| 19. | Hughes Sweeney | Membre | 2e | Mars 2020 | 2e vice-président | H |
| 20. | Johanne Turbide | Membre | 2e | Mars 2020 | | F |
| 21. | Yves-Alexandre Comeau | Membre | 1er | | | H |

**Répartition équité :**
Hommes : 8
Femmes : 12
Queer : 1

**Biographie Andrew Tay**

En 2005, Andrew a cofondé *Wants&Needs danse* avec Sasha Kleinplatz. Ils sont aussi les idéateurs de *Short&Sweet, Involved, Piss in the Pool*, des événements devenus incontournables dans le paysage de la danse montréalaise.

Récompensé en 2012 par le *Dance WEB Scholarship* (Vienna, Festival Impulstanz), Andrew est choisi en 2013 pour participer aux Rencontres internationales de jeunes créateurs (Montréal, Festival TransAmériques) et à *8 Days*, rencontre annuelle intergénérationnelle d'artistes en danse issus des quatre coins du Canada à l'initiative de la compagnie Public Recordings. Il a également participé à The Copycat Academy (Luminato Festival – Toronto) organisée par Hannah Hutzig (Berlin).

Il a reçu le *Risk and Innovation Award* du Summerworks Performance Festival pour sa dernière oeuvre *Fame Praver/Eating* en août 2016. En janvier 2017, il prend le poste de Commissaire invité au Centre de Création O Vertigo.

---

**Biographie Ravy Por**

**Université Laval**

Depuis 2019
Études d'administratrice de sociétés – Collège des administrateurs de sociétés

**Johns Hopkins University (Baltimore, Maryland)**

Depuis 2016
Études au certificat en science des données

**Université de Montréal**

2016
Cours de perfectionnement en statistiques appliquées et avancées (modèles longitudinaux, séries chronologiques et régression non linéaire)
2008
Baccalauréat en sciences mathématiques (spécialisation en actuariat)

**HEC Montréal**

2015
Certificat en gestion de projets
2010
Certificat en gestion financière

**Expérience professionnelle**

**Mouvement Desjardins**

Depuis 2018
Dirigeante de pratique – Partenariats et rayonnement – Analytique avancée et connaissance clients (marketing)
2016 - 2018
Scientifique de données en modélisation – Analytique avancée et connaissance clients (marketing)
2015 - 2016
Conseillère principale – Intelligence d'affaires – Lutte au blanchiment d'argent (conformité)

**La Société des casinos du Québec inc.**

2013 - 2015
Analyste principale – Intelligence d'affaires

**Banque Nationale du Canada**

2012 - 2013
Analyste principale – Modélisation du risque de crédit

**Intact Compagnie d'sssurance**

2011 - 2012
Analyste – Département actuariel

**AXA Canada inc.**

2009 - 2011
Analyste – Département actuariel

# Aliénor Armand-Linot

## EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

**Investissements PSP** *(gestionnaires de fonds pour des régimes de pensions du secteur public canadien)* **Montréal, Canada**
*Gestionnaire, Capital-Investissement en Ressources Naturelles* Février 2016 – Présent

- Gérer l'exécution de fusions acquisitions: identification et évaluation des sociétés cibles, négociation des termes avec les vendeurs, vérifications diligentes approfondies et mise en place de la stratégie de gouvernance
- Rédaction des memos pour le comité d'investissement: construction de modèles financiers, recherche sur l'industrie, identification des avantages compétitifs et des risques, ainsi que de la stratégie sur l'investissement responsable
- Développer les structures d'investissements juridiques et fiscales en collaboration avec les équipes internes
- Révision des contrats d'acquisitions et de la documentation juridique
- Gestion d'un portefeuille de C$1 milliard: approbation des budgets, participation au conseil d'administration et gouvernance
- Encadrer une équipe de professionnels diversifiés: financiers, avocats, spécialistes en fiscalité, irrigation et agronomie

Principales Réalisations

- **Simpson Farms (A$220m):** Acquisition d'un des plus grands cultivateurs intégrés d'avocats en Australie *(Juin 2017)*
- **Australian Food & Fibre (A$300m):** Acquisition d'une des plus grandes exploitations cotonnières en Australie *(Mars 2018)*

**Bank of America Merrill Lynch** **New York, E.U.**
*Associée en Banque d'Investissement, Groupe Technologie, Médias & Télécommunication* Juillet 2012 – Août 2015

- Analyse financière: créer et maintenir des modèles financiers complexes, optimisation de la structure du capital, analyse comparative concurrentielle et évaluation de la notation de la dette pour déceler les opportunités d'acquisition
- Structuration de la transaction: vérification diligente en matière financière et commerciale. Coordonner la rédaction des documentations juridiques pour la SEC (Security Exchange Commission)
- Rédaction des supports marketing pour informer les agences de notation et les investisseurs
- Gestion du portefeuille de dette: US$9 milliards prêtés à 110 grandes entreprises dans les Médias et Télécommunications
- Recruitment et encadrement d'une équipe de 12 stagiaires et de 2 analystes: formation, mentorat et fournir du feedback

Principales Réalisations

- **Home Shopping Network (US$1,25Mds):** Exécution d'une facilité de crédit d'un détaillant en ligne *(Février 2015)*
- **Verizon (US$49Mds):** Emission obligataire record pour financer l'acquisition d'un réseau sans fil *(Décembre 2013)*

**Bank of America Merrill Lynch** **New York, E.U.**
*Analyste en Banque d'Investissement, Groupe de Capital-Investissement* Juillet 2011 – Juin 2012

- Prise en charge de l'exécution de transactions pour les sociétés de capital-investissement au travers de solutions de fusions acquisitions, de dette, d'équité et de restructuration
- Analyse de valorisation réalisée à l'aide de LBO, DCF, sociétés comparables et transactions antérieures
- Réalisation de vérification diligente détaillée sur les entreprises cibles
- Analyse de la discipline opérationnelle et des risques commerciaux

## FORMATION

**Université McGill, Faculté de Gestion Desautels,** Mai 2017 **Montréal, Canada**
*Maîtrise en Administration des Affaires, Concentration en Stratégie Globale & Leadership, GMAT: 680, GPA: 3.94 / 4.00*

- Prix de Leadership Dorrance & Drummond, Prix de Leadership des Femmes de Desautels et Bourse Rio Tinto (C$37,500)

**Certifications FINRA:** Représentant inscrit de la série 79; Agent sous licence série 63, Septembre 2011 **New York, E.U.**

**Université Georgetown, Ecole de Commerce McDonough,** *Magna Cum Laude*, Mai 2011 **Washington, E.U.**
*Baccalauréat en Administration, Concentration en Finance/Comptabilité, Mineur en Littérature Espagnole, GPA: 3.7 / 4.0*

**ICADE, Université Pontificia de Comillas, Ecole de Commerce,** Janvier 2010 – Juin 2010 **Madrid, Espagne**

## LEADERSHIP & BENEVOLAT

**Comité d'Inclusion et de Diversité, Investissements PSP,** *Membre du comité* 2017 – Présent, **Montréal, Canada**

**Jeune Chambre de Commerce Haïtienne,** *Membre du CA* 2017 –2018, **Montréal, Canada**

**Équipes de Compétition Universitaire – McGill et Georgetown,** *Finalistes dans plusieurs compétitions* **Canada; E.U.**

**Recruteur Principal pour Bank of America Merrill Lynch à l'Université de Georgetown,** 2012 –2015 **Washington, E.U.**

**Banque Interaméricaine de Développement (BID)**, 2010 **Port-au-Prince, Haïti**

- *Bénévole après le tremblement de terre dans un camp. Maître de cérémonie à une conférence* – Introduit le président Bill Clinton

**Université Georgetown**, 2007 – 2011 **Washington, DC**

- Présidente de la société comptable, assistante du chef du département de la comptabilité et trésorière de la Société caribéenne

## COMPETENCES ET INTERETS

**Compétences Linguistiques:** Langues maternelles – français et créole; Parle couramment l'anglais et l'espagnol
**Intérêts:** Volleyball et tennis (capitaine de ligues d'entreprise), théâtre de danse moderne, cuisine des Caraïbes
**Voyages Récents:** Singapour, Thaïlande, Hong Kong, Argentine, République Tchèque, Espagne, France, Italie, Belgique, Polynésie



## Yves-Alexandre Comeau

Directeur, Communications corporatives

Passionné par les enjeux de relations publiques, Yves-Alexandre Comeau se situe à l'avant-garde des pratiques dans ce domaine. Ses compétences ont été mises à profit tant auprès de grandes entreprises internationales que des PME et des organisations communautaires. Fonceur et enjoué, Yves-Alexandre fait partie de ceux qui savent allier innovation et efficacité afin de bâtir un narratif convaincant.

## Expérience professionnelle

**2017 – 2018**
Cabinet de la ministre de la Santé du Canada
Directeur des communications

+ Conseiller principal de la ministre et porte-parole du cabinet

+ Expérience solide en communication dans les secteurs pharmaceutiques, alimentaires et l'industrie du cannabis

+ Responsable des prises de positions et des documents publiés au nom de la ministre

**2016 – 2017**
Pharmascience
Chef de la réputation et des médias sociaux

+ Gestion interne et externe de la plus grande restructuration de l'entreprise

+ Lancements de produits nationaux et pénétration de marchés internationaux

+ Développement d'un cadre de vigie et de gouvernance numérique

**2012 – 2016**
SNC-Lavalin
Conseiller principal, image de marque et stratégie numérique

+ Gestion de crise et lancement de campagnes de relations publiques

+ Intégration de 16 entreprises, représentant plus de 22 000 employés situés dans 12 pays

+ Déploiement et développement d'une nouvelle image de marque

**2011 – 2012**
Rolls-Royce
Chef de service, communications

+ Positionnement de la direction durant les négociations syndicales.

## Formation

+ 2006-2008 - Étude en finance
John Molson School of Business – Université Concordia

+ 2008-2011 - Baccalauréat en affaires publiques
Université Concordia

# Article 51.02

## Nomination de membres aux commissions permanentes

Aucun document ne sera livré.